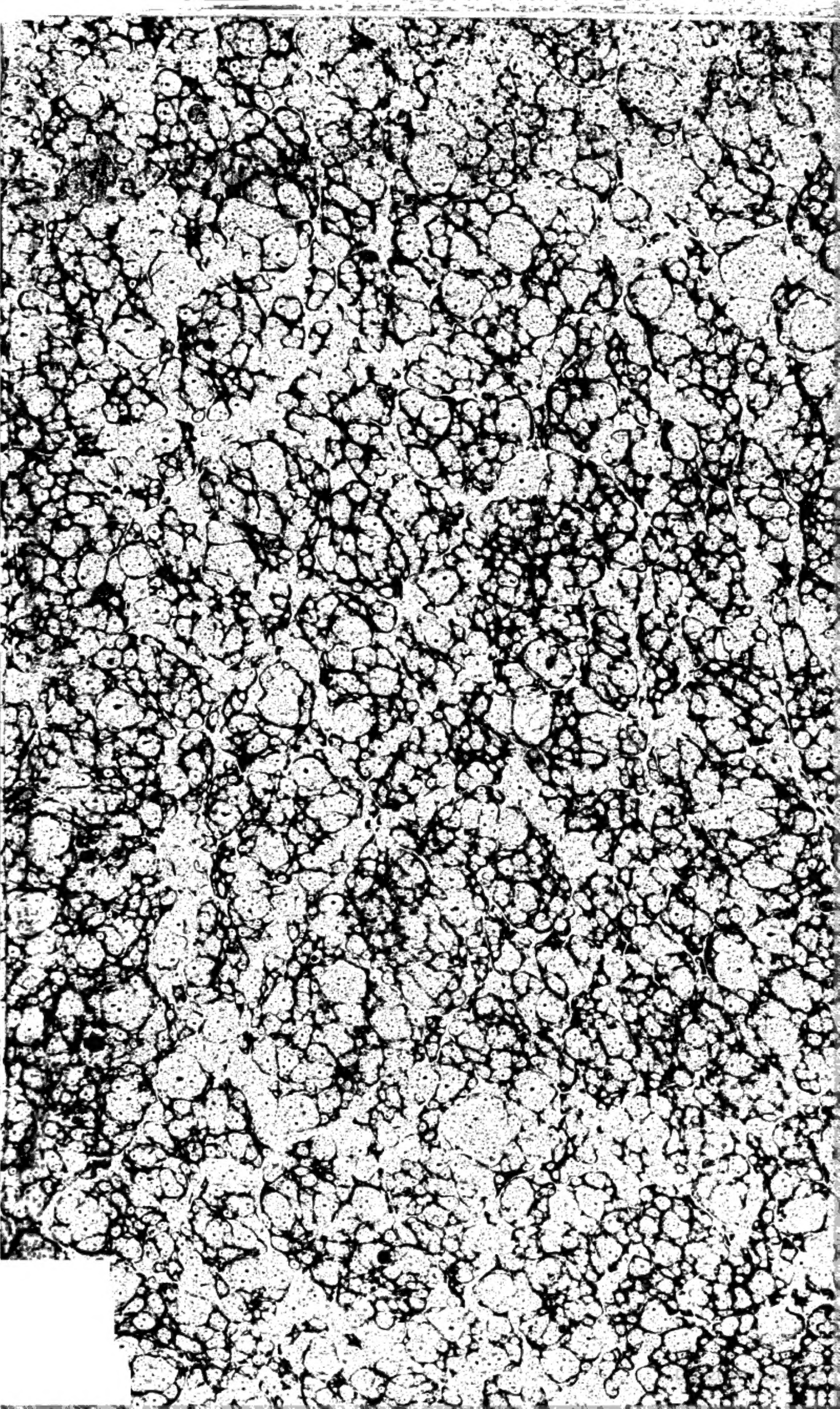






ANNUAIRE

DU

DIOCÈSE DE LANGRES.

ANNUAIRE

ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

DU DIOCÈSE DE LANGRES,

PUBLIÉ

SOUS LE PATRONAGE

DE

M.gr L'ÉVÊQUE,

PAR

P. PECHINET ET J.-C. MONGIN.

Année 1838.

LANGRES,

DEJUSSIEU, Imprimeur-Libraire.

1838.

A Sa Grandeur,

Monseigneur Pierre-Louis Parisis,

Évêque de Langres,

Hommage de respect & de reconnaissance.

Ses très-humbles & très-obéissants serviteurs,

P. PECHINET ET J.-C. MONGIN.

A Sa Grandeur,

Monseigneur Pierre-Louis Parisis,

Évêque de Langres,

Hommage de respect & de reconnaissance.

Ses très-humbles & très-obéissants serviteurs,

P. PECHINET ET J.-C. MONGIN.

Décembre 1837.

Au moment de livrer cet ouvrage au Public, qu'il nous soit permis d'exposer succinctement les motifs qui nous l'ont fait entreprendre, de donner quelques détails sur le plan que nous avons adopté, et d'exprimer notre reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu nous soutenir de leur protection et nous aider de leur coopération ou de leurs conseils.

Combien de documents historiques restent oubliés dans les archives des mairies ou des fabriques ! Tous les jours l'ignorance disperse ou anéantit des chartes précieuses, des mémoires inconnus, des chroniques qu'on ne retrouvera

jamais. Ne serait-il pas curieux et utile de recueillir toutes ces pièces, pour les sauver de l'oubli et de la destruction, et d'apprendre à tous à s'intéresser à l'histoire de leur pays?

L'agriculture et l'industrie, ce besoin de notre époque, s'emparent de tous les débris des siècles passés; et bientôt les vieux châteaux, les abbayes, et tous ces restes nombreux de constructions du moyen-âge, romaines, et peut-être antérieures encore, disparaîtront, et on oubliera jusqu'aux traditions qui s'y rattachent, si on ne prend soin d'en conserver le souvenir.

Ne faudrait-il pas aussi étudier, pour chaque localité, la nature dans tous ses détails, et publier toutes les observations relatives au climat et à la position?

Ces matériaux, qui composent essentiellement l'histoire et la statistique générales d'un pays, devraient être rangés avec ordre et rassemblés dans un ouvrage spécial, divisé en plusieurs parties distinctes qui se suivissent naturellement, et dans lesquelles tous les renseignements utiles pussent prendre place.

Pour bien compléter ce travail, il faudrait

le faire lentement, et appeler à l'œuvre tous les hommes instruits du département, afin que chacun apportât sa pierre à cet édifice historique; puis, pour en diriger l'exécution, des hommes consciencieux, désintéressés et sans égoïsme, ne voyant dans ce travail que l'instruction et l'*illustration* de leur pays.

Tel est le projet que nous avions rêvé il y a quelques années ; alors nous étions loin de penser que nous oserions l'entreprendre, nous si jeunes, si peu capables pour une tâche aussi longue et aussi difficile; nous sans appui, et n'ayant pour fortune que l'amour des sciences et le goût des arts.

Mais Monseigneur l'Évêque de Langres, qui saisit avec empressement les occasions d'être utile à son Diocèse, par la bienveillante protection dont il a daigné nous entourer, a soutenu notre courage et suppléé à nos forces.

Le premier ouvrage de ce genre que l'on connaisse est l'*Almanach historique de la Ville et du Diocèse de Langres, divisé en deux parties, pour l'année 1787. — Langres, 1787, in-12.* Il

renferme, au milieu de diverses nomenclatures, quelques notes historiques de peu d'importance.

En 1804, parut le premier *Annuaire du Département de la Haute-Marne, pour l'an XII de la République, imprimé par ordre du Préfet. — Chaumont* (an XII) in-8°. On remarque dans cet ouvrage une topographie du département, suivie de notices courtes et superficielles sur les villes de *Chaumont, Bourmont, Wassy, Saint-Dizier, Joinville, Langres* et *Bourbonne-les-Bains.*

Les Annuaires de 1808 et 1809, contiennent un *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique et civile des Évêques et du Diocèse de Langres,* et un *Précis historique et critique sur les contrées du département de la Haute-Marne, qui n'étaient pas de l'ancien diocèse de Langres.*

Et dans celui de 1811, on inséra la *Biographie du Département.*

Mais ces ouvrages précieux par les documents historiques, bien qu'incomplets, qu'ils renferment, sont aujourd'hui fort rares et ne se trouvent plus dans le commerce, quoiqu'ils aient été publiés à une époque peu éloignée de nous.

Désirant donner sur chaque sujet des notices détaillées et complètes, autant que possible, nous avons dû établir nos divisions sur une plus grande échelle. Voici, au reste, le plan que nous avons choisi, et que nous nous proposons de suivre :

1°. Calendrier du Diocèse et Personnel du Clergé.

2°. (*Agiographie.*) Histoire des Saints nés dans le diocèse.

3°. Histoire chronologique et biographique des Évêques de Langres.

4°. (*Biographie.*) Hommes remarquables nés dans le département.

5°. (*Monographie.*) Histoire des Villes, Villages, Hameaux, Châteaux, Abbayes, etc. — Description des Édifices religieux et civils. — Pièces justificatives, Chartes, Titres, etc.

6°. (*Archéologie.*) Monuments celtiques, romains et du moyen-âge. — Découvertes, etc.

7°. Revue de législation et de jurisprudence ecclésiastiques.

D'après cet exposé, on peut voir que la diver-

sité des sujets, et aussi celui du style rompra la monotonie qui s'attache aux ouvrages traitant uniquement d'une seule de nos divisions; d'ailleurs, en suivant cette dernière marche, quel temps et quelles recherches ne faudrait-il pas pour donner, même incomplet, un seul de ces sujets?

Si, pendant un certain nombre d'années, il nous est possible de poursuivre notre projet, quel département pourra montrer une plus riche collection de renseignements historiques, fournir plus de matériaux pour l'histoire générale de France, et pour la rectification des histoires locales?

Nous n'avons pas voulu faire de ce travail une œuvre de spéculation; car tout le monde sait combien, dans quelques provinces surtout, les études de ce genre, offrent peu de chances de succès à ceux qui s'y livrent: d'ailleurs, cet *Annuaire* n'étant pas connu, nous nous étonnons moins du peu d'empressement qu'on a mis à nous encourager. Aussi avons-nous été forcés de le restreindre, surtout dans la partie de *jurisprudence et de législation*, et de remettre à une

autre année, la publication des curieuses chartes de l'évêché de Langres, que nous voulions accompagner d'une traduction et de notes explicatives, d'après les originaux encore conservés aux archives générales de la Haute-Marne (1).

On nous reprochera sans doute, d'avoir imprimés des articles d'un faible intérêt, de nous être trop étendu sur les arrondissements de Langres et de Chaumont, et d'avoir négligé celui de Wassy; mais ces défauts, que nous avons senti nous-mêmes, étaient les suites inévitables d'une publication encore à son commencement; nous osons promettre que les autres années en seront exemptes.

Peut-être aussi, trouvera-t-on que nous n'avons rédigé nous-mêmes qu'une bien faible partie de l'ouvrage; mais notre tâche était plus considérable et plus pénible, car il nous fallait entretenir une correspondance active et minutieuse, faire bien des recherches, envoyer des rensei-

(1) Quelques-unes de ces chartes ont paru dans le *Gallia Christiana* des PP. Bénédictins et dans l'*Histoire de Bourgogne* d'un religieux de la même congrégation; mais ces copies sont remplies d'erreurs et de fautes.

gnements aux collaborateurs, donner nos soins aux corrections et surveiller l'impression : nous voulions montrer en même temps combien nous mettions peu d'amour-propre dans ce travail.

Nous nous faisons un devoir d'exprimer ici notre reconnaissance à nos collaborateurs : MM. Beaulleret, Jolibois, Migneret, Luquet, Fériel et Vouriot ; nous remercions aussi M. le Maire de Langres, qui a bien voulu nous ouvrir les archives de la ville ; MM. D'Régel, Pechin, Guyot de Saint-Michel et Th. Pistolet de Saint-Ferjeux, qui nous ont aidé, soit de leurs conseils, soit en nous communiquant des manuscrits et des renseignements ; sans oublier M. Vallet, archiviste du département, et M. Mettrier, secrétaire de la mairie de Langres.

Nous les prions d'agréer ce témoignage public et de vouloir bien continuer leur bienveillance à notre égard.

P. PECHINET et J.-C. MONGIN.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Pour rendre notre travail plus complet et plus intéressant, nous faisons un appel à toutes les personnes qui aiment leur pays et qui prennent intérêt à l'étude de l'histoire locale : nous les prions de nous envoyer par l'Évêché, non-seulement les renseignements écrits, mais encore ceux qui n'existent plus que dans le souvenir des vieillards ; c'est surtout sur les institutions et les monuments que le temps et les révolutions ont détruits, que l'on doit reporter ses recherches.

Pour faciliter ce travail, nous allons indiquer les objets qu'il devra principalement embrasser.

SÉRIE DE QUESTIONS.

1°. — Faire la description du village; indiquer quelle rivière ou quel ruisseau l'arrose; s'il est dominé par des montagnes; s'il y a des étangs, des marais et des sources extraordinaires, comme eaux thermales, eaux ferrugineuses, etc. Dire de quelle nature est le terrain : quel genre de fossiles il renferme. et si l'on y exploite des mines. Donner des détails sur les carrières, les manufactures et usines, sur les établissements publics, sur le commerce et l'industrie; peindre le caractère des habitants. Dire si l'on trouve sur le territoire des grottes ou autres excavations naturelles et des arbres re-

marquables; quels oiseaux résident dans le pays; quels sont ceux de passage; quels sont les reptiles, les insectes, les coquillages, les végétaux particuliers au pays. Quelles sont les fermes qui dépendent, ou dépendaient de la commune : rapporter ce que l'on en raconte.

2.° — Sait-on quelque chose sur l'origine et l'étymologie du nom du village; sur l'histoire de la commune et sur celle de la paroisse? Les vieillards racontent-ils quelques traditions à ce sujet?

3.° — Mœurs et usages anciens qui se sont conservés, usages actuels : donner des détails sur ces usages; étudier surtout ce qu'ils offrent d'original et quelquefois de bizarre.

4.° — Décrire l'église, les objets d'art qu'elle renferme, tels que tombeaux, vitraux peints; faire la description des uns et des autres; rapporter les épitaphes et autres inscriptions de croix, tombeaux, etc. Y a-t-il des tableaux, ou des sculptures remarquables? Décrire aussi les autres monuments qui existent dans le village ou dans ses écarts.

5.° — Quels sont les principaux noms de contrées, de climats; dire surtout les plus remarquables, comme *chemin des morts*, *champ de la bataille*, *vallée des sorciers*, etc. Quels souvenirs s'y rattachent?

6.° — Le territoire a-t-il des écarts, y a-t-il existé des villages maintenant détruits, des abbayes, des couvents, des châteaux, des chapelles, de vieux cimetières, des croix curieuses, ou autres fondations religieuses ou civiles? en existe-t-il des restes? donner la description de ce qu'on en voit encore.

7.° — La tradition a conservé dans votre commune des légendes, des contes sur certains rochers, grottes, arbres, sur des châteaux, des abbayes ou autres monuments. Ces histoires sont précieuses, parce qu'elles peuvent conduire à l'histoire particulière; les raconter avec détails et dans toute leur simplicité.

8.° — Trouve-t-on sur le territoire, en labourant, des débris de constructions ruinées; des tombeaux, médailles, vieilles monnaies, etc? traditions relatives à ces découvertes.

9.° — Existe-t-il sur le territoire, des chemins appelés *routes* ou *voies romaines*, *chaussées*, *chemins ferrés?* indiquer leur construction, leur direction, leur largeur et leur état de conservation. Connait-on dans le voisinage de ces routes, d'anciennes bornes en pierre de tailles ou bornes milliaires?

10.° — Y trouve-t-on, et principalement le long des routes romaines, des mares d'eau, dont quelques-unes desséchées, d'où l'on aurait tiré des bois de constructions?

11.° — Dans les bois, sur les hauteurs, ou partout ailleurs, existe-t-il des monuments druidiques, composés de grosses pierres brutes dressées sur champ et rangées suivant un certain ordre; des *Tumulus* ou monticules qui semblent faits de mains d'homme? que raconte-t-on sur leur origine? quelles sont les traditions et usages singuliers qui s'y rattachent? que renfermaient-ils ? a-t-on détruit des monuments celtiques?

12.° — S'est-il donné sur votre territoire des batailles

dont on ait connaissance et même seulement par tradition ? y existe-t-il des enceintes entourées de fossés, des camps romains, etc. ?

13.° — Le pays a-t-il produit des hommes remarquables ? leurs noms ? que savez-vous de leur naissance, de leur vie et de leur mort ? ont-ils laissé des ouvrages ? quels sont ces ouvrages ?

14.° — La commune, la fabrique ou des habitants possèdent-ils de vieux manuscrits, vieux titres, chartes, inventaires, dessins et autres objets précieux sous le rapport de l'art ou comme documents historiques ? indiquer les noms des personnes à qui ils appartiennent.

15.° — Connait-on des ouvrages imprimés qui parlent du pays, et qui intéressent le département ? en donner des extraits; indiquer le titre de ces ouvrages et où ils se trouvent.

(Nota.) Les copies d'inscriptions quelconques, les extraits d'ouvrages ou de manuscrits doivent toujours être faits avec le style et l'orthographe anciens, et en conservant, surtout pour les inscriptions, la distribution des lettres, des mots et des lignes telle qu'elle est sur les originaux.

Indiquer aussi à chaque article la distance et dans quelle direction du village se trouvent tels ou tels objets, etc.

JANVIER 1838.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 21 minutes le matin, et de 32 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE
1	Lundi	Circoncision.	
2	Mardi	s. Basile, évêque.	
3	Mercredi	ste. Geneviève, vierge.	
4	Jeudi	s. Grégoire évêque de Langres.	P. Q.
5	Vendredi	s. Siméon, stylite.	le 3, à 7
6	Samedi	Épiphanie.	h. 14 m.
7	1.er *Dim.*	s. Sénateur, 1.er évêque de Lang.	du mat.
8	Lundi	s. Lucien, prêtre et martyr.	
9	Mardi	ste. Paschasie, vierge et martyre.	
10	Mercredi	s. Paul, ermite.	
11	Jeudi	s. Théodose.	P. L.
12	Vendredi	s. Arcade, martyr.	le 10, à
13	Samedi	Baptême de N. S.	7 h. 51
14	2.e *Dim.*	s. Hilaire, évêque et docteur.	m. du s.
15	Lundi	s. Maur, abbé.	
16	Mardi	s. Antoine, abbé.	
17	Mercredi	ss. Jumeaux, martyrs.	
18	Jeudi	Chaire de s. Pierre.	
19	Vendredi	Révélation du corps de s. Didier.	
20	Samedi	s. Sébastien, martyr.	D. Q.
21	3.e *Dim.*	ste. Agnès, vierge et martyre.	le 19, à
22	Lundi	s. Vincent, diacre et martyr.	1 h. 6 m.
23	Mardi	s. Urbain, évêque de Langres.	du mat.
24	Mercredi	s. Timothée, évêque et martyr.	
25	Jeudi	Conversion de s. Paul, apôtre.	
26	Vendredi	ste. Paule, veuve romaine.	
27	Samedi	s. Théodoric, évêque.	N. L.
28	4.e *Dim.*	s. Jean, abbé.	le 26, à
29	Lundi	s. François de Sales.	2 h. 23
30	Mardi	ste. Bathilde, reine.	m. du m.
31	Mercredi	s. Sarturnin.	

FÉVRIER. ♓

Les jours croissent, pendant ce mois, de 46 minutes le matin et de 44 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Jeudi	s. Ignace, évêque et martyr.	
2	Vendredi	PURIFICATION DE LA Ste. VIERGE.	P. Q.
3	Samedi	s. Blaise, évêque et martyr.	le 1, à 6
4	5.e *Dim.*	ste. Jeanne, reine de France.	h. 5 min.
5	Lundi	ste. Agathe, vierge et martyre.	du soir.
6	Mardi	s. Armand, évêque.	
7	Mercredi	s. Romuald, abbé.	
8	Jeudi	s. Jean de Matha, prêtre.	
9	Vendredi	ste. Apolline, vierge.	
10	Samedi	ste. Scholastique, vierge.	P. L.
11	*Dimanc.*	*Septuagésime.*	le 9, à 2
12	Lundi	s. Benoît, d'Aniane.	h. 24 m.
13	Mardi	s. Polyeucte, martyr.	du soir.
14	Mercredi	s. Valentin, martyr.	
15	Jeudi	s. Isidore, confesseur.	
16	Vendredi	ste. Julienne, vierge et martyre.	
17	Samedi	s. Silvin, évêque.	
18	*Dimanc.*	*Sexagésime.* s. Siméon, évêque.	D. Q.
19	Lundi	s. Gabin, prêtre et martyr.	le 17, à
20	Mardi	s. Eucher, évêque.	6 h. 11
21	Mercredi	s. Maurice.	m. du s.
22	Jeudi	Chaire de s. Pierre à Antioche.	
23	Vendredi	ste. Marthe, vierge et martyre.	
24	Samedi	s. Mathias, apôtre.	
25	*Dimanc.*	*Quinquagésime.*	N. L.
26	Lundi	s. Alexandre, évêque.	le 24, à
27	Mardi	ste. Honorine, vierge.	12 h. 18
28	Mercredi	*Les Cendres.*	m. du s.

Nombre d'or, 15. | Epacte, IV. | Cycle solaire, 27.
Indiction Rom., 11. | Lettre Dom., G.

MARS.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 2 minutes le matin, et de 46 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Jeudi	s. Néon et s. Turbon, martyrs.	
2	Vendredi	Les 5 Plaies.	
3	Samedi	ste. Cunégonde, imp.	P. Q. le 3, à 7 h. 6 min. du mat.
4	1.er *Dim.*	*Quadragésime.*	
5	Lundi	s. Théophile, évêque.	
6	Mardi	ste. Colette, vierge.	
7	Mercredi	*Q.-T.* ste. Perpét. et ste. Félic.	
8	Jeudi	s. Cyrille, évêque.	
9	Vendredi	ste. Françoise, veuve.	
10	Samedi	s. Victor, martyr.	
11	2.e *Dim.*	*Reminiscere.*	P. L. le 11, à 9 h. 11 min. du matin.
12	Lundi	s. Grégoire, pape.	
13	Mardi	ste. Christine, veuve et martyre.	
14	Mercredi	s. Lubin.	
15	Jeudi	ste. Léonille, martyre.	
16	Vendredi	s. Abraham, ermite.	
17	Samedi	ste. Gertrude.	
18	3.e *Dim.*	*Oculi.* s. Alexandre, évêque.	
19	Lundi	s. Joseph.	D. Q. le 19, à 7 h. 2 m. du mat.
20	Mardi	s. Vulfran, évêque.	
21	Mercredi	s. Benoît, abbé.	
22	Jeudi	s. Hilaire, confesseur.	
23	Vendredi	s. Benoît, martyr.	
24	Samedi	s. Siméon, martyr.	
25	4.e *Dim.*	ANNONCIATION. *Lætare.*	N. L. le 25, à 10 h. 16 m. du s.
26	Lundi	s. Théodore, évêque.	
27	Mardi	s. Rupert, évêque.	
28	Mercredi	s. Price, martyr.	
29	Jeudi	s. Eustase, abbé.	
30	Vendredi	s. Jean Climaque.	
31	Samedi	ste. Cornélie, martyre.	

AVRIL.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 56 minutes le matin, et de 43 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	*Dimanc.*	LA PASSION.	
2	Lundi	s. François de Paule.	P. Q.
3	Mardi	s. Richard, évêque.	le 1, à 10
4	Mercredi	s. Ambroise, évêque.	h. 6 m.
5	Jeudi	ste. Irène, vierge et martyre.	du soir.
6	Vendredi	*La Compassion.*	
7	Samedi	s. Célestin, pape.	
8	*Dimanc.*	LES RAMEAUX.	
9	Lundi	Les 7 Vierges martyres.	
10	Mardi	s. Macaire, évêque.	
11	Mercredi	s. Léon, pape.	P. L.
12	Jeudi	*Le Jeudi-Saint.*	le 10, à 2
13	Vendredi	*Le Vendredi-Saint.*	h. 38 m
14	Samedi	*Le Samedi-Saint.*	du mat.
15	*Dimanc.*	PAQUES.	
16	Lundi	s. Sigismond, roi.	
17	Mardi	s. Étienne, abbé.	
18	Mercredi	s. Éleutère, évêque.	D. Q.
19	Jeudi	s. Hermogène, martyr.	le 17, à 4
20	Vendredi	s. César, martyr.	h. 1 m.
21	Samedi	s. Anselme, évêque.	du soir.
22	1.er *Dim.*	QUASIMODO.	
23	Lundi	s. Georges, martyr.	
24	Mardi	s. Gérard, évêque.	
25	Mercredi	s. Marc, évangéliste.	N. L.
26	Jeudi	Révél. du corps de s. Bénigne.	le 24, à 7
27	Vendredi	s. Polycarpe, évêque.	h. 32 m.
28	Samedi	ste. Marie, égyptienne.	du mat.
29	2.e *Dim.*	s. Robert, abbé.	
30	Lundi	ste. Sophie, vierge.	

MAI.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 38 minutes le matin, et de 39 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE
1	Mardi	s. Jacques et s. Philippe.	P. Q.
2	Mercredi	s. Athanase, évêque.	le 1, à 2
3	Jeudi	Invention de la ste. Croix.	h. 46 m.
4	Vendredi	ste. Monique, veuve.	du soir.
5	Samedi	Conversion de s. Augustin.	
6	3.e *Dim.*	s. Jean, *Porte-Latine.*	
7	Lundi	s. Benoit, pape.	
8	Mardi	s. Pierre, évêque.	P. L.
9	Mercredi	s. Grégoire de Nazianze.	le 9, à 5
10	Jeudi	s. Mamert, évêque.	h. 29 m.
11	Vendredi	s. Gengoul, martyr.	du soir.
12	Samedi	s. Amâtre, évêque.	
13	4.e *Dim.*	ste. Glycère, martyre.	
14	Lundi	s. Apruncule, évêque de Langres.	
15	Mardi	s. Isidore, martyr.	D. Q.
16	Mercredi	s. Honoré.	le 16, à
17	Jeudi	ste. Restitué, vierge.	10 h. 13
18	Vendredi	s. Pierre Célestin, pape.	m. du s.
19	Samedi	s. Yves, prêtre.	
20	5.e *Dim.*	s. Bernardin, miss.	
21	Lundi	*Les Rogations.*	
22	Mardi	ste. Julie, vierge.	N. L.
23	Mercredi	s. Didier, évêq. de Lang., martyr.	le 23, à 4
24	Jeudi	ASCENSION.	h. 54 m.
25	Vendredi	s. Urbain, pape.	du soir.
26	Samedi	s. Gand, anachorète.	
27	6.e *Dim.*	s. Philippe de Néri.	
28	Lundi	s. Germain, évêque.	P. Q.
29	Mardi	s. Maximin, évêque.	le 31, à 8
30	Mercredi	s. Félix, pape et martyr.	h. 6 m.
31	Jeudi	ste. Pétronille, vierge.	du mat.

JUIN.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 2 minutes le matin, et de 13 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Vendredi	s. Pamphile, prêtre.	
2	Samedi	*Vigile et Jeûne.* s. Pothin, év.	
3	*Dimanc.*	PENTECOTE. ste. Clotilde.	
4	Lundi	s. Quirin, évêque et martyr.	
5	Mardi	s. Aptat, évêque de Milan.	
6	Mercredi	*Quatre-Temps.* s. Claude.	
7	Jeudi	s. Norbert, évêque.	P. L.
8	Vendredi	s. Médard, évêque.	le 8, à 5
9	Samedi	ste. Pélagie, vierge et martyre.	h. 22 m.
10	1.er *Dim.*	LA TRINITÉ.	du mat.
11	Lundi	s. Barnabé.	
12	Mardi	s. Basilide.	
13	Mercredi	s. Antoine de Padoue.	
14	Jeudi	FÊTE-DIEU. s. Mansuet.	
15	Vendredi	s. Fergeul et s. Féréol, martyrs.	D. Q.
16	Samedi	s. François de Regis.	le 15, à 3
17	2.e *Dim.*	s. Vorle, prêtre.	h. 2 m.
18	Lundi	ste. Marine, vierge.	du mat.
19	Mardi	s. Gervais et s. Protais, martyrs.	
20	Mercredi	ste. Pudantine, vierge.	
21	Jeudi	*Octave de la Fête-Dieu.*	
22	Vendredi	s. Paulin, évêque.	N. L.
23	Samedi	s. Jacob, évêque.	le 22, à 3
24	3.e *Dim.*	*Nativité de s. Jean-Baptiste.*	h. 5 m
25	Lundi	ste. Lucie, vierge et martyre.	du mat.
26	Mardi	s. Jean et s. Paul, martyrs.	
27	Mercredi	s. Crescent.	
28	Jeudi	s. Irenée, évêque et martyr.	P. Q.
29	Vendredi	s. Pierre et s. Paul, apôtre.	le 30, à 1
30	Samedi	Commémoration de s. Paul.	h. 44 m. du mat.

JUILLET.

Les jours diminuent, pendant ce mois, de 31 minutes le matin, et de 26 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	4.e *Dim.*	s. Martial, évêque.	
2	Lundi	*Visitation de la S.te Vierge.*	
3	Mardi	s. Thiébault, anachorète.	
4	Mercredi	Translation de s. Martin.	P. L.
5	Jeudi	ste. Zoé, martyre.	le 7, à 2
6	Vendredi	ste. Dominique, vierge.	h. 50 m.
7	Samedi	s. Thomas, évêque et martyr.	du soir.
8	5.e *Dim.*	s. Procope, évêque.	
9	Lundi	ste. Anatolie, vierge.	
10	Mardi	Les 7 frères, martyrs.	
11	Mercredi	s. Benoît, abbé.	
12	Jeudi	s. Jean Gualbert, abbé.	D. Q.
13	Vendredi	s. Eugène, évêque.	le 14, à 7
14	Samedi	s. Bonaventure, évêque.	h. 41 m.
15	6.e *Dim.*	ste. Julie, martyre.	du mat.
16	Lundi	s. Valentin, évêque.	
17	Mardi	s. Alexis, confesseur.	
18	Mercredi	s. Thomas d'Aquin.	
19	Jeudi	s. Vincent de Paul.	
20	Vendredi	ste. Marguerite, vierge et martyre.	N. L.
21	Samedi	s. Victor, martyr.	le 21, à 2
22	7.e *Dim.*	ste. Marie-Magdeleine.	h. 53 m.
23	Lundi	s. Apollinaire, évêque.	du soir.
24	Mardi	ste. Christine.	
25	Mercredi	s. Jacques, apôtre.	
26	Jeudi	s. Joachim et ste. Anne.	
27	Vendredi	s. Georges.	P. Q.
28	Samedi	s. Victor, pape.	le 29, à 6
29	8.e *Dim.*	s. Loup, évêque.	h. 26 m.
30	Lundi	s. Ignace de Loyola.	du soir.
31	Mardi	s. Germain, évêque.	

AOUT.

Les jours diminuent, pendant ce mois, de 42 minutes le matin, et de 53 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Mercredi	s. Pierre ès-liens.	
2	Jeudi	s. Étienne, pape et martyr.	
3	Vendredi	Invention du corps de s. Étienne.	
4	Samedi	s. Dominique, prêtre.	
5	9.e *Dim.*	s. Menge, évêque.	P. L. le 5, à 10 h. 57 m. du soir.
6	Lundi	TRANSFIGURATION DE N. S.	
7	Mardi	s. Donatien, évêque.	
8	Mercredi	s. Justin, évêque.	
9	Jeudi	ste. Beline, vierge et martyre.	
10	Vendredi	s. Laurent, diacre et martyr.	
11	Samedi	Susception de la ste. Couronne.	
12	10.e *Dim.*	ste. Claire, vierge.	D. Q. le 12, à 2 h. du s.
13	Lundi	ste. Radegonde, reine de France.	
14	Mardi	ste. Anastasie, vierge.	
15	Mercredi	ASSOMPTION.	
16	Jeudi	s. Roch, confesseur.	
17	Vendredi	s. MAMMÈS.	
18	Samedi	ste. Hélène, impératrice.	
19	11.e *Dim.*	s. Donat, évêque.	
20	Lundi	s. Bernard, abbé.	N. L. le 20, à 4 h. 58 m. du mat.
21	Mardi	ste. Jeanne de Chantal.	
22	Mercredi	s. Maur, martyr.	
23	Jeudi	s. Symphorien, martyr.	
24	Vendredi	s. Sidoine.	
25	Samedi	s. Louis, roi de France.	
26	12.e *Dim.*	s. Barthelemi, apôtre.	
27	Lundi	s. Césaire, évêque.	
28	Mardi	s. Augustin, évêque.	P. Q. le 28, à 9 h. 26 m. du mat.
29	Mercredi	Décollation de s. Jean-Baptiste.	
30	Jeudi	s. Fiacre, solitaire.	
31	Vendredi	s. Optat, évêque d'Auxerre.	

SEPTEMBRE. ♎

Les jours diminuent, pendant ce mois, de 42 minutes le matin, et de 62 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE
1	Samedi	s. Gilles, abbé.	
2	13.e *Dim.*	s. Lazare et ste. Marthe.	
3	Lundi	s. Grégoire-le-Grand.	
4	Mardi	s. Marcel, martyr.	P. L.
5	Mercredi	s. Victorin, évêque.	le 4, à 6
6	Jeudi	s. Eleuthère, abbé.	h. 49 m.
7	Vendredi	s. Alpin, évêque.	du mat
8	Samedi	NATIVITÉ DE NOTRE-DAME.	
9	14.e *Dim.*	s. Sergius, pape.	
10	Lundi	ste. Pulchérie, vierge.	
11	Mardi	s. Patien, évêque.	D. Q.
12	Mercredi	s. Sylvain, évêque.	le 10, à
13	Jeudi	s. Gauthier, évêque.	10 h. 41
14	Vendredi	*Exaltation de la Ste. Croix.*	du soir.
15	Samedi	s. Nicomède.	
16	15.e *Dim.*	s. Cyprien, évêque.	
17	Lundi	s. Lambert.	
18	Mardi	s. Jean Chrysostome, évêque.	
19	Mercredi	s. Seine, abbé.	N. L.
20	Jeudi	s. Eustache.	le 18, à 9
21	Vendredi	s. Mathieu, apôtre.	h. 16 m.
22	Samedi	s. Maurice, martyr.	du soir.
23	16.e *Dim.*	ste. Thècle, vierge et martyre.	
24	Lundi	s. Corneille, pape et martyr.	
25	Mardi	s. Cléophas, martyr.	
26	Mercredi	ste. Justine, vierge.	
27	Jeudi	s. Cosme et s. Damien, martyrs.	P. Q.
28	Vendredi	s. Céran, évêque.	le 26, à
29	Samedi	s. Michel, archange.	10 h. 25
30	17.e *Dim.*	s. Jérôme, prêtre.	m. du s.

OCTOBRE.

Les jours diminuent, pendant ce mois, de 46 minutes le matin, et de 58 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Lundi	s. Remi, évêque.	
2	Mardi	ss. Anges gardiens.	
3	Mercredi	s. Denis, aréopagite.	
4	Jeudi	s. François d'Assise.	P. L.
5	Vendredi	ste. Auréa, vierge.	le 3, à 3
6	Samedi	s. Bruno, abbé.	h. 18 m.
7	18.e *Dim.*	s. Sergius.	du soir.
8	Lundi	ste. Brigitte.	
9	Mardi	s. Denis, évêque.	
10	Mercredi	s. Cassius, martyr.	
11	Jeudi	ste. Placidie, vierge.	D. Q.
12	Vendredi	s. Evagre, martyr.	le 10, à
13	Samedi	s. Venant, abbé.	10 h. 56
14	19.e *Dim.*	ste. Menehould.	m. du s.
15	Lundi	ste. Thérèse, vierge.	
16	Mardi	s. Berchaire, abbé.	
17	Mercredi	s. Cerbon, évêque.	
18	Jeudi	s. Luc, évangéliste.	N. L.
19	Vendredi	s. Savinien, évêque.	le 18, à 2
20	Samedi	s. Maxime, martyr.	h. 56 m.
21	20.e *Dim.*	ste. Ursule, vierge et martyre.	du soir.
22	Lundi	s. Vallier, archidiacre.	
23	Mardi	s. Louvent, abbé et martyr.	
24	Mercredi	s. Magloire, évêque.	
25	Jeudi	s. Crépin et s. Crépinien, martyrs.	
26	Vendredi	s. Évariste, pape.	P. Q.
27	Samedi	s. Florent, martyr.	le 26, à 9
28	21.e *Dim.*	s. Simon et s. Jude, apôtres.	h. 30 m.
29	Lundi	ste. Eusébie, vierge.	du mat.
30	Mardi	s. Léon, pape.	
31	Mercredi	*Vigile et Jeûne.*	

NOVEMBRE.

Les jours diminuent, pendant ce mois, de 43 minutes le matin, et de 34 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Jeudi	TOUSSAINT.	
2	Vendredi	*Commém. de tous les fidèles déf.*	
3	Samedi	s. Hubert, évêque.	P. L.
4	22.e *Dim.*	s. Charles Borromée, évêque.	le 2, à 12
5	Lundi	s. Malachie.	h. 56 m.
6	Mardi	*Susc. des reliq. de s. Mammès.*	du mat.
7	Mercredi	s. Amaranthe, martyr.	
8	Jeudi	*Vénérat. des saintes reliques.*	
9	Vendredi	s. Mathurin, prêtre.	
10	Samedi	s. Léon-le-Grand, pape.	D. Q.
11	23.e *Dim.*	s. Martin, évêque.	le 9, à 3
12	Lundi	s. Véran, évêque.	h. 10 m.
13	Mardi	s. Brice, évêque.	du mat.
14	Mercredi	ste. Vénérande, vierge.	
15	Jeudi	s. Maclou, évêque.	
16	Vendredi	s. Edme, évêque.	
17	Samedi	s. Aignan, évêque.	
18	24.e *Dim.*	ste. Aude, vierge.	N. L.
19	Lundi	ste. Élisabeth, veuve.	le 17, à 8
20	Mardi	s. Edmond, roi.	h. 33 m.
21	Mercredi	*Présentation de la Ste. Vierge.*	du mat.
22	Jeudi	ste. Cécile, vierge et martyre.	
23	Vendredi	s. Clément, pape et martyr.	
24	Samedi	s. Bénigne, prêtre et martyr.	
25	25.e *Dim.*	ste. Catherine, vierge et martyre.	
26	Lundi	s. Pierre, évêque d'Alexandrie.	P. Q.
27	Mardi	s. Lin, pape et martyr.	le 24, à
28	Mercredi	s. Ruf, martyr.	7 h. 4 m.
29	Jeudi	s. Saturnin, évêque et martyr.	du soir.
30	Vendredi	s. André, apôtre.	

DÉCEMBRE.

Les jours diminuent, pendant ce mois, de 22 minutes le matin, et de 6 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Samedi	s. Éloi, évêque.	
2	1.er *Dim.*	*Avent.*	
3	Lundi.	s. François-Xavier.	P. L.
4	Mardi	ste. Barbe, vierge et martyre.	le 1, à 12
5	Mercredi	s. Sabas, abbé.	h 6 m.
6	Jeudi	s. Nicolas, évêque.	du mat.
7	Vendredi	s. Ambroise, évêque.	
8	Samedi	CONCEPTION DE NOTRE-DAME.	
9	2.e *Dim.*	ste. Valérie, vierge.	D. Q.
10	Lundi	ste. Eulalie, vierge.	le 8, à 11
11	Mardi	s. Lucien, martyr.	h. 8 m.
12	Mercredi	s. Crescent, martyr.	du soir.
13	Jeudi	ste. Lucie, vierge et martyre.	
14	Vendredi	s. Nicaise, évêque.	
15	Samedi	s. Maxim, abbé.	N. L.
16	3.e *Dim.*	Les 3 enfants de la fournaise.	le 17, à
17	Lundi	ste. Begge, vierge.	11 h. 54
18	Mardi	s. Gatien, évêque.	m du m.
19	Mercredi	*Quatre-Temps.*	
20	Jeudi	s. Macaire, prêtre.	
21	Vendredi	s. Thomas, apôtre.	P. Q.
22	Samedi	ste. Salaberge, veuve.	le 24, à 3
23	4.e Dim.	ste. Victoire.	h. 38 m.
24	Lundi	*Vigile et Jeûne.*	du mat.
25	Mardi	NOEL.	
26	Mercredi	s. Étienne, 1.er martyr.	
27	Jeudi	s. Jean, apôtre.	P. L.
28	Vendredi	ss. Innocents.	le 31, à
29	Samedi	s. Thomas de Cant.	1 h. 7 m.
30	*Dimanc.*	ste. Anysie, martyre.	du soir.
31	Lundi	s. Silvestre.	

CLERGÉ

DE

L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE LANGRES.

TITRE SAINT-MAMMÈS (Rit particulier).

M.gr PARISIS (Pierre-Louis), Évêque de Langres, né à Orléans, le 12 août 1795, sacré à Paris, le 8 février 1835.

Vicaires généraux : MM.

Barrillot, supérieur du grand séminaire, grand pénitencier, doyen du chapitre,
Vouriot.
Donadei, chanoine.
} agréés par le roi.

Bavoillot, chanoine, archiprêtre.
Favrel, chanoine honoraire.
Jolly, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire.

Secrétariat :

M. Carré, secrétaire.

Officialité : MM.

Vouriot, official.
N......, promoteur.
Carré, greffier.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

Chanoine d'honneur :

M.gr MATHIEU, archevêque de Besançon.

Chanoines titulaires : MM.

Bavoillot, archiprêtre, vicaire général.
Piot.
Huin.
Dubreuil de Mazières.
Rocard.
Donadei, théologal, vicaire général.
Rieusset, grand chantre.
Janny.
Lorain, supérieur du grand séminaire.

Chanoines honoraires résidants : MM.

D'Régel, inspecteur général honoraire de l'Université.
Thirion.
Jolly, vicaire général.
Astier, doyen hon. de l'acad. de Besanç.
Roussel, aumônier de St.-Maur.
Thomas, professeur de théologie.
Vautrin, vicaire de la cathédrale.
Favrel, vicaire général.

Chanoines honoraires non-résidants : MM.

Malarme, curé de Chaumont.
Tassel, desservant de Chalindrey.
Hutinet, desserv. de Bussières-lez-Bel.
Daubrive, curé du Fays-Billot.
Aubert, ancien curé de Varennes.
Richard, chanoine et secrétaire de l'évêché d'Orléans.
Huet, curé de St.-Paul, à Orléans.
Désir-Martin, vicaire de la paroisse St.-Donatien d'Orléans.
Desbilliers, prêtre du diocèse de Paris.
Aubertin, curé d'Aubigny.
Manois, curé de Vassy.
Mathey, curé de Bourbonne.

ADMINISTRATION DE LA PAROISSE : MM.

Bavoillot, curé.
Vautrin, vicaire.
Carbillet, id.
Javillard, vicaire.
Vitu, id.

FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE.

Président, M.gr L'ÉVÊQUE.

Conseillers : MM.

Bavoillot, archiprêtre.
Huin, chanoine.
Rocard, chanoine.
Aubert, maire.
Pistollet, médecin.
Durand, trésorier.
Regnier, secrétaire.
Parisot-Jourdain.
Delecey-de-Changey.
De Huvé.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN : MM.

Lorain, supérieur.
Febvre, économe.
N......, trésorier.

Professeurs : MM.

Thomas, chanoine hon., prof. de morale.
Bouvier, professeur de dogme.
Brulé, professeur de philosophie.
Duplessy, professeur d'histoire.

ÉCOLE SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE, à Langres,
(autorisée par ordonnance royale du 5 novembre 1828).

MM.

Jolly, chanoine honoraire, vicaire général, supérieur.

Briffaut, directeur.

Professeurs : MM.

Guenin, professeur de mathématiques.
Véchambre, id. de rhétorique.
Moliard, id. de seconde.
Chantôme, id. de troisième.
Henry, professeur de quatrième.
Perrot, id. de cinquième.
Marchal, id. de sixième.
Lorez, id. de septième.

AUMONIERS : MM.

Vautrin, chanoine honoraire, aumônier du collége.

Roussel, id., id. de la communauté du saint Enfant-Jésus.

Boileau, aumônier de la communauté de Saint-Dominique.

Thevenot, id. des hospices de la Charité et de St.-Laurent.

PRÊTRES HABITUÉS : MM.

Meusy.
Jourdheuil.
Minot.
Maranget.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

A LANGRES.

Frères de la doctrine chrétienne (la communauté se compose de six frères donnant l'instruction gratuite à environ 400 enfants).

Religieuses de l'Annonciade céleste (cloîtrées).

Dominicaines (un certain nombre d'entre elles sont consacrées à l'éducation des jeunes demoiselles. Elles ont une centaine d'élèves, dont 45 pensionnaires et 55 externes.

Religieuses du St.-Enfant-Jésus, dites de St.-Maur (elles se consacrent uniquement à l'éducation des jeunes demoiselles, et donnent l'instruction à plus de 300 élèves, dont 92 pensionnaires, 100 externes payantes, et plus de 100 non payantes).

Sœurs de la Providence (noviciat, classes gratuites où plus de 200 enfants reçoivent l'instruction, ouvroir où de jeunes filles apprennent la couture). (Cette congrégation, dont la maison-mère est à Langres, se consacre à l'instruction des enfants et au soin des malades. Elle possède 46 établissements, dont 40 dans le diocèse de Langres et 6 dans celui de Dijon, et où plus de 4000 enfants reçoivent l'instruction et sont formées au travail des doigts).

Sœurs de St.-Vincent-de-Paul (Charité, hospice civil et distributions de secours aux pauvres).
id. (St.-Laurent, hospice militaire).

A CHAUMONT.

Frères de la doctrine chrétienne, trois frères, 150 élèves.
Sœurs de St.-Vincent-de-Paul (hospice).
Sœurs de la Providence de Langres (écoles de filles et ouvroir).
id. (Maison de maternité).

A VASSY.

Sœurs de St.-Charles (hospice).
Religieuses du St.-Enfant-Jésus (pensionnat, classes bourgeoises et classes gratuites).

A St.-DIZIER.

Frères de la doctrine chrétienne (six frères, 406 élèves).
Sœurs de St.-Charles (hospice).
Sœurs de la Charité, du diocèse de Besançon (hospice départemental pour les aliénés).
Sœurs de la doctrine chrétienne (école de filles.)

A JOINVILLE.

Frères de la doctrine chrétienne (trois frères, 145 élèves).
Sœurs de St.-Charles (hospice et classes gratuites).

A BOURBONNE.

Sœurs de St.-Charles.

A NOGENT, FAYS-BILLOT ET FRESNES.

Sœurs de St.-Charles (elles tiennent des écoles de filles et soignent les malades à domicile).

A CHATEAUVILLAIN.

Sœurs de la Providence de Langres (hospice, école de filles et ouvroir).

A ARC.

Sœurs de la Providence de Langres (hospice, école de filles et ouvroir).

A ÉCLARON.

Sœurs de la doctrine chrétienne (école de filles et ouvroir).

A LACHAPELLE.

Ursulines hospitalières de l'instruction chrétienne de Troyes. Elles tiennent une école de filles et soignent les malades à domicile).

A Andelot.— Aubepierre. — Biesles.— Bologne. — Brennes. — Bussières. — Chalindrey. — Chalvraines. — Chauffourt. — Chézeaux. — Clinchamp. — Coiffy-le-Haut. — Dampierre. — Dancevoir. — Genevrières. — Germainvilliers. — Gilley. — Heuilley-le-Grand. — Heuilley-Cotton. — Hortes. — Is. — Leffonds.—Maranville.—Marcilly.— Meures.—Montigny.—Neuilly.— Poissons. — Rivière-les-Fosses. — St.-Michel. — Serqueux. — Signéville. — Varennes. — Vicq.—Villegusien. — Villiers-en-Lieu,

Ecoles de filles tenues par les Sœurs de la Providence de Langres, qui soignent en même temps les malades à domicile.

Dans un grand nombre de paroisses, écoles de filles tenues par des Sœurs de la doctrine chrétienne de Nancy, et par des Sœurs de la Providence de Portieux.

TABLEAU des Communes du département de la Haute-Marne, avec les noms des Patrons des Églises, ceux de MM. les Curés, Desservants et Maires, et la Population. (Les chefs-lieux de canton sont désignés par des MAJUSCULES, et les annexes, par des lettres *italiques*.

NOMS des COMMUNES.	PATRONS des ÉGLISES.	NOMS des ECCLÉSIASTIQUES.	NOMS des MAIRES.	Population.
ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT.				
ANDELOT	s. Louvent	Decourcelles	Magnan	948
Blancheville	s. Nicolas		Lebrun	203
Bourdons	La Nativité	Laurent	Clément	740
Briaucourt	s. Etienne		Berthel	228
Chantraines	La Nativité	Coutret	Clercy	382
Cirey-lez-Mareilles	s. Martin	Fourel	Masson	274
Consigny	s. Pierre	Barbier	Boucheseiche	335
Darmanne	s. Martin	Boisselier	Courtier	318
Ecot	La Nativité	Compagnot	Michel	273
Forcey	s. Remy		Chanet	250
Lacrète	s. Martin		Dormoy	106
Mareilles	s. Martin		Godet	339
Montot	s. Martin	Etienne	Pigorot	250
Morteau-la-Crête	N.....		Gobin	49
Reynel	L'Assomption	André	Gérard	521
Rimaucourt	s. Pierre et s. Paul	Roblin	Huguenin	726
Rochefort	L'Assomption	Simon	Niguet	251
Signéville	La Nativité		Robert	169
Vignes	s. Just		N......	88
ARC-EN-BARROIS	s. Martin	Seclier	Godot	1526
Aubepierre	L'Assomption	Nicolas	Rigollot	948
Bugnières	La Nativité		Rigoigne	338
Coupray	s. Vincent		Mongin	397
Cour-l'Evêque	s. Sulpice	Jacquottin	Blime	370
Dancevoir	s. Pierre-ès-liens	Didelot	Meusy	885
Leffonds	s. Denis	Aubry	Chauderon	840
Richebourg	s. Nicolas	Guillemin	Aubriot	689
Villiers-sur-Suize.	s. Remy	Raclot	Mariot	591
Aillanville	s. Martin	Regnier	Taillandier	495
SAINT-BLIN	L'Assomption	Chapuy	Graillot-Routier	526
Busson	s. Maurice		Gentil	199
Chalvraines	s. Pierre et s. Paul.	Mareschal	Viard	761
Chambroncourt	s. Thiébaut	Humblot	Amiot	213
Humberville	s. Hilaire		Fevre	190
Lafauche	L'Assomption		Degasset	214
Leurville	s. Martin	Cochois	Mouillet	322
Liffol-le-Petit.	s. Remy	Liébaut	Bastaille	480
Manois	s. Blaise	Flocard	Curt	459
Morionvillers	s. Amand		Polliot	120

NOMS des COMMUNES.	PATRONS des ÉGLISES.	NOMS des ECCLÉSIASTIQUES	NOMS des MAIRES.	Population.
Orquevaux	s. André	Thévenot	Thabourin	426
Prez-sous-Lafauche	s. Didier	Barthélemy	Senault	590
Semilly	s. Martin	Messager	Bertaux	318
Vezaignes-sous-Lafauche	s. Martin	Brayer	Cousin	331
Bourg Ste.-Marie	ste Marie		Lambinet	316
BOURMONT	N......	Cultot	Lucot	1062
Brainville	s. Loup	Poissons	Gauthier	339
Champigneulles	s. Thiébaut	Noël	Cochois	257
Chaumont-la-Ville	N......	Caillet	Limaux	519
Clinchamp	s. Pierre-ès-liens	Poinsot	Garnier	555
Doncourt-sur-Meuse	s. Maurice		Baudoin	257
Germainvilliers	s. Félix	Michelin	Silvestre	452
Goncourt-sur-Meuse	s. Martin	Raclot	Pernel	723
Gonaincourt	s. Martin		Gury	194
Graffigny-Chemin	s. Elophe et s. Christophe	Thibouret	Chevalier	811
Hâcourt	s. Martin	Morisot	Soyer	165
Harréville	s. Germain	Richard	Lironcourt	736
Huiliécourt	s. Martin	Champion	Hanriot	453
Illoud	id.	Gaillet	Emard	366
Levécourt	s. Jean-Baptiste	Logerot	Gérard	408
Malaincourt-la-Grande	ste. Marie-Magdeleine		Duprey	206
Nijon	s. Remy	Benoist	Bernard	360
Outremécourt	La Nativité	Carbillet	Degoix	401
Ozières	s. Amand		Cornet	268
Romain-sur-Meuse	s. Martin	Regnault	Graillet	553
Sommerécourt	s. Gérard		Margaine	317
Soulaucourt	s. Léger	Lambert	Pernel	512
Thiébault (St.)	s. Thiébault	Mojard	Bernard	350
Vaudrecourt	N....		Robert	172
Vroncourt	s. Médard		Bertaux	169
Aizanville	s. Nicolas		Royer	171
Blessonville	s. Pierre et s. Paul		Benoît	435
Braux-le-Chatel	s. Antoine	Royer	Gaucherot	488
Bricon	s. Pierre-ès-Liens	Sauvage	Belin	546
CHATEAUVILLAIN.	L'Assomption	Royer	Hastier-Walter	2100
Cirfontaines-en-Azois	s. Hilaire	Sarrazin	Remenant	561
Créancey	La Nativité	Benoît	Radel	544
Dinteville	s. Remy	Regnaut	Silvestre	412
Essey-lez-Pont	s. Simon		Redouté	267
Laferté-sur-Aube	ste. Magdeleine	Prudent	Vauthier	1176
Lanty-sur-Aube	s. Laurent	Compagnot	Tridon	658
Latrecey	s. Pierre-ès-Liens	Sauvage	Gravier	868
Marmesse	s. Martin		Gibouig	221
Montribourg	L'Assomption		Royer	190
Orges	s. Didier	Euvrard	Babonot	1105
Ormoy-sur-Aube	s. Martin		Michelin	396
Pont-la-Ville	L'Assomption	Clerc	Aubriot	435
Silvarouvres	s. Félix et s. Augebert	N......	Ruotte	393
Villars-en-Azois	id.	Denis	Voillard	514
Brethenay	L'Assomption		Hugueny	279
Brottes	s. Martin	Tisserand	Tisserand	336
Buxières-lez-Villiers	s Bénigne	Jacquinot	Graillet	165

NOMS des COMMUNES.	PATRONS des ÉGLISES.	NOMS des ECCLÉSIASTIQUES.	NOMS des MAIRES.
Chamarandes	s. Vallier		Legros.
CHAUMONT	s. Jean-Baptiste	Malarme	Mareschal
Choignes	s. Martin	Gaucher	Poupas
Condes	s. Vallier		Petit
Crenay-sur Suize	s. Martin	Pierre	Chaudron
Euffigney	s. Blaise		Briot
Jonchery	L'Assomption	Gaulard	Richoux
Laharmand	id.		Maillot
Laville-aux-Bois	La Conception	Martin	Richeton
Lusy	s. Evrard	Bouard	Renaut
Montsaon	s. Didier		Lamontre
Neuilly-sur-Suize	s Pierre et s. Paul	Simonnot	Cornuot
Puits-des-Mèses (le)	La Nativité	Jacob	Blanchot
Riaucourt	L'Assomption	Bogey	Gervillers
Sarcicourt	s. Martin	N......	Thivet
Semoutier	s. Pierre-ès-Liens	Couchut	Evouloir
Treix	L'Assomption		Perdriset
Verbieles	La Nativité		Michel-Barbier
Villiers-le-Sec	s. Savinien	Ariet	Grandjean
Audeloncourt	s. Remy	Renaud	Gouvenot
Bassoncourt	s. Barthelemy	N......	Brocard fils
Breuvannes	s. Remy	Bauvière	Goussel
Buxières-lez-Clefmont	s. Evre		Bernard
Choiseul	L'Assomption	Minguet	Thériot
CLEFMONT	s. Tiébaut	N......	Parmentier
Colombey-lez-Choiseul	s. Martin	Dubois	Piot
Cuves	s. Eloi	Drouot	Magnien
Daillecourt	s. Martin	N	Thevenot
Lénizeul	s. Brice		Fouquet
Longchamp-l.-Millières	s. Louvent		Margaux
Maisoncelles			Dubois
Mennouveaux	s. Martin		Gauthrot
Merrey-en-Bassigny	s. Pierre-ès-Liens		Theriot
Meuvy	s. Georges	Gauthier	Borthon
Millières	s. Gengon	Cornubert	Esmard
Noyers	s. Hilaire	Chevalier	Barbier
Perrusse	s. Martin	Arnould	Bergelot
Rangecourt	s. Barthelemy	Lejour	Carbillet
Thol-lez-Millières	s. Martin	Hugnenot	Margaux
Argentolles	La Nativité	Marche	Euvrard
Autreville	s. Pierre ès-Liens	Morey	Graillet
Biernes	s. Pierre et s. Paul		Rolland
Blésy	s. Martin		Gauthier
Buchey	s.te Colombe		De Brienne
La Chapelle-en-Blaisy	s. Michel	Chardin	Billardelle
Colombey-les-2 Eglises	L'Assomption	Collin	Petit
Curmont	La Conception		Armand
Gillancourt	s. Bénigne	Dubois	Girardot
Harricourt	s. Remy	Caussin	Rolland
JUZENNECOURT	s te Magdeleine	Bizot	Duchêne
Maranville	s. Pierre et s. Paul	Decharme	Clément
Martin (St.)	s. Martin	Nairot	Nicard
Meures	s. Pierre et s. Paul	Petitfour	Jolly

NOMS des COMMUNES.	PATRONS des ÉGLISES.	NOMS des ECCLÉSIASTIQUES.	NOMS des MAIRES.	Population.
Montherie	s. Martin	Lamontre	Barbier	351
Lamothe-en-Blesy	s. Nicolas	Collin	Delacroix	388
Pratz	s.te Magdeleine		Duboy	70
Rennepont	s. Maurice	N......	Creney	295
Rizaucourt	L'Assomption	Demerson	Paulin-Jeudy	356
Sexfontaines	L'Assomption	Bolland	Flamérion	488
Valdelancourt			Legros	187
Vaudrémont	L'Assomption	Vivier	Deroche	365
Villeneuve-aux-Fresnes	s. Georges		Cousigny	75
Villeneuve-au-Roi (La)	L'Assomption		Cressonier	336
Ageville	s. Gengon		Camus	476
Biesles	s. Pierre et s. Paul	Roger	Ariet	1168
Donnemarie	La Nativité	Brigonnet	Poisson	311
Esnouveaux	s. Jean-Baptiste	Thivet	Mariotte	623
Essez-les-Eaux	s.te Barbe		Marchal	229
Foulain	s. Clément		Etienne	409
Is-en-Bassigny	s. Remy	Sommier	Thevenot	960
Lanques	s. Remy	Collignon	Geoffroy	436
Louvières	s. Thomas de Cantorbery		Demongeot	256
Mandres	La Nativité	Prévost	Legros	511
Marnay	s. Martin	Meusy	Fort	444
Ninville	s. Martin	Royer	Thevenot	268
NOGENT-LE-ROI	s. Jean	Mettrier	Lasnet	2807
Odival	s. Marcel	Curel	Dronot	415
Poinson-lez-Nogent	s. Léger	Page	Dufour	406
Poulangy	La Nativité	Redouté	Forrand	796
Sarcey	s. Saturnin		Frenette	172
Thivet	s. Pierre	Simon	Maitret	380
Vesaigne-sur-Marne	s. Jean-Baptiste		Descharmes	
Vitry-lez-Nogent	N......		Mariet	378
Annéville			Guillaumot	133
Blaise-le-Chatel	s. Michel	Phulpin	Lemoine	394
Bologne	s.te Bologne	Champion	Coché	607
Buxières-lez-Froncles	s. Calixte	Grignon	Ragot	302
Champcourt	La Nativité		Dupuis	227
Daillancourt	s. Lupicien	Thomas	Chappuy	320
Froncles	s. Joseph		Doré-de Brouville	421
Genevroye (La)	s. Barthelemy		Michel	37
Guindrecourt s.-Blaise	s. Maurice		Dufournet	262
Mancine (La)	L'Assomption		Lanet-Bardel	159
Marault	s. Méd. rd	Cochois	Gillot	556
Marbéville	s. Martin	Richard	Multier	310
Mirbelle	La Nativité		Guyot	131
Ormoy-lez-Sexfontaines	L'Assomption		Guenin	159
Oudincourt	s. Didier	Lavocat	Ragot	371
Roôcourt-la-Côte	s. Martin		Buat	323
Soncourt	s. Martin	Vautrin	Roux	486
Viéville	s. Martin	Delaumone	Lavocat	385
VIGNORY	s. Etienne	Thériat	Rolland	767
Vouécourt	s. Hilaire	Jacquot	Brisi-Bart	441
Vraincourt	s. Pierre-ès-Liens		Choux-Mongin	214

NOMS des COMMUNES.	PATRONS des ÉGLISES.	NOMS des ECCLÉSIASTIQUES.	NOMS des MAIRES.	Population.
		ARRONDISSEMENT DE VASSY.		
Avrainville*	s. Martin	Mauffré	Jolly	203
Bienville	ste. Menehould	Durand	Thomassin-de-Bien	534
Breuil-sur-Marne	s. Vinebaut		Collot	206
CHEVILLON	s. Hilaire	Maupris	Garnier	981
Curel	La Nativité	Toussaint	Couvreux	595
Eurville-sur-Marne	id.	N......	Lesperut (baron)	674
Fontaines-sur-Marne	s. Louvent	Phulpin	Jeanson	263
Gourzon	s. Martin	Dubois	Garnier	252
Laneuville-à-Bayard			Burgeat	142
Maizières-lez-Joinville	s. Martin	Dallet	Herment	358
Narcy	s. Pierre-ès-liens	Vial	Vidrine	457
Osne-le-Val	s. Gyriaque	Simon	Peymal	992
Prez-sur-Marne	La Conversion de s. Paul		Le baron de Kolpstein	205
Ragecourt-sur-Marne	L'Ascension	Belgrand	Joly	151
Somméville	La Nativité		Dorigny	214
Bettancourt-la-Ferée	s. Denis		Legrand	186
Chamouilley	s. Blaise	Bresson	Beugon-Arson	672
Chancenay	s. Louvent	Bossut	Graffault	461
DIZIER (St.)	L'Assomption	Horiot	Leblanc	1191
Eclaron	s. Laurent	Buron		
Hallignicourt	s. Martin	Michel	Guyot	379
Hoéricourt	L'Assomption	Gaucher	Choppin	416
Humbécourt	s. Martin	Demesse	Pennehoult	541
Laneuville-au-Pont	s. Lumier		Oudin	143
Moélain	s. Aubin	Jeanson	Hayer	270
Perthes et Longchamps	La Nativité	Durand	Liard	792
Roche-sur-Marne	s. Martin		Urbain	384
Valcourt-sur-Marne	s. Pierre-ès-liens		Boullaud	319
Villiers-en-Lieu	s. Remy	Servais	Blanchard	705
Augeville	s. Hubert		Huot	53
Bettaincourt-sur-Roche	La Nativité		Piot	406
Cerizières	s. Didier	Perrin	Thevenot	331
Domremy	s. Remy	Hugny	Morot	316
Donjeux	s. Georges	Jolly	Raulot	410
DOULAINCOURT	s. Martin	Bourlier	Pouguy	820
Gudmont	s. Georgin	Ridde	Beuguot	328
Landéville	s. Martin		Décot	92
Maconcourt	s. Léger		Chaumont	122
Mussey	La Nativité	Bessey	N Sourdat	497
Pautaines	s. Nicolas	Thiébault	Perrin	222
Provenchères	L'Assomption		H. Moussu	620
Roche-sur-Rognon	La Nativité	Leblanc	Carbonneaux	525
Rouécourt	L'Assomption		Paton	255
Rouvroy	s. Martin		Blavey	279
Saucourt	s. Remy	Hastier	Guenard	338
Urbain (St.)	s. Etienne	Giroux	Délignon	868
Vaux-sur-St. Urbain	s. Remy	Delongeaux	Passerat	312
Villiers-sur-Marne	s. Maurice		Chubault	270

NOMS des COMMUNES.	PATRONS des ÉGLISES.	NOMS des ECCLÉSIASTIQUES.	NOMS des MAIRES.	Population.
Ambonville	s. Bénigne	Baveux	Cherin	482
Arnancourt	L'Assomption		Virrat	475
Baudrecourt	s. Bénigne et s. Louvent	Fagot	Labreuveux	402
Beurville	s. Etienne	Guillaumé	Bemdry	534
Blumeray	s. Laurent	Carbillet	Gérard	312
Bouzancourt	s. Antoine	Mouillet	Perrin	523
Brachay	s. Pierre-es-Liens	Billardelle	Mertrud	326
Charmes-en-l'Angle	s. Etienne		Bourlon	166
Charmes-la-Grande	s. Aubin	Cornette	Henrion	574
Cirey-sur-Blaise	s. Pierre-ès-Liens	Lapierre	Brun	740
Courcelles			Giroux	314
Dommartin-le-St.-Père	s. Martin	Laloy	Michel	701
DOULEVANT	s. Louvent	Jacquinot	Berthelin	700
Flammerécourt	s. Remy		Larcher	332
Leschères	La Nativité	Legendre	Nicolas	532
Mertrud	s. Remy	Belgrand	Lebœuf	620
Nully	La Nativité	N......	Henri	544
Tremilly	s. Martin	Obriot	Clément	282
Villiers-aux-Chênes	s. Nicolas		Montagne	200
Autigny-le-Grand	s. Pierre	Labreuveux	Guillemin	266
Autigny-le-Petit	La Nativité		Nalot	162
Blécourt	La Nativité	Crépin	Adam	226
Chatonrupt	s. Brice	Martinet	Gillot	377
Ferrières	s. Jean l'évangéliste		Olivier	272
Fronville	s. Lumier	Phulpin	Pasquier	403
Guindrecourt-aux-Orm.			Lorain	251
JOINVILLE	La Nativité	Maréchal	Naste-Roquemont	3137
Mathons	L'Assomption	Babelon	Férons	299
Noncécourt	s.te Colombe	Mailfert	Leblanc	326
Rupt	L'Assomption		Berger	330
Sommermont	s. Maurice	Boude	De Hédouville	192
Suzannecourt	s.te Croix	Budelot	Hognet	377
Thonnance-les-Joinville	s. Didier	Rondet	Barbier	1244
Vecqueville	s. Remy	Pierret	Paymal	345
Anglus	s. Eloi	Richard	Robert	222
Braucourt	N......		Cotton	152
Ceffonds	s. Remy	Féron	Des Etangs	828
Droyes	L'Assomption	Pâris	Robert	1016
Frampas	s.te Magdeleine	Martet	De Beaufort	249
Longeville	La Nativité	Fèvre	Nottat	799
Louze	s. Martin	Niguet	Petit Désuriaux	781
MONTIERENDER	s. Remy	Gérard	Lavoie	1498
Planrupt	s. Simon et s. Jude	Onias	Corbet	270
Puellemontier	La Conception	Geoffroy	De Meyronnet	511
Robert-Magny	s. Barthelemy	Jolly	Marchand	468
Rozières	s.te Barbe	Blanchot	Antoine	254
Sauvage-Magny	s. Mathieu		Lavocat	119
Sommevoir	La Nativité	Liébault	Houlot	997
Thilleux	s. Laurent		Carlin	175
Aingoulaincourt	s. Remy		Archambault	57
Annonville	s. Pierre		Chalin	130
Bettoncourt	s. Martin	Merger	Leblanc	160

NOMS des COMMUNES.	PATRONS des ÉGLISES.	NOMS des ECCLÉSIASTIQUES.	NOMS des MAIRES.
Bressoncourt	s.te Colombe		Fontaines
Brouthières	s. Jean		De Simony
Cirfontaines-en-Ornois	s. Pierre	Georges	Guillaume
Echenay	s. Martin	Garnier	Hurlier
Effincourt	s. Aignan	Thomas	Gaillet
Epizon	s. Didier	Hanipaux	Guyot
Germay	N......	Gauthier	Desnouveaux
Germisay	s. Côme et s. Damien		Renaut
Gillaumé	N......		Thévenin
Harméville	s. Martin	Thabourin	De Mandre
Laneuville-aux-Bois	s. Pierre		Renault
Lezéville	s. Evre	Regnault	Renaud
Montreuil-s.-Thonnan.	Notre-Dame	Petit	Phique
Noncourt	s. Félix	Bruyand	David
Pansey	s. Price		Clausse
Paroy	s. Evre		Forinet
POISSONS	s. Aignan	Jolly	Collier
Sailly	s. Maurice	Boiteux	Jeanjean
Saudron	s. Félix	Collier	Vautrin
Soulaincourt	s. Amatre		Demassey
Thonnance-les-Moulins	s. Evre		Ninot
Allichamp	L'Assomption		Dollet
Attancourt		Marche	Maisière
Bailly-aux-Forges	s. Léger	Legros	Honiat
Brousseval	s. Louvent	Poupon	De Rigollot
Domblain	s. Bénigne	Géant	Lalain
Dommartin-le-Franc	s. Martin	Thévenin	Le Bachellé
Doulevant-le-Petit	s. Louvent		Dauphin
Fays	s Martin	Hutinet	Dupotet-Chalett
Flornoy	s. Julien		Mouginot
Laneuville-à-Remy	L'Assomption		Jacobé
Louvemont	s. Sulpice	Simonot	Danelle
Magneux	s Maurice	Legendre	Jeanson
Montreuil-sur-Blaise	s.te Marguerite		Prévost
Morancourt	s. Pierre-es-Liens	Molard	Bruyant
Ragecourt-sur-Blaise	s. Antoine		Piot
Sommancourt			Maigret
Suzémont	s. Antoine		Geny
Troisfontaines-la-Ville			Menancourt
Valleret	s. Lumier		Chevance
VASSY	La Nativité	Manois	Périn-Menaucou
Vaux-sur-Blaise	s. Jean l'évangéliste	Boulangé	Robert
Ville-en-Blaisois	s. Maurice	Desbernard	Nicaise
Villiers-au-Bois	s. Gervais et s. Protais		Leblanc
Voillecomte	s. Luc	Adam	Jeanson

ARRONDISSEMENT DE LANGRES.

AUBERIVE	s.te Anne	Desgrez	Bordet-Giey
Arbot	s. Pierre-es-Liens		Bidaut
Aulnoy	s. Nicolas		Royer
Bay	s. Hyppolite	Adam	Febre
Chalmessin	s. Gilbert		Masson

NOMS des COMMUNES.	PATRONS des ÉGLISES.	NOMS des ECCLÉSIASTIQUES.	NOMS des MAIRES.	Population.
Chameroy	s. Remy	Raby	Leclerc	433
Colmier-le-Bas	s. Laurent		Jobert	231
Colmier-le-Haut	s.te Madeleine	Cultrut	Voillemier	347
Courcelles-sur-Aujon	s. Loup		Grey-Robert	124
Eriseul	s Loup		Girardot	138
Germaine	s. Maurice	Crévisy	Jacob	189
Giey-sur-Aujon	s. Gengon	Menne	Mongin	547
Lamargelle	s. Martin	Simonot	Aubertot	89
Mouilleron	Notre-Dame		Mutelet	85
Musseau	s. Pierre et s. Paul	Maupin	Poulot	497
Poinsenot	Notre-Dame		Minot (Pierre)	243
Poinson-lez-Grancey	s. Léger	Perrot	Minot-Rigollot	240
Praslay	s. Remy	Louis	Fèbre	363
Rochetaillée	s. Jean-Baptiste	Arnoult	Michelot	370
Rouelle	L'Assomption		Robert	275
Rouvres	s. Pierre et s. Paul	Gauvain	Gauthier	535
St.-Loup	s. Loup	Devignon	Girardot	214
Santenoge	La Nativité	Chouffaut	Morisot	273
Ternat	s Claude		Lambert	197
Villars-Mont-Royer	L'Assomption		Andriot	175
Villemervry	Notre-Dame		Camus	132
Villemoron			Doderet	155
Vitry-en-Montagne	s. Martin		Musy	195
Vivey	Notre-Dame		Girardot	183
BOURBONNE	L'Assomption	Mathey	Renard	3551
Aigremont	s. Sébastien	Jacquemard	Décharme	209
Arnoncourt	s. Symphorien		Henry	346
Beaucharmoy	L'Assomption		Soulard	268
Coiffy-le-Haut	La Nativité	Grangé	Clerget de Bruyère	1079
Damrémont	s. Nicolas	Sauvage	Briné	788
Enfonvelle	s. Léger	Collin	Florant	552
Fresnes	s. Julien	Rolland	Finot	1252
Genrupt			Dauberive	142
Larivière	s. Charles	Millée	Gérard	801
Melay	s. Remy	Barthelemy	Patezon	1454
Mont-Charvot	La Nativité	Hanriot	Millot	266
Parnot	La Nativité	Bégrand	Théveny	846
Pouilly	s. Symphorien	Crépin	Barbier	679
Serqueux	s. Blaise	Goiset	Baude	1404
Villars-St.-Marcellin	s. Marcellin	Bresson	Maranget	737
LE FAYS-BILLOT	La Nativité	Daubrive	Brugnon	2393
Broncourt	La Nativité		Gauthier	237
Buxières	s. Maurice	Hutinet	Thiberge	1507
Charmoy	L'Assomption	Barret	Drouot	421
Chaudenay	s. André		Bourgeois	302
Corgirnon	s. Léger	Bourlier	Rouillaux	574
Farincourt	s. Mathieu	Simonot	Gay	248
Frettes		Renaut	Marie (Xavier)	652
Genevrières	s. Pancrace	Grandjean	Depetasse	617
Gilley	s. Brice	Bourrier	Gormond	397
Grenant	s Martin	Galissot	Déchanet	536
Les Loges	s. Gand	Bigey	Plubel	406
Poinson-lez-Fays	s Martin	Cornevin	Girardot	569

NOMS des COMMUNES.	PATRONS des ÉGLISES.	NOMS des ECCLÉSIASTIQUES.	NOMS des MAIRES.	Population.
Pressigny	s. Pierre-es-Liens	Genaville	Maret-Maret	846
Rougeux	L'Assomption	Barbier	Tisserand	395
Rosoy	s. Gengon	Chicaudet	Saulot	624
Saulles	s. Symphorien	Herbelot	Royer	560
Savigny	s. Maurice	Duvoisin	Thomas	248
Seuchey			Mille aîné	46
Torcenay	s. Martin	Lamontre	Blubel (Claude)	403
Tornay			Déchanet	228
Valleroy	s. Brice		Jeannot	152
Voncourt			Moisson	113
Laferté-sur-Amance	s. Pierre-es-Liens	Martin	Rémongin	650
Anrosey	s. Martin	Charbonnel	Bernard	621
Bize			Drouet	154
Guyonvelle	s. Luc	Percy	Carteret	365
Maizières	s. Clément	Demongeot	Herment	358
Montesson			Robin	143
Neuvelle-lez-Voisey	s. Genest		Mathieu	444
Pierrefaite	L'Assomption	Crapelet	Grossetête-Martet	618
Pisseloup	s. Ferreos et s. Fergeux		Poncelin	265
Soyers	s. Vallert	Gousset	Ballée-Roussel	513
Vaux la-Douce			Vinard	179
Velles	s. Martin	Febvre	Jacottin	404
VOISEY	Notre-Dame	Loizeau	Girardot	183
LANGRES	s. Mammès	Bavoillot	Aubert	7677
Balesmes	L'Assomption	Populus	Miot	410
Beauchemin.	La Nativité		Déchanet	211
Champigny-lez-Langres	s. Sébastien	Mouilleron	Languet	211
Chanoy			Bezy	132
Chatenay-Mâcheron			Brulé	261
Chatenay-Vaudin			Varney	181
Corlée	s. Pierre et s. Paul	Ballée	Favrel	213
Courcelles-en-Montagne	s. Didier	Marcel	Mielle	340
Culmont	s. Georges	Japiot	Brulé	339
Faverolles	s. Germain		Foissey	520
Humes	s. Vinebault	Nancey	Ponard	549
Jorquenay	L'Assomption		Desgrez	193
Marac	s. Léger	Clerc	Foissey	520
Mardor	L'Assomption	Juy	Richard	146
Noidant-le-Rocheux	s. Vallier	Henriot	Sellier	467
Ormancey	s. André	Petité	Mennetrier	342
Peigney	L'Assomption		Rallet	281
Perrancey	s. Sébastien	Daguin	Carteret	269
St.-Ciergues	s. Cyr et s. Julitte	Delâge	Prodhon	321
St.-Geômes	Les ss Jumeaux	Marie	Guidel	432
St.-Martin	La Nativité		Nichard	421
St.-Maurice	s. Maurice	Rouillaux	Joyandet	76
St.-Vallier	s. Vallier		Cottenet	234
Vauxbons	La Nativité		Cardeur	218
Vieux-Moulins	s. Gervais et s. Protais		Michelot	185
Voisines	La Nativité	Durand	Richard	230
LONGEAU	s. Hilaire	Baudoin	Bœuf	441
Aprey	s. Bénigne	Seauvageot	Mongin	528

NOMS des COMMUNES.	PATRONS des ÉGLISES.	NOMS des ECCLÉSIASTIQUES.	NOMS des MAIRES.	Population.
Aujeurres	s. Didier	Girardot	Sauvageot	360
Baissey	s. Pierre-es-Liens	Voillard	Noirot	580
Bourg	s. Hilaire		Hudelet-Chouet	300
Brennes	s. Didier	Huguenin	Fougerel	307
Chalindrey	s. Gengon	Tassel	Guillaume	860
Cohons	La Nativité	Valter	François	626
Flagey	s. Bénigne	Mast	Saintot	202
Grandchamp	s. Martin	Pionnier	Fèbre	287
Heuilley-Cotton	s. Loup	Laurent	Vervin	547
Heuilley-le-Grand	s. Remy	Causard	Thirion	588
Le Pailly	s. Jean-Baptiste	Huin	Miot	373
Noidant-Chatenoy	s. Christophe		Beaudoin	240
Orcevaux	s Bénigne		Jacob-Gautherot	201
Palaiseul	s. Adrien		Rondot	173
Percey-le-Pautel	s. Hilaire		Cressnoet	149
Perrogney	s. Martin	Ragot	Mathey	904
Piépape	L'Assomption		Philppin-de-Piépa.	294
Pierrefontaine			Delanne	80
Prangey	s Grégoire	Catherinet	Bourecret	531
Rivière-le-Bois	La Nativité	Lavocat	Oudot (Nicolas)	327
St.-Broing-le-Bois	s. Bénigne		Fiot	235
St.-Michel			Argenton (David)	239
Verseille-le-Bas	s. Martin		Donnot	106
Verseille-le-Haut	L'Assomption	Raillard	Trinquesse	83
Villegusien	s. Denis	Chardenet	Trécour	384
Villiers-lez-Aprey	La Nativité		Girardot	188
Violot	La Nativité	Hutinet	Lami	277
MONTIGNY	s.te Magdeleine	Mirbel	François	1283
Avrecourt	s. Vinebaut	Marche	Raby	279
Chauffour	s. Julien	Janniot	Vivier	534
Dammartin	s. Martin	Beauleret	Dineny	530
Epinant			Vivier	248
Frénoy	Notre-Dame	Tabard	Plantier	610
La Villeneuve			Cressonnier	336
Lécourt	L'Assomption		Robert	191
Maulain	s. Félix	Chevalier	Guyot	282
Meuse	s. Laurent		Silvestre-Raby	248
Provenchères	s. Evre	Besançon	Pernot	156
Ravenne-Fontaine		Hutinet	Aubry-dit-Thivet	300
Récourt	s. Christophe		Bourgeot	312
Sarrey	s. Maurice	Raby	Gloutier	582
Saulxures	s. Jacques	Maugras	De Brondeault	428
NEUILLY-L'EVEQUE	La Nativité	Simonot	Boisselier-Poinsel	1193
Bannes	s. Laurent	Jourdheuil	Bailly	445
Bonnecourt	s. Pierre	Richard	Tresse Molot	559
Celsoy	s. Maur		Gascard	313
Changey	s. Remy	Devoitine	Testevuide	274
Charmes	s. Didier		Déchanet	190
Charmoilles	s. Remy	Laborderie	Chrétiennot	450
Dampierre	s. Pierre et s. Paul	Bezy	Fourcault	739
Frécourt	s. Barthelemy		Marchand	331
Lannes et Tronchoy	s. Gengon	Morel	Déchanet	631
Lecey	La Nativité	Chabrison	Frérot	392

NOMS des COMMUNES.	PATRONS des ÉGLISES.	NOMS des ECCLÉSIASTIQUES.	NOMS des MAIRES.	Population.
Montlandon	La Nativité	Michaud	Billand	482
Orbigny-au-Mont	s. Pierre et s. Paul	Robert	Simonel	379
Orbigny-au-Val	s. Remy		Carbillet-Mielle	245
Plesnoy	s.te Foix	Beguinet	Durand-Bouvier	470
Poiseul	s. Luc		Chaffaud	234
Rolampont	s. Pierre-es-Liens	Girault	Michel	1226
PRAUTHOY	s. Piat	Prignot	Gy	676
Aubigny	s. Symphorien	Aubertin	Mauffré	243
Chalancey	s.te Magdelaine	Bresson	Berger	444
Chassigny	L'Assomption	Faitout	Royer	653
Chatoillenot	s. Etienne	Michelin	Andriot	411
Choilley	L'Assomption	Galissot	Lallemand	253
Coublanc	s. Pierre	Silvestre	Renevey	523
Courcelles-Val-d'Esnoms	s. Michel	Legros	Pernot	516
Couson	s.te Magdelaine		Louot	124
Cusey	s. Julien	Clerc	Japiot	502
Dardenay			Aubertot	125
Dommarien	s. Remy	Mille	Jacquinot	441
Esnoms	s. Valère	Pioche	Berger	555
Isomes	L'Assomption		Dassigny	348
Leuchey			Rabut	207
Maâtz			Thirion	229
Montormentier	s. Pierre		Billiard	94
Montsaugeon	La Nativité	Lampson	Pernot	371
Occey	s. Remy	Mory	Forgeot-Richer	400
Percey-le-Petit	s.te Marthe	Baillet	Poinssot	204
Rivière-les-Fosses	s. Mammès	Galissot	De Simony	755
S.t-Broing-les-Fosses	s. Bénigne	Huin	Pernot du Plessis	446
Vaillant	L'Assomption	Marchal	Guérin	173
Vaux-sous-Aubigny			Gueniot	634
Vesvres-sous-Chalancey	La s.te Trinité			212
VARENNES	s. Gengon	Girardot		
Andilly	La Nativité		Gillot	417
Arbigny	s. Jean-Baptiste	Jolly	Mauffré	243
Beaulieu			Mazette	117
Celles	s. Vinard	Gauthier	Prudent	424
Champigny-s.-Varennes	L'Assomption	Jacob	Odot	587
Chézeaux	s.te Magdeleine	Roullot	Rougé	551
Coiffy-le-Bas	La Nativité	Aubertin	Melchior	702
Hortes	s. Didier	Lamy	Bailly-Jeannot	1446
Laneuvelle	s. Pierre-es-Liens	Rollée	Gervot	579
Lavernoy	s. Laurent		Carbillet	254
Marcilly	s. Pierre-es-Liens	Barthélemy	Mathey	812
Rançonnières	s. Etienne	Constant	Marchal	391
Troischamps			Prudent	253
Vicq	s. Julien	Favrel	Boilletot	1062

ANNUAIRE

ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

DU DIOCÈSE DE LANGRES,

AGIOGRAPHIE.

NOTICE

SUR

SAINTE SALABERGE.

I.

SAINTE Salaberge naquit au commencement du 7.e siècle, vers l'an 605, dans la terre d'Uterne ou d'Ornois (1), contrée du Bassigny, au diocèse

(1) Le pays d'Ornois ou *pagus Ornensis*, tire son nom de la rivière d'*Ornain* ou d'*Orney*, qui prend sa source dans le territoire de La Neuville-au-Bois (Haute-Marne), passe à Gondrecourt, Bar, et va se jeter dans la Marne au-dessous de Vitry-le-Français. Il formait la plus grande partie du doyenné-archidiaconné de *Reynel*, et était renfermé dans le *pagus Bassiniacensis*, qui s'étendait de ce côté-là jusqu'à Bar. Dans les temps modernes, la partie de ce *Pagus* qui dépendait du diocèse de Toul, a été appelée *Bassigny-Barrois*; l'autre partie, presqu'en totalité du diocèse de Langres, a conservé le nom de *Bassigny*. Les deux *Bassigny*

de Toul (1). Son père, nommé Gondoin-Bertold, seigneur riche et puissant, issu des princes francs (2), était comte de ce pays (3). Il possédait en outre plusieurs seigneuries dans le Bassigny langrois (4), et faisait sa résidence ordinaire dans le village de Meuse (5), situé au confluent des sources de la rivière qui lui donne son nom. C'est là que S.[te] Salaberge fut élevée (6), et qu'elle com-

n'étaient dans le principe qu'une seule et même province gauloise dépendant de la république ou cité des *Lingones*, et qu'on aurait démembrée en faveur des *Leuci* d'un côté, et des *Séquani* de l'autre. -- *Annuaire de la Haute-Marne*, année 1809, pages 578 et 587. -- *Dictionnaire des Sciences*, tom. 4, pag. 507, article *Bassigny*.

(1) Baillet, *Vies des Saints*, etc, tom. 3, page 289, in folio, Paris 1701. -- *Anonym.* 78, *apud Mabillon*, sec. 2, p. 423. -- Butler, liv. 5, cap. 27, n.° 3. -- Mangin, *Histoire du diocèse de Langres*, tom. 1, pag. 423. -- Vignier, *Chronicon lingonense*, p. 43. -- *Vies des Saintes Femmes, des Martyres et des Vierges*, etc., publiées sous la direction de plusieurs ecclésiastiques, édit. grand in-12, Paris 1822, tom. 3, pag. 285.

(2) Mabillon, *Ann. bened.*, in-folio, Lutetiæ Parisiorum 1703, tom. 1, pag. 305.

(3) Jacques Vignier, *Décade historique du diocèse de Langres*, mss. in-folio, pag. 666 (Bibliothèque de M. Guyot-de-St.-Michel). -- Charlet, *Martyrologe du diocèse de Langres*, mss. in-folio, 1703, 22 septembre (Bibliothèque de la ville de Langres).

(4) Entr'autres, Clefmont et Meuse. - Vignier, *Décade hist.*, p. 658.

(5) *Mabillon, ouvrage déjà cité*, tom. 1, pag. 305. -- *Annuaire du département de la Haute-Marne*, 1811, pag. 62. -- La Meuse se forme de plusieurs ruisseaux qui prennent leurs sources sur les territoires de Pouilly, Dammartin et Récourt, et se réunissent près du village de Meuse.

(6) Vignier, *Décade historique*, pag. 689.

mença à se consacrer d'une manière plus particulière au service de Dieu, après avoir été guérie miraculeusement par les prières de S.t Eustase, abbé de Luxeuil.

Ce saint abbé, de retour d'une course évangélique dans la Bavière, s'arrêta au château de Meuse, où il fut reçu avec amitié par Gondoin et Saretrude-Berthilde, son épouse (1). Ils lui présentèrent leurs fils Leudwin et Fulculfe, tous deux surnommés Bodon, afin qu'il les bénît. Eustase fit ce que souhaitaient ses hôtes, puis il leur demanda s'ils n'avaient pas d'autres enfants. Les deux époux dirent qu'il leur restait une fille depuis long-temps privée de la vue: c'était Salaberge. Eustase désira la voir, et lui demanda si elle voulait se consacrer au service de Dieu. Salaberge répondit qu'elle était disposée, autant que son âge le lui permettait, à se donner au Seigneur. Alors le saint abbé, animé de cette foi qui lui avait déjà fait opérer des miracles, se sentit inspiré de travailler à sa guérison (2), qu'il

(1) Vignier présume que Saretrude-Berthilde était fille de Bertold, maire du palais de Théodoric, roi de Bourgogne; ou de Gendulfe, créé duc par Childebert, roi d'Austrasie, l'an 580, et parent ou allié de S.t Grégoire, évêque de Langres. Elle était aussi parente de Berthoald ou Bertholde, 22.e évêque de Langres. Selon le même Vignier, elle serait une des tiges de la famille de Choiseul, et, en effet, des membres de cette famille possédèrent Meuse, quelques siècles plus tard. On voit donc que Saretrude était d'un sang illustre. -- *Décade historique*, pages 689, 690 et 266.

(2) Baillet, tom. 3, pag. 289.

obtint (ann. de J.-C., 617) après trois jours de jeûne et de prières, en lui appliquant sur les yeux de l'huile qu'il avait bénite (1).

Fidèle à sa vocation, et se regardant comme appartenant uniquement à Dieu qui venait d'opérer un miracle en sa faveur, Salaberge ne songea, à mesure qu'elle avançait en âge, qu'à lui devenir plus agréable par la pratique de la vertu; mais, comme elle était d'ailleurs recommandable aux yeux des hommes par sa beauté et ses autres qualités, ses parents n'envisagèrent que les avantages d'un établissement temporel; et oubliant bientôt la promesse de leur fille, ou se persuadant qu'un vœu, fait dans un âge si tendre, ne pouvait la lier, ils la contraignirent (vers l'an 622) à épouser, contre son goût pour le célibat, un jeune seigneur, nommé Richran, qui n'était ni moins noble ni moins riche qu'elle (2).

Après deux mois de mariage, Salaberge, devenue veuve, se crut libre d'accomplir son vœu. Se rappelant les instructions et les avis de saint Eustase, elle était décidée à se retirer au nouveau monastère de Remiremont

(1) Mabillon, *Bened.* in-folio, tom. 1, pag. 305 et 306. -- *Histoire de l'Eglise gallicane* (Bibliothèque catholique, tom. 5, p. 70, Paris 1826). -- *Anonym.*, pag. 424. -- Jonas, *Vita S. Eust.*, pag. 116. -- Mangin, t. 1, p. 281 et 282. -- *Vies des Saintes Femmes*, etc., tom. 3, pag. 286.

(2) Baillet, tom. 3, pag. 289. -- *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 5, pag. 200. -- Mangin, tom. 1, pag. 283.

(Vosges), sous la discipline de la bienheureuse Mactefled, qui en était la 1.[re] abbesse ; mais son père, qui avait d'autres vues, et qui craignait de déplaire au roi Dagobert I.[er], la pressa de se remarier (vers 624), et il employa même l'autorité de ce prince pour l'y obliger.

On lui fit épouser Blandin (vers 625), surnommé Bason, seigneur des plus accomplis de son siècle, et estimé particulièrement du roi à cause de la sagesse de ses conseils (1).

La piété de Blandin la consola, en quelque sorte, de la nécessité où elle avait été de prendre un nouvel engagement. Ils vécurent ensemble d'une manière fort exemplaire, exerçant toutes sortes de bonnes œuvres envers les pauvres et tous les malheureux. Il ne manquait à leur bonheur que d'avoir des enfants : les premières années de leur mariage s'étant passées sans qu'ils en eussent, Salaberge demanda à Dieu avec confiance de faire cesser sa stérilité. Dans cette intention, elle entreprit un pélerinage à Reims (vers l'an 629), au tombeau de S.[t] Remi, et promit de consacrer au Seigneur les enfants qu'elle aurait (2).

Ses prières et ses vœux furent exaucés : elle

(1) Baillet, t. 3, p. 290. -- Mabillon, t. 1, p. 350. -- *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 200. -- Vignier, *Décade hist.*, mss. in-folio, p. 656. -- Charlet, *Martyrologe*, 22 septembre.

(2) Tous les auteurs déjà cités.

eut trois filles d'abord, puis deux garçons, en moins de huit ans (1). Elle offrit tous ses enfants à celui qui les lui avait donnés, les éleva uniquement pour le Ciel, et fit tant, par ses soins, que sa famille devint une des plus dignes portions de l'Église.

Peu après la naissance de son dernier enfant, Salaberge obtint enfin de son époux, qui de son côté s'était tout dévoué au service de Dieu, la liberté de suivre sa première inclination; elle était alors dirigée par S.[t] Waldebert, abbé de Luxeuil, qui avait succédé à S.[t] Eustase, son premier directeur. Le voisinage de Luxeuil lui donnait la facilité de recevoir souvent chez elle ce saint abbé, alors en grande vénération dans tout le pays (2). Elle ne formait aucune résolution, aucun pieux dessein sans son approbation. Ce fut à l'aide de ses conseils et de ses lumières, qu'après avoir pris la résolution de quitter le monde, elle fit bâtir, dans le diocèse de Langres, sur les confins de la Bourgogne et de l'Austrasie, à quarante mille pas environ de Luxeuil, dans une terre de son patrimoine (vers l'an 637), un monastère qu'elle dota richement. Elle y rassem-

(1) L'aînée de ses filles s'appelait Saretrude, du nom de son aïeule; la seconde Ebane, et la troisième, qui lui succéda, comme nous le verrons, se nommait Austrude; ses fils étaient Eustase et Baudoin. *Mabillon, ouvrage déjà cité*, t. 1, p. 350.

(2) Mabillon, *Ann.*, t. 1, p. 350. -- Baillet, t. 3, p. 290.

bla environ cent filles qui, presque toutes, étaient de la première noblesse du pays (1).

Le village de Meuse, tant par sa position entre la Bourgogne et l'Austrasie que par sa distance de 40 mille pas (13 lieues) de Luxeuil, semble, préférablement aux abbayes de Poulangy ou de S.t-Pierre-sous-Langres, sur lesquelles se sont arrêtées les présomptions de quelques auteurs (2), avoir été le lieu de l'établissement de ce premier monastère, qui du reste subsista peu de temps ; car, aussitôt après sa construction, la Sainte jugea que cette abbaye, située en rase campagne, entre les royaumes de Bourgogne et d'Austrasie, et trop éloignée des villes pour en être protégée, serait exposée aux ravages des guerres civiles, si fréquentes alors, et que, par conséquent, elle convenait peu pour servir de retraite à des religieuses. Salaberge en conféra donc avec S.t Waldebert, et prit la résolution de transférer sa communauté à Laon (l'an 640), ville que sa situation sur le sommet d'une montagne mettait hors d'état d'être insultée (3), et dont Blandin son mari était comte (4).

(1) Mabillon, *Ann.*, t. 1, p. 350. -- Baillet, t. 3, p. 290. -- Mangin, t. 1, p. 285. -- *Vies des Saintes Femmes*, etc., t. 3, p. 287.

(2) Vignier, *Décade hist.*, p. 655 et 656. -- Gaultherot, *Anastase de Langres*, p. 208.

(3) *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 201. -- *Vies des Saintes Femmes*, etc., t. 3, p. 288. -- Mangin, t. 1, p. 288. -- Mabillon, t. 1, p. 379. -- Baillet, t. 3, p. 290.

(4) Vignier, *Décade hist.*, p. 666.

L'évènement justifia bientôt sa prévoyance; car le pays où était situé son monastère, devint, quarante ans après, le théâtre de la guerre civile qui s'éleva entre Thierry III, roi de Neustrie et de Bourgogne, et Dagobert II, fils de S.[t] Sigebert, roi d'Austrasie, et dans laquelle les églises et même les reliques des Saints n'échappèrent pas à la dévastation et à la ruine générale (1).

Attilon, successeur de S.[t] Chagnoald à l'évêché de Laon, et frère de Leudegile, alors évêque de Reims, apprit avec le plus grand plaisir la détermination de S.[te] Salaberge. Pour lui témoigner toute la joie qu'il éprouvait de la recevoir dans son diocèse, il alla, accompagné de son clergé, au devant d'elle, et la conduisit dans la ville, avec toutes ses religieuses, au nombre de plus de cent, en chantant des psaumes et des hymnes.

La sainte abbesse y fit bâtir un vaste et beau monastère qui renfermait sept églises, dont quatre tout-à-fait dans l'intérieur, servaient à l'usage des religieuses; les trois autres, situées à l'entrée, étaient destinées, l'une aux gens qui faisaient le service de la maison, l'autre aux séculiers, et la troisième à une communauté d'hommes pour lesquels on construisit aussi, selon la coutume de ces temps-là, un petit monastère: un prêtre, nommé Itale, fut choisi pour être prieur ou

(1) Mabillon, *Ann.*, t. 1, p. 379; et les auteurs déjà cités plus haut. -- Vignier, *Décade*, p. 660.

directeur des moines qui s'y réunirent (1). Leudwin, surnommé Bodon, frère de S.[te] Salaberge, vint s'y sanctifier, et plus tard en fut tiré pour être mis à la tête de l'église de Toul; en même temps Odile, son épouse, entrait dans la communauté de femmes (2). Celle-ci prenait de grands accroissements, à cause de la réputation de sa pieuse fondatrice. De son temps, on y compta jusqu'à trois cents religieuses qui se relevaient, à des heures marquées, pour la psalmodie perpétuelle, sur le modèle des monastères d'Agaune et de Remiremont.

Ces religieuses étaient, pour la plupart, des filles ou dames de qualité, qui avaient renoncé aux avantages du siècle pour embrasser les rigueurs de l'Évangile ; elles trouvaient un grand exemple d'encouragement dans la sainte abbesse, dont la conduite ne respirait que la charité et la plus profonde humilité. Salaberge aimait et recherchait les emplois les plus bas et les plus pénibles du cloître, loin que sa qualité d'abbesse lui fournît un prétexte pour s'en dispenser ; elle se regardait comme la dernière de toutes ses religieuses, et mettait son bonheur à les diriger dans les sentiers les plus difficiles de la perfection

(1) Mabillon, *Ann.*, t. 1, p. 379; et les auteurs déjà cités plus haut.

(2) *Histoire de l'Eglise gall*, t. 5, p. 203. — Mabillon, t. 1, p. 439. -- *Annuaire de la Haute-Marne*, 1811, p. 64.

religieuse, et à leur en applanir les difficultés (1). Elle continua, l'espace de quinze ans, à édifier sa communauté, après quoi, ayant eu révélation du jour de sa mort, elle remit la conduite du monastère à sa fille Austrude; alors elle redoubla ses austérités et son assiduité à la prière; elle dit adieu à toutes ses sœurs en leur recommandant la persévérance dans le service du Seigneur. Enfin, se sentant près d'expirer, elle fit appeler le prêtre Itale pour réciter les prières selon l'usage de l'Église, et mourut tranquillement, le 22e de septembre de l'année 654 ou 655, à l'âge d'environ cinquante ans (2).

Cette sainte femme, le modèle des épouses et des mères chrétiennes, aussi bien que des religieuses, sanctifia, par ses exemples et ses prières, presque toute sa famille. Gondoin, son père, qui fonda le monastère de Grandfel, au territoire de Bâle; Leudwin, son frère; Blandin, son mari; Austrude, sa fille, et ses deux fils, Eustase et Baudoin, sont tous honorés comme saints. Cette qualité leur est donnée dans un ancien livre de prières à l'usage de la reine Emma, mère de Louis V (3).

(1) Mabillon, *Ann.*, t. 1, p. 439. -- Baillet, t. 3, p. 291. -- Mangin, t. 1, p. 291. -- *Vies des Saintes Femmes*, etc., t. 3, p. 288. -- *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 202.

(2) *L'Art de vérifier les dates*, etc., 3.e édition, in-folio, Paris 1783, t. 1, p. 78. -- *Martyrologe romain*; et tous les auteurs cités.

(3) *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 199, 202 et 203. -- Charlet, *Martyrologe*, 22 septembre.

Le corps de S.te Salaberge fut conservé dans son monastère de Laon, appelé Monastère-de-S.te-Marie ; par la suite il changea de nom et de destination. Les religieuses de S.te-Salaberge le possédèrent jusqu'au 12.e siècle ; mais, comme elles perdirent l'esprit de leur sainte fondatrice, on mit en leur place, en 1129, des moines de S.t-Benoît; et c'est alors que cette abbaye prit le nom de S.t-Jean, parce que l'une des églises était sous l'invocation de S.t Jean-Baptiste. Les reliques de S.te Salaberge étaient conservées dans une châsse avec celles de S.te Austrude, sa fille, et une partie de celles de son mari, de ses deux fils, et de S.t Bodon, son frère.

La fête de tous ces saints est célébrée à Laon. Outre celle de S.te Salaberge, le 22 septembre, jour de sa mort, on fait aussi la fête de la translation de ses reliques, le 29 février (1).

(1) Baillet, t. 3, p. 291. -- Mangin, t. 1, p. 294. -- *Histoire de l'Eglise gall.*, t. 5, p. 203. -- Mabillon, t. 1, p. 484. -- *Annuaire*, 1811, p. 63.

II.

En terminant cet article sur S.te Salaberge, emprunté presque textuellement aux divers auteurs que nous avons cités, nous ajouterons quelques réflexions, sinon pour éclaircir certains points qu'ils n'ont pas décidés ou sur lesquels ils ne sont pas d'accord, du moins pour faire connaître les raisons qui ont déterminé notre sentiment.

Nous avons dit, avec l'auteur de l'Annuaire de 1811 (1), que Gondoin, père de S.te Salaberge, faisait sa résidence à Meuse, quoique plusieurs écrivains (2) aient traduit le mot *Mosa,* par Meuse ou Meuvy, sans oser se prononcer pour l'un ou l'autre de ces villages, sans doute parce que Mosa peut indiquer ces deux endroits indifféremment; mais une connaissance plus exacte des lieux et de la position de ces villages, aurait fait voir qu'ils ne peuvent être pris l'un

(1) Page 62.

(2) Vignier, *Décade hist.*, p. 656. – Charlet, *Martyrologe*, 22 sept.

pour l'autre dans cette circonstance. Le *Mosa vicus* dont il s'agit est ainsi appelé, non pas seulement parce qu'il est situé sur la Meuse, mais bien à cause de sa position à la source de cette rivière (1). *Mosa vicus à fonte fluvii cognominis sic dictus ;* or c'est le village de Meuse qui remplit cette condition (2), et non pas Meuvy, qui se trouve à 2 lieues et demie plus bas. La distance de ce *Mosa vicus* à Luxeuil, qu'habitait l'auteur contemporain de notre Sainte, vient confirmer notre opinion. Cette distance de près de quarante mille pas (3) convient encore parfaitement à Meuse, car la lieue commune de France se composant de trois mille pas (ou 15,000 pieds), les quarante mille pas donnent 13 lieues un tiers, et c'est là effectivement, à peu de chose près, la distance de Meuse à Luxeuil. De Luxeuil à Jussey, par une route ancienne qui passe à Faverney, il y a 8 lieues un tiers de poste ou 6 lieues communes, d'après Vignier lui-même (4); et de Jussey à Meuse, par Bourbonne, 9 lieues de poste : en tout 17 lieues un tiers ; lesquelles, à 12,000 pieds l'une, donnent 13 lieues communes, et un tiers de 15,000 pieds, ou pres-

(1) Mabillon, *Ann.*, t. 1, p. 305.

(2) Voir encore l'Annuaire de 1808, p. 586.

(3) Mosa vicus à Luxoviensi monasterio aberat millibus fere quadraginta. -- *Mabillon, ouvrage cité,* t. 1, p. 306.

(4) *Décade hist.*, p. 658.

que quarante mille pas. Meuvy est à sept ou huit mille pas plus loin (1).

A cette première difficulté, qui nous a paru facile à résoudre, en succède une autre : savoir quel est le lieu où la Sainte fonda son premier monastère? Ce que nous savons de certain à cet égard, c'est qu'il fut construit au diocèse de Langres, dans une terre de son patrimoine, à un peu moins de quarante mille pas de Luxeuil, sur les limites de l'Austrasie et de la Bourgogne, et que le motif qui le lui fit abandonner fut sa position en rase campagne, trop dangereuse à cause des ravages des guerres civiles (2) ; or, d'après ces données, il est clair que le monastère de S.t-Pierre-sous-Langres n'est point celui de S.te Salaberge, comme le prétend Gaultherot (3); car loin d'être en rase campagne et dans une position accessible, il se trouvait garanti et protégé par la ville de Langres ; dès-lors, le motif que l'on suppose avoir engagé la Sainte à se retirer à Laon, n'aurait point existé. Ce qui aura pu porter l'auteur

(1) Voyez la Carte routière de France, par Noël, Paris 1826.

(2) Cœnobium puellarum in suburbio lingonicæ urbis extruxit in possessione paternâ..... Locus, licet Austrasiorum finibus immineret, vicinus tamen Burgundiæ erat, distans à Luxovio monasterio millibus passuum paulominus quadraginta. Salaberga de transferendo tutiorem in locum monasterio cogitans..... Cum cœnobium illud .... Tumultibus expositum ac pervium esset. — *Mabillon, ouvrage cité*, t. 1, p. 350 et 379. — *Voyez aussi tous les auteurs cités.*

(3) Pages 208, 209 et 324.

dont nous parlons, à placer ce monastère au faubourg de Langres, c'est probablement l'expression de *suburbium*, employée par l'écrivain anonyme, *in suburbio lingonicæ urbis*. Mais, comme l'observe fort bien Vignier (1), le mot *suburbium*, chez les écrivains de légendes du moyen-âge, ne doit pas se prendre à la rigueur pour le faubourg d'une ville, mais pour tout ce qui est compris dans l'enclos de la juridiction de cette ville ; ainsi, ajoute-t-il, le pays et l'archidiaconné de Lassois est appelé, par la même raison, en la vie de S.t Valentin, prêtre et fondateur du prieuré d'Égrizelle, *suburbanum lingonensium*.

Pour suivre encore le raisonnement de Vignier, il n'est pas sûr que l'abbaye de S.t-Pierre ait été hors des murs de la ville, quoique dans les chartes des empereurs Louis et Charles, et des autres rois de France, elle soit dite *infra muros Lingonensis civitatis*; car le mot *infra*, chez les vieux notaires, ne signifie pas dessous, mais il a la force d'*intra* (entre, dans); comme, dans les missels romains, *infra octavam* signifie dans l'octave. Or, *suburbium lingonicæ urbis* ne pouvant pas être la ville de Langres, dans l'intérieur de laquelle cette abbaye aurait été construite, il doit nécessairement se prendre dans le sens le plus étendu, et signifier un autre endroit

(1) *Décade hist.*, p. 657.

qui soit de son ressort ou de son diocèse. C'est la force que nous lui donnons ici ; et dès-lors il n'y a plus de contradiction avec la suite de l'histoire qui nous apprend que ce lieu était en rase campagne, comme nous l'avons rapporté.

Les présomptions du père Vignier, en faveur du monastère de Poulangy, ne nous paraissent pas mieux fondées : en effet, pour que le monastère de Poulangy soit celui de S.te Salaberge, désigné par l'auteur de sa vie, il faudrait, comme Vignier lui-même l'a très-bien compris (1), qu'il fût placé absolument sur les limites de l'Austrasie et de la Bourgogne, et que son éloignement de Luxeuil fût d'un peu moins de quarante mille pas, ou environ 13 lieues communes ; or Poulangy, situé entre Langres et Chaumont, est éloigné de 6 lieues environ de Reynel, première ville d'Austrasie (2), et de 7 ou 8 lieues de Bourbonne qui est le point le plus rapproché de la Bourgogne ; donc Poulangy est à une distance trop grande de ces deux royaumes pour qu'on puisse lui attribuer ce passage : *Locus, licet Austrasiorum finibus immineret, vicinus tamen Burgundiæ erat ;* l'expression *imminere* désignant un lieu très-rapproché, qui touche en quelque sorte à un autre. Mais lors-même qu'en lui donnant toute l'extension possible, elle

(1) *Décade hist.*, p. 658.
(2) *Décade hist.*, p. 658.

pourrait être interprétée en faveur de Poulangy; ce village se trouve d'ailleurs dans un trop grand éloignement de Luxeuil : car la route la plus droite, passant par Montigny et Bourbonne, est de 23 lieues un tiers de poste, ou 18 lieues communes, qui font 54 mille pas. Cependant Vignier ne trouve que 13 à 14 lieues : cette erreur vient de la distance de Poulangy à Jussey, qui, selon lui, n'est que de 7 à 8 lieues, tandis que dans la réalité elle est de 11 à 12 (1). Ainsi le monastère de Poulangy n'est point celui de S.[te] Salaberge, puisqu'il ne réunit pas les conditions marquées par les historiens.

Il nous reste un troisième sentiment à examiner : c'est celui du père Mabillon, qui place le monastère de S.[te] Salaberge au village de Meuse (2). Ce sentiment nous paraît mieux établi que les précédents. Meuse est effectivement un des points les plus rapprochés de la Bourgogne et de l'Austrasie : car Bourbonne et Aigremont, qui faisaient partie de la Bourgogne, Lamarche et Damblain, frontières du royaume d'Austrasie de ce côté-là, ne sont qu'à environ 3 lieues de ce village, qui, comme on le voit, se trouve précisément sur les limites de ces deux royaumes; ainsi l'expression *imminere* lui convient donc beaucoup mieux qu'à Poulangy.

(1) *Décade hist.*, p. 658.
(2) *Ann.*, t. 1, p. 350.

Meuse a encore en sa faveur un caractère plus positif : comme nous l'avons démontré en parlant de l'habitation de S.[te] Salaberge, ce village est éloigné de Luxeuil, comme le monastère dont il s'agit, d'un peu moins de quarante mille pas, ou de presque quarante mille pas. Ces deux tours de phrases ont tellement de rapport, qu'il semble que l'auteur contemporain ait voulu désigner un seul et même lieu ; et, en effet, il n'est guère présumable que le lieu qu'habita S.[te] Salaberge, et celui où elle établit son premier monastère, se soient trouvés précisément à la même distance de Luxeuil, et également sur les confins de la Bourgogne et de l'Austrasie. En faisant le rapprochement de ces deux passages, il nous semble que tous les doutes doivent cesser : le lieu où résida Salaberge est à la source de la rivière de Meuse, entre le pays de Langres et celui de Toul, sur les confins des royaumes de Bourgogne et d'Austrasie, distant du monastère de Luxeuil de presque quarante mille pas (1).

Le lieu de son premier monastère est au diocèse de Langres, dans une terre de son patrimoine, à un peu moins de quarante mille pas du monastère de Luxeuil, touchant aux fron-

(1) Mosa vicus à fonte fluvii cognominis sic dictus inter Lingones et Tullum Leucorum positus est, in confinio scilicet Burgundiæ et Austrasiæ regnorum..... A Luxovio monasterio aberat millibus passuum ferè quadraginta. -- *Mabillon, ouv. cité*, t. 1, p. 305.

tières de l'Austrasie, et néanmoins voisin de la Bourgogne (1).

N'est-il pas évident que l'une et l'autre de ces deux phrases signifient la même chose, désignent le même lieu ? Donc, comme c'est à Meuse que notre Sainte a été élevée, il nous semble aussi que c'est dans ce village qu'a été construit son premier monastère.

Il est à présumer que ce monastère n'aura point échappé aux dévastations des guerres civiles, et que déjà il n'existait plus au moment où l'auteur contemporain écrivait l'histoire de Salaberge : et c'est ce qui explique la désignation vague qu'il en donne ; car il eût été bien plus naturel de le nommer, s'il eût existé soit à Langres, soit à Poulangy, ou ailleurs. Son silence et sa manière de s'exprimer viennent donc encore confirmer notre sentiment.

Nous ne chercherons point à fixer, après tant de siècles, l'emplacement que ce monastère aurait pu occuper à Meuse ; cependant il ne nous semble pas invraisemblable de le placer dans une petite contrée, appelée par la tradition, et même dans les actes publics, *Terre-aux-Saints*. Cet en-

(1) Cœnobium puellarum in suburbio Lingonicæ urbis extraxit in possessione paternâ..... Locus licet Austrasiorum finibus immineret vicinus tamen Burgundiæ erat, distans à Luxovio monasterio millibus passuum paulominùs quadraginta. -- *Mabillon, ouvrage cité*, t. 1, p. 350.

droit, où l'on trouve, avec la charrue, des débris de construction, est situé, sur le chemin de Lécourt, à la naissance d'un petit vallon et à quelques centaines de pas de Meuse.

BEAULLERET,
Curé de Dammartin.

HISTOIRE

CHRONOLOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DES

ÉVÊQUES DE LANGRES.

Il n'entre point dans le plan que nous nous sommes proposé, d'examiner l'origine fabuleuse de notre ville, ni d'en faire l'histoire antérieure à l'établissement du siége épiscopal : nous écrivons la vie des Évêques, et seulement leur vie particulière, en indiquant cependant les faits auxquels leur influence civile et politique les aura forcé de se mêler. Mais en commençant cette Histoire, nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots sur l'introduction du Christianisme à Langres.

INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LE PAYS DES *LINGONES*.

Avant d'être soumis aux Romains, les Langrois (*Lingones*), comme tous les peuples des Gaules, reconnaissaient et adoraient, sous le nom

de *Diex* (1), un esprit souverain, créateur de l'univers ; un dieu qui punit le vice et récompense la vertu. Ils croyaient aussi à l'immortalité de l'âme, mais avec le système de la métempsycose.

Leurs dieux subalternes étaient *Thor* ou *Taramis*, *Theutatès*, *Bélénus* et *Hésus*, que les Romains adoraient sous les noms de Jupiter, Mercure, Apollon et Mars (2).

L'Égypte leur avait aussi fait connaître le culte de *Mithra*, *d'Isis* et de *Némésis*. L'Hercule gaulois (*Ogmius*) était dieu de l'éloquence et de la valeur ; puis Diane, déesse des chasseurs et des forêts. Une de leurs principales cérémonies, celle qui accompagnait la coupe du gui de chêne, n'était qu'une reconnaissance religieuse pour les vertus médicales et superstitieuses que les druides attribuaient à cette plante.

Les prêtres des Gaulois, appelés Druides à cause de leur respect pour le chêne, se divisaient en plusieurs classes : les *Bardes* (poètes), les *Saronides* (juges), les *Eubages* (devins), et les *Vacies* (médecins); mais ces diverses attributions étaient peu distinctes.

(1) « Je n'accorde point à Cæsar, dit Vignier, que ce Dieu fust le Dis ou le Pluton des Romains...., il a pris le vieux mot gaulois (Diex), qui a duré plusieurs siècles encore depuis...., pour estre le mesme que (Dis), maistre des enfers. » *Décade historique*, t. 1, p. 57.

(2) Des inscriptions trouvées à Langres indiquent que toutes ces divinités y avaient leur culte particulier. — Voyez l'art. *Archéologie*.

C'était en plein air, au milieu des forêts, qu'ils se réunissaient pour faire leurs prières et leurs sacrifices, et probablement aussi dans ces enceintes, que l'on retrouve encore en plusieurs endroits, formées de pierres brutes rangées suivant un certain ordre. Le mamelon des *Fourches*, situé au nord-ouest de la ville de Langres, et sur laquelle on remarque les restes d'un grand monument druidique, a dû servir à cet usage (1).

Telles étaient les croyances et les institutions des Gaulois, et par conséquent des *Lingones*, quand les Romains vinrent leur imposer leur domination, et, avec elle, leurs mœurs et leur religion. Sans changer précisément de divinités, les Gaules eurent d'autres cérémonies, puisque leurs croyances se mêlèrent aux superstitions romaines; et d'autres ministres, car Claudius, oncle de Caligula, força les Druides à sortir de la Gaule.

D'ailleurs, tant de Romains vinrent s'établir à Langres, comme le prouvent les inscriptions funéraires découvertes sur notre territoire en si grande quantité, que les Gaulois durent, collectivement, perdre leurs coutumes, leurs mœurs, leurs habitudes, pour prendre celles des vainqueurs; nous voyons cependant que, long-temps encore, les Francs eurent une sorte de vénération pour le chêne et les monuments celtiques.

(1) Voyez à l'article *Monuments druidiques*.

Langres était donc une ville plutôt romaine que gauloise, quand le Christianisme s'y répandit.

La plupart des auteurs langrois s'accordent à dire que S.[t] Bénigne ne fut pas le premier qui répandit la religion chez les *Lingones ;* car « Jean de Tars, docte célestin....., nomme celuy qui prevint S.[t] Benigne escrivant en son Abrégé de l'Histoire universelle, liv. II, chapitre 16, qu'environ le premier siècle du Christianisme et le commencement du second, le bienheureux Hyro, ou Hyron, annonce l'Évangile à ceux de Langres (1). » Sans ajouter foi à ce que dit Jean de Tars, qui n'indique pas où il a puisé ces renseignements, on peut présumer que quelqu'un des saints qui sont venus dans les Gaules, antérieurement à S.[t] Bénigne, passant dans la ville de Langres, y sema la foi de Jésus-Christ, et qu'elle y faisait lentement et en secret quelques progrès (2). En effet, les actes des S.[ts] Jumeaux parlent de S.[te] Léonille comme d'une dame déjà chrétienne ; et, sans doute, elle devait sa conversion à l'un de ces apôtres des Gaules.

Quoiqu'il en soit, S.[t] Bénigne est regardé comme le premier qui ait prêché publiquement l'Évangile à Langres.

S.[t] Polycarpe, disciple de S.[t] Jean l'évangéliste, et évêque de Smyrne (selon d'autres, S.[t] Poly-

(1) *Décade historique*, p. 145-146.

(2) *Décade historique*, loco citato. -- Gaultherot, p. 188, etc.

carpe ou Polycrate (1), évêque d'Éphèse et successeur de S.t Jean, *prévenu par un avertissement d'en haut*, envoya dans les Gaules S.ts *Bénigne* et *Andoche*, prêtres; *Thyrce*, diacre, et *Andeole*, sous-diacre.

Ce dernier s'arrêta dans le pays des Helviens, depuis le Vivarais, maintenant département de l'Ardèche, où il eut la tête fendue avec une épée de bois.

S.t Bénigne, S.t Andoche et S.t Thyrce, allèrent jusqu'à Autun : ils y furent reçus, avec les plus grands témoignages de respect, par Faustus, personnage considérable (quelques-uns disent gouverneur) d'Autun ; il leur fit baptiser son fils Symphorien, qui reçut peu de temps après la couronne du martyre.

S.t Andoche et S.t Thyrce prêchèrent ensuite à Sens, où ils furent martyrisés, sous le règne d'Aurélien, à son passage en cette ville. Félix, négociant estimable, qui les avait accueillis dans sa maison, mourut avec eux.

Faustus engagea S.t Bénigne à se rendre à Langres, vers sa sœur Léonille, dame de distinction, déjà chrétienne, et qui le reçut avec empressement.

(1) Peu d'auteurs sont de cette opinion. Tabourot, presque le seul que j'aie vu, s'appuie d'un bréviaire du cardinal *de Givry* et de *Ch. d'Escars*; cependant celui de *Sébastien Zamet* dit *Polycarpe de Smyrne*, Breviarium lingonense, pars æstiv. Lingonis 1641, p. 725.

Les premières conversions qu'il fit, furent celles de trois jumeaux, petits-fils de S.[te] Léonille, Spéosippe, Eléosippe et Méléosippe, ou *Speusippe*, *Eleusippe* et *Méleusippe*, jeunes gens d'une grande noblesse, qu'il instruisit et baptisa à la prière de leur aïeule.

La religion chrétienne prit un accroissement rapide, car bientôt S.[t] Bénigne fit élever un petit oratoire sous l'invocation de S.[t] Jean l'évangéliste, dans l'emplacement qu'occupe maintenant la cathédrale (1).

Après avoir jeté les premiers fondements de l'Église de Langres, S.[t] Bénigne parcourut les environs, et s'arrêta long-temps à Dijon, répandant partout la semence du Christianisme : jusqu'à ce que, par les ordres de Térence, gouverneur de cette ville, il fût arrêté à *Espagny* ou *Pagny* (2), village qui n'en est qu'à trois lieues, et martyrisé, sous les murs de Dijon, le 1.[er] novembre de l'an 179 (3) ou 173 (4). Ce fut sainte Léonille qui prit soin d'ensevelir le corps de l'apôtre des *Lingones*.

(1) *Décade historique*, p. 147. -- *Chronicon lingonense*, p. 11.

(2) Charlet, *Martyrologe*, 1.[er] novembre.

(3) *L'Art de vérifier les dates*, in-folio, Paris 1783, t. 1, p. 63. -- Quelques auteurs placent le martyre des Sts. Jumeaux avant celui de St. Bénigne.

(4) *Martyrologium romanum*, etc., Cæsaris Baronnii, Paris 1613.

Les trois jeunes disciples de S.t Bénigne ne tardèrent pas à suivre leur maître : ils firent éclater le zèle qui les animait en détruisant le temple et la statue de Némésis et de plusieurs autres divinités (1). Conduits devant les juges, ils furent interrogés et condamnés sur leurs réponses courageuses. On commença par les pendre à des branches d'arbres, et à leur tirer les membres avec violence; puis ils furent jetés dans une fournaise ardente, où ils rendirent l'âme en chantant les louanges de Dieu.

Ce martyre eut lieu « à la rencontre des trois levées qui sont un peu deça le prioré de Saint-Geosmes, et qui conduisent à Besançon, à Lyon et à Autun (2). »

Leurs corps furent retirés sains et saufs de la fournaise, et enterrés par les chrétiens « au lieu où depuis on bastit une esglise et un monastère à leur honneur (3). »

Le village de S.t-Geosmes, voisin de ce lieu,

(1) Vignier écrit que ce temple « estoit sur la pente de la montagne du côté du couchant, en un lieu appelé aujourd'hui *Mese.* » *Décade hist.*, p. 150.

(2) *Décade hist.*, p. 151. -- Derrière l'église de Saint-Geosmes, village à 3098 mètres de Langres, sur la route de Dijon, et précisément à l'embranchement des voies romaines de Lyon et d'Autun, il y a un endroit qu'on nomme encore maintenant la *Combe-aux-Saints*, et qui a pu être le théâtre du martyre des Saints Jumeaux.

(3) *Décade hist.*, p. 152.

est appelé par Varnahaire (1) et par Adon, archevêque de Vienne (2), *urbatum*, qui veut dire territoire de la ville.

On place le martyre des S.[ts] Jumeaux en l'an 179 ou 180 (3), le 17 janvier, jour auquel on fait leur fête.

Une femme nommée Junille, Néon et Turbon, greffiers, qui étaient présens à la mort des trois jeunes frères, confessèrent la foi, et, comme eux, reçurent la couronne du martyre.

Léonille alla bientôt rejoindre ses petits-fils : on croit qu'elle eut la tête tranchée (4).

Tels sont les commencements de l'Église de Langres, qui devint dans la suite si florissante ; et tels sont les saints qui répandirent leur sang pour l'établissement de cette Église : cette semence fructifia, car peu de temps après la mort de ces martyrs, nous trouvons un évêque à la tête de cette Église (5).

(1) Varnaharius (Varnahaire), Varnier ou Garnier, chanoine de Langres, écrivit, *d'après d'autres plus vieux mémoires*, les actes des martyres des Saints Jumeaux et de St. Didier, et les envoya à St. Ceranus, évêque de Paris, environ l'an 620. Ces actes sont imprimés dans Bollandus et dans Surius, au 17 janvier.

(2) *Martyrologium historiale.*

(3) *L'Art de vérifier les dates* dit que ce fut au 2.[e] ou 3.[e] siècle ; tom. 1, pag. 72.

(4) Bréviaire de Sébastien Zamet, *pars hyemalis*, p. 642.

(5) Dans le catalogue manuscrit de la bibiothèque de Colbert, intitulé *Varia*, et coté 765, pag. 86, il est dit qu'il s'est écoulé plus de cent ans, depuis la mort des Saints Jumeaux jusqu'à l'établisse-

S.t SÉNATEUR, I.er ÉVÊQUE.

On s'accorde à dire que Sénateur (*Senator*) fut le premier évêque de l'Église de Langres, car S.t Bénigne, ayant terminé sa vie près de Dijon, en est plutôt l'apôtre et le fondateur que le premier évêque, quoiqu'il ait prêché l'Évangile en ce pays (1).

L'opinion du P. Vignier est que S.t Sénateur vivait vers l'an 200 (2), et cette opinion a été suivie par Charlet, par les P. Bénédictins, par l'abbé Hugues-du-Temps, et par l'*Annuaire* (3).

Cependant Claude Félix, Guillaume Flameng, placent son épiscopat vers 367, et Gaultherot, ainsi que Tabourot, en 288; mais aucune preuve certaine n'appuie ces diverses opinions (4).

ment de l'Évêché. -- Mangin, t. 1, p. 112. -- *Gallia christ. des Pères Bénédict.*, tom. 4, pag. 510. -- Nous suivrons, ainsi que tous les auteurs modernes, le sentiment de Vignier.

(1) *Gallia christ. Claudii Roberti lingonens. presbyteri.*, Paris 1626, in-folio, p. 362.

(2) *Décade hist.*, p. 156. -- *Chronicon lingonense*, p. 12.

(3) Charlet, *Martyrologe*, 7 janvier. -- *Gallia christ.*, tom. 4, p. 510. — *Le Clergé de France*, ou *Tableau historique et chronologique des Archevêques*, *Évêques*, etc., par l'abbé Hugues-du-Temps, Paris, 1775, t. 4, p. 499. -- *Annuaire*, année 1808, p. 255.

(4) Claude Félix, *De Pontificibus urbis Lingonicæ et primode antiquitate et laude civitatis.* -- *Histoire*, ou *Chronique des Évêques*, par Guillaume Flameng, ou Flamment. -- Dans *un Catalogue*

Nous ne savons rien de S.t Sénateur que son nom : on ignore entièrement sa vie, sa mort, et la durée de son épiscopat. Il est inutile de rapporter ce que dit Vignier pour prouver que S.t Sénateur fut ainsi appelé à cause de son âge et de ses vertus, et parce qu'il siégeait au sénat de Langres (1). Nous voyons aussi que le préfet Agnien ou Magnien lui fit bâtir un superbe *édifice*(2), et que Sénateur mourut, en 219, regretté de son peuple : quoi qu'il en soit, il est regardé comme saint, et, bien que nos bréviaires n'en fassent pas mention, on place sa fête au 7.e jour de janvier (3).

S.t JUSTE, II.e ÉVÊQUE.

LA date de l'épiscopat de S.t Juste (Justus), sa vie, sa mort sont aussi peu connues que celles de S.t Sénateur. Vignier dit qu'il vécut environ

de la bibliothèque de Colbert, déjà cité, il est dit, même page, que Sénateur fut évêque de Langres (*temporibus Valentiniani*), vers l'an 366. -- Gaultherot, pag. 292. — Tabourot, pag. 176.

(1) *Décade hist.*, pag. 154.

(2) *Almanach historique de la ville et du diocèse de Langres*, etc., pour l'année 1787. Langres, pag. 2. On ne sait où l'auteur de cet Almanach a pris ces détails, et il est à regretter que la plupart des ouvrages sur notre pays n'indiquent pas les sources où ils ont puisé, et, par conséquent, inspirent peu de confiance.

(3) Charlet, *Martyrologe*, 7 janvier.

depuis l'an 220, jusqu'à 240 ou 250 (1). Le *Clergé de France* dit la même chose, ainsi que la *Gallia christiana*. Le *Catalogue des Évêques*, gardé en la cathédrale, ajoute Gaultherot, porte que « Justus fut esleu pour second evesque pendant l'empire de Constantius; mais je crains qu'il ne faille dire Constantinus, empereur en l'an 307(2). » Tabourot dit qu'après sa mort, le siége fut vacant pendant « un assez long temps (3). »

S.t DIDIER, III.e ÉVÊQUE.

I.

A ces deux premiers évêques, dont nous n'avons pu dire que les noms, succède S.t Didier (*Desiderius*), dont l'histoire, quoique obscure encore, est cependant toute populaire, sans doute parce que la ruine de Langres et la mort

(1) *Chronicon lingon.*, pag. 12. — *Décade hist.*, pag. 156, Vignier dit, *seulement par conjecture*, qu'il a gouverné le diocèse depuis 224 jusqu'en 250.

(2) Gaultherot, pag. 293.

(3) Page 178.

(4) Il était nommé « plus communément en Champagne, saint Dizier, en Languedoc et en Italie saint Dezery et saint Dresery, aux Païs-Bas saint Désir. » *Baillet*, tom. 2, p. 379, 23 may.

de son évêque eurent une cause commune. Voici comment le P. Vignier raconte son élection (1) :

« Les légendes portent que le peuple estant assemblé, pour l'élection d'un prélat, dans le petit oratoire de S.[t] Jean, qui servoit alors d'église cathédrale (il ne pouvoit pas s'assembler ailleurs), on entendoit une voix du ciel qui disoit (*Desiderius erit pastor, erit Episcopus vester*) : Didier doit estre vostre pasteur et vostre Evesque. Et comme on ne pouvoit juger qui estoit ce prédestiné à la chaire Episcopale, et que l'on ne connoissoit personne dans tout le pays qui portast ce nom, par délibération prise..... on envoya consulter la dessus, premièrement l'archevesque métropolitain à Lyon.... puis le S. Père, séant dans le siége de S.[t] Pierre à Rome (2). Au retour, ce vénérable laboureur fut

(1) *Décade hist.*, pag. 157 et 158.

(2) Une vie de St. Didier, envoyée de Gênes, était gardée aux archives de la cathédrale : Tabourot parait en avoir tiré ce qu'il raconte de l'élection de Didier, « exerceant le labourage, qui prioit Dieu continuellement.....: conduit par un bon et saint hermite qui avoit son hermitage non loing dudit *Bavarum*. *Des Députés furent choisis et envoyés* a sa Sainteté qui les receut avec ioie et estonnement, et n'eurent autres responces de luy : sinon qu'ils s'en retournassent comme ils estoient venus avec confiance en Dieu ; ce quil leur réussit : car passant auprès d'un champ non loing de Gesnes..... ils apperceurent un laboureur qui chassoit ses bœufs ; lesquels demeuroient arrestez sans vouloir aucunement advancer, et lesquels il pressoit en vain iusques à ce que comme en colère, il répéta par la teste de Didier vous marcherez : les députez prestèrent leurs oreilles à ces parolles, s'approchèrent de luy, le saluèrent avec humilité, et

rencontré inopinément labourant son champ, près d'un lieu nommé *Bavarum*, arrousé d'un ruisseau appelé *Sturla*, et non loin de *Fravega*, lieu de sa naissance.... Sur la résistance que le bonhomme fit de suivre ceux qui le vouloient emmener pour prendre charge de ceste Esglise, qu'ilz avoient reconnu lui estre destinée : il arriva un visible miracle (1), qui l'obligea à quitter le labourage, et a venir cultiver non des terres méprisables et viles; mais des âmes nobles et immortelles. » On croit que de simple et ignorant qu'il était, il devint dès-lors un savant docteur (2).

Cette élection extraordinaire n'est appuyée sur aucune preuve authentique, et les anciens bréviaires et missels n'en disent pas un mot.

respect, et le supplièrent de quitter sa charruë pour estre leur Evesque : mais il leur resista et ny voulut acquiescer : neantmoins comme il fut precé de plus en plus, il prit sa verge, et leurs dit; quand cette verge produira feuilles, fleurs et fruicts, je serai pour lors vostre Evesque; ce qui arriva aussitost : ce prodige le fit soumettre aux volontez de Dieu, avec les remontrances qui luy fit le sainct hermite son directeur. *Thabourot*, p. 181.

(1) Dans la collection des Bollandistes, il est dit, d'après Philippus Ferrarius, que l'ange avertit les Langrois assemblés, d'élire pour évêque, celui dont le bâton fleurirait... En s'en retournant, ils rencontrèrent Didier qui labourait, et pendant qu'il leur indiquait le chemin, son bâton se couronnait de fleurs, ce que voyant, les Langrois le nommèrent évêque. *Acta sanct. Maii collecta à Godefrido-Henschenio et Daniele-Papebrochio antuerpiæ.* Anno 1634, 23 Maii, tom. 5, p. 242 et suivantes.

(2) *Le grand Dictionnaire hist., par Louis Moreri*, tom. 4, p. 148.

Les auteurs du Clergé de France et de l'Histoire de l'Eglise gallicane pensent que Didier fut envoyé dans la Gaule avec les autres Apôtres (1) ; et le *Gallia christiana* porte qu'il n'y a de bien prouvé que sa mort ordonnée par Crocus (2).

Quoi qu'il en soit, il paraît que c'est pendant son épiscopat, que fut bâti un second oratoire, sous le nom de Sainte-Madeleine, qui, reconstruit plus tard, changea son nom en celui de prieuré de S.[t]-Didier.

Sous le règne de Valérien et de Gallien (3), suivant d'autres, sous celui d'Honorius, fils du grand Théodose (4), Crocus, roi des Vandales, profitant de la faiblesse de l'empire, réunit ses sujets aux Suèves, aux Allemands et à d'autres peuples de la Germanie, et passa le Rhin à la tête d'une armée formidable. Sa mère excitait son ambition en lui répétant que pour devenir

(1) *Clergé de France*, t. 4, p. 500. -- *Histoire de l'Eglise gall.*, in-4°, Paris, 1730, tom. 1.[er], p. 95.

(2) « Cætera omnia incerta. » *Gallia christ.*, *Bened.* tom. 4, p. 511.

(3) Valerianus et Gallienus ejus filius Romanum imperium sunt adepti... Horum tempore et Chrocus ille Alamanorum Rex, etc. *Grég. Turon. Hist. Franc.*, lib. 1, cap. 30. Edition de Dom Bouquet, Paris 1739.

(4) « Vuandali duce Crosco Gallias pervagati : multas urbes et ecclesias subvertit, etc. » *Anno Honorii primo, J.-C 411, Sigeberti gemblacencis cœnobitæ Chronicon, etc.*, 1.[re] édition, Henry Etienne, 1513.

célèbre, pour se faire un nom redoutable, il devait anéantir la religion chrétienne et raser ses temples et ses édifices (1).

Après avoir ravagé plusieurs villes, ces barbares vinrent mettre le siége devant Langres. Cette place, forte de ses murailles (2) et de la valeur de ses habitants, aurait pu tenir long-temps ; mais la terreur du nom de Crocus avait désarmé les assiégés, et ils songèrent plutôt à se cacher qu'à se défendre (3). Après une légère résistance, le courage des Langrois s'affaiblit : alors parut sur les remparts S.t Didier, suivi de son clergé et de quelques citoyens ; il se tourna vers les barbares et leur cria : « Nous sommes les serviteurs » du Christ, nous adorons le Christ notre sei- » gneur, le Dieu vivant et véritable, celui qui » a créé le monde entier ; ne commettez donc » point contre nous des cruautés et des crimes

(1) *Joan. Chifletii Patricii, etc., Vesontio civitas imperialis libera, etc., Acta martyrii S. Antidii,* in-8.°, Lugduni 1618, pars. 2, p. 78.

(2) Et licet opposito monte in sublime firma sit ex parte maxima naturalis expositionis munitio, et quadrorum lapidum studiore subjuncta compago muros ipsius civitatis tutiores, etc. *Acta Martyrii à Varnah. exculta.* Apud Bolland, 23 Mai. -- Les actes de St. Didier, écrits par Varnahaire, et imprimés au tome 5 du mois de Mai, sont collationnés sur cinq copies manuscrites, ayant entre elles quelques variantes de peu d'importance, et sur un ancien légendaire. On ajoute que ce légendaire paraît être très-ancien et plus digne de foi que Varnahaire, dont les actes, dit-on, n'ont pas grande autorité.

(3) *Hist. de l'Eglise gall.*, tom. 1.er, p. 95.

» qui tourneraient contre vous la puissance de » Dieu en colère (1). »

Les ennemis n'écoutèrent même pas les paroles du saint évêque, et continuèrent l'attaque avec vigueur. En un instant la ville fut prise d'assaut et mise au pillage. On trouva, au pied de l'autel, S.[t] Didier qui priait le Seigneur pour son troupeau ; il fut conduit à Crocus, et là il implora encore la clémence du féroce vainqueur pour le peuple langrois, s'offrant à mourir lui-même, et disant : « Grand prince, si vous avez » quelque clémence, épargnez, je vous en sup- » plie, épargnez de malheureux citoyens ; je » vous le demande à genoux, arrêtez l'horrible » carnage que font vos soldats (2). »

Mais Crocus qui ne comprenait pas la langue de Didier, ordonna, pour toute réponse, qu'on lui tranchât la tête, ainsi qu'à tous ceux qui se diraient chrétiens (3). Cet ordre cruel fut bientôt exécuté ; le pieux prélat se mit à genoux, et priait encore quand le bourreau leva l'épée sur sa tête :

(1) « Christi servi sumus, Christum Dominum nostrum Deum vivum et verum colimus, qui universum mundum constituit ; nolite in nobis crudele scelus admittere, per quod Dei potentiam contra vos in iracundiam provocetis. » *Varn., c. 1, apud Bolland.*

(2) « Si pius es, jam parce rector optime, precor, miseris civibus, et à tantâ crudelitatis cœde hostiles manus tuorum ut compescas humiliter omninò deposco. *Idem.*

(3) *Martyrologium Gallicanum, etc.*, Andreæ du Saussay, Lutetiæ Parisiorum, 1637, tom. 1, pag. 300. -- Mangin, tom. 1, p. 121.

et les Langrois, du haut de leurs murs, virent massacrer leur S.[t] Évêque (1).

Il avait tenu le siége de Langres pendant seize

(1) St. Didier ne mourut pas seul : « Passi sunt autem cum eo et alii plures de numero gregis sui. » *Usuardi Martyrolog.*, etc., cum additionibus ; Anvers, 1583, verso du folio 73.

Le Roy plain d'infidelité,
Devant l'Evesque digne et chier,
A maint homme de la cyté
Fist aussi les testes tranchier.

Extrait du Poème de Guillaume Flameng.

Quant aux miracles extraordinaires arrivés lors de la mort de saint Didier, nous nous contentons d'extraire ce que nos vieux auteurs en ont écrit :

-- « Et le sainct et incomparable prélat prit son precieux chef entre ses mains, travercea la ville et le porta comme St. Denis apostre de la France jusqu'en une Eglise dédiée à sainte Marie-Magdelaine... Or d'autant que le susdict bourreau fut saisi de rage, il poursuivit premièrement le saint Evesque-Martyr, et avec cris horribles, courût du long des murs ;... et vint se casser contre la porte de la ville les os de la teste, et espancher son cerveau par terre... » *Thabourot*, pag. 183 et 184. -- « Percussor illico suus,... impatientiæ furore correptus, per mœnia horribilibus vocibus clamans, cursu concito caput in portam civitatis impulit, et crebrâ percussione evacuatus cerebro, exanimis ibidem à paventibus sociis contemplatur. » *Varn.* cap. 2, *apud Bolland.* -- « On dit que ceste porte aspellée de *fer* ou d'*enfer*, est demeurée fermée. » *Décad. hist.*, p. 162. -- « Les pierres d'un costé et d'autre, à ce qu'on tient, s'étant jointes et rassemblées en un ». *Thab.* page 183.

De pierres mises sans moien
Fut tout soudainnement murée ;
Par quoy on apparcevoit bien
Quelle estoit de Dieu condampnée.
Oncques puis ny ot point dentrée ;
Oncques puis homme ny passa ;

à dix-sept ans, selon Vignier; pendant soixante ans, suivant ceux qui placent sa mort en 411; mais il est difficile d'admettre un si long épiscopat.

Ne ne fut la terre foulée
Que le digne sang arrousa.

Extrait du poème déjà cité.

-- « Porta ubi percussor pro admisso scelere reus impulsione... Capiti semetipsum pervenit nullum, ab eodem tempore ingressionis viantibus officium præbuit, nec egrediendi ab urbe consuetudinarium aditum populis alterius patefecit : sed saxis clausa pro offensionis indiciis damnata potius perseverat. » *Varn.*, *c.* 2., *apud Bolland.*

-- « S'escoula du sang iusqu'a un livre des sainctes escritures qui estoit ouvert entre ses mains et que l'espée dudit bourreau percea plusieurs feuillets; et néantmoins qu'on pouvoit facilement lire. » *Thabour.*, p. 185. -- « Divina tamen salvatione litterarum tramitem non contigit effusio sanguinis. » *Varn.*, *apud Bolland.* Ce livre existait encore du temps de cet auteur, au 6e siècle; car plus bas on lit : « Livor in libro certum beati martyris passionis indicium manifestat.... In utroque vivens testimonii veritas et præsenti populo demonstratu, etc. » « Vincent de Beauvais escrit qu'elles (*les lettres*) se lisoient encore à traver de son temps, c'est-à-dire mille ans après. » *Décade histor.*, p. 161.

Et à la décolation,
Le sang qui de son corps yssi
Vint choir par grant efusion
Tout pardessus ce livre icy;
Lequel sang descendit aussi
Sur la lettre belle et plaisant,
Qui point ne rougit ne noirci,
Mais fut clère comme devant.

Extrait du poème cité.

La croyance commune est que St. Didier fut martyrisé dans un faubourg, à l'ouest de la ville; ce faubourg et la porte voisine en ont encore conservé le nom.

Tout le monde connaît le rocher coupé si régulièrement aux pieds du rempart, à l'ouest de la ville, et non loin de la tour dite de *Navarre* :

La ville de Langres fut donc ruinée de fond en comble, et les habitants passés au fil de l'épée.

S.t Vallier, diacre, entreprit de sauver au moins quelques débris de l'église de Langres. Il s'enfuyait à la tête d'une petite troupe qu'il avait réunie, et la conduisait dans les montagnes du Jura ; mais à peine ses malheureux restes d'une ville puissante, étaient-ils parvenus à Port-sur-Saône (*Portus Buccinus* ou *Abuccinus*), qu'ils furent rencontrés par un détachement de barbares. Là S.t Vallier reçut la couronne du martyre, ainsi qu'un grand nombre de ses compagnons ; le reste s'enfuit (1).

Crocus, après avoir ruiné entièrement nos contrées et continué quelque temps ses ravages, vint mettre le siége devant la ville d'Arles. C'est là qu'il fut défait et pris par le préfet Magnien

chacun se rappelle aussi ce qu'en rapporte la tradition populaire, qui représente St. Didier comme un vaillant guerrier. Après avoir été décapité, ce St. Evêque remonta sur son cheval, et, portant sa tête entre ses mains, s'avança vers la ville ; comme les portes en étaient fermées, le rocher se fendit pour lui donner passage. L'ouverture ne s'est pas refermée, et les quatre entailles, en forme de niche, faites dans l'une et l'autre des parois du rocher, nous montrent encore les traces des fers du cheval que montait St. Didier, lorsqu'il entra si miraculeusement dans la ville de Langres.

Un vieux tableau placé dans l'église Saint-Martin, représente le martyre de St. Didier, avec une vue assez exacte de Langres à l'époque où vivait le peintre : cette vue est prise du côté du village de Brevoines.

(1) *Tous les auteurs cités.* -- C'est aussi à cette époque que l'on place le martyre de St. Florent de Thilchatel.

(ou *Marius*), chargé de chaînes et tourmenté cruellement (1); selon d'autres il fut conduit dans les villes qu'il avait saccagées. Thabourot dit qu'il fut amené jusqu'à la croix d'Arles, lieu situé sur la route de Dijon, à 5151 mètres de Langres, et qu'on lui montra les restes fumants de cette grande cité (2). Gaultherot ajoute que c'est là qu'il fut exécuté (3); mais cette opinion nous paraît peu digne de foi.

Nous pensons que les Chrétiens recueillirent la tête et le corps de leur Évêque, et qu'après le rétablissement de la ville de Langres, ils les déposèrent dans l'église de Sainte-Magdeleine (4),

(1) Grég. Turon., *Hist. Franc.*, lib. 1, cap. 32. — Thabourot, pag. 185, cite textuellement une lettre d'Honorius au préfet Magnien à ce sujet, mais elle nous paraît extrêmement apocryphe. -- « A Mario præside catenis nexus per plures, quas vastaverat, urbes ad improperium reductus. » Chifflet, pars 2, p. 83, *Vita sancti Antidii.* -- Aimoine, *Hist. de France*, liv. 3, ch. 1, dit que Crocus fut tué par un soldat nommé Marius (*Mario quodam milite*), et Bollandus ajoute que ce Marius était le 7.e des trente tyrans.

(2) Thabourot, pag. 189.

(3) Page 298.

(4) *Gallia christ.*, Claudi Roberti, p. 362. -- *Gallia christ.*, Sammarth., tom. 2, p. 653. — *Martyrolog. gallic.*, 19 janvier, tom 2, p. 53. — « Apud eamdem urbem conditi » dit Usuard, verso du fol. 73. -- Adon, *in codice Stephaniensi*, ajoute que St. Didier fit tant de miracles, que le peuple l'enterra dans l'enceinte des murs, ce que l'on permettait alors rarement. Adon, apud *Gallia christ.*, samm.

Cette église est d'architecture byzantine du 11.e siècle, avec ses cintres en fer à cheval et ses figures bizarres et fantastiques. Le fond du chœur et les transeps sont seuls conservés, encore ont-ils subi

qu'il avait fondée dans l'intérieur de la ville. Quelques historiens rapportent que S.t Didier fut inhumé hors des murs (1); il y en a qui prétendent, avec aussi peu de fondement, que ce fut dans la ville de Saint-Dizier (Haute-Marne), située à 114 kilomètres de Langres (2).

Le tombeau de S.t-Didier devint bientôt célèbre par un grand nombre de miracles, et attirait une foule de malades (3).

Ce tombeau de pierre fut conservé fort longtemps, car on le voyait encore à l'époque où Vignier écrivait: S.t Didier y était représenté tenant sa tête dans ses mains (4). L'église de la Magdeleine où il était gardé, ne prit, selon quelques-

quelques notables changements : car la voûte a été reconstruite; le vitrail, si beau, si détaillé, du fond du chœur, est gothique, ainsi qu'une porte, entourée d'ornements, qui laissait voir, de l'intérieur de l'église et de la sacristie, la châsse d'argent où étaient renfermées les reliques de St. Didier. Il est à regretter que les restes précieux de cette vieille église, servent de magasin des pompes et de logement à des bois de construction.

(1) « On prétend que son corps fut enterré près des murs de la ville, dans une église où son peuple, passant de l'affection qu'il avoit eue pour lui durant sa vie, à une vénération religieuse, alloit le garder avec soin et invoquer sa protection, regardant son tombeau comme un puissant rempart contre les ennemis de la ville. » Baillet, t. 2, p. 377. — Adon, dans son *Martyrologe*, dit qu'il fut enseveli dans une église considérable, bâtie près des murs de la ville.

(2) Moreri, tom. 4, pag. 148.

(3) *Breviarium*, Sébast. Zamet, p. æstiv., p. 450.

(4) *Décade hist.*, pag. 161, 391 et 554.

uns, le nom de S[t].-Didier, que sous l'épiscopat de Guillaume de Durfort (1); cependant nous pensons que déjà elle avait perdu son nom primitif, puisque nous voyons, qu'en l'an 1101, S.[t] Robert, fondateur de l'abbaye de Molesmes, établit de son vivant, dans cette ancienne église, un prieuré conventuel pour les religieux de cette maison (2) : il était déjà du temps de Vignier tombé en commande (3).

Le 19 janvier 1315 (suivant l'ère romaine), Guillaume de Durfort, 70[e] évêque de Langres, fit la translation des reliques de S.[t] Didier.

Guy de Noyers (4), qui vivait un peu auparavant, fut le premier qui conçut le projet de cette translation, et pour cela il avait fait faire une magnifique châsse en vermeil. Mais sa mort l'ayant empêché de poursuivre son dessein, l'évêque Guillaume et Étienne de Noyers, alors prieur de S.[t]-Didier, firent un appel aux évêques voisins et à tous les ecclésiastiques et autres personnes de distinction : le jour de la cérémonie fut fixé au 19 janvier 1315.

(1) Baillet, tom. 2, p. 377. -- Mangin paraît avoir copié Baillet, tom. 1, pag. 123.

(2) *Décade hist.*, pag. 391 et 554. -- M. D'Régel pense que ce fut à cette époque que le nom changea : *Histoire de Langres*, de M. D'Régel, mss. in-folio.

( ) Même histoire.

(4) Suivant le Bréviaire cité par Bollandus, c'est Guy de *Menenlis*.

Lorsque l'évêque de Langres descendit avec son clergé dans le caveau (1) où était conservé le corps de S.[t] Didier, et lorsqu'on eut ouvert le tombeau de pierre scellé de fer et de plomb, il s'en échappa (dit le brévaire) des parfums qui répandirent dans toute l'église une suave odeur. Le Saint était couché, les mains étendues sur sa poitrine, et paraissant soutenir sa tête. A côté de lui on trouva, entièrement conservés, et avec leurs sceaux, des écrits authentiques contenant l'histoire de la vie et de la mort de S.[t] Didier. Ils furent lus à haute voix et admirés par tous les assistants (2). On déposa dans la châsse les reliques du S.[t] Évêque, et on transporta à la cathédrale, une côte, la mâchoire inférieure et le bras droit.

Dans la suite on distribua de ces reliques à des églises, à des souverains, et à d'autres personnes considérables (3).

Ainsi, le 18 mai 1657, la république de Gênes députa à messieurs les membres de la confrérie,

(1) « Descendente venerabile episcopo Guillermo.... in locum ubi reconditum erat corpus... » Transl. reliquiar. ex Breviar. lingon. *apud Bolland.*

(2) « Tenor dictarum litterarum erat : *Iste pius pastor et rector justus, Christi martyr insignis Desiderius, fuit vas virtutum in vitâ suâ, et origo totius sanctitatis.* » Id... Tout ce que nous rapportons de cette translation est tiré de Bollandus et du bréviaire de Sébastien Zamet, pars æstiv., p. 646.

(3) *Annuaire*, p. 423.

un religieux de l'ordre des capucins, pour leur apporter l'histoire de S[t]. Didier de Gênes, tirée des archives de la métropole (1), et pour en avoir des reliques, afin de les placer dans l'église qu'on bâtissait alors à Gênes sous l'invocation de ce Saint (2).

Autour de la châsse en vermeil qui fut placée dans l'église de la Magdeleine, on lisait ces vers latins :

Vandalicus gladius hunc sanctum decapitavit.
Percussor propriis manibus se mortificavit :
Croscus Rex fera mortis munera tradidit isti.
Sanctum Lingona gens colit hunc bona nomine Christi.
O Desideri, Christum (bone martyr) adora,
Ut super astra poli ducat nos mortis in hora (3).

La cérémonie de la translation des reliques de S[t]. Didier augmenta la dévotion que les Langrois avaient pour lui, et, afin d'en perpétuer le souvenir, on en célébra l'anniversaire tous les ans.

Quarante ans après, en 1354, fut instituée par Guillaume de Poitiers, alors évêque de Langres, la fameuse Confrérie de S[t].-Didier. Elle était composée de soixante membres, tous pris

(1) « Et ne s'esloigne pas cette vie de celle qui est escrite en nos légendes. » *Thabourot*, p. 179.

(2) *Décade hist.*, p. 158.

(3) Gaultherot, pag. 301. -- Vignier ajoute que ces vers pouvaient bien avoir été gravés aussi sur le tombeau de pierre ; mais que de son temps on n'en distinguait plus que quelques lettres.

dans les plus nobles familles de France. Le roi Jean fut nommé premier confrère; ensuite Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui donna de très-riches ornements; le gouverneur de Champagne et son lieutenant; les sires de Château-Villain et de Grancey, etc. (1). Cette Confrérie qui fut richement dotée, se soutint jusqu'à la révolution de 1789 (2).

(1) *Annuaire* 1809, p. 444. — Charlet, *Martyrologe*, 19 janv.

(2) . . . . Ilz la rentèrent
De grant rente a elle baillie.
Que les bourgeois lui achetèrent.

Ceste confrarie levée
Fut par mainte gens aumosnières
Assez notablement douée,
De rentes en plusieurs manières :
Pour faire oroysons et prières,
Pour grace envers Dieu conquester,
Pour departir aumosnes chières,
Pour faire des messes chanter.

Extrait du poème déjà cité ayant pour titre : « Cy sensuit la declaration des status de la Confrarie de Monseigneur saint Didier (la vie et la canonisation du dit Sainct), en brieve ryme françoyse. » Ce poème, composé de près de treize cents vers, est divisé en quatre parties : la première contient les statuts de la Confrérie; la deuxième, la vie et le martyre de saint Didier; la troisième, la relation des miracles faits par lui; et la quatrième, la translation de ses reliques. M. Migneret possède une copie très-ancienne de ce poème qui était conservé autrefois dans les archives de la cathédrale.

Guillaume Flammant est encore auteur d'un *Mystère* intitulé : « Cy sensuit la Vie et Passion de Monsieur saint Didier, martir et evesque de Langres, faicte par personnages, à la requeste de Messieurs les confrères de la confrairie dudict Saint, audict Langres, composés par

S[t]. Didier est très-particulièrement honoré dans la Champagne : sa fête du 23 mai fut rendue d'obligation dans toute l'étendue du diocèse de Langres, par l'évêque Guy Bernard ; Baillet dit (1) qu'on célébrait la fête de la réception de ses reliques le 23 juin, mais les bréviaires langrois n'en font pas mention.

Le culte de S.[t] Didier est aussi très-répandu à Gênes, lieu de sa naissance (2), dans beaucoup d'autres endroits de l'Italie, à Avignon, etc.

vénérable et scientifique personne maistre Guillaume Flammant chanoine dudict Langres jouée en ladicte cité par lesdicts confrères, l'an 1482, » in-4.° mss. (à la Bibliothèque centrale de Chaumont).

(1) Tom. 2, p. 377.

(2) Le bréviaire de l'Evêque de Gênes porte *Desiderius genuensis.* — Bolland.

II.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à examiner l'époque à laquelle on place la mort de S.t Didier. Cette question a déjà été agitée par un très-grand nombre d'auteurs, entre lesquels nous citerons le P. Vignier, Henriot et Charlet (1), et, en dernier lieu, les PP. Bénédictins, dans leur *Gallia christiana.*

Mais avant de commencer cette discussion, nous croyons indispensable de dire que notre pays a été ravagé par les barbares, à trois reprises différentes.

La première invasion est celle des Vandales, ou des Allemands (2) conduits par Crocus, en 264;

(1) *Dissertation sur le temps de la mort de St. Didier, troisième évêque de Langres*, par Henriot, chanoine de Langres, mss. in-folio. Ce manuscrit, cité avec éloge par le *Gallia christiana* des PP. Bénédictins, nous a été communiqué par M. E. Jolibois de Chaumont. -- *Dissertation sur le même sujet*, par Charlet, placée à la suite de son *Martyrologe.*

(2) Les deux manuscrits cités, discutent au long sur les noms des peuples qui ont ravagé les Gaules, à ces différentes époques; nous ne nous y arrêterons pas, parce que ces armées de barbares étaient com-

La seconde, celle des Vandales et des Alains, sous le commandement de Gonderic, ou suivant quelques historiens, sous celui d'un autre Crocus, en 407 ou 411 (1);

Et la troisième, celle d'Attila, roi des Huns, arrivée en 451.

La question est donc de savoir à laquelle de ces trois invasions il faut rapporter le martyre de S.[t] Didier.

1.° La première opinion est appuyée sur Grégoire de Tours (2), le Père Vignier, Bol-

posées de tant de nations, qu'on pouvait, sans conséquence, prendre un nom collectif pour un autre. Il est probable d'ailleurs que les auteurs des légendes s'occupaient peu de désigner exactement, par leurs noms, les peuples barbares qui firent mourir les saints.

(1) Cette invasion des Vandales et des Alains doit être placée, ce nous semble, en 411, 413 ou 416, suivant le sentiment des divers auteurs qui la rapportent; car ce sont les Bourguignons, et non les Vandales, qui passèrent le Rhin et entrèrent dans les Gaules pour s'y établir, sur la fin de l'année 406 ou le commencement de 407, sous la conduite de Gondicaire ou Gondioc. Peut-être faudrait-il rapporter la ruine de Langres au passage des Bourguignons, car saint Jérome, écrivant à Ageruchia, dame gauloise, vers l'an 415, et nommant les villes ravagées par les Vandales, ne parle point de Besançon ni de Langres. — *Histoire générale et particulière de Bourgogne, par un religieux bénédictin de l'abbaye de St. Bénigne de Dijon*, etc., Dijon 1739, tom. 1, pag. 24 et suiv. — Vignier, *Décade hist.*

(2) Vigesimo septimo loco, Valerianus et Gallienus romanum imperium sunt adepti, qui gravem contra christianos persecutionem suo tempore commoverunt. . Horum tempore, et Chrocus ille Alamanorum rex, commoto exercitu, Gallias pervagavit. Hic autem Crocus multæ adrogantiæ fertur fuisse, qui, cum nonnulla iniquè gessisset, per consilium, ut aiunt, matris iniquæ, collectam ut diximus, Alama-

landus (1), Baillet et le *Gallia christiana*, etc. (2).

La deuxième opinion a été suivie par presque tous les historiens (3), jusqu'à ce que Jacques Vignier, savant jésuite, eût mis en ordre, dans sa *Décade historique*, les chroniques du diocèse de Langres : aussi fut-elle soutenue par plusieurs graves auteurs, qui s'appuyaient surtout d'un passage de Sigebert (4), et des actes des conciles de Sardique, tenu en 347, et de Cologne, en 351.

norum gentem, universas Gallias pervagatur, cunctasque ædes quæ antiquitùs fabricatæ fuerant, à fundamentis subvertit... *Grég. Turo*, lib. 1, cap. 30.

Paul Orose place cette invasion dix ans plus tard : » Solvuntur repente undiquè, permissu Dei, ad hoc circumpositæ relictæque gentes, laxatisque habenis, in omnes Romanorum fides invahunt... Alemani Gallias pervagantes etiam in Italiam transeunt. *Pauli Orosii viri clarissimi ad Aurelium Augustum libri septimi, etc..., in-4.°, Venetiarum, 1433.* » -- Prosper dit en sa *Chronique* que ce fut en la 4.e année du consulat de Gallien, c'est-à-dire, en 262. -- Eusèbe, en sa *Chronique*, traduite par St. Jérome, écrit, année 264 : « Alemani, vastatis Galliis, in Italiam transière. »

(1) Anno christianæ æræ ducentesimo quinquagesimo quarto, Valerianus et Gallienus romanum imperium adepti sunt.... Et præcipuus qui invaserat Gallias fuit rex Crocus, etc., *Bolland.*, mai, tom. 5, pag. 242 et suiv.

(2) Baillet, 23 mai, t. 2, p. 376. -- *Histoire de l'Eglise gallicane*, tom. 1, pag. 95.

(3) *Gallia christiana*, Sammarth., t. 2, p. 652. -- *Id.* de Claude Robert, p. 362. -- Le *Catalogue des Evêques*, conservé autrefois aux archives de la cathédrale. -- Le *Bréviaire* de Sébastien Zamet, *pars hiemalis*, p. 646. -- La plupart des légendaires, etc. Quelques-uns cependant, comme Varnahaire, n'indiquent pas l'année, mais appellent les barbares du nom de Vandales.

(4) Vuandali duce Crosco Gallias pervagati, multas urbes et ecclesias

Ces auteurs croient donc que S.[t] Didier a été martyrisé par Crocus, chef des Vandales, en 407 ou 411.

Ceux qui suivent la première opinion, disent que S.[t] Didier mourut sous Crocus, roi des Vandales ou des Allemands, en 264.

Il résulte de là qu'il est presque certain que S.[t] Didier fut mis à mort par les ordres de Crocus.

2.° Il faut donc, ou qu'il y ait eu deux Crocus, ou qu'on ait fait double emploi du nom de ce chef barbare.

Or, on ne peut raisonnablement supposer que deux chefs de nations germaniques, portant le même nom, tous deux payens, aient conduit leurs peuples dans la Gaule pour la ravager et y persécuter la religion chrétienne; qu'ils aient ensuite été défaits près d'Arles et mis à mort : car les historiens des deux partis attribuent toutes ces actions au Crocus qui ordonna la mort de S.[t] Didier.

D'ailleurs quelques auteurs rapportent que le chef qui fit passer le Rhin aux barbares, le dernier jour de l'année 406, se nommait Modogisile ou Godégisile, et « qu'il régna sur eux

subvertunt. Crocus tandem à Mariano præside arelati captus, et per victas urbes ignominiosè retractus, ad mortem tormentatur. Sub hoc turbine, inter multos martyrisantur sedunensis Florentinus et Hylarius, Desyderius lingonensis cum Vincentio archidiacono, Antidius vesontiensis episcopus. *Ann. Honorii 1, post. J. C. 411. Sigeberti Chronicon.*

» trente ans, au dire de tous ceux qui ont es-
» crit leur histoire ou parlé de leurs ravages (1). »
Ils ajoutent qu'à Modogisile succéda Gunderic, et à celui-ci Genseric, sans que, parmi les chefs des Allemands, des Alains, des Bourguignons, des Vandales, des Huns, etc., il soit jamais question d'un second Crocus.

Ce sentiment est confirmé par Constance Félix, médecin italien, qui écrit, dans ses éphémérides, que S.t Didier, évêque de Langres, a été martyrisé par Modogisque (on reconnaît facilement Modogisile), roi des Vandales : ce qui prouverait que cet auteur, en mettant la mort de S.t Didier dans le 5.e siècle, ne pouvait le faire mourir par Crocus qui était chef des barbares en 264.

Il est donc clair qu'il n'y a pu avoir qu'un seul chef de barbares appelé du nom de Crocus ; et nous allons essayer de démontrer que ce Crocus, persécuteur de S.t Didier, ravagea les Gaules au 3.e siècle, comme le dit Grégoire de Tours.

3.° Vignier prétend que Sigebert, presque l'auteur de l'opinion que nous combattons, « escrit au commencement de sa Chronique, que les Vandales, conduits par leur roi Modogisile (2), ont fait les enragez par les Gaules, à commen-

(1) *Décade hist.*, pag. 182 et 183.

(2) Interim, Vuandalis Gallias incursantibus, congressi Franci Modogisilum regem cum vigenti millibus Vuandalorum fuisset nisi reliqui eorum Alanorum resplendiat subsidio venisset. *Sigebert, année 413.*

cer de l'an 381 jusqu'en l'an 413 qu'il mourut; » et il se contrarie lui-même, poursuit Vignier, quand il dit ailleurs que les Vandales entrèrent dans les Gaules, pour la première fois, sous Crocus, en 411.

On n'accorde pas plus de confiance aux actes des conciles de Sardique et de Cologne, auxquels S.[t] Didier aurait assisté; car, suivant plusieurs auteurs, le Didier qui souscrivit au concile de Sardique, peut bien être Didier, évêque de Capoue: et il est d'autant plus facile de l'assurer, que les actes n'assignent pas le siége de ce Didier (1).

D'un autre côté, les auteurs les plus dignes de foi s'accordent à dire que les actes du concile de Cologne sont faux, apocryphes ou copiés, presque mot à mot, sur ceux du concile de Sardique.

L'expression de Varnahaire, *Barbara et Gentilis ferocitas*, et toute la suite du martyre expriment que les barbares qui ont fait mourir S.[t] Didier, étaient payens. Quelques auteurs disent même que S.[t] Didier mourut pour n'avoir pas voulu sacrifier aux dieux; et Godeau, dans

(1) *Gallia christiana des PP. Bénéd.*, tom. 4, pag. 515. — Il ne serait pas trop possible, même avec les soixante ans d'épiscopat qu'on prête à St. Didier, de concilier l'époque de 346 avec celle de 411; d'ailleurs l'âge auquel les évêques étaient choisis dans ces temps-là, et la mort violente de St. Didier, ne permettent point d'admettre ce long épiscopat.

son Histoire de l'Église, écrit que Crocus fit mourir, dans le 3.e siècle, Ausone, évêque d'Angoulême, qui refusa de renoncer à la foi chrétienne. Crocus, ainsi que les Germains, était donc encore imbu de paganisme; mais si on reporte la mort de S.t Didier à l'an 411, on arrive à l'époque où les Vandales étaient chrétiens (1).

On peut objecter que dans l'armée de barbares qui inondait les Gaules, il pouvait y avoir plusieurs religions comme il y avait plusieurs peuples; que Gunderic, chef de l'armée, pouvait être arien, et que Crocus, l'un des généraux, était payen; mais alors on supposerait que Crocus n'était qu'un général en sous-ordre, tandis qu'on sait qu'il était le chef de toute l'armée : que toute cette armée s'arrêta devant la ville de Langres, et que, commandée par Crocus, elle fut défaite près d'Arles.

Ensuite, si l'on place la mort de S.t Didier en 407 ou 411, on est obligé d'avancer aussi la mort des S.ts Jumeaux et celle de S.t Bénigne (2); mais tout le monde se rapporte à dire que S.t Bé-

(1) D'autres pensent qu'ils auraient été ariens. Cependant ils ne pouvaient l'être en 411 ou 413, puisque ce ne fût que vers l'an 419 qu'Arius fit éclater ses erreurs. *Histoire de Bourgogne*, t. 1, p. 16.

(2) Cela est tellement vrai, que le vieux *Catalogue* dont nous avons parlé, plaçant la mort de St. Didier en 407, retarde la venue de St. Bénigne dans les Gaules jusque vers l'an 273, et dit qu'il y fut envoyé par St. Polycarpe, évêque d'Ephèse, ce qu'on n'admettra jamais; et certes il est évident que cette date est faussée. Voici les

nigne, l'apôtre de la Bourgogne, mourut l'an 173 ou 179, et les mêmes auteurs qui font mourir S.t Bénigne en l'une de ces deux années, mettent le martyre de S.t Didier en 411. Il faudrait donc supposer, ou que l'établissement du siége épiscopal à Langres n'ait eu lieu que très-long-temps après la mort de S.t Bénigne (ce qui est contraire aux usages observés dans ces temps-là), ou bien que quelques évêques, dont on ne nous aurait pas même conservé les noms, aient gouverné l'Église de Langres avant S.t Didier, ce qu'il est difficile d'admettre.

Enfin, on ne peut concilier cette époque de 411 avec la suite des évêques jusqu'à S.t Apruncule. En effet, on sait déjà qu'un évêque nommé Urbain souscrivit au concile de Valence en 374 (1); et, comme on ne connaît aucun évêque de ce nom et de ce temps que S.t Urbain, sixième évêque de Langres, il est certain que S.t Urbain occupait le siége épiscopal cette année-là. On sait en outre, d'après l'histoire que l'abbé Fyot a faite de l'abbaye de S.t-Etienne de Dijon, qu'elle

termes du *Catalogue :* « Sacræ christianæ novella plantatio in agro lingonico, Deo disponente, pullulare cœpit, nempè, tempore Aureliani Cæsaris, qui super Romanorum monarchiam, an. Domini 273, sumpsit imperium, sanctissimus martyr Benignus à venerabili Polycarpo Ephesiorum episcopo, in Gallias missus, cum beatis vivis Andochio et Thyrso, Æduensem civitatem ingreditur. » *Henriot*, pag. 12.

(1) *Henriot*, pag. 18.

fut fondée par S.t Urbain, en l'an 343 (1). Mais l'époque la plus certaine que nous ayons dans l'histoire de ces premiers évêques de Langres, est l'année en laquelle S.t Apruncule, dixième évêque, ayant encouru la disgrâce et la persécution des rois de Bourgogne, fut forcé de s'éloigner, et succéda à *Sidonius Appollinaris* dans le siége épiscopal de Clermont en Auvergne. S.t Sidoine avait laissé ce siége vacant, par sa mort arrivée en l'an 480 suivant l'abbé Tritême (1), en 484 suivant Savaron et le P. Jacques Vignier, et 486 selon Baronius et Claude Robert.

S.t Apruncule monta donc sur le siége de Clermont, peu après la mort de S.t Sidoine, en l'une de ces années, après avoir gouverné l'Église de Langres, pendant dix-sept ans. Il avait donc été fait évêque, au plus tard, en l'an 469; mais le manuscrit qui donne dix-sept années d'épiscopat à S.t Apruncule, dit que le siége de Langres fut, après S.t Didier, vacant pendant trente années, et le P. Vignier porte le nombre de ces années de vacance à vingt : ce qui, en supposant S.t Didier mort même en l'an 407, et ajoutant ces vingt années, on aura 427 pour la date de l'avènement de S.t Martin, successeur de S.t Didier. Il n'y aura donc que 42 ans pour les épiscopats de

(1) *Histoire de l'Eglise abbatiale et collégiale de St.-Etienne de Dijon, avec ses preuves*, etc., par l'abbé Fyot, in-folio, Dijon 1696, pag. 14 et 24.

six évêques, et encore S.[t] Urbain a-t-il vécu, presqu'à lui seul, tout ce temps. Tandis qu'en mettant la mort de S.[t] Didier en 264, il y aura, pour les épiscopats de S.[t] Martin, Honorat, S.[t] Urbain, Paulin, Fraterne I.[er], Fraterne II.[e], un espace de quatre-vingt-cinq ans, qu'on peut remplir aisément par ces six évêques, qui, dans ce moment, gouvernaient paisiblement leur Église, et pouvaient fournir de longues carrières.

Telles sont les raisons qui nous ont fait rapporter, avec la plupart des auteurs langrois, Bollandus, etc., la mort de S.[t] Didier en 264.

Nous ne dirons pas un mot de l'opinion qui prétend qu'Attila fit mourir S.[t] Didier, lorsqu'il ravagea notre ville en 451. Cette question se trouve résolue dans la précédente ; et, d'ailleurs, cette époque était trop rapprochée de Grégoire de Tours, qui écrivait au milieu du sixième siècle (1), pour qu'il s'y soit trompé.

En terminant cette discussion, nous croyons devoir ajouter que nous n'avons jamais prétendu persuader qui que ce soit : notre seule intention a été de rendre plus claire une dissertation déjà faite, sans ordre et sans analyse, dans plusieurs manuscrits.

Paul PECHINET.

(1) Cet auteur est surtout digne de foi, puisqu'il a habité Dijon fort long-temps, et qu'il a dû venir à Langres.

BIOGRAPHIE.

NOTES HISTORIQUES

SUR LES

DOYENS DE L'ANCIENNE ÉGLISE COLLÉGIALE DE CHAUMONT.

La ville de Chaumont n'a jamais eu qu'une seule paroisse qui, avant son érection en collégiale, était desservie, sous l'invocation de S.t Jean-Baptiste, par un curé et douze chapelains.

Par la bulle d'érection, datée du 15 des calendes de janvier 1475, et que Sixte IV accorda aux habitants de Chaumont, à la sollicitation de Jehan de Montmirel, leur compatriote, évêque de Vaison et référendaire secret de sa Sainteté, le pape établit, à la place du curé et des chapelains, un doyenné, une trésorerie, une chantrerie et douze canonicats; il réserva ces bénéfices aux seuls prêtres de la ville, et régla que lors de la vacance du doyenné ou des ca-

nonicats, la nomination en appartiendrait au chapitre seul. Ce dernier article portait atteinte aux droits et libertés de la bourgeoisie chaumontaise, qui de tout temps avait pris part à la nomination des chapelains; aussi forma-t-elle opposition à la bulle, et, après dix-huit ans de procès, intervint une transaction homologuée en parlement, qui maintenait les habitants dans leurs droits.

Étienne de Clamanges, chanoine de Langres, archidiacre du Barrois, curé de Chaumont et doyen de la chrétienté, fut le premier doyen de la collégiale; il mourut en décembre 1480, et le chapitre nomma à sa place Nicole de Laharmand, bachelier en théologie et chanoine de Toul. Il le méritait à plus d'un titre, puisqu'il était neveu de l'évêque de Vaison, et que dans les contestations suscitées par l'évêque diocésain, relativement aux priviléges accordés au nouveau chapitre, il avait servi ses concitoyens jusqu'à se faire emprisonner à la Conciergerie. Nicole mourut à Rome, le 11 septembre 1500.

Pour procéder à son remplacement, on s'assembla, après les formalités requises, dans l'église S.t-Agnan, hors de la ville, à cause de la peste qui régnait alors à Chaumont. Jean Travaillot, chanoine et trésorier de la cathédrale de Langres, fut élu et prit possession du doyenné, par procuration, le 6 novembre; mais quelques jours

après, il le résigna, du consentement du chapitre, à M.[e] Pierre Hardy, chanoine et scelleur de Langres. Sa nomination fut disputée : l'évêque, le 12 mai 1501, nomma au doyenné Gilles de Gyé, chanoine de Langres, qui attaqua aussitôt Hardy.

Le chapitre intervint et Gilles fut débouté ; mais Hardy étant mort dans l'intervalle, le chapitre nomma au doyenné l'homme contre lequel il plaidait. Gilles de Gyé, 5.[e] doyen, fut élu le 30 novembre 1503.

A sa mort, qui arriva en 1545, on nomma au doyenné Adrien Rose, chanoine deChaumont, qui en prit possession le 14 février 1546. Il était d'une famille noble, établie depuis un demi-siècle dans cette ville, et dont les membres, par leur mérite personnel, étaient bientôt parvenus aux premières dignités de la ville et du bailliage. Rose fut le premier doyen qui résida, mais il ne fut pas toujours paisible possesseur du doyenné ; en effet, le cardinal de Givry lui opposa François Damoncourt. Toutefois, on ne connaît aucun acte de ce dernier, si ce n'est une provision pour l'un des canonicats de Chaumont, à laquelle on fit opposition.

Adrien Rose occupa le doyenné jusqu'au 11 juillet 1573, époque de sa mort : Guillaume, son neveu, fut élu en sa place. Il était alors bachelier en théologie, chanoine de Langres et de

Joinville : quoique doyen, il se rendit à Paris pour continuer ses études, reçut le bonnet de docteur en 1576, et devint bientôt si célèbre, que le roi Henri III le fit son prédicateur ordinaire, puis évêque de Senlis en 1583. On sait quelle célébrité il acquit, sous ce titre, dans la Ligue dont il était le chef à Paris, et comment il vint ensuite en Parlement faire une rétractation solennelle et demander pardon de ses erreurs.

Lorsque Guillaume Rose eut pris possession de son évêché, le chapitre nomma au doyenné Claude Thomassin, autre Chaumontais, qui mourut le 3 mai 1588. Il y eut division dans l'assemblée convoquée pour son remplacement : le plus grand nombre des votants était favorable à la candidature de M. Balavoine, chanoine de Langres et prieur de Buxereuilles ; mais l'évêque de Senlis, qui était alors dans sa patrie, traversa l'élection. Il fit arrêter en chemin l'exprès que l'on envoyait à Balavoine pour lui faire part de sa nomination ; et, s'étant transporté le lendemain au chapitre, il obtint, partie par menaces, partie par promesses (car son influence était grande sur l'esprit de ses compatriotes), la nomination de M. Alexandre de Gondrecourt, son oncle, chanoine et official de Senlis. M. de Gondrecourt, grand doyen, quitta de suite la cathédrale de Senlis, pour venir résider dans sa patrie où il mourut, le 2 novembre 1592.

Le voisinage des Guises, et plus encore les instances de Guillaume Rose, avaient déterminé les Chaumontais à embrasser le parti de la Ligue. Langres, au contraire, était restée fidèle au roi et si fort attachée à son parti, que plusieurs habitants, soupçonnés d'être ligueurs, avaient été contraints de s'enfuir et s'étaient réfugiés à Chaumont. De ce nombre était Noël Facenet, chanoine de la cathédrale, et grand-vicaire de l'évêché. Il se trouvait à Chaumont à la mort de M. de Gondrecourt, et sa réputation y était si bien établie, qu'il fut nommé au doyenné, bien qu'il ne fût ni natif ni originaire de la ville. Il posséda cet office jusqu'en 1597, qu'ayant été rappelé à Langres, il s'en démit, du consentement du chapitre, en faveur de M. Pierre Piétrequin, chanoine de Chaumont.

Les trois doyens qui se succédèrent après lui, obtinrent le doyenné par résignation. Ce sont :

Jean Jobelin, chanoine de Langres et de Bar-sur-Aube, en 1633;

Antoine Rose, en 1634;

Et Nicolas de Poirresson, en 1670.

Antoine Rose eut de la difficulté à se maintenir dans sa charge : il fut pendant long-temps en procès avec Jacques Gaulcher, chanoine et bachelier en théologie, que le chapitre avait choisi pour remplacer Jobelin, et qui fondait son opposition sur ce que le doyen Rose n'était

pas né à Chaumont ; mais celui-ci ayant fait voir que, bien qu'il fût né à Joinville où résidait actuellement sa famille, il était, aux termes de la bulle, bien réellement originaire de Chaumont, puisque ses ancêtres avaient, pendant plus d'un siècle, possédé la charge de prévôt de cette ville, il fut maintenu par arrêt du Parlement.

Lorsque le doyenné vint à vaquer par la mort de Nicolas de Poirresson, 14.e titulaire, on nomma unanimement à cet office Alexandre Legras, bachelier en théologie et trésorier de la collégiale : mais il était chanoine depuis plus de 60 ans, et son âge, qui par conséquent était très-avancé, ne lui permit pas de conserver le doyenné pendant plus de trois années; et, en 1707, pressé par sa famille, il permuta, en cour de Rome, avec François Simon, contre le prieuré de Champcourt.

Celui-ci céda son office, en 1750, à Alexandre-Nicolas Husson de Sampigny, curé de Villiers-le-Sec, qui mourut le 11 octobre 1764.

Le lendemain de son décès, M. Perny, licencié en droit canonique, fut élu doyen, et il l'était encore lorsque la révolution vint anéantir le chapitre.

Ainsi, l'église collégiale de Chaumont a eu dix-huit doyens, parmi lesquels plusieurs se sont distingués par leur mérite ou leurs vertus; mais aucun ne fut aussi connu que le fameux Guil-

laume Rose, à qui son dévouement à la Ligue valut une si singulière célébrité.

ÉM. JOLIBOIS,
Archiviste de la ville de Chaumont.

JEAN-BAPTISTE-JOSEPH MATHIEU.

CONSACRER une partie de sa vie à secouer la poussière des archives, pour y découvrir et déchiffrer les fragments précieux de l'histoire de son pays : il faut tout un courage d'homme, toute une persévérance de bénédictin ; et la gloire de sa patrie doit lui être bien chère à celui qui ose se livrer à de si pénibles travaux.

Nous comprenons qu'elles durent être les peines et les difficultés que l'abbé Mathieu eut à éprouver, soit pour lire, extraire ou transcrire les anciens titres, soit pour recueillir de toutes parts des renseignements demandés avec instance, et trop souvent refusés avec opiniâtreté.

Cet écrivain laborieux naquit le 10 février 1764, de Pierre Mathieu, marchand à Montigny-le-Roi, et de Jeanne Raclot (1). Son oncle mater-

(1) Extrait des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Montigny-le-Roi, déposés au greffe de Langres.

nel, curé de Thivet, qui était aussi son parrain (1), prit soin de son enfance et lui fit faire une partie de ses études. Comme le jeune Mathieu se destinait à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de Langres; ordonné prêtre, il exerça les fonctions de vicaire, jusqu'à la révolution de 1789, au village de Béru près de Tonnerre.

Proscrit à cette époque, comme tous les prêtres qui n'avaient pas voulu prêter serment à la constitution civile du clergé, l'abbé Mathieu resta en France et se cacha, dans un caveau, chez un jardinier de Chaumont. Dans cette retraite, il commença à recueillir, à peu de frais, un grand nombre d'ouvrages précieux et rares, que le pillage des monastères répandait alors dans le commerce. Mais, dans ce lieu humide et malsain qu'il habita si long-temps, il contracta de graves infirmités, qui l'empêchèrent de continuer, après la révolution, l'exercice de son ministère (2). Il fut alors accueilli par les demoiselles Gérard de Châteauvillain, et ensuite par M. de Bresson, ancien magistrat de Chaumont. Il commença dès-lors à se livrer, avec un zèle

(1) Pendant la terreur, Jean-Baptiste-Joseph Raclot monta sur l'échafaud révolutionnaire à Epinal.

(2) Il avait une très-grande difficulté à parler et à respirer, tellement qu'on souffrait de l'entendre ; il continua cependant de dire la messe jusqu'à sa mort.

infatigable, à des recherches historiques sur l'ancien diocèse de Langres.

D'après l'invitation de M. le baron Jerphanion, préfet de la Haute-Marne, l'abbé Mathieu publia successivement :

L'*Abrégé chronologique de l'Histoire ecclésiastique et civile des Évêques et du Diocèse de Langres*. Cet ouvrage fut imprimé dans les Annuaires du département de la Haute-Marne, 1808 et 1809, — Langres, in-8° ;

La *Biographie du Département de la Haute-Marne*, imprimée dans l'Annuaire de 1811, — Chaumont, in-8°.

Ces deux ouvrages, dans lesquels l'auteur ne s'est occupé que de l'histoire des contrées comprises dans l'ancien évêché de Langres, renferment des documents précieux et ignorés jusqu'alors. On lui reproche cependant de n'avoir pas indiqué les sources où il a puisé (1), d'adopter comme certains des faits douteux, et de mettre souvent, dans les dates, peu d'exactitude; mais plus tard, ayant reconnu ces erreurs, il en corrigea lui-même un grand nombre sur plusieurs exemplaires.

L'abbé Mathieu fit encore imprimer un pros-

(1) Nous pensons que le peu d'espace qui était destiné dans cette publication, à la partie historique, a seul pu empêcher l'abbé Mathieu de citer les ouvrages qu'il avait consultés.

pectus de son grand recueil manuscrit dont nous allons parler. Cette petite brochure porte ce titre :

Discours préliminaire pour le Recueil intitulé : Mémoires, Monuments antiques, Inscriptions, Chartes, Titres, Biographies, Généalogies, Écrits divers et Fragments pour servir à la composition de l'Histoire ecclésiastique et civile du pays langrois, et celle des anciens Lingons; précédé d'un Catalogue raisonné et indicatif des Sources, des Dépôts et des Ouvrages, soit manuscrits, soit imprimés, dans lesquels on peut trouver les matériaux nécessaires pour remplir cet objet. — Chaumont, 1812, in-8°.

Dans cet ouvrage, l'auteur regrette de n'avoir pu profiter, pour son *Abrégé chronologique de l'Histoire ecclésiastique,* etc., et pour sa *Biographie de la Haute-Marne,* des nombreux documents qu'il possède.

Il publia aussi :

1.° *Traité de la Chasse aux raquettes.* -- Chaumont, 1816, in-8.° ;

2.° *Notice sur le Père Barbe, professeur de rhétorique au collége de Chaumont, né en Angleterre.* — Chaumont, in-8°.

L'abbé Mathieu a laissé un grand nombre de manuscrits contenant ses longues et savantes recherches. Il employa 23 années à recueillir tous les matériaux nécessaires à la composition

de l'histoire de nos contrées (1). Malgré ses infirmités habituelles, il fit de fréquents voyages, ne se laissant point décourager par les obstacles et les dégoûts sans nombre qu'il eut à surmonter.

Tous ces manuscrits, dont nous avons le catalogue sous les yeux, forment 17 volumes in-4.°, renfermant le contenu de 40 volumes in-f.° d'écriture ordinaire (2). Ils sont entre les mains des demoiselles de Bresson, ainsi qu'un assez grand nombre d'ouvrages imprimés (3); parce que M. Mathieu désirait qu'ils ne fussent pas séparés, ainsi que l'ont été les livres qu'il avait laissés sans destination.

Il légua, par testament, la plus grande partie de sa nombreuse bibliothèque, au grand séminaire de Langres, et aux fabriques de Thivet et de Montigny-le-Roi.

Cet ecclésiastique mourut à l'âge de 65 ans, le 11 Juin 1829, à Autreville, dans la maison de campagne des demoiselles de Bresson (4), et fut inhumé le lendemain au cimetière de Chaumont, comme il en avait témoigné le désir.

(1) Depuis 1806 jusqu'à sa mort.

(2) Note manuscrite de l'abbé Mathieu.

(3) Cette collection d'ouvrages sur le pays, forme plus de 200 volumes manuscrits et imprimés (in-4.°, in-8.°, in-12, in-16). *Note manuscrite de l'abbé Mathieu.*

(4) Extrait de l'acte de décès.

On lit cette épitaphe, sur la croix qui marque le lieu de sa sépulture :

Ci-git
J.-Bte.
Mathieu, Chanoine
honoraire de Langres,
né le 9 Février 1764,
décédé
le 11
Juin
1829
après
avoir
été
caché
pendant
10 ans
pour
avoir
refusé
le
Serment.

Requies-
cat in
pace.

Ses travaux historiques et ses bonnes qualités lui avaient mérité l'estime des savants, et celle du cardinal de la Luzerne. M.gr d'Orcet le nomma chanoine honoraire de sa cathédrale, le 17 octobre 1825.

J.-C. MONGIN.

Antoine DE LAUJORROIS.

Si l'on en croit les traditions populaires du village de Culmont, à la fin du 16.e siècle, un jeune paysan quitta la maison paternelle pour n'y plus rentrer; et seul, sans appui, s'avança dans le monde, s'en rapportant à la fortune et à son courage pour réussir. Ce jeune homme s'appelait Antoine Laujorrois; il était fils d'un cultivateur de Culmont, et une querelle de famille dont on ignore la cause, avait déterminé son départ. Quelles furent les dures épreuves par lesquelles il passa pour suppléer au manque de fortune et de naissance; comment le jeune paysan parvint-il à devenir docteur; comment le docteur réussit-il à mériter la confiance du roi, et comment, ennobli par ses charges, enrichi par son mérite, obtint-il l'honneur de s'asseoir sur les fleurs de lys et de mourir conseiller d'un parlement, c'est ce que les traditions n'apprennent pas. Ce serait cependant un récit intéressant que celui de la vie dure et laborieuse de ce jeune homme, parti d'en bas pour arriver bien haut; et ce serait une étude instructive que celle de ce caractère ferme, qui, sans crainte de l'avenir, le jette seul, à 17 ou 18

ans, dans l'arène du monde, l'y soutient et l'y fait triompher malgré tous les obstacles qu'il dut nécessairement trouver et combattre. Malheureusement, les détails nous manquent, et, par cela même, la biographie de cet homme singulier perd la plus grande partie de son intérêt, réduite qu'elle est à quelques faits échappés à l'oubli, et dont plusieurs sont incertains.

De Culmont, Laujorrois se dirigea sur Paris, où il arriva, comme tant d'autres après lui, léger d'argent et de sciences; mais avec le ferme désir d'acquérir l'un et de briller dans les autres. Ses débuts ne furent pas heureux, car on entend encore raconter aux anciens de son village qui l'ont eux-mêmes recueilli de leurs pères, qu'à son arrivée, il rencontra une dame qui le prit à son service, et qui heureusement, sachant apprécier l'intelligence et les bonnes qualités de son domestique, lui fit faire ses études (1). Pour celui-là, au moins, la science fut un moyen de parvenir, et si quelque temps après, on le retrouve chargé d'affaires du roi en Pologne, sans pouvoir le suivre dans les divers degrés de l'échelle sociale qu'il dût franchir pour parvenir à ce poste élevé, il est facile de remplir cette lacune par des conjectures qui sont au moins vraisemblables. Il est en effet probable qu'après avoir achevé ses

(1) Cette tradition est en partie confirmée par le passage du testament de Laujorrois, rapporté ci-après.

études classiques, Laujorrois entra comme clerc chez un procureur, se fit recevoir docteur en droit, et que ses succès de barreau ou de cabinet attirèrent l'attention sur lui et le firent choisir pour représenter son souverain. Si, comme on peut le présumer, ce furent les négociations relatives à l'élection du roi Henry III au royaume de Pologne, qui nécessitèrent la mission qui lui fut confiée, ce voyage et ce séjour remonteraient à une époque antérieure au 15 février 1574. Toutefois, il est bon de remarquer que la seule autorité sur laquelle repose ce récit, est l'Annuaire de 1811, et que l'épitaphe placée dans l'église de Culmont, n'en fait aucune mention (1). Il en est de même d'une place de premier président du parlement de Rennes, dont le même ouvrage prétend qu'il fût pourvu. Sur ce dernier point, l'auteur de l'Annuaire est en contradiction avec l'épitaphe dont nous avons parlé et que nous allons rapporter; car cette épitaphe annonce que Laujorrois fut d'abord président au siége présidial de Sens, puis conseiller au parlement de Toulouse; ce qui est plus vraisemblable que de le faire d'abord premier président à Rennes, et

(1) La biographie de Laujorrois, imprimée dans l'Annuaire de 1811, est on ne peut pas plus inexacte. Suivant l'auteur de cette biographie, Laujorrois mourut en 1616, et l'acte de dépôt de son testament, fait et signé par lui, est du 5 février 1617; il voulut, dit-il, être enterré à Chalindrey, et précisément son testament porte le contraire, etc.

ensuite conseiller à Toulouse. Il faut cependant faire observer que l'épitaphe pourrait bien être erronée elle-même; car dans les notes historiques qui suivent le Commentaire de la coutume de Sens, de Pelée de Chenouteau, on trouve la liste chronologique de tous les officiers du bailliage et du présidial de Sens, et Laujorrois ne se trouve pas parmi eux (1). A l'article des présidents du présidial, notamment, on voit que cette charge fut créée en 1557, supprimée de suite, rétablie l'année suivante, et enfin définitivement supprimée en 1764. L'auteur ajoute qu'elle fut occupée, en 1557, par Jean Kicher, et ensuite par Robert Hémard, en 1582; qu'à cette époque, le roi fut supplié de nommer Hémard à la charge de lieutenant général, et de supprimer la charge de président; ce qui eut lieu sans doute, car depuis ce moment, on ne trouve plus aucun titulaire de cet office. Laujorrois n'aurait donc pu en être pourvu.

Quoi qu'il en soit, un fait certain c'est la promotion de Laujorrois à la charge de conseiller au parlement de Toulouse; et si l'on considère le temps où il vivait, et le point d'où il était parti, cette élévation est déjà un fait bien extraordinaire.

(1) Conférence de la coutume de Sens, avec le droit romain, les ordonnances du royaume et les autres coutumes du royaume, par Pelée de Chenouteau, suivies de notes historiques sur le Bailliage de Sens, par M. T. D. S., avocat en Parlement. *Sens et Paris, 1787, in-4°.*

Comme tous les hommes marquants de cette forte génération du 16.ᵉ siècle auquel il appartenait par sa naissance et par son éducation, Laujorrois alliait à l'étude du droit et aux travaux de la vie politique, l'étude des lettres. On pensait alors qu'un magistrat, qu'un jurisconsulte digne de ce nom, devait chercher dans une étude continuelle les lumières qu'il était chargé de répandre autour de lui. Il fit imprimer deux ouvrages dont nous avons vainement cherché à nous procurer des exemplaires, et qui, à défaut d'autre mérite, témoigneraient au moins d'un zèle ardent pour le bien public. Le premier a pour titre : *Avis pour l'institution charitable des avocats et procureurs en faveur des pauvres, veuves, orphelins, bourgeois, marchands, pauvres gentilshommes, laboureurs et autres personnes qui, faute de conseils, et de secours, et assistance d'argent, laissent perdre leurs droits* (1).

Vivant au milieu d'une société agitée régie par une législation confuse, souvent contradictoire dans ses dispositions, et peiné de voir, à l'aide des mille moyens que la chicane pouvait trouver dans cette législation, le faible succomber et le puissant remporter d'injustes victoires, Laujorrois avait rêvé de remédier à ces abus, et de donner aux faibles le secours dont ils avaient

(1) Paris, 1610.

besoin dans cette lutte inégale. Nous ignorons de quelle manière il comptait arriver à ce résultat; mais cette utopie fut nécessairement celle d'un homme de bien.

Le second ouvrage de Laujorrois fut aussi dicté par l'amour de la justice, et fut publié, suivant l'Annuaire, par ordre d'Henry IV (2). Il est intitulé : *De la réformation de la justice en France, divisée en cinq livres*, et porte cet épigraphe :

Hunc servare modum nostri novere libelli
parcere personnis dicere de vitiis.

Ces deux livres, fruit des méditations de toute la vie du magistrat, furent sans aucun doute des ouvrages de sa vieillesse; car ils furent publiés à Paris où il s'était retiré, après s'être démis de la charge de conseiller au parlement de Toulouse, et quelques années seulement avant sa mort. C'est pourquoi il y attachait une grande importance. Ses projets de réforme n'avaient point été accueillis, mais il avait foi en son œuvre, et il attendait du temps et de la postérité l'adoption des améliorations qu'il demandait; aussi, après avoir disposé de ses biens, eut-il soin d'ajouter à la fin de son testament :

« Je donne et lègue à MM. les doyens, chanoines et chapitre de Langres, à MM. les

(2) Paris, 1614, in-4°.

maîtres et administrateurs dudit Hôtel-Dieu, à MM. les maire et échevins de la ville de Langres, à chacune desdites communautés, et encore à MM. du bailliage et siége royal de ladite ville, un volume bien relié de mes livres de la Réformation de la Justice, ensemble un volume de l'Institution des Avocats et Procureurs des Pauvres, et les supplie très-humblement de les mettre en leurs archives, les bien garder, et voir que tôt ou tard le conseil salutaire que je leur donne par iceux réussira moyennant la grâce de Dieu, qui, par sa bonté infinie, a daigné se servir de moi pour mettre la main à tel œuvre, lequel il fera un jour réussir à sa gloire, au bien général de la France, et au désir de tous les gens de bien. »

C'est ce testament qui a conservé parmi ses compatriotes la mémoire de Laujorrois. Le magistrat et le publiciste ont été sauvés de l'oubli par l'homme bienfaisant, dont l'esprit éclairé, mais minutieux et un peu bizarre, se peint tout entier dans ce dernier ouvrage. Jamais il n'avait été marié, mais il avait des frères et sœurs qui eux-mêmes avaient un grand nombre d'enfants; ensorte qu'il se trouvait le chef d'une famille nombreuse et peu fortunée. Lorsqu'il se retira à Paris dans une maison du cloître S.t-Honoré, il réfléchit long-temps au meilleur emploi à faire de son bien, et enfin, après avoir successivement

fait divers testaments (1), il s'arrêta à celui qui subsiste encore aujourd'hui, et qui est daté à Paris du vendredi 8 juillet 1616.

Après avoir réglé le lieu de ses funérailles, l'ordre et la dépense de son enterrement, gratifié ses amis et ses parents, nommé ses exécuteurs testamentaires MM. Hugues de Laistre, son compatriote, et Claude Lecard, avocat, auxquels il donne, savoir : à M. Lecard 5 aunes de satin de Gênes et son grand manteau doublé de satin, ainsi que des volumes à prendre dans sa bibliothèque ; et à M.e de Laistre, une pièce de gros-de-Naples, de 10 ou 11 aunes, un grand manteau doublé de pluche, une cornette neuve de soie et une ceinture neuve aussi de soie, ainsi que les Pandectes florentines, le Juvénal, l'Horace et le Martial dont il se servait et qu'il avait commentés de sa main : le testateur se rappelant les dures privations de sa jeunesse et les difficultés qu'il avait eu à vaincre, dispose de ses biens de manière à ce que les membres de sa famille reçoivent à l'avenir les bienfaits de l'éducation.

Il donne, pour cet effet, 800 écus ou 2400 livres de rentes, affectés aux descendants de ses frères et sœurs, et subsidiairement aux enfants de ses oncles et tantes qu'il nomme et désigne, moitié pour les garçons et moitié pour les filles. Les

(1) A la fin de celui que nous analysons, Laujorrois révoque tous testaments antérieurs.

1200 francs affectés à l'éducation des garçons doivent être répartis entre quatre d'entre eux au-dessus de l'âge de sept ans, sachant déjà lire *fort bien* et *médiocrement écrire, deux desquels doivent, autant que possible, porter le nom de Laujorrois.* Ces quatre garçons recevront, tous les ans, et pendant sept années, une somme de trois cents livres, destinée à leur éducation. Un d'entre eux, portant le nom de Laujorrois, *doit être employé aux Lettres et en faire profession, portant ledit nom; les autres peuvent être employés à la pratique ou marchandise, selon qu'on le jugera convenable.*

Les 1200 livres affectées aux filles se distribuent autrement. Ces 1200 livres produisent, en 7 ans, 8400 livres.

Tous les sept ans, on doit choisir trois filles prêtes à marier, et elles recevront chacune une somme de 800 livres en deux années; restent 6000 livres qu'on emploiera à faire apprendre à quatre autres jeunes filles *quelqu'honnête exercice comme de coudre en linge, travailler en broderie et autres exercices convenables à une fille bien nourrie.* Chacune de ces jeunes filles recevra une somme annuelle de trois cents livres pendant cinq ans.

Après avoir ainsi déterminé l'emploi de la rente de 800 écus, il restait à Laujorrois à assurer l'exécution de sa volonté; il le fit d'une manière fort

simple. D'après les dispositions de son testament, la première élection de garçons et de filles eut lieu à Culmont dans la maison paternelle du testateur, par six de ses parents, tant du côté paternel que du côté maternel, assistés de *deux notables personnes de Chalindrey ou de Culmont.* Le matin, après avoir assisté à la messe et chanté le *Veni Creator*, les électeurs se rendirent à la maison désignée, en compagnie du prêtre officiant, lequel leur fit une honnête remontrance : *combien ils devoient prier Dieu et honorer la mémoire de l'auteur de cette fondation, qui leur a procuré ce bien et à leur famille*, et ensuite leur lut le testament. Enfin l'assemblée fit un *diner honnête et tempéré;* on dressa procès-verbal notarié de l'élection, et cent sous furent distribués aux pauvres (1).

Sept années après, une semblable assemblée eut lieu, et ainsi de suite jusqu'au moment de la révolution. Les six parents chargés d'élire, formaient une assemblée qui se perpétuait d'elle-même, en appelant dans son sein d'autres parents au fur et mesure des décès.

Du reste, le testament contient les détails les

(1) Après avoir légué six cents livres de rente pour *le fond d'icelles rentes être distribuées entre ses plus pauvres parents*, Laujorrois donne à la *chapelle et église St.-George, à Culmont, une rente de vingt-cinq livres, pour dire annuellement une messe haute le jour de son décès et une messe basse toutes les semaines de l'année, ès jour de lundy, mercredy ou vendredy, en ladite chapelle.*

plus minutieux et la prévoyance de tous les cas qui pourraient entraîner la ruine de la fondation, et des clauses pénales contre ceux qui chercheraient à enfreindre les volontés du fondateur.

Grâces à la fécondité de la famille de Laujorrois, le nombre des ayant-droits à ces bienfaits se multiplia d'une manière infinie ; et, comme cette multiplication suit les lois d'une progression toujours constante, il serait impossible de prévoir le terme où elle s'arrêterait, ni de calculer le nombre de ceux qui seraient appelés à y participer, si la mort, l'éloignement et la négligence du plus grand nombre ne le restreignaient de beaucoup.

La révolution eut de mauvais jours pour la fondation Laujorrois : une partie de son capital fut dispersé, les assemblées, les élections cessèrent, et ce fut seulement dans ces derniers temps qu'on songea à s'occuper des débris de ce capital, dont le notaire de la fondation restait chargé. Tous les ayant-droits furent convoqués, et on vit arriver de toutes parts et de tous les rangs de la société, des réclamants qui composèrent une assemblée bruyante, dont les résolutions faillirent détruire la fondation. Elle survécut néanmoins, et on décida que les intérêts du capital restant seraient cumulés jusqu'au moment où la somme de 48000 fr., nécessaire pour assurer le service des rentes à payer, serait

recomposée. Cette sage résolution fut exécutée, et, au premier janvier 1838, on espère, qu'après une interruption de 48 années, le testament du fondateur sera de nouveau mis à exécution.

On nous pardonnera sans doute d'être entré dans quelques détails sur une institution qui méritait d'être connue pour placer son auteur au nombre des bienfaiteurs de l'humanité. Grâces à sa prévoyance, les membres de sa famille ont reçu et recevront les bienfaits de l'éducation. Après avoir pendant sa vie péniblement travaillé et pratiqué le bien, il a voulu que ses parents pussent l'imiter, mais avec plus de facilité qu'il n'en avait eu lui-même; car, dit-il dans son testament:

Si j'eusse trouvé un tel avancement de la pension que je donne au moindre de mes susdits pensionnaires en mes premières études, outre que j'eusse été bien plutôt avancé aux bonnes lettres, je n'eusse pas eu les peines et angoisses que j'ai maintes fois endurées : étant bien souvent en de très-grandes nécessités, que j'ai été contraint de supporter en servant autrui ou autrement, mais je loue Dieu de tout.

Antoine Laujorrois mourut à Paris au cloître Saint-Honoré, au mois de février 1617. L'acte de suscription de son testament mystique est daté du 5 février 1617, et il constate qu'il était alors malade et alité. D'après sa volonté, il

dut être inhumé à Paris, mais son cœur enfermé dans une boîte de plomb fut enterré dans la sépulture de ses père et mère. Il avait aussi ordonné qu'une *épitaphe et inscription* fût enchâssée dans la muraille de la chapelle de Saint-Martin, *où est le cimetière de la paroisse de Chalindrey et de Culmont ;* mais il paraît que la première inscription fut détruite, car celle que l'on voit aujourd'hui au-dessus de la porte de la sacristie de l'église de Culmont, porte la date de 1708.

Cette inscription, en pierre noircie, est accompagnée de quatre figures. Le style de l'inscription accuse néanmoins une époque plus ancienne que l'année 1708, et il est à croire qu'elle est la reproduction de celle qui fut primitivement composée en l'honneur du fondateur :

A la mémoire de noble antoine de
Lavjorrois natif de Cvlmont, vivant
président av siége présidial de sens
depvis conseillier dv roy en sa covr
de parlement de tholoze. qvi a fondé
icy vne messe basse povr tovs les lvndy de
l'année à perpetvité

Passant, ce marbre ne sovpire
Qve l'absence de Lavjorrois
Qve Cvlmont vit naitre avtrefois
Et qve le tovt pvisssant retire

6

Sa vertv qvi vit son los brvire
Par tovt cet empire françois
Svr les flevrs de lys de nos roys
Dans vn parlement la fait lvire
Comblés de moyens et dhonnevr
Des siens l'espoir et le bonhevr
Paris fvt enfin sa retraite
Or movrant ses beavx legs pievx
Par vne charité parfaite,
Ont mis son esprit dans les cievx

Le S.r de Lavjorrois est décédé le 8 jebvrier 1617 à la diligence des électevrs et svivant l'intention dv fondatevr. Reqviescat in pace.

1708.

S. MIGNERET.

SIMON GARNIER.

SIMON Garnier naquit au village de Saint-Vallier, le 30 juillet 1765, d'Étienne-Mammès Garnier et de Marie Thevenin.

Il fit avec distinction ses humanités au collége de Langres. Les succès qu'il obtint dans ses études et les heureuses dispositions qu'il annonçait, lui gagnèrent le cœur de ses maîtres et le rendirent digne de l'intérêt de M.gr de la Luzerne. De son œil pénétrant, l'illustre prélat sut discerner le jeune Garnier parmi ses condisciples;

il l'envoya à Paris faire son éducation cléricale au séminaire des Trente-Trois. Le nouveau séminariste obtint une des premières places au concours, et bientôt maîtres et élèves apprécièrent ses qualités et ses talents.

En 1785, il fut chargé des *catéchismes de communion* de S.t-Jacques-du-Haut-Pas, et, pendant trois ans, il s'acquitta de cette difficile fonction avec un zèle et une charité au-dessus de tout éloge, et un talent vraiment remarquable.

M.gr de la Luzerne, lui ayant reconnu une maturité précoce, obtint pour lui, de Rome, la dispense, plus rare qu'elle ne le fut depuis, d'être ordonné prêtre dans sa 23.e année (1), et se l'attacha, comme secrétaire intime, le lendemain de son ordination. Il l'emmena avec lui en cette qualité, lorsque, en 1789, nommé aux états-généraux, par le clergé du bailliage de Langres, il se rendit à Paris, où il fut le second des évêques appelés à présider l'assemblée.

Lorsqu'en 1791, le docte et courageux prélat fut obligé de quitter son diocèse et même la France, son jeune secrétaire partagea son exil et le suivit en Suisse et en Allemagne.

Vers l'an 1798, M. Garnier, dont la profonde et tendre piété ne s'était pas démentie un instant, regarda comme une grande faveur d'être

(1) Le sacerdoce lui fut conféré le 8 janvier 1788.

admis à se joindre à une colonie de trapistes, qui passait alors en Autriche pour se rendre en Russie. Il resta plus d'un an avec eux, et se distingua par sa ferveur et son amour pour les austérités. Mais son illustre protecteur ne l'avait point perdu de vue : alarmé sur la délicatesse de son tempérament, il s'opposa à ce qu'il fît profession.

En 1799, l'évêque de Langres, qui avait passé quelque temps auprès du comte de la Luzerne, ancien ministre, retiré alors dans la terre de Bernau près Wels, ayant perdu ce frère, passa en Italie pour aller se fixer à Venise ; et M. Garnier resta en Pologne, attaché quelque peu de temps à un évêque de ce pays.

En 1802, lorsque M. Mannai fut nommé à l'évêché de Trèves, pays nouvellement réuni à la France et qui offrait des difficultés de plus d'un genre, le nouveau prélat demanda à M.gr de la Luzerne, un homme digne de toute sa confiance, pour lui faire partager les travaux de son administration. Celui-ci lui présenta M. Garnier comme un prêtre d'une grande capacité, d'une remarquable aptitude pour les affaires, d'une rare circonspection, d'un caractère très-doux, très-conciliant et d'une haute piété. Bientôt devenu chanoine, vicaire-général de Trèves, l'ami et le confident du pontife, l'abbé Garnier justifia pleinement le choix de son ancien protecteur.

Il fut donc dès ce moment associé de la manière la plus intime à l'administration de l'évêque de Trèves, qui, malgré la différence de langue et de mœurs, subjugua les esprits et les cœurs, et surmonta les nombreuses difficultés des circonstances.

Lorsque, par suite de son étroite liaison avec M.gr Duvoisin, évêque de Nantes, autre homme célèbre, né aussi dans le pays de Langres, M.gr Mannai se trouva mêlé dans les affaires générales de l'Église, et devint membre des commissions formées par l'empereur pour entamer des négociations avec le souverain pontife, M. Garnier fut des voyages de Savone et de Fontainebleau.

Lorsque, par suite des évènements de 1814, le pays de Trèves fut détaché de la France, et que l'évêque eut donné sa démission, son grand-vicaire, qui décidément lui était uni par des liens que la mort seule devait rompre, ne le quitta point et rentra avec lui dans sa patrie. Le gouvernement prussien, qui avait inquiété le prélat pendant les 100 jours du retour de Napoléon, fit à tous les deux une pension avec des témoignages honorables pour les services qu'ils avaient rendus, et cette pension fut exactement payée à l'un et à l'autre jusqu'à leur mort.

Ils vinrent à Paris, et, pendant leur séjour dans la capitale, M. Garnier se fit un autre genre de réputation. Il possédait la confiance de plusieurs

communautés religieuses, et était fréquemment consulté comme un habile directeur des âmes. Il publia, sans nom d'auteur, un *Manuel du Chrétien de la Jeunesse* (1), et divers pieux opuscules.

M.gr Mannai, qui avait été nommé au siége d'Auxerre en 1817, et transféré à Rennes en 1820, par suite des obstacles apportés au Concordat, voulut être accompagné, dans cette dernière ville, de l'homme de sa droite. Il nomma aussitôt M. Garnier son premier grand-vicaire et lui légua même toute sa fortune.

A la mort du prélat, arrivée en décembre 1824, le diocèse de Rennes, qui désirait le voir survivre dans un autre lui-même, demandait l'abbé Garnier pour évêque. Sa piété, sa douceur, son zèle pour le bien, son activité pour les affaires et sa sagesse lui avaient gagné tous les cœurs.

Il était réservé à un autre siége que pourtant il ne devait occuper qu'un instant. Resté à Rennes dans la même position sous le successeur de

(1) La 2.e édition du *Manuel*, imprimée à Mayence, en 1813, porte l'approbation de l'évêque de cette ville en ces termes :

*Nous approuvons avec plaisir la nouvelle édition de ce petit ouvrage intitulé : MANUEL CHRÉTIEN DE LA JEUNESSE, déjà très-répandu dans notre Diocèse. Les fruits qu'il a portés nous prouvent avec quel fondement notre vénérable collègue, M.gr l'évêque de Trèves, a dit en approuvant la première édition : qu'*il offre, pour les différents exercices de piété, des prières pleines d'onction ; et, dans la partie instructive, une morale solide, dont le respect et l'amour est inspiré par des développements intéressants, des preuves frappantes et des exemples bien choisis.

M.gr Mannai, il fut, en 1826, nommé évêque de Vannes, et sacré, le 12 novembre de la même année, à Paris, dans l'église de S.t-Germain-des-Prés, par M.gr Lepape de Trévern, ancien grand-vicaire de Langres, alors évêque d'Aire et depuis évêque de Strasbourg.

Le diocèse, qui avait tressailli de joie à l'heureuse nouvelle du choix d'un si digne ecclésiastique, le reçut, quelques jours après, avec les transports du plus vif enthousiasme. On répétait partout ses aimables qualités, on jouissait à l'avance de son mérite. Mais le Ciel ne voulait que le montrer...

Cependant sa voix, dont à peine on eut le temps d'entendre quelques accents, laissa de véritables impressions. Déjà on publiait ses grandes vues pour le bien, et on souriait d'espérance; déjà, en quelques semaines, il avait assuré l'avenir par de salutaires dispositions; mais, comme il le dit lui-même dans une lettre d'adieu, adressée quelques jours avant sa mort à ses chers diocésains, *l'homme propose et Dieu dispose...* Il mourut, le 8 mai 1827, à Vannes, où il laissa une grande odeur de sainteté. Il n'avait pas six mois d'épiscopat.

Son corps fut embaumé, exposé pendant huit jours dans son palais, enfermé dans un cercueil de plomb et déposé dans un caveau sous le chœur de la cathédrale de Vannes.

M.gr Garnier, par son testament (1), après avoir fait une part modeste à chacun des membres de sa famille, en fit une plus considérable aux pauvres et aux églises, regardant sa fortune comme un dépôt que la divine Providence avait mis entre ses mains.

P. F.**,
Vicaire-Général.

Antoine-Henri BERTRAND, Statuaire.

L'homme qui s'honore par des vertus et des talents, n'appartient plus à lui-même ni à sa famille : l'histoire de sa vie est le bien de tous, c'est commettre un vol au pays que de la lui cacher.

Henri Bertrand fut modeste, trop peut-être pour sa gloire et l'illustration de la ville où il est né : qu'il nous soit permis de soulever un coin du voile qui couvre une vie recommandable par un beau talent et par un plus beau caractère.

Antoine-Henri Bertrand, fils de François

(1) Il légua à son diocèse le quart des capitaux qu'il laisserait à sa mort, pour être formé tel établissement ecclésiastique que ses successeurs jugeraient à-propos : et institua le Grand-Séminaire légataire universel de tous les biens dont il n'aurait pas disposé par les legs particuliers.

Bertrand et de Marguerite Henry, naquit à Langres, le 24 mars 1759 (1). Son père tenait alors, place de l'Apport-au-Pain, l'hôtellerie du *Duc de Bourgogne*, que remplaça depuis l'hôtel *de la Poste*.

Quelques années après, son grand-oncle Forgeot, prébendier, le prit avec lui et commença à lui donner quelques leçons de langue latine; mais une autre vie devait s'ouvrir pour cet enfant: les arts l'appelaient, et il ne tarda pas à entrer dans cette voie glorieuse.

Nous devons à l'abbé Robert, curé de Pouilly, la révélation d'un talent, qui peut-être, serait resté ignoré, si Bertrand n'eût rencontré, dès ses premiers pas dans la vie, un homme capable de comprendre tout l'avenir que ce talent renfermait.

Le jeune Bertrand ayant été conduit, plusieurs fois, à Pouilly, par son oncle qu'une vieille amitié liait au curé de cette paroisse, celui-ci s'aperçut que le neveu de son ami crayonnait ou modelait, avec une intelligence au-dessus de son âge, les divers objets qui s'offraient à sa vue.

Cette remarque, souvent renouvelée, devint

(1) Le vingt-quatre mars mil sept cent cinquante-neuf, j'ay, pretre curé de cette paroisse, Baptisé Antoine, né Daujourdhui du Légitime mariage de françois Bertrand, hotelier, et de margueritte Henry, ses pere et mere, de cette paroisse, etc., etc.

Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale de St.-Martin, de la ville de Langres. 1747 à 1762.

pour l'abbé Robert une preuve frappante d'une vocation prononcée pour les arts ; il vit dans ces faibles essais l'étincelle d'un génie naissant, et parvint à persuader à son ami que cet enfant était né pour une brillante carrière. Dès-lors les deux ecclésiastiques réunirent leurs efforts pour communiquer cette conviction au père de Bertrand : ils atteignirent leur but sans beaucoup de peine ; l'enfant quitta ses études commencées, et il fut décidé qu'il serait envoyé à Paris chez son oncle paternel.

Il avait alors 15 ans.

Forgeot (1), habile architecte et frère du prébandier, fut aussi pour beaucoup dans l'adoption de ce parti ; car il sentait, mieux que tout autre, la nécessité de développer le germe heureux de cette jeune intelligence.

L'oncle de Paris était un honnête marchand aux idées étroites, et dont l'esprit commercial ne pouvait comprendre l'art : cet homme d'ailleurs, avait de la dureté dans le caractère ; aussi le pauvre enfant, blessé dans ses plus chères idées et dans sa sensibilité, fut-il, après deux ans de tracasseries continuelles, entièrement

(1) Nicolas Forgeot, architecte né à Langres. On lui doit l'élégante tour et le médiocre portail de l'église St.-Martin. Sa tombe, placée autrefois dans l'église St.-Amâtre, où il fut enterré, se trouve encore aujourd'hui dans la portion de cette église convertie en magasin, et appartenant à MM. Lacordaire, négociants.

dégoûté du séjour de Paris. Ces peines durent être bien sensibles au cœur et à l'esprit du jeune artiste, puisqu'il se crut obligé de quitter les leçons de l'illustre Denon, et le vaste champ d'avenir que Paris lui offrait. Il revint à Langres, sur la fin de la seconde année, pour aller peu de temps après à Dijon.

A 18 ans, il fut reçu à l'Académie de dessin, peinture et sculpture de Dijon, école instituée, quelques années auparavant, par François Devosges, et que les États-Généraux de la province de Bourgogne avaient ensuite pris sous leur patronage (1).

Devosges, professeur de sculpture, en était alors directeur; et bientôt une étroite amitié, fondée sur les qualités du cœur et la haute capacité de l'élève, unit intimement celui-ci à son maître.

Quatre années de sérieuses études et de succès constants placèrent notre jeune sculpteur à la tête de ses rivaux; aussi, vers 1781, Bertrand, à peine âgé de 22 ans, remporta-t-il le grand prix

(1) « François Devosges, encouragé dans son entreprise par B. Legouz de Gerland, fonda l'école gratuite de dessin, peinture et sculpture de Dijon, en 1755, douze ans avant qu'à la requête de cet artiste habile et zélé, l'établissement qu'il avait institué ne fût pris sous la protection des Etats-Généraux de la province de Bourgogne, par délibération des Elus du 30 décembre 1767. »

Extrait d'une notice sur François Devosges, insérée dans le Catalogue du Musée de Dijon, p. 101, année 1834.

de sculpture. Ce triomphe éclatant devait lui ouvrir le chemin de Rome où il partit comme pensionnaire des États de Bourgogne.

Pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, il exécuta deux ouvrages capitaux qui ornent aujourd'hui le Musée de Dijon : ce sont les copies en marbre de la Junon (*dite du Capitole*) et de la Vénus de Médicis, qui furent terminées, la première en 1783, la seconde en 1787 (1).

La Junon est remarquable par la manière large et facile des draperies et le port majestueux de la tête, beautés saillantes de l'original, que Bertrand a rendues avec habileté.

La Vénus, si célèbre dans les arts par la délicatesse et le moelleux des formes, par la grâce pudique de la pose, fut aussi heureusement reproduite que la première, et fit prendre à son auteur un rang élevé dans la statuaire.

Bertrand envoya aussi de Rome six bustes en marbre, actuellement déposés au même Musée, et copiés d'après l'antique sur ceux de Psyché, l'Amour, Bacchus, Ariane (*dite du Capitole*), Démosthène, et Alexandre mourant (2).

Il composa en outre et exécuta le buste d'un Faune, aussi en marbre, et que sa famille possède aujourd'hui.

Toutes ces œuvres, empreintes d'un goût ex-

(1) Musée de Dijon. -- N.os 409 et 410. *Catalogue de 1834.*

(2) Musée de Dijon. -- N.os 425, 426, 427, 428, 429 et 430.

quis et d'une facilité remarquable, établirent d'une manière brillante la réputation de l'artiste. Les Italiens eux-mêmes applaudirent à ses succès, malgré la jalousie dont ils entourent les étrangers, malgré le préjugé encore vivant chez eux, et qui leur fait regarder comme barbare, tout ce qui est né au-delà des monts. Mais le témoignage le plus flatteur qui ait pu l'accueillir, fut l'estime et l'amitié de Canova, le grand artiste, le premier sculpteur du siècle.

Ces succès eurent assez de retentissement pour que Bertrand fût appelé à la cour de Parme, moins cependant comme statuaire que comme artiste attaché au prince. Il y vécut pendant plusieurs années, recherché des grands, estimé du souverain et jouissant des honneurs dus à un mérite aussi distingué que le sien ; position digne d'envie, mais qui devenait souvent à charge à l'homme dont la modestie et la simplicité souffraient de la représentation obligée des cours.

Pendant ce temps, il exécuta, en marbre, les portraits de quelques personnages marquants de la cour de Parme ; et ces bustes, comme ceux qu'il sculpta depuis, réunissent presque tous une grande ressemblance à la finesse et à la perfection du modelé.

Ici se termine la seconde période de la vie de Bertrand. Nous venons de le suivre au milieu des grandeurs dont il s'est vu malgré lui entouré

pendant long-temps, et bientôt nous le retrouverons calme et heureux dans l'obscurité de sa petite ville ; nous le verrons remplacer la société des grands par celle des amis du cœur, la conversation savante des Quatremère de Quincy, et des Prudhon, par celle non moins attrayante peut-être, de l'abbé Baudot (1), le noble et si vénérable curé de Langres ; nous le verrons répondre à Prudhon, alors peintre de Marie-Louise, et qui lui reprochait de ne pas avoir d'ambition : » O mon pauvre ami, je te plains, tu n'es pas » le plus heureux de nous deux ! »

Nous le verrons simple, bienfaisant, gracieux et modeste, consacrer toute sa vie à sa famille ou à ses amis ; nous le verrons aimé, vénéré, et avec lui nous dirons : « L'ambition n'est pas » le bonheur. »

La guerre et les évènements politiques d'Italie ramenèrent en France Bertrand, qui, après 19 ans d'absence, revint dans sa ville natale, le 6 prairial an 7 (25 avril 1799).

Depuis-lors, il ne devait plus quitter Langres.

Le lauréat de l'Académie de Dijon, le sculpteur de la cour de Parme, reçut de ses compatriotes un accueil aussi flatteur qu'il pouvait l'at-

(1) Nicolas-Mammès Baudot, curé de Langres, ancien chanoine, vicaire-général du diocèse de Dijon et de Langres, administrateur du département de la Haute-Marne, né à Langres en 1738, mort en cette ville en 1821.

tendre ; on daigna lui reconnaître, dans son pays, le mérite que les étrangers avaient su apprécier ; mais peut-être dût-il cette justice, moins encore à son incontestable talent, qu'à la douceur de ses mœurs et à l'aménité de son caractère.

Et le surnom de *Romain*, qu'il a toujours conservé depuis son retour, fut l'expression de la popularité dont il jouissait.

A cette époque, où les longs voyages d'artistes étaient encore rares, 19 ans de séjour en Italie avaient répandu sur lui un reflet de gloire qui frappait l'imagination ; le nom de *Bertrand le romain* était prononcé avec une sorte de respect, et le souvenir en est demeuré ineffaçable même pour la génération qui doit nous suivre.

Son désintéressement si complet, la noble et grande manière dont il faisait usage de ses talents depuis son retour, ajoutaient encore à la vénération publique ; on savait que son ciseau ne devait plus être employé qu'à décorer le temple saint ou à reproduire les traits de ceux qui lui étaient chers.

C'était le temps où la France commençait à respirer : les églises s'étaient rouvertes ; mais, veuves des monuments qui en avaient fait la splendeur, elles conservaient les traces des dévastations passées. Il fallait relever les autels détruits, rétablir les pieuses images ; la religion

reparaissait, et avec elle devaient renaître les grandes créations et les sublimes pensées traduites en basiliques, en statues et en tableaux.

Notre ancienne cathédrale, plus encore que tant d'autres, avait souffert de la tempête qui commençait à se calmer. Le clergé constitutionel en avait détruit le jubé, brisé les vitraux et recouvert les fresques (1); 93 l'avait transformée en magasin à fourrages et en temple de la Raison. Il ne lui restait plus que ses murs dépouillés, sa simplicité majestueuse et ses nobles proportions.

C'est alors que Bertrand commença la chapelle dédiée à l'antique patron de l'église, de la ville et du diocèse. On dut à la piété généreuse le marbre de la statue, et à l'artiste, la gracieuse figure connue aujourd'hui sous le nom de *Petit-S.t-Mammès.*

Toutefois, on doit regretter qu'une décoration massive et sans harmonie avec le style de l'église, ait enlevé à cette chapelle sa physionomie primitive.

Cette décoration, et surtout la statue qui en fait partie, étant la plus remarquable production que Bertrand ait laissée à Langres, nous croyons utile d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

(1) Une partie de ces fresques a déjà été retrouvée par nous en 1835; espérons que cette découverte, due à un heureux hasard, ne restera pas incomplète.

Sous un autel rectangulaire est pratiquée une ouverture en demi-cercle renfermant une urne cinéraire, et défendue par une grille en fer; deux colonnes d'ordre dorique, répétées sur le mur du fond par deux pilastres semblables, s'appuient sur cet autel et supportent un fronton triangulaire; un entablement, soutenu par d'autres pilastres de même ordre, entoure la chapelle. Au milieu de la longueur de chaque mur latéral s'ouvre une arcade cintrée (1), et entre les colonnes du fronton s'élève la statue de S.t Mammès.

Toute cette décoration est revêtue en stuc de

(1) Un projet de monument à élever à la mémoire des deux fondateurs de la chapelle, a été proposé par nous, il y a quelques années. Nous ne doutons pas que le Conseil de Fabrique ne le mette tôt ou tard à exécution.

Ce projet consiste à placer, dans les niches dont nous venons de parler, les bustes de l'abbé Baudot et de Bertrand; ces bustes seraient supportés chacun par un piédestal portant une table de marbre destinée à recevoir une inscription. Celle consacrée à Bertrand serait ainsi conçue :

A LA
MÉMOIRE
DE
HENRI BERTRAND
STATUAIRE
NÉ
A LANGRES
LE 24 MARS 1759
MORT
LE 14 JUIN 1834.

diverses couleurs, l'urne et les ornements de l'autel sont en plâtre; la figure seule est en marbre(1).

Le saint, représenté sous la figure d'un adolescent, est debout, la main droite élevée vers le ciel, et tient de l'autre un *volumen* sur lequel on lit : *Nullus est Deus nisi unus. Cor. c. 8., v. 4.*

Il a la tête, les bras et les jambes nus, et les pieds chaussés à l'antique; une légère tunique lui couvre le corps et descend jusque sur le genou; un lion assis à ses pieds appuie la tête contre la jambe gauche de l'enfant qu'il semble caresser (2).

La tête de ce lion est pleine de sentiment; mais on regrette de trouver encore dans les formes du corps la manière conventionnelle adoptée par les maîtres de la vieille école. Depuis les

(1) L'un des compartiments du parquet en pierre polie, est remplacé par une plaque de cuivre recouvrant le cœur de l'abbé Baudot; sur cette plaque on lit l'inscription suivante :

N.s MAMMES BAUDOT
URBIS PASTOR
NEC NON DIOECESIS VICARIUS GENERALIS
COR SUUM
DIVO MAMMETI PATRONO SUO OBLATUM
HIC AD PEDES EJUS DEPONI VOLUIT
ANIMAM FRATRUM PRECIBUS COMMENDANS
O. A. D. 1821
ÆTATIS SUÆ 83.

(2) Trait tiré de la vie du saint martyr.

célèbres lions de Canova, on a rejeté à jamais un faire si éloigné de la nature.

Du reste, cette composition est pleine de naïveté : elle respire je ne sais quelle douceur mélancolique, quelle suavité religieuse qui pénètre l'âme. Il y a quelque chose de touchant dans le contraste de ces deux êtres dont l'un, rempli de la pensée du ciel, s'élève, malgré sa faiblesse, au-dessus des craintes de la terre, et l'autre vient oublier sa férocité aux pieds de l'élu de Dieu.

L'exécution, toutefois, ne répond pas complètement à la beauté de la conception : on peut reprocher à l'artiste un peu trop de mollesse dans certaines parties de son œuvre, et quelques autres imperfections sensibles, mais cependant moins importantes. Cette statue a 1m 60 de proportion(1).

Quelques années ensuite, Bertrand engagea l'abbé Baudot à remplacer, par un maître-autel plus convenable, l'autel mesquin provisoirement érigé au milieu du chœur de S.t-Mammès. Un magnifique don de M.me de Merville permit d'élever un monument digne de la grandeur de l'édifice qui le renferme, mais que malheureusement le goût de l'époque exécuta dans le style romain si étranger à celui de l'église.

(1) Le modèle en plâtre de cette figure, grandeur d'exécution, existe encore et appartient à la famille Bertrand. Si le projet d'établir un musée à Langres était mis à exécution, on pourrait peut-être obtenir, pour la Ville, ce modèle précieux.

Sur une riche estrade en marbre avec gradins demi-circulaires, s'élèvent l'autel et le tabernacle plus riches encore ; le premier en forme de tombeau aux côtés inclinés, le second, temple élégant entouré de colonnettes ioniques ; le tout en marbre avec ornements en cuivre doré.

La S.[te] Vierge et S.[t] Jean au pied de la croix, grandes figures en pierre sculptées par Bertrand, accompagnent l'autel dont il a donné le dessin.

Ces figures sont debout, toutes deux la tête élevée vers le Christ expirant sur la croix : les traits de chacune expriment la douleur profonde que durent éprouver dans ce moment la Mère du Sauveur et son disciple bien-aimé ; mais l'une et l'autre, surtout la Vierge, sont lourdes, sans élégance, et ne rappellent en rien la grâce du *Saint-Mammès*.

Un *Christ* en plâtre, moulé sur le magnifique *Christ* de l'église S.[t]-Martin, complète la décoration de cet autel (1).

(1) Ce Christ, en bois de deux mètres de hauteur environ, fut exécuté par un sculpteur nommé *Gentil*, élève de *Primatice*.

L'origine de ce chef-d'œuvre nous a paru offrir assez d'intérêt pour être rapportée ici :

Le cardinal de Givry venait de faire élever dans sa cathédrale le célèbre jubé auquel avait travaillé Gentil D'après le désir du Chapitre, celui-ci avait de plus sculpté le Christ qui nous reste aujourd'hui ; mais les chanoines appréciant peu le mérite de ce travail, voulurent en discuter le prix, et Gentil, offensé dans sa dignité d'artiste, retira son œuvre. Le curé de St.-Martin, homme de goût, s'empressa de profiter

Après avoir parlé du *S.t-Mammès* de Bertrand, nous osions à peine mentionner le S.t *Jean* et la *Vierge* du maître-autel; combien à plus forte raison devons-nous laisser ignorer le bas-relief exécuté par lui pour la chapelle des *Fonts-Baptismaux*, et représentant le baptême de N. S.

Du reste, l'artiste, plus que personne, sentait la médiocrité de ces dernières productions, et l'on doit à son extrême complaisance de les avoir laissé exposer en public.

Nous lui reprocherons aussi d'avoir souffert qu'on badigeonnât cette même chapelle des Fonts, dont les sculptures si remarquables étaient demeurées, pendant trois siècles, vierges de toute dégradation de ce genre (1). Nous attribuerons aussi à sa bonté d'âme les fautes de goût qu'il a laissé commettre plusieurs fois, et auxquelles par cela même il a contribué.

de la faute commise par le Chapitre, et le beau Christ fut placé au-dessus de la grille du chœur de son église.

Une tradition, encore populaire à Langres, rapporte que Gentil habitait alors la maison portant aujourd'hui le n.° 424, place St.-Martin; que là, afin de mieux étudier le jeu de la nature au moment d'une mort violente, il attira chez lui un soldat qu'il finit par enivrer, et qu'il crucifia dans sa cave : la beauté de la sculpture aurait ensuite valu la grâce au coupable.

Cette tradition, d'ailleurs, n'est pas particulière au Christ de Langres; on en raconte de semblables sur d'autres chefs-d'œuvre de même genre.

(1) Cet acte de vandalisme fut complété, il y a quelques années, avec un rare bonheur par le bariolage jaune et blanc du vaisseau entier de la cathédrale.

Indépendamment de ces travaux pour l'embellissement de l'église S.t-Mammès, on lui doit encore diverses figures en pierre ou en marbre, exécutées pour ses amis ou sa famille; un assez grand nombre de bustes-portraits parmi lesquels nous citerons celui en marbre de l'abbé Baudot, et ceux du père et de la mère de Ziégler, notre jeune et grand peintre; de plus quelques esquisses de différentes compositions données par lui aux personnes qu'il affectionnait.

Enfin il éleva, dans le jardin de sa famille, un petit mausolée consacré à la mémoire de ses parents morts. Ce tombeau est ainsi composé :

Dans un sarcophage de forme antique est pratiquée une ouverture en demi-cercle, renfermant une urne cinéraire et deux figures de femmes. Une légende en quatre vers français est gravée sur le nu du monument; et plus bas, sur le socle que surmontent de petites niches, on a gravé les noms des divers membres de la famille Bertrand.

Les deux figures sont représentées assises de chaque côté de l'urne principale que l'une d'elles tient embrassée; celle-ci est voilée par une draperie qui la couvre entièrement; l'autre, la tête penchée sur la poitrine et les mains jointes, paraît plongée dans la douleur. Cependant la première a plus de mouvement, et la manière en est plus large de pensée et d'exécution. La hau-

teur de ces figures est d'un mètre environ, et tout le monument est exécuté en pierre (1).

Depuis son retour à Langres, Bertrand, disposé naturellement à chercher le bien-être d'un doux *far niente*, ne trouvait guère que dans les excitations de l'abbé Baudot, un encouragement au travail; aussi, depuis la mort de son ami, abandonna-t-il pour toujours un atelier où ne devait plus revenir l'homme qu'il aimait le plus au monde. Le besoin impérieux qui lui faisait trouver le bonheur dans le repos, et son insouciance de la vie matérielle, l'éloignèrent du mariage : avec un caractère comme le sien, pouvait-il en effet hasarder d'une manière aussi chanceuse la paix de sa vie?

Sa mort arriva le 14 juin 1834, à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il se trouvait à Châtenay-Mâcheron, dans la maison de campagne de M. Dutailly-Babeau, avec la famille duquel il était lié depuis longues années : rien ne semblait annoncer qu'on dût bientôt le perdre; et pourtant, attaqué vers dix heures du soir, à une heure il était mort!

Le matin même, son corps fut transporté à Langres, et enterré le lendemain dans le cimetière de cette ville (2).

(1) M. Laurent-Bournot en possède le croquis moitié d'exécution.

(2) Extrait des registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse St.-Mammès de Langres.

Sa famille lui fit élever un petit monument avec cette inscription :

HENRI BERTRAND
LUI SI HEUREUX D'ÊTRE IGNORÉ !
POURRIONS-NOUS TROUBLER
SON SOMMEIL ? ....
LAISSONS-LE MODESTE
COMME SA VIE.

Ainsi mourut, à l'âge de 75 ans, cet homme d'une simplicité et d'une modestie que la bonté de son cœur pouvait seule égaler. Qu'il nous soit permis, en terminant, de citer le dernier trait d'une qualité si éminente en lui.

Le soir même de sa mort, il se promenait dans le village avec M.me Dutailly, quand, arrivé devant une misérable maison en ruine, habitée par une pauvre femme : *Je vous ai*, dit-il à sa compagne, *conduite exprès ici, parce que le cœur me saignait à voir cette misère, et que je voulais vous fournir une nouvelle occasion de faire du bien.*

Cette conversation continua jusqu'à la maison, et ce fut la dernière qu'il devait avoir sur la terre.

LUQUET,

architecte.

MONOGRAPHIE.

HISTOIRE

DE LA

FONDATION DU VAL-DES-ÉCOLIERS,

TRADUITE D'APRÈS UNE VIEILLE CHRONIQUE MANUSCRITE.



NOTICE

L'ABBAYE du Val-des-Écoliers (*Vallis scholarium*), était située près de la ville de Chaumont, dans un vallon, sur le territoire de la commune de Verbielles.

Cette maison n'était originairement qu'un prieuré; elle ne fut érigée en abbaye qu'en 1539 (1), et resta chef d'ordre jusqu'en 1637, qu'elle fut réunie à la congrégation de S.te-Geneviève de Paris, ordre des chanoines réguliers de S.t-Augustin.

Le Val a eu 25 prieurs, parmi lesquels on re-

(1) Bulle du 13 mai 1539.

marque principalement : Guillaume et Richard, deux des fondateurs : Jehan qui vivait en 1238 ; de son temps, Évrard de Voulaines, maître en théologie, qui enseigna publiquement à Paris, vint prendre l'habit au Val : Ébroin (1291), aumônier de la reine Marie de France : Laurent de Poulangy (1297), confesseur de Robert, duc de Bourgogne, et son exécuteur testamentaire ; il avait eu pour maître Grégoire de Bourgogne, docteur très-célèbre, et il a laissé des sermons manuscrits : Laurent de Langres (1354), qui assista Richard d'Estain, prieur de S.te-Catherine, tenant sur les fonts baptismaux la princesse Catherine, fille du Roi Charles V ; de son temps, on vit s'illustrer Henry, docteur très-savant, sorti du Val-des-Écoliers : enfin Jehan Perrot, 21.e prieur, natif de Brottes près de Chaumont. Il avait à peine fait vœu dans le prieuré du Val, qu'il alla à S.te-Catherine de Paris, où il fut bientôt fait bachelier en théologie et initié au sacerdoce ; revenu ensuite au Val, il fut nommé prieur d'un consentement unanime. La juridiction de la maison de S.te-Catherine lui ayant été extraordinairement donnée en 1456, il retourna à Paris où on lui conféra, avec une solennité inaccoutumée, le grade de docteur. Ses leçons eurent le plus grand succès, et bientôt sa brillante réputation lui acquit l'estime de plusieurs princes : René, roi de Sicile, le fit son

aumônier, son confesseur et son prédicateur. Perrot mourut le 17 juillet 1474, à Marseille. Clément Cornuot, dernier prieur du Val, en fut aussi le premier abbé. Il était révéré comme un saint parmi ses co-religieux, et sa nomination au titre de prieur-général de l'ordre fut, d'après la tradition, faite d'inspiration. Frère Jehan Benoist, de l'ordre des frères prêcheurs, 4.e abbé du Val, fut de son temps l'un des hommes les plus illustres de cette religion. Après lui, l'abbaye fut pour ainsi dire envahie par la famille de Choiseul; et, pendant 16 ans, sur la fin du 16.e siècle, elle eut pour abbés des hommes incapables de tout gouvernement : on alla même jusqu'à lui imposer pour chef un enfant encore au berceau.

D. Laurent Michel, 12.e abbé, après avoir essayé vainement de rétablir son abbaye dans l'ancienne discipline, la réunit à la congrégation des chanoines réguliers de France, en 1637, du consentement du roi et du pape. Alors, le Val-des-Écoliers n'eut plus que des abbés triennaux, dont le premier, Gabriel Barbier, né à Biesles, fut la providence de son abbaye et des environs : il enseignait lui-même les enfants dans la religion, et instruisait les gens de la campagne; les pauvres et les affligés ont toujours trouvé en lui un bon père. Il visitait les maisons de l'ordre, lorsque la mort vint le surprendre

à Châtillon-sur-Seine, le 17 Août 1662 ; son corps a été transféré au Val.

Le 17.e abbé triennal fut Jehan Lefranc, natif de Reims, homme d'une grande modestie et d'un zèle ardent pour la religion; quoique infirme, jamais il ne voulut se désister de ses fonctions, et mourut d'apoplexie à l'église, le 31 janvier 1727. Voici l'épitaphe qu'on grava sur son tombeau :

Siste gradum fatumque senis mirare viator,
E templo in cœlum, qui sibi fecit iter.
Aras antè tuas mactatus amore sacerdos,
Quam benè, facta tibi victima, Christe litat !
Occidit ! Intereuntis eheu ! vox ultima cygni
Quem spirabat amans vel moriendo canit.

Lors de la suppression des congrégations religieuses, à la révolution, l'abbaye du Val-des-Écoliers était remarquable entre les autres par les richesses scientifiques et les objets d'art qu'elle renfermait, et aussi par l'étendue et la beauté de ses bâtiments.

Aujourd'hui, quelques-uns de ces objets précieux enrichissent la ville de Chaumont ; les bâtiments anciens sont en partie détruits, et sur leurs ruines on a construit des manufactures.

Les titres et papiers du Val sont déposés aux archives générales de la Haute-Marne, à Chaumont ; c'est là que nous avons fait la traduction qu'on va lire.

La chronique originale est écrite en latin sur

un parchemin de 1 m. 08. de hauteur, sur 0 m. 77. de largeur, collé sur toile. Le texte est divisé en trois colonnes surmontées de dessins à la plume représentant les écoliers de la Sorbonne placés sous la protection de S.te Catherine et de l'archevêque de Paris à l'université; puis Guillaume Richard, Évrard et Manassès, prosternés aux pieds de Guillaume de Joinville leur fondateur; et enfin les religieux en adoration devant la Vierge et son Fils. Ce dessin a rapport à l'établissement du nouveau monastère par Robert de Thorotte.

Un quatrième dessin qui termine la troisième colonne, représente le Christ en croix visité par une sainte femme.

Les lettres sont hautes de 0 m. 005. D'après leur conformation, le genre de ponctuation du style et divers autres caractères, on peut dater ce document historique du 14.e siècle.

CHRONIQUE.

1.° Je pense qu'il est important maintenant d'écrire avec quelque soin pour les générations futures, de quelle manière commença l'ordre du Val-des-Écoliers, et avec quelle abondance furent répandus sur lui, dès son origine, les bienfaits de la grâce divine. Je le ferai d'après les monuments écrits qu'ont laissé les saints hommes qui, dès le principe, ont administré cette religion sacrée, et aussi d'après la tradition des anciens. Puissent ceux que la divine Majesté daignera à l'a-

venir appeler dans notre ordre, s'ils jugent digne d'être lu ce travail que je n'ai entrepris qu'avec humilité pour leur consolation, rougir de paraître avoir dégénéré, en apprenant que notre origine est des plus nobles !

Un sentiment religieux ne me fait donc pas seul entreprendre ce travail, mais bien aussi l'utilité qui pourra en résulter par la suite ; car il devra être constant pour tout homme vraiment sage que le Dieu tout-puissant approuve une religion sur laquelle il a daigné répandre tant de bénédictions, et où il a fait naître tant et de si grands nazaréens (1). Mon but n'est pas cependant de dire ici les noms de tous ces illustres personnages; je ferai seulement connaître les saints pères qui ont fondé et institué l'ordre sacré du Val-des-Écoliers. Et quel homme suffirait pour apprécier dignement et, à plus forte raison, pour raconter de quel éclat a brillé la religion du Christ, par tout le monde, dans les maisons quelles qu'elles soient, grandes ou petites, de l'ordre du Val-des-Écoliers; combien nos religieux ont été sublimes en vertu, graves et humbles dans leurs mœurs, bons et aimant Dieu; avec quelle résignation ils se faisaient pauvres pour l'amour du Christ; comment, enfin, beaucoup épuisés par les fatigues d'une tribulation volontaire, sortirent heureusement du séjour des vivants pour voir le Seigneur des seigneurs dans Sion ?

2.° Dans l'Université de Paris, notre bienfaisante mère, étaient des hommes instruits dans les sciences divines et humaines, professeurs très-célèbres et très-renommés de la faculté de théologie, maîtres Guillaume, Richard, Évrard et Manassès. Le premier par son âge vénérable, la gravité de ses mœurs et l'affabilité de son discours, était digne de

(1) Terme employé dans les saintes Écritures pour signifier un homme élevé en dignité.

commander aux autres. Ces hommes assis séparément un jour non loin l'un de l'autre, livrés à l'étude et comme plongés dans une douce extase, virent se dresser devant eux un arbre très-élevé qui illustrait le monde par l'étendue de ses rameaux et la beauté de son feuillage. C'était l'heure à laquelle il leur était permis de se communiquer leurs travaux et d'en conférer ensemble : un pieux colloque s'était établi entre eux sur les récompenses des bienheureux et sur les supplices des damnés, et ils s'entretenaient avec familiarité comme de coutume. Le vénérable Guillaume prit alors la parole, et dit : « En » étudiant le livre des prophètes d'Ézéchiel, j'ai vu non seu- » lement une ou deux fois, mais même trois, un arbre élevé, » beau et éclatant, dont les rameaux paraissaient orner le » monde, se dresser devant moi. »

Et les trois autres dirent qu'ils avaient également vu plusieurs fois de semblables arbres. Considérant donc que la vision si merveilleuse et si continuelle de ce bel arbre ne pouvait qu'être une manifestation que la divine Majesté leur donnait de quelque grand évènement prochain, ils tinrent entre eux une grave et mûre délibération ; et pour instituer une manière de vivre plus saintement, comme ils en avaient l'inspiration, ils prirent conseil de plusieurs docteurs et maîtres de l'Université, des plus doctes et des plus prudents, qui ne pouvaient errer et qui ne connaissaient pas le mensonge. Alors, ce même Guillaume digne de tout respect, en présence de ces hommes célèbres, ses condisciples à l'école et ses collègues à l'Université, Richard, Évrard et Manassès, qui avaient été fort sagement élevés avec lui dès leur bas âge, prit la parole et s'exprima ainsi : « Ceci, illustres pères, et » citoyens vénérables de cette cité suprême, ceci est le signe » par lequel Dieu nous fait connaître qu'il a jeté les yeux » sur nous ; ne recevons donc pas en vain la grâce de Dieu, » afin que nous puissions nous glorifier avec l'apôtre que la » grâce divine n'a pas été vaine en nous. Déjà on nous

» regarde sur la terre comme des hommes d'illustre origine et » célèbres dans les sciences : maintenant pour que nous » soyons heureux près de N. S. Jésus-Christ, et avec ses » Anges, hâtons-nous d'acquérir la vraie sagesse en nous » dirigeant avec courage dans la voie de pénitence qui con- » duit à la vie. Et nous mériterons la récompense de cette » vie heureuse, si nous craignons Dieu fidèlement, comme » le prouvent ces paroles de l'Écriture : *Timentibus Deum* » *nihil deest nec iis qui diligunt eum in veritate.* Le » principe de notre salut est la crainte de Dieu, car c'est » par elle que l'on parvient à se convertir et que l'on persiste » dans la vertu. Lorsqu'elle a une fois pénétré le cœur de » l'homme, elle fait connaître l'enchaînement de toutes cho- » ses et inspire l'horreur du monde : souvent elle a fixé le » regard de notre âme sur des objets que nous devons espé- » rer trouver en prenant une autre voie. Ah ! mes très-chers » amis, oublions notre illustre origine, notre parenté et les » autres biens que nous possédons ; mais n'oublions jamais » que nous devons aimer le Christ : *Obliviscere populum* » *tuum et domum parentis tui.* Méprisons sans arrière-pen- » sée ce monde qui croupit dans le mal, et tout ce qui tient à » lui, selon ces paroles de N. S. Jésus-Christ : *Qui vult ve-* » *nire post me, abneget semetipsum et tollat crucem suam,* » *et sequatur me, non propriam voluntatem.* Si le monde, » à son origine, a excellé en sagesse, il n'en est que plus vil » maintenant et plus méprisable ; son sein s'est desséché, et » les sages doivent le mépriser. Déjà la hache est placée à la » racine de cet arbre sec et pourri, elle va le frapper, et » il sera jeté dans le feu de l'abîme plus vite qu'on ne » pense. Fuyons donc ce monde qui croule, et ne le sui- » vons pas dans sa chute ; si un jour il a pu nous séduire et » éloigner de Dieu, maintenant il est tellement ulcéré qu'il » doit nous faire regretter le Seigneur. Eloignons-nous » donc de lui ; écoutons la voix du prophète, et retirons-

» nous dans la solitude. Dieu qui montrait autrefois, par » des figures et des signes authentiques, aux prophètes » et aux saints pères les trésors de ses merveilles, peut » donner le succès que nous désirons à notre vision, soit » par nous, soit par ceux qui, à notre exemple, le ser- » viront dévotement et fidèlement, et lui resteront attachés. »

Et lorsqu'il eut fini sa sainte exhortation, ses condisciples et amis, obéissant à sa voix comme à celle de Dieu, se soumirent à la règle douce de la pénitence et de la solitude : s'engageant à vivre ensemble, à supporter ensemble la misère, et à rester unis le reste de leur vie ; ils disaient : » Voilà que nous abandonnons sans regret nos parents, nos » champs et nos biens, et pauvres, nous suivons celui qui est » pauvre, au nom du Père, du Fils et du St.-Esprit. Amen. »

3.° Et l'an du Seigneur 1201 (1), n'ayant ainsi l'esprit occupé que de choses saintes, ils partent précédés de l'ange du salut. Étant enfin parvenus aux confins de la Champagne, vers Langres, et n'apercevant de tous côtés que des monts escarpés et de profondes vallées, ils s'écartent pour chercher du repos, car ils étaient épuisés de fatigue, dans une vallée éloignée de toute habitation, dominée de tous côtés par d'effroyables rochers, et plutôt propre à servir de repaire à des bêtes fauves qu'à être fréquentée par des hommes. Mais incontinent, du flanc d'un roc aride, jaillit une eau limpide dont la source avait été jusque-là inconnue (2). Ce que voyant et pensant bien que ce lieu d'horreur et de solitude leur avait été ainsi

(1) Il y a ici évidemment une erreur faite par le copiste, et il faut 1210 au lieu de 1201 ; les docteurs s'adressent à Guillaume de Joinville : or, ce prélat n'a été élu évêque qu'en 1209.

(2) Ce lieu qu'on appelle encore le Vieux-Val, est un magnifique tableau de la nature primitive. Il est arrosé par un ruisseau qui y prend sa source, et qui pétrifie toutes les lianes et les mousses qui le bordent. On y voit encore quelques ruines d'habitations et les digues des étangs du monastère.

préparé par la main de Dieu, les quatre docteurs vont trouver notre révérend père maître et seigneur Guillaume de Joinville, docteur en sainte théologie, pour lors évêque de la fameuse cité de Langres, puis archevêque de Reims (1), ils implorent, les larmes aux yeux, sa bienveillance et sa protection; exhalent des plaintes douloureuses et le prient humblement de leur céder en aumône cette partie de la vallée où ils s'étaient reposés, pour y construire un cloître. Ce terrain lui appartenait par droit de patrimoine ecclésiastique et par autorité épiscopale. Le pieux évêque donne asile aux voyageurs; ils sont fatigués, et il leur procure du repos; ils sont pauvres, et il se plaît à converser avec eux; il comprend leur vision, il admire leur belle résolution et leur heureux voyage auquel Dieu a pourvu; il lui semble entendre le murmure des eaux vierges et limpides de la vallée, et il glorifie sa patrie d'être illustrée par de si nobles pères. Enfin (2), ayant pris conseil du doyen et du chapitre de son

(1) Ce prélat, aussi recommandable par son mérite personnel et par ses vertus, que par sa naissance, fut élu en 1209. Outre la fondation de l'ordre du Val-des-Écoliers, on lui attribue encore celle des chanoines de Mussy. Sa fervente piété l'ayant engagé dans la guerre contre les Albigeois, il mourut au retour de cette expédition; il était alors archevêque de Reims depuis quelques années.

(2) Lettres de donation de l'an 1212, approuvées par le chapitre en 1218; en voici la teneur:

Sciant præsentes et futuri quod ego Wuillelmus Lingonensis Episcopus, pro remedio animæ meæ, prædecessorum et successorum meorum dedi fratri Wuillelmo cœterisque sociis suis quos idem Wuillelmus duxerit eligendos et ad honorem Dei convocandos, capellam in valle Vuarbillæ (*Verbielles*), à me fundatam, quæ nunc Vallis-Scolarium dicitur: Dedi etiam iisdem fratribus ad ædificationem ejusdem vallem cum declivis et lateribus à stagno usque ad essertum magistri Joannis scilicet, qui debuit ibi ædificare novam villam (*la Ville aux Bois*) et adducere libertatem ad Luzeium; et dedi usuarium et omnes aisantias suas extra metas suas in eâdem valle et in omnibus nemoribus meis; dedi etiam prædictis fratribus decem libras in foro Montis Salionis (*Mont Saulgeon*), centum solidos in festo sancti Remigii, et centum solidos in pascha annuatim persolvendos, et decem modios viniin vin eâ meâ de Castellionet (*Chatoillenot*) quam plantavi, et decem sextarios frumenti in novo molendino meo de Luzeio, in festo sancti Remigii annuatim percipiendos. Quod ut

église, il comble les vœux des docteurs, et ceux-ci ayant obtenu ce qu'ils désiraient, adressent des actions de grâce à la Divinité dispensatrice de tous biens. M.e Frédéric, docteur très-habile et très-éloquent, homme de prudence et de grande autorité, muni de toute bienséance, était depuis peu élu et confirmé évêque de Châlons, et attendait à Langres avec plusieurs évêques la bénédiction (1) : il se prend d'admiration pour la singulière affection de ces hommes qu'il savait être naguère parmi les plus célèbres et les plus éloquents, et dont le nom seul inspirait le respect aux plus grands ; il les voit rechercher la solitude du désert, mépriser les mets délicieux, fouler aux pieds le luxe du siècle, fuir le regard des hommes et se jeter avec passion dans la voie de la pénitence et de la pauvreté. Que fait-il, alors ? il considère qu'il peut mourir dans ce jour de colère, de calamité et de misère, et cette pensée opprime son esprit ; il voit les supplices réservés au riche sibarite, et les récompenses éternelles qui attendent au contraire le pauvre couvert d'ulcères, et ses images fixent sa détermination : il devient le pauvre du Christ ; il méprise tout excepté le Christ ; il abandonne le monde, et après avoir placé un pasteur convenable à Châlons, berceau de son enfance, il se retire avec les docteurs pour aller vivre avec eux dans les antres du désert. Ils se dirigent donc ensemble, en rendant grâce à Dieu, dans la vallée que le très-révérend évêque vient d'accorder à leur prière ; et après avoir séparé de cet immense désert un étroit espace, ils y construisent de chétives cellules. Bientôt après, voulant vivre selon une règle stable et uniforme, ils se soumettent, d'après le conseil d'hommes sages et prudents, à celle du bienheureux Augustin, prenant à la ma-

ratum et inconcussum permaneat, ego in hujus rei testimonium præsentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini M°CC°XII. (Extrait des archives de la Haute-Marne.)

(1) Frédéric, élu après Gérard, 59.e évêque de Châlons, qui abdiqua en 1215, ne fut évêque que pendant une nuit.

nière des frères du bienheureux Victor de Paris, un office ecclésiastique et un habit selon la conformité de leur but et de leurs facultés (1). Guillaume, évêque de Langres, dont nous avons déjà parlé, approuva et ratifia le choix de cette règle et le but de leur association (2), et à sa prière encore, le pape Honorius III accorda une bulle confirmative de l'ordre, scellée de son sceau, l'an du Seigneur mil deux cent dix-neuf.

4.° Ainsi vécurent en cet endroit les cinq docteurs pauvres selon le Christ, avec trente-sept autres frères et écoliers,

(1) La règle du Val-des-Écoliers était sévère. Pour le travail et les jeûnes, les religieux suivaient en tout point la règle de St. Victor. Ils se couchaient avec leurs tuniques et leurs chaussures, sans matelas et sans couvertures. Le prieur du Val avait pouvoir de tout changer dans les églises de l'ordre, et toutes étaient soumises à sa juridiction. Si par hasard il y avait quelque grave sentence à prononcer dans l'église du Val, soit un prieur à réprimander, une élection ou une déposition à faire, trois des premières filles de l'ordre avaient pleine autorité sur leur mère. La mère église ne pouvait excéder le nombre de 30 religieux tant clercs que laïques ; les filles avaient droit à une communauté de 12 clercs, de trois frères convers et d'un prieur. Les religieux devaient vivre sans cultiver la terre, sans ferme, sans grange et aussi sans serfs, se contentant de revenus et d'aumônes. Ils ne pouvaient avoir de troupeaux, excepté dix vaches dont le lait devait suffire au potage des clercs et de leurs familles ; encore ce bétail devait-il être sous la garde d'autrui et loin de l'église. Ils ne pouvaient réclamer par voie de justice ce qu'on leur avait pris ; bien plus, si quelqu'un leur faisait injure et cherchait querelle, ils devaient courir à l'évêque, et lui dire : « Père, nous ne voulons pas que vous ignoriez combien cet homme nous est incommode, voici des témoins qui n'ignorent pas comment les choses se passent. » L'évêque, s'il lui plaisait, s'enquerrait près de ceux-ci de la vérité. Ils ne pouvaient recevoir, selon l'usage, des femmes dans leur monastère, si ce n'est celles qui étaient arrivées au terme de leur vie et avaient choisi chez eux le lieu de leur sépulture. Aucune femme ne pouvait pénétrer vers les religieux ; celles-là seules que le portier savait avoir nécessité de le faire, y étaient admises, mais elles ne pouvaient entrer dans le cloître, dans le chœur ou dans les autres lieux intérieurs, que pour les visiter ou pour quelque motif religieux, encore fallait-il obtenir la permission du prieur : les femmes ne pouvaient manger ni boire dans l'intérieur ; elles pouvaient se reposer dans le logement préparé exprès, si cela leur était nécessaire, mais il leur était défendu d'y passer la nuit. Le prieur mangeait comme les autres religieux au réfectoire. Il ne différait ni par la nouriture ni par les vêtements.

(2) Septembre 1215.

tous faisant le bien. Qu'ils reposent maintenant en paix! Après la mort de ces cinq vénérables pères et de quelques-uns de leurs frères et écoliers, il advint que les intempéries de l'air, les ravages de la grêle et la descente des ravines causèrent de fréquentes inondations, et des chutes de rochers qui détruisirent de fond en comble les cellules des pauvres frères, et firent même périr misérablement un grand nombre d'entr'eux. C'est pourquoi il plut au Seigneur que les frères restant transportassent leur établissement dans un lieu plus convenable à l'homme, ce qui arriva du temps de Robert de Thorotte, évêque de Langres, et depuis évêque de Genève (1). Ce prélat fit élever à ses frais, en l'honneur de Dieu et de la bienheureuse vierge Marie, une superbe église et un monastère pour les frères restant alors au Val, et leurs successeurs, dans une vallée non loin de la première. Elle était arrosée par les eaux d'une source pure; couverte de magnifiques prairies; abondamment fournie de pierres, de bois; riche par la fertilité de ses terres; pleine d'agrément par l'excellence de ses fruits; l'air y était surtout pur et vivifiant (2). Les restes mortels des cinq fondateurs furent aussitôt transportés dans cette agréable vallée, et respectueusement mis en terre au milieu de la nouvelle église. Le nom de Val-des-Écoliers, vient de la sainteté de ces vénérables pères et des religieux qui leur survécurent; et c'est d'eux encore que les personnes qui entrent dans l'ordre, à quelque monastère qu'ils appartiennent, prennent leur titre, leurs mœurs et leur belle manière de vivre. La translation du monastère dans le lieu qu'on appelle Val-des-Écoliers, eut lieu l'an mil deux cent trente-quatre. Devenus vrais disciples par la doctrine et l'exemple de si grands docteurs, prenons de l'affection pour la science divine, afin que vivant saintement nous nous rendions dignes de participer à la gloire éternelle. Amen.

(1) Robert fut élu évêque en 1232.

(2) Sur la Marne, à 5 kilomètres de Chaumont.

FILIATION DU VAL.

Dix communautés de l'ordre du Val-des-Écoliers sont sorties de la mère-église : la première fut celle de Notre-Dame de Bonneveaux, près Talant, au diocèse de Langres, fondée par le seigneur duc de Bourgogne, en 1214. Cette maison donna naissance, en 1217, à celle de Pontaillé, sur la Sagonne, au diocèse de Besançon. La deuxième fut fondée par Rodolphe de Beauroi, dans le village de ce nom, en 1217, puis transférée près de Bar-sur-Aube. L'église Sainte-Marie-en-Lille, fondée par les bourgeois de Troyes, en 1222, en est sortie. Viennent ensuite Epineuse-Val au diocèse de Châlons, fondée par les seigneurs de S.t-Dizier, en 1219; Notre-Dame-des-Hermites de Vassy, au même diocèse, dont Blanche de Champagne jeta les fondements en 1216; S.t-Jacques-de-Pont-sur-Seine, fondé en 1217, et Notre-Dame-de-Laudève, près Rethel, au diocèse de Reims, qui commença en 1219. Ces quatre églises ne donnèrent naissance à aucune autre maison de l'ordre.

La 7.e fille du Val est l'église Notre-Dame-de-Beauchamp, au diocèse de Verdun, fondée en 1220 par Henri, comte de Bar-le-Duc, et d'où sortit le prieuré de Dieu-Sensouvienne au même diocèse. Après elle, on plaçe la maison de Saint-Paul-

de-Reims, fondée en 1258, qui ne donna naissance à aucune autre communauté; puis Notre-Dame-de-Gérouzart, près Namur, réunie à l'ordre du Val-des-Écoliers, en 1221. Elle a donné naissance à quatre maisons dans le Brabant.

Le prieuré de S.t-Nicolas, près de Bar-sur-Aube, réuni à l'ordre en 1441, est regardé comme la dixième maison sortie de la mère-église.

Plusieurs de ces communautés de l'ordre du Val-des-Écoliers, étaient remarquables, soit par l'illustration de leur origine, soit par leurs trésors: mais aucune ne fut aussi célèbre que l'église Sainte-Catherine de Paris, fondée en 1229 par S.t Louis, et fille de celle de S.te-Marie-en-Lille dont nous venons de parler. Outre un grand nombre de maisons auxquelles elle a donné naissance, on sait qu'elle est célèbre dans l'histoire, et qu'un grand nombre de personnages marquants dans les sciences en sont sortis.

ÉM. JOLIBOIS,

Archiviste de la ville de Chaumont.

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE LA

CHAPELLE S.^{TE}-ANNE,

AU CIMETIÈRE DE JOINVILLE.

I.

Les cimetières, aujourd'hui séparés des villes, du moins pour la plupart, étaient autrefois placés près des églises. Dans presque tous nos villages, cette ancienne disposition subsiste encore ; et si de hautes raisons de salubrité publique n'exigeaient l'éloignement de l'asile de la mort, la philosophie et la religion se féliciteraient sans doute de trouver, près de l'édifice consacré au culte, un lieu qui rappelle si puissamment le néant de la vie, l'espoir d'un avenir plus heureux, et le souvenir de ceux qui nous étaient chers et qui maintenant ne sont plus. Une semblable pensée, suivant Varron, avait engagé les Romains à placer leurs tombeaux sur le bord des chemins et à l'entrée des villes.

Les premiers chrétiens, obligés de célébrer leurs mystères dans des catacombes, y enter-

raient aussi leurs morts, et ce furent eux vraisemblablement qui donnèrent le nom de cimetière, c'est-à-dire dortoir, au champ du repos. Mais lorsque la religion put se montrer au grand jour, et qu'on éleva des chapelles sur les lieux consacrés par le sang des martyrs, le cimetière alors entoura l'église ou la basilique; il envahit bientôt l'édifice lui-même, et, soit qu'un vain orgueil suivît quelques personnes au-delà du tombeau, soit qu'une pieuse croyance regardât la prière comme plus efficace si elle se faisait de plus près, il fut réservé à des cendres privilégiées de venir reposer jusqu'au pied des autels.

Des maladies pestilentielles durent plus d'une fois leur développement à ce mode d'inhumation; aussi, dès l'an 563, un Concile de Brague le défendit par son 18.e canon. La loi civile vint plus tard à l'appui de la loi ecclésiastique (1).

Enfin un décret, du 23 prairial an XII, confirma, d'une manière formelle, le principe de la loi des douze tables *in urbe ne sepelito neve urito ;* « Il ne doit y avoir dans l'intérieur des » villes ni bûcher ni inhumation. »

Le cimetière de Joinville entourait-il autrefois l'église Notre-Dame? Rien n'a pu nous éclairer sur cette question; et cependant, si l'on en croit quelques-uns, des fouilles, pratiquées anciennement sur la place publique voisine de cet édifice,

(1) V. Règlement du 21 mai 1765, et déclaration du 10 mars 1776.

auraient exhumé de vieux ossements, débris d'un cimetière dont aucune mémoire, aucun titre n'a jamais parlé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au 15.[e] siècle, il était déjà hors de l'enceinte de nos murs, au faubourg S.[t]-Jacques, et dans l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui.

A cette époque, la seigneurie de Joinville était entre les mains de messire Henry de Lorraine, évêque de Metz et de Therouenne, qui, après la mort de Ferry II, son frère aîné, et de sa belle-sœur Iolande, conserva l'usufruit de ce grand et beau domaine. Plusieurs familles riches et nobles habitaient alors le pays.

La veuve d'un préposé au grenier à sel, avec un de ses fils, chanoine de l'église castrale et secrétaire de l'évêque Henry, conçut le projet de faire élever, à la mémoire de son défunt mari, un monument qui pût tout à la fois satisfaire la piété des fidèles et témoigner de ses regrets. L'acte de fondation de ce petit édifice offre des passages trop curieux pour que nous ne lui donnions pas une place notable dans cette histoire.

« Saichent tuit, » dit cette pièce, écrite en beaux caractères gothiques sur une immense feuille de parchemin (1), « que par-devant Jaques

(1) Ce titre et plusieurs autres, relatifs à la Chapelle, sont entre les mains de M. le Curé de Joinville qui nous les a obligeamment communiqués.

» Daspremont et Jaquin de Rinel, clercs jurez,
» establis à ce faire de par le roy notre sei-
» gneur en la chastellerie de Waissy, vinrent
» et furent présens en leurs personnes Da-
» moiselle Guillemette Perreau vesve de feu
» noble homme et saige maistre Girard D'Ailli-
» champs en son vivant grenetier du grenier à
» sel de Joinville et vénérable personne messire
» Gérard Daillichamps, prestre, chanoine de
» l'église collégiale S.t-Laurens dudit Joinville
» son filz, et recongnurent de leurs bonnes vo-
» lontez sans force, céduction ou contrainte,
» comme en récordation dudit feu maistre Ge-
» rard Daillichamps jadis mary d'icelle vesve et
» père dudit messire Girard, et d'autres leurs
» parens et amis trespassez, qui en leur temps
» ont esleu leurs sépultures et de présent sont
» inhumez au cimetière commun dudit Join-
» ville, situé hors la ville et loing de l'église par-
» rochiale d'illec, et considérans ledit cimetière
» n'estre aucunement décoré d'église ou autre
» chose décente et convenable audit lieu ne que
» puisse exciter et mouvoir le peuple à dévotion
» parquoy ledit lieu en soit moins fréquenté et
» la mémoire des trespassez illec inhumez né-
» gligentée et les prières et suffraiges qui leurs
» sont nécessaires aucunement retardez ; dési-
» rans aussi en leurs temps faire chose qui soit
» à honneur et louange de nostre Créateur, de

» la glorieuse Vierge Marie et de toute la Cour
» de Paradis, au salut de leurs âmes et à la
» subvention et mérite des âmes desdits feu
» maistre Girard et autres leurs parens, amis
» et bienfaicteurs, vivans et trépassez mesme
» pour exciter et mouvoir le peuple dudit Join-
» ville a plus souvent visiter et fréquenter par
» dévote récordation et suffrages ledit cimetière
» icelui messire Girard se soit délibéré sous le
» bon vouloir et permission de révérend père
» en Dieu et très honnouré seigneur, Monsei-
» gneur l'évêque et conte de Chaalon dyocésain
» dudit lieu de Joinville, faire construire et
» édifier à ses propres frais et despens au ci-
» metière dessusdit sur ou près le lieu et place
» auquel est inhumé ledit feu maistre Girard
» son père, une petite église ou chappelle en
» l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge
» Marie et de madame S.te Anne sa mère; la-
» quelle chappelle se nommera et appellera la
» chappelle saincte Anne et en laquelle se diront
» et célebreront à tousiours mais perpétuelle-
» ment à l'intention desdits recongnoissans par
» chacune sexmaine trois messes à basse voix
» par le Chappellain d'icelle chappelle c'est à sa-
» voir : le dymanche une du jour, avant la cé-
» lébration de laquelle icelluy Chappellain sera
» tenu et devra faire l'eaue bénoiste et l'asperges
» par ladite église comme il est de coustume,

» la seconde de saincte Anne le mercredy, et la » tierce de *requiem* le vendredi en suivant. » Sera aussi tenu icellui Chappellain après la » célébration de chacune desdites messes et » qu'il aura despouillé sa chasuble aller en aulbe » l'aspergès en sa main sur la fosse et sépulture » d'icellui feu maistre Girard et illec dire tout » au long le psaulme *De profundis clamavi, etc.*, » ensemble les collectes *inclina* et *fidelium* et » aspergera d'eau benoiste ladite fosse. »

Il ne suffisait pas de faire construire une chapelle, il fallait pourvoir à sa dotation; l'acte énumère longuement les *journelz* de terre et de vigne, ainsi que les fauchées de pré, assignées pour cet objet (1) par les fondateurs.

« Promettant iceux recognoissans chascun » en son regard c'est à savoir ladite vesve par » sa foy pour ce corporellement donnée ès » mains desdits jurez et ledit messire Girard en » parole de prestre la main mise aux picts (2) » avoir et tenir pour agréables, fermes et esta- » bles à tousiours mais, sans contrevenir, les » don, cession, transport, assiette, ypothèque

(1) Une partie de cette dotation consistait dans un domaine situé sur le finage de Ragecourt, vendu 380 livres tournois, par l'évêque de Metz à son secrétaire, à charge de fief, et affranchi de cette obligation par René, duc de Lorraine, en considération des services rendus par Girard Dallichamps (Lettres pat. du 8 sept. 1500).

(2) Picts, Pect, du latin *pectus*, poitrine.

» et choses dessus dites, et chacune d'icelle, les
» conduire garentir et deffendre à ladite chap-
» pelle et au Chappellain d'icelle envers et contre
» tous aussi les faire amortir et agréer par le
» roy nostre dit seigneur et autres qu'il appar-
» tiendra à leurs propres frais et despens au plus
» briefvement que bonnement faire pourront et
» mesme icellui messire Girard que oultre et
» par dessus ce que dit est, il baillera et délivrera
» pour une fois à ladite chappelle au plustost
» qu'elle sera parfaite et dédiée un calice d'ar-
» gent, deux chospinottes destain, un missel,
» les ornemens suffisans et requis pour célebrer
» messe en icelle, six draps d'autel, deux petits
» chandelliers de cuivre à mettre sur ledit autel
» et un coffre fermant à clef à mettre et garder
» lesdits ornemens et draps d'autelz. »

« Et avec ce iceux recognoissans pour plus
» grande seureté de ceste présente fondation
» ont voulu et consenti que cesdites présentes
» feussent et soient doubles et grossoyées trois
» fois, c'est assavoir l'une et la première pour
» estre et demourer en leurs mains et de leurs
» hoirs, la seconde ès mains du Chappellain de
» ladite chappelle et la tierce qu'ilz ordonnent et
» veulent être mise en garde et dépost au trésor
» de l'église collégiale S.t-Laurens de Joinville.
» Et fait cestes pour demourer ès mains dudit
» Chapellain. »

La fondation de cette église n'était pas la seule marque d'attachement et de tendresse conjugale donnée par Guillemette Perreau à son époux. Déjà, par un acte en date du 15 janvier 1489, elle avait abandonné à l'église S.t-Laurent *un gaignaige*, sis à Domblain, « pour remède de » ses péchés et pour le repos de l'âme de son » mari ayant été en son vivant homme de jus- » tice et receveur des deniers publics (1). »

Une enquête du 10 mars 1548, dans laquelle figurent des témoins septuagénaires, nous apprend que messire Gérard et la damoiselle Perreau, son épouse, étaient seigneurs, en partie, de La Neuville, proche Chaumont; vivaient noblement sans payer tailles, subsides et autres gabelles; et quand il plaisait au roy faire convoquer et assembler son arrière-ban de gentilshommes du bailliage de Chaumont, ledit Dallichamp allait s'y présenter, et payait, pour raison de ce, tels droits que les autres gentilshommes sujets à l'arrière-ban. Ses armoiries étaient un chevron d'argent rompu en champ d'azur; celles de sa femme, deux lions rampants.

Leur famille était nombreuse; ils eurent au

(1) C'est par erreur que dans la *Notice sur la Ville et les Seigneurs de Joinville*, nous avons fait figurer cette phrase comme tirée de l'acte de fondation de la Chapelle. La découverte récente de cette dernière pièce nous impose l'obligation de rectifier ce passage. (*Note du rédacteur de cet article*).

moins neuf enfants : 1.° Dom Claude, abbé de Hautefontaine; 2.° Gérard, chanoine de Metz et de Châlons, dont nous venons de parler; 3.° Pierre, grand-prieur de l'abbaye de Montiérender; 4.° Greffin Dallichamp; 5.° Jean, seigneur de Brie, de Flammerecour et de Sommancour, en partie; 6.° Isabelle, mariée à Pierre d'Autigny; 7.° Jacquette; 8.° Nicole; 9.° enfin, Margueritte Dallichamp, qui épousa Jean Maillard, bourgeois à Joinville.

On nous pardonnera cette sèche nomenclature, qui ne sera peut-être pas inutile dans la suite, et que nous n'aurions pu connaître si un procès, relatif à la charge de chapelain, n'eût fait, en 1666, secouer la poussière des vieilles généalogies, et mettre au jour quelques titres depuis long-temps oubliés.

Aux termes de l'acte de fondation, le desservant de la chapelle devait être nommé par l'évêque diocésain. Mais la présentation en était réservée à la fondatrice; après sa mort, à Pierre et Greffin Dallichamp, ses enfants; et, au décès de ceux-ci, elle devait appartenir au chapitre S.t-Laurent, qui était tenu de choisir de préférence parmi les prêtres du lignage des fondateurs.

Plusieurs prêtres furent successivement, et sans contestation, investis de ce bénéfice; mais, en 1666, à la mort de J. Patot, la nomination fut vivement contestée par trois prétendants qui

se disaient issus de la famille Dallichamp : Jean Thomas, curé de Montreuil ; Edme Lepault, et Jean Dechault, chanoines à Joinville ; un arrêt de la 3.e chambre des enquêtes de Paris, élimina les deux premiers; la généalogie du dernier fut reconnue seule véritable, et Jean Dechault nommé chapelain (1).

Aucun événement ne survint jusqu'en 1789 ; mais bientôt le service divin fut interrompu, la chapelle fermée, et, en 1794, l'édifice, compris dans les biens nationaux, fut vendu à divers particuliers à charge de démolition.

Ce fut une idée profitable à la piété, aux arts et à l'histoire du pays, que de soustraire au marteau ce joli monument menacé d'une destruction imminente. Un notaire de Joinville, M. J. Hanin, se rendit acquéreur de l'édifice et sollicita du conseil municipal la renonciation au droit qu'avait la Ville de jouir du sol sur lequel il était élevé. Le cimetière étant assez vaste du reste, l'acquéreur s'engageant à tout entretenir, à tout réparer, on se hâta d'accueillir une demande aussi désintéressée, et, par délibération du 9 mai 1811, non seulement la conservation de la chapelle fut garantie, mais on invita le maire à joindre ses sollicitations à celles de M. Hanin

(1) Toutes les pièces produites par lui, lors de ce procès, ont été copiées de sa main et réunies en un vol. mss., dont nous devons l'obligeante communication à M. D. Hanin, de Joinville.

pour obtenir, de l'évêque du diocèse, l'autorisation de rendre au culte cet édifice religieux.

En 1812, un décret impérial ayant changé quelques dispositions relatives aux chapelles domestiques, le propriétaire, qui avait fait des dépenses considérables pour restaurer ce que le temps et quinze années d'abandon avaient détruit, sollicita de nouveau, et obtint, comme la première fois, l'autorisation d'y faire célébrer l'office à ses frais.

II.

La chapelle Sainte-Anne n'offre rien de remarquable à l'extérieur ; son plan est des plus simples : c'est un rectangle terminé à l'une de ses extrémités par la moitié d'un hexagone régulier. L'appareil est en maçonnerie soutenu par des contreforts en pierre de taille, le tout surmonté d'une couverture en ardoises, avec un clocher et une flèche couronnant l'édifice (1).

On remarque, sur la partie nord-est, quelques débris de peinture à fresque représentant de nombreux personnages et des inscriptions tirées de l'évangéliste S.[t] Mathieu. C'est le cortége de la passion. Nous ignorons à quelle époque remonte cet embellissement. Peut-être était-il destiné à accompagner la statue du Christ flagellé, qu'on a placée dans cet endroit, en l'abritant d'un léger auvent, et qu'on appelle dans le pays *le bon Dieu de pitié*.

Non loin de là, et sur une pierre saillante de

(1) M. Pernot en a fait paraître le dessin lithographié, en 1821.

quelques lignes, on lit la curieuse épitaphe de Jean Herbelet, curé de Joinville, mort, à la suite d'une épidémie, en 1587. Une poésie, qui n'est pas sans grâce dans ses allusions, ni sans mérite dans sa composition, le rapelle ainsi au souvenir du pieux visiteur:

Epitaphe svr le trespas de fev maistre Iean Herbelet
Cvré de Ioinville qvi décéda tovché de la maladie contagievse
Le dernier iovr dv mois de ivillet l'an 1587.

Des herbes de ce pré la plvs belle Herbelette
Est icy amortie, par le brvslant poison
D'vn povrpre venimevx, qve svs notre horison
Povr nos mavx commandoit dv sowerain la planette.
Ce dovx grave-tonnant Herbelet, sovcievx
Promptement secovrir la brebis assayllie,
Comme le pellican povr avx siens donner vie
S'expose et mevrt. Ainsy povr le sawer ès-cievx
Passant iette des flevrs ov dans ta main crevsée
Viens de l'onde lvstrale Herbelet arrovser
Sovdain tv le verras d'hevr en avtre povsser
Comme vn divin svrion dans la vovte azvrée.

Ponebat I. V. (Jean Véret), *successor, die* 12 *X.bris* 1598.

Il n'y a pas de portail, seulement on a appliqué contre la porte principale, pour en tenir lieu, une espèce de toit en bois, supporté par quatre colonnes sauvées de la démolition du château.

En entrant dans la chapelle, on ne peut se défendre d'une religieuse émotion, que contribue à faire naître la clarté mystérieuse des vitraux peints. Les reflets qui colorent les dalles grisâtres

du sanctuaire, invitent au recueillement; et ce n'est pas sans plaisir que les yeux se reportent sur ces tableaux naïfs et brillants dont la clarté du jour fait tout l'effet.

L'édifice a, dans œuvre, 40 pieds de long sur 20 de large. Une portion d'environ 15 pieds, séparée du fond par une balustrade, forme une sorte de parvis; le chœur ou sanctuaire a 25 pieds.

Sept vitraux en ogives éclairent la chapelle. Cinq d'entr'eux, savoir: les deux du parvis et les trois du fond, sont fort élancés et divisés en deux parties par un meneau en pierre; les deux autres, plus larges d'un tiers, ont deux meneaux; ils se terminent tous par des fleurons à jour en forme de cœur ou de quartefeuilles.

Entre ces vitraux sont des pilastres, sur lesquels s'appuient les arceaux, ou mieux, les nervures de la voûte. Aux différents points d'intersection de ces filets qui se croisent obliquement, se trouvaient jadis tantôt les armoiries des fondateurs, tantôt le monogramme I. H. S., qui se distingue à peine aujourd'hui.

A la hauteur d'environ huit pieds (l'édifice peut en avoir 25), règne une légère saillie, sorte de moulure en pierre, qui passe immédiatement sous les fenêtres.

La balustrade est en bois peint, la partie inférieure est pleine; le reste est à jour, et se compose de deux rangs de fuseaux octogones

superposés. Sur le tout règne un bandeau découpé à jour avec un goût exquis.

Le chœur ou sanctuaire est sans ornement ; l'autel est moderne et ne mérite pas une description. A droite, est un banc à dossier où peuvent s'asseoir plusieurs personnes, et devant, une espèce de prie-dieu, dont les portes, autrefois sculptées avec autant de soin que la balustrade, ont été quelque peu mutilées ; on y voyait en relief les armes des Dallichamp.

Dans le parvis on a ménagé deux petites portes latérales, au nord et au midi. Une troisième, dans un coin, est celle du clocher auquel on monte par un escalier en spirale renfermé dans une tourelle qui fait saillie au dehors. La porte principale est placée à l'ouest, elle a 7 pieds de large sur 12 de haut ; un petit guichet a été percé dans son épaisseur.

Au-dessus on lit l'inscription suivante :

mesire gerard dalichamps
chanoine de sant saures
fit faire ceste chappelle la
mil cinq c iiii. pries dieu por ly.

Tel est l'intérieur du monument.

On doit penser que ses murs ne sont pas dépourvus d'épitaphes ; il est à regretter toutefois qu'on en ait enlevé quelques-unes peintes sur bois, ou gravées et appliquées contre la muraille. Nous ne rapporterons ici que les plus curieuses.

La première est à gauche de la porte d'entrée et dans le même plan ; elle est inscrite en lettres noires creusées sur un fond d'or. Autrefois elle était surmontée de six écussons dont le champ est mutilé. On lisait au-dessous les noms de *Fisseux*. *Maillard* (1). *Dallichamp*. *Blansi*. *Noirot* et *Thomassin* ;

Voici cette inscription :

« *Au devant du parvis de ceste chapelle tirant aux champs, gist noble et prudent homme Pierre Fisseux vivant docteur en médecine et medecin de mesdames duchesses de Lorraine et de Guise qui décéda le septiesme jour de may 1592, et d'autre costé de ce parvis tirant à la ville gist damoiselle jehanne Noirot vivante femme dudit sieur Fisseux native de Langres, qui décéda le vingtiesme janvier 1585. Au mesme tumbeau dudict sieur Fisseux gist dame marye Fisseux sa petite fille vivante femme de M. Toussainctz Les-*

(1) La famille des Maillard avait pour armoiries trois maillets d'or en champ d'azur. (Voir les pièces du procès de Jean Dehault.)

chassier qui décéda le dernier jour de may 1621. et a fondé par son testament ung obit en ceste chappelle qui se doict dire par chascun an le jour de son décès ou autre prochain et pour quoy elle a légué à l'eglise de Ioinville 2 cents livres. Ledict sieur Fisseux fust filz de noble homme Iehan Fisseux homme d'armes de la compaignie de monseigneur le duc de Guyse et de damoiselle Iehanne Maillart ladicte Maillart fille de Iean Maillart sieur du fief de Sommancourt et de damoiselle Marguerite dalichampt seure germaine de deffunct messire gérard Dalichampt fondateure de céans en mémoire desquels et de Iean Fisseux petit fils dudict Pierre décédé en Canadas noble Iean Fisseux prévost du Val de Rognon pour le roy lieutenant au Baillaige de Joinville et advocat au Baillaige de Chaumont filz dudict sieur Pierre a faict faire la présente. Priez Dieu pour eux.

A côté se trouve l'épitaphe de Marie Huin, femme de Jean Fisseux, morte en 1636, et non loin cette autre, gravée sur une pierre ovale et

bombée, entourée d'un cartouche peint et de volutes en relief :

Epitaphe de vertueuse fille Charlette Fisseux, fille de M.e Jean Fisseux lieutenant et de dame Catherine Bourad sa mère.

Anagramme.

Charlette Fisseux. -- Chasteté fleuris.

Les grâces et les vertus et la beauté sans fard
Peignoient dessus ton front l'espoir d'un mariage,
Quand la mort dessécha ce printannier ouvrage.
Mais fleuris chasteté en dépit de son dard !
Laquelle décéda le 4 mars 1626
Priez Dieu pour elle.

Il existe encore d'autres inscriptions plus récentes, mais qui n'offrent aucun intérêt. On lit celle-ci au-dessus de la porte latérale nord :

Cy devant gist honneste dame Catherine Lesain vivant femme de maistre Edme Coffinet notaire royal en la prévosté de Waissy, baillaige de Chaumont, réfugiée pour les guerres civiles en ceste ville de Joinville où elle décéda le II.e jour d'octobre 1592. Requiescat in pace.

En face, cette autre remarquable par les méchants vers qui la terminent :

Sous ce portaille repose le corps de vénérable et discrette personne Louis François Patot en son vivant prêtre chanoine de S.t Laurent et chapelain de cette chapelle S.te Anne, lequel après avoire vécu avec piété, dévotion et charité, a rendu son âme à Dieu le 20 may 1765 âgé de 69 ans. Priez Dieu pour le repos de son âme.

Patot dans la retraite où les vertus abondent
A quitté ce monde
Pour aller au firmament.
Sa piété et ses vertus sans seconde
A engagé le monde
A vivre saintement.

Une pierre d'environ un pied carré, sur laquelle on a écrit à la main, en 1786, un long narré, apprend aux curieux que dans cette chapelle se trouvait une petite portion de l'os de la clavicule de S.te Anne, donnée par le chapitre S.t-Laurent avec acte en bonne forme, sur la demande du chapelain Jean Dehault.

On voit enfin dans le chœur trois cadres en bois noir, où sont inscrites les épitaphes des seigneurs de Naucase, gouverneurs de Joinville, vers l'an 1620.

Il ne nous reste plus, pour donner une idée complète de l'édifice (1), qu'à nous occuper des vitraux peints et à décrire les divers tableaux qu'on y a réunis.

(1) Nous n'avons point parlé de deux cénotaphes en marbre blanc, placés dans l'intérieur de la chapelle, et rappelant le souvenir de deux membres de la famille Hanin ; ni du caveau creusé dans le sanctuaire postérieurement, sans doute, à la construction de l'édifice.

III.

Il règne un préjugé, généralement répandu, à l'égard de la peinture sur verre, celui de croire que cet art est perdu (1); quoique depuis 1757 jusqu'à ce jour, on ait écrit et prouvé que ce prétendu secret n'en est point un dans l'état actuel de nos sciences et de nos arts, mais que seulement il a cessé d'être usuel par le peu de besoin qu'on en a eu dans les monuments de l'architecture.

L'antiquité ne connut ou n'employa pas ce genre d'ornement dans les édifices, et vraisemblablement la construction des églises chrétiennes, au 12.e siècle, fit mettre en œuvre un secret renfermé jusque-là dans le cercle de quelques corporations ouvrières.

Les tableaux et les rosaces sont en général

(1) Le Conseil municipal, dans sa délibération du 9 mai 1811, relative à la chapelle du cimetière, ne manque pas de baser un considérant sur cette erreur.

composés de petites pièces de verre, les unes coloriées dans la verrerie, les autres revêtues de couleurs superposées, et réunies, comme un travail de marqueterie, par de petites bandes de plomb et de légères tringles en fer. L'élévation des vitraux et la distance d'où on les aperçoit, rendent peu sensibles ces sortes de ligaments, qui, en interrompant la continuité des parties, seraient un grave inconvénient vus de près.

Nous aurons à regretter que le temps et la main des hommes aient endommagé quelques-unes des vitres de la chapelle. Le grand vitrail au midi est presque totalement remplacé par des panneaux modernes; plusieurs tableaux sont restaurés au moyen de pièces prises au hasard, et comme honteuses de se trouver ainsi accouplées.

Nous ne parlerons pas des deux vitraux éclairant le parvis; ils sont en verre incolore, bordés à l'intérieur d'un cordon émaillé offrant tantôt des feuilles, tantôt des disques de couleurs variées, et souvent de petites bandes se déroulant et présentant alternativement les noms de Jésus et de Marie.

1.er VITRAIL.

La largeur, ainsi que nous l'avons dit, est divisée en trois parties égales, par des meneaux en pierre, et la hauteur en deux. Il offre

dès-lors, dans sa partie rectangulaire, six panneaux différents; le reste de l'ogive est rempli par trois fleurons où se voient les armoiries de Lorraine, avec une crosse épiscopale derrière chaque écusson (1).

1.er *Panneau.* Il représente la naissance de la Vierge. — S.te Anne repose dans un lit qui occupe une partie du tableau; elle tend ses bras pour recevoir l'enfant que lui remet une femme placée à son chevet. A côté et debout, on aperçoit S.t Joachim les mains jointes; de sa bouche sortent ces paroles : *Exaudivit Dominus vocem fletûs mei.* Sur le devant est une troisième femme lavant, dans un bassin d'or, les linges du nouveau-né. On lit au bas ces vers :

marie fut née en vérité -- d'anne sa mère sans péché.

2.e *Panneau.* Un temple ouvert dans le lointain, un grand escalier conduisant à ce temple, un enfant montant les degrés, et deux personnages assez grands, debout, dans l'attitude de l'étonnement; tel est le sujet du second tableau. On reconnaît facilement dans ces deux figures S.t Joachim et S.te Anne; quant à l'enfant, on

(1) Les armoiries de Lorraine sont d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent. La crosse indique ici que ce sont les armes d'un prélat de cette famille.

devinerait son nom même sans l'inscription suivante placée au-dessous de la vitre :

marie par divin examplle -
- a trois ans seull mota au templle.

3.ᵉ *Panneau.* Mariage de la Vierge. — Le temple dans le fond, le grand-prêtre sur le devant, joignant de ses deux mains celles de Joseph et de Marie. L'époux, placé à la gauche de Siméon, tient une baguette d'or surmontée d'un lys en fleur ; l'épouse est couronnée d'une brillante auréole. Au bas se trouve cette inscription :

joseph portant verge fllorie -
- esponsa lla vierge marie.

4.ᵉ *Panneau.* Le peintre a interrompu l'histoire qu'il avait commencée dans les trois tableaux précédents, pour placer ici un prélat agenouillé devant un oratoire ; derrière et debout on aperçoit un diacre, au-dessus de la tête duquel on lit : *Sanctus Stephanus.* Sa main gauche porte un livre fermé qu'il appuie contre sa poitrine ; de la droite il tient une palme et porte dans sa tunique relevée les pierres de son martyre. De la bouche du prêtre agenouillé sort un

rouleau portant ces mots : *Ora pro me beate martyr Stephane.* L'écusson qui orne le prie-dieu, semblable à ceux qui décorent les fleurons de l'ogive, indique que le prélat n'est autre que Henry de Lorraine, évêque de Metz, seigneur usufruitier de la terre de Joinville, que la reconnaissance de Girard Dallichamp, son secrétaire, a placé au premier rang sur les verrières de la chapelle par lui fondée.

5.ᵉ *Panneau.* Continuation de l'histoire de la Vierge. — Marie est debout, une main sur sa poitrine, l'autre sur un livre ouvert devant elle. Un ange aux aîles éployées et tenant un sceptre d'or, semble lui annoncer les ordres du Très-Haut; de sa bouche sortent ces paroles : *Ave grā plena dn̄us tecum bn̄a ..... eribus.* Des fleurs dans un vase occupent le premier plan. Au bas on lit :

lange la vierge salua -- en disant ave gracia.

6.ᵉ *Panneau.* La Nativité. — De chaque côté du cadre et à genoux se tiennent Joseph et Marie; au milieu d'eux, sur un pan de la robe de sa mère, est l'enfant; un peu plus loin, le bœuf et l'âne, et par derrière une étable couverte de neige et la campagne désolée. Au-dessous est l'inscription suivante :

la vierge cy a enfanté -- jesus en grande humilité.

2.e VITRAIL.

Moins large d'un tiers que le précédent, il n'est divisé qu'en quatre parties. Le sommet, rempli par un fleuron allongé, est garni d'une vitre où l'on a peint un personnage ayant à sa droite un lion et à sa gauche une légende illisible.

1.er *Panneau*. Au-dessous d'une espèce de dais, orné de clochetons et de tourelles, apparaît S.t Jean-Baptiste portant d'une main un livre fermé sur lequel repose l'agneau pascal, et de l'autre soutenant ses vêtements qui laissent voir ses pieds nus.

2.e *Panneau*. Vis-à-vis de lui est S.t Jean l'évangéliste tenant un calice; une auréole d'émeraude fait ressortir sa chevelure dorée; un grand manteau cache en partie sa robe enrichie de pourpre et de perles.

3.e *Panneau*. On y voit S.t Pierre portant un livre et une clé, et devant lui un personnage, vêtu d'une longue robe violette traînant à terre, à genoux les mains jointes.

Sans doute l'artiste a voulu placer ici quelqu'un de la famille des fondateurs. Serait-ce Pierre Dallichamp, grand-prieur de l'abbaye de Montiérender, troisième fils de Guillemette Perreau, ou le défunt lui-même? aucune inscription ne l'indique.

4.e *Panneau*. A genoux, en face de cette dernière figure, on remarque une femme vêtue

d'une robe foncée, la tête couverte d'un capuchon noir, et qui n'est autre que la fondatrice. Derrière elle, une autre femme est debout couronnée d'un diadème brillant et magnifiquement vêtue, c'est S.te Catherine; sa main droite tient tout à la fois une palme d'or et une épée nue dont la pointe pose à terre; de la gauche elle porte un livre ouvert sur lequel est une portion de roue armée de pointes.

Au-dessous de ces deux derniers panneaux sont des écussons, bien conservés, se détachant sur un fond damassé. L'un, placé au-dessous de S.t Pierre, porte trois écrevisses rouges (ou de gueules, en terme de blason), en champ d'argent; il est surmonté d'un armet au-dessus duquel un cygne est couché; des lambrequins blancs et rouges sortent de chaque côté.

L'autre, au-dessous de S.te Catherine, est coupé en deux parties, et présente, à gauche, la moitié des armoiries que nous venons de décrire; à droite, la moitié d'un chevron d'or brisé et renversé en champ de gueules, cantonné de croix d'argent.

3.e VITRAIL.

(Au fond).

Étroit comme le second, et séparé de même que celui-ci par un meneau, il a l'ogive ter-

mincée par un fleuron en forme de cœur, où est peint un soleil d'or sur lequel ressort la Vierge debout, tenant son fils entre ses bras.

Toute la partie gauche du vitrail, si l'on en excepte les festons et les ornements du haut et du bas, forme un seul panneau où l'on voit Jésus crucifié. Des mains du Christ et de son côté droit sortent des jets de sang d'un rouge brillant, pieusement recueilli par des Anges dans des coupes dorées. Au pied de la croix, sont deux femmes debout, dans l'attitude de la douleur ; sur le sol sont dispersés des ossements humains.

Dans la portion droite et en face de la croix, est agenouillé un prêtre en soutane violette, vêtu d'un rochet et portant, dans ses mains, une petite chapelle. C'est le chanoine messire Girard offrant à Dieu l'église qu'il vient de faire édifier; de sa bouche sort un rouleau sur lequel on lit : *Domine miserere meí et exaudi orationem meam.* Derrière lui, une femme debout semble le présenter au Sauveur du monde. Au-dessus de la tête de cette dernière on lit les mots : *Saincte Anne.*

Plus bas et toujours à droite, on aperçoit, sous un dais, un personnage debout, vêtu d'une longue robe bleue, coiffé d'une barrette rouge, que laisse voir son capuchon rabattu ; il est ceint d'un cordon d'or. Sa main droite soutient une

large banderolle ; sa gauche, élevée vers la croix, semble désigner le Christ aux méditations du chrétien ; on ne peut lire sur le rouleau que ces fragments :

pech	compass
du d	en croix pe
car	passion
a pr	sang respendu.

Enfin, au bas de cette fenêtre, on trouve les armoiries de Gérard Dallichamp : un chevron d'argent brisé en champ d'azur avec deux étoiles d'or ; et celles de Guillemette Perreau, mi-partie de celles de son mari, dont nous venons de parler, et des siennes propres, savoir : trois lions de sable (noirs) en champ d'argent. Ces écussons sont accompagnés des initiales G et D, en majuscules gothiques, semées sur les carreaux en damier qui entourent les armes des deux époux.

4.e VITRAIL.

L'espèce de cœur qui termine ce vitrail, moins allongé que tous les autres à cause d'une niche pratiquée dans la muraille pour servir de crédence, est rempli par un écusson de gueules avec un chevron d'or brisé et renversé, cantonné

de trois croix d'argent et supporté par deux lions. La vitre se divise en quatre tableaux, qui ont trait au même fait historique.

1.er *Panneau.* Au-dessous de clochers et d'arcades élégantes, on voit un roi dont la tête vénérable porte une riche couronne. Son manteau, relevé par un page, laisse apercevoir une cotte d'or qui descend jusqu'à mi-cuisse. Dans ses mains il tient deux petits coffres ouverts et remplis de pièces d'argent; on lit au-dessus de sa tête ce nom : *Philippe le père.*

2.e *Panneau.* En face, un personnage s'avance les mains étendues, comme pour recevoir les coffrets. Celui-ci est vêtu d'une longue robe, et sa tête est aussi couronnée. Deux chiens sont à ses côtés, et plusieurs personnages à sa suite. On voit au-dessus : *Philippe le fils.*

3.e *Panneau.* Un pape, la tiare en tête et magnifiquement habillé, tenant d'une main le bâton pastoral, semble de l'autre bénir un coffret qui lui est présenté par un diacre debout devant lui. Derrière, on remarque le prince Philippe tenant l'autre boîte fermée comme celle dont nous venons de parler.

4.e *Panneau.* Le diacre portant, dans le pan de sa tunique relevée, la boîte qu'il offrait à la bénédiction du pape, en distribue l'argent à des pauvres qui l'entourent. Une inscription nous fait connaître : *Sainct Laurent.*

Malgré cette précieuse indication, il est difficile d'expliquer, dans ces peintures, la présence de l'empereur Philippe.

S.t Laurent, dont l'Église fait la fête le 10 août, vivait sous les empereurs Dèce et Valérien; attaché au service des autels et préposé, en même temps, à la garde des trésors de l'Église de Rome, il fut chargé par le pape Sixte, qui marchait au supplice, de les distribuer aux pauvres. Le gouverneur le fit arrêter. Amené devant lui, et sommé de livrer les trésors dont on parlait dans toute la ville, le S.t diacre demanda trois jours, au bout desquels il revint avec tous les pauvres auprès du gouverneur, et lui dit : Voilà où sont mes richesses, je n'en ai pas d'autres. Le tyran irrité le fit brûler sur un gril. S.t Laurent était le patron de l'église collégiale du château de Joinville.

Rien dans tout le recueil des Bollandistes, que nous avons consulté, ne parle de Philippe. A-t-on voulu caractériser la monnaie renfermée dans les coffres (1)? Aurait-on, par anachronisme, placé le martyre de S.t Laurent

(1) Aurel Prudence, dans l'hymne qu'il a composée pour retracer la vie de saint Laurent, met les paroles suivantes dans la bouche du gouverneur :

Quod Cœsaris scis Cœsari
Da, nempe justum postulo
Ni fallor haud ullus tuam
Signat deus pecuniam.

Nec, cùm veniret, aureos
Secum *Philippos* detulit,
Præcepta sed verbis dedit
Inanis à marsupio.

sous le règne de Philippe, antérieur, comme on le sait, à celui de Dèce et Valérien ? Ce sont autant de conjectures que nous abandonnons aux réflexions des érudits, ainsi que beaucoup d'autres auxquelles on pourrait se livrer.

Le reste du vitrail qui nous occupe est rempli par deux écussons, l'un semblable à celui qui termine l'ogive, l'autre composé de la moitié de ces armes et offrant, dans l'autre portion, un croissant d'or en champ de gueules, et au-dessous trois étoiles d'or en champ d'azur.

5.e VITRAIL.

Large comme le premier, mais presque totalement dégradé, ce vitrail est terminé par trois fleurons quadrilobés remplis, l'un par les armoiries de l'évêque de Metz, et les deux autres par celles de la famille Dallichamp.

Les six panneaux offraient la suite de l'histoire de S.te Anne et de la Vierge. Au bas de chacun était, comme dans les premiers, un distique explicatif du sujet; mais dans celui qui commence cette seconde série, on ne lit que ces mots : *Joachim fut.....*

Il représente un temple ouvert; un vieillard paraît en sortir tenant un agneau dans ses bras.

Derrière lui, un pontife lève sa baguette d'une main, et de l'autre semble vouloir s'appuyer sur l'épaule du premier.

Dans le second panneau, des bergers en prières écoutent avec étonnement un ange qui leur apprend la naissance de Jésus.

On croit voir dans le troisième l'entrée d'une ville flanquée de ses deux tours. Deux personnages se remarquent aussi, mais l'inscription illisible ne permet pas de connaître leurs noms.

Les quatrième et sixième panneaux ont été entièrement remplacés par des carrés bleus et rouges disposés en damier, et le cinquième, placé entre les deux, a été rajusté et ne paraît pas en harmonie avec le reste; il représente S.te Anne assise, tenant sur ses genoux un livre où la Vierge enfant semble lire.

Il est fâcheux que les orages révolutionnaires, non moins que ceux de la nature, aient fait disparaître à jamais ces curieuses pages dont on n'a pas songé jadis à conserver une description fidèle ; mais il ne faut pas s'étonner de ces actes déplorables, quand de nos jours des hommes éclairés et se disant amis de leur pays et jaloux de sa gloire, hésitent pendant des années pour savoir s'ils couvriront d'une pierre les vieux ossements de leurs bienfaiteurs, et se demandent, pendant six mois, s'ils restitueront, à sa destination première, la dalle de marbre enlevée

jadis à leur tombeau, et cachée dans une grange pendant près de quarante ans (1).

J. FÉRIEL.

(1) Au mois de février 1837, lors de la vente faite au domicile de Jacques Thomas, ancien administrateur au Directoire du District, on découvrit une magnifique tombe en marbre noir cachée derrière une cuve et provenant de l'église du château. Ce morceau, d'environ 7 pieds de long sur 4 et demi de large et 10 pouces d'épaisseur, mis aux enchères à vil prix, fut porté à 90 francs par un maçon, et adjugé, moyennant 100 francs, à un habitant de Joinville, qui offrit de le céder à la Ville.

On aurait dû, en se rappelant la belle conduite de nos concitoyens, à la suite du 20 novembre 1792, faire appel à leurs sentiments généreux et ouvrir une souscription; il n'en fut rien. La proposition de l'achat, portée au Conseil municipal, fut diversement accueillie. Les uns, grands partisans de l'économie, prétendirent que ce serait une dépense inutile; d'autres crièrent que ce serait réveiller les tristes souvenirs de la féodalité; les plus ingénieux soutinrent que c'était à la maison d'Orléans, héritière de nos anciens princes, et à l'hospice, fondé par leur libéralité, d'acquitter la dette de la reconnaissance; on se sépara sans rien décider.

Nous souhaitons ardemment que cette idée ne tombe pas en oubli avant que la scie s'exerce sur la pierre funéraire, et la morcelle pour toujours; mais nous espérons peu, en lisant, dans une délibération du 11 mars 1836, l'admonestation suivante au maire, qui s'était permis une dépense de 7 francs : « Dominée par l'idée que des abus » pouvaient exister dans les mémoires pour fournitures ou ouvrages » faits (dit M. le rapporteur), les investigations de la Commission » durent être plus sévères.... elle signale en conséquence l'acquisition » de deux exemplaires des *Notes historiques sur Joinville*, qui ne » pouvait avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation spéciale. »

Nous laisserons sans commentaire la pensée plus ou moins encourageante, et la phrase plus ou moins correcte.

NOTICE

SUR CHATEAUVILLAIN,

(*Castrum villanum*).

I.

La petite ville de Châteauvillain, chef-lieu de canton du département de la Haute-Marne, est située dans une plaine assez étendue, sur la rivière d'Aujon, à deux myriamètres sud de la ville de Chaumont. Elle faisait partie de la province de Champagne, du bailliage de Chaumont, et, de l'ancien évêché de Langres, elle était la métropole d'un doyenné.

Son origine, comme celle de la plupart des cités qui n'occupaient qu'un rang secondaire dans les anciennes divisions politiques, est inconnue; et nous ne trouvons pas de chartes antérieures au 12.e siècle, qui concernent cette commune (1).

(1) Il y a aux archives générales de la Haute-Marne (*Liasses du chapitre de Châteauvillain*), plusieurs titres du 12.e siècle, relatifs à l'église St.-Berchaire. Cette église, très-ancienne, a été détruite vers 1780.

Cependant, il est certain que Châteauvillain est beaucoup plus ancien, et qu'il fut autrefois plus considérable que de nos jours. Dès le 12.e siècle, et peut-être même bien avant, cette ville était fortifiée : on remarque encore, sur beaucoup de points, des restes des anciennes fortifications, qui consistaient dans un large fossé et dans d'assez fortes murailles qui avaient plus de 1300 toises d'étendue, et étaient flanquées de 56 tours. Cette première enceinte avait trois portes; la seconde renfermait la ville proprement dite; et enfin le château qui était très-vaste avait aussi ses fortifications. Il a été détruit à la révolution.

Les habitants de Châteauvillain ont été affranchis en 1286, par Jean, leur seigneur, 1.er du nom (1); c'est surtout à dater de cette époque que leur commune a pris quelqu'importance.

Sous le rapport des établissements religieux, Châteauvillain avait un chapitre de douze chanoines, fondé en 1260; une communauté de religieuses de Sainte-Élizabeth, du tiers-ordre de

(1) La charte d'affranchissement des habitants de Châteauvillain est citée par Bouquet, dans son ouvrage intitulé : *le Droit public de la France éclairci par les monuments de l'antiquité*. Il la regarde comme la plus instructive et la plus complète de toutes celles qu'il connaisse (t. 1.er, pag. 299), et dans le recueil de pièces justificatives qui termine le volume, il la rapporte dans son entier. Nous regrettons que sa trop grande étendue ne nous permette pas de la joindre à notre notice.

Saint-François, établie à l'Hôtel-Dieu en 1539, et un couvent d'hommes, dans lequel on substitua les récolets aux cordeliers en 1635. Il avait aussi, très-anciennement, cinq maisons de charité : l'Hôtel-Dieu, destiné aux malades de la ville; la Maison-Dieu, destinée aux passants; la maison des Bons-Hommes, située à l'extrémité de la forêt, et qui avait la même destination; la maison du Saint-Esprit, située hors de la ville, et celle des lépreux dite la Maladière.

L'administration civile et judiciaire était confiée à un juge ayant titre de bailli, assisté d'un procureur fiscal chargé de la police, et d'un greffier : le ressort d'appel de ce tribunal s'étendait sur plus de quarante communes de la province de Champagne, et sur dix en Bourgogne. Le bailli tenait ses assises une fois l'an.

Anciennement, l'administration municipale était confiée à un corps composé d'un syndic, de deux échevins et de vingt prud'hommes. Les délibérations concernant les intérêts de la commune étaient prises à la pluralité des suffrages des habitants, et rédigées par le bailli qui était de droit président des assemblées communales.

Les prud'hommes ont été ensuite supprimés, et le nombre des échevins porté à quatre; enfin, l'administration municipale de Châteauvillain fut définitivement constituée comme celle des autres villes de son importance, par l'édit de 1762, puis

par celui de 1770 qui demeura en vigueur jusqu'à la révolution.

II.

La ville de Châteauvillain, par sa position sur la frontière des deux états, fut exposée à des attaques continuelles pendant les terribles querelles des ducs de Bourgogne avec la maison de France: aussi se tenait-elle toujours en état de défense, et nous voyons que, dès l'an 1351, elle avait organisé une compagnie d'arbalestriers.

Cependant, elle fut presque entièrement détruite vers 1425, alors que les Anglais qui avaient fait alliance avec le duc de Bourgogne, occupaient quelques forteresses des environs de Langres et ravageaient le pays. Il paraît qu'ils s'étaient emparés de Châteauvillain par la trahison du capitaine qui y commandait, et que, quand ils y furent entrés, ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui se présenta devant eux. Cette malheureuse ville avait alors près de 1200 feux.

Mais c'est pendant les guerres de religion qui ensanglantèrent le 16.e siècle, que les habitants de Châteauvillain eurent le plus à souffrir.

En 1562, au mois d'octobre, les Allemands, ennemis de la religion et de l'état, ayant fait une irruption dans le pays, entrèrent dans Château-

villain et profanèrent les lieux saints : vases sacrés, hosties, images saintes, tombeaux, rien ne fut épargné ; les maisons ayant ensuite été livrées au pillage, les habitants furent cruellement maltraités : plusieurs furent tués, et plus de 300 faits prisonniers.

Les témoins qui déposèrent de ces faits, quelque temps après, devant un élu de Langres, afin d'en instruire le roi, affirmèrent que le sieur de Gumey, chevalier de l'ordre du roi, qui avait été envoyé par M. le duc de Nivernois pour défendre la ville, l'avait lâchement abandonnée, et que dans les rangs de l'ennemi il y avait quantité de Français, habitant les villes de Troyes, Châlons, Chaumont, Vassy, etc., tous partisans des Guises.

Quatre ans après, Colligny-d'Andelot, allant à la rencontre des troupes que le prince de Condé amenait d'Allemagne, passa à Châteauvillain, où les gens de sa suite commirent les plus déplorables excès : ils incendièrent le couvent des Cordeliers, un religieux fut tué à l'infirmerie, et deux autres, après avoir souffert les plus mauvais traitements, furent pendus.

En 1570 et 1571, les habitants de Châteauvillain eurent encore à défendre leurs murailles contre les attaques combinées de l'ennemi ; et au milieu de toutes ces calamités, il leur fallait aussi payer les cotisations imposées en conformité des édits royaux, fournir aux réquisitions

pour l'approvisionnement des gens d'armes, en vivres et munitions; faire aux fortifications de la place les réparations nécessaires à sa défense, et lutter contre les lieutenants chargés du placement des garnisons.

Enfin, en 1578, la peste vint mettre le comble à tant de maux: pendant huit mois elle décima cette malheureuse population, qui n'avait déjà que trop souffert des malheurs de la guerre.

En 1583 et 1584, les habitants de Châteauvillain repoussèrent encore deux fois l'ennemi. A la première attaque, il fut fait à la muraille une brèche de plus de cent pas, et les assiégeants tentèrent deux fois, mais inutilement, de pénétrer dans la ville; à la seconde, ils tirèrent plus de 500 coups de canon.

De semblables attaques étaient fréquentes, car la ville était de toutes parts entourée d'ennemis et de bandes de pillards qui tenaient toujours la campagne et ravageaient tout aux environs: c'étaient tantôt les troupes du duc de Nemours, tantôt les gens d'armes de Chaumont et ceux de M. de Guyonvelle; et plusieurs fois les habitants, ne se fiant ni aux murailles de la ville ni à celles du château, avaient mis en sûreté leurs plus précieux effets dans la ville de Langres, qui, comme eux, tenait le parti du roi.

Cette fidélité constante des habitants de Châ-

teauvillain et de leur seigneur (1) fut récompensée par Henry IV, qui, au commencement de son règne, leur fit remise de tout ce qu'ils devaient sur les tailles ; plus tard, il les déchargea d'une cotisation assez forte qui leur avait été imposée par les gens des finances, et encore de sommes considérables que leur réclamait l'élection de Chaumont.

En 1631, ils présentèrent requête pour obtenir un secours de 30,000 livres, à l'effet d'acquitter les dettes contractées pendant les dernières guerres, et surtout pour l'entretien et la réparation des fortifications; ils obtinrent cette somme sur le rapport d'un trésorier des finances chargé de la vérification, et malgré l'opposition des officiers de Chaumont.

III.

La terre de Châteauvillain a donné son nom à une ancienne maison, dont le premier seigneur connu est *Hugues de Broyes* qui vivait en

(1) La correspondance politique et militaire de Henry-le-Grand avec Jean Roussat (Paris, 1816, in-8.°), renferme plusieurs lettres où le seigneur de Châteauvillain est nommé pour avoir donné en diverses occasions des secours pécuniaires au roi, et vendu même, à cet effet, sa vaisselle d'argent et ses bagues.

1140 (1). C'est lui qui fit bâtir la maison des Bons-Hommes en 1194 ; cinq ans après, il mourut et fut inhumé à Clairvaux. Il avait épousé en secondes noces Isabeau de Dreux.

Simon son fils, qui lui succéda, eut d'Alix de Pleure sa femme, *Jean* I.er du nom, troisième sire de Châteauvillain, qui épousa Jehanne de Luzy. On doit à ceux-ci la fondation du chapitre ; comme la chapelle du château se trouvait trop petite pour y célébrer décemment l'office, ils obtinrent du pape l'autorisation d'établir les chanoines dans l'église S.t-Berchaire, et de réunir conséquemment la cure au chapitre.

En 1280, ils firent encore construire une maison et une vaste église, où ils placèrent les religieux de l'ordre de S.t-François, qu'ils dotèrent richement : entr'autres choses remarquables, Jehan leur fit don d'une croix d'or massif, garnie de pierres précieuses et décorée d'une autre petite croix renfermant du bois de la vraie croix qu'il avait reçu des mains de S.t Louis. C'est à ce même seigneur que les habitants de Châteauvillain furent redevables de leur affranchissement : on dit qu'il fut l'un des quinze chevaliers auxquels les infidèles crevèrent les yeux lors du premier voyage du roi Louis dans la terre sainte (2).

(1) *Dictionnaire de la Noblesse*, art. Broyes.

(2) Baugier, *Mémoires historiques de la province de Champagne*, t. 2, pag. 332.

Jehan mourut en 1313, et fut inhumé avec son épouse dans l'église des Cordeliers. Simon, son fils unique, seigneur d'Arc, et *Jean II,* fils dudit Simon et de Marie de Flandres, moururent avant lui. Jean II, du vivant de son aïeul, avait pris le titre de seigneur de Châteauvillain; de Marie de Roncy, son épouse, il n'avait eu qu'un fils, *Jean III,* qui étant mort jeune et sans enfants après avoir épousé Marguerite de Noyers, laissa *Jeanne,* sa sœur, héritière de son domaine. Celle-ci l'apporta en dot à Jean, son mari, seigneur de Thil, connétable de Bourgogne, qui mourut en 1354 (1). *Jean,* son fils, IV[e] du nom, fut seigneur de Châteauvillain et ensuite de Grancey, par son mariage avec Jehanne, seule héritière de cette dernière seigneurie.

Les seigneurs de Châteauvillain ont plusieurs fois abandonné le parti de Bourgogne, et c'est par suite d'une de ces défections que *Arnaud de Cervolle,* dit l'archiprêtre parce qu'il jouissait d'un bénéfice ecclésiastique, possédait leur seigneurie en 1364. C'est lui qui, comme le plus fameux de tous les chefs de compagnie, eut le commandement des seigneurs que le duc de Bourgogne trouva réunis à Langres, et auxquels il se joignit pour marcher contre le comte de Montbéliard, dont les compagnies dévastaient le pays du côté

(1) *Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, article *Châteauvillain.*

de Besançon. Arnaud avait, à ce qu'il paraît, amassé beaucoup d'argent au métier qu'il faisait de chef de compagnie (1).

Guillaume de Thil, seigneur de Châteauvillain, petit-fils de Jean IV, fut l'un des conseillers et chambellan du roi Charles VI (2). Il fut ensuite nommé grand-chambrier de France, et peu de temps après lieutenant-général pour la conduite de l'armée que le roi envoyait contre les Bourguignons; en cette qualité, il vint dans le pays Langrois, en chassa l'ennemi, et rendit les plus signalés services au roi (3).

Il resta pendant quelque temps en garnison à Langres où il fut toujours bien traité; mais lorsqu'il en fut sorti après la conclusion de la paix générale du royaume, il en devint, on ne sait pour quelle cause, l'ennemi le plus acharné. Les effets de sa haine furent terribles : on dit qu'il retint prisonniers des Langrois arrêtés dans les villages voisins, où ils s'étaient rendus pour les travaux des champs, et leur laissa endurer dans les cachots les plus cruels traitements et les plus dures privations. Les excès que l'on commettait en son nom aux environs, étaient tels que personne n'osait plus sortir de la ville, et que l'on

(1) *Histoire des Ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, 2.e édit. in-12, t. 2. -- *Histoire de Bourgogne*, par un bénédictin.

(2) *Dictionnaire de la Noblesse.*

(3) *Précis de l'histoire de Langres*, par S. Migneret, pag. 157.

envoya enfin vers le roi pour réclamer son intervention et sa sauvegarde (1).

Le roi adressa au seigneur de Châteauvillain les plus vives remontrances, et le menaça de le faire poursuivre selon justice, s'il continuait à agir aussi contrairement au traité de paix, et s'il ne cessait de suite la guerre qu'il faisait aux habitants de Langres (2).

Guillaume mourut en 1439, laissant pour héritier de son nom son frère *Bernard*. Celui-ci épousa Jehanne de Vé, et mourut en 1458. Son fils et son petit-fils héritèrent successivement de la terre de Châteauvillain, sous le nom de *Jean*; le premier mourut en 1497, et le second en 1504.

Jacques qui vint ensuite, ne posséda cette seigneurie que pendant trois ans, et laissa pour seule héritière *Anne* sa sœur, qui par son second mariage avec Marc de la Baume, comte de Montrevel, en 1508, porta le nom de Châteauvillain dans cette maison.

Marc de la Baume est le père de *Joachim*, en faveur duquel la seigneurie de Châteauvillain fut érigée en comté (3). Celui-ci avait épousé, en 1635, Jeanne de Moy, dont il n'eut qu'une fille,

(1) Mémoire des bourgeois et habitants de la ville et cité de Langres au roi, en 1488. (Archives de la ville de Langres.)

(2) Lettres envoyées par le roi à monseigneur de Châteauvillain, et datée de Bourges au mois de juillet. (Archives de la ville de Langres.)

(3) *Dictionnaire de la Noblesse.*

Antoinette qui épousa Jehan d'Annebaut, baron de la Hunaudaye, et mourut le 4 septembre 1572, sans enfants (1).

Jean d'Avaugour, seigneur de Courtalain, fils de Jacques et de Catherine de la Baume, sœur d'Antoinette, hérita alors du comté de Châteauvillain, et en fut le dernier seigneur de la maison de Broyes. Il avait épousé Antoinette de Latour-Dupin (2).

De 1582 à 1623, le comté de Châteauvillain fut possédé successivement par *Vincent d'Adjacette*, par *François-Louis d'Adjacette*, mari d'Anne d'Aquavive, avec qui les habitants eurent bien des discussions, par *Scipion*, son fils, qui, à la mort de sa femme, embrassa l'état ecclésiastique, et, pendant peu de temps, par le fils de ce dernier.

Nicolas de l'Hôpital, maréchal de France, en fit l'acquisition en 1623; il mourut en 1644, et Lucrèce Boyer, son épouse, lui fit élever à Châteauvillain un superbe mausolée en marbre blanc, sur lequel on lisait l'épitaphe suivante (3):

(1) *Dictionnaire de la Noblesse.*

(2) Baugier, t. 2, pag. 332, et *Dictionnaire de la Noblesse.*

(3) Ce monument avait été exécuté par des sculpteurs italiens. Il a été détruit à la révolution, et plusieurs des sculptures qui le décoraient ont été transportées à Chaumont, où l'on admire encore trois bas-relief qui en proviennent.

La ville de Chaumont possédait les deux morceaux principaux du mausolée, les statues agenouillées du maréchal et de la maréchale; mais elle les a cédées, il y a peu de temps, à la liste civile, et elles sont maintenant placées au musée historique de Versailles.

Ici repose le corps de très haut et très puissant seigneur messire Nicolas de l'Hospital chevalier des ordres du roi duc de Vitry, pair et premier mareschal de France, gouvern eur et lieutenant gnal pour sa maje sté en Provence et son lieutenant gnral en la province de Brie, marquis d'Arc en Barrois, coutume de Chastel villain, baron d'Orge, créancey et du Plessis aux tournelles, seig^r de Coub est, Naudy, Courcelotte, Charon et autres lieux qui décéda aud. Naudy le 28 sept^bre 1644 aagé de 63 ans.

Voici l'épitaphe gravée plus tard sur le même mausolée, à la mémoire de Lucrèce Boyer :

Ici repose le corps de très haulte et très puissante Dame madame Lucrèce Bouhier, duchesse de Vitry qui espousa en premières nopces très hault et très puissant seigneur messire Louis de la Tremoille sei gneur de Noirmoutier etc. duquel mariage est yssu très hault et très puissant seigneur messire Louis de la Tremouille duc de Montmirel sei gneur de Noirmoutier etc, et en secondes nopces elle épousa très

hault et très puissant seigneur mes sire Nicolas de l'Hospital duc de Vitry pair et premier mareschal de france, comte de Chastelvillain marquis d'Arc, seigneur de Coubert du Plessis aux Tournelles etc. dont sont yssus très hault et très puiss ant seigneur messire François Marie de l'Hospital de Vitry comte de Chastelvillain marquis d'arc Seigneur de Coubert d'Egreville de la maison fort etc. et très hault et très puissant seigneur messire Nicolas Louis de l'Hospital Vitry Seigneur du Plessis aux Tournel les moroilliers, etc.. laquelle de céda en son chasteau d'arc le dix-neuf febvrier mil six cent soixante six aagée de soixante douze ans — Priez Dieu pour elle.

Le Père de cette dame avait aussi, à Château-villain, un mausolée dont voici l'épitaphe :

Ici repose le corps de hault et puissât Seig[r] m[re] Vincent Bouhyer Chéer con[er] du roy en ses con[ls] d'Estat et privé intendât de l'ordre du S.[t] Esprit marquis d'arc en Barrois, Baron du Plessis au tour

nelles, Seigneur de Beaumarchais de Nogent, Lartault, S.t Martin Dallais de Charron et autres lieux Décédé en ce lieu de Chastelvillain le XXI juillet mil VI^c XXXII aagé de IIII^xx ans ayant laissé pour enfans mesdam^es la duchesse de Vitry marquise de la Vieuville.

François-Marie, marquis de l'Hôpital, fils du maréchal de ce nom, succéda à son père; ce fut lui qui fit clore de murs le parc de Châteauvillain, qui a près d'une lieue et demie de tour. Il avait épousé Marie-Louise Pot de Rhodes, et il eut d'elle deux fils qui moururent jeunes, ainsi que le prouvent les inscriptions suivantes:

Ici est le cœur de m^re Louis Marie Charles de l'Hospital Vitry, comte de Chasteauvillain fils de haut et puissant seig^r m^re François Marie de l'Hospital duc de Vitry pair de France et de haulte et puissante dame Marie Louise Pot de Rhodes lequel est décédé à Paris le 21e jour de novembre 1674 aagé de vingt ans vingt jours.

Cy gist le corps de Nicolas
de l'Hospital fils de hault
et puissant seigneur de l'H
ospital duc de Vitry et de
haulte et puissante da
me Marie Louise Pot de
Rhodes qui deceda en ce
lieu le quatriesme febvrier
1665 age de huict ans
trois mois et dix jours.
F. Seriot ma fait (1).

François-Marie de l'Hôpital mourut en 1679 ; sans postérité masculine, et le comte de Morstein, grand trésorier de Pologne, établi en France, acquit le comté de Châteauvillain des créanciers du marquis pour la somme de 900,000 livres (2). Il le posséda jusqu'en 1696, qu'il fut vendu à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, en faveur duquel le roi l'érigea en duché-pairie pour lui et ses enfants, par lettres du mois de mai 1703 (3). A la révolution, la terre de Châteauvillain faisait encore partie du domaine de cette maison.

ÉM. JOLIBOIS,
Archiviste de la ville de Chaumont.

(1) Toutes ces inscriptions avaient été détachées des monuments auxquels elles appartenaient, et transportées à la préfecture ; mais on ne les y retrouve plus maintenant.

(2) Baugier, t. 2, pag. 332.

(3) *Dictionnaire de la Noblesse*, et Baugier. t. 2, pag. 323.

HORTES.

Le village d'Hortes, appelé anciennement *Urtæ*, *Ourtes*, *Ortes* et *Orthes*, est situé à cinq lieues à l'est de Langres (1). Il est bâti entre deux vallons qu'entourent des coteaux couverts de vignes et de bois. Les tristes couvertures de chaume et le peu d'élévation des premières maisons, donnent à ce village un aspect de pauvreté qui disparaît, lorsqu'après avoir traversé une longue rue, on arrive à la place principale.

Deux ruisseaux, celui du *Val de Presles* et celui du *Pré Aubriot*, prenant leurs sources l'un vers Marcilly, et l'autre à Troischamps, se réunissent au-dessous d'Hortes, vont se jeter dans l'Amance, sur le territoire de Bize.

L'église qui avait été rebâtie en 1455, et consacrée par Guy Bernard, évêque de Langres, fut reconstruite de nouveau, en 1786, à côté de l'emplacement qu'elle avait occupé : en creusant les fondations, on trouva plusieurs cercueils en

(1) Les vieux mots latins cités dans les chartes : *Urtæ*, *Ortæ*, et les vieux mots français, *Ourtes*, *Ortes* et *Orthes*, indiquent assez que le village d'Hortes ne tire pas son nom de *Hortus* (jardin), comme quelques personnes l'ont pensé.

pierre blanche, placés les uns contre les autres et renfermant des ossements humains *d'une grandeur extraordinaire :* ces cercueils étaient recouverts par d'autres semblables (1). Cette église bâtie sur une assez grande échelle, en forme de croix latine, a été augmentée du chœur et des transeps, en 1832.

On voit encore près de la fontaine S.t-Didier une petite chapelle bâtie, à ce qu'il nous a paru, sur la fin du 16.e siècle, en l'honneur de ce saint évêque.

Au commencement du 17.e siècle, Hortes, comme un grand nombre d'autres villages, était fermé par des barrières. Le souvenir des désastres que les ennemis y commirent à cette époque, est fortement gravé dans la mémoire des habitants : le village, disent-ils, étaient deux fois plus étendu qu'il ne l'est maintenant : cette opinion serait fondée sur l'existence d'un grand nombre de débris de constructions que l'on

(1) *Mémorial du Maire d'Hortes envoyé au Préfet, le 7 prairial an XII.* On y lit encore : « Son ancienne église pouvoit ressembler à un temple à cause qu'il y avoit au-dessus d'une des portes une figure de pierre en relief représentant soit une divinité du paganisme, soit un empereur romain, et avoit quelque rapport de bâtisse à une chapelle aussi ancienne sous le vocable de St. Didier.... L'ordre de la construction de cette église étoit le même qu'une autre grande chapelle dite de Presles, qui existe encore au milieu des bois sur le finage de Marcilly, sous laquelle chapelle est une grotte souterraine où est placée une sainte Vierge, au pied de laquelle sort une fontaine limpide..... »

trouve à l'ouest au lieu dit *le Dricourt :* c'est là, ajoute-t-on, qu'était le milieu du village.

Il y a peu d'années encore, on a découvert sur la place des restes considérables de tanneries détruites, et le ruisseau qui coule en cet endroit a conservé le nom de *Ruisseau des Tanneries.*

On retrouve dans la campagne les traces d'une voie romaine, dont, malgré nos recherches, nous n'avons pu en constater la direction précise. Nous pensons cependant qu'elle allait de l'ouest à l'est; et nous sommes porté à le croire d'après l'existence de deux mares, situées l'une à l'est, en un lieu dit *aux Terres Rouges,* et l'autre à l'ouest. Celle-ci est maintenant desséchée : on a retiré de la première un bois de chêne brut et noirci par les siècles et l'eau, et qui fut employé pour le charronnage. Ces mares accompagnent ordinairement les voies romaines de notre pays; et la tradition populaire rapporte qu'elles furent creusées par les Romains pour abreuver leurs chevaux (1).

Le premier acte dans lequel il soit fait mention d'Hortes, est une charte de Charles-le-Gros. Cette charte confirme un certain Dodon et sa femme Wandelmode dans la jouissance extinctive d'une donation qu'ils font à l'église de Saint-

(1) Voyez ce que dit M. de Caumont, sur l'origine de ces mares, dans son *Cours d'Antiquités monumentales.*

Mammès, et à ceux qui la gouvernent, de plusieurs villages parmi lesquels se trouve Hortes, *Urtis quoque villa in pago portensi cum suis appendicibus*. Cette charte accordée à la sollicitation de Geilon, évêque de Langres, est datée de Schelestadt, le 15 janvier 887 (1).

Les évêques et le chapitre de Langres possédèrent donc ensemble, jusqu'à la division des deux menses, ce village qui, à cette époque, échut en partage à l'évêque. Nous ne savons quels étaient les droits des seigneurs d'Hortes, ni en quel temps ils prirent ce titre; ces droits devaient être fort restreints, si on peut en juger par le dénombrement de Guy Bernard, qui n'est que la reproduction abrégée d'un autre plus ancien.

Parmi les premiers bienfaiteurs de Morimond, on remarque Marcelin et Odon, seigneurs d'Or-

(1) Nous en extrayons ce passage désignant les donations *de Bagedovilla, de Iamblens Curte, cum appenditiis omnibus in pago Barensi, de Calgiaco villa colum Barensi, de Rewaldincovilla ascarensi, de eo quod in Solerchus villa habetur, de Manso in dominicato idrii ecclesia, ac de omnibus quœ ibi aspiciunt item conquestu, de Urtis quoque villa in pago portensi cum suis appendicibus, de Salis œtiam villa et paren..niaco cum appendicibus pagi Atooriorum, nec non de Montiniaco villa pagi laticenti cum adjacentis atque de his omnibus quœ in midriaco, et in anovencis et in buris consistunt.....*

L'original de cette charte est conservé aux archives générales de la Haute-Marne. Sur le sceau, qui est en cire blanche sans revers et adhèrent à la charte, est représenté Charles-le-Gros tenant une épée; on lit autour cette légende : KAROLUS IMPERATOR.

thes, qui vivaient entre 1140 et 1150. Ils donnèrent à cette abbaye, du consentement de Regnard de Choiseul, duquel ils relevaient, un héritage qu'ils possédaient en commun. Guy de Rançonnières, Berenger, seigneur de Mairey, Albert de Choiseul et autres chevaliers furent les témoins de cet acte.

Guy d'Horthes, probablement fils de Marcelin, fit aussi en 1155 une donation aux religieux de cette même abbaye (1).

Dans un acte du mois de mars 1246, Guido d'Ortes (*Vuido de Ortis miles dictus de campis*), reconnaît que deux de ses enfants sont hommes-liges du seigneur évêque de Langres, à cause de ses terres et fiefs mouvant de l'évêché (2).

Thierry, chevalier seigneur d'Orthes, et dame Annedis, répandirent leurs libéralités sur l'abbaye de Beaulieu (3).

Il paraît qu'après lui, l'évêque de Langres devint seigneur particulier du village d'Hortes, car nous voyons qu'en 1274 (4), Jean de Vergy, sé-

(1) *Décade historique*, pag. 683 et 855.

(2) Archives générales de la Haute-Marne.

(3) *Décade historique*, pag. 855.

(4) Cependant, par une charte du mois de mars de l'année 1263, Guy, évêque de Langres, abandonne à perpétuité, au doyen et au chapitre de Langres, pour son anniversaire à célébrer après sa mort, vingt-cinq livres langroises (*viginta quinque libras lingonenses*) à prendre sur les revenus que rapportent, à la mense épiscopale,

néchal de Bourgogne, promet de rendre *ès prisons du seigneur evêque ceux de ses gens qui avoient courus la terre d'Ortes*, et consent que les deux hommes qui y sont déjà détenus soient gardés jusqu'à ce qu'on ait retrouvé les fugitifs (1).

Euvrard, qu'on croit fils de Thierry, lui succéda, et reprit, en 1298, de l'évêque de Langres, le fief qu'il tenait à Ortes (2).

Depuis-lors, on ne connaît plus de seigneur du nom d'Hortes jusqu'au 16.e siècle, où Erard de Livron, baron de Bourbonne, est qualifié de souverain de Vauvilars, seigneur de Parnot, Chezeaux, Torcenay, Orthes, etc. (3).

En 1389, le 4 décembre, Bernard de la Tour, évêque de Langres, et l'abbé de Beaulieu, firent un traité par lequel *lesdits seigneurs évesque, abbé et couvent, pour maintenir la paix entr'eux touchant le droit de tierces au finage d'Ortes, sont demeurés d'accord qu'au dit seigneur évesque appartenoit deux parts, c'est-à-dire deux*

les églises d'Ortes et de Lecey (*nostris patronatiis ecclesiæ de Ortis et de Luxeis*) -- Archives de la Haute-Marne.

(1) *Inventaire des titres de Baissey et Montsaugeon*, pag. 81. -- Archives de la Haute-Marne.

(2) Vignier, pag. 855.

(3) *Lettre à Monsieur Hase, sur une inscription latine du second siècle, trouvée à Bourbonne-les-Bains*, etc., par Jules Berger de Xivrey. -- Paris 1833, pag. 179.

tiers en la totalité desdites tierces, et l'autre tiers auxdits abbé et couvent de Beaulieu, avec réserve neanmoins de la part dudit seigneur évesque du droit singulier à lui appartenant d'une redevance appellée la gerbe du lars, que lui et ses prédécesseurs évesques avoient accoutumé de lever audit finage (1).

Estienne de Thon, *escuyer seigneur de Chazeul en partie*, fournit à l'evesque de Langres, le 11 janvier 1444, l'aveu et dénombrement *des maisons, terres, prez et autres héritages, dismes, tierces et autres droicts à lui appartenants au lieu et finage d'Ortes* (2).

Dans le dénombrement adressé à Louis XI, en 1463, par l'évêque Guy Bernard, nous lisons :

« Item seul et pour le tout au village et finage » d'Ortes toute justice et jurisdiction et prevost » juge ordinaire du lieu, siege d'assizes esquelles » sont ressortissans l'abbé de Beaulieu, les villes » de Rosoy, Courgirnon, Tourcenay et Chas- » tenay-Vaudin et sont tenus lesdicts abbez et » mayeurs desdicts lieux eulx presenter esdic- » tes assizes la haulte justice es ville et finage » de Rosoy, de Montricon et Tourcenay, qui » sont sans moyen du ressort et prevosté d'Our-

(1) *Inventaire général des titres de l'évêché*, pag. 29. -- Aux archives de la Haute-Marne.

(2) *Loco citato*, pag. 35.

» tes, excepté aulcungs gentilhommes qui ont
» sur leurs hommes et en leurs meix et mai-
» sons ladicte justice. Item avons la scituation
» de la forte maison ou aulcungs pretendent
» portion (1), halle ou se tient le marché une
» fois la sepmaine vente de toutes choses ven-
» dues illec aux us et coustumes de la vente de
» Montsaulgeon, lots et ventes telz que d'an-
» cienneté (2) quarante solz tournois de cens
» sur le molin dudict lieu, droict de prendre
» et percepvoir plumes, et gelines quant som-
» mes audict Ourtes et pour la nécessité de noz
» baillif et receveur estant illec, la geline pour

(1) Dans le terrier de Baissey, aux archives de la Haute-Marne, nous voyons la copie d'un dénombrement latin, fort détaillé et sans date, qui nous paraît antérieur à celui de Guy Bernard; on y lit : « Item habet Dominus Episcopus situm seu fondum fortalitii (*de la* » *maison forte*) de Ortis, Johonnes de Torcenaoy heres Salvatoris, » et dictus li Torchenoi de Ortis dicuntur habere portionem in dicto » situ.,..... »

Cette *maison forte* était bâtie au nord-est, et à peu de distance de l'église; l'emplacement qu'elle occupait se nomme encore aujourd'hui *le Château;* on montre même un conduit souterrain, débouchant dans la cave d'une des maisons situées au bas de l'église, et qui, passant sous le cimetière, servait, dit-on, d'issue secrète aux habitants du château.

(2) « Item habet idem Dominus Episcopus in villa de Ortis unam aulam pro mercato tenendo qua libet die lune...... » (*Les lundi*). *Dénombrement latin déjà cité.*

L'établissement de ce marché ou foire fut accordé par l'évêque de Langres, le samedi après la huitaine de Pâque, l'an 1325. *Terrier de Baissey, pag. 305* : aux archives du Département.

» six deniers tournois (1). Plusieurs prez, terrages, » corvées de charues et larces, corvées de bois, » plusieurs cens, rentes et revenus, tant d'argent » que de grains de gets que d'aultres choses. » Les dismes d'Orbigny, Champigny soubs Va- » rennes et aultres, les bois tant bannaulx que » aultres, le larguer qu'est deu chacun an, les » eschues, et services, espaves confiscations, » aulbain, successions tant de bastardz que » d'autres droicts de chasse de gruryе es bois » d'illec et autres droicts et debvons a déclarer « quant le temps sera et spéciffier ou terrier (2). »

Hortes faisait partie de l'obédience de Chalindrey, et le chapitre de Langres en était aussi décimateur en partie (3), probablement depuis la donation que Luc de Dommarien lui fit, en 1268, de tout ce qu'il possédait à Hortes, par acte passé

(1) « Item habet Dominus Episcopus jus habendi et percipiendi » plumam et galinam pro hospitio suo de Ortis, Bailliur et Receptore » suis in dicto loco existentibus pro sex denariis...... » *Dénombrement cité.*

(2) M. Emile Jolibois, de Chaumont, possède une ancienne copie de ce Dénombrement.

(3) *Manuale lingonensis ecclesiæ.* — Lingonis, anno 1737, p. 194. — (*Mss. de la bibliothèque de la ville de Langres*). — Les habitants d'Hortes enterraient anciennement leurs morts à Chalindrey, dans un lieu qui porte encore le nom de cimetière d'Hortes. Quand cette partie du cimetière de Chalindrey fut détruite, on trouva un très-grand nombre de cercueils de pierre blanche, venant, dit-on, des carrières de Perrogney.

à Bourg, au château des évêques de Langres (1).

Les reitres, au nombre de quatorze mille, qui étaient venus au secours des calvinistes, sous le commandement du prince Casimir, en retournant dans leur pays, après l'édit du 23 mars 1568, incendient les villages d'Hortes, Marcilly, Andilly, Plénoy, Celles, etc. (2).

On voit, dans un titre du 23 juillet 1610, qu'il est fait un rabais de quarante-huit livres aux fermiers des amendes d'Ortes, pour avoir fait exécuter *une sorcière audit lieu.* Il eût été sans doute curieux de reproduire ici un extrait des pièces de cette enquête, que nous avons vainement cherchées aux archives générales de la Haute-Marne.

Au mois de mai 1636, le duc Charles de Lorraine mit à Darney, Richebourg et autres places, *certaines garnisons de volleurs et coureurs, lesquels volloient et brusloient tout.* Ces garnisons avaient pour capitaine le baron de Clinchamp qui rançonna tout le pays (3). Par son ordre, les villages de Montigny-le-Roi et Fresnoy furent

(1) *Recherches historiques sur les principales communes de l'arrondissement de Langres*, pag. 250.

(2) *Annuaire de 1809*, pag. 519.

(3) Il leva environ 1300 pistoles (13,000 livres) de contributions depuis la Marne jusqu'à la Lorraine; et poussa même la témérité jusqu'à demander au chapitre de Langres 1000 pistoles (10,000 livres), et lui envoya à cet effet un mandat qui portait cette somme.

brûlés dans les premiers de ce mois : et toutes les personnes qui ne purent lui payer rançon, passées au fil de l'épée. Hortes ne put éviter le même sort qu'en s'imposant la taxe de deux cent pistoles ; cette somme fut réduite à cinquante pistoles par l'entremise d'un habitant de ce village, et encore fut-on obligé de l'emprunter à un chanoine de Langres (1).

Cette même année, Galas, général de l'armée impériale, étant entré en France, mit encore nos contrées à feu et à sang. Les détails des cruautés qui se commettaient alors et que nous a laissés Clément Macheret, écrivain contemporain, font frémir d'horreur. Toutes les calamités de cette époque désastreuse semblent se réunir sur le malheureux village d'Hortes ; écoutons le récit qu'en fait cet auteur dans son naïf langage (2) :

« Ruine d'Orthes par l'arméé espagnolle. »

« L'an susdict 1636, le mardy 23 septembre, certains escadrons de Croates avec autres soldatz du party impérial et espagnol parurent sur là coste de Lesreux, proche et finage d'Orthes, et

(1) *Mémoire ou abrégé des choses les plus considérables qui se sont passées au bourg d'Orthes et aux environs, observées par M.e Clement Macheret, prestre curé d'Orthes, natif dudict lieu,* depuis l'année 1628 jusqu'en 1658. Mss. in-4.°, pag. 12.

(2) Cette relation du sac d'Hortes a déjà été imprimée deux fois ; mais on en a donné un extrait si abrégé, que nous nous sommes décidé à rapporter textuellement la narration de Clément Macheret.

de la vindrent jusque au dessoub de la rue S[t].-Didier, assez proche de la petite église qui estoit au bas du village, lesquels furent assez bien repoussez : or environ trois heures après parurent douze cavailliers au dessus de la rue de la Barre, qui pareillement furent contraings de quitter ; pourtant receurent la courtoisie de quelques bouteilles de vin, qui leur fut portéés hors l'entréé dudit village, etc. »

« Le lendemain 24 septembre, les susdictz Croates et autres ennemis, vindrent quasi au nombre de quatre centz, du costé de Rosoy et prindrent les bestes dudict village, au lieu dict entre deux Vesves : scavoir environ quinze centz bestes à cornes, et trois milles tant moutons que brebis, et en outre voulurent voir la résolution des paisans pour maintenir leurs gardes, lesquels ne furent forcez en leurs dictes gardes et barricades mais peu s'en fallust ; et promirent lesdictz habitans de donner rançon afin de n'estre pas bruslez ni prisonniers, à charge pourtant de ne rien répéter de leur bestial, ne point résister à leur force ; ains mettre les armes bas, et s'absenter affin de leur donner libre entréé audict village d'Orthes pour y chercher leur vivre et nécessitez, moyennant quoy, lesdictz impérialistes croates et espagnoles et comtois ne brusleroient point ledict village, et receurent lesdictz ennemis la rançon accordéé, laquelle fut

à l'instant levéé par deux personnes et portéé payer au lieu de Rosoy. »

« Du 25 Septembre. »

« Et comme dans les républiques mal policéés, à cause de la quantité de rebelles qui s'y rencontrent, lesquelz ne veullent avoir esgard au profit du public : ains suyvent des opinions erronééś et entièrement abusives, plusieurs ne gouslèrent pas le susdict accord, ains se résolurent à se deffendre contre un corps d'arméé, ce qui leur cousta cher, car ce mesme iour 25 Septembre 1636, environ les neuf heures du matin, la susdicte arméé ennemie venant chercher sa proye, suyvant les accords du mercredy, veille de ce jour et se croyant rafraichir, vint quasi au nombre de quatre milles hommes tant en armes que suyvant le bagage ; et marcherent en corps d'arméé depuis Rosoy jusqu'au dict Orthes, laquelle approchéé des barrieres dudict village voyantz qu'il y avoit résistance contre leur foy, força incontinent les barrieres proches la maison des chevaliers de Thon, et fillant le longt de la rue du Pont, arriverent jusque au prez de la halle dudict Orthes, et par ce moyen se distribuerent facilement par tout les quartiers dudict village sans contredict. Ceux du village se voyant estre entièrement perdus et en proye de leurs ennemis, tirerent et déchargerent sur eux environ douze coups de fusilz,

et en blesserent et tuerent plusieurs ; quoy considéré par lesdictz ennemis, bruslerent deux rues scavoir : celle dicte la rue du Pont en allant audict Rosoy, et celle du dessoub l'église, affin que par la dernière ilz peussent estouffer et perdre de fumée, ceulx qui estoient à l'église ; ce qu'ils firent, car le feu fut si grand, qu'il brusla le clochier et le toict de la nef de ladicte grande église, où il y avoit plus de quatres centz personnes. Les ennemis voyantz que lesdictz habitans dudict Orthes, ne se vouloient rendre ; ains persistoient à se deffendre valeureusement, gaignerent la gallerie qui estoit au-devant de la grande porte, et là estant, commencerent à desmurer ledict portail ; et ayant tué quelque peu pendant que les autres continuoient à oster ladicte muraille, tirerent si grande quantité de mousquetade, qu'ilz renverserent par terre ceulx qui étoient propres à la deffense du bas de ladicte église, et entrant par force leur sabre et coutelas en main, firent un si grand carnage, qu'ilz tuerent tout ce qu'ilz eurent à leur rencontre ; puis mettant le feu au bas de ladicte église, bruslerent sieges, livres, crucifix, images de nostre Dame et des Saintz, ornementz, autelz, calices et autres choses : comme croix, benistiers, chappes, nappes, coffres, titres et papiers de très grande conséqence, en telle sorte, qu'il n'y a resté qu'une forme de gouffre ou enfer en consi-

derant le creux de ladicte église. Cependant ceulx qui estoient sur la voute se deffendant du feu qui les pressoit, tant par dessoubs qu'à costé, ne laisserent de tirer continuellement, et n'espargnoient non plus leurs ennemis, que lesdictz ennemis avoient faict contre les habitans qui estoient au bas de ladicte église, et en tuerent jusque au nombre tant d'officiers que cavailliers de deux cent environ ; ce qui anima tellement les généraulx de ladicte armeé qu'ilz bruslerent quasi tout le reste dudict village, et tuerent tous ceulx qu'ilz eurent à rencontre, mesme jusqu'aux petitz enfans, et y eust de ceulx du village de tuez, plus de quatre centz personnes, tant à l'église, parmy les rües, aux maisons, que dedans les champs ; et entre autres, plus de quarente petitz enfans, qui estoient refugiez au bas de ladicte église furent bruslez et ensevelis dedans les susdictes miseres, desquelz partie des corps, furent trouvez quatres iours après, scavoir tantost un bras, une teste, une cuisse, d'autres à demibreuslez : toutes lesquelles parcelles, le sieur Nicolas Joliot, vénérable curé dudict lieu, ramassa luy mesme, et les fit enterrer en une grande fosse ronde, faicte quasi au milieu du coemetiere a c'est esffect. »

« Ainsi finit le malheur et ruine d'un village, qui se disoit estre quasi le premier et meilleur de tout son climat; bien est vray que l'asseurance

que lesdictz habitans avoient de se deffendre, estoit une lettre de faveur, adressante au seigneur de Ville-sur-illon, escripte par haulte et puissante dame Gabrielle de Bassompierre, reliste de hault et puissant seigneur messire Erard de Livron, seigneur de Bourbonne, mere dudict seigneur de Ville, laquelle lettre, ne servit qu'à irriter un gros d'arméé (1). »

« Perte faicte au feu d'Orthes. »

« Faut scavoir qu'en c'est incendie, furent brusléés environ cent soisante et cingt maisons, esquelles il y en avoit plus de cent qui estoient composéés de trois et quatres chastz, cingt pavillons et deux églises; bref la perte tant de ceulx du village qui fut en maisons, meubles, bois, graines, linges, vaisselles, argent monnoyé et non monnoyé, or et autres ustancilles de mesnage, que celle des estrangers qui y estoient refugiez, y compris une très grande quantité, tant de gros que menu bestial, et près de deux milles muids de vin qui demeurerent à vendanger, a été estiméé, à la valeur de quarante deux milles escus, de prix faict par plusieurs dudict lieu, et sont a

(1) Clément Macheret ajoute que, six mois environ avant ce malheur, l'eau de la fontaine Saint-Didier, changea subitement de couleur, parut sanglante, et conservait sa couleur rougeâtre en traversant une fontaine voisine. Nicolas Joliot, curé d'Hortes, voulant connaître la cause de ce phénomène extraordinaire, fit vider la fontaine de Saint-Didier, à deux fois différentes, mais inutilement; et l'eau continua d'être colorée pendant deux mois entiers.

present les plus pauvres de tout le païs. Dieu les veuille consoler et donner patience dedans leurs affliction (1). »

Le 22 février de l'année suivante, les Croates pillèrent de nouveau le reste de ce village, tuèrent deux personnes et commirent plusieurs autres actes de cruauté.

En 1639, un détachement de Croates, accompagné de la garnison de Bourge (en Bourgogne), se dirigea vers Hortes et y entra le 16 avril vers les deux heures du matin, fort de 120 cavaliers. Ils livrèrent un long assaut à l'église où s'étaient refugiés les habitants; et comme ils ne pouvaient s'en emparer, démurèrent la fenêtre d'une chapelle contiguë à l'église où ils prirent 38 chevaux. Un homme qui était allé du haut de la voûte reconnaître l'état de l'ennemi, fut tué d'un coup de mousquet (2).

Il serait fastidieux et long de décrire les cruautés, les incendies et les ravages de ce genre, renouvelés si souvent à Hortes et dans les environs par les Croates, les Espagnols, les Francs-Comtois, etc., et même par les garnisons françaises qui gardaient nos châteaux. Nous ajouterons seulement que les malheureux habitants des campagnes, voyant qu'ils ne pouvaient plus de-

(1) Clément Macheret, ouvrage déjà cité, pag. 15 et suivantes.

(2) Macheret, pag. 20 et 31.

meurer dans leurs villages, sans être à chaque instant pillés, égorgés ou faits prisonniers, quittaient leurs maisons et se cachaient dans les bois, ou se faisaient soldats pour voler impunément. Les champs restaient incultes faute de bétail, et on vit en 1641, à Torcenay, au Fays-Billot, à Choiseul et dans plusieurs autres villages, les hommes obligés de s'atteler eux-mêmes à la charue pour cultiver la terre (1)!

Aussi l'exaspération des habitants des campagnes était-elle à son comble; et toutes les fois qu'ils purent trouver l'occasion de se venger des maux que leur causaient les ennemis, ils ne l'échappèrent pas. Nous n'en citerons que deux exemples :

Un grand nombre de Croates et autres soldats de la garnison de Gray, ayant été mis en déroute le 25 août 1640, près de Noidant-Châtenoy, s'enfuirent vers les villages du Pailly, Chalindrey, Torcenay, Chaudenay et Rosoy. Ayant perdu la trace de leur chemin, ils passèrent derrière Hortes et se dirigèrent vers un bois appelé *Boulloye-de-Beaulieu.* Mais là ils furent attaqués par les habitants d'Hortes qui s'y étaient réfugiés, et qui les massacrèrent tous jusqu'au dernier (2).

Le 30 mai 1643, plusieurs soldats des garnisons de S[t].-Remy et Dimanchevelle *estant venvs*

(1) Macheret, pag. 33.

(2) Macheret, pag. 39.

à la petite guerre, furent aperçus par les habitants de Rougeux et de Maizières qui se réunirent pour les attendre dans une embuscade ; mais ne se sentant pas assez forts, ils appelèrent les communes d'Hortes et de Rosoy pour les aider *à courir ceste proye.* Les ennemis avertis de ce dessein, firent retraite vers un bois où ils croyaient pouvoir se défendre avantageusement. Les paysans les y attaquèrent vivement, et il y en avait déjà six de tués, lorsque les autres se jetèrent entre les mains du sieur Rompré, capitaine, demeurant à Varennes, qui était accouru, mais trop tard, pour faire cesser le carnage. Il parvint à contenir les assaillants, et fit prisonniers de guerre les soldats qui s'étaient mis sous sa sauvegarde (1).

A peine le village d'Hortes était-il relevé de ses cendres, qu'il fut encore complètement pillé le 25 mars 1651, par quelques régiments conduits par le colonel Champagne (Lorrain de nation). Ces troupes, après avoir fait plusieurs ravages aux environs de la ville de Langres, établirent leurs quartiers à Marcilly, d'où ils se jetèrent sur Hortes et enlevèrent tout ce qui s'y trouvait, jusqu'aux meubles. Nous ne rapporterons point le long détail que Clément Macheret donne de ce pillage. Il fut commandé, dit-on, par le marquis

(1) Macheret, pag. 73.

de Bourbonne, qui lors d'un voyage à Paris, passant par Hortes, n'en avait pas reçu des présents aussi considérables que ceux qui lui avaient été faits par les villages voisins.

Hortes jouit de grands revenus en bois (1); et on y récolte en abondance un vin commun. Depuis deux ans, une belle carrière de grès, qui avait été abandonnée pendant fort long-temps, est exploitée pour en extraire des meules.

Nous empruntons à l'Auteur des recherches historiques sur les principales communes de l'arrondissement de Langres, ses notes géologiques sur ce village : « Le sol appartient presque entièrement au terrain keupérien. On exploite de la chaux carbonatée et de la chaux sulfatée qu'on transporte en chaux et en plâtre sur les lieux. La chaux sulfatée est compacte, colorée en gris et quelquefois en rouge; on trouve assez souvent, entre les différentes couches de cette substance, des veines peu épaisses d'argonite fibreux. »

(1) M. de la Luzerne, évêque de Langres, par une transaction du 10 avril 1776, abandonne au chapitre de cette ville, la forêt appelée *le Bois de Langres,* située à Hortes, contenant 250 arpents environ, pour être quitte, lui et ses successeurs, de toutes réparations généralement quelconque à faire dans l'église cathédrale de Langres (*Archives générales de la Haute-Marne*). -- On sait que depuis le mois de juin 1755, un grand procès s'était élevé entre l'évêque et le chapitre au sujet de la reconstruction des tours de la cathédrale, procès qui a duré jusqu'à l'époque de cette transaction.

Anciennement, Rougeux était annexe de la cure d'Hortes; ce dernier village était compris dans la généralité de Champagne, avait une prévôté seigneuriale dont nous avons parlé, faisait partie du bailliage présidial de Langres, et suivait la coutume de Sens. L'abbaye de Beaulieu était située sur son territoire (1).

Lors de la formation du département de la Haute-Marne (1790) en districts et en cantons, Hortes fut créé chef-lieu d'un canton dépendant du district de Langres; maintenant il fait partie de celui de Varennes. Sa population est de 1498 habitants. Foires : le 10 février, 17 mai, 31 août, 7 octobre et 14 novembre.

J.-C. MONGIN.

(1) Etat des villes, bourgs, villages et granges qui composent le ressort du bailliage et siége présidial de Langres, et des autres juridictions de la même ville, dressé en l'année 1772, d'après les ordres de M. le Chancelier. - *Mss. in-folio, pag. 46.* — L'original de ce manuscrit appartient à M. Luquet, architecte.

AIGREMONT.

Entre la Champagne, la Lorraine et les deux Bourgognes, se trouvait une petite contrée qui n'appartenait légalement à aucune de ces provinces, mais qui, reserrée entre elles, participait plus ou moins aux agitations qui se faisaient sentir dans ces souverainetés indépendantes les unes des autres, souvent ennemies et presque toujours en guerre. Cette contrée compose aujourd'hui, en grande partie, l'arrondissement de Langres, et reconnaissait, alors comme aujourd'hui, cette ville comme capitale. Assez semblables aux habitants de ce territoire contesté des marches d'Angleterre et d'Écosse, dont Walter Scott a si ingénieusement retrouvé et dépeint la vie agitée et l'aventurière indépendance, les seigneurs de cette contrée, quoique de nom sujets du roi de France, ne reconnaissaient en réalité d'autre droit que celui de leur épée, et n'avaient de maîtres que ceux que leur imposaient la force et la guerre : aussi s'intitulaient-ils seigneurs souverains de leurs baronnies. Grâce à cette souveraineté, ils pouvaient impunément changer de partis, et, tantôt sous une bannière,

tantôt sous une autre, opprimer impunément leurs vassaux et les pays voisins. Tels étaient notamment le seigneur de Bussières et le seigneur d'Aigremont. Le premier, sur les marches du comté de Bourgogne, le second sur les marches de Lorraine. Ce dernier, possesseur d'une baronnie composée du château et du village muré d'Aigremont, du village entier de la Rivière et de celui d'Arnoncourt en partie, se disait, jusqu'à ces derniers temps, prince d'Aigremont, encore bien que sa principauté relevât directement de l'évêché de Langres, et que le prétendu souverain ne fût qu'un arrière-vassal de la couronne. C'est l'histoire de cette petite principauté que nous allons esquisser: cette monographie nous ayant paru résumer, d'une manière assez complète, les vicissitudes à travers lesquelles la société française est parvenue à son état de développement actuel.

A la simple inspection du village d'Aigremont, il est facile de voir que son origine est toute guerrière et féodale. Ce ne furent ni les besoins de l'agriculture ni les agréments du terrain qui fixèrent des habitations sur cette montagne escarpée; mais l'homme d'armes, le seigneur guerroyant, durent s'emparer de bonne heure et avec délices d'une position formidable avant les changements introduits, par l'invention de la poudre, dans l'art de la guerre. Le château

fut donc la première habitation, et un soldat, le premier habitant d'Aigremont. Peu à peu, quelques maisons se groupèrent à l'alentour, et ainsi naquit le village, accusant par son nom même sa position et son origine.

Des chroniqueurs, peu scrupuleux, et les généalogistes, plus menteurs encore, n'ont pas manqué de donner au château et à la famille d'Aigremont une origine héroïque, et ont fait de ce village le berceau de Maugis, paladin célèbre dans les romans dont Charlemagne est le héros. Suivant eux, une tour plus vieille que le château, et qu'on voyait à son entrée, était appelée Tour-Maugis, du nom de celui qui l'avait fondée. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la fin du 11.e siècle le bourg et le château (qui n'était peut-être alors que la tour dont nous venons de parler), existaient et appartenaient à une famille portant le nom d'Aigremont (1). Vers le milieu du 13.e siècle, la terre et le château changèrent de maîtres, et passèrent à la famille de Choiseul, dont les membres nombreux et puissants ont possédé presque toute la contrée environnante; et dont le cri de guerre, bien connu dans les batailles, était : *Choiseul à la recousse, à moi Bassigny.*

(1) Suivant le Père Vignier, le premier seigneur d'Aigremont connu fut Foulques d'Aigremont, vivant avant 1080. *Décade historique manuscrite*, p. 750.

Cette époque fut celle de la plus grande puissance des seigneurs, mais en même temps de la plus grande misère des habitants : tous les vassaux de la baronnie d'Aigremont étaient serfs et main-mortables, et à cette misérable condition civile venaient se joindre les malheurs de la guerre et les dévastations qu'elle entraînait après elle. Cependant, ce fut cet excès même de misères qui amena pour les serfs un adoucissement à leur asservissement, et leur valut les concessions à l'aide desquelles ils arrivèrent du servage à l'affranchissement, et de l'affranchissement à la liberté complète dont ils jouissent aujourd'hui, que la révolution commencée dans le 10.e et dans le 11.e siècle est à-peu-près terminée après bien des peines, des luttes, et des chances diverses de revers et de succès. C'est seulement par le monument qu'elle nous a conservé de ce laborieux enfantement de la liberté civile, que l'histoire d'Aigremont est intéressante : car, à la charte d'affranchissement près, l'histoire d'un petit village dominé par un vieux château, tantôt debout, tantôt ruiné, et la généalogie des maîtres bons ou mauvais qui l'habitèrent, ne pourrait tout au plus qu'exciter la patiente curiosité des antiquaires, mais serait indifférente à la foule.

Ce fut au mois de juillet 1354 que, pour la première fois, les habitants d'Aigremont sortirent de servitude. Déjà depuis long-temps les

communes se formaient, et la révolution était à-peu-près accomplie pour les cités qui avaient été assez fortes pour arracher ou assez riches pour acheter des priviléges communaux. Mais un village comme Aigremont ne pouvait avoir tant de puissance, et il fallut que l'intérêt même du seigneur exigeât ces concessions, sans lesquelles le château n'aurait plus commandé qu'à une enceinte déserte. Lui-même, au surplus, rend compte de ses motifs dans le préambule de la charte; on jugera, par cet aveu, si nous avons exagéré le malheur des habitants: « *A tous ceux qui ces présentes verront et auront Guillaume de Choiseul chevalier seigneur d'Aigremont salut. . . . . nos hommes et femmes ayant été, au temps de nos prédécesseurs, taillables haut et bas à volonté, de morte-main et de condition serve, et moult chargés de corvées et d'autres dettes de servitude, pourquoi il a convenu que plusieurs desdits habitants ont délaissé leur domicile et maisons qu'ils avoient en notre bourg d'Aigremont, chu en ruine, et les aucuns ont défoui nos prédécesseurs et nous, et sont allés demeurer ailleurs ez lieux et villes franches, dont notre bourg a été et est moult désolé, tant pour les causes dessus dites comme pour la mortalité qui dernièrement a été, et en quoi seront plus de ce jour en jour, etc.* »

Cependant, quel que fût le désir de Guillaume

de Choiseul de rappeler les habitants de sa baronnie, il ne paraît pas que sa charte fut bien avantageuse : car de nouveaux malheurs étant venu fondre sur Aigremont, il fallut de nouvelles concessions pour y fixer une population qui, ne trouvant pas dans la cité et pendant la paix une sécurité suffisante pour compenser les malheurs de la guerre, tendait toujours à se disperser. En 1354, c'était la misère et la peste qui avaient dépeuplé la seigneurie; en 1454, ce fut l'incendie. Pierre de Choiseul était alors seigneur d'Aigremont; son château et le village venaient d'être, comme il le dit lui-même, *ars, détruits et abattus à l'occasion de la guerre des Barrois et le tout demeuré inhabitable, si bien que les plusieurs s'étoient absentés doutants retourner en lesdits lieux, pour leurs très-grandes servitudes et charges.* Il fallut bien augmenter et confirmer les franchises accordées par son prédécesseur. C'est la charte de Pierre d'Aigremont qui nous est restée et que nous allons analyser. Cette charte est peut-être l'une des plus complètes que l'on puisse rencontrer dans cette partie de la France ; on voit qu'elle a été rédigée avec soin, car elle s'étend à tout, au droit politique, au droit civil, à la guerre, aux finances ; c'est en un mot, une sorte de code universel qui ne contient pas moins de quarante articles. Les habitants d'Aigremont et de Larivière sont d'abord affranchis, eux et

leurs successeurs, c'est là le premier article; mais viennent à la suite les conditions de cet affranchissement et les obligations nombreuses qu'on leur impose en échange : ainsi ils doivent payer chacun 5 sols tournois pour *eschiets* et une *gèline* (poule), suffisante, quant à ceux de Larivière, ils doivent six sols et trois gélines, chaque ménage ayant bête trayante, doit un penal de froment et un penal d'avoine, 6 jours de corvée pour labourer, 6 jours de corvée pour moissonner, 2 jours de corvée de faux et un jour de corvée de vignes; en sus, chaque ménage doit encore trois jours de charrois, et chaque habitant six journées de bras. Il y a aussi des corvées extraordinaires, telles que charrois pour réparation au château; vient ensuite la garde de ce même château : « *Lesdits habitants nous doivent chacune ville soigner chacun soir une guette suffisante pour guetter ou surguetter notre chastel et bourg d'Aigremont, ou deux guettes chacune ville à chacune fois, si mestier est, et qu'il nous plaise, et si il étoit grande et évidente nécessité, ils seront tenus à guetter et garder toute la forteresse selon que bon leur semblera.* » Ce n'est pas tout, il peut survenir des contributions extraordinaires : un seigneur du 14.[e] siècle était exposé à être prisonnier, à marier sa fille ou bien à aller en terre sainte, toutes choses coûteuses et fatales aux fortunes féodales; aussi

Guillaume de Choiseul s'était-il réservé des ressources pour ces graves évènements.

« *Item se il nous plaisoit à nos hoirs et successeurs à faire voyage en la sainte terre d'outre mer, marier un ou plusieurs de nos enfants, ou si par aventure nous étions pris, que Dieu ne veuille, lesdits habitants ou ayant héritages ezdits lieux nous serons tenus de faire aide, selon la coutume du pays, et, s'entailleront de notre consentement selon leur faculté.* »

Après avoir ainsi réglé les prestations dues au seigneur, la charte s'occupe des moyens de contraindre les sujets d'Aigremont à jouir des douceurs de la constitution : tout habitant qui fuira le bourg ou qui se placera sous la protection d'un autre seigneur aura ses biens confisqués ; mais, au contraire, il est permis à tout homme de venir habiter Aigremont en payant cinq sols tournois, jusqu'à l'entier achèvement de sa nouvelle maison.

Il paraît que les habitants d'Aigremont avaient une tendance naturelle à déserter la montagne escarpée sur laquelle était assis le château, car il y a un article exprès pour les retenir et leur faire défense d'aller habiter le village de Larivière.

Quant aux bourgeois, leurs priviléges consistent dans le droit d'élire les messiers, un mayeur et un sergent pour garder leurs droits,

dans l'obligation imposée au seigneur et à son prevôt de jurer la conservation des priviléges concédés.

Telles sont les principales dispositions de cet acte remarquable, dont l'étude révèle une foule de traits particuliers aux mœurs du temps. Ainsi nous avons vu que la coutume de la contrée était de marier les enfants du seigneur, de le racheter et de rebâtir sa maison aux dépens des sujets, un autre article révèle la manière dont les vilains doivent prendre part aux guerres de leurs maîtres. Les deux premiers jours de guerre ils doivent se défrayer, mais ce temps passé, c'est au seigneur à les nourrir. Ils doivent en outre s'armer de pourpoints et hébergeons et de *bassins* et de *bâtons :* au chevalier, la lance, le casque et l'épée ; au vilain, le bassin et le bâton.

En voici, au surplus, le texte, tel qu'il est rapporté dans un procès-verbal d'experts fait en 1769, pour estimer la terre d'Aigremont :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orrons, Pierre de Choiseulx, chevalier seigneur d'Aigremont, salut, savoir faisons à tous comme dès le 8.e jour de juillet, l'an de grâce courant 1354, les manants et habitants des villes d'Aigremont et de la Rivière qui, paravant étoient de main morte, furent esbornés et affranchis par feu Guillaume de Choiseulx, chevalier, nôtre prédécesseur, que Dieu absolve, lors seigneur desdites villes; et lesdits abornements franchises et chartes sur ce furent dès lors passées et confirmées par feu révérend père en Dieu Guillaume de

Pottier, lors Evesque et Duc de Langres, de qui fief la chose meut, pour les causes contenues en icelles chartes. Et il soit ainsy que depuis et naguères, ladite ville Bourg et chastel a été ars, détruit et abattu, à l'occasion de la guerre des barrois, et le tout demeuré inhabitable : car les plusieurs se sont absentés, doutants retourner en les dits lieux, et n'y faire résidence, pour leurs très grandes servitudes et charges, qui sont contenues et déclarées en leurs chartes; réquérants qu'il nous plaise renouveller icelles rafraischir et réformer et en hoster tant seulement, et les acquitter de faire charettes et œuvres de bras pour charoyer pour les réfections de nos édifices et de nécessités, et de porter nos lettres pour le prix qui contenu est ès articles d'icelles chartes, chacun en droit soy; que le Cheval ne soit point plus chargé de corvée que le sera le Bœuf, et aussy que les hommes faucheurs soient quittes pour l'un des jours qu'ils doivent à la faux faire un jour ouvrier en la vigne chacun en la saison. Et nous, inclinants à la prière et requête desdits habitants, en considération aux grosses charges, qu'il leur faut suporter, contenues èsdites chartes, et afin que puissent retourner demeurer et repeupler lesdites villes, qui sera le très-grand et évident profit de nous et de nos successeurs, leur avons octroyés et accordés, sous la bonne volonté auctroy authorité et consentement de Révérend père en Dieu, nôtre très cher et redouté Seigneur Monsieur L'Evesque et Duc de Langres, de qui fiefs lesd. villes sont mouvantes, qu'ils soient doresenavant quittes et déchargés desdites chartes et ouvriers de bras, lettres portées, et des choses dessus dites, et que leurs titres franchises et chartes soient rénouvellées, confirmées et refaites, tout par la forme et manière qu'elles étoient paravant ces présentes, sans muer ne changer, excepté que èsd. articles qui seront cy-après déclarés plus à plein, chacun en droit soy; et sen suit la teneur desdites lettres et chartres.

A tous ceux qui ces présentes verront et orront Guillaume

de Choiseul, chevalier, Seigneur d'Aigremont, salut, Comme les habitants des villes d'Aigremont et Larivière, nos hommes et femmes, ayants esté au temps de nos prédécesseurs taillables haut et bas, à volonté de morte-main et de condition serve, et moult chargés de corvées et d'autres debtes de servitude, pourquoy il a convenu que plusieurs desd. habitants ont délaissés leurs domiciles et maisons qu'ils avoient en notre bourg dudit Aigremont, cheus en ruine; et les aucuns ont défoui et délaissés nos prédécesseurs et nous, et sont allés demeurer ailleurs ès-lieux et villes franches et aborné, dont nôtre boug a été et est moult désolé, tant pour la cause dessus d. comme pour la Mortalité qui dernièrement a été, et enquoy seroit plus de ce jour en jour, et aussy nôtre ville de Larivière qui est moult nécessaire a nôtre Chastel ce pourveu ne fut, scachent tous que pour les causes dessus dites et pour autres qui à ce nous ont mus de raisons et considérations à ce que lesdits habitants et leurs prédécesseurs nous ont montré de fait grande affection et volonté de nous servir de tout leur pouvoir tant de corvées et réparations de notre chastel et bourg d'Aigremont, de aider à garder icelui comme en moult d'autres cas, et ont encore de jour en jour aussy que ceux qui ont laissés nosdits prédécesseurs, nous leurs hoirs et autres, qu'ils auront la franchise desdits habitants cy dessus écrit, reviendront et pourront demeurer et revenir èsd. villes, et que lesd. villes étoient en état les échets, corvées et autres debtes contenues en ces lettres, seroient plus profitables et valables à nous et à nos successeurs si lesdits habitants étoient demeurés taillables et de la condition qu'ils étoient devant ces présentes franchises.

Nous, par grande et meure délibération eue sur ce à nos prochains seigneurs et amés et plusieurs sages de notre certaine science et bonne volonté, du consentement licencé et authorité de Révérend père en Dieu nôtre cher et redouté Seigneur Monsieur l'Évesque et Duc de Langres, de qui fief

les choses dessus d. meuvent, avons affranchis et aborné, affranchissons et abornons par ces présentes lettres tous les habitants hommes et femmes desd. villes d'Aigremont et la Rivière, leurs enfants et hoirs présents et avenir, pour toujours même et perpétuité, pour nous, nos hoirs, et successeurs, et ceux qui de nous aurons cause par la manière et condition qui suit :

ARTICLE 1.er

1.° Les habitants de ladite ville d'Aigremont, demeurants audit lieu, tant en nôtre bourg comme dehors, tenant feu ou ayants héritages illec ou finage, payeront pour cause d'Eschiets, chacun an, à nous, nos hoirs, ou à ceux qui de nous auront cause, chacun cinq sols tournois, dont ils payeront trois sols le jour et fête de saint Remy ou chef d'octobre, et deux sols le jour de Pasques communiant, monnoye courante au royaume de France, à chacun desd. termes.

Et sy payeront, ledit jour de la fête de saint Remy, chacun an, chacun feu, une geline suffisante.

ART. 2.

Item les habitants de ladite ville de la Rivière, tenants feu illec ou ayants héritages en icelle ville ou finage, payeront, chacun feu, chacun an, à nous ou à nos hoirs, sils sols tournois, c'est assavoir quatre sols le jour de la feste de saint Remy, et le jour de la Pasque en suivant deux sols monnoye comme dessus.

Et sy payeront, chacun feu, chacun an, trois gelines, c'est à savoir l'une aud. jour de la saint Remy, l'autre le jour de Carême-prenant, et la tierce le jour de Pasques communiant.

Et sy, d'avanture, aucun desdits habitants desdites deux villes se départoient et déseuroient les uns de l'autre, et se remetoient ensemble par malice, ou autrement ensemble à

un feu, chacun d'eux qui auront été départis nous payeront lesdits Eschiets et Gelines comme s'ils tenoit son feu et lieu, c'est à savoir, ceux d'Aigremont tels eschiets et gelines comme ceux d'Aigremont, et ceux de la Rivière comme ceux de ladite ville, et aux propres termes que dessus sont devisés.

Art. 3.

Item lesdits habitants d'icelles deux villes d'Aigremont et ceux de la Rivière qui auront bœufs, vaches et autres bestes trouvées trayantes à charues, payeront, chacun an, pour chacune bête trayante, un penault froment et un penau d'avoine.

Et qui aura chevaux trayants à charues, il payera, pour chacun cheval, deux penaults froment et deux penauls d'avoine, chacun an, le jour de la fête saint Martin d'hyver, et tout à la mesure de Lamarche.

Et est à scavoir que doresenavant lesd. chevaux desdits habitants ni leurs successeurs ne seront tenus de payer que autant qu'une austre beste, c'est à savoir, un penaul de froment et un penaul d'avoine.

Art. 4.

Touttes manières de chevaux, bœufs, vaches et autres bêtes trayantes à la charrue èsdites deux villes, seront tenus à nous et à nosdits successeurs de venir en nos corvées pour chacun an six jours, c'est a scavoir au vain deux jours, autre mois deux jours, et en verserot deux jours; et les chevaux qui archeront après lesdites charrues, archeront après lesd. charrues en faisant nosdites corvées chacun an, en vain deux jours, et deux jours autre mois tant seulement, et néant en verserot, et nous feront nosdites corvées que ès finages desd. deux villes; et ce il nous plaisait à prendre nosd. corvées d'icelles villes de l'une ou de l'autre, nous aurions pour chacune corvée de charrue que nous laisseront à prendre, en quelque

saison que ce fut, trois sols tournois monnoye courante pour le temps, et en sera à notre volonté.

ART. 5.

Item lesdits habitants ayants bestes trayantes à charrues qu'elles qu'elles soient, ou trayantes à char ou a charette, devront a nous ou à nos hoirs, chacun an, six corvées de leurs dites bêtes, c'est à scavoir deux jours en fenoison, deux jours en moisson de bled, et deux jours en moisson des avoines, à nôtre semonte, pour aider à charoyer nos foins, bleds et avoine, et autres grains que nous arons esd. villes, finage et appartenances.

Et ce nous ne prenions lesdites corvées, nous aurons, pour chacune corvée que nous laisserons à prendre, deux sols tournois de la monnoye dessusd., et en sera à notre volonté.

ART. 6.

Item les habitants desd. deux villes qui faucheront pour eux ou pour autres, nous devront chacun an trois jours de corvées à leurs dépends à notre semonte, pour faucher en nos prés dudit Aigremont et de la Rivière.

Et ce il ne nous plaisoit à prendre lesd. corvées, le faucheur nous payera, pour chacun jour, autant qu'on donra aux autres ouvriers faucheurs, et en sera à notre volonté.

Et est à savoir que nous avons ramené et ramenons par cette présente manutantion lesd. trois corvées de faux à deux corvées, et pour la corvée que leur avons osté ils feront une corvée en la vigne avec celle qu'ils doivent déjà.

ART. 7.

Item chacun bourgeois ou bourgeoise tenant feu èsd. villes, ou ayant héritage en icelles ou au finage, nous devrons chacun an six corvées de bras, c'est à scavoir deux jours en fenoisons pour fener nos foins èsd. lieux, deux jours en moisson de bleds, et deux jours en moisson d'avoine, pour fauciller nos bleds et

avoines et autres grains que nous avons esd. finages : celuy qui n'y pourra venir, mettra ouvriers suffisants pour faire lesd. corvées.

Mais les faucheurs ne seront tenus faire aucune corvée de la fourche ne duratel pour ce qu'ils auront soyé nosd. prés, ou nous payeront, pour chacune corvée, douze deniers tournois monnoye coursable, et en sera à notre volonté, et ne devrons ne pain ne autres choses auxd. habitants en faisant lesd. corvées, et pour faire icelles corvées tant de leurs bestes comme de leurs personnes.

Seront tenus et devront entrer en œuvre aussy matin comme s'ils ouvroient pour eux ou pour autres, et feront lesd. corvées bien et suffisamment, et ce deffaut y avoit, les deffaillants ou deffaillantes payeront telles amandes que dessus sont divisés, et si seront tenus de refaire lesd. corvées ou payer la valleur d'icelles selon que dessus sont tanxés lequel que meus nous plaira.

Art. 8.

Item lesdits habitants qui auront bestes trayantes quelles quelles soient seront tenus de charroyer et amener, chacun an, en notre logis en nôtre chastel d'Aigremont, à leurs dépends par trois termes, un jour entier de charroy de leurs bestes, c'est à scavoir environ la Toussaint un jour, à Noël un jour, et un jour à Carême-prenant à notre semonte.

Art. 9.

Item lesdits habitants éliront et feront chacun an deux messiers pour garder les biens desd. ville et finage, et iceux eslus les présenteront à nous ou à notre Prévost, et seront tenus lesdits messiers de faire serment sur saints Évangiles que bien et loyalement ils garderont notre droit et le droit desd. habitants, seront crus sur eux selon la coutume du pays.

Nous aurons chacun an a toujours mais, le jour de la Nati-

vité saint Jean-Baptiste, pour cause de notre pargies esd. deux villes, c'est à sçavoir de la Rivière cinquante sols, et d'Aigremont trente sols tournois monnoye coursable, ne plus ne les pouvons efforchier.

Celui qui sera trouvé méfaisant à garde faite esd. finages, nous payera trois sols tournois d'amande, et rendra le dommage à partie ; et ce lesd. messiers delaissoient ou receloient aucuns à raporter qu'ils eussent trouvés à garde faite, et il étoit sçu, il nous payeront, pour chacune recette, soixante sols tournois d'amande.

Art. 10.

Item lesdits habitants de la Rivière, Bourgeois ou bourgeoises d'icelles tenants feu ou ayant héritages en icelle, avec lesd. corvées nous devrons chacun feu et ceux qui tennent héritage habitant chacun an, quatre corvées en nos vignes, c'est à sçavoir un jour à tailler ceux qui saurant tailler, et aux autres trois coups de fussoir à chacun coup une journée de foussoir.

Et les habitants d'Aigremont et les ayant héritages illec chacun feu ceux qui tiendront héritages une journée en nos vignes à la facon de couper pour loyer nosd. vignes, et en icelles faire autres ouvrages se à faire il est et non plus : et ce il nous plaisoit à laisser à prendre lesd. journées touttes ou parties d'icelles, nous auront en deniers autant comme ils payeront à ouvrer pour autres, et en sera à notre volonté.

Art. 11.

Item touttes fois que nous plaira et à nos hoirs et successeurs à maisonner en notre chastel et bourg d'Aigremont, en la ville de La Rivière, ou ès finages d'icelles deux Villes d'Aigremont et de la Rivière ou faire de neuf ou réparations autres édifices ou ouvrages, lesd. habitants ou ayants héritages esd. lieux nous doivent et seront tenus de administrer et soi-

gner à leurs dépends chacun d'icelles villes une charette à deux chevaux pour aider à charroyer ce qui sera besoin pour lesdits maisonnements, édifices et ouvrages, et avec chacune charrette chacun jour nous soigneront un ouvrier suffisant à leurs dépends et tant comme nous ferons maisons ou ouvrages.

Et ce il nous plaisoit à avoir plais de charette, harnois ou ouvriers de bras pour en avancer notre ouvrage, nous, sans malice ou cantelle, en pourront prendre ce qu'il nous plaiera parmi deux sols tournois pour la journée, d'une charrette et de huit deniers tournois pour la journée d'un ouvrier de bras tant en tache, que nous payeront à ceux que nous mettrons en œuvre; et ce par avanture nous avions besoin de mener hors lesd. charettes en lieu ou elle ne puissent retourner au giste en leurs hôtels, nous payerons les dépends pour chacune journée deux sols tournois, et aussy pour les ouvriers de bras qui iront après à chacun huit deniers tournois de remercion par jour.

Et par cette présente réformation lesdits habitants ni leurs successeurs ne seront plus doresenavant tenus a nous, à nos successeurs a faire charettes, ouvrées de bras par la manière dessus dite s'il ne leur plait.

Art. 12.

Lesdits habitants nous doivent chacune ville soigner chacun soir une guette suffisante pour guetter ou surguetter notre chatel et bourg d'Aigremont, ou deux guettes chacune ville à chacune fois sy mestier est, et qu'il nous plaise; et ce il étoit grande et évidente nécessité, ils seront tenus à guetter à garder toute la forteresse selon que bon leur semblera.

Art. 13.

Item les fours, et moulins, et treuils que nous avons èsdites villes et finages d'icelles sont seront bannals touts lesdits habitants et les devons tenir en état, le four bien cuisant, les

moulins bien moulants, et les treuils bien treuillants; et se ne pouvoient moudre à nos dits moulins, ou le meunier le refusoit, et leur bled avoit demeuré jour et nuit esd. moulins ou a l'un d'eux sans fraude d'enqui en avant, ils pourroient aller moudre ailleurs occasion; ce autrement faisoient, et aussy ceux qui y seront treuvés cuisants ou treuillants, et qu'ils auroient cui ou treuillé qu'aux fours ou treuilx dessusd., chacun qui se seroit nous payeroit trois sols d'amande, et s'y seroit acquis le bled quel qui fut, la farine, la pâte ou le pain cuit, et le vin de treuil, à nous et à nos hoirs.

Ceux qui cuiront à nos fours payeront pour le fournage de vingt quatre pains un au dessus et au dessous et à la livre.

L'on payera à nosd. moulins, pour notre moûlure de vingt quatre bichets, un bichet du plus ou du moins au furts.

Et aux treulx de dix pintes, une au dessus et au dessous à l'équipollent.

Nous soignerons mesures de bled à nos moulins, et mesure de vin à notre treuil, tout à la mesure de Lamarche, auxquels lesdits habitants ajusteront leurs mesures, et aussy de toutes notre terre, et leurs soigneront poids pour peser chose qui vienne à poids auquel le poids de notre terre sera reglé.

Art. 14.

Item lesdits habitants, leurs hoirs, présents et avenir, sont et demeurent en corps et en biens meubles et héritages notre homme et femme justiciable de toute justice haute, moyenne et basse, et de la condition contenue en cette présente charte, et nous doivent et devront ost et chevauchers à leurs dépends les deux premiers jours qui partiront, et les deux jours passés ils devront être à nos dépends et seront contraints à eux armer et harnacher de pourpoints et hebergons, de bassin et de leurs bâtons et autres harnoys, chacun selon son état, au regard de nous ou de nôtre prévost d'Aigremont; et ceux en qui aura défaut tant de leur armer comme de lui aller en lest,

ou en chevallie nous payera soixante sols tournois d'amande à dès sera-il contraint et à le faire armer comme dessus est dit.

ART. 15.

Item, touttes fois qu'il nous plaira à envoyer messager ou porter lettres, sans fraude de nous, y pourrons envoyer un ou plusieurs desdits habitans, et ne le pourront refuser.

Et quant au présent articlele, dits habitants sont et demeurent francs et quittes de porter nos lettres et de nos successeurs pour le prix dessus dit, fors que pour tel prix qui sera accordé avec eux et selon les voyages qu'on leur fera faire.

ART. 16.

Item, qui delaissera de payer ses debtes, quelles quelles soient, au jour nommé qu'il les devra, payera trois sols tournois d'amande et sy payera ses debtes qu'il aura laissées à payer.

ART. 17.

Item, se il nous plaisoit à nos hoirs et successeurs à faire voyage en la sainte terre d'outre mer, marier un ou plusieurs de nos enfants, ou, si par avanture, nous étions pris, que Dieu nous veuille, lesdits habitants ou ayant héritages èsdits lieux nous serons tenus de faire aide selon la coutume du pays, et s'entailleront de notre consentement selon leur faculté.

ART. 18.

Item, tous ceux qui ne feront pas leurs corvées de faux, de fourches, de rastel, de faucilles, de charrues, de charroys, commne dit est au jour quelles seront commandées, chacun défaillant payera trois sols tournois d'amande et sera tenu de refaire la corvée ou corvées demeurantes à payer ou en deniers la valleur d'icelles, selon ce qui s'y dessus est déclaré.

ART. 19.

Item, qui se clamera d'autruy sans cause, payeront pour le faux clain dix huit deniers tournois, qui mettra main sans

sang, selon son clame, et s'il est connu ou pris, payera trois sols tournois d'amande. De villenie dite à autruy, selon son clame, il est tenu à trois sols tournois d'amande. Qui fera sang à autruy, s'il est connu ou pris, payera quinze sols tournois. Qui servra de batons affûté, de coustel, dague, espée, de glaive, se il est connu ou pris, soixante sols tournois.

ART. 20.

Item, aucun qui met en y aucune chose, et, a été pris q.tre luy il paiera cinq sols d'amande. Qui fait ou fera aucun bruit nuitangement, si comme cris, ha ha ou autres maléfices, soixante sols tournois. Qui fromera champ de bataille se pourra apaiser, et celuy aussy contre qui il fromera, avant que armes en soient montrées parmi, dix sols tournois d'amande. Celuy ou autres, un uns pour eux, en sont armés permy, quinze sols tournois, et se coup est seru; l'on n'en pourra apaiser, se ce n'est de notre volonté. Est le champ vincu, le déconfit demeurera, en corps et en biens, à nôtre volonté. Qui brisera une saisine payera cinq sols tournois d'amande. Qui usera de faulse mesure, et en sera atteint, soixante sols d'amande. De poiriers et de pommiers coupés, celuy qui il sera trouvé à porter, par l'un des nos ou notre forestier, soixante sols.

ART. 21.

Item, auront lesdits habitans leurs usages en touttes nos hautes forêts, excepté que au faulx et aux chênes. Qui sera trouvé coupant en notre forêt par nosd. forestiers, en m'esusant, ou l'un d'eux, payeront, par chacune fois, dix sols d'amande. Mais si les habitans ou aucuns d'iceux, veullent maisonner audit lieu, nous, ou les députés par nous, leur devons donner suffisamment de nos bois, veu premièrement combien il leur en pourra falloir, et, où ils le mettront en œuvre, et payera, celui a qui l'on donra le bois, au forestier, pour son

forestage, douze deniers tournois; et se il faisoit maison neuve ledit forestage vaurait au forestier trois sols tournois.

Celuy qui passera borne, se l'on se plaint, payera cinq sols tournois d'amande. Qui sera trouvé malfaisant ès vignes ou en autres biens de jour, et s'il est raporté par l'un des messiers, trois sols, et se il est nuit, soixante sols tournois d'amande.

Qui pêchera en notre Rivière, payera trois sols d'amande, et qui sera trouvé pêchant en nos Etangs, ou en l'un d'iceux, il demeurera, en corps et en biens, à notre volonté; et aussy, qui sera coupant ou auront coupé vignes ou vergiers.

ART. 22.

Item, lesdits habitants auront usages en tous nos bois èsdits deux finages, tante au plein de la coire comme ailleurs, et hayes et, buissons desdits finages pour couper excepté, Premièrement Poiriers et Pommiers, excepté et faire touttes leurs nécessités, sans en vendre ni donner, excepté en nos bois du Roullard, du trembloy, du haye, le bois de léstang, de la Riépote, du Turbemont, esquels bois ils n'auront aucun usages, fors que se ils avoient besoin ou nécessité de hars de charues, ils les y pourroient prendre en tous nos bois, sans en quoi .... en nos bois du feils, leur demeurent leurs usages anciens.

ART. 23.

Item, lesdits habitants auront leurs usages ou paissonnages de tous nosd. bois séants ès-dits finâges et ès bois des finages voisins usagers, pour mener tous leurs porcs, tant ceux qu'ils auront de par eux que d'autruy, en Chastel ou en moitié, c'est àsavoir, ceux qu'ils tandront de devant la my-aoust, sans en rien payer à nous ny à nos hoirs, et pour chacun porc que ils prendront d'autruy par quelque manière que ce soit, depuis lad. my-août, se ils les mettent ès-d. bois en Paisson, ils payeront huit deniers tournois pour cause de Paissonnage,

et n'en pourront, chacun feu, mettre èsd. bois n'y fournir plus de vingt quatre pièces.

ART. 24.

Item, pourront lesdits habitants recueillir ou faire recueillir de l'Esgland en tous nosdits Bois, ainsy comme ils ont fait anciennement parmy, se que ceux qui en recueilleront nous payeront, chacun feu, un bichet de Gland.

ART. 25.

Item, tous Royers demeurants esd. villes, auront leurs usages en tous nos bois, pour faire toutte œuvre de Roueries, et ne pourront vendre ne donner ne bailler de leurs ouvrages ailleurs que ès dits habitants, et celuy qui fera le contraire, et les achepteurs, seront chacun à soixante sols d'amande.

ART. 26.

Item, les chefs d'hostels d'Aigremont, soit hommes ou femmes, ne pourront laisser le lieu, ou demeurer à Larivière par mariage ne autrement; mais s'ils avoient plusieurs enfants ils pourroient les marier à Larivière, les mariés ils pourront demeurer et tenir leurs héritages esd. lieux par la condition contenues èsd. lettres; mais les habitants de La Rivière pourront venir demeurer audit Aigremont, et leurs enfants aussy, par mariage ou autrement, et tiendront leurs héritages esdits lieux, ainsy comme s'ils étoient demeurants à Larivière.

ART. 27.

Item, tous chefs d'hôtels d'icelles deux villes, si requis en sont, seront tenus de jurer sur Saints Evangiles, mettant main entre nos mains, ou de nos ministres, par chacun an, le lendemain de Noël, que bien loyaulment ils serviront nous et nos hoirs ainsy comme bon et loyal Prud'homme droit servir leur droiturier Seigneur, que ils ne nous lairont point pour

pire ne pour meilleur, ne ne pourront aller aux plaintes, par-devant notre d. Seigneur Monsieur l'Evêque et Duc de Langres, au temps à venir, à refuge et comme à souverain ne à autre, si ce n'est pour le vray cas ès-quels l'on peut ou doit aller de droit ou de coutume de son seigneur à Souverain. Et se nous ne prenions aud. jour le serment, touttes fois que requis en seront de nous ou de nos hoirs successeurs.

Art. 28.

Item, touttes fois que Seigneur nouvel venra auxdits lieux, avant que lesdits habitants soient tenus obéir à luy ne à ses gens, de ne payer aucune Rente, ledit Seigneur sera tenu de jurer, sur Saints Evangiles, de bien et loyalement garder lesdits habitants, ainsy comme Seigneur doit garder ses Loyaux et hommes en corps et en biens, et qu'il leur laira et gardera leur liberté et franchises, sans corrompre et sans mauvais Engin, si, nous le jurons le premier.

Art. 29.

Item nous mettrons en chacun des deux villes un mayeur et un sergent des habitants d'icelles, qui, jureront, sur Saints Evangiles de Dieu que bien et loyaulement ils garderont notre droit et le droit desd. habitants.

Ceux de qui, nommés Mayeur ou Sergent, ne le pourra refuser si ce n'est par maladie de corps évident et les pourront changer et muer touttes fois que il nous plaira. Lesquels Maire et Sergent seront quittes des eschiets de leurs personnes, des corvées de fourches, de Râtel, de faux et faucille, tant seulement pour ce qu'ils seront en nôtre office et service pour faire tous commendements, et, seront à ce faire les corvées desd. habitants, pour eux mettre en œuvre. Lesd. Mayeur et Sergent pourront prendre et arrêter tous méfacteurs sur cas de crimes et autres, et ne les pourront tenir en prison, mais les amèneront incontinent audit Aigremont et les délivreront à nous ou à notre commandement.

Art. 30.

Item, touttes fois que nous mettrons prévôt en notre terre, avant que lesd. habitants obéissent à luy, ils sera tenu de jurer, sur saints Évangiles, de garder nos droits et des habitants.

Art. 31.

Item, les femmes, qui seront mariés èsd. deux villes, pourront dès à présent douaire sur les héritages de leurs maris, après le déceds de leurs dits maris, c'est à savoir des héritages desquels lesdits maris seront en possession paisible au jour de leur trépas, et si pourront lesd. femmes ès acquêts qu'ils auront fait en la manière ancienne.

Art. 32.

Item, chacun des habitants pourra avoir fauchaut de menues bestes à laine, et non d'autres, et celuy qui aura fourchant nous payera chacun an, le premier jour de may, un chastron tout vestu, lequel que nos gens voudront prendre au Fourchaut.

Art. 33.

Item, si aucun veut venir demeurer en notre bourg d'Aigremont, il luy pourra demeurer par notre licence parmy, cinq sols tournois payant, chacun an, pour cause d'eschiets, aux termes dessusd., jusqu'au temps qu'il a ses bestes à charue ou héritages, avant que may ou maison, auxquels cas ils seront de conditions que nos autres autres hommes et femmes.

Art. 34.

Item, nous aurons notre banvin pour faire notre profit dès le jour de Pasques communiant, jusqu'au jour de Pentecoste, en suivant auquel terme, nul ne vendra vin èsd. villes, si ce n'est de notre licence ou de ceux qui auront de nous ledit banvin; et celuy qui sera trouvé vendant en ce temps nous payera soixante sols tournois d'amande.

ART. 35.

Item, se il y avoit aucuns moindres d'âges èsd. villes un ou plusieurs, celui avec qui il demeureroit ou qui auroit leu gouvernement, nous payeront les choses dessus dites pour lesd. moindres d'âges, c'est à savoir ces eschiets corvées et autres debtes telles que dessus sont dévisés.

ART. 36.

Item, lesdits habitants payeront au portier de la première porte de nôtre bourg d'Aigremont les redevances et debtes qu'ils ont accoutumés payer au temps passé.

ART. 37.

Item, lesd. habitants ne aucuns d'eux ne pourront faire autre seigneur que nous, fuge leur bour, ne leur mettre en garde d'aucun seigneur, si ce n'est de notre volonté ou de nos hoirs, et s'ils faisoient le contraire, tous les biens d'iceluy qui le fera nous seront acquis.

ART. 38.

Item, ceux de notre terre qui tainront héritages esd. deux villes et finages, et ne seront demeurants en lieu, nous payeront les eschiets, corvées et autres debtes dessus dites, ainsy comme se ils demeuroient au lieu; mais ils ne pourront laisser lesdits lieux que par an et par jour, et se ils laissoient à payer lesd. dettes, et aussi ne revenoient demeurer audit lieu dans l'an et jour, tout ce qu'ils auroient èsdites ville et finage nous seront acquis.

ART. 39.

Item, les eschoistes desd. habitans qui trépásseront de ce siècle, viendront, en meubles et héritages, aux hoirs ou héritiers plus prochains de ligne du trépassé demeurants et résidants èsd. villes, et non à autres; et s'il y avoit aucun esd. villes qui pour s'esbattre ou pour servir fut allé four du pays.

et aucune eschoite lui avenoit esdits lieux, si retournoit, dans l'an et jour après que ladite eschoite lui seroit avenu, il vadroit paisiblement à ladite eschoite, au cas où il n'aurait fait autre seigneur.

ART. 40.

Item, que de touttes questions qui pourroient mouvoir entre les hommes auxquels eschoite pourroient advenir, de droite ligne ou de cousté, et aussi de toutes autres choses qui ne seroient spécifiées en ces chartes ou ces lettres on recourera au droit et à la coutume de Langres. Et est parmy les debtes et choses dessus dites, lesdits habitans et leurs hoirs présens et avenir, sont et demeurent francs et quittes à toujours de touttes tailles hautes et basses de leur morte main, fort mariage et de touttes autres choses quelconques, quelles soient, dès maintenant, pour nous nos hoirs et successeurs, les en quittons et afranchissons et, par ces présentes lettres, cette franchisse et les choses et chacune d'icelles dessus dites, avons, nous, promis et promettons pour nous, nos hoirs et successeurs, tenir fermement sans aller contre, ne sans les corrompre en tout, ne en partie, à nul jour-mais, au temps avenir, par notre serment, sur l'obligation de tous nos biens et des biens de nos hoirs meubles et immeubles présens et à venir, ou qu'il soient, tous malices, mauvais engins et autres exceptions et déceptions arrière-mis et cessants, du tout au tout. En témoin de laquelle chose nous, Guillaume dessus nommé, avons scellé ces présentes qui sont doubles, de notre grand-scel, sauf notre droit et d'autruy. Ce fut fait l'an de grâce mil trois cents cinquante quatre, le dix huitième jour de juillet, et, pour plus grande sureté, nous supléons et requerons à notre dit très cher et redoutable seigneur Monsieur l'Évêque Duc de Langres, de qui fief la chose meut, comme dit est, que les choses dessusd. veuille ratifier et confirmer.

NOTA. Ensuite est la ratification de Guillaume de Potier

Évêque et Duc de Langres, du même jour et an que lad. charte, c'est-à-dire du 18 juillet 1354.

Suit autre ratification d'un évêque de Langres, en date du 16 février 1454, avec confirmation de tout ce qui est contenu en ladite charte, lequel a été est signé au bas Pierre d'Aigremont.

Cet acte promulgué, il restait encore une partie de la seigneurie d'Aigremont dont les habitants étaient serfs et main-mortables : c'était la portion du village d'Arnoncourt, dont Pierre de Choiseul était également seigneur. Ce fief n'était pas aussi intimement lié à la terre d'Aigremont que le village de Larivière, puisqu'il relevait d'un autre suzerain (1); mais soumis au même maître, il devait nécessairement partager le même sort. Aussi verrons-nous qu'il avait obtenu quelques priviléges consignés dans une charte qui fut brûlée avec le village. Cependant il attendit vingt-cinq années encore que la main avare qui dispensait la liberté, s'ouvrît tout-à-fait pour lui, et il lui fallut également mériter ce don par une ruine complète ; en un mot, comme Aigremont et Larivière, il ne sortit de servage qu'à force de misère.

Ce fut après les grandes guerres de la France et des Anglais, à cette époque désastreuse où tous, seigneurs et vassaux, avaient souffert en commun, qu'un autre Choiseul (Jean) rappela

(1) Le roi, à cause de son comté de Champagne.

ses sujets d'Arnoncourt dans leurs chaumières incendiées, par l'octroi de la liberté et un adoucissement à leurs charges.

Je sais et cognois de ma bonne volonté, sans force et sans contrainte, que, comme il soit ainsi que depuis naguères par la fortune des guerres et divisions qui ont régné en ce royaume, plusieurs de mes hommes et femmes dudit Arnoncourt se soient et se sont absentés dudit lieu d'Arnoncourt, tant à l'occasion de ce que ladite ville d'Arnoncourt a été arse et brulée totalement par les Bourguignons ennemis de ce royaume, comme autrement.

Cette charte que nous rapportons telle qu'elle a été conservée et copiée dans le procès-verbal dont nous avons parlé, est, comme on doit le présumer, en grande partie, la reproduction de celle d'Aigremont. Tous ces actes d'ailleurs ont une grande ressemblance, ayant un but, une origine et des droits semblables à régler.

Copie figurée de la charte d'Arnoncourt.

A tous ceulx qui voirront et orront ces presentes lettres Jehan de Choiseul escuyer Seigneur d'Aigremont, de la Rivière et d'Arnoncourt et les apartenances salut savoir je fais et cognois de ma bonne volonté sans force et sans quontrainte que comme il soit ainsy que depuis nagueres par la fortune des guerres et divisions qui ont été et ont regné en ce Royaume plusieurs de mes hommes et femmes

dud. Arnoncourt se soyent et sont absentés dudit lieu d'Arnoncourt tant à l'occasion de ce que ladite Ville d'Arnoncourt a été arce et brulée totalement par les Bourgoignons ennemis de ce royaume comme aultrement parquoy pour le present à l'occasion de ce que dit est y a grant diminution de peuple et mesmement pour ce queux disent avoir perdu par la fortune de lad. guerre plusieurs de leurs titres et enseignemens comme chartres et autres titres Parquoi m'ont suppliez et priez et requis que me plust de leur .... et passer leursd. chartres et autres tittres afin de savoir comment ilz et chacun d'eux et leurs hoirs et autres demorans audit lieu ilz se deuront gonduire et gouverner doresénavant et qu'ilz debites et redevances ilz seront tenus de paier à leurd. Seigneur à cause de la d. Seigneurie d'Arnoncourt surquoi j'ai eu conseil et délibérationsur ce en considerant que c'est mon grant et évidant poffit et affin quilz nayent cause de delaisser et habandonner led. lieu et finage dudit Arnoncourt mais pour les entretenir et acroistre je led. Seigneur d'Aigremont dessus d. pour moy et pour mes hoirs et ayans cause Seigneurs dud. Arnoncourt leur ay donne et octroye et par ces presentes leur donne baille et octroye pour eux et autres habitans dud. lieu etSeigneurie d'Arnoncourt ores et pour le temps advenir les Franchises et libertez selon et par la manière qui s'en suit.

ART. 1.er

Et premiérement se aucuns des habitans dud. Arnoncourt ores et pour le temps aduenir aloyent de vie a trépassement sans hoirs de leurs corps la morte main ne ly eschoibte ne la succession de celuy ou ceulx qui aime mouroyent ne me viendroit pas ne a mesd. hoirs Seigneurs dudit lieu amçois viendra et descendra toutte ladite eschoibte et succession et toutte la tenue de celluy ou celle que aime se-

roient trespassé au plus proche de son legnaige de cette coste dont l'eschoitte moura.

Art. 2.

Au regart des Bastars et des Bastardes s'ilz mourent sans héritiers de leurs corps nez en mariaige ce est en la voulenté dud. Seigneur.

Art. 3.

Et quant à l'eschoitte des deuant nommes sans hoirs de leurs corps viendra au plus prochain ainsi que du est sort que lesd. Successeurs soyent demeurants en ladite ville d'Arnoncourt ou ailleurs par ainsi toutte fois que lesd. successeurs qui succèderont et prendront lad. Eschoitte seront et demindront incontinent mes hommes ou de mes hoirs Seigneurs dud. lieu demeurant en lad. Ville d'Arnoncourt.

Art. 4.

Lesquelx et tous les autres demorant en laditte Ville sont et seront tenus de paier aud. Seigneur dud. lieu les redevances et débites cy après excriptes et .... tant seullement et non plus c'est assavoir que tous ceulx et celles qui sont et demoureront en laditte ville et finaige dud. Arnoncourt paieront à moi led. Seigneur et a mes hoirs et ayans cause Seigneurs et dud. lieu ou a nostre certain commandement pour chacun an .... au jour de Feste Saint Martin diver. ung penault de froment et ung penault daueine a la mesure de Bourbonne et six deniers tournois *pour cause* de leur feu et de chacun deulx.

Art. 5.

Item que tous et chacuns desd. habitans dud. lieu qui laboureront doresenavant en lad. Ville ou au finaige dillec

payeront a moy ledit Seigneur dessus d. ou a mesd. hoirs Seigneurs de lad. Ville d'Arnoncourt par chacun an aud. jour et terme de S.t-Martin cest assavoir pour chacune beste trayant à la charrue semblement que le feu c'est assavoir ung penault de froment et ung penault d'avoine a la mesure dud. Bourbonne et six deniers tournois pour chacune des dittes bestes trayans.

ART. 6.

Item payeront lesd. habitans qui ores sont et seront demourant en lad. Ville et finaige d'Arnoncourt pour chacune charrue qui labourera aud. finaige quatre journaulx de charrue cest assavoir ung journault au tramoix ung au sombre. ung au retercier et ung en vaing au semer ou pour chacun journault payeront aud. Seigneur la somme de trois sols tournois. lequel qui plaira audit Seigneur.

ART. 7.

Item payeront lesd. habitans dessus d. à moy led. Seigneur d'Arnoncourt et a mes hoirs et ayans cause Seigneurs dudit lieu cest assavoir chacun qui aura harnoix deux voitures a charrier le foin dud. Seigneur presens et aduenir aud. Aigremont.

Item deux voitures chacun a charrier le froment ou gerbes dudit Seigneur et deux voitures chacun a charrier l'avene dud. Seigneur aud. Aigremont ou pour chacune voiture au cas que fault y avoir payeront audit Seigneur la somme de dix deniers tournois lequel qui plaira aud. Seigneur et lesront lesd. harnois et charrettes en faisant ce qui dit est aux despens dud. Seigneur et pareillement les boufmers qui feront lesd. Journaulx de charue c'est assavoir quilz auront leur pain raisonnablement.

ART. 8.

Item avec ce payeront lesd. habitans dessus diz a nous

lesd. Seigneur presens et advenir Seigneur dudit lieu pour chacun an doresenavant la somme de dix sols tournois a payer pour chacun an a deux termes et payemens cest assavoir cinq sols tournois au jour de Pasques charnetz et les autres cinq sols tournois au jour de Saint Remy.

Art. 9.

Et ce pour cause et est lieu de plusieurs autres menues debtes et redeuances que lesd. habitans souloyent devoir aud. Seigneur cest assavoir pour une geline quilz deuoyent chacun feu et mesnage pour chacun aud. Seigneur au jour de feste Saint Remy. ou dix deniers tournois pour chacune dicelle aussi pour ung chapon qu'ils deuoyent chacun an pour chacun feu au jour de Pasques ou quinze deniers tournois pour iceluy. et pour chacune une journée à la faulx ou deux sols six deniers tournois comme pour les autres courvées de faucille au froment et à lauene taupec les deux ving cinq deniers tonrnois comme pour aussi et en lieu du ..... que lesd. habitans d'Arnoncourt doivent faire aud. Seigneur ez chevauchies quant il va en armes et pour portaiges des lettres dud. Seigneur comme pour et en lieu de certains charrois de charrettes quils pourroyent devoir aud. Seigneur pour reffection de place ou autrement comme aussi des masouraiges et courvees de bras de touttes lesquelles choses contenues en ce present article lesdiz habitans et chacun deulx en demoureront quitte moyennant et pamy lesdiz dix sols tournois dessus d. quilz payeront chacun par chacun an aux termes et en la maniere que du est.

Art. 10.

Item paieront chacun chief dostel pour chacun an doresenavant aud. Seigneur present et aduenir Seigneur dud. lieu le lendemain de Noel ung penault daveine pour cause de leur affenaige et usaige es bois dud. Aigremont et Arnoncourt.

Art. 11.

Esquelx lesd. habitans auront leur usaige tant pour maisonner aud. lieu d'Arnoncourt comme pour eulx chauffer et pour mettre leurs porcs de leur norry quilz auront avant la mi-aoust lesquelx pourront mettre pour chacun an esd. bois en temps de greince et de ceulx qu'ilz auront après lad. my-aoust achetez ou retenuz.

Ils payeront pour chacun diceulx porcs huit deniers tournois et moyennant et . . . . . ledit penault daveine quilz payeront pour la maniere que dn est.

Art. 12.

Lesd. habitans seront quittes et francs de venir faire le guet audit Aigremont reserve toute fois que sely avons peril ou dangier de guerre en cas de menant péril lesd. habitans sont et soyent tenus de venir l'ung deulx chacune nuyt faire le guet audit Aigremont cest assavoir ou chastel et en ce faisant seront quittes dudit penault d'aveine taut qui feront ledit guet.

Art. 13.

Item tous lesd. habitans de lad. Ville d'Arnoncourt presens et aduenir payeront pour chacun an aud. Seigneur de ladite Ville le landemain de la Pentecoste la somme de vingt et cinq sols tournois pour cause des . . . . de la mesure dud. lieu et finaige d'Arnoncourt en telle manière que les diz habitans doiuent mettre le messier de pour eulx a eslire pour garder ledit finaige.

Art. 14.

Item sont et seront tenus lesd. habitans dessus d. de paier aud. Seigneur leurs charroys de leursd. chevaulx pour chacun c'est assavoir pour chacun d'eulx deux voitures de bois lune la

la sepmaine devant la Toussains et l'autre voiture la sepmaine avant Noël ou pour chacune voiture la somme de dix deniers tournois lequel qui plaira aud. Seigneur et auront en ce faisant dud. Seigneur du pain suffisamment pour leurs despent.

Art. 15.

Item led. Seigneur mettra pour chacun an son banvin en lad. ville d'Arnoncourt des Pasques jusqu'à la Penthecoste et celuy qui vaudra vin en lad. Ville sans le congié dud. Seigneur ledit banvin durant payera soixante solz tournois d'amande aud. Seigneur mais l'on en y pourra bien vandre en gros et ce led. Seigneur ne prenoit sondit banvin en icelluy temps il ne le pourroit prendre en autres temps.

Art. 16.

Item et ne pourront lesdiz habitants dud. Arnoncourt vandre ne donner ou engaigier a autres fors que à ceux de ladite seigneurie de leurd. seigneur aucuns de leurs héritaiges et ceulx qui en vandroyent donneroyent ou eschangeroyent hors de lad. Seigneurie soyent escheus à leursd. Seigneur et toute la revenue meubles et hesrritages qui seront aud. vandeur seront en la voulenté dud. Seigneur pour l'amande.

Art. 17.

Mais ils le peullent et pouront bien vandre les ungs et autres de lad. Seigneurie dessusd. sans amande payeront 12 deniers tournois payant de la livre audit Seigneur pour loz et pour ventes, et led. Seigneur leur en doit sceller lettres payeront lesd. 12 deniers tournois payant de chacune livre pour les loz et pour les ventes.

Art. 18.

Et en doit payer le vendeur la moitié et l'acheteur l'autre moitié de dans les sept moys que le vendaige sera fait.

Art. 19.

Et se il deffaton de payer de dans lesd. sept moys ilz seroyent à 10 sols tournois damende le vendeur à cinq sols et l'acheteur à cinq sols tournois et ce il demoureron en lung deulx ly autre se poroit excuser et eil ou il demouroit paieron ladite amande desd. dix solz tournois.

Art. 20.

Item chacun desd. habitants de la ville d'Arnoncourt peullent et pourront marier leurs enfants ou il leur plaira en ladite ville ou debors desoubz quelque Seigneur qui leur plaira sans acoison et peussent et pourront donner à leursd. enfants en mariaige de leurs meuble exempte les héritaiges qu'ils ne peullent donner . . . . . . et celui ou celle a qui on donroit lesd meubles les portera ou il voudra sans acoison chacun habitant s'en peult aller dessoubz quelque Seigneur qui luy plaise et porter tout son meuble saufs et conduitz.

Art. 21.

Exempte bois marrien et blefs gaigme es champs ou chaletz pendent es heritaiges.

Art. 22.

Item en sont et seront tenus lesd. habitants dudit Arnoncourt de paier chacun an en son endroit les debites et redevances audit Seigneur present et advenir aux jours et termes cy dessus spéciffiez et déclairez a peine de trois solz tournois d'amande à appliquer audit Seigneur sur ung chacun desd. habitans qui seront deffaillans.

Art. 23.

Et en tant que touche le fait de la justice dud. Arnoncourt de laquelle je suis hault justicier, moyen et bas lesd. habi-

tans sont et seront tenus de eslire mayeur et escheuvin et les présenter à moi ledit Seigneur ou a mes hoirs et ayant cause Seigneur dudit c'est assavoir chacun an le lendemain de Pasques afin de pourvoir sur le fait de ladite justice pour en user besoingner et exploiter ainsi et pour la forme et manière, quel a été fait et use et acoustume dancienneté aud. lieu d'Arnoncourt pour chacun an.

ART. 24.

Laquelle justice et touttes les amandes deppendans dicelle sont et seront pareillement qu'il est contenu et declaire es chartres des habitans de Frasnoy c'est assavoir en tant que touche le fait de lad. justice et amandes.

ART. 25.

Toutes lesquelles chosses dessusd. et chacune dicelles je led. Jehan de Choiseul Seigneur dud. Aigremont de la Rivière et dud. Arnoncourt ay permis et et permetz par cesd. présentes pour moy et pour mes hoirs et ayant cause Seigneur dudit Arnoncourt avoir et tenir ferme estable et agréable a tousjours en appelente sans contreuenir soubz l'obligation de tous mes biens et des biens de mes hoirs meubles et immeubles appartenans et aduenir lequelx quand a ce jay pour ce soubsmis et obligiez es juridictions et contraintes du royaume .... de ses gens et à toutes autres cours et juridictions quelzqconques tant deglise que séculiers et de paier tout frais missions intérets et dommaiges qui a deffault de tenir et à compter le contenu en cesd. présentes s'en pouroyent ensuyvre et ay renonce et renonce par cesd. présentes à tous ce que contient cesd. lettres et leur teneur pourroit estre dit et propose et mesmement au droit disant général renonce non valoir se lespecial ne précède et pour ce que lesd. choses dessusd. et chacune dicelles soyent plus fermes plus créables et plus estables Je led. Jehan de Choiseul escuyer Sei-

gneur d'Aigremont devant notre supplie prie et requis au Roy notre dit seigneur et ce reuerent Père en Dieu et mon très honoré Seigneur Monseigneur levecque et duc de Langres per de France et a chacun d'eulx que leur plaise de leur benigne grace dagreer ratiffier et confermier se mestier est cesd. présentes et tout le contenu en icelles lesquelles en tesmoing de ce jay seigné du saing de ma main et scellées de mon scel armoye de mes armes pendas a cesd. présentes qui furent faites et donnees audit Aigremont le XXE jour du mois de feurier l'an mil quatre cens soixante dix neuf, signé Jehan de Choiseul avec grille et paraphe.

Tous ces affranchissements n'étaient sans doute pas bien complets, mais pour l'époque ils devaient être considérés comme très-avantageux, et la condition actuelle des sujets d'Aigremont était bien préférable à leur condition précédente. Les trois villages ne tardèrent donc pas à se repeupler, et chaumières et château se relevèrent de leurs ruines. Mais l'existence féodale était alors sur son déclin, la royauté était forte et puissante, et devant elle reculait et faiblissait peu à peu le pouvoir seigneurial qu'elle devait un jour réduire à n'être plus qu'une vaine ombre du passé. L'histoire d'Aigremont nous fera encore assister à l'un des drames de cette révolution que la royauté opéra avec l'aide des communes et de la bourgeoisie, et qui en créant le pouvoir absolu d'un seul abaissa toutes les existences provinciales, sous un même niveau, aussi fatal aux li-

bertés locales qu'aux seigneurs, aux hôtels-de-ville qu'aux châteaux.

Le château d'Aigremont était dans une trop belle position pour n'être plus attaqué aussitôt qu'une guerre appelait l'ennemi sur cette frontière de la France; aussi avons-nous déjà remarqué qu'en 1454 il avait été détruit, qu'en 1479 Arnoncourt avait été brûlé, et que probablement Larivière avait partagé le même sort. En 1498, le maréchal de Vergy s'en empara de nouveau et y mit, au nom du duc de Bourgogne, une garnison qui fut bientôt chassée après un nouveau siége. C'était donc un dangereux séjour que cette petite place, assez forte pour attirer l'attention de l'ennemi, et trop faible pour lui résister long-temps. Mais les ravages de la guerre étaient pour le château et l'orgueil féodal une noble cause de ruine, le temps lui réservait d'autres outrages. Des dissensions de famille le firent sortir de la main des Choiseul, et cette fois ce fut la baguette d'un sergent royal qui délogea le châtelain; la place ne capitula pas, mais fut vendue à la barre d'un tribunal, et achetée à beaux deniers comptant par un vilain; voici comment la chose est racontée dans un mémoire manuscrit du 17.e siècle (1).

« 1607. Noble seigneur messire Philibert de » Choiseul vint à mourir, lequel laissa cette

(1) Manuscrit de Clément Macheret, curé d'Hortes, in-f°.

» noble terre et seigneurie à son fils aîné François
» de Choiseul qui avoit un frère nommé Jean de
» Choiseul. Et comme madame Louise de Sully,
» veuve dudit messire Philibert de Choiseul, et
» douairière dudit domaine de la ville et château
» d'Aigremont, se vint présenter audit lieu pour
» se loger en son département, les susdits Fran-
» çois et Jean lui refusèrent l'entrée, et fut con-
» trainte de demeurer trois jours dans le bourg,
» au bout desquels, voyant que l'on ne vouloit
» l'ouir ni recevoir, elle jura sur la foi qu'elle pro-
» fessoit qu'ils en sortiroient aussi bien qu'elle,
» et en effet, fit mettre en décret ladite terre, qui
» fut vendue, au plus offrant et dernier enché-
» risseur, au siége royal de Langres, et adjugée
» à . . . . . Vauldin huguenot, maître de forge. »

Cet achat ayant blessé l'orgueil de la noblesse du Bassigny, on trouva moyen de faire *retirer* la terre d'Aigremont par le duc d'Épinay (1) qui en resta alors paisible propriétaire.

A peine possesseur de cette terre, le duc d'Épinay imagina de ressusciter les prétentions de souveraineté des anciens barons, et fit rétablir les fortifications du château, construisit un nouveau bastion, plaça dans cette petite forteresse une garnison qui rançonna le pays d'alentour, et se mit à faire battre monnaie. Cette levée

(1) Henry de Luxembourg, prince de Tingry, duc d'Épinay, né en 1582, mort en 1616.

de boucliers, comme on le pense bien, n'eut aucun résultat, et la mort du duc d'Epinay mit la place d'Aigremont entre les mains de son fils naturel Charles-Antoine, avoué de Luxembourg, dont la trahison amena la ruine complète du château.

Cet évènement clot, à proprement parler, l'histoire d'Aigremont ; le château des Choiseul devait finir comme il avait commencé, par la guerre ; la forteresse féodale devait tomber devant l'action combinée de la royauté et de la bourgeoisie. C'est, en effet, la ville de Langres qui eut les honneurs de la conquête ; et, si l'on en juge par le soin qu'elle mit à s'en glorifier, cette petite guerre fit beaucoup de bruit dans son temps, dans cette petite portion du royaume, et exalta beaucoup l'amour-propre de la cité. Comme nous craindrions de ne pas trouver en nous assez d'enthousiasme pour la raconter dignement, nous laisserons parler l'auteur du mémoire manuscrit que nous avons déjà cité, et qui s'est plu à conserver la mémoire de ce siége. La planche qui accompagne cette notice et qui représente le village d'Aigremont au moment du siége, complétera son récit.

LA GUERRE DE LANGRES.

L'an présent 1650, entre le samedi sixième, et le dimanche septième Aout, le sieur comte

De Rosnay, usufruitier de la terre et baronnie d'Aigremont, vendit ladite baronnie, forteresse, ville et donjon, au duc Charles de Lorraine (1), et autres partis ennemis de l'état de France, conduits par le colonel Elme Châteauneux, et autres, jusqu'au nombre de 73 cavaliers, lesquels y entrèrent environ minuit de la susdite nuit, suivant les avis que le sieur Dubois de Serqueux a donné à notre ville, ce qui nous a donné de grandes frayeurs, à cause des cruautés que ladite forteresse a autrefois causées à ce pays. Et ensuite Messieurs les maire et échevins de cette ville ont fait assembler les notables pour délibérer sur les présentes nécessités, et ont été d'avis que l'on feroit incessamment une milice pour y envoyer au plustôt, laquelle sortit le mercredi 10 Août, jour de fête S.t Laurent, environ les quatre heures après midi, étant conduite par le sieur Ducerf, capitaine langrois, assisté de plusieurs volontaires; et fut cette armée en son commandement d'environ 150 hommes, y compris les archers au nombre de 22, et allèrent loger le premier soir à Neuilly-l'Évêque.

Le jeudi onzième Août, l'on y envoya plusieurs cavaliers, outre 20 sergents qni furent commandés pour ce faire; et, ledit jour, certains ivrognes associés aux soldats langrois qui alloient audit

(1) Charles IV, né le 5 Avril 1604, mort le 18 Septembre 1675.

siége, passant *en la rue de l'Homme-Sauvage*, et, tirant un fusil contre le pavé, tuèrent une honnête femme, nouvellement mariée à Jean Vruinchotte, M.e Tailleur d'habits, laquelle tomba par terre, sans jamais dire un mot, et fut enterrée le lendemain 12, en la chapelle des Trépassés, *Requiescat in pace. Amen.* Le samedi 13 Août, sortirent encore plusieurs volontaires, tant à cheval qu'à pied, pour grossir notre dite armée.

Le même jour, environ une heure après midi, l'on fit sortir de cette ville deux pièces de canon, plus dix charrettes de munitions de guerre touchant ledit canon, avec une grande quantité de bêches, tranches, pics, louchets et autres ustanciles pour le fait de la guerre, plus une grande quantité de pains et autres vivres, et pour conduire tout ce que dessus, furent choisis cent hommes des plus lestes de la jeunesse de la ville, lesquels furent accompagnés d'environ cent autres hommes qui y voulurent aller comme par force, pour seconder par leur valeur une si glorieuse affaire, et la conduire par leur prudence et leur bon conseil à un bon point, au contentement d'un chacun.

Première Batterie, le 15 Août.

Au saint jour de l'Assomption-Notre-Dame, 15 Août, environ les trois heures du matin,

notre canon étant ajusté en batterie, et propre à bien faire, commença de saluer les rebelles de la place d'Aigremont, et leur envoyant des prunes d'assez dure digestion, et leur faisant savoir la valeur et force du peuple langrois, ce qui les étonna tellement que ledit jour et la nuit suivante ils chargèrent tous leurs bagages, et préparèrent tout pour le lendemain demander composition et quitter la place. Mais, il en arriva bien autrement, car la noblesse du Bassigny, laquelle est assez mal connue en France, se voulut mêler de commander et de donner des ordres, et même tenant conseil de guerre sans y appeler les sieurs Phillepin, échevin, et Ducerf, capitaine, quoique le tout se fît aux frais de la ville de Langres. *Quid est tibi mare quod fugisti et tu gens Bassigniana conversus es retrorsum?*

Cette noblesse du Bassigny fatigua tellement notre armée de Langres, qu'elle ne lui donnoit aucun relâche pour prendre son repos, et fut dit qu'en vain l'on battoit le château de leur cousin, et qu'ils ne le vouloient pas prendre et qu'ils ne lui vouloient point de mal. Et ladite noblesse étoit composée des sieurs de *Maré*, baron de Clefmont, de *Grecia*, seigneur de Dampmartin, d'*Épinant*, seigneur dudit lieu, de *Boulongne*, sieur de Bonnecourt, de *Dampierre*, sieur dudit lieu, de *S.t-Belin-Bielle*, sieur dudit Bielle, etc.; les-

quels ayant supposé de fausses lettres du sieur de Campis, gouverneur à Mirecourt, pour le roi, firent croire qu'il venoit de grands secours de la part du duc Charles, et firent lever le siége, le mardi seizième du présent mois d'août, dès l'aube du jour, sans avoir vu, ouï, ni paroître ou parler d'aucun secours. Et firent passer les deux pièces de canon de l'armée langroise si proche dudit château que si les ennemis, qui étoient audit lieu d'Aigremont, eussent eu poudre et plomb ils eussent perdu une bonne partie des soldats de Langres. Et étoient, les susdits assiégés, réduits à une telle extrémité qu'ils n'avoient ni poudre, ni plomb, ni farine, ni sel, ni chair, et la dame qui étoit renfermée avec les soldats de la garnison avoit fait des balles d'étain tout le long du jour de Notre-Dame, qui étoit la veille de la levée dudit siége, et ils ne laissèrent pas de s'enfuir sitôt que le siége fut levé, tant ils avoient crainte de perdre leur liberté.

La lâcheté ci-dessus ou plutôt poltronnerie de la noblesse du Bassigny a été tant méprisée de tout le monde, et divulguée si hautement partout, que monseigneur le révérendissime évêque de Langres, pair de France, fut contraint (le mercredi 17 août jour de fête monsieur S.t-Mammès, auquel jour il dit la grande messe en son église cathédrale) de leur faire un reproche publiquement en la place de Chambeau, devant tout

le peuple, environ les huit heures du matin, leur disant hautement qu'ils avoient méprisé le service du Roi et du bien public, et qu'on en avertiroit Sa Majesté, vu qu'il n'y paroissoit aucun secours suivant leurs fausses lettres et qu'ils n'étoient pas bons François, et qu'il y avoit plus de trahison que de poltronnerie et lâcheté de leur fait, à quoi ils n'osèrent répliquer aucune parole.

Le jeudi 18, monsieur le capitaine Ducerf sortit de cette ville de Langres avec 152 soldats Allemands, qui sont de la garnison de Mirecourt, pour empêcher les courses de ceux d'Aigremont, et s'est allé camper assès près d'eux au Bassigny, et puis après s'est retiré à Varennes.

De Serqueux, le 19 Août.

Le vendredi 19 août sont arrivés à Aigremont environ 150, tant cavaliers que piétons, lesquels veulent réparer les brèches, et nous demandent soixante queues de chaux vive pour travailler audit château, et se vantent de perdre toute la campagne.

De Serqueux, le Mardi 23 Août.

La garnison d'Aigremont s'étant venu loger par force en ce lieu de Serqueux, et après avoir fait de très-grands dégats, et entre autres pillé la maison de M. Dubois, ont brûlé le logis du

sieur Dubois, qui étoit de grande défense, et après sont retournés audit Aigremont.

Le sieur de Maré, baron de Clefmont, est arrivé ici aujourd'hui 26 Août, portant une lettre et commission de l'autorité de M.gr le duc d'Orléans, avec pouvoir d'assiéger et prendre le château d'Aigremont, et enjoint aux villes de Langres et de Chaumont, de leur fournir par ensemble ce qui sera nécessaire pour y faire et former un siége, cette commission, datée du 17 août et enregistrée, au greffe du bailliage royal, ledit jour 26, et encore envoyée à Chaumont, ledit jour, pour y être pareillement enregistrée.

Cejourd'hui 29 août, un certain messager appelé Champagne, lequel avoit été envoyé exprès à Paris, après la levée du siége d'Aigremont, et, étant arrivé en cour et ayant été interrogé des défauts commis audit siége et de la lâcheté de la noblesse du Bassigny, a rapporté ordre exprès à la ville de Langres pour prendre et raser ladite place, et enjoint, de par le roi, au sieur vicomte de Corval, d'y employer ses troupes et de ne point abandonner ledit siége.

Le mardi 30 août, l'on a commencé à faire processions générales, prières au Tout-Puissant que le siége d'Aigremont, que nous entreprenons sur nos ennemis, puisse réussir, pour sa gloire et la liberté du pauvre peuple, et on finit ces processions le dimanche quatrième Septembre.

Aussi ce jour, ladite place a été investie par ledit sieur vicomte de Corval, lequel est sorti de Varennes précisément à midi, et le sieur capitaine Ducerf, qui, depuis deux jours en ça, a été aux environs d'icelle pour faire couper les arbres et ruiner les chemins qui sont près les bois du côté de Lamarche, afin de s'opposer aux secours qui y pourroient venir.

Item ledit jour, trente août, le canon de Langres est sorti pour y aller, étant assisté de deux cents hommes, tant soldats que pionniers, avec tout ce qui est nécessaire à l'attelage et attirail de deux pièces. Le mercredi 31 août, notre canon et tout ledit attirail et appareil est retourné et n'a point passé Saulxures pour plusieurs raisons qui se diront ailleurs. Et quoique le sieur vicomte de Corval eût promis de faire à merveille en cette occasion, il a été diverti par le sieur de Maret, sous le prétexte de quelques secours mandé, afin de détruire le bon dessein des Langrois et de leur en ôter la gloire. Ici est à considérer combien la noblesse est ennemie de la paix et de la grandeur et prospérité des villes de France et de la fidélité qu'elles ont pour leur roi, et voudroient voir tout ruiner pour se rendre nécessaire; mais Dieu nous veuille garder d'avoir besoin d'elle.

Le dimanche 23 septembre, les soldats de la garnison dudit Aigremont ont envoyé mande-

ment, à la ville de Langres, pour leur contributions, à raison de deux cents pistolles par mois, et le tambour qui a apporté ledit mandement a été mis en prison à cause de sa témérité.

1651.

Cette année présente 1651 nous produit la prise et réduction de la ville, château et forteresse d'Aigremont, l'une des fortes places de la province, réduite en l'obéissance des Langrois le mercredi onzième jour du mois de Janvier, à une heure après minuit, dans laquelle entra le sieur Dhiver avec sa milice composée de quatre-vingt-dix hommes, après plusieurs assauts donnés et grandes attaques de part et d'autre.

Cette prise de la ville d'Aigremont, faite comme dessus, étant rapportée à Messieurs de Langres, ils ordonnèrent que promptement les ordres de sa Majesté seroient exécutés ; lesquels étoient de prendre ladite place et de la raser. Et étoient ces ordres du mois d'Août dernier ; fut donc envoyé premièrement au roi pour donner avis qu'on avoit pris ladite place et qu'on la démolissoit suivant ses ordres, ce qui fut trouvé très agréable par Madame la régente. Puis, fut encore envoyé à Monseigneur de Vendôme, gouverneur de Bourgogne, demeurant à Dijon, pour lui donner nouvelle du bonheur de la Province, par le moyen et adresse de la milice langroise, laquelle

nous avoit délivré d'un monstre, lequel surpassoit tous les autres en fureur. Et à l'instant, c'est-à-dire le Samedi 14, furent envoyés les sieurs Petit-Jean et Phillepin, échevins, pour commissaire et intendants à la dite démolition, et avec eux deux maîtres mineurs ou ingénieurs pour faire mines, fourneaux et autres inventions à démolir, puis, 1600 livres de poudre pour satisfaire à ladite ruine, et en outre, tous les villages de l'élection de Langres, y avoient chacun plusieurs ouvriers. Et y furent lesdits commissaires depuis le susdit jour samedi 14 jusqu'au lundi trentième janvier, où ils firent jouer, tant fourneaux que mines, jusqu'à dix-neuf; et comme ils s'en retournoient, ledit lundi, vinrent nouvelles d'un extraordinaire, envoyé exprès par sadite majesté, qu'il falloit entièrement abattre ladite forteresse et la raser. Ce qui a été cause que lesdits sieurs intendants s'en sont retournés le lendemain, et ont encore emmené quantité de poudre et plusieurs maçons et convoqués de rechef toutes les communautés à continuer d'avoir certain nombre de pionniers pour achever cette ruine, et furent encore faits treize, tant mines que fourneaux, et retournèrent, le samedi 4 février, après avoir tout jeté à terre avec beaucoup de peine et de travail (1). »

(1) La prise d'Aigremont fut célébrée par un poète langrois nommé Courtet, chanoine de la cathédrale, qui composa à cette occasion un

Ainsi tomba, pour ne se relever jamais, le château d'Aigremont; le marteau bourgeois d'un échevin renversa la Tour-de-Maugis, et la commune rédigea procès-verbal de la revanche qu'elle venait de prendre sur la féodalité; on peut le voir encore dans les archives de la ville (1).

Du reste, ce fut également le dernier exploit de la milice communale, la royauté fut bientôt assez forte pour qu'il n'y eût plus ni féodalité ni commune qu'elle eût intérêt d'armer l'une contre l'autre.

Il est facile de se faire une idée de la désolation du village d'Aigremont : après un semblable évènement, les habitants devaient être dispersés, la plupart des maisons détruites, et il devait paraître probable que ce village serait anéanti avec le château qui faisait sa force et son malheur. Cependant, il se releva, et sur les ruines de la forteresse, les nouveaux habitants bâtirent de nouvelles maisons qui, cette fois, furent de longtemps à l'abri de la guerre et de l'ennemi. Mais aussi l'histoire d'Aigremont cesse totalement de

poème intitulé : *Cassandra lingonica.* Ce poète était né en 1611 et vivait encore en 1663.

(1) Après la prise d'Aigremont, on instruisit le procès du comte de Rosnay et de dame Marguerite de la Baulme, sa femme : convaincus du crime de lèse-majesté, les deux époux furent condamnés à mort. Un tableau ou effigie exposé à Langres, le mardi 30 Juin 1653, représentait le mari rompu vif, et la femme ayant la tête tranchée. *Manuscrit de l'abbé Macheret.*

se distinguer de l'histoire générale du pays, et nul évènement particulier ne vient plus signaler son existence.

Aujourd'hui, sans le soin minutieux avec lequel les contemporains nous ont conservé le plan de la forteresse au moment du siége, et la description du bourg : il serait difficile de deviner ce que l'un et l'autre étaient en 1651. « La place d'Aigremont, dit l'abbé Macheret que nous avons déjà cité, contient environ neuf journaux de terre à la mesure de Lamarche, laquelle contient quatre cents toises par chacun journal, et tenoit le châtel avec sa basse-cour quatre journaux et quelque chose, et la ville tenoit le reste tous bien enfermés en de bonnes et fortes murailles, et l'église parrochiale de S.t-Sébastien étoit dedans. La ville étoit assez considérable, et composée de 40 maisons de laboureurs et autres gens de métiers; mais à présent, cette année 1651, il n'y en a plus que vingt-cinq, et en outre il y avoit deux faubourgs ou deux rues proche l'église des Trépassés ou S.t-Michel, où est le cimetière général d'Aigremont, de Larivière et d'Arnoncourt, et y avoit encore cinq grandes maisons quand le seigneur duc de Weymar passa en l'an 1636, lesquels furent brûlées par les Suédois ».

Tout ce qui reste en ce moment à Aigremont de la famille puissante qui l'a possédé si longtemps, consiste en 4 tombes veuves des cendres

ce récit, toute l'histoire de cette contrée présenterait, si on l'interrogeait, de semblables résultats, et donnerait la mesure des efforts qu'il a fallu à la société en général, et à chaque fraction en particulier, à la bourgade comme à la grande ville, pour se transformer et arriver à l'organisation actuelle (1).

S. MIGNERET.

(1) Le village d'Aigremont est situé, sur une montagne, à 12 lieues au nord-est de Langres, et à 2 lieues et quart au nord de Bourbonne Il fait aujourd'hui partie du canton de cette ville. Population. 220 habitants.

ARCHÉOLOGIE.

ANTIQUITÉS CELTIQUES.

MONUMENT DES *FOURCHES*.

L'HISTOIRE de notre pays, et surtout l'histoire monumentale, a été si peu étudiée jusqu'à présent, qu'on soupçonnait à peine l'existence de monuments druidiques autres que les *tumulus de Perrogney* et de *Courcelles-en-Montagne* (1), connus sous les noms de *Feu-de-la-Motte*, et de *Butte-Saint-Valentin* ; et encore n'est-il pas bien prouvé qu'ils soient de l'époque celtique (2). Nous n'entrerons dans aucun détail sur ces *tumulus*, quoique ce qu'on en a écrit laisse beaucoup à dire sur leurs dimensions et leurs formes, ainsi que sur les traditions populaires dont ils sont l'objet ; nous nous réservons d'en faire la description exacte, lorsque les communes de Perrogney et de Courcelles auront

---

(1) Ces deux communes sont à l'ouest de Langres, et à un peu plus d'un myriamètre de distance.

(2) Les habitants de Perrogney rapportent que le *Feu-de-la-Motte* fut élevé, du temps des Romains, après une bataille sanglante, et à la mémoire des généraux tués dans le combat : chaque soldat, dit-on, remplit son casque de terre, pour la jeter sur les corps des guerriers, et ainsi fut formé le tumulus ; on voit encore au pied l'endroit où fut prise la terre et les pierrailles.

exécuté les fouilles qu'elles ont projetées. La connaissance de ce que renferment ces deux *tumulus*, sera certainement d'un haut intérêt.

On lit dans quelques ouvrages sur le département, qu'il existe des monuments celtiques dans les bois de la commune de Marac; nous avons parcouru une grande partie de ces bois, et, malgré nos pénibles recherches, nous n'avons pu encore rien découvrir. Les courses semblables que nous avons entreprises dans plusieurs autres endroits, sur de fausses indications, n'ont pas eu plus de succès; toutefois, ces désappointements auxquels on doit s'attendre dans l'étude de l'archéologie, ne nous ont point rebutés ni découragés, et, plus tard, nous rendrons compte du résultat des nouvelles explorations que nous avons projet de faire.

Nous consacrons spécialement cet article à la description d'un monument très-intéressant, et d'autant plus ignoré qu'il est plus près de nous.

Il y a quelque peu plus d'un an, nous lisions le 1.er volume du *Cours d'Antiquités monumentales* de M. de Caumont, et comparant les monuments celtiques qu'il décrit, aux pierres qui couronnent le plateau aride des *Fourches*, nous crûmes trouver dans ces pierres oubliées les restes d'une belle *enceinte* druidique: depuis, l'examen scrupuleux des lieux changea nos soupçons en certitudes, et c'est alors que nous fîmes part de notre pensée.

Le mamelon des *Fourches* n'est séparé de la montagne sur laquelle s'étend la ville de Langres, que par une gorge large et profonde; il est élevé de 100 mèt. environ au-dessus des eaux de la Marne (1), et peut avoir 1/2 myriamètre de

---

(1) La hauteur du sol de Langres au-dessus des eaux de la Bonnelle, ruisseau qui se jette dans la Marne à un demi myriamètre de là, mesuré à son point culminant, est de 123 m.; par conséquent, la différence de niveau de ce point avec le sommet des Fourches est de 38 m. *Renseignements communiqués par M. le Capitaine du Génie.*

circonférence à sa base, tandis qu'il est terminé par un plateau ovale de 80 mèt. de largeur, et de 34 mèt. dans sa plus grande dimension : la pente est égale de tous côtés et assez peu rapide.

Sur tout ce plateau, presque sans végétation et couvert de pelouse, sont répandues des pierres énormes dont les unes sont encore debout ; les autres sont inclinées, renversées entièrement, ou roulées sur le penchant de la montagne, ou enfouies dans le sol. Un grand nombre, dit-on, ont été brisées pour servir à l'établissement de la route royale de Paris à Bâle, qui tourne le pied du mamelon du côté de l'ouest.

Ces pierres sont plus nombreuses aux deux extrémités du plateau qu'au milieu : un examen attentif, joint à cette disposition, nous a fait penser que ces pierres formaient deux *enceintes* ou *cromlecks* (1), composés eux-mêmes de plusieurs cercles concentriques, et renfermant peut-être à leur centre un *dolmen* ou des *peulvans* (2) ; ou bien seulement des *pierres groupées*. Le plus grand de ces cercles aurait eu, à l'extrémité sud 27 mèt. de diamètre, et à l'extrémité nord 15 mèt. Nous ne pouvons donner ce que nous venons de dire que comme de simples conjectures, tant l'ordre primitif des pierres paraît dérangé, et tant aussi nous nous défions de nos connaissances en pareille matière.

---

(1) *Cromleck* est composé de deux mots bretons : *crom* courbe, et *leck* pierre.

(2) *Dolmen* vient de deux mots celtiques : *dol* table et *men* pierre. Les *dolmens* sont composés de plusieurs pierres posées verticalement, supportant une pierre de plus grandes dimensions, et qui ressemble grossièrement à une table. *Les Peulvans* connus aussi sous les noms de *menhirs*, *pierres fiches*, ou *pierres levées*, sont des pierres brutes d'une forme allongée et plantées verticalement. *Peulvan* se compose de deux mots celtiques : *peul* pillier et *vaen* ou *maen* pierre. *Menhir* de *men* pierre et de *hir* long. *Voyez* M. De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, Paris, 1830, t. 1.

Il nous semble cependant que ces deux enceintes bien distinctes ont été réunies par un ou plusieurs *alignements :* quelques pierres encore debout, isolées et suivant une ligne assez droite, autoriseraient cette assertion.

Malgré qu'un grand nombre de pierres ait été enlevé, dispersé ou enfoui, on en compte encore 43 dans la partie au midi, et 37 dans la partie au nord : celles-ci sont généralement plus grosses.

Toutes ces pierres ont ordinairement de 2 à 3 m. de longueur sur un peu moins de largeur, et toujours 1 mèt. 00 d'épaisseur dans la partie nord et 0 mèt. 80 dans la partie sud. Le plus considérable de ces blocs, qui est maintenant renversé, et brisé en trois morceaux, cube de 9 à 10 mètres d'après les mesures exactes que nous avons prises : le poids en serait donc de 27 à 30 mille kilogrammes au moins; beaucoup d'autres ne pèsent pas moins de 15 à 20 mille kilogrammes; et vraiment, nous avions peine à croire que les Gaulois aient pu tirer ces blocs des rochers qui couronnent la montagne de Brevoine à un kilomètre de là, et qu'ils aient trouvé, dans leur mécanique ou dans le nombre de leurs bras, assez de force pour les transporter suivant le plan incliné du mamelon. Toutefois, cette raison seule ne nous paraissait pas suffisante, et ce n'est pas l'unique exemple qu'on ait de la puissance motrice des Gaulois ; mais le niveau du terrain du plateau correspondant parfaitement au niveau de ce même terrain dans les montagnes environnantes, et les renseignements des personnes qui se sont spécialement occupées de géologie, nous ont convaincu de ceci, savoir : que le sommet des *Fourches* était primitivement couvert, en tout ou en grande partie, d'une couche de pierre *calcaire jurassique*, ayant de 1 mèt. 00 à 0 mèt. 80 d'épaisseur ; que les Gaulois brisèrent cette couche, en soulevèrent les morceaux pour les implanter dans le sol et former leur monument.

Telle est l'opinion que nous croyons la plus probable, et nous sommes loin cependant de regarder comme invraisemblable celle qui prétend que les blocs ont été tirés des rochers voisins.

Quelle était la destination de ce monument? Nous n'avons pu trouver rien de particulier qui nous aidât à résoudre cette question ; mais on doit présumer qu'il servait de temple, et que les anciens *Lingones* y faisaient leurs prières et leurs sacrifices ; probablement aussi ils s'y réunissaient pour délibérer des intérêts de la nation, pour les élections, les inaugurations (1). Nous ne pensons pas que cette double enceinte, ait été pour les Gaulois un lieu de sépultures vû que les fouilles dont nous allons parler, n'ont exhumé aucun débris funéraire qui pût faire soupçonner cet usage.

Au mois de mars 1837, un des membres de la commission archéologique de Langres, fit entreprendre à ses frais, des fouilles aux pieds des blocs, afin de s'assurer qu'ils n'étaient point adhérents au sol. Ces fouilles eurent un double résultat : celui de prouver que l'art et la nature avaient disposé ces pierres d'une manière si bizarre et si peu uniforme, ce dont on ne pouvait douter un instant; le second résultat fut de découvrir des restes assez considérables de constructions romaines que nous avions déjà soupçonnées à la vue des tuiles à rebords, des pierres sciées et des fragments de béton qu'on trouvait en assez grande quantité.

A peu près vers le milieu du plateau, on mit à découvert les restes assez bien conservés de quatre murs, formant un parallélogramme de 5 mèt. 40 de longueur intérieurement, et 4 mèt. 60 de largeur aussi dans œuvre. Les murs ont

---

(1) De Caumont, ouvrage cité, tom. 1, page 101 et suivantes.

70 cent. d'épaisseur, et dans la partie le mieux conservée 1 mèt. 20 de hauteur au-dessus du sol de cette espèce de chambre, qui est formé d'une aire en béton. Les murs sont revêtus, à l'intérieur, d'un enduit assez épais et peint d'une couleur rougeâtre. La porte devait se trouver à l'est, car on voit dans le milieu du mur, de ce côté, un vide de 1 mèt. 70 de largeur. Dans l'angle sud-ouest et intérieurement, on trouva le couvercle d'un sarcophage en pierre, de forme égyptienne, brisé à l'une de ses extrémités; mais comme les fragments étaient sur place, nous avons pu reconnaître que ce couvercle avait 2 m. 05 de longueur sur 82 cent. de largeur, et o mèt. 50 de hauteur au-dessus de l'arrête.

Ces débris, des ossements d'hommes et d'enfants, des restes de vases en terre cuite trouvés en même temps, indiquent assez que cette construction devait être un tombeau de famille. Une saignée peu profonde, faite un peu plus loin vers le nord, fit encore découvrir des traces de construction, et nous avons pensé que plusieurs tombeaux romains devaient autrefois couronner le sommet des *Fourches*, et il est hors de doute que ces tombeaux ont appartenu à des personnes de distinction.

Dans ces fouilles, on trouva trois médailles: la première moyen-bronze, portait l'effigie de Néron; les deux autres, petit-module, étaient du bas-empire, et l'une d'elles était frappée au coin de Claude II, dit le Gothique.

Des débris de constructions montrent que des établissements romains, des tombeaux, ou des villas, couvraient en partie le penchant du mamelon au midi et au couchant.

Ainsi, nous voyons que le lieu consacré par la religion des druides, avait été respecté par les Romains; mais plus tard, le moyen-âge ruina les tombeaux, anathématisa les pierres qui étaient l'objet d'un culte superstitieux, et enfin, pour dernière flétrissure, éleva sur le plateau quatre poteaux en pierre, pour servir de potence, et c'est cette destination

qui a donné son nom au mamelon. Ces poteaux subsistèrent jusqu'à la révolution de 1789 (1).

Nous n'avons pu apprendre aucune tradition, aucune légende qui rappelât les anciennes superstitions.

P. PECHINET et J.-C. MONGIN.

---

(1) Dans le tableau dont il est parlé page 39 de cet ouvrage, et qui est à l'église S t-Martin de Langres, on voit ces quatre poteaux tels qu'ils étaient.

Le dernier malfaiteur qui fut pendu sur la place Chambeau, traîné sur la claie, puis exposé au sommet des Fourches, fut N. Bernard qui avait volé les vases sacrés de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres.

Sur le 4.e

BEAVIEVL EN

BEOVIOLOIS

LE LION DE SABLE

ARMÉE DE GEVLLE

EN CHANT DOR

Sur le 4.e

BEAVVAVLT

LES LIONS DE GEVL

LE ARMÉE DOR EN

CHANT DARGENT

Au-dessus du chevalier, deux figures d'hommes soutiennent l'écusson du défunt aux armes de Choiseul;

Et dans le bas on lit:

CY GIST HAVLT ET PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE PHILLIBERT DE CHOYSEVL CHEVALIER DE L'ORDRE DV ROY SOVVERAIN ET BARON D'AIGREMONT AMBON (*un mot ou deux effacés*) FILS DE FEV MESSIRE PIERRE DE CHOISEVL CHEVALIER ET DE DAME ANNE DE S. AMADOR SON ESPOVSE LESQVELZ ONT LAISSÉ (*un mot effacé*) ET FRANCOIS DE CHOISEVL LEVRS ENFANS LESQVELLZ (*le reste est enlevé, piqué*).

Sur la 2e tombe, on a représenté une femme, en ronde-bosse, la tête posée sur un coussin, les mains jointes, un chapelet à la ceinture, une levrette sous les pieds; au-dessus de la tête est un écusson en relief, mi-partie Fouchier et Lanmoy, autour duquel on lit:

FOVCHIER

1.er écusson de droite.

FOVCHIER

LES ESTOILLES

ET LA BARDE DARGENT

EN CHANT DAZEVR

LANMOY

1.er de gauche.

LANMOY

LES LIONS VER

ARMÉE DOR EN

CHANT D'ARGENT

2.°

CHASTELET
EN VAREST
LA BARRE DA
ZEVR EN CHANT
DARGENT LE BOR
DE GEVLLE

3.°

BAISSEY
LES ROSES
DARGENT EN
CHANT DAZEVR

4.°

LATRER
LES BANDES
DARGENT EN
CHANT DE GEVL
LE.

2.°

S. SEIGNE
LES BANDES
DOR EN CHANT
DE GEVLLE

3.°

CHANTILLON
LES LIONS PAR DOR
ARMÉE DOR EN
CHANT DE GEVL

(Le 4.° est effacé presqu'en entier).

Dans le bas on lit :

DAME ANTOINETTE DE FOVCHYER EN SON VI
VANT D'AIGREMONT DE FOVCHYER

(Une ligne et demie illisible).

Les deux autres tombes retournées servent de pavé au sanctuaire.

La famille de Montmorency, à qui la terre d'Aigremont appartenait, l'a aliénée en totalité, et là, comme dans presque toute la France, s'effacent les dernières traces de l'ancienne organisation féodale. Comme on a pu en juger par

ANTIQUITÉS ROMAINES.

NOTICE

SUR DIVERSES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES FAITES A LANGRES ET AUX ENVIRONS.

Au moment où nous avons entrepris notre travail, nous étions loin de penser lui donner toute l'extension qu'il a reçue depuis ; la grande quantité de matériaux que nous avons recueillis et l'intérêt que ce travail nous a inspiré nous ont fait dépasser les bornes que nous nous étions tracées. Nous regrettons que notre départ ne nous permette pas de compléter notre œuvre par les dessins des monuments qui existent encore.

INSCRIPTIONS.

AUX DIEUX.

Mercure, le plus vénéré des dieux chez les Gaulois (1), eut de nombreux adorateurs parmi les *Lingones*, si l'on

(1) Cæsar, *de Bello Gallico*, liv. VI, chap. 17.

en juge par les inscriptions votives qui nous restent. En effet, nous le retrouvons nommé, tantôt seul, comme protecteur des routes ou conducteur des âmes, tantôt associé à une divinité gauloise, ou recevant un surnom comme dieu topique.

La première de ces inscriptions est ainsi conçue :

1.°

A Mercure, protecteur des Routes.

D . M
MARCIA
VI

Cette inscription est gravée en caractères de 04 à 05 cent. de hauteur, d'une forme assez médiocre, sur une pyramide quadrangulaire, en pierre dite *de grain* (calcaire jurassique). Elle a 1 mètre de hauteur sur 50 cent. de côté, et fut découverte en janvier 1836 (1), à l'embranchement de deux voies romaines, près de la Belle-Chapelle, à dix minutes de Langres. Elle était placée debout, sous le tronc même d'un arbre qu'on venait d'arracher.

Après un mûr examen, ce monument que, suivant une erreur commune, nous avions pris d'abord pour un tombeau, nous a semblé être une pyramide votive, et se ranger dans la classe de celles indiquées par M. de Caumont, p. 114 et suivantes, tom. 2 de son *Cours d'Antiquités monumentales*. La forme de la pierre et le lieu de la découverte, malgré le voisinage du gisement d'un assez grand nombre de tombeaux, nous font adopter entièrement cette opinion.

Une difficulté se présentait, celle du peu d'importance du

(1) Cette découverte fut publiée par nous dans l'*Echo de la Haute-Marne*, N.° du 17 janvier 1836, et reproduite par l'Auteur des *Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres*, p. 294.

monument ; mais cette circonstance ne contredit en rien les observations faites jusqu'alors, puisqu'on sait que ces pyramides varient non-seulement de hauteur, mais même de forme.

L'inscription peut donc être interprétée de cette manière :

Deo Mercurio, Marcia Victoria.

Marcia Victoria, au dieu Mercure.

Cette pierre ayant été recueillie par nous, nous avons pu nous assurer qu'il fallait lire MARCIA, au lieu de MARCIAE, mot donné dans la première copie.

2.°

A Mercure, conducteur des Ames (1).

Cénotaphe orné de deux demi-colonnettes supportant un encadrement que surmonte un fronton, et au milieu duquel on lit :

ISVR. FLAV
MERCVRI .
M. .

Inscription qu'on peut traduire :

Isurius Flavius, Mercurio monumentum dicavit; ou *Numini votum solvit,* soit que l'on suive le *Recueil d'Antiquités*, ou Tabourot ; ce dernier écrivant N au lieu de M à la dernière ligne :

Isurius Flavius dédia ce monument à Mercure, ou Isurius Flavius s'acquitta de son vœu au dieu Mercure.

Entre les colonnettes, est figuré en relief un autel supportant une patère, du milieu de laquelle s'élève une flamme, symbole de l'immortalité de l'âme.

---

(1) *Recueil des Antiquités de la ville de Langres*, manuscrit in-f.°, dont il existe plusieurs copies à Langres, page 57 de celle que nous possédons. -- *Histoire des sainctes reliqves et ancienneté de Langres*, par Th. Tabourot, chanoine de la Cathédrale, page 630.

Ce tombeau découvert en 1673, lors de la construction des chemins couverts entre Sous-Murs et Longe-Porte, était accompagné de deux poteaux, recevant une barre de fer qui maintenait le monument debout (1).

Il n'a pas été conservé.

3.°

A Mercure et à Postverta,
ou bien
A Mercure et à la Fortune du Retour (2).

Au-dessous des bustes, en ronde-bosse, de Mercure portant des ailes à la tête, et d'une femme ayant les cheveux tressés et noués par derrière, est gravée cette inscription :

DEO MERCVRIO
ET FORT. VERTE.
C. ANTIVS. TITI. FI.
EX VOTO

Si cette copie, donnée par Mahudel dans son *Explication de quelques Inscriptions singulières trouvées à Langres pendant les deux derniers siècles* (3), est exacte, comme le prétend l'*Histoire de l'Académie*, il faudrait abandonner celle de Gruter, suivie depuis par M. D'Régel; mais serait-ce une raison pour adopter l'interprétation de Mahudel ? nous ne le pensons pas. Nous croyons plutôt qu'au lieu de faire de ce mot ou de ces mots : FORT. VERTE, *Fortunæ vertenti* que Mahudel avoue lui-même être une

---

(1) Tabourot, loc. cit.

(2) *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. 5, pag. 222, édition in-12. - *Décade historique* du P. Vignier, tom. 1, pag. 136. - *Recueil d'Antiquités*, pag. 9. - Gruter, *Corpus Inscriptionum*, tom. 1, pag. 50. -- *Essai sur l'Histoire de la ville et du diocèse de Langres*, par M. Xavier D'Régel, pag. 34.

(3) *Histoire de l'Acad.*, loc. cit.

espèce de synonyme de *reduci*, il vaudrait mieux adopter la version de Gruter. Ce dernier d'ailleurs, avait reçu de Roussat, à l'époque même de la découverte, une copie de cette inscription qui est telle :

DEO . MERCVRIO . ET . POS
TVERTE . C . ANTIVS . TITI
FILIVS . EX . VOTO

On pourrait alors l'interpréter ainsi :

Deo Mercurio et Postverte (sic pour *Postvertæ*), *Caius Antius, Titi filius, ex voto.*

Caius Antius, fils de Titus, au dieu Mercure et à Postverta, pour l'accomplissement d'un vœu.

Postverta, la Junon Lucine des Gaulois, était connue sous les noms de *Postverta Posverta*, et *Fortverta*; aussi ce dernier nom, se trouvant en entier dans la copie de l'Académie, nous semble être une raison puissante en faveur de notre interprétation.

Si l'on trouve trop peu d'analogie entre les attributions de ces deux divinités, on peut traduire :

Caius Antius, fils de Titus, au dieu Mercure et à la Fortune du retour, pour l'accomplissement d'un vœu.

Ce monument avait été transporté à Reims, dans la maison du sieur Collin, où Vignier dit l'avoir cherché en-vain (1). Il avait été trouvé, en 1615, dans la maison habitée depuis par le sieur Lavait, rue des Piliers, à Langres.

4.°

A Mercure Moccus (2).

Il ne nous reste aujourd'hui de cette inscription que les caractères figurés ci-contre :

(1) Vignier, loc. cit.

(2) *Hist. de l'Académie des Inscriptions*, t. 5, p. 223. -- Gaul-

IN . H . D . D
DEO . MERCV . . OCCO
. . . . V ET . . . . .

Vignier la rapporte de cette manière :

IN . H . D . D
DEO . MERCVR . MOCCO
L. MASCL. (vel MASCI.) MASCVLVS . ET . SEDATIA
BLANDVLA . MATER . I
EX . VOTO

L'*Histoire de l'Académie*, Gaultherot, Tabourot et le *Recueil d'Antiquités*, adoptent MASCL, à la 3.e ligne, et omettent l'I à la 4.e ; M. D'Régel écrit MASCL et a conservé l'I ; enfin, l'Auteur des *Recherches historiques* donne MASCI et l'I de la 4.e ligne.

D'après cela, et eu égard à l'exactitude avec laquelle nous savons que M. D'Régel a copié l'inscription à une époque où on pouvait encore la lire, nous traduisons :

In honorem Deorum : Deo Mercurio Mocco, Lucius Masclus Masculus et Sedatia Blandula mater, inscripserunt ex voto.

En l'honneur des Dieux souverains : Lucius Masclus Masculus et Sedatia Blandula, sa mère, firent exécuter ce monument pour accomplir leur vœu à Mercure Moccus.

Cette inscription, en beaux caractères de 045 millimèt. et de 04 cent., est gravée sur une pierre blanche de 90 cent. sur 49, qui se trouve engagée dans un angle de la tourelle, en face de la terrasse du grand séminaire. *Elle fut tirée en l'an 1642, des fondemens de la muraille de la ville derrier l'hostel Episcopal et posée au coin de la mesme*

---

therot, *Anastase*, p. 97. -- Tabourot, p. 610. -- Vignier, p. 135. -- M. D'Régel, p. 34. -- L'Auteur des *Recherches historiques*, p. 61. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 78. -- Mangin, *Histoire du diocèse de Langres*, t. 1, p. 10.

muraille (1). Restée dans un bel état de conservation jusqu'au moment où l'on a découvert le rempart, elle sera bientôt entièrement perdue.

Le mot *Moccus* a été considéré par les uns comme une épithète dérivant du mot grec *môcheos*, railleur ; Vignier y a reconnu le nom d'un dieu topique, ajouté à celui de la divinité principale, et traduit ainsi : Mercure, dieu du *Moche*, depuis *Môge*.

Ce Mercure Moccus aurait eu, suivant Vignier, un temple sur une montagne située à trois lieues de Langres et à un quart de lieue d'Andilly, village qui aurait alors dépendu du Môge. Sur le sommet de cette montagne, qui a retenu le nom de *Mont-Mercure*, il existe encore, dit-on, des restes du temple ; mais nous n'avons pu nous-même vérifier ce fait.

5.°

A Apollon (2).

Après Mercure, Apollon était le dieu par excellence des Gaulois ; deux inscriptions constatent que son culte, était en vénération à Langres et aux environs.

La première, gravée sur une pierre au milieu d'un encadrement en relief, fut découverte en 1673, et placée sur une fontaine, hors de la ville, où nous n'avons pas pu la retrouver. Elle était ainsi conçue :

APOLLINI . IVLIA
BELLORIX
ABREX . TVB
OGI . FEX . VOTO
SVSCEPTO

(1) Tabourot, loc. cit.

(2) *Recueil d'Antiquités*, p. 59. -- *Histoire de l'Académie*, t. 5, pag. 220.

L'interprétation de Mahudel, qui, se fondant sur le mot ABREX, fait de J. BELLORIX un ancien roi des *Lingones*, ne nous paraît pas admissible ; nous n'avons vu dans ce mot, qu'un *prænomen* de *Tubogus* ou plutôt *Tubogius*, aussi avons-nous traduit :

Apollini : Julianus Bellorix, Abrexi Tubogii filius. Ex voto suscepto.

Julianus Bellorix, fils d'Abrexus Tubogius : à Apollon, pour l'accomplissement d'un vœu entrepris.

6.°

A Apollon Borvo et à Damona (1).

DEO . APOL
LINI . BORVoN
ET . DAMONÆ
C. DAMINIVS
FEROX. CIVIS
LINGONVS. EX
. VOTO

Cette inscription, gravée sur une plaque en marbre de 17 cent. sur 14, fut découverte à Bourbonne, le 7 janvier 1833, dans la Grande-Rue, maison du sieur Coffin. M. Renard, maire et député de Bourbonne, l'a recueillie.

Nous nous contenterons d'indiquer, pour les détails relatifs à cette inscription, la lettre à M. Hase, par M. Berger de Xivrey.

En voici du reste la traduction, telle que ce savant la donne (2) :

---

(1) *Lettre à M. Hase*, par J. Berger de Xivrey, pl. 1.

(2) *Lettre à M. Hase*, p. 127.

Deo Apollini Borvoni et Damonæ. C. Daminius Ferox civis Lingonus, ex voto.

Caius Daminius Ferox, citoyen de Langres, au dieu Apollon Borve et à Damona : pour l'accomplissement d'un vœu.

7.°

A Mars et à Bellone.

Sur l'une des faces d'un petit autel en pierre blanche, on lit en caractère de 03 et 02 centimètres de hauteur, et d'une assez mauvaise époque :

M A R
ET . BEL
A V G V
FAVS. M
. . . . .
V.S.L.M

Que nous restituons ainsi :

Marti et Bellonæ augustæ : Faustus miles.......... Votum solvit, libens merito.

Faustus, soldat.......... s'est acquitté, avec plaisir, comme il le devait, de son vœu envers Mars et l'auguste Bellone.

Cette inscription offre un exemple du surnom d'*Augusta*, donné à une divinité du second ordre, et qui s'applique aussi aux dieux topiques : de plus, elle semble contredire l'assertion de M. B. de Xivrey, qui dit qu'on ne trouve point de traces du culte de Bellone dans les Gaules (1); il est vrai, cependant, que l'auteur du vœu pouvait être étranger.

Ce petit monument, trouvé en août 1834 (2), près de la

---

(1) *Lettre à M. Hase*, p. 125.

(2) Découverte publiée par nous dans l'*Echo de la Haute-Marne*,

Croix-d'Arles, a 45 centimètres de hauteur et 20 centimètres en carré. Dans la fouille bien peu étendue qui donna lieu à cette découverte, on rencontra aussi deux autels à peu près semblables au premier, l'un sans inscription, l'autre portant quelques lettres à-demi effacées, et un fragment de sarcophage sur lequel on remarque un cheval sculpté en relief, et des restes fort incertains d'inscriptions.

Tous ces objets nous appartiennent aujourd'hui.

8.°

Aux Déesses majeures (1).

H. D. D
DEABVS. MAIR
IVLIVS. REGVLVS. MI
LES. LEGIONIS. VI
ANTONINIANE A
ABSARIVS. EXVO
PRO. SE. ET. SVIS
V. S. L. M

Suit l'interprétation :

In honorem Deorum dominorum, Deabus majoribus: Julius Regulus miles legionis VI Antoninianæ et Attius Absarius. Ex voto pro se et suis, votum solverunt libentes merito.

En l'honneur des Dieux souverains : Julius Regulus, soldat de la sixième légion Antoninienne et Attius Absarius, d'après un vœu fait aux grandes Déesses, pour eux et les leurs, s'acquittèrent de ce vœu, avec plaisir, comme ils le devaient.

Cette inscription, qui fait partie de celles envoyées à Gruter par Roussat, n'a pas été conservée.

---

du 24 août 1834, et reproduite par l'Auteur des *Recherches historiques*, p. 153.

(1) Gruter, t. 1, p. 92.

9.°

Aux Dieux de la mer et à l'Empereur (1).

Q. SEDVLVS. SIL
SEDVLI. MAIOR
DIS . MARIS . AC
AVG . ARCVM
STATVAS . IDEM
M. D. D.

Cette inscription, gravée sur une simple pierre, est rapportée par Mahudel d'une manière à peu près semblable à celle que nous donnons ; seulement on lit : SEDVLIVS . FIL au lieu de SEDVLVS . SIL.

Gruter l'écrit ainsi, t. 1.er, p. 181.

Q. SEDVLIVS
SEDVLIMAIOR
DISILANIS ACAV
ARCVM SATVASIDEMM

Et Gaultherot qui, d'ailleurs, ne peut faire autorité en pareil cas, la donne de cette manière, p. 181 :

Q . SEDVLIVS . SISEDVLI
MAIOR DIS ILANI
SAC . AVR . ARCVM SATV
ALDEM. M.

Enfin Reinesius, cité par Mahudel, « au lieu de STATVAS » a mis STATVAM, et BASIDEM pour expliquer l'M suivante par *marmoream;* ce qui conviendroit à sa leçon » précédente de *statuam,* mais qui ne s'accorde pas avec ce

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 84. -- *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. 5, p. 226. -- M. D'Régel, p. 60.

» qu'il dit, que M. Philibert de la Mare, qui lui avoit en-
» voyé cette inscription, lui avoit marqué qu'elle avoit servi
» de base à deux statues qui furent découvertes en même
» temps, et au même endroit. »

Gruter voit dans *Diis Ilanis*, les dieux de Troie; Gaultherot, suivant son usage, ne donne aucune espèce d'interprétation : nous pensons, avec Mahudel, qu'il faut suivre la copie du recueil déposé aux archives de la ville, et nous l'interprétons ainsi :

Quintus Sedulius, filius major Sedulii, Diis maris ac Augusto arcum, statuas idem, munus dedicavit.

Quintus Sedulius, fils aîné de Sedulius, a consacré en don aux Dieux de la mer, et à Auguste, un arc et des statues.;

Dans cette interprétation, nous n'adoptons pas le sens donné par Mahudel au mot *Auguste*, qu'il prend pour le surnom d'*Octave;* tandis que ce mot nous semble devoir être pris dans le sens général du surnom donné à chaque empereur. Rapprochant d'ailleurs cette inscription de deux fragments de bas-reliefs, reproduits dans le *Recueil d'Antiquités* (1), et représentant des divinités et des monstres marins : nous croyons pouvoir attribuer au même monument, l'inscription et les bas-reliefs.

Ces débris ont-ils appartenu à l'arc de triomphe élevé, suivant la tradition, par les Langrois, à Constance Chlore, lorsqu'il revint victorieux de la Grande-Bretagne ? nous sommes disposé à le croire; cependant si, comme le dit le *Recueil*, cette sculpture était *un excellent ouvrage*, il faudrait alors en reporter l'époque à des temps antérieurs à ceux dont nous parlons. Le dessin que nous avons sous

(1) « Partie de la frise d'un Temple ou arc de triomphe de Constance Chlore, après sa victoire sur les Insulaires de la Grande-Bretagne ; cet excellent ouvrage long de 5 pieds et haut de 2 se trouve attaché à l'ancien mur dit de la cité. » *loc. cit.*, *p. 11.*

les yeux, par la manière large dont les figures sont tracées, semblerait s'accorder avec la note du *Recueil.* Au surplus, nous n'avons pas pu savoir si ces fragments étaient conservés, ni dans quelle partie du mur de cité ils avaient été placés. Nous ne pouvons, par conséquent, en préciser le style. Quoi qu'il en soit, ils ont évidemment appartenu à la frise d'un monument public d'une haute importance.

10.°

Aux Dieux et aux Déesses des Routes.

H D
IS DEA
BIVIS . TRIVIS
QVADRIVIS . AVREL
VICTORINUS
MIL . LEG . XXI P
IM . GOS . GERM
SVPERIORIS
V . S . L . M

IMP . SE. SEVERO AV.
EX . IT. ET
MARCELLO . COS

Cette inscription, qui fait partie de celles envoyées à Gruter par Roussat, était gravée sur un autel et n'a pas été conservée (1).

Nous croyons pouvoir l'interpréter ainsi :

In honorem Deorum, Diis et Deabus bivis (sic pour *biviis*), *trivis, quadrivis : Aurelius Victorinus, miles legionis* XXI, *primæ consularis Germaniæ superioris,*

---

(1) Gruter, tom. 1, page 84.

votum solvit libens merito. Imperatore Septimio Severo Augusto, ex iterùm, et Marcello consulibus.

En l'honneur des Dieux : Aurelius Victorinus, soldat de la 21.e légion, la première consulaire de la Germanie supérieure, s'acquitta avec plaisir, comme il le devait, de son vœu aux Dieux et aux Déesses des chemins à deux, trois et quatre embranchements. Sous le consulat de l'Empereur Septime Sévère Auguste, pour la seconde fois, et de Marcellus.

En parlant des monuments funéraires, nous aurons occasion de retrouver le nom des Victorins, célèbres sous l'empire de Gallien, et de Victoria, femme et mère de l'un d'eux. Cette famille descendait probablement de celui dont il est question ici, car nous retrouvons le même prénom d'Aurelius donné au fils de Victoria.

A la dixième ligne de l'inscription que nous venons de rapporter, Gruter a lu *Alexandre* au lieu de *Septime :* nous ne savons trop pourquoi.

11.°

L'inscription qui suit, joint au nom des Dieux-Mânes, celui de Pluton, divinité dont les Gaulois pensaient descendre (1) ; nous avons cru, par cette raison, devoir la ranger dans le nombre des monuments aux dieux, bien qu'elle appartienne probablement à un tombeau (2).

D. M
S. Q. D

Elle est ainsi interprétée :

Diis Manibus sacrumque Diti.

Consacré aux Dieux-Mânes et à Pluton.

---

(1) Cæsar, *de Bello Gallico*, liv. 6, ch. 18.

(2) *Histoire de l'Acad. des Inscriptions*, pag. 224. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 80.

12.°

A Borvo et à Damona (1).

. ORVONI. T.
MONAE.C.IA
TINIVS. RO
MANVS. IN
G. PROSALV
E. COCI LLAE
FIL '. EX. VOTO

Cette inscription, gravée sur un fragment d'autel en pierre blanche, et conservée à Bourbonne depuis un temps immémorial, se trouve aujourd'hui placée au-dessus de la source chaude, dans l'intérieur de la fontaine de la place des Bains.

On ne s'étonnera pas de nous voir adopter, de préférence aux interprétations de divers auteurs, celle de M. B. de Xivrey (2) :

Borvoni, *Tamonœ* (sic pour *Damonœ*) *C. Jatinius Romanus Ingenuus*, *pro salute Cocillœ filiœ*. *Ex voto*.

Caius Jatinius, Romanus Ingenuus, s'est acquitté de son vœu envers Borvo et Damona pour la santé de sa fille Cocilla.

Nous avons d'autant plus de raison de prendre *Romanus* et *Ingenuus* pour *cognomen* et *agnomen*, au lieu d'indications d'origine et de résidence, que le nom de *Cocilla* n'est point étranger aux *Lingones*, et que nous aurons occasion de le retrouver dans les inscriptions funéraires.

Une foule d'auteurs ont rapporté, avec plus ou moins d'inexactitude, cette inscription que le *Recueil d'Antiquités* donne de la manière suivante :

---

(1) *Lettre à M. Hase*, pl. 2. — *Recueil d'Antiquités*, p. 65. *Annuaire de la Haute-Marne*, année 1804, pag. 57. - *Recherches historiques*, p. 100.

(2) Loc. cit., pag. 127.

BORVONI. T.H.
MONAE. C.IA
TINIVS. RO
MANVS. IN
G. PRO. SALV
E. COCILIAE
FIL. EX.VOTO

13.° (1)

ERTIVS
MILES. L
STRATO. E
PRO. SE. F
V. S. L
MAX. ET , FILA

Nous croyons pouvoir traduire ainsi le fragment ci-dessus : *Mamertius miles* et *Lucius Stratonius : ex voto pro se facto, votum solverunt libentes. Maximus et Filanus.....*

Mamertius, soldat, et Lucius Stratonius : d'après un vœu fait pour eux, s'acquittèrent de ce vœu avec plaisir. Maximus et Filanus......

AUX EMPEREURS.

1.°

A la famille des Antonins (1).

L'inscription suivante est copiée par Vignier, d'après les mémoires de Roussat, qui se trouvaient alors entre les

---

(1) Gruter, t. 1, p. 132.

mains du conseiller Valérien Andrieu, membre de la famille des Roussat. On l'a rapportée avec quelques variantes, mais d'une manière aussi peu intelligible que celle de Vignier.

La voici telle que ce dernier la donne (1) :

DOMVI . DIVIN . HERCVLIS
CR : PELII. TEM. IETLI
Q. H. C

Cette transcription ne paraissant lui offrir aucun sens, il se fonde sur des erreurs présumées de copistes, et change toute la seconde ligne, ce qui le conduit à cette interprétation :

Domui divinæ Herculis Cæsaris Aurelii : templum et flamines, Quintus Heronnius ou *Herminius consecravit.*

Quintus Heronnius ou Herminius, consacra un temple et établit des flamines, en l'honneur de la divine famille d'Hercule, Cæsar Aurelius (Commode, fils de Marc Aurèle, surnommé Hercules).

Le *Recueil d'Antiquités* adopte cette interprétation, et écrit ainsi la seconde partie de l'inscription :

CVREPELII. TEMP...
ET . FL......

L'v du premier mot, est ici indiqué par des lignes ponctuées sous le c.

Gaultherot et Mangin (2) ajoutent un I au second mot de la première ligne, négligent les autres lignes, et en font une inscription d'un temple à *Hercules Ogmien.*

---

(1) Vignier, p. 137. — *Recueil d'Antiquités*, p. 73. — Gaultherot, p. 96. — M. D'Régel, pag. 35.

(2) *Histoire du Diocèse de Langres*, t. 1, p. 9.

2.°

A Septime-Sévère (1).

D . D
....S....L. SEPT. SEVERO
...G...ARAB.. ADIAB
....ARTH. MAX. TRIBVN........
AGNIANVS. AE......TE
FVNT. IN. CI.....LINGONVM

Cette inscription, gravée sur une pierre brisée à l'une de ses extrémités, nous semble devoir être interprétée ainsi :

Dono dicatum imperatori Cæsari Lucio Septimo Severo Augusto, Arabico, Adiabenico, Parthico, maximo: Tribunus Agnianus (ou plutôt *Magnianus*), *ædilitate functus in civitate Lingonum.*

Tribunus (que nous considérons comme prænomen et non point comme qualité) Magnianus ayant rempli les fonctions d'édile dans la cité des Lingones, l'a consacré en don à l'empereur Lucius Septime-Sévère, Cæsar Auguste, Arabicus, Adiabenicus, Particus, très-grand.

Vignier, dont la transcription est presque exactement semblable à celle du *Recueil* rapportée ci-dessus, donne l'interprétation suivante :

DeDicatio, Dicatum, Dedicatum vel *Dedicavit IMPeratori CÆsari Lucio SEPtimo SEVERO. PIO. PERTinaci, AUGusto, ARABICO, ADIABENico, BRITannico, PARTHICO, MAXimo, TRIBUNitiæ POTEstatis xi : AGNIANUS* (vel *MAGNIANUS*) *ÆDILITATE FUNCTUS* aut *FUNGens IN CIVITATE LINGONUM.*

Nous n'avons pas cru cette interprétation assez motivée,

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 82. — Vignier, p. 141. -- Gruter, t. 1, p. 263. -- Gaultherot, p. 182. --M. D'Régel, p. 42.

bien que tous ces titres aient été appliqués à Septime-Sévère, dans la plupart des monuments élevés à cet empereur.

Gruter, d'après la copie de Roussat, donne ainsi cette inscription :

D. D
AES. L. SEPT. SEVERO
AVG. ARAB. ADIAB
PARTH. MAX. BOV
AGNIANVS SAE
TE FVNGI. INCI
LINGONVM

Et Gaultherot, enchérissant encore sur ces inexactitudes, en fait :

D . M
S. L . SEVERO GARA DIAE
ARI . H . N .
BOVAGNIA NVSSAE
TE FVNGI INCI
LINGONVM

3.°

Le fragment qui suit a été donné ainsi par le *Recueil d'Antiquités*, p. 84.

.....IS.AVG....ERATORIS

Gruter l'écrit, t. 1, p. 131.

IS. AVGVS
ERVATORIS

Vignier, p. 140, et M. D'Régel, p. 42, rapportent les deux versions.

4.° (1)

A V
AE VA AL
EO LEO XX
V. S. L. M
CLEMENTIN
AGRICOLA

Inscription incomplète que nous interprétons :

.... *Augusto* : *Ælii Valerii galli, equitis legionis xx, votum solvit libens merito Clementinus Agricola.*

Clementinus Agricola s'acquitta avec plaisir, comme il le devait, du vœu fait à ....., Auguste, par Ælius Valerius gaulois, cavalier ou chevalier de la 20.e légion.



INSCRIPTIONS MONUMENTALES.

1.°

L'inscription suivante, qui faisait partie de celles recueillies par Roussat, a été rapportée, ou au moins indiquée par tous les auteurs qui ont écrit sur Langres : Mahudel (2), nous apprend qu'elle était dans un état parfait de conservation; mais nous ne savons ce qu'elle est devenue.

Il l'écrit :

ATTIA SACRATA
C. FIL. PROCENIVM
VETVSTATE CORRVPTVM
DE SVO RESTITVIT

(1) Gruter, t. 1, p. 132.

(2) *Hist. de l'Académie des Inscriptions*, t. 5, p. 225.

Et nous l'interprétons ainsi :

Attia Sacrata, Caii filia, proscenium vetustate corruptum, de suo restituit.

Attia Sacrata, fille de Caius, fit reconstruire à ses frais l'avant-scène ruinée par le temps.

Le mot *proscenium* est écrit de cette manière par Gaultherot, p. 69 ; dans le *Recueil d'Antiquités*, p. 92, et par M. D'Régel, p. 30; tandis que Gruter, t. 1, p. 168, et Vignier, p. 140, donnent *proscœnium*. Nous adoptons d'autant mieux la première orthographe de ce mot, qu'elle est la seule en usage dans la bonne latinité, et que d'ailleurs, à la manière dont Mahudel parle de l'inscription, il est probable qu'il a eu la pierre sous les yeux. C'est là, du reste, toute la différence qu'on remarque dans les copies des divers auteurs, qui ne varient plus que sur la disposition des lignes.

Cette inscription, monument précieux qui nous reste seul pour constater l'existence d'un théâtre public à Langres, a été considérée par plusieurs auteurs, comme pouvant se lier à quelques restes de constructions découverts à la même époque. Mais rien ne nous semble appuyer cette opinion d'une manière positive, et nous croyons devoir entrer dans quelques détails à ce sujet.

Vignier, qui tire de ce fait une induction en faveur de son système sur l'ancienne étendue de Langres, dit (1) qu'en travaillant aux fortifications, on découvrit des restes de *théâtres et amphithéâtres*. Gaultherot entre dans de plus grands détails, et, après avoir rapporté l'inscription, ajoute :

« De fait, on a veu les vestiges ès fortifications commencées en l'an 1642. en des longues murailles trouuées dans terre espaisses de quatre à cinq pieds de Roy sans aucune apparence de portes ou fenestres, diuisées néantmoins par 8.

---

(1) *Décade hist.*, p. 26.

et 9. autres murailles de pareille espaisseur à 18. pieds l'vne de l'autre, tellement qu'il est à croire que ces diuerses demeures estoient destinées à la garde des bestes farouches que l'on produisoit au combats ès ieux publiques. »

Mangin, qui copie Gaultherot presque textuellement, est reproduit par M. Migneret; tandis que Tabourot (1), auteur contemporain, trop souvent disposé à croire au merveilleux, se contente de dire, en parlant de ces découvertes : « se trouuerent des allées longues et estroittes et non couuertes et plusieurs logettes en quarré comme cellules attachees contre lesdite murailles comme pour retirer les serfs : ce qui dénotoit quelque grand édifices. »

Ces indications, plus ou moins exactes, ne nous paraissent point assez précises, pour que les constructions dont il s'agit aient pu faire partie du théâtre auquel l'inscription appartenait.

Une fouille exécutée en 1836 et 1837, dans le fossé au midi du bastion des Chavannes, pourrait peut-être faire rechercher dans ce lieu la position d'un théâtre autre que celui qu'on a cru reconnaître autrefois près de la tour Saint-Fergeux. Nous regrettons que les travaux du Génie militaire nous aient empêché de faire à temps, sur les lieux, les études nécessaires pour donner quelque certitude à notre opinion; aussi ne publions-nous ce fait que comme renseignement.

Voici en quoi consiste cette découverte :

Sur une aire d'une assez vaste étendue, et qui se prolonge sous le bastion, reposaient des murs peu éloignés les uns des autres, et construits en moellons de choix sur des épaisseurs différentes; ces constructions avaient une solidité si grande, qu'un fragment de mur, ayant près de deux mètres de longueur, fut transporté comme un seul bloc et employé dans les fondations du bastion. L'aire construite à la manière

---

(1) *Hist. des sainctes Reliqves et Ancienneté de Langres*, p. 29.

romaine, reposait sur un hérisson, posé avec coulis de chaux grasse ; venait ensuite une couche de béton, aussi en chaux grasse, de 20 centim. d'épaisseur, puis une seconde couche de 05 centim., en mortier hydraulique ; et enfin, un enduit extrêmement mince, parfaitement poli et indissoluble à l'eau. Enfin, à l'est s'élevait une muraille fort épaisse, d'une construction moins caractérisée que les autres, mais plus difficile encore à détruire.

En admettant l'existence d'un théâtre dans ce lieu, cette muraille eût été construite pour supporter les gradins et former le mur d'enceinte ; les autres eussent fait partie du *proscenium,* ou plutôt des pièces réservées aux acteurs.

Peut-être encore la dernière partie de la construction ne se liait point à la première, et datait d'une époque bien postérieure. Ce pourrait être alors un reste des fortifications construites par François I.er dans cette partie de la ville. Tabourot, pag. 490, parle ainsi de ces fortifications :

« Tel fut dressé le Bouleuard en rondeur des moulins à uents. Lequel de mon temps ne se pû desmolir qu'en partie auec grande peine, et difficulté : la muraille imitante les anciennes Sarrasines. »

Quoi qu'il en soit des découvertes faites près de la tour Saint-Fergeux, il est évident que Gaultherot et ceux qui l'ont suivi ont confondu le théâtre dont parle l'inscription avec un amphithéâtre. Cette erreur, quoique très-grave, ne doit pas surprendre beaucoup de la part d'hommes entièrement étrangers à l'étude de l'antiquité, ou vivant à une époque où cette science était peu cultivée ; mais nous comprenons difficilement que M. D'Régel l'ait commise.

Nous pensons, en outre, que M. Migneret aurait du traduire *proscenium* par *avant-scène,* sens propre de ce mot, plutôt que par théâtre, ce qui est peu exact.

Quant à la position d'un théâtre découvert près de la tour Saint-Fergeux, elle est parfaitement conforme à celle

choisie par les anciens pour les édifices de ce genre. Il nous suffira d'en citer deux exemples : Pompeia et Taormina de Sicile : l'un dominant une partie du golfe de Naples; l'autre au sommet d'une colline, en vue de la mer et de l'Etna. Sans être placé d'une manière aussi avantageuse, celui de Langres eût été cependant établi de manière à jouir de la vue de notre immense horizon.

Nous croyons aussi avec Caylus qu'un bas-relief, découvert dans le 17.e siècle, a bien pu appartenir à quelque monument relatif à un amphithéâtre. Ce bas-relief représente deux combattants armés.

2.e (1)

OPVS QVADRATARIVM
AVGVRIVS CATVLINVS
. . . VRSAR . D . S . P .

Cette inscription fut trouvée en 1673, lors de la construction des chemins couverts, et transportée dans la maison de M. le président d'Hémery. Elle était gravée sur une pierre brisée qui avait autrefois fait partie d'une frise et d'une corniche. Cette pierre avait 3 pieds de long, sur un pied et 18 pouces de hauteur.

Le *Recueil d'Antiquités* et Mahudel la rapportent tous les deux de la même manière; seulement celui-ci écrit le mot VRSAR au commencement de la troisième ligne, et le traduit

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, pag. 59. -- *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tom. 5, pag. 228.

par VRSARIVS, *agnomen* d'AVGVRIVS; tandis que, dans le *Recueil*, ce mot est reporté vers le milieu de la ligne, et précédé de points qui semblent indiquer quelques lettres effacées.

Mahudel interprète, en outre, d'une manière très-plausible, l'expression *opus quadratarium;* aussi croyons-nous pouvoir traduire l'inscription de cette manière :

Opus quadratarium, Augurius Catulinus Tibursarius de suo posuit, ou *de suâ pecuniâ.*

Augurius Catulinus Tibursarius fit élever à ses frais cette construction en pierre de taille.

Ce mot *Augurius*, donné ici comme nom propre, nous fournit l'occasion de rectifier, pour les deux fragments d'inscriptions qui suivent, une interprétation adoptée par les auteurs qui ont écrit sur Langres, et que nous croyons inexacte(1).

Le premier de ces fragments se compose de ce peu de mots, que nous rapportons comme le *Recueil d'Antiquités* :

AGVR. IIVIR
.... LAT...V
...... ICAE.......
.... .E........

On lit sur l'autre :

AVGVR. IIVIR
D.R. AVG.
V. P. C.
...... KVS..

Gaultherot ajoute, à la première ligne du premier

(1) Gaultherot, p. 71. - *Recueil d'Antiquités*, p. 92. - M. D'Régel, page 29, etc.

fragment IIP, qu'on peut interpréter *jussit ponendum;* et M. D'Régel, qui copie Gaultherot, néglige KVS à la dernière ligne du second.

Tous ceux qui ont donné ces inscriptions avant nous, ainsi que ceux qui y ont fait allusion, en tirent la conséquence qu'il y avait un collége d'Augures à Langres; mais nous croyons que, pour l'une et l'autre, il faut voir dans AVGVR. une abrévation du nom propre *Augurius*, et non point un titre de dignité sacerdotale.

Aussi, en restituant les lettres effacées, interprétons-nous la première comme il suit:

Augurius duumvir Attiæ *Lativiæ Ternicæ* conjugi ponendum curavit; Diis manibus.

Augurius, duumvir, fit élever ce monument aux Dieux-Mânes, et à Attia Lativia Ternica, son épouse.]

Nous croyons pouvoir lire dans la seconde:

Augurii duumviri Diis Romæ ac *Augusto; ex voto* suscepto, *ponendum curavit* Faustus *Bellikus* (sic pour *Bellicus*) filius.

Faustus Bellicus fit élever ce monument aux Dieux de Rome et à l'empereur, d'après un vœu entrepris par son père.

Dans ces deux restitutions, nous avons adopté, de préférence à d'autres noms, ceux de Ternica et Bellicus qu'on retrouve dans d'autres inscriptions du pays.

3.°

Nous pouvons encore mettre au nombre des inscriptions monumentales, les fragments ci-dessous que nous ne trouvons dans aucun des recueils qui sont sous nos yeux.

IO ONT	et	IBI IOC

Ces deux fragments, qui ont appartenu au même monument, sont gravés en caractères de la plus belle époque, sur deux pierres blanches qui se trouvent engagées dans le parapet du mur d'enceinte de la ville, derrière le jardin des Dominicaines. Les lettres de la première ligne ont 24 centimètres de hauteur, et celles de la seconde 17.

4.° (1).

Un troisième fragment d'inscription de même genre se trouve gravé sur une semblable pierre, dans le mur du rempart, à l'ouest de la ville, derrière la cour de l'abattoir.

S. MACRIN
CO

Ces caractères, assez médiocres, ont 17 centimètres de hauteur à la première ligne, et 06 centimètres à la seconde.

5.°

Colonne milliaire.

Nous avons cru devoir parler ici d'une colonne milliaire autrefois située près de Sacquenay, bien qu'il n'entre pas dans notre plan de nous occuper des antiquités découvertes ailleurs que dans le pays actuel de Langres. Mais cette colonne est trop intéressante, elle a surtout un rapport trop intime avec notre ville pour que nous omettions de la mentionner (2).

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 94.

(2) Nous devons à l'obligeance de MM. Fevret de Saint-Mesmin, conservateur du Musée de Dijon, et Viard, maire de Sacquenay, tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette colonne.

L'an 43 de Jésus-Christ, l'empereur Claude la fit placer à gauche de la voie romaine de Langres à Genève, près du village actuel de Sacquenay ; elle y demeura jusqu'au 12 janvier 1703, jour où elle fut transportée sur le cimetière de cette commune.

La savante dissertation de M. Boudot, conservateur des archives de la Côte-d'Or (1), nous servira de guide pour la notice que nous allons donner sur cette colonne.

Avant de nous occuper du monument en lui-même, il ne nous semble pas sans intérêt de faire connaître ici combien, dans le siècle dernier, les habitants de Sacquenay attachèrent d'importance à le conserver au milieu d'eux. On en jugera d'après les faits suivants extraits de divers procès-verbaux dressés au sujet du transport de cette pierre, par François Bouguerct, lieutenant en la justice de la mairie de ce lieu (2) :

Le mardi 9 janvier 1703, Nicolas Roy, procureur fiscal en la justice de Sacquenay, fut averti que, sans en avoir prévenu personne, le prieur de Bèze faisait arracher *la belle pierre joignant le chemin levé*, et qu'il avait amené un chariot pour la transporter à l'abbaye. Roy, accompagné de tous les habitants qu'il put trouver dans le village, se présenta aussitôt sur les lieux ; interrogé par lui sur le but de la fouille qu'il faisait, le prieur répondit qu'il avait un ordre de la cour pour enlever la colonne, et montra en effet une lettre qui *denotoit estre de M. de Chamillard.* Peu satisfait de

(1) *Les Méprises des auteurs qui ont publié l'inscription de la colonne milliaire de Sacquenai ; lues à la séance de la Commission d'Antiquités du département de la Côte-d'Or, du 20 novembre 1834, par M. Boudot.* (Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.-Années 1834 et 1835. in-8.°, Dijon, 1836).

(2) Ces procès-verbaux ont été retrouvés dans les papiers de famille de M. Méot de Sacquenay, et donnés par lui à la commune. M. Boudot les publia textuellement dans le mémoire déjà cité ; nous en avons d'ailleurs sous les yeux une copie faite sur les originaux, et que M. Viard a bien voulu nous envoyer.

l'explication du prieur, Roy s'informa en outre, près de celui-ci, s'il avait communiqué ce prétendu ordre à *monseigneur de Langres, seigneur de ce lieu, et à M. De Changei, Mayeur* : sur la réponse négative qu'il en reçut, il lui déclara qu'il s'opposerait à l'enlèvement de la pierre jusqu'à ce que cette formalité eût été remplie : *d'autant plus*, dit le procès-verbal, *que laditte pierre, au rapport des anciens, est posée sur le chemin levé tirant de Langres à Mirebeau et Auxonne* (1), *dès le temps de Jules Cezare* ou *de Cezare Auguste, lorsqu'ils firent faire les chemins levés, sont plus de seize cent ans.*

Puis la nuit arriva, et le prieur fut contraint de se retirer, en promettant de revenir le lendemain.

Ce jour-là, 10 janvier, le procureur fiscal, le lieutenant, le syndic Julien Charles et le greffier, auxquels s'étaient joints plusieurs habitants, se présentèrent pour s'opposer à l'enlèvement projeté; mais n'ayant vu arriver personne, le procureur fiscal chargea le syndic de veiller à ce que la pierre fût respectée.

Le 11, Roy s'étant rendu à l'abbaye de Bèze, pour demander au prieur copie de l'ordre de la cour, et n'étant point rentré à Sacquenay ce jour-là, fut très-surpris, le lendemain à son retour, de voir qu'on amenait la colonne au village, et que ce transport avait été nécessité par une nouvelle tentative d'enlèvement faite par un religieux envoyé de Bèze.

L'opposition que le syndic, soutenu par quelques habitants, y avait apportée, avait donné lieu à un commencement de rixe ; ce qui fut constaté de la manière suivante, par un nouveau procès-verbal dressé le jour même.

---

(1) Cette voie romaine ne passait point à Auxonne ; de Pontaillier elle tirait à Poligni, par le territoire de Dôle. (*Note de M. Boudot*).

Ledit réligieux à eux incognus se mocquant de ce que disoit ledit scindicq et habitans voulurent renverser la ditte pierre, et se mirent en debvoir de la tirer avec une chaîne de fer et charger, et à quoi s'estant fortement opposés lesdits habitans, les hommes qu'avoient lesdits religieux voulurent user de violances, en voulurent venir aux mains et tirer aux cheveux ceux qui s'y opposoient, dont l'un d'eux se disant ocqueton du roi, ayant une banderolle à son costé. Cependant le bruit estant venu au village dont l'endroit n'est qu'à la portée d'un coup de mousquet, les femmes et les enfans y accoururent; et, enfin, ledit religieux et hommes qu'il avoit, ne se voyant pas les plus forts se retirèrent sans plus grands coups donner ny de part ny d'autre, en menaçant qu'il la viendroient enlever malgré bon gré.

La colonne fut donc transportée dans le cimetière de Sacquenay, et y demeura couchée jusqu'à ces derniers temps, époque à laquelle elle fut dressée sur sa base et placée sur un monticule près de ce cimetière.

En 1812, cette colonne fut signalée à Napoléon qui, au moment de sa chute, se préparait à la faire transporter au Musée de Paris.

Enfin, le 6 août 1834, sur la proposition de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, M. Chaper, préfet du département, en fit la demande au Conseil municipal de Sacquenay.

Le Conseil, par délibération du 18 du même mois, la céda au Musée des Antiquités, où elle fut transportée le 21 septembre suivant.

On grava, à cette occasion, l'inscription suivante, sur un des côtés de la base du monument :

Colonne milliaire donnée au Musée départemental de la Côte-d'Or, par le Conseil municipal de Sacquenai, en 1834.

Ce don avait été fait à condition qu'une notice historique

sur cette pierre et sur la commune de Sacquenay serait envoyée à chacun des habitants de ce village : jusqu'alors cette promesse n'a pas été remplie.

Cette colonne, suivant Mahudel et le *Recueil d'Antiquités* (1), aurait été placée à droite de la voie romaine; mais l'un des procès-verbaux que nous venons de citer, prouve qu'elle se trouvait à l'Est de cette levée, et par conséquent à gauche. D'après le même procès-verbal, elle était appelée, de temps immémorial, la *belle pierre,* et la contrée voisine en avait pris le nom.

Au moment de la fouille exécutée par le prieur de Bèze, elle se trouvait debout *au penchant du chemin* qui la surpassait en élévation. Elle avait en tout huit pieds quatre pouces de hauteur, en y comprenant la partie inférieure formant socle de deux pieds deux pouces sur toute face : la partie supérieure, qui était cylindrique, avait cinq pieds huit pouces de circonférence, et s'élevait de trois pieds environ au-dessus du sol. Ce qui contredit l'assertion de Vignier qui dit cette pierre *demy-platte.*

Dans la partie supérieure de cette colonne, du côté du chemin, et au milieu d'un encadrement de deux pieds et demi sur dix-huit pouces environ, était gravée, suivant le procès-verbal, une inscription *de vieilles lettres antiques, en plusieurs lignes, partie effacée à cause de son ancienneté, qui est apparemment dès ledit temps qu'elle a esté posée, pourquoi cette escriture ne nous est pas cognue, ny au assistans.*

Il nous reste maintenant à donner les diverses copies des auteurs qui ont parlé de l'inscription de cette colonne, et la transcription telle qu'elle est rapportée par M. Boudot.

---

(1) *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tom. 5, p. 217. — *Recueil d'Antiquités*, pag. 67.

La première copie, faite sous la dictée du P. Chifflet, en 1662, a été donnée par l'abbé Lebeuf dans une dissertation publiée par lui en mars 1731, dans le *Mercure de France;* elle est ainsi conçue :

TI. CLAVD. DRVSI. F.
CAESAR AVG. GERMANIC.
PONT. MAX. TRIB.
POTEST. III. IMP. III.
PP. COS. III. DESIG. IIII.
AND. M. P. XXII.

L'abbé Lebeuf dit en outre, que cette colonne avait été trouvée long-temps avant qu'elle fût annoncée dans le *Journal de Trévoux*, en 1703 ; erreur partagée par plusieurs auteurs, et qui vient de ce qu'on a cru voir une découverte dans le transport de cette pierre sur le cimetière de Sacquenay. Il est évident, au contraire, que cette colonne n'a jamais été changée de place avant 1703.

Gruter dit plus faussement encore que ce monument se trouvait à Langres, et donne ainsi l'inscription (1) :

TI. CLAVD. DRVSI. F
CAESAR AVG. GER
MANIC. F. NIXXX
TRIB. POTEST. IIII. P. M
III. P. P. COS. IX. . . E
I..... SIGNS..... IIII

AND. M. P. XXII

Vesselinge, dans son *Itinéraire des Chemins romains*, est aussi inexact, en disant de cette pierre : *Columna in urbe Lingonum reperta.*

---

(1) *Corpus Inscript.*, tom. 1, p. 153 (1666).

Tabourot, page 607, donne un dessin de la colonne, et rapporte ainsi l'inscription, dont une partie des caractères est en lignes ponctuées :

TI. CLAVD DRVSI
CAESA. AVG. GER
MANIC... N............
TRIB. POTEST. III. IMP
......COS.........E....
........SIGN...........
AND. M. P. XXII

L'interprétation qu'il y joint est aussi inexacte que la copie: *Tiberius Claudius Drusi filius Cæsar Augustus Germanicus Nero Pontifex maximus Tribunitiæ potestatis tertium imperator consul iterum et ter designatus.*

Andomaduno millia uigenti duo passuum.

On lit dans les Mémoires de Trévoux (1) :

TI. CLAVD. DRVSI. F.
CAESAR. AVG. GER.
MANIC. PONT. MAX.
TRIB. POTEST. II. IMP.
III. P. P. COS. II. D,
SIGNAT. III.
AND. M. P. XXII.

Suivent les mesures à-peu-près conformes à celles données par les procès-verbaux.

L'inscription fut d'ailleurs interprétée, à cette occasion, de la manière suivante, par Moreau de Mautour, de Beaune :

Tiberius Claudius, Drusi filius, Cesar Augustus Germanicus Pontifex maximus, Tribunitia potestate secundum, Imperator tertium, Pater patriæ, Consul secundum,

---

(1) *Mémoires pour l'histoire et les beaux-arts.* Trévoux, chez J. Boudot, 4.e partie de l'an 1703.

designatus tertium, *Andomatunum*, *milliare passuum*, *viginti secundum*, ou *millia passuum vigenti duo*.

Le *Recueil d'Antiquités*, p. 67, copie ainsi l'inscription :

TI. CLAVD. DRVSI F.
CÆSA. AVG.. GER.
MANIC. N. P. MAX.
TRIB.P•TESTIII IMP.III
P. P. COS III ET...
SIGN. IIII.
AND. M. PXXII.

Suivant ce Recueil, la colonne aurait été placée à droite de la voie romaine, et l'on aurait trouvé dans la fouille faite pour l'enlever, quelques médailles en grand bronze, d'Auguste, de Tibère et de Germanicus; tandis que l'un des procès-verbaux déjà cités, dit : *avons fait bescher et fouiller à l'endroit où estoit posé le pied de laditte pierre et à l'entour; mais il ne s'y est trouvé aucune médaille, ni autres renseignemens.*

La découverte, indiquée dans le Recueil, eut peut-être lieu lors des premières fouilles du prieur de Bèze.

L'auteur du même manuscrit dit, plus faussement encore, que ce monument a été élevé à l'occasion du passage de *Tibère*, envoyé par Auguste pour prendre le commandement des légions de Germanie, après la défaite de Varus.

La copie de ce Recueil qui nous appartient, renferme une erreur au sujet de cette colonne qui s'y trouve indiquée comme venant de *Pontarlier*. Cette copie donne en outre le même monument, p. 5, en ajoutant qu'il fut découvert à Sacquenay. L'inscription diffère alors de la première ; on lit en effet :

TI. CLAVD. DRVSI. F. CÆSAR.
AVG. GERMANIC. PONT. MAX.
TRIB. POTEST. II. IMP. III. P. P.
CON. II. DESIGNAT. II. AND.
M. P. XXII.

Mais l'une et l'autre de ces inscriptions est mal rapportée.

Mahudel parle ainsi du monument (1) :

Cette inscription est sur une colomne milliaire qui subsiste encore, sur la droite du grand chemin de Langres à Gray (2) ; *elle a plus de deux pieds de diamètre sur dix de hauteur, dont il y en a six d'enterrez et quatre hors de terre : voici la vraye disposition des lignes et des mots gravez sur la face de la colomne qui regarde le grand chemin.*

TI. CLAVD. DRVSI. F.
CÆS. AVG. GER.
MANIC. TN. P. MAX.
TRIB. P^o^TEST. III. IMP. VI.
P. P. COS III. ET
DESIGN. IIII.

AND. M. P. XXII.

Avec cette traduction en regard :

Tiberius Claudius Drusi filius Cæsar Augustus germanicus, Tiberii nepos, Pontifex Maximus, Tribunitia potestate tertium, Imperator sextum, pater patriæ, consul tertium et designatus quartum.

Andomatuno millia pass. XXII.

Il relève ensuite plusieurs erreurs de Gruter sur la traduction et la copie de cette inscription.

Vignier la donne et l'interprète aussi à sa manière (3) :

TI. CLAVD. DRVSI. F. CAESAR. AVG. GERMANIC.
PONT. MAX. TRIB. POTEST. III. IMP. III. P. P.
COS. III. E. *forté* DEDICAT*tu*. SIGN. R. IIII. (*signis receptis quatuor*) AND. M. P XXII.

---

(1) *Histoire de l'Acad. des Inscriptions*, t. 5. p. 217.

(2) Il n'y a jamais eu de voie romaine de Langres à Gray, et il est question ici de celle de Langres à Genève.

(3) *Décade historique*, p. 90. - M. D'Régel, p. 17, la rapporte d'après cette copie.

C'est-à-dire à Tibère Claude, filz de Drusus, Cœsar Auguste, Germanic . . . pontif souuerain; la troisiesme anneë de son tribunat; C'est-à dire de son Empire, qui fut l'anneë qu'il passa par les Gaules, s'en retournant à Rome. Ayant mérité pour la troisiesme fois d'estre nommé Empereur ou Général, Père de la Patrie: Consul pour la troisiesme fois; dedie a son honneur, pour auoir repris sur les Ennemis quatre aigles; ou enseignes Romaines de la Ville de Langres, ditte Andomadun jusques la xxij mille pas.

L'abbé Courtépée, au mot *Sacquenet* ou *Sacqueney* de l'*Encyclopédie de Genève*, a rédigé sur cette colonne un article où il relève des inexactitudes commises par d'autres auteurs, et tombe en même temps dans une erreur semblable, quoiqu'il dise avoir copié l'inscription sur l'original; tandis qu'il la rapporte ainsi :

TI. CLAVD. DRVSI. F. CAESAR. AVG.
GERMANIC. PONT. MAX. TRIB POTEST.
II. IMP. III. PP. COSS. II. DESIGNAT. III.
AN. M. P P XXII

Legoux-Gerland, dans son ouvrage sur les antiquités de Dijon, en donne avec le dessin, une copie aussi peu exacte, bien qu'il la dise faite correctement par un prieur des Bénédictins de Bèze. Il écrit en effet :

TI. CLAVD. DRVSI. F.
CAESAR. AVG. GER
MANIC. PONT. MAX.
TRIB. POTEST. II. IMP.
III. P. P. COS. II.DE
SIGNAT.III.
AND. M. P. XXII.

Résumant enfin toutes les erreurs commises dans la copie et la traduction données pour cette inscription par les divers auteurs que nous venons de citer, nous ne pouvons faire

autre chose que de rapporter l'une et l'autre *rigoureusement exactes*, suivant M. Boudot :

TI. CLAVD. DRVSI. F.
CAESAR. AVG. GER.
MANIC. PoNT. M. X.
TRIB. P TEST. III. IMP.
III. P. P. COS. III. DE.
SIGNAT. IIII.
AND. M. P. XXII.

Tiberius Claudius, Drusi filius, Cæsar Augustus, Germanicus, Pontifex maximus, Tribunitiâ potestate tertium, Imperator tertium, Pater patriæ, Consul tertium, designatus quartum. Andematuno, millia passuum, viginti duo.

« Tibère Claude, fils de Drusus, Cæsar Auguste, surnommé Germanicus, Souverain pontife, Tribun pour la troisième fois, Empereur pour la troisième fois, père de la patrie, consul pour la troisième fois, désigné pour la quatrième. Andematunum (ou Langres), vingt-deux mille pas.

Telle est la seule interprétation qu'on puisse adopter au milieu de celles plus ou moins fausses données par les auteurs qui ont parlé de ce monument.

Une entaille de grande dimension, pratiquée au-dessus du fût de cette colonne, a fourni le moyen d'expliquer la vénération que les habitants de Sacquenay avaient autrefois pour cette pierre.

M. Boudot, se fondant sur un monument analogue qui existait en Auvergne, pense qu'une croix a dû être placée par les premiers chrétiens au sommet de la colonne : ce signe sacré, enlevé depuis, l'aura fait considérer comme un objet religieux, et, suivant les expressions recueillies lors du dernier transport de la pierre, *comme un préservatif des malheurs qui pouvaient arriver.*

Terminons en relevant une dernière erreur commise au sujet de cette inscription.

Dans un article (1) où il parle de l'ancienne étendue de la ville de Langres, M. Migneret, croyant trouver un éclaircissement sur ce point si controversé de notre histoire, s'exprime ainsi :

Il existe, dans la commune de Sacquenay, une pierre milliaire qui indique à combien de milles elle est placée de la porte de Langres. Si de la porte actuelle à cette pierre la distance est celle marquée, Langres n'a jamais été plus étendu qu'il ne l'est ; si, au contraire, cette distance est moindre, Langres s'étendait davantage de ce côté. Malheureusement nous n'avons pu nous procurer l'inscription que porte cette pierre.

Si les distances indiquées par les bornes milliaires eussent été prises, comme M. Migneret semble le croire, à partir de l'enceinte des villes, il suffirait sans doute, pour faire cesser toute incertitude sur la grandeur ancienne de Langres, de constater d'une manière précise la position de la colonne de Sacquenay ; mais il ne faut pas oublier que, depuis l'établissement du *milliarium aureum* d'Auguste (2), pour tous les grands chemins de l'empire, ces distances se comptaient

(1) *Citoyen de la Haute-Marne*, n.° du 8 avril 1832.

(2) Cette colonne de bronze doré était placée devant le temple de Saturne; elle était d'ordre toscan, d'une mauvaise proportion, à ce qu'il paraît, et reposait sur un piédestal à plusieurs faces répondant aux diverses voies. Le chapiteau qui la couronnait était surmonté d'une boule, et probablement aussi d'une pointe comme les colonnes milliaires conservées aujourd'hui au dessus de l'escalier de Michel-Ange au Capitole. D'autres prétendent qu'au lieu de la boule, cette colonne supportait une statue d'Auguste. Vespasien la fit rétablir ; Nerva y fit de nouvelles réparations, et sous Adrien, quelques particuliers reconstruisirent une base nouvelle. Retrouvée long-temps après à côté de la voie Appia, loin du lieu où elle s'élevait autrefois, la colonne disparut sur la fin du 17.e siècle.

Pendant notre séjour à Rome, en 1831 et 1833, on mit à découvert, dans les fouilles du *Forum romanum*, un stylobate circulaire, construit en briques, avec revêtement en marbre, et dans lequel on a cru reconnaître la base reconstruite sous Adrien. Ce piédestal était placé au pied du *Clivus capitolinus*, près de l'arc de Septime Sévère, sur le côté de la *Via sacra*.

du grand forum, ou *forum civile* de chacune des villes d'où ces chemins partaient.

La colonne de Sacquenay ne peut donc être d'aucun secours pour fixer la limite de Langres au midi.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

AUX ÉPOUSES.

1.°

Le premier de ces monuments faisait partie de ceux recueillis par Anne du Chastelet, abbé de Flabémont, vers la fin du 16.e siècle. Il les avait fait engager dans l'ancien mur de cité, au fond du jardin de sa maison, habitée aujourd'hui par M. de Boisgautier, place S.t-Mammès, n.° 795. Ils demeurèrent intacts jusqu'en 1833, époque à laquelle le mur ayant été reconstruit, les maçons chargés de ce travail eurent soin de faire disparaître les inscriptions et les sculptures.

Il ne reste plus aujourd'hui de cette collection qu'une frise, deux inscriptions, dont une incomplète, et un tambour de colonne cannelée, dont on a fait une auge.

L'inscription qui suit était gravée sur un bandeau en saillie, au-dessous duquel se trouvait une tête de femme, sculptée en ronde-bosse.

Suivent la copie et l'interprétation (1) :

D. M.
.... CLANTRVS. SEXT.
LATVNAE. VXORI.

(1) *Recueil d'Antiquités*, pag. 29.

Diis Manibus : Attius Clantrus, Sextæ Latunæ uxori.

Attius Clantrus : aux Dieux Mânes et à Sexta Latuna, son épouse.

Vignier (1), dont nous ne croyons devoir adopter ni la copie ni l'interprétation, donne l'une et l'autre de cette manière :

D. M..... CLANTRVS (*fortassè*) *dioclantrus*) SEXT*us*, (*vel sextius*) TATVNAE (*fortè, Latunæ*) VXOR*i*,

D'après ce que dit le même auteur, les caractères de l'inscription eussent été d'une assez bonne époque.

2.° (2)

FABIAE . FORTVNATAE
ATTIVS . TVTICANVS
A.TRIBVNATV.LEGIIAVG.
C'NIVG. VNIVS. EXEMP.

Que nous interprétons ainsi :

Fabiæ Fortunatæ ; Attius Tuticanus à tribunatû legionis Augustalis : conjugi unius exempli.

Attius Tuticanus, autrefois tribun d'une légion augustale : à Fabia Fortunata, épouse sans égale.

D'après le *Recueil d'Antiquités*, cette inscription a été trouvée à Langres, en 1673, lors de la construction des chemins couverts, entre Longe-Porte et Sous-Murs : les caractères en étaient très-grands et bien formés, ce qui, joint à la tournure si éminemment latine : *unius exempli*, doit faire reporter ce monument à la plus belle époque romaine.

---

(1) *Décade historique*, page 129.

(2) *Recueil d'Antiquités*, page 61. -- Tabourot, pag. 634.

Il est assez probable aussi que le Tuticanus dont il s'agit ici, était fils, ou au moins descendant de celui que cite Cæsar, à propos de l'attaque des lignes de Dyrrhachium (1).

Duobus his unius diei prœliis Cæsar desideravit milites DCCCCLX, *et notos equites rom. Flavium Tuticanum Gallum, senatoris filium, etc.*

3.°

ATTIAE. DAMMVLAE
DITAFIVS. TERNICVS
MARITVS. ET. ATTIVS
QVINTILIANVS. FRA
TER. P. CVRAV...NT

Cette inscription se trouve engagée dans le mur de la seconde porte des Moulins; elle est renversée, et les caractères, d'une bonne forme, ont environ 06 cent. de hauteur.

Le *Recueil d'Antiquités*, pag. 61, dit qu'elle a été découverte en 1696; tandis que nous pensons qu'elle a dû plutôt être remarquée pour la première fois à cette époque. Le même Recueil la donne ainsi :

ATTIAE. DAMMVLAE.
OPTATVS. TERNICVS.
MARITVS. ET. ATTIVS.
QVINTILIANVS. FRA.
TER. P. CVRAVERVNT.

Et nous l'interprétons :

Attiæ Dammulæ, Ditafius Ternicus maritus et Attius Quintilianus frater, ponendum curaverunt.

Ditafius Ternicus et Attius Quintilianus firent élever ce monument à Attia Dammula, leur épouse et sœur.

---

(1) *De bello civili*, liv. 3, chap. 71.

4.° (1)

Cénotaphe, décoré d'un encadrement qui renferme l'inscription et que surmonte un fronton accompagné de divers ornements en relief. Cet encadrement est supporté par deux demi-colonnettes entre lesquelles s'élève un autel avec une coupe d'où sort une flamme. On remarque aussi, dans le fronton, un croissant représentant celui de la lune qui renait après avoir semblé mourir, et où l'on a vu un des emblêmes de l'immortalité.

On lit sur ce tombeau :

IVLIAE . ARANT
IAE . HIGINIVS.
MVSCIDIVS . MARI.

Inscription qui s'interprète :

Juliæ Arantiæ, Higinius Muscidius maritus.

A Julia Arantia, Higinius Muscidius, son mari.

Ce nom de Julia, que d'ailleurs, nous retrouverons encore plusieurs fois, appartenait sans doute à un membre de la famille des Julius. Une inscription que nous rapporterons en son lieu, confirme en outre l'établissement de cette famille à Langres.

5.°

L'inscription suivante est une de celles conservées dans le jardin de M. De Boisgautier ; les caractères, assez pas-

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, page 76.

sables, ont 065 millimètres de hauteur pour les quatre premières lignes, et 045 pour la cinquième.

AELIE. DATIBE. CONI
VGICARISSIME. ET.
LVCRIONI. FILIO.
DVLCISSIMO. LVCRI.
AVG...DISP. BENEM

Le *Recueil d'Antiquités* la donne de même, p. 80, à l'exception de la dernière ligne qu'il écrit :

AVG. TI. DISP. BENE. M.

Vignier la copie très-inexactement de la manière suivante, et la rapporte encore à l'existence d'un collége d'augures à Langres (1).

AELIE DATVIBE, CONIVGI. CARISSIME. ET LVCRIONI FILIO DVLCISSIMO. LVCRIO AVGVR. ET SIBI PONEN*dum curauit.*

Nous l'avons copiée très-exactement sur l'original, où elle est encore parfaitement lisible, à l'exception de la partie entre AVG et DISP.; un éclat de pierre qu'on remarque en cet endroit, ne laisse plus apercevoir que la barre transversale d'un T, et une sorte de point de chaque côté de cette lettre. On remarque aussi le premier jambage d'un E à la fin de BENEM.

Aussi l'interprétons-nous de la sorte :

Aliæ Datibæ conjugi carissimæ et Lucrioni dulcissimo filio: Lucrio, Augusti Tiberii (ou plutôt *Augusti*) *dispensator. Benemerentibus.*

Lucrio, économe de la maison de l'empereur Tibère (ou plutôt de la maison impériale) : à Ælia Datiba, sa chère épouse, et à Lucrio, son fils bien-aimé, qui en étaien dignes.

---

(1) *Décade historique*, p. 129.

Gaultherot est encore plus inexact que Vignier, en écrivant (1) :

AELIAE. DARIBAE. CONIVGI
CARISSIMAE ET
LVCRIONI. FILIO. DVLCISSIMO
LVCR. AVGV. PP. P. N.

6.° (2)

FID. CONIVGI
COM
MODVS
P. C.

Inscription gravée sur une pierre, et qu'on traduit :

Fideli conjugi, Commodus ponendum curavit.

Commodus fit élever ce monument à sa fidèle épouse.

Gaultherot, cette fois, la rapporte exactement.

7.° (3)

Cette inscription, qui fait partie de celles envoyées par Roussat à Gruter, semble, d'après la forme indiquée par ce dernier, avoir été gravée sur une table de marbre, et fixée ensuite à un monument.

---

(1) *Anastase*, p. 183.

(2) *Recueil d'Antiquités*, p. 84. - Gaultherot, p. 181.

(3) Gruter, t. 3, p. 793. - Vignier, p. 123. - Gaultherot, p. 178. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 90.

Nous en donnons ici la copie et l'interprétation :

D. M.

I V L I A E
M A M M A E
C R I T I C V S
P R O C V L I. F
F V X O R I C

Diis Manibus : Juliæ Mammæ, Criticus Proculi filius, uxori, faciendum curavit.

Criticus, fils de Proculus, eut soin de faire placer ce monument aux Dieux Mânes et à Julia Mamma, son épouse.

Le *Recueil d'Antiquités* donne CRISTICVS, au lieu de CRITICVS ; et Gaultherot oublie l'F avant VXORI.

Le nom de Proculus a été connu à diverses époques de l'empire romain ; et Vignier pense que *Criticus*, ou plutôt, selon lui, *Creticus* a pu s'allier aux descendants de Labienus, le lieutenant de Cæsar.

8.° (1)

ECISSAE . LIB.
VXORI . ETL
VITALIS . FAC
IENDVM . CV
RAVIT.

D'après la copie de Gruter, cette inscription semblerait n'être qu'un fragment ; tandis que le *Recueil d'Antiquités* et Gaultherot, bien que le dernier ne fasse pas autorité, la transcrivent d'une manière parfaitement uniforme et comme complète.

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 90. - Gaultherot, p. 180.

Gruter écrit en effet (1) :

E C I S S A E . L I B
VXORI . ET . VITAL . SE
E N D V M . C V R A

Et nous l'interprétons suivant le *Recueil :*

Ecissæ, ou plutôt *Æcissæ*, *Libertæ uxori Etilius*, ou *Ætilius*, *faciendum curavit.*

Ætilius eut soin de faire élever ce monument à Æcissa Liberta, son épouse.

Nous nous croyons fondé à voir *Ætilius* dans ETI, dont les deux dernières lettres sont confondues, ce que nous n'avons pas pu rendre dans la copie.

9.°

Le nom de *Paterculus*, rendu célèbre par le guerrier-historien qui vécut sous Tibère, se retrouve dans l'inscription suivante rapportée comme il suit :

APRILLAE CONIVGI.C.
PATERCVLVS.FILIVS.P.C.
H.M.S.L.H.N.S.

Nous l'interprétons :

Aprillæ conjugi carissimæ, Paterculus filius ponendum curavit. Hoc monumentum solvit liberè; hæredem non sequitur.

Paterculus, fils de Paterculus, eut soin de faire élever ce monument à Aprilla, son épouse chérie; il le paya sans y être obligé, et l'héritier en est exclus.

Les erreurs commises par Vignier dans la copie qu'il publia (1), ont été rectifiées sur l'original, par l'Auteur du *Recueil d'Antiquités.*

---

(1) *Corpus Inscriptionum*, tom. 3, pag. 1045.

Vignier écrit, et parle ainsi de ce monument :

On en void la figure (de Paterculus et Lælius), *à demy relief, dans vne pierre du pan de murailles de dehors, qui est entre la porte de st. didier et l'Arc triomphal, auec l'inscription aupres en ses termes . . . forte Carissimo* PATRI . LAE . . . (*J. Lælius*) CONON . PATERCVLVS . FILIVS . P . C . H . M . S . L . (*vel* P) H . N . S . (*forte; ponendum Curauit hoc monumentum sua Libertate,* (*vel, suis pecuniis*) *hæreditate nudatus suâ.*

Des deux figures dont parle Vignier, l'une tenait un *volumen* à la main.

Le même auteur voyait dans les deux noms de Paterculus et de Lælius, joints ici l'un à l'autre, une alliance entre deux familles illustres.

10.° (2)

IVLIA . PARENT . HI . . .
CIANIVS . IVLVS . MAR. . . .

Juliæ Parentanæ : Hiccianius Iulus maritus.

A Julia Parentana : Iulus, son mari.

11.°

L'inscription suivante est copiée ainsi par Gruter (3) :

MANLIAE . M . F.
TVTAE . DOMO
. . . .
CONIVGI . . .
ATHLI

---

(1) *Décade historique*, p. 127.
(2) *Recueil d'Antiquités*, p. 96.
(3) *Corpus Inscriptionum*, tom. 3, p. 804.

Le *Recueil d'Antiquités*, p. 100, la donne avec les variantes que nous transcrivons :

MANLIAEM . F .
TITAE . DOMO
CONIVGI .
AT . . . III .

Enfin, Gaultherot l'écrit, p. 182 :

MANILIAE M . F . T . . . TAE
. . . DOMO CONIVGI
AT . . . III .

Ne pouvant rien décider au sujet du plus ou moins d'exactitude de ces copies, nous essaierons d'interpréter l'inscription de la manière suivante :

Manliæ matri et *Fabiæ Tutæ* (ou *Titæ*) *Domonæ conjugi : Attius Livius, ponendum curavit.*

Attius Livius eut soin de faire élever ce monument à sa mère Manlia et à Fabia Tita Domona, son épouse.

---

12 (1)

FILITRVI . C . CO . ET . ROM

Ce fragment d'inscription est rapporté assez exactement par Gaultherot, et peut s'interpréter :

Filitruianæ carissimæ conjugi et Romano (probablement *filio dulcissimo*) . . . .

. . . à Filitruiana, son épouse chérie, et à Romanus son fils bien-aimé.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 96. -- Gaultherot, p. 180.

13.° (1)

L'inscription suivante était gravée sur la face antérieure d'un cercueil en pierre ; en voici la copie, suivant Gruter :

MEMIAE.POLITICAE.MER.GE
NIALIS . MARITVS . P . C

Vignier la donne ainsi :

MEMIÆ (*OV* MEMMIÆ) POLITICÆ . MERGENIALIS .
MARITVS . P . C .

Gaultherot l'écrit :

MEMIAE POLITICAE
MERGELIALIS MARITVS.

Et le *Recueil d'Antiquités :*

MEMORIÆ. POLITICÆ
MERGENIALIS.MARITV.
P. C.

Gruter donnant, en même temps que l'inscription, un dessin du cercueil sur lequel elle était gravée, nous semble offrir plus de garantie d'exactitude pour sa copie que nous suivons, en l'interprétant ainsi :

Memiæ (sic pour *Memmiæ*) *Politicæ : Mergens Genialis maritus, ponendum curavit.*

Mergens Genialis eut soin de faire placer ce tombeau à Memmia Politica, son épouse.

---

(1) Gruter, t. 3, p. 807. – Vignier, p. 129. – *Recueil d'Antiquités*, p. 96. – Gaultherot, p. 179.

14.°

Vignier (1) cite, comme trouvée à Langres, cette inscription, dont il s'appuie, pour prouver qu'il y a eu une famille *Claudia* dans notre ville :

DIS. MANIB. CL *audiæ* SACRA[E]
(*vel* SACRATAE) GALLICANVS MARITVS.

Ce qui s'interprète :

Diis Manibus Claudiæ Sacræ (ou plutôt *Sacratæ*) *Gallicanus maritus.*

Gallicanus : aux Dieux Mânes et à Claudia Sacrata, son épouse.

15.°

Dans le courant de l'année 1835, en démolissant une partie du mur de cité, dépendant de la maison n.° 784, place des Cours, on rencontra une assez grande quantité de pierres sculptées, dont nous parlerons par la suite, et deux fragments de monuments funéraires.

Le premier se composait d'une simple pierre *de grain*, de forme quadrangulaire, ayant 66 cent. de largeur, 62 d'épaisseur, et 1 mèt. 25 de hauteur. Elle était brisée dans la partie supérieure, conservait quelques traces d'incendie dans le bas, et deux trous creusés après coup dans la face qui portait l'inscription. Il ne restait de cette dernière que ce fragment :

NVS. MV
AR. SIBI. ET. O
TI. . . . . ONI
F. . . . A. PO

(1) *Décade hist.*, p. 131.

Que nous restituons :

Celenus Munarius : sibi et optimæ conjugi Faustæ, posuit.

Célénus Munarius éleva ce monument, pour lui et pour Fausta, son excellente épouse.

Les quatre faces de cette pierre étaient taillées, ce qui prouve qu'elle n'était autre chose qu'un cippe funéraire. On ne peut donc pas la considérer comme ayant fait partie d'un autre cénotaphe, dont on a retrouvé un fragment au même endroit.

Ce dernier était orné de deux figures en relief, sculptées en ronde-bosse dans une niche, et brisée au-dessous du buste. Ces figures étaient celles d'un mari et d'une femme, ayant la tête enlevée, et l'une d'elles piquée dans toute la partie antérieure du corps. Elles ont été prises dans une pierre blanche ayant encore 1 mèt. 10 de largeur, sur 58 cent. de hauteur, sans aucune inscription.

Ce monument a été donné à la Ville, et transporté avec quelques autres dans l'ancienne église Saint-Didier; l'autre, excellente pierre de construction, a subi le sort commun à tant de précieux débris. Quoique cette inscription n'intéresse en rien l'histoire du pays, il est fâcheux cependant qu'elle ait été employée dans la reconstruction d'une porte cochère.

16.°

Au commencement du mois d'août 1834 (1), une fouille faite dans une cour dépendant de la caserne de Langres, donna lieu à plusieurs découvertes, parmi lesquelles on remarque un cippe funéraire brisé en trois morceaux, mais qu'on retrouva en entier.

---

(1) Nous en avons rendu compte dans l'*Echo de la Haute-Marne*, N.° du 10 août 1834.

Ce monument, en pierre blanche, a 1 mèt. 60 cent. de hauteur sur 68 cent. de large. Il est orné, sur la face antérieure, d'une niche renfermant une figure de jeune femme, sculptée en ronde-bosse, et que surmonte un encadrement terminé par un fronton.

Au milieu de cet encadrement, on lit :

D . DIVIXTAE . M
S . COTTVS . MAR
P. C.

Que nous traduisons :

Diis Manibus, et *Divixtæ : Servius Cottus, maritus ponendum curavit.*

Servius Cottus eut soin de faire élever ce monument aux Dieux-Mânes et à Divixta, son épouse.

La manière large de la sculpture s'accorde bien avec la pureté des caractères de cette inscription. Sur l'autre face du cippe est grossièrement sculpté un autel surmonté d'une flamme.

En continuant la fouille, on rencontra, indépendamment du mur de fondations de l'ancien couvent des Ursulines, un tambour de colonne, aussi en pierre blanche, debout encore sur le socle carré qui lui servait d'appui. Ce tambour, qui appartenait probablement à une colonne d'ordre dorique, avait 60 cent. de diamètre; dans le mur du jardin voisin, on en remarquait deux autres analogues au premier et qui avaient probablement fait partie du même monument.

Le socle dont nous venons de parler était engagé dans un mur de même épaisseur que le diamètre de la colonne, et reposait sur une forme de béton supportant elle-même un dallage en pierres sciées de 04 centimètres d'épaisseur. En avant de ce mur régnait une aire aussi en béton, recouverte d'un dallage semblable, et terminée par un autre mur établi parallèlement au premier, à 4 mèt. 70 de distance.

Dans tout l'espace fouillé, et à différentes profondeurs, on remarquait de nombreux restes d'incendie, parmi lesquels nous avons recueilli quelques fragments d'enduit recouvert de peinture à fond rouge avec encadrements jaunes et verts. Cette peinture est en tout semblable à celle qu'on retrouve dans les ruines romaines, notamment à Pompei et Herculanum. On y voyait aussi quelques ossements humains.

AUX ÉPOUX.

1.° (1)

Le premier de ces monuments se compose d'un cénotaphe orné d'une figure d'homme sculptée dans une niche, avec cette inscription dans le haut :

SACRO · P......T'''F....
F A V S T A
CON IVGI

P C

D'après Vignier, la figure représentée ici aurait porté d'une main une coupe de sacrifices, et de l'autre un objet qu'on ne pouvait distinguer ; tandis qu'à en juger par le dessin donné dans le *Recueil*, l'une des mains est vide, et l'autre semble tenir un vase de parfums.

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 9. - Vignier, p. 131. - Gaultherot, p. 181.

20

Quoi qu'il en soit, l'inscription peut être interprétée de cette manière :

Sacro Pontifici conjugi : Fausta ponendum curavit.

Fausta eut soin de faire élever ce tombeau à son époux, pontife sacré.

Nous ne savons trop non plus, pourquoi Vignier, rapportant l'inscription telle que nous la donnons ici, dit que la figure seule, sculptée au-dessous, doit la faire lire de cette manière, *et non pas comme il semble d'abord :*

SA PRO-PRAET *ori.*

Gaultherot la donne ainsi :

SACRO P. TT.
FAVSTA CONIVGI
P. C.

Ce monument a été découvert en 1615, et déposé dans la maison Roussat. On ne sait aujourd'hui ce qu'il est devenu.

2.° (1)

Fragment de cénotaphe, orné d'une tête d'homme, sculptée dans une niche, avec fronton sur le bandeau duquel on lit :

MEMORIAE.R.O.M.P.OSE
D. M.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 19. -- Gaultherot, p. 180.

Inscription qu'on peut traduire :

Memoriæ Reguli optimi mariti et Diis Manibus, posuit Oseria.

Oseria éleva ce monument à la mémoire de Regulus, son excellent mari, et aux Dieux Mânes.

Cette inscription aurait un autre sens, si on suivait la copie donnée par Gaultherot :

MEMORIÆ ROM. ROSÆ. FIL.
D. M.

Elle pourrait alors être interprétée :

Diis Manibus et *memoriæ Romanæ Rosæliæ filiæ.*

Aux Dieux Mânes, et à la mémoire de Romana, fille de Rosælia.

Mais Gaultherot ne méritant souvent aucune confiance, nous avons cru devoir adopter la copie du *Recueil.*

Suivant une note de ce dernier, ce monument aurait été déposé dans la maison Lavait, rue des Piliers.

3.° (1)

Vignier, qui d'ailleurs ne se fie pas à l'exactitude de Gaultherot, rapporte pourtant d'après ce dernier l'inscription qui suit :

CLODIONI SIMO IVLIA
CARATOLA VXOR

Puis il ajoute : *le mot neantmoins de Clodion m'est suspect et s'yl y auoit* CLODIO ONESIMO *comme on m'a assuré*

---

(1) Gaultherot, p. 179. -- Vignier, p. 132.

qu'il y auoit Clodione; J'y pouvois adjouster quelque petit commentaire.

Il ne dit rien ni du lieu de la découverte, ni de ce que devint le monument, aussi nous contenterons-nous d'interpréter l'inscription de cette manière :

Clodioni Simonio : Julia Carotala uxor.

A Clodio Simonius : Julia Carotala, son épouse.

AUX PÈRES ET MÈRES.

1.° (1)

Partie supérieure d'un cénotaphe quadrangulaire. Dans un enfoncement accompagné de deux ornements en relief, sont sculptées en ronde-bosse, une tête d'homme et une de femme. Au-dessous, on lit :

D M
CR. . . . AXALIO. II. VIR. IIB.
CRI. . TALI. FI. CARVS
H. M. P. C

Inscription que nous interprétons ainsi :

Diis Manibus et *Crataxalio duumviro* : *duumvir* (le B étant mis pour un V), *Cristalius filius carus; ponendum curavit.*

Cristalius, duumvir, fils chéri de Crataxalius, aussi duumvir, eut soin de faire élever ce monument aux Dieux Mânes et à son père.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 31.

Ce fragment, et un autre cippe mutilé, sur la face antérieure duquel étaient sculptées deux figures en relief, avaient été recueillis avec plusieurs autres, par M. le conseiller Pechin; mais au commencement du 17.e siècle, on les employa comme pierres de construction.

2.° (1)

D . M .
F . SEIVOL · VEIVS · FILIVS .
P . C .

Gaultherot rapporte cette inscription de la même manière.

Vignier l'écrit : D . M .... E.SEIVOLA.V...EIVS.FIL(*filius*)P.C., et croit que le nom de *Seivola*, doit être lu *Sævola*.

Le même auteur, s'appuyant sur cette inscription et sur une autre où le même nom se retrouve, en tire l'induction que les personnages mentionnés dans l'une et l'autre, pouvaient être de la même famille que Sævola, jurisconsulte célèbre sous Marc-Aurèle.

Quoi qu'il en soit, nous interprétons ainsi l'inscription que nous venons de rapporter:

Diis Manibus et *Flavio Seivolæ* (ou plutôt *Sævolæ*); *Veius filius, ponendum curavit.*

Veius, fils de Flavius Sævola, eut soin de faire élever ce monument aux Dieux Mânes et à son père.

3.° (2)

L'inscription suivante fut découverte à *la Maladière*, au-dessous de Langres; elle était ainsi conçue:

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 71. - Vignier, p. 131. - Gaultherot, p. 180.

(2) *Recueil d'Antiquités*, p. 86. - Vignier, p. 128.

DIS. MANIBVS.
BELLIKO . LVCI . FILIVS .

Vignier, qui la rapporte de même, dit qu'elle avait été transportée, avec plusieurs autres, chez les Carmes, où on la voyait encore de son temps.

Elle se traduit ainsi :

Diis Manibus et *Belliko* (sic pour *Bellico*) : *Lucius filius*.

Aux Dieux Mânes et à Bellicus, Lucius son fils.

4.e (1)

Ce fragment d'inscription est gravé sur une pierre blanche de 95 cent. de longueur sur 25 cent. de hauteur, qui se trouve encore engagée dans le parapet du rempart derrière l'hôpital de la Charité.

On y peut lire les mots suivants gravés en caractères très-allongés, assez bien tracés du reste, mais dont le dernier est incomplet :

. . . . . I . ET . LITAVICCo . FIL'OV . . . . .

Qu'on peut interpréter :

. . . . . . *et Litavico : filius Ovinius*.

. . . . . . et à Litavicus : son fils Ovinius.

Le *Recueil d'Antiquités* donne FL. au commencement, et néglige OV à la fin. Vignier écrit : FI (FI*lio, ou plustost* FL*auio*) LITAVICO.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 94. -- Vignier, p. 129.

Cette inscription semble offrir d'autant plus d'intérêt à ce dernier, que, suivant lui, le nom de *Litavicus* peut être considéré comme ayant appartenu à un descendant du chef célèbre des *Ædui*, lors de la grande insurrection des Gaules.

D'autres auteurs ont voulu, de ce mot, faire dériver le nom de *Ludovic*, ensuite *Louis*.

5.° (1)

COSSIUS. GENTILIS. M.
ET. F. LVCANIO.

Cossius Gentilis : matri et filio Lucanio.

Cossius Gentilis : à sa mère, et à son fils Lucanius.

Inscription que Vignier rapporte et interprète de la manière suivante, autrement que le *Recueil* :

COSSIVS. GENTILIS. III (*forte miles*) SVIS. ET T. LVCANIO.

6.° (2)

VITALI COMO
ET. AVI... CERVÆ
ARIÆ.

Gaultherot écrit ARIA au lieu d'ARIÆ, à la dernière ligne. L'inscription peut donc être interprétée ainsi, suivant la première copie :

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 98. -- Vignier, p. 132.

(2) *Recueil d'Antiquités*, pag. 100. -- Gaultherot, pag. 180. -- Gruter, t. 3, p. 958.

.... *Vitalicomo* (*avo* peut être effacé ou sous-entendu), *et aviæ Cervæ Ariæ.*

.... à Vitalicomus, son aïeul, et à Cerva Aria, aussi son aïeule.

Selon Gaultherot, le sens serait moins vague en traduisant :

Vitalicomo avo *et aviæ Cervæ : Aria.*

Aria : à Vitalicomus, son aïeul, et à Cerva, aussi son aïeule.

Une note du *Recueil d'Antiquités* et de Gruter, indique cette inscription comme ayant été accompagnée de deux figures, qui n'existaient déjà plus à l'époque où le *Recueil* a été composé.

Gruter donne la même inscription d'une manière bien différente de celle rapportée par les deux auteurs que nous venons de citer; et si l'on suivait cette version, il en résulterait que ce tombeau n'aurait point été élevé par des petits-fils à leurs aïeux.

Voici d'ailleurs cette copie :

VITALI. COMO
ET. AVNCER
VE. ARIE

7.° (1)

DIS. MANIBUS
AVIO. NATA. LIVAX.
AVIA. PHIALAE. M. P. I.

Vignier l'écrit de même, à l'exception du mot P HIAIE, à

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 100. -- Vignier, p. 131. -- Gaultherot, p. 182. -- Gruter, t. 3, p. 860.

la troisième ligne; il avoue, en outre, que cette inscription est une des moins intelligibles de celles qu'il a recueillies.

Gaultherot écrit exactement les deux premières lignes, et donne ainsi la troisième :

PHIAIAE. IN. M.

D'après cela, nous essaierons l'interprétation suivante :

Diis Manibus, Flavio Natali Livaxi avo, et aviæ Phialæ : monumentum poni jussit..........

...... fit placer ce monument aux Dieux Mânes, à Flavius Natalis Livax, son aïeul, et à Phiala, son aïeule.

Gruter la donne ainsi :

DIS. MANIBVS
AVIO. NATALI. V. A. X.
AVIA. PHIALEMPI

8.° (1)

Le *Recueil d'Antiquités* et Gaultherot rapportent tous les deux de la même manière l'inscription suivante :

D. M.
S. AMICI SATVRNINI
FIL. P. C.

Que nous interprétons :

Diis Manibus : Saturninus, Amici Saturnini filius, ponendum curavit.

Saturninus eut soin de faire élever ce monument aux Dieux Mânes d'Amicus Saturninus, son père.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 96. -- Gruter, tom. 3, p. 922. — Gaultherot, p. 179.

Gruter l'écrit de même, mais change la disposition des mots et des lignes.

AUX ENFANTS.

1.° (1)

DI BVSIE
CATIOLA . M . T . P
D M

Inscription gravée sur la partie supérieure d'un cippe funéraire, orné d'une niche dans laquelle est sculptée une figure en pied. Cette figure est celle d'une jeune fille tenant une fleur d'une main, et portant sur l'autre bras un jeune porc, animal consacré aux Dieux Mânes.

Nous interprétons l'inscription de cette manière :

Dibusie (sic pour *Dibusiæ*) *: Catiola mater tristis posuit. Diis Manibus.*

Catiola, mère affligée, éleva ce monument aux Dieux Mânes et à Dibusia, sa fille.

Ce tombeau fait partie de ceux découverts en 1615, et transportés alors dans la maison Roussat, depuis maison Lavait, rue des Piliers.

2.° (2)

L'inscription suivante était gravée sur une pierre au milieu

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 9.
(2) *Recueil d'Antiquités*, p. 73. -- Vignier, p. 129.

d'un encadrement surmonté d'un fronton curviligne. Elle était ainsi conçue :

D. M.
SEXT .... CATI
VSINI . MVMILIA
VORONIA . CIRRA
E. . . M . T . .
IVVENIS . S . .
F. C.

Nous la traduisons de cette manière :

Diis Manibus et *Sexto Catiusinio : Mumilia Voronia Cirrælia mater* et Attia *Juvenis soror ; fieri curaverunt.*

Mumilia Voronia Cirrælia et Attia Juvenis, eurent soin de faire élever ce monument aux Dieux Mânes et à Sextus Catiusinius, leur fils et frère.

Vignier en parle ainsi :

« Le suiuant est merueilleusement difficile à lire. Je pense pourtant qu'il y a : DIS *manibus* SEXTI CATI VSINI . , MVMILLA VO RONA CIRRA . E*jus* MATER. IVVENIS. *Sibique* Faciendum curauit. »

3.° (1)

L'inscription que nous donnons ici est une des plus remarquables de celles trouvées à Langres, par le nom des personnages célèbres qui y sont mentionnés.

Mahudel en a rendu compte et dit que, de son temps, la pierre qui la portait se trouvait encore engagée dans le parapet des murailles de la ville, près de Longe-Porte.

D'après ce savant auteur, on ne devait point considérer

(1) *Hist. de l'Académie des Inscriptions*, t. 5, p. 229 et suiv. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 71.

cette pierre comme un cénotaphe placé sur la sépulture même de *Lucius Victorinus*, mais comme un monument votif élevé à la mémoire de ce jeune guerrier, par *Victoria*, son aïeule.

Il le prouve, par un passage de *Trebellius Pollio* (1), où cet historien parlant de la défaite et de la mort des deux *Victorinus*, dit : *que le père et le fils ayant été tuez presqu'en même tems à Cologne, leurs corps y furent inhumez sous une petite tombe de marbre, sur laquelle on mit cette Inscription :*

HIC DUO VICTORINI TYRANNI
SITI SUNT.

Après leur mort, Victoria conserva encore une telle autorité dans les Gaules, qu'elle paroissoit disposer à son gré de l'élection du successeur à l'Empire ; ce fut elle qui détermina principalement celle de Tetricus, persuadée que la souveraine puissance devoit plutôt résider dans la personne d'un homme que dans celle d'une femme, quoique la monnoie que l'on frappoit à Trèves, et qui avoit le plus de cours dans les Gaules, fût toûjours marquée à son coin.

L'inscription qui nous occupe est rapportée de la même manière par Mahudel, et le *Recueil d'Antiquités*, seulement celui-ci, supprime le premier o dans le mot RINOVATO,

On doit donc la lire :

DIS MANIBVS
L.VICTORINI VICTORIA.
PIISSIMA VICTORINI
VXOR RINOVATO
E. V. FRVMENTO

(1) Trebellius Pollio. *In Victoria.*

Et l'interpréter :

Diis Manibus Lucii Victorini : Victoria piissima Victorini uxor ; rinovato, ex voto, frumento.

Aux Mânes de Lucius Victorinus : Victoria, tendre épouse de Victorinus ; après avoir renouvelé une distribution de blé aux soldats et au peuple. D'après le vœu qu'elle avait entrepris.

Les grands faits qui illustrèrent les Victorinus sous l'empire de Gallien, se passèrent, suivant l'auteur déjà cité, en partie aux environs de Langres, sinon dans cette ville : Victoria y fit un long séjour ; peut-être même en était-elle originaire ainsi que Victorinus.

Cette héroïne, surnommée Mater Castrorum, *que Trebellius Pollio compare à Zénobie, fut mère de M. Aurèle Victorin, que Posthume appella à son secours contre Gallien, et qui resta seul maître de l'Empire des Gaules après la défaite de Posthume et de Lollien.*

Le précieux monument dont nous venons de parler, a subi le sort de la plupart de ceux trouvés à Langres : on ne sait plus aujourd'hui ce qu'il est devenu.

4.° (1)

L'inscription suivante, gravée en partie sur le tympan du fronton qui couronne un cippe funéraire, est rapportée ainsi par Gruter :

D M
ET MEMORIAE
REGINI
SACRVM. F. FILIVS
ET.CONIVGI.EIVS IOVINE DOMITIE
FILIA. MISERI. PATRES.VIVI POSVERVNT

---

(1) Gruter, t. 2, p. 704. - Gaultherot, p. 181. - Vignier, p. 132. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 88.

On peut, d'après cette copie, l'interpréter :

Diis Manibus et memoriæ Regini, sacrum : Fabius Filius. Et conjugi ejus Jovinæ Domitiæ filiæ : miseri patres (sic pour *parentes*), *vivi posuerunt.*

Fabius, fils de Reginus, et les parents de Jovina Domitia son épouse, malheureux de lui survivre, élevèrent aux mânes de l'un et de l'autre ce monument consacré à leur mémoire.

La copie suivante, donnée par Gaultherot, offre le même sens; seulement, le nom du fils n'y est pas indiqué :

D. M.
ET MEMORIAE REGINI
SACRVM EIVS FILIVS ET
CONIVGI EIVS
IOVINAE DOMITIAE FILIAE
MISERI PARENTES VIVI
POSVE RVN T.

Vignier écrit : D. M. ET MEMORIE REGINI SACRVN (SACRVM) E. FILIVS, (*potius*, ET FILIIS) ET CONIVGI . EIVS . IOVINE . DOMITIE . FILIA (*Legendum* FILIAE) MISERI . PATRES (*et* PARENTES) VIVI POSVERVNT ., et change le sens en faisant de E. FILIVS, ET FILIIS, et en admettant que les fondateurs du tombeau sont les pères des deux époux.

A part le changement de lettres que nous venons de citer, nous serions porté à admettre cette supposition qui, d'ailleurs, parait assez naturelle : rien de positif ne peut donc, à notre avis, déterminer à adopter de préférence l'une ou l'autre de ces interprétations.

La dernière, cependant, donnerait encore quelque chose de plus touchant à la tournure latine : *miseri parentes vivi posuerunt*, phrase que rien ne peut rendre d'une manière satisfaisante dans notre langue.

Le *Recueil d'Antiquités* adopte l'interprétation de Vignier, et écrit :

ET . MEMO .
REGINI
SACRVM . FILIVS .

ET . CONIVGI . IOVINE . DOMITIE
FILIÆ . MISERI . PARENTES
VIVI . POSVERVNT .

5.° (1)

Sur les bords même d'un cercueil en pierre, près de la tête du cadavre, est gravée l'inscription suivante, dont la forme peu usitée et les abréviations au milieu des lignes viennent du vide du cercueil.

AEMIL . IVCVNDAE
CLEM PATERET
FAM TER
P C
D M

Cette inscription peut être interprétée :

Æmiliæ Jucundæ : Clemens pater et Fabia mater, ponendum curaverunt. Diis Manibus.

Clemens et Fabia eurent soin de faire placer ce monument aux Dieux Mânes et à leur fille Æmilia Jucunda.

Il est à remarquer que les lettres M, P et A de la seconde ligne sont très-incomplètes.

Ce cercueil fut trouvé, avec plusieurs autres semblables, en 1675, lors de la construction des chemins couverts, entre Longe-Porte et Sous-Murs. Il renfermait encore le squelette conservé en entier.

---

(1) Tabourot, p. 622 et suivantes.

6.°

Dans le mur de clôture d'un jardin situé au faubourg des Franchises à Langres, on trouve, engagé dans la maçonnerie, un cippe funéraire en pierre blanche de 1 mèt. 50 cent. de hauteur sur 93 cent. de largeur.

La face antérieure est ornée d'un encadrement au milieu duquel est gravée une inscription. Au-dessous, dans une niche figurée, est sculptée en relief une figure de jeune homme tenant d'une main un chien en laisse : les caractères sont d'une forme passable, quoique souvent entremêlés les uns aux autres.

L'inscription se lit ainsi :

D LOLLIOGEM M
NOCEMETIVS
P A P · C
DEPISORI

Et peut s'interpréter :

Diis Manibus. Lollius Ogemius Nocemetius pater; ponendum curavit Depisorio.

Lollius Ogemius Nocemetius eut soin de faire élever ce monument aux Dieux Mânes et à Depisorius, son fils.

M. Rebilly, propriétaire de ce monument, le réserve pour la Ville quand le Musée projeté sera établi.

AUX FRÈRES ET SOEURS.

1.° (1)

Au milieu d'un encadrement surmonté d'un petit fronton, on lit :

FELIX
TAVRN
F. CAPER
FR. P.

Que nous interprétons :
Felix Taurni filius : Caperio fratri posuit.

Félix, fils de Taurnus, éleva ce monument à son frère Caperius.

2.° (2)

Le second de ces monuments, composé d'une simple pierre, fut découvert, en 1688, dans une brèche qui se fit à la muraille de la ville, à l'est, derrière le jardin qui appartenait alors au grand séminaire. On trouva encore, dans le même endroit, divers débris de colonnes d'un assez grand diamètre; mais on ne sait ce que tout cela est devenu.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 55.
(2) *Recueil d'Antiquités*, p. 86.

L'inscription qui nous occupe était gravée de cette manière, au milieu d'un encadrement :

D M
SAMOCI
NO
COMI....
FII
IANVA
RIVS . F'
P. C.

Elle peut être restituée ainsi :

Diis Manibus et Samocinio Romano, Cominii filio: Januarius frater, ponendum curavit.

Januarius eut soin de faire élever ce monument aux Dieux Mânes et à son frère Samocinius Romanus, fils de Cominius.

3.°

La pierre tumulaire suivante est engagée dans l'escalier qui conduit à la tribune de l'abside de la cathédrale Saint-Mammès ; elle y sert de marche, et, au milieu d'un renfoncement peu profond, on lit ces mots :

NAIN
IVTAT
FR.

Le reste de l'inscription est caché sous la marche supérieure ; néanmoins on peut l'interpréter ainsi :

Nainœ : Iutatius frater.

A Naina : Iutatius, son frère.

A SOI ET AUX SIENS.

1.° (1)

Gruter rapporte ainsi cette inscription :

LABEO. CASSITA
SIBI ET.SVIS ET.FV
R T . VESTIARIVS
TO. VIVVS. FECIT

Le *Recueil d'Antiquités*, Vignier et Gaulthcrot en font deux inscriptions que le premier écrit :

LABEO. CASSITA
SIBI. ET. SVIS.
F. V.

RVT. VESTIARIVS.
VIVVS. FECIT.

Vignier donne ainsi la première, et indique seulement la seconde :

LABEO CASSITA. SIBI. ET SVIS. ET F. V.

Gaultherot copie la première comme le *Recueil*, à l'exception des deux lettres F et V qu'il supprime à la dernière ligne.

---

(1) Gruter, tom. 3, pag. 651. -- *Recueil d'Antiquités*, pag. 90. -- Vignier, pag. 127 et 128. -- Gaultherot, pag. 179.

Il écrit aussi ARTVS au lieu de RVT, au commencement de la seconde inscription.

N'ayant rien qui puisse nous guider au milieu de cette incertitude de copies, nous croyons cependant, après avoir étudié la disposition des mots rapportés par Gruter, devoir suivre les autres auteurs. La première partie de l'inscription paraît en effet complète; tandis que la dernière semble formée par la fin de deux lignes.

Nous croyons, en conséquence, devoir diviser les inscriptions, et traduire ainsi la première :

Labeo (peut-être *marito*) *: Cassita sibi et suis fieri voluit.*

Cassita voulut que ce monument fût fait pour Labeus (son mari), pour elle et pour les siens.

Tandis que l'autre nous semble pouvoir s'interpréter :

. . . . *Rutilius Vestiarius* (ce dernier mot étant considéré par nous comme *agnomen*) : ex *voto, vivus fecit.*

. . . . . . Rutilius Vestiarius fit élever ce monument avant sa mort : d'après un vœu.

Une note insérée dans le *Recueil d'Antiquités*, donne au mot *Cassita* de la première inscription, un sens que nous ne croyons pas devoir adopter. Suivant cette interprétation, le personnage dont il est question ici, eût été soldat de la légion d'auxiliaires que Cæsar forma dans les Gaules, et qu'il avait appelée *Cassita* ou *Alauda*. Ce surnom lui avait été appliqué, suivant les uns, parce que ce mot, en langage celtique, signifiait *liberté;* suivant les autres, il venait de ce que les soldats de cette légion portaient à leurs casques un cimier terminé en forme d'aigrette d'alouette.

Vignier adopte cette dernière interprétation, et supprimant ET à la fin de sa copie, pense qu'on doit traduire les derniers mots de l'inscription par *fieri voluit*, au lieu de *filiis*, *filio*, *famulis*, ou *familiæ vivens posuit*, comme d'autres l'ont cru.

2.° (1)

N. MOESIO.
IO.ET.SVIS.

Natali Mœsio (marito) : *Jovinia , et suis.*

Jovinia : à Natalis Mœsius (son mari), et aux siens.

Cette inscription est rapportée ainsi par Gaulthérot :

N. MOESIO ET SVIS.

3.° (2)

SVIS. VENVSIAE. L

Ce fragment d'inscription est gravée en caractères de 065 millimètres, sur une pierre blanche qu'on remarque encore dans le parapet du mur de la ville en face de la petite place de la Trésorerie.

Cette inscription peut se traduire ainsi :

.... *suis* et *Venusiæ* (conjugi) : *libens posuit.*

.... fit placer, de son plein gré, ce monument aux siens et à Venusia, son épouse.

Cette inscription, où l'on a souvent cru lire : SVIS. VENVS. FAVET, ou toute autre phrase plus ou moins bien imaginée, est pourtant rapportée très-exactement par Gaultherot.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 90. -- Gaultherot, p. 179.

(2) *Recueil d'Antiquités*, p. 91. -- Gaultherot, p. 182.

AUX MAITRES ET AUX AFFRANCHIS.

1.° (1)

Vignier parle ainsi du premier de ces monuments :

Le dernier de ces Esloges funebres et qui seroit le premier de tous en merite s'il estoit entier comme il auroit esté le plus ample, et celuy qui nous auroit appris beaucoup de choses a esté fait, pour vne Affranchie commence et finit en ses termes : S. .VOLA POST PATRONI OBITVS DILECTA PVELLA. IVDICIO COLLECTA. *pietate* TRITA. *etc.,* ...... VITALIS ..... ALVMNAE. *Par ou nous apprenons que cette seruante ou Affranchie auoit de tres belles qualitez de prudence, de pieté et autres .... son maistre qui fut* vn *Seiuola ou Sæuola, puisqu'elle en portoit le nom; estant certain, que la pluspart des Affranchis auoient l'un de noms de leurs patrons .... Le nommé Vitalis, qui le luy dressa fut le filz, ou le gendre de la maison.*

D'après cela, il est évident qu'on ne peut pas adopter la copie du *Recueil* qui donne cette inscription comme complète. Il nous a semblé de même impossible, eu égard au sens non déterminé des mots qui nous sont conservés, d'en donner une explication assez satisfaisante; aussi nous sommes-nous contenté de rapporter ce qu'en disent les auteurs.

Le *Recueil d'Antiquités* écrit ainsi :

---

(1) Vignier, p. 134. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 71.

S VOLA . POST . PATRONI .
OBITVM . DILECTA . PVELLA .
IVDICIO . COLLECTA . P . . . .
TRITA . ET . VITALIS .
ALVMNAE .

2.° (1)

Cippe funéraire, de cinq pieds de hauteur, trouvé à la Maladière au commencement du 18.ᵉ siècle, et transporté alors dans la maison de M. Boudrot, maire de la ville (2). Ce cénotaphe, terminé par un fronton, était orné de deux bustes, l'un d'homme et l'autre de femme, sculptés en relief, et au-dessous desquels on lisait :

MONTANO . FELICIS . LIB .
VOLTODAGAE . CAPITON . LIB .
MASCVLVS . MAGNI . SER . D .

Que nous interprétons :
Montano Felicis liberto et *Voltodagæ Capitonii libertæ : Masculus Magni servus, dicavit.*

Masculus, esclave de Magnus, dédia ce monument à Montanus affranchi de Felix, et à Voltodaga, affranchie de Capitonius.

3.° (3)

L'inscription suivante qui est encore conservée dans le jar-

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 37.

(2) A l'époque où fut faite notre copie du *Recueil d'Antiquités*, cette maison était habitée par le sieur Lavait.

(3) Vignier, pag. 127. -- *Recueil d'Antiquités*, pag. 80. -- Gaultherot, pag. 183.

din de M. de Boisgautier, est gravée sur une pierre blanche, au milieu d'un encadrement.

Une portion de la pierre a été piquée par les maçons, et on lit sur la partie conservée :

.... S. VENVSTVS. LIB
HERES. P. C
H. M. S. L. H. N. S

Les caractères de la première ligne ont 07 centim. de hauteur, ceux de la seconde 06, et les autres 09.

La copie de Vignier est en tout semblable à celle-ci, à l'exception des deux premiers mots enlevés par le marteau des ouvriers.

On lit dans le *Recueil :*

L. AEMILIVS.
VENVSTVS. LIBER
HAERES. P. C.
H. M. S. L. H. N. S.

D'après cela, nous croyons pouvoir traduire :

Lucius Æmilius Venustus libertus et *hæres ponendum curavit hoc mouumentum, suâ liberalitate; hæreditate nudatus suâ.*

Lucius Æmilius Venustus, affranchi et héritier, fit élever à ses frais ce monument, bien que privé de son héritage.

Gaultherot l'écrit comme le *Recueil*, à l'exception de l'N qu'il met au lieu de M à la dernière ligne.

4.° (1)

IVL. . ANEXIA.
M. IVL. I PoRA.

(1) *Recueil d'Antiquités*, pag. 98. – Vignier, pag. 133.

Que nous interprétons :

Juliæ Anexiæ, Marciæ Juliæ poræ.

A Julia Anexia, esclave (ou plus exactement femme de chambre, suivant notre expression française), de Marcia Julia.

Vignier rapporte cette inscription de la même manière, mais nous ne croyons pas devoir adopter son interprétation. Il lit en effet, dans M. IVL, *Marius Julius*, et regarde Anexia comme la maitresse de celui-ci, ce qui nous parait beaucoup moins rationnel que de la considérer comme l'esclave d'une femme.

5.°

Sur un fragment de cippe, au milieu d'un encadrement surmonté d'un fronton, on lit :

EROTIANVS
LIBERTVS

Erotianus libertus.

Erotianus, affranchi.

MONUMENTS FUNÉRAIRES DE DIVERS PERSONNAGES.

1.° (1)

Cippe découvert en 1615, suivant le *Recueil d'Antiquités*,

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, pag. 9. – Tabourot, pag. 635.

et déposé dans la maison Roussat, rue des Piliers (1). Tabourot le donne au contraire comme faisant partie de ceux trouvés en 1673, lors de la construction des chemins couverts entre Sous-Murs et Longe-Porte.

Il en parle ensuite de cette manière :

Cette pierre auec sa figure et inscription estoit posee proche son sepulchre supporte sur quelques piliers (a ce qu'on en peut iuger) d'une haulteur decente.

Deux fragments de colonnette dessinés dans le même manuscrit, à côté du cénotaphe, sembleraient être un reste des poteaux dont il est question ici, mais dont il nous est difficile de comprendre l'usage.

Le monument, en lui-même, était orné d'un buste de femme, sculpté en ronde-bosse, dans une niche et au-dessous duquel on lisait, suivant le *Recueil d'Antiquités :*

D M
VINDICILAE
P C

Tabourot écrit ainsi la dernière ligne : P*oni* C*urauit* N*epos.*

On peut donc traduire :

Diis Manibus et *Vindicilæ ; ponendum curavit.....*
......nepos.

.... eut soin de faire élever ce monument aux Dieux Mânes et à Vindicila, sa tante.

Tabourot dit en outre que cette inscription semble être incomplète.

---

(1) Cette maison, rue des Piliers, n.° 242, est habitée aujourd'hui par Mme. Renard. Notre copie du *Recueil d'Antiquités* faite en 1780 par le professeur de dessin Arbeltier, indique cette maison comme appartenant alors au sieur Lavait.

2.° (1)

Fragment de cippe, orné d'une tête de femme sculptée en relief sous un fronton, sur le bandeau inférieur duquel on lit :

MEMORIAE . MENELAVI

Gaultherot écrit :

D . M.
ET MEMORIAE MENELAI

Vignier semble adopter cette dernière copie; cependant nous croyons devoir traduire :

Diis Manibus et memoriæ Menelaviæ.

Aux Dieux Mânes, et à la mémoire de Menelavia.

3.° (2)

Figure sculptée en ronde-bosse dans une niche, et représentant un jeune homme debout, portant sur un bras un jeune porc, et tenant un coffret de l'autre main.

Au-dessus de la niche est gravée cette inscription :

D M
CIRCIRI . LABEO . ANN .
VICTOR . DOMI . P . C .

Que nous interprétons :

Diis Manibus et *Circirio Labeo : Annius Victor Domitius, ponendum curavit.*

Anuius Victor Domitius fit placer ce monument aux Dieux Mânes et à Circirius Labeus.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, pag. 19. -- Gaultherot, pag. 181.
(2) *Recueil d'Antiquités*, p. 33. -- Tabourot, p. 636.

Tabourot, qui donne une copie de l'inscription parfaitement conforme à celle du *Recueil d'Antiquités*, classe le monument parmi ceux découverts entre Longe-Porte et Sous-Murs.

Montfaucon (1) écrit ANV au lieu de ANN, et ajoute ANTISTII NEPOS au-dessous de la figure.

4.° (2)

Le monument qui suit, du même genre que le précédent, fut trouvé en creusant le puits du prieuré de Saint-Didier, dans le courant de l'année 1699. Il avait quatre pieds de hauteur.

La figure dont il est orné, est celle d'un jeune homme portant un oiseau de la main gauche.

L'inscription est ainsi conçue :

D M
VERVLA . BVRDONIS . F .
P . C .

Que nous interprétons :

Diis Manibus : Verula Burdonis filia, ponendum curavit.

Verula, fille de Burdo, eut soin de faire élever ce monument aux Dieux Mânes.

5.° (3)

Le monument dont nous allons parler, a été découvert

(1) L'*Antiquité expliquée*, t. 3, p. 84, pl. 47, fig. 3. In-f.°, Paris, 1719.

(2) *Recueil d'Antiquités*, p. 33. -- Montfaucon, loc. cit. fig. 2.

(3) *Recueil d'Antiquités*, p. 47. -- Vignier, p. 128. -- Gaultherot, pag. 175.

en 1643, par les ouvriers qui creusaient une cave dans la maison habitée alors par l'abbé Thibauld, chanoine de la cathédrale. Cette maison est indiquée aujourd'hui par le N.° 644, à l'angle de la rue de Nevers.

L'inscription était ainsi conçue :

BELLATOR
GOCILL.
FIL.

La pierre qui la portait était en outre ornée, au dire de Gaultherot, *d'vne figure en forme de croissant approchant de celle d'vn fer de cheual;* et plus bas, *d'une figure comme d'vne estrille ou plustot des morailles et tenailles ou ferranlz longs et crenelez dont l'on serre le né des cheuaux au trauail du Mareschal .... qui me fait douter en cette résolution et en laisser le iugement libre à d'autres craignant que comme la sepulture ne s'est pas trouuée entiere, ains seulement cette seule pierre qui auoit serui de chapiteau, la figure d'vn cheuul ne fut plus bas, auquel ce monument eust esté dressé par Gocilius.*

Mais comme le dit fort bien Vignier : *Bellator n'est pas vn nom de cheval comme Me Gautherot a soupçonné non plus que Gocillus son père n'a pas esté cheval.*

Nous pensons, en outre, que *Gocillus* est ici écrit pour *Cocillus*, et nous traduisons :

Bellatori Cocilli filio.

A Bellator, fils de Cocillus.

Dans l'été de 1834, en relevant la façade d'une remise dépendant de la maison N.° 794, rue des Cours, à côté de celle où le tombeau précédent a été découvert, on en rencontra un autre qui ne fut examiné par personne, et qui fut bien pré-

cieusement enfoui de nouveau pour appuyer la fondation du nouveau mur.

6.° (1)

Vignier dit, en parlant d'une inscription gravée sur une pierre taillée en renfoncement : *Il y a eu par icy vn Callistus aussy bien qu'a Rome, vn affranchy fort puissant du temps de Lempereur Claudius portoit ce nom duquel Tacite parle au Liure XI et XII de ses Annales*; *et peut estre auoir estë le mesme, parce que l'escriture en pierre qui parle de luy et de sa fille est de ce temps-la. Voicy ce qu'elle dit:* D. M. COCILIA CALLISTI FILIA.

Il pense, en outre, que cette Cocilla peut bien être la même que celle nommée dans l'ancienne inscription de Bourbonne, et dont nous avons parlé plus haut.

Gaultherot et le *Recueil d'Antiquités* écrivent :

D. MAN
I BVS
COCILIÆ.]
CALISTI.
FILIÆ.

Et nous interprétons :

Diis Manibus et *Ciciliæ* (sic pour *Cocillæ*), *Callisti filiæ.*

Aux Dieux Mânes et à Cocilla, fille de Callistus.

Gruter la donne d'une manière très-inexacte à notre avis,

---

(1) Vignier, p. 127. -- Gaultherot, p. 181. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 88. -- Gruter, t. 3, p. 907.

car nous pensons que les caractères dépourvus de sens de la seconde et de la troisième ligne, devaient être ceux de la copie du *Recueil.*

D M
EDMN
BVS
COCILIA
CALLISTI
FILIA

Cette inscription et la précédente, rapprochées de celle de Bourbonne, semblent établir d'une manière certaine l'existence d'une famille *Cocilla* dans le pays des *Lingones.*

7.° (1)

Inscription trouvée à Langres en 1608, et ainsi conçue :

D M
IVLLIANI.
IVLLIANAE

Nous l'interprétons :

Diis Manibus Juliani et *Julianæ.*

Aux Dieux Mânes de Julianus et de Juliana.

8.° (2)

Cippe orné de deux demi-colonnettes supportant un petit fronton, et accompagnant une niche figurée au milieu de la-

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, pag. 49.

(2) *Recueil d'Antiquités*, pag. 55. -- Tabourot, p. 632.

quelle s'élève un autel avec une coupe d'où sort une flamme. Au-dessus de la niche, dans un encadrement orné de deux croissants, on lit :

CAPRA
TINO
BVCCIE

Tabourot, qui met ce monument au nombre de ceux découverts en 1673, donne à l'inscription l'interprétation suivante : *à Capratine Buccie, gaulois.*

Nous croyons qu'on doit traduire :

Capratino et *Buccie* (sic pour *Bucciæ*).

A Capratinus et à Buccia.

9.e (1)

Au milieu d'un encadrement qui décore un cénotaphe et que surmonte un fronton circulaire, on lit :

BORAE
TERTI. F.

Que nous interprétons :

Boræ Tertii filiæ.

A Bora, fille de Tertius.

Ce monument se trouvait encore au-dessus de la porte d'une maison au faubourg des Auges, à la fin du 18.e siècle.

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 69.

10.° (1)

Fragment de cippe décoré d'un fronton, de demi-colonnettes et d'un autel avec une flamme s'élevant du milieu d'une coupe. Dans la partie supérieure est gravée cette inscription :

VAL. . . . MAX. .
GALL . . . .

Valerio Maximo Gallicano.

A Valerius Maximus Gallicanus.

Ce monument a été découvert dans la rue des Fossés-Saint-Nicolas.

11.° (2)

L'inscription suivante est gravée sur une pierre blanche de 85 cent. de hauteur sur 53 cent. de largeur dans le bas, et 40 cent. dans le haut. Elle se trouve encore engagée dans le parapet du mur de la ville derrière l'évêché, et fut découverte en 1642, avec celle de Mercure *Moccus*, lors de la réparation d'une brèche faite à cette partie du rempart.

L'inscription, en caractères de 07 cent. pour les deux premières lignes, 06 cent. pour la troisième, 055 millimètres pour les deux suivantes, et 05 cent. pour les quatre dernières, est encore aujourd'hui telle que nous la donnons ici.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 69.

(2) *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. 5, p. 231. -- Vignier, p. 123. -- Tabourot, p. 610. -- Gaultherot, p. 174. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 78. -- M. D'Régel, p. 41. -- M. Migneret, *Citoyen de la Haute-Marne*, N.° du 4 mars 1832.

DIS.MANI
BVS.L.IVLI
CHI
CRESCENS
IVLIORM
DISP'.FIL
ET
..VLLINVS
CoNTRASRiBA

Tous les auteurs qui ont écrit sur Langres, appréciant l'importance de cette inscription, l'ont rapportée en entier, ou du moins y ont fait allusion ; mais la copie que nous donnons ici, est seule rigoureusement exacte. Nous regrettons d'avoir été forcé de lui faire perdre quelque chose de sa physionomie, quant à la disposition des lettres.

Mahudel la donne et en parle ainsi :

DIS MANI
BVS LIVLI
CHI
CRESCENS
IVLIORVM
DISP. FIL
ET
VLLINVS
CONTRASCRIBA

Cette Epitaphe que Crescent le fils, Œconome de la maison des Jules, et Ullinus, Controlleur, ont consacrée aux Dieux Manes, et à la mémoire de Liulichius, nous apprend deux choses.

La première, que depuis la conquête des Gaules, la famille des Jules avoit de grands établissemens à Langres ou aux environs, et des maisons composées de toutes sortes d'Officiers du nombre desquels étoient des Œconomes et des Controlleurs.

La seconde, que parmi les Officiers des grandes mai-

sons des Anciens, où il y avoit un Œconome qu'ils appelloient Dispensator, *il y avoit de plus un Officier appellé* Contrascriba, *dont le nom jusqu'ici ne nous avoit été connu ni par les Inscriptions, ni même par les états de la maison des Empereurs, dans le dénombrement et la notice que Gutieres et Pancirolle nous ont donnée des charges qui la composoient* (1).

La fonction de ce Contrascriba, *étoit de recevoir les comptes de l'Œconome, de les apostiller et de les corriger; fonction à laquelle répond celle de* revisor rationum *d'Isidore, et parmi nous celle de Controlleur de la maison, de Controlleur de la bouche, etc. Officiers connus dans la basse Latinité sous le nom de* Contrarotulatores, *chargez de l'examen des rolles.*

Vignier écrit, et interprète de cette sorte :

DIS MANIBUS. L. IVLI. CHI. CRESCENS IVLIORVM DISPENSATOR. ET I.. VILINVS (*probabiliter Julius Aquilinus*) CON-TRA-SCRIBA. *C'est a vn Lucius Julius Chius, qu'vn nomme Crescent, œconome de la Maison des Jules, comme qui diroit son maistre d'hostel; et vn Aquilin, Controlleur ou souz secretaire ont dressé cette sepulture.*

Tabourot n'est pas très-exact non plus en écrivant :

DIS . MANI
BVS . LVLI
CHI
CRESCENS
IVLIORVM
DISP . FIL .
ET
AVELINVS
CONTRASCRIBA

(1) *De Officiis domûs Augustæ* (Note de Mahudel).

Gaultherot la copie de la même manière, seulement il ne conserve pas la disposition des lignes.

Le *Recueil d'Antiquités* donne :

DIS. MANI.
BAS. L. IVLI.
CHI.
CRESCENS
IVLIORVM

DISP. FIL
ET.
N VLLINVS.
CONTRA. SCRIBA.

M. D'Régel, qui rapporte la copie de Gaultherot et celle de Vignier, adopte l'interprétation de ce dernier, et ajoute une nouvelle copie faite par lui sur la pierre. Nous n'y avons remarqué d'autre inexactitude que des U placés au lieu de V et VILINVS au lieu de VLLINVS.

Enfin M. Migneret copie Mahudel, tandis qu'il eût été nécessaire d'en vérifier la transcription sur les lieux.

Le seul point obscur de l'inscription, gravée en caractères parfaitement lisibles, se trouve au commencement de la 8[e] ligne, où deux lettres enlevées par un éclat de pierre, rendent incomplet le mot dont elles forment le commencement; mais cet éclat n'a pas pénétré assez profondément pour qu'on ne puisse les reconnaître, et on peut encore y distinguer une L et un A.

D'après cela, nous pouvons traduire :

Diis Manibus Lucii Iulii Chii : Crescens Juliorum dispensator filius, et Laullinus contrascriba.

Crescens fils, économe des Iulii, et Laullinus, contrôleur : aux Dieux Mânes de Lucius Iulius Chius.

Interprétatation dans laquelle nous avons cru devoir faire deux mots de IVLI et CHI, eu égard à la disposition des lettres et surtout à cause du grand I qui nous semble mis pour II.



12.° (1)

Au milieu d'un encadrement sur une simple p

DIS MAN.
SATVRNINVS
MANER
IE.

Diis Manibus, Saturninus Maner fieri jussi

Saturninus Maner fit faire ce monument aux Dieux Mânes.

13.° (2)

Autre inscription ainsi conçue suivant Gruter

DIS MANIB
ILIAE EPERAS
TI FI

Le *Recueil d'Antiquités* donne seulement d
plets à la troisième ligne que Gaultherot supprime
tandis qu'il écrit ALIAE au lieu de ILIAE ou ILLAE
dans les deux premières copies.

L'inscription s'interprète en conséquence :

Diis Manibus Iliæ, Illæ ou *Aliæ Epe*
filiæ.

Aux Dieux Mânes d'Ilia, Illa ou Alia Eperasia, fille de Titus.

(1) *Recueil d'Antiquités*, pag. 82.

(2) Gruter, t. 3, pag. 914.--*Recueil d'Antiquités*, pa
therot, pag. 180.

14.° (1)

Sur une simple pierre, on lit :

DIS. MANIBVS.
SEVERÆ. MAIVGENÆ.
H.S.H.H.N.S.

Diis Manibus Severæ Maiugenæ. Hoc sepulcrum hæredes non sequitur.

Aux Dieux Mânes de Severa Maiugena. Ce tombeau ne regarde point les héritiers; ou peut-être, tombeau élevé par les héritiers qui survivent.

Gaultherot écrit ainsi la dernière ligne : H.S.V.N.B; et le *Recueil d'Antiquités* : H.S.M.H.N.S.

15.° (2)

Cette inscription fut, ainsi que la suivante, trouvée à la Maladière sous Langres. Le *Recueil d'Antiquités* ajoute qu'on découvrit en même temps quelques médailles d'Antonin le pieux, deux statues, une d'homme et une de femme, et une urne de verre; toutes choses indiquant la sépulture de quelque grand personnage. L'urne était remplie de petits ossements, reste des mets déposés, selon l'usage, près du cadavre du défunt.

Vignier dit en outre que les Carmes, alors établis dans ce faubourg de la ville, avaient eu soin de recueillir ces monuments.

On lit sur le premier :

D. M.
LARTIVS. PROXIMVS.

(1) *Recueil d'Antiquités*, pag. 96. - Gruter, t. 3, pag. 923. - Gaultherot, pag. 181.

(2) *Recueil d'Antiquités*, pag. 98. — Vignier, pag. 133.

Diis Manibus Lartius Proximus.

Lartius Proximus aux Dieux Mânes.

Vignier écrit PROXVMVS au lieu de PROXIMVS, et cherche à rattacher le nom de *Lartius* à ceux de *Titus* et *Spurius Lartius*, l'un dictateur, l'autre consul vers le milieu du 3.e siècle de la fondation de Rome.

16.e (1)

L'autre inscription n'est qu'un fragment ainsi conçu :

SVO. H. M. IVVENI. A. LATERI

17.e

Le *Recueil d'Antiquités*, pag. 98, et Gaultherot, pag. 183, donnent ainsi l'inscription suivante :

NVLVS . H . AVGVR .
SEBE . . . RI . V .

Que nous interprétons :

Annulus (sic pour *Annullus*) *Herennius Augurius, Sebenerio vovit.*

Annullus Herennius Augurius voua ce monument à Sebenerius.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, pag. 98. — Gaultherot, pag. 183.

18.° (1)

Selon Vignier, l'inscription suivante aurait été gravée sur une pierre posée à l'extérieur du mur de la ville, entre l'arc de triomphe et la porte St.-Didier. Nous ne savons dans quelle partie de la muraille elle se trouvait, mais nous pensons qu'elle a disparu lors de la réparation d'une brèche faite depuis une vingtaine d'années.

Nous nous contenterons de la rapporter ainsi :

DIS . MANIB. FL . LAEL . . PERASII . C.

Diis Manibus Flavii Lælii Perasii censoris ou *centurionis.*

Aux Dieux Mânes de Flavius Lælius Pérasius, censeur ou centurion.

19.° (2)

Vignier dit que le cippe funéraire, qui porte l'inscription suivante était orné d'une couronne de laurier, signe d'une victoire remportée par le personnage mentionné ici; mais cette explication est trop puérile pour qu'on puisse s'y arrêter.

On lit sur le monument :

M . MARSIVS
COSMINVS

---

(1) Vignier, pag. 127.

(2) Vignier, pag. 128. -- Gaultherot, pag. 458. -- *Recueil d'Antiquités*, pag. 98.

Marius Marsius (sic pour *Martius*) *Cosminus.*

Le *Recueil d'Antiquités* écrit N au lieu de M pour la première lettre, et Gaultherot copie ainsi l'inscription :

N.MARSIVS COS
N.NIVS

20.°

Gruter (1), d'après la copie de Roussat, donne ainsi ce fragment :

S C R A . . . .
L. VAR. .VIVVS. S. S.
M. H.

Entre les deux lettres de la dernière ligne, se trouve un signe d'abréviation que nous ne pouvons pas rendre ici.

21.° (2)

Sur les bords d'un cercueil en pierre, renfermant deux squelettes, et qui fut découvert en 1673, on lit :

D SVC RORARIPI M
CV FIE
M NV

Que nous croyons pouvoir traduire, malgré l'incertitude des derniers caractères écrits par Tabourot :

---

(1) *Corpus inscriptionum*, t. 3, pag. 1044.
(2) Tabourot, pag. 626.

Diis Manibus Successi et *Roraripii curavit fieri monumentum*.........

.... eut soin de faire placer ce monument aux Dieux Mânes de Successus et de Roraripius.

Et non point commme Tabourot :

DIIS MANIBVS
SVCCESSORES RORARIPI
CVRAVERVNT FIERI
MONVMENTVM.....

22.°

Dans le parapet de la muraille de la ville, près de la porte du Marché, se trouve un fragment de cippe en pierre blanche sur lequel restent ces mots :

D. M.
VAR FAB MV AVGV

Que nous interprétons :

Diis Manibus et *Varronio; Fabius Mummius Augurius*, ponendum curavit.

Fabius Mummius Augurius fit élever ce monument aux Dieux Mânes et à Varronius.

Les caractères de cette inscription sont gravés avec toute la pureté de la plus belle époque.

23.°

Vers le milieu du mois de juillet 1837, en cultivant un champ au faubourg de St.-Gilles, on découvrit un cippe fu-

néraire en pierre *de grain,* ayant 2 mèt. 85 de hauteur sur 72 cent. de largeur. Ce monument n'a rien de remarquable; seulement on y remarque divers ornements grossièrement sculptés, et cette inscription :

D. M
EQVESTRIS

CIMETIÈRES.

Avant de parler de quelques inscriptions dont le caractère n'est pas bien déterminé, il nous semble convenable d'ajouter ici un mot sur la position des cimetières antiques de notre ville, et de nous occuper de quelques tombeaux dont les inscriptions ne nous ont pas été conservées.

Quatre principaux lieux de sépultures semblent avoir été choisis par les *Lingones,* pour leur capitale; le premier au nord, sur la pente de la montagne, dans la direction du faubourg actuel de St.-Gilles; le second à l'est, entre Longe-Porte, ou plutôt la tour Piquante, et Sous-Murs; le troisième au sud, près du lieu où fut bâtie depuis la chapelle de N. D. de Baume; le quatrième enfin, aussi au nord, sur le plateau des Fourches.

Les découvertes du 17.e siècle, et nos propres observations, nous ont servi de guide pour constater l'existence de ces cimetières; mais de tous les livres ou manuscrits que nous ayions été à même de consulter, le plus précieux sous ce rapport est celui de Tabourot. Cet auteur, en effet, indépendamment d'un chapitre spécial consacré aux antiquités de la ville, a répandu, dans le cours de son histoire, plusieurs observations fort intéressantes sur le sujet que nous traitons.

CIMETIÈRE DU NORD.

Vignier (1) s'exprime ainsi, en parlant de la découverte de plusieurs tombeaux que nous avons décrits en leur lieu : *Il s'est troué à la pente de la montagne descendant de la porte; dit Longe-Porte a la maladiere, appartenant a presant aux peres Carmes diuerses sepultures antiques; et Epitaphes; l'on doit juger que c'estoit la vn des Cimetieres anciens de la Ville.*

Parlant ensuite de la fondation de la Maladrerie de St.-Gilles, il ajoute (2) : *Ça esté anciennement le Cimetiere general de la Ville; d'ou vient que l'on y trouue en creusant dans la terre, quantité de Vases et d'vrnes qui ont seruy a garder les cendres des morts.*

M. D'Régel, p. 241, et M. Migneret, p. 299, s'appuyant l'un et l'autre sur le témoignage de Vignier, en font mention à peu près dans les mêmes termes.

Enfin le tombeau dont nous avons parlé ci-dessus, vient à l'appui de ce que Vignier avance, d'autant mieux, que dans le champ même où ce monument a été découvert, il s'en trouve d'autres qui n'ont pas été enlevés.

CIMETIÈRE DE L'EST.

Le cimetière de l'est renfermait tout l'espace entre la tour Piquante et Sous-Murs, à partir du pied du rempart qui n'a jamais varié dans cet endroit; peut-être même se liait-il au précédent. Cette dernière supposition nous paraît cependant peu probable, eu égard à la vaste étendue qu'il aurait alors embrassée. Il nous serait difficile, en effet, de ne pas trouver

(1) *Décade historique*, pag. 133.
(2) Loc. cit., pag. 562.

cette étendue hors de proportion avec l'importance de la ville, malgré tout le développement que celle-ci a dû acquérir sous la domination romaine.

Il ne faut pas non plus prendre à la lettre ce que dit Tabourot (1), en parlant des antiquités découvertes de son temps, que : *Depuis les peres de l'oratoire iusqua longe porte se sont desterres et descouuerts des Sepulchres en grand nombre.* Car il résulterait, surtout en réunissant les deux cimetières, qu'ils auraient eu pour longueur à eux seuls, un grand tiers du pourtour actuel de la ville. Cet auteur corrige d'ailleurs cette première assertion par le passage suivant où il dit (2), que : *Depuis lEuesche au dessous duquel un peu a coste estoit le grand Cimetjere des payens qui s'est transporte a present au dessus pour les chrestiens il y a apparence que tirant aux Auges ce nestoit que iardinages et ljeux de plaisance. arrouses des fontejnes du dit Souzmur a laspect de lorient ou quelques sepulchres ont esté trouues et se sont descouuerts remuant la terre aux bastiments du semjnajre.*

Une partie de ces découvertes est confirmée par Gaulthérot, pag. 68.

CIMETIÈRE DU SUD.

Le troisième cimetière que nous croyons avoir aussi, commencé à partir de l'enceinte gallo-romaine de la ville, était établi à gauche de la grande voie du Midi, aux trois quarts de la distance qui se trouve entre l'enceinte actuelle et l'éminence de la Belle-Chapelle.

De nombreuses pierres funéraires découvertes en cet en-

---

(1) *Histoire des sainctes Reliqves et ancienneté de Langres*, pag. 29.

(2) Loc. cit., p. 640.

droit à diverses époques, et la certitude d'en rencontrer d'autres toutes les fois qu'on voudra y fouiller, sont une preuve évidente de la destination affectée à cette portion du territoire.

Le terrain, d'ailleurs, y offre une ligne de démarcation très-prononcée entre le sol vierge que la ville n'a jamais dû atteindre, et la partie couverte de débris provenant des habitations antiques.

Le monument que nous avons indiqué en son lieu, comme placé sur la porte d'une maison des Auges, nous semble devoir être compris dans le nombre de ceux trouvés dans ce cimetière, au 17.e siècle; mais il est le seul conservé à cette époque. Depuis quelques années seulement, les découvertes furent plus importantes, ou du moins purent être constatées. Le sieur Dessaint, des Auges, propriétaire d'une portion de ce terrain, en a extrait une grande quantité de cippes de différentes grandeurs, exécutés en pierres de diverses natures, et les employa presqu'en totalité dans la construction récente d'une maison. Le plus considérable de ces monuments était partagé en trois morceaux dont l'un, formant la partie supérieure du cippe, est déposé dans le jardin de la maison Dessaint; les deux autres qui portaient l'inscription, servent d'auges aujourd'hui. On lit encore ces mots gravés en caractères de la plus belle époque sur l'un des rebords :

COCVS. FILIVS

Sur l'un des autres débris étaient gravés ces mots :

DEO MERCVRIO

Ce monument était en pierre *de grain*.

Le terrain dont nous parlons est tellement fécond en découvertes de ce genre, que le propriétaire en tire parti comme d'une carrière, toutes les fois qu'il en a besoin.

Tout récemment encore, on rencontra deux nouveaux cippes: le premier avec inscription presque illisible; le second

brisé et orné d'une figure en relief. De plus, une tête voilée de sacrificateur, d'une proportion plus grande que nature et sculptée sur une pierre blanche.

Diverses médailles ont été trouvées au même endroit.

CIMETIÈRE DES FOURCHES.

Le cimetière établi au sommet du monticule des Fourches, n'a dû recevoir qu'un très-petit nombre de sépultures exclusivement réservées aux grands personnages illustrés par la guerre ou par des services éminents rendus à la cité.

L'existence en est d'ailleurs suffisamment prouvée par la découverte d'une chambre sépulcrale, au commencement de 1837, et par les débris romains épars entre les pierres druidiques (1). D'autres tombeaux ont été, dit-on, découverts aussi sur la pente au sud et à l'ouest du monticule.

Indépendamment de ces grandes enceintes destinées à recevoir les tombeaux, on a pu voir déjà qu'on rencontrait encore des monuments de ce genre répandus dans l'intérieur même de la ville. Il nous reste à en citer quelques-uns qui, privés d'inscriptions, n'ont point encore été indiqués par nous.

MONUMENTS FUNÉRAIRES SANS INSCRIPTIONS.

Le *Recueil d'Antiquités*, pag. 19, donne le dessin de trois cippes incomplets qui se trouvaient alors conservés dans la maison du sieur Lavait, rue des Piliers. Sur le premier

---

(1) MM. Pechinet et Mongin en ont rendu compte dans cet *Annuaire*, au chapitre des *Antiquités Celtiques*.

sont sculptées les figures en ronde-bosse, d'un homme et d'une femme, tenant à la main une sorte de vase de parfums, tel que nous en avons déjà indiqué plus haut. Les deux autres sont ornés de chacun une figure plus incomplète encore que les premières.

On trouve, pag. 35 du même *Recueil*, un autre dessin de femme en pied, sculptée aussi en ronde-bosse dans une niche, et qu'on a prise pour une Pandore. Mais rien ne caractérise d'une manière assez précise ce personnage mythologique, et le monument n'est autre chose à nos yeux qu'une pierre funéraire du genre de celles que nous avons décrites. Nous considérons en outre, le vase que la figure tient à la main droite, comme semblable en tout aux précédents.

Tabourot, pag. 633, et le *Recueil d'Antiquités*, pag. 49, donnent l'un et l'autre le dessin de deux cénotaphes peu remarquables par les ornements qui les décorent, mais portant chacun une inscription en caractères grecs et latins mélangés. Ils furent découverts en 1673, entre Longe-Porte et Sous-Murs.

On a cru pouvoir reporter la date de ces monuments à une époque antérieure à la domination romaine, et pour cela on se fondait sur les lettres grecques qu'on retrouvait dans les inscriptions; mais ces caractères n'y étant pas exclusivement employés, nous pensons plutôt qu'on doit regarder ces tombeaux comme beaucoup moins anciens que les autres, et les rapprocher des temps de la décadence de l'Empire. Quoi qu'il en soit, n'ayant pas de caractères grecs à notre disposition, et les copies que nous avons sous les yeux nous paraissant d'ailleurs mal rendues, nous nous sommes abstenu de rapporter ici ces inscriptions.

Il en est de même d'une autre de même genre, donnée aussi par le *Recueil*, pag. 69, et indiquée comme provenant d'une fouillle faite à Langres, rue des Fossés-Saint-Nicolas.

Dans le parapet des murailles de la ville, derrière l'hôpital

de la Charité, on voit encore une pierre portant sur la face antérieure un fragment de figure en relief dont il ne reste plus que les cuisses et les jambes. Cette figure, de style médiocre, est celle d'un homme, et décorait autrefois un tombeau remarquable par une *ascia* figurée dans le bas de la pierre. Montfaucon (1) en donne le dessin et la description, mais sans déterminer le sens de la formule usitée dans les inscriptions qui accompagnent pour l'ordinaire la représentation de cet instrument.

Cette formule, qui est ainsi conçue : *sub asciâ dedicavit* ou *dedicatum*, n'a pas encore été jusqu'à présent expliquée d'une manière entièrement satisfaisante. M. de Caumont (2) lui-même, ayant occasion d'en parler à propos d'un cimetière antique de Bordeaux, n'en précise pas exactement le sens.

Le *Recueil d'Antiquités*, pag. 57, donne le dessin du monument dont nous venons de parler, mais ce dessin est peu exact.

On trouve aussi, pag. 63 du même *Recueil*, deux têtes d'hommes et deux de femmes sculptées en ronde-bosse sur deux fragments de cippes funéraires trouvés en 1699.

Dans le courant de l'année 1836, en reconstruisant une brèche des remparts près de Longe-Porte, on rencontra un autre cippe bien conservé, avec figure d'homme en relief dans une niche au-dessus de laquelle était gravée une inscription. Malheureusement, il resta entre les mains des ouvriers qui le mutilèrent entièrement pour en faire une pierre de taille.

Tabourot, pag. 629, donne le dessin d'une autre pierre tumulaire ornée simplement d'un autel ou d'un candélabre

---

(1) *L'Antiquité expliquée*, t. 5, pag. 107, pl. 97, fig. 1.

(2) *Cours d'Antiquités monumentales*, t. 2, pag. 259.

grossièrement sculpté en relief; ce cénotaphe accompagnait le cercueil en pierre dont nous avons déjà parlé, et dans lequel avaient été déposés deux cadavres.

Lors des réparations faites à la maison Walter, en 1835, on trouva, en démolissant le mur de Cité, un fragment de cippe d'une disposition peu ordinaire. Ce monument, qui avait environ 65 cent. de largeur, était décoré d'une frise à rinceaux d'assez bon style, et de quatre poissons sculptés en relief dans le tympan d'un fronton.

M. Pechin, membre de la Commission d'Antiquités de notre ville, eut l'heureuse pensée de faire dessiner de suite ce curieux débris qui sert maintenant d'appui à la voûte d'une cave.

On lit dans Tabourot, pag. 640 : *Jomet quantite de lettres dinscriptions sans aucun sens qu'il fault deuiner. et ne veux mestendre dauantage, me contentant de ce que ien ay estallé.*

Enfin, il y quelques années, on découvrit, dans une fouille de la place des Cours, divers monuments funéraires qui n'ont pas été conservés.

MODE DE SÉPULTURE.

Le mode de sépulture usité dans le pays de Langres, a probablement suivi les variations remarquées ailleurs au sujet de l'incinération et de l'enterrement; mais rien ne nous indique lequel des deux usages a été le plus répandu, ni vers quel temps le dernier a prévalu entièrement.

Plusieurs découvertes sembleraient indiquer que l'incinération était d'abord pratiquée assez généralement; quoique

cependant, on ait pu prendre pour des urnes cinéraires, les vases déposés suivant l'usage dans chaque tombeau, et qui renfermaient des mets, de l'huile ou des parfums.

Vignier, dans le passage rapporté ci-dessus au sujet du cimetière du nord, ne parle en effet que d'urnes ou de vases, et non d'ossements trouvés; mais les observations faites à ce sujet par cet auteur, ont trop peu de précision pour que nous puissions croire qu'il n'y a pas eu d'inhumations dans cet endroit.

Les détails de Tabourot, au sujet du cimetière de l'est, paraissent bien plus exacts et présentent des caractères de vérité assez certains. Il dit en effet, pag. 640: *Oultre les medailles antiques se sont encore trouuées des clefs........ comme aussi plusieurs petites lampes de terre et des vrnes, et des coupe d'un vers espais ou terres transparantes comme de porcelajnes colorees.*

Par ce mot de *porcelaine*, on doit entendre les verres opaques colorés en fabrique, ou irisés par le temps, tels qu'on en retrouve dans les tombeaux.

On lit dans Gaultherot, pag. 68, qu'*en l'an 1597. fut trouué vne vrne dans vne grotte par les ouuriers de la dizaine des Encommencés trauaillants aux fossés d'entre la Tour picquante et Soubz-mur auec quantité d'huille.*

On ne doit pas non plus, prendre ici à la lettre cette expression : *auec quantité d'huille ;* nous pensons plutôt qu'il faut entendre simplement un résidu de corps gras. Le vase qui le contenait était du genre de ceux déposés dans les tombeaux de jeunes hommes, et qui renfermaient en effet de l'huile destinée à oindre le corps des athlètes.

Le *Recueil d'Antiquités*, pag. 35, donne le dessin d'une grande tasse en cuivre qui semble avoir été du plus beau style ; elle était portée sur trois pieds en forme de griffes, avec anses relevées, et décorée de têtes de lions et d'ornements en feuillage sur deux faces. Ce vase, déposé dans un pe-

tit caveau avec d'autres en verre et des lampes sépulchrales, fut découvert à l'est de la ville, en 1673.

L'inhumation a été de même en usage dans ce cimetière, car on trouve dans Tabourot, pag. 623 et 627, le dessin de deux cercueils en pierre à couvercles bombés, avec les squelettes figurés dans la position qu'ils occupaient au moment de la découverte. On lit en outre, pag. 621, qu'on trouva *enujron trente tombeaux desquels plusieurs étoient encore pleins d'ossemens de Payens et ce qui fait iuger que cestoit un ljeu qui leurs seruoit de cimetiere veu quaux sepulchres de pierres et inscriptions ces deux lettres* D. M. *diis manibus y estoient grauees. et en un des cercueils de quelquun des plus apparens estoit vne seule et tres grande* M : *Manibus pour signifier dauantage la grandeur et puissance et neantmoins sur la couuerture de quatre; entre autre estoit cette croix recroisetee* (ici une croix figurée à double croisillon) *comme un signe ou note de Chrestiens, et se monstroient lesdits sepulchres et tombeaux esleués plus que les autres approchans la muraille a peu pres de deux toises dou il y a grande apparence que du temps des premiers chrestiens Langrois, commencea leurs Cimetiere a seriger au dessus du susmentionné des payens*.. *non qu'il faille croire aucunement quon aye mesle et enterre les payens auec les Chrestiens*.................. ....*Or de mon temps iay veu sur pied la forme d'un petit autel en quarré de massonnerie couuert d'une pierre et sappelloit communement la pierre de sainct Antoine ou se faisoit une pose. et se mettoient sur icelle auec honneur et deuotion des Reliques dudit sainct par un Prestre ou Religieux qui montoit de la et les apportoit en la ville pour un signe et resouuenir de ce cimetiere des Payens change en celui des chrestiens.*

Si l'on pouvait considérer comme une croix, le signe indi-

qué par Tabourot, le mélange de sépultures chrétiennes et payennes réunies au même lieu, paraîtrait entièrement contraire aux usages de l'Eglise; mais serait-il impossible de considérer ces tombeaux comme antérieurs à l'établissement public du christianisme dans les Gaules? Ne pourraient-ils pas avoir appartenu aux chrétiens, qui, alors sous le poids des persécutions, ne pouvaient avoir de cimetières séparés? Il ne serait donc pas étonnant que, tout en conservant le même lieu de sépulture, ils eussent adopté une partie distincte de l'enceinte commune.

L'autel connu sous le nom de *Pierre-Saint-Antoine*, aurait pu ensuite être élevé comme monument expiatoire, au milieu des tombeaux payens, peut-être même sur l'emplacement de l'*ustrinum*.

L'établissement postérieur du cimetière chrétien et de la chapelle dite des Trépassés, viendrait encore confirmer cette supposition.

Il existait en effet, à côté de ce cimetière, une chapelle que la révolution détruisit avec tant d'autres, et dont la fondation pouvait être reportée à la plus haute antiquité. Le manuscrit de M. D'Régel (1), copié depuis par M. Migneret, nous fournit sur cet objet les détails suivants: *Le terrein autour de cette chapelle avait été tellement exhaussé par la suite des tems, qu'on ne pouvait y entrer qu'en descendant une quinzaine de marches, d'où l'on concluait, avec raison, que cette chapelle devait être fort ancienne.*

D'après cela, nous pourrions présumer que, dès les premiers temps où la religion de Jésus-Christ fut pratiquée publiquement, les chrétiens de Langres ont reporté dans l'intérieur de leur ville, le lieu de sépulture des fidèles. Les ravages causés par la guerre et les invasions des peuples du Nord, n'ont-ils pas dû leur faire concevoir cette pensée? Et serait-

(1) *Essai sur l'Hist. de la Ville et du Diocèse de Langres*, p. 235.

il étonnant qu'ils eussent choisi pour nouveau cimetière, un lieu voisin de celui où reposaient déjà leurs frères morts pendant les persécutions ?

Quoi qu'il en soit, les cercueils retrouvés ici ne nous paraissent pas dater d'une époque antérieure au 5.e siècle, et le cimetière qui les renfermait semble par cela même avoir été plus long-temps en usage que celui du nord. Cette dernière observation viendrait à l'appui de ce que nous avons dit au sujet des inscriptions où les caractères grecs et latins se trouvent mélangés. Dans ce cas alors, ces monuments, bien que postérieurs à l'établissement de la religion chrétienne, auraient appartenu à quelques-uns des derniers sectateurs du paganisme.

Dans le cimetière du sud, on a retrouvé, outre les monuments en pierre, plusieurs urnes dont une en terre cuite fut brisée presqu'en notre présence, mais dont les débris étaient déjà dispersés. Cette urne remplie de cendres, se trouvait au pied d'un cippe dont la partie autrefois hors des terres avait été brisée, mais dont la base existait encore.

Cette circonstance prouve que l'incinération était en usage dans ce cimetière ; mais les découvertes d'ossements humains, et celle d'un cercueil en pierre, constatent non moins évidemment que l'inhumation y était de même usitée. Ce cercueil, en pierre *de grain*, affecte une forme peu ordinaire : il est brisé maintenant, et se trouve encore dans la cour de la maison Dessaint.

Les ossements rencontrés dans la fouille des Fourches, prouvent que les personnages auxquels ce tombeau a été consacré, y avaient été inhumés.

Le *Recueil d'Antiquités*, p. 53, donne le dessin de quatre vases découverts au bas des Fourches, en 1725, dans les travaux de la route royale de Paris à Bâle. De plus, en rectifiant cette même route, dans le courant de 1836 (1), on trouva aussi quel-

---

(1) On découvrit au même endroit divers objets antiques qui appar-

ques fragments d'un cénotaphe en pierre. Ces deux monuments pourraient peut-être faire supposer que le cimetière établi au sommet des Fourches, a pu s'étendre jusque vers la route actuelle, et embrasser de cette manière toute la pente occidentale du monticule. Mais si l'on observe que cette route a été construite en partie sur une voie romaine, on ne s'étonnera pas qu'on ait rencontré des tombeaux sur le bord de celle-ci.

Des quatre vases découverts en 1725, deux, en terre cuite, ont la forme d'un plat creux, à rebords perpendiculaires assez élevés; l'un des deux est muni d'un couvercle bombé, ayant un bouton dans le centre. Ce vase a seul dû contenir des cendres.

L'Auteur du *Recueil d'Antiquités* dit que ces vases étaient en terre vernissée, et nous pensons qu'il entend par là ce vernis léger qui donne la belle teinte rouge aux poteries fines de l'époque romaine.

Il ne faut donc pas confondre cette terre avec celle si grossièrement vernissée, que les modernes ont consacrée aux usages communs de la vie. Toutefois, la poterie de *grès* ne semble pas avoir été étrangère aux fabriques gallo-romaines du pays que nous habitons, car on y a trouvé, dans plusieurs tombeaux, des grains en terre de cette nature, mais dont l'usage nous est inconnu.

Ces grains de diverses grosseurs, sont percés de trous en forme de cônes tronqués, et les plus gros portent des cannelures circulaires sur la partie méplate qui sépare les deux bords extérieurs.

Les autres vases trouvés au bas des Fourches, étaient en verre; l'un des deux assez semblable à un grand gobelet évasé dans le haut; l'autre ayant la forme d'une coupe. Ni l'un ni l'autre de ces vases n'a dû renfermer de cendres.

---

tiennent aujourd'hui à la Ville. Nous en avons rendu compte dans l'*Echo de la Haute-Marne*, N.° du 3 avril 1836.

On remarque aussi, pag. 102 du même *Recueil,* une lampe en terre *vernissée,* d'une forme très-disgracieuse quoique peu ordinaire; elle fut trouvée en 1673. Une autre lampe en terre cuite, d'une forme plus usitée que la précédente, fut découverte lors des travaux de fortifications en 1814; mais rien n'indique qu'elle ait été déposée dans un tombeau. Elle se trouvait encore, il y a quelques années, entre les mains de M. Dubuisson, alors professeur de dessin.

Enfin, M. P. Guyot de Giey possède dix-neuf clefs antiques, en bronze, provenant de divers tombeaux, et qu'il destine au Musée. Ces clefs étaient ordinairement déposées comme marque d'honneur dans le tombeau des mères de famille.

L'usage des cercueils en pierre s'étant, comme on sait, conservé plusieurs siècles après l'introduction du christianisme, il n'est pas étonnant qu'on en retrouve ici de diverses époques. Il en existe plusieurs à Langres. Celui que nous connaissons au faubourg de Buzon, n'a rien de caractérisé. Deux autres découverts en 1835, dans la rue des Fossés-Saint-Nicolas, appartiennent évidemment à la période chrétienne, puisqu'ils ont été trouvés au-dessus de débris romains; on doit, par conséquent, les regarder comme provenant de la chapelle jointe à l'hospice des chevaliers de Malte, établi dans cette partie de la ville. Un de ces cercueils est déposé dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. Le quatrième offrirait un grand intérêt, si l'on avait la certitude qu'il a été employé, pour la première fois, à l'époque indiquée par une inscription qu'on y remarque. Cette inscription, en caractères gothiques, est ainsi conçue :

Gelf. a. jehan
Estienne
1541

Cette découverte prouverait évidemment que ce genre de cercueils a été en usage jusqu'aux temps voisins de notre époque; tandis qu'une opinion, généralement répandue, n'en admet plus guère l'existence après le 9.e siècle. Celui dont nous parlons a 1 mèt. 95 de longueur, 65 cent. de largeur à la tête, et 30 cent. à l'autre extrémité. On y remarque, comme à l'ordinaire, un trou creusé dans le fond. Il sert maintenant d'auge, dans la maison N.° 903, rue de l'Homme-Sauvage.

En 1837, dans les fondations de la nouvelle église de Dammartin, nous avons été à même d'observer plusieurs de ces cercueils dont l'un renfermait une plaque de baudrier et un éperon du 12.e siècle (1). Ces objets ont été recueillis par nous.

Dans les fouilles exécutées la même année, pour les fondations de la chapelle des Catéchismes à la cathédrale, on rencontra un semblable cercueil évidemment chrétien. Ce cercueil brisé semblait ne renfermer que des ossements, mais on ne put en faire l'extraction.

La pente à l'ouest de la montagne de Langres, paraît avoir été réservée presque exclusivement aux villas ou aux établissements industriels; nous n'avons pas connaissance qu'on y ait jamais découvert aucun tombeau.

On voit encore dans la muraille extérieure, près de la porte du Marché, un fragment de cippe orné des bustes d'un homme, d'une femme et d'un enfant sculptés en ronde-bosse dans une pierre blanche.

---

(1) Un grand nombre de cercueils de ce genre ont été, dit-on, trouvés dans les jardins des Auges, à une époque fort reculée; de là viendrait même le nom de ce faubourg. Mais nous ne croyons pas devoir admettre cette étymologie qui ne s'accorde guère avec le nom ancien, conservé en partie dans le patois actuel, *Aages aux Moines*.

INSCRIPTIONS DIVERSES.

1.°

Le *Recueil d'Antiquités*, pag. 59, donne ce fragment d'inscription :

IVL. . . TRIBVNVS.
CELERVM.

La pierre qui le portait fut trouvée en 1605, lors du rétablissement d'une brèche faite aux murailles de la ville, près de la porte du Marché. On en découvrit en outre deux sur lesquels étaient gravées, suivant le *Recueil*, d'autres inscriptions, *l'une d'un questeur et l'autre d'un soldat.*

MIL.X.L. *de la* X *legion.*

Le premier fragment se traduit ainsi :
Iulus tribunus Celerum.

Iulus, tribun des Célères.

Nous n'avons pas d'autres renseignements sur cette découverte.

2.° (1)

Sur un débris de pierre, ornée de quelques feuillages sculptés en relief, sont gravés les caractères ci-dessous :

RT
ND:

IT

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 76.

3.°

Les quatre fragments qui suivent (1), se trouvaient, au commencement du 18.° siècle, dans une maison canoniale en face de l'église Saint-Pierre. Les caractères, suivant la note du *Recueil*, étaient de la plus belle forme. Le premier est ainsi conçu :

L. VICTOR

Lucius Victor.

4.°

Le suivant a fourni à Gaultherot une de ses prétendues preuves au sujet de l'existence du fabuleux roi Longo. Il en parle ainsi, pag. 49 : *L'on peut encor à mesme fin r'apporter l'inscription d'vne pierre ancienne tirée de la ruine des murailles conceüe en cette forme :*

LONG. POR. Longonis Porta, *d'où le vulgaire a pris auiourd'huy le nom de Longe-Porte, à l'entrée de laquelle et sur le frontispice du pont-leuis se voit l'effigie du Roy Longo avec des trophés.*

Mangin (2) adopte entièrement cette interprétation, bien plus, il ne croit pas Langres fondé par Longo ; attendu, dit-il, que la ville existait certainement avant cette époque.

Tabourot, qui s'obstine aussi à croire aux fables d'Annius de Viterbe, divague très-longuement sur l'existence de ce roi Longo ; mais Vignier, et ceux qui l'ont suivi, font justice de toutes ces rêveries.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 86.

(2) *Histoire ecclésiastique du Diocèse de Langres*, p. 6.

Quoi qu'il en soit, le *Recueil d'Antiquités* donne à ces mots :

LONG. P.

l'interprétation *Longum pedes*.............., qui semble assez naturelle, quoiqu'il soit facile d'en trouver beaucoup d'autres.

5.°

On lit sur la troisième pierre :

NIS .....
HIAE SIVE

6.°

Et sur la dernière :

L. DES
N. VLT

Ces deux fragments nous ont semblé trop incomplets pour devoir être restitués.

7.° (1)

Mahudel et le *Recueil d'Antiquités* donnent ainsi l'un et l'autre l'inscription suivante :

---

(1) *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. 5, p. 224. – *Recueil d'Antiquités*, p. 92. – Vignier, p. 126. – Gaultherot, p. 183.

QVINT . CASSIVS
CEN . MERCATVR

Vignier et Gaultherot écrivent au contraire :

Q. CASSIVS CAN.... VERGATVR

Mahudel, qui évidemment a eu la pierre sous les yeux, relève l'erreur commise sur le dernier mot, et dit qu'elle provient de ce que ces deux auteurs ont pris pour un V la partie centrale d'une M dont les deux jambages étaient un peu effacés.

Il ajoute ensuite : *Il suit de-là, que ce* Quintus Cassius, *dont le nom est purement Romain, et d'une des plus illustres familles Consulaires, s'étant trouvé à Langres, ... y auroit été fait Intendant ou Inspecteur du Commerce, charge qui, à la vérité, nous étoit inconnue sous le nom de* CENSOR MERCATVRÆ, *mais dont l'existence ne laisse pas d'avoir quelque fondement à Langres, qui étoit alors une Ville beaucoup plus commerçante qu'elle ne l'est à présent* (1).

On peut donc interpréter ainsi l'inscription :

Quintus Cassius censor mercaturæ.

Quintus Cassius, censeur du Commerce.

Vignier, contre son usage, ne voit pas dans ce Cassius un membre d'une grande famille romaine, et le croit de Langres.

Nous ne savons trop si nous devons prendre à la lettre l'expression de marbre rompu qu'il emploie au sujet du

---

(1) Quoique le commerce actuel de Langres ne soit pas aussi important qu'il a dû l'être à l'époque de la splendeur de la ville, cependant on voit que Mahudel n'écrivait pas de nos jours.

monument sur lequel se trouvait l'inscription ; il est, en effet, le seul qui fasse mention de cette particularité.

Il décrit en outre, à cette occasion, une médaille de C. Cassius ; cette médaille, en argent, avait été trouvée à Langres.

8.° (1)

On voit encore, dans le parapet des murailles à l'ouest de la ville, derrière l'abattoir, l'inscription suivante, gravée sur une pierre blanche de 88 cent. de longueur, sur 30 cent. de hauteur :

. LABIENI. V
T. P. CRISPIO. EVTII

Le nom de Labienus qu'on lit ici, est trop connu pour n'avoir pas attiré l'attention des auteurs qui ont écrit sur Langres ; aussi Vignier se complait-il dans une longue dissertation sur le célèbre lieutenant de Cæsar, et finit par parler de l'inscription en ces termes :

L'Inscription qui parle de luy, ou plustost de l'un de ses descendants est Imparfaite, et fort difficile à lire, et n'est point de ces beaux caracteres du siecle d'Auguste. Les vns la lisent ainsy; LABIENVS. H. C. RIENTII. *Il me semble qu'il y a,* LABIENI. V H. CRI FILII.. *Cela peut estre veult dire, Labieni viri Clarissimi Hæredes, aut Hæres Criticus Filiiq. eius, sibi et suis.*

La première copie est de Gaultherot, la seconde est

(1) Vignier, pag. 126. -- Gaultherot, pag. 179. -- *Recueil d'Antiquités*, pag. 91.

adoptée par le *Recueil d'Antiquités*; mais, ainsi qu'on vient de le voir, aucune des deux n'est exacte.

Les caractères, d'une mauvaise forme, ont 15 centimètres de hauteur à la première ligne et 07 centimètres à la seconde. On remarque, en outre, au commencement de ce fragment d'inscription, un reste de lettre qui semble avoir été double; l's et le P du mot CRISPIO ne sont pas entiers non plus, attendu qu'ils portent sur un éclat de la pierre. D'après cela, l'inscription nous a paru trop incomplète pour pouvoir être interprétée d'une manière satisfaisante.

9.° (1)

Sans entrer dans de bien longs détails sur les divers systèmes qu'on a voulu appuyer sur l'inscription que nous donnons ici, nous croyons cependant devoir rapporter les interprétations dont les auteurs l'ont jugée susceptible.

Cette inscription fut découverte à Langres, de 1590 à 1600, Jean Roussat étant maire alors. La pierre qui la portait ayant disparu, il n'en resta plus qu'une copie envoyée à Gruter, et insérée en outre dans les mémoires que le conseiller Andrieu possédait au temps de Vignier.

Une légère variante existe cependant dans la manière dont ces deux auteurs l'écrivent; en effet, Gruter suivi par Mahudel, la donne ainsi :

D. M.
MODERATO
LIBERTO
COLONIAE
LINGONVM

---

(1) *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tome 5, page 219. -- Gruter, t. 2, p. 616. -- Vignier, p. 115 et suiv. -- Gaultherot, pages 9, 12 et 13. -- *Annuaire de 1804*, p. 51. - M. D'Régel, p. 25 et suiv. -- M. Migneret, p. 29 et suiv.

Vignier, et avant lui Gaultherot, qui l'un et l'autre avaient eu probablement entre les mains les mémoires de Roussat, l'écrivent au contraire de cette manière :

MODERATO LIBERTO COLONIÆ LINGONVM.

M. D'Régel adopte cette copie, tandis que M. Migneret rapporte celle de Mahudel.

L'existence de cette inscription que, suivant ce dernier, M. de Valois a voulu contester à tort, suffit pour établir d'une manière constante qu'il y a eu une colonie langroise; mais cette colonie a-t-elle été détachée de Langres, ou n'est-ce point la ville elle-même qui, à la suite d'un grand désastre, est devenue colonie romaine ? tel est le sujet de la discussion soulevée par Gaultherot et Vignier.

La première opinion, soutenue par Gaultherot, était alors généralement admise ; mais depuis que Vignier en eut démontré le peu de fondement, tous les auteurs qui sont venus ensuite ont pensé comme lui qu'il fallait voir dans l'établissement de cette colonie un changement dans la constitution civile de la cité.

Gaultherot place sa prétendue colonie près du village de Passavant, dans les Vosges, sur la colline où *l'on voit*, dit-il, *les ruines appellees par ceux du païs la vieille Lengres*. Mais Vignier, qui attachait une grande importance à établir son explication d'une manière solide, se transporta exprès sur les lieux, et reconnut qu'il n'y avait *aucune marque de Ville sur cette croupe de Vosge; mais seulement vn retranchement d'un Costé, qui peut auoir seruy a vne Castrametation, laquelle n'a jamais esté bien parfaite. Jay tournoié tout le mont, et veu a loysir le hault et le bas, et ny ai remarqué aucun vestige de Maison, de porte de Ville ny de rue : comme j'en ay veu à Alize, a Beuueray, a Lanssuine et en d'autres lieux ruinez : Et ny feu*

M.e Gautherot, ny autre, a qui J'en ay ouy parler, n'y a Jamais esté.

La tradition supposée par Gaultherot au sujet de ces ruines, ne paraît pas mieux prouvée, puisque Vignier ajoute :

Ayant demandé à ceux de ce pays là que J'y rencontray, particulièrement a vn médecin, le plus scauant du Quartier, si l'on appelloit ce reste de camp, La Vieille Langres; Ilz m'aduouerent quilz ne l'auoient jamais ouy ainsy nommer; et vn seul paysant me dit, que c'estoient ceux de Langres qui L'appelloient ainsy.

Cependant on trouve dans le bois de Passavant, une montagne qu'on appelle encore Langres. Mais l'existence d'une prétendue colonie langroise dans cet endroit, étant loin d'être reconnue, reste à savoir à quelle époque Langres a pu devenir colonie romaine. Vignier pense qu'on ne peut assigner d'autre temps que le règne d'Adrien. Suivant lui, notre ville ruinée par Vespasien après la révolte de Sabinus, aurait été relevée par Adrien, qui fit plusieurs voyages dans les Gaules, et qui prenait sur ses médailles le titre de *Restitutor Galliæ.*

L'incertitude qui existe au sujet de l'interprétation du mot *coloniæ*, se remarque encore pour la copie elle-même. Vignier ne doute pas de l'existence de l'original, que cependant il n'a jamais vu, mais il pense qu'il y a erreur dans la copie de Roussat, et qu'il faut lire COLONIA au lieu de COLONIÆ. M. D'Régel regarde comme très-forte une des raisons apportées à ce changement, tandis que nous la croyons très-peu concluante. Vignier, en effet, prétend que les anciens ne faisaient point usage de la diphtongue Æ, ce qui est très-vrai; mais il n'est pas moins certain que très-souvent ceux qui copient les inscriptions joignent dans ce cas les A et les E, au lieu de les indiquer séparés comme dans les originaux. Nous en trouvons des exemples dans Vignier lui-même.

Toutefois, bien que le mot *colonia* donne à l'inscription

qui nous occupe un sens beaucoup plus facile, surtout en supposant quelques mots omis, nous croyons que ce motif n'est pas suffisant pour altérer la copie donnée par tous les auteurs.

En conséquence, nous croyons devoir adopter celle de Gruter, en conservant D. M. négligés par Vignier et Gaultherot.

L'interprétation est moins facile à établir, parce que d'aucune manière elle ne satisfait complètement. On ne peut pas, en effet, adopter le sens : *Affranchi de la colonie*, ce qui est absurde, ni *affranchi né dans la colonie*, ce qui est peu exact. Il en est de même si l'on traduit comme Vignier : MODERATO LIBERTO *potentissimo* ou *liberalissimo*, etc. (1) COLONIA LINGONVM, *Beneficiorum memor ponendum Curauit; Ces mots estant peut estre au frontispice de quelque bastiment; ou a la baze d'vne Colonne, ou a vn Autel.*

Malgré tout ce que cette traduction peut offrir de naturel comme conjecture, elle repose sur une altération de l'original qu'il nous est impossible d'admettre.

En résumé, nous croyons devoir, adoptant une dernière opinion émise par Vignier, considérer *Moderatus* et *Libertus* comme nom et surnom, et supposer que la pierre étant incomplète au moment de la découverte, il devait se trouver à la suite de l'inscription conservée, un mot tel que *Duumviro*, ou tout autre indiquant une certaine dignité dans la colonie.

On pourrait traduire alors :

Diis Manibus et *Moderato Liberto coloniæ Lingonum* duumviro.

Aux Dieux Mânes et à Moderatus Libertus, duumvir de la colonie des Lingones.

---

(1) Ces mots, *potentissimo* ou *liberalissimo*, sont ajoutés ici par Vignier, dans la supposition où le *Moderatus* dont il s'agit ici serait le puissant affranchi du temps de Marc-Aurèle.

Ce mot de *Libertus*, considéré comme nom propre, se trouve d'ailleurs dans une des inscriptions trouvées à Langres et que nous avons rapportée plus haut.

L'inscription suivante (1) est gravée, en partie, au milieu d'un encadrement que surmonte un fronton ; plus bas, entre deux demi-colonnettes, est figurée une niche avec autel semblable à ceux que nous avons déjà décrits. Cette inscription est ainsi conçue :

PONTICVS. S.
ACRO.DIVIS.

SOROR . ET . FRATER
D . N . V.

Ce monument, qui n'est autre qu'un cippe funéraire et que nous aurions dû placer avec les inscriptions aux Dieux, fut découvert en 1673, lors de la construction des chemins-couverts.

Il nous semble que l'inscription peut être interprétée ainsi :

Ponticus Sacer et *Acronia Divisia, soror et frater, devoti numini voverunt.*

Ponticus Sacer et Acronia Divisia, la sœur et le frère, consacrèrent ce monument au Dieu pour lequel ils ont une vénération particulière.

La traduction de Tabourot, différente de la nôtre, est ainsi conçue :

PONTICVS. SACRODIVIS SOROR ET FRATER D*iis inferis votum*

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, pag. 47. -- Tabourot, pag. 631.

On trouve encore dans le parapet du mur de la ville, derrière le jardin des Dominicaines, une autre inscription, presque entièrement enterrée, et que nous n'avons pas pu lire. Cette inscription, en pierre blanche, est dégradée maintenant de plus en plus par les gelées de chaque hiver.

Parmi les inscriptions qui n'ont point encore été publiées, on peut remarquer le fragment ci-dessous, gravé sur une pierre blanche déposée maintenant dans l'ancienne église Saint-Didier.

Cette pierre, qui fait partie de celles trouvées chez M. Walter, allait être détruite, quand nous parvînmes à arrêter la scie qui l'attaquait déjà. Sa longueur est de 1 mètre 58, sur 55 centimètres de hauteur et 48 centimètres d'épaisseur. Par une disposition peu ordinaire, elle portait sur chacune des deux faces une inscription dont la première, presque entièrement effacée, n'offrait plus d'intérêt pour l'art épigraphique. Une relève faite dans la pierre par les ouvriers, enleva d'ailleurs cette inscription qui devait être conservée, eu égard à la position qu'elle occupait par rapport à celle que nous allons donner.

Cette dernière était autrefois renfermée dans un cartouche soutenu par deux figures ailées, le tout en relief. Une grande partie de ce cartouche était figurée sur une pierre qu'on n'a pas retrouvée et qui était jointe à celle que nous possédons; ou bien celle-ci a déjà subi, à une autre époque, une mutilation considérable. La figure ailée que nous avons reconnue, ayant été piquée entièrement, le contour seul, très-visible encore sur la pierre, en indique l'existence.

L'inscription, gravée en beaux caractères de 075 millimè-

tres pour les deux premières lignes, 065 millimètres pour la troisième, et 05 centimètres pour la dernière, est ainsi conçue :

. . . . I . PACATIF
. . . . ANAEFCAII
. . . . VIS ORNAM
. . . . S PP L DDD

Ce fragment, quoique très-incomplet, nous semble pouvoir être ainsi restitué :

L . PACATVS I . PACATIF
MANLIAE . FABIANAE F CAII
N . TEMPLVM CVM SVIS ORNAM
E V S D SS PP L DDD

Ce qui serait alors interprété de la manière suivante :

Lucius Pacatus, *Iulii Pacati filius*, Manliæ *Fabianæ filius*, *Caii* nepos, templum cum *suis ornamentis* : Ex voto suscepto, de *suis pecuniis libens dono dedicavit*.

Lucius Pacatus, fils de Iulius Pacatus, fils de Manlia Fabiana, petit-fils de Caius, consacra en don, volontiers et à ses frais, d'après un vœu entrepris ou exaucé, ce temple avec sa décoration.

Une autre conjecture, à laquelle cependant, non plus qu'à la traduction du fragment d'inscription qui précède, on ne doit attacher plus d'importance qu'elle ne mérite, pourrait faire croire à l'origine commune de l'inscription et de quelques débris antiques trouvés au même lieu.

La première de ces pierres est ornée d'un fragment de tête d'une grande dimension et très en relief, que l'on croit être un Jupiter Sérapis. Viennent ensuite, une corniche à modillons extrêmement chargée d'ornements, et deux portions de frise à armures, où l'on peut voir encore les traces de la scie qui allait les détruire. Ces objets ont été déposés depuis à Saint-Didier avec l'inscription. D'au-

tres ont été employés comme pierres de construction, et nous avons pu observer parmi ceux-ci plusieurs tronçons de colonnes cannelées de 78 centimètres de diamètre, un fragment de chapiteau et de fût d'un pilastre corinthien correspondant aux colonnes, et un débris de base profilée ayant appartenu à un stylobate d'une grande dimension.

On rencontra en outre, en même temps, d'autres tambours de colonne, de 55 centimètres de diamètre, sans cannelures, et n'ayant aucune analogie avec les premiers.

Au sujet de quelques monuments dont nous avons déjà parlé plus haut, il nous reste à indiquer ici l'opinion de Montfaucon que nous avons omis de mentionner alors.

Le premier se trouve être l'inscription indiquée par nous sous le N.° 3 de celles consacrées aux Dieux, et qui est deux fois reproduite par l'illustre bénédictin (1).

D'après ce qu'on lit dans le premier passage, il semblerait avoir été en marbre, circonstance qui n'est mentionnée par aucun des auteurs précédemment cités. En second lieu, bien qu'il ait décrit une première fois le monument, et interprété l'inscription, Montfaucon entre encore dans de plus grands détails sur cette interprétation, et s'exprime ainsi :

Le monument qui vient ensuite est encore un présent de M. l'abbé Charlet (2)*; on y voit la tête de Mercure avec*

---

(1) *L'Antiquité expliquée*, t. 1, p. 132, pl. 76, fig. 4. -- Et t. 2, p. 415, pl. 185, fig. 3.

(2) Charlet (Jean-Baptiste), chanoine de la collégiale de Grancey, né à Langres dans le 17e siècle, écrivain laborieux dont les ouvrages sont restés manuscrits. Il envoya au P. Montfaucon sa *Collection des antiquités du pays et diocèse de Langres*, qui, d'après les gravures insérées dans l'*Antiquité expliquée*, semble avoir servi de modèle pour le *Recueil* déposé aux archives de Langres, en 1726.

ses ailes, et celle de la Fortune, avec l'inscription qui suit : Deo Mercurio et Fortunæ .... verte .... C. Antius Titi Fi. Ex voto. *M. Charlet croit qu'il faut lire* Fortunæ revertenti. *Je crois qu'il a raison : le sens de l'inscription est donc, que C. Antius fils de Titus pour accomplir son vœu a érigé ce monument à Mercure et à la Fortune qui revient ou qui est de retour.*

Interprétation tout-à-fait impossible à admettre.

Le bas-relief dont nous avons parlé au sujet du théâtre, malgré la singularité de sa composition, est regardé aussi par Montfaucon comme représentant deux combattants du cirque (1).

THERMES.

THERMES A LANGRES.

La plupart des auteurs qui ont parlé des découvertes faites à Langres pendant les travaux de fortifications du 17.e siècle, ont indiqué des restes de thermes rencontrés au midi de la ville. Parmi ces auteurs, Vignier qui cherche à faire de cette découverte une preuve en faveur de son étrange système sur la grandeur de Langres (2), dit qu'on trouva, *en tra-*

(1) *L'Antiquité expliquée*, t. 3, p. 267, pl. 156. -- On retrouve encore dans le même ouvrage le dessin et la description de deux autres monuments que nous avons indiqués ci-dessus. Le premier, classé par nous sous le N.° 1 des inscriptions à la mémoire des Epoux, se trouve dans Montfaucon, t. 3, p. 84, pl. 47, fig. 4; le second, décrit par nous sous le N.° 1 des monuments aux Enfants, est la figure 1 de la même planche.

(2) *Décade hist.*, p. 26.

uaillant aux fortifications de la porte meridional, des restes de Theatres, d'Estuues, et dautres Edifices publiques auec nombres de tombeaux et de sépultures, ce qui, dit-il, *fait plus pour mon opinion que pour l'opposeë. parce que les Théatres, et les amphithéatres, Les Thermes, bains publiques, ou estuues, Les temples mesmes* (1), *et specialement les sepultures estoient au temps passe hors de L'enclos des Villes.*

Gaultherot, p. 71, parlant aussi de la grandeur antique de la ville, dit que ces *Thermes ou Estuues....... se sont aussi trouués aux derniers desseins des fortifications commeneées en l'an 1643.*

Mais ni l'un ni l'autre de ces auteurs n'indiquant d'une manière précise le lieu de cette découverte, nous croyons qu'il faut s'en rapporter à cet égard au passage suivant de Tabourot : *Le Prieur de sainct martin ayant entrepris de bastir sur un de ses champs souz la Tour doruale, parurent comme des Thermes, ou bains dresses et bastis autrefois en ce ljeu, et ou les eaux prouenir par des acqueducs du costé des fontejnes du fauxbourg des Auges soit quon se seruist de Roues de grande haulteur et de sceaux ou autrement.*

La position de ces bains serait plus convenablement fixée sur un terrain d'où s'écoulent plusieurs sources, que sur le plateau au sud de la ville ; là en effet, suivant les mémoires du temps, on n'a découvert d'autres réservoirs d'eau, que *des puits d'une profondeur immense;* car on ne doit pas regarder comme tel l'amas d'eau qu'indique Gaultherot au sujet des canaux dont nous parlerons plus tard.

---

(1) Les idées de Vignier étaient tout-à-fait fausses là-dessus, et Rome seule suffit pour démontrer que tous les édifices qu'il indique comme établis hors des murs, se trouvaient au contraire le plus souvent dans leur enceinte. Les découvertes plus récentes de Pompéi en sont une nouvelle preuve.

En suivant à la lettre l'indication fournie par Tabourot, et à moins que la construction dont il parle n'ait été remplacée depuis par la maison de campagne de l'ancien grand-séminaire, on pourrait peut-être regarder comme restes des bains dont il est question ici, les deux inégalités de terrain qu'on remarque encore aux pieds de la tour de Navarre. Ces deux éminences, évidemment factices, doivent provenir de la ruine de quelque grand édifice; on sait d'ailleurs quel luxe et quelle magnificence les Romains apportaient à la construction de leurs thermes.

THERMES A LA MARNOTTE.

Si l'existence de bains publics à Langres n'est encore prouvée par aucune observation positive, il n'en est pas de même pour ceux reconnus à *la Marnotte*, nom de contrée qui indique suffisamment la source de la Marne. C'est en effet à la naissance de cette rivière, près du village de Balesmes, qu'eurent lieu les découvertes successives dont nous allons rendre compte.

Mais auparavant il nous semble convenable d'indiquer en peu de mots la position des lieux par rapport à la voie antique qui pouvait y conduire, et à notre ville dont les habitants faisaient usage de ces thermes.

La source, ou mieux encore la réunion de sources, connue sous le nom de *Marnotte*, se trouve à une lieue et un quart au sud-est de Langres, aux pieds des rochers qui bordent notre plateau; cette position, heureusement choisie sous le double rapport de la disposition pittoresque de ces rochers et de l'abondance des eaux qu'on y rencontre, explique parfaitement un établissement de bains romains dans cet endroit.

La voie antique de Langres à Besançon, qui passe non loin de là, semble au premier coup-d'œil y avoir seule conduit; mais nous pensons que cette route n'a pas été alors exclusivement usitée. Selon nous, on pratiquait en outre un autre chemin à peine tracé aujourd'hui, à gauche de la voie principale. Ce chemin qui sort de la grande route actuelle, à quelque distance de la ville, desservait alors les villas bâties sur le penchant du coteau à l'est, partout où l'on rencontre des sources d'eaux vives (1), et de là se rendait à celle de la Marne.

Des ornières (2) creusées par les chariots antiques sur les

---

(1) Les débris qui attestent l'existence de ces villas, couvrent à profusion plusieurs des emplacements qu'elles occupaient; d'autres restes où l'on rencontre seulement la tuile à rebords et la pierre souvent calcinée, couvrent les pointes de cap qui dominent la plaine. Les établissements dont ces débris sont les éloquents témoins, embrassaient presque sans interruption le plateau à l'est jusqu'au-delà de la Marnotte; à l'ouest, jusqu'à Saint-Geômes, et même sur la montagne opposée de l'autre côté de la Bonnelle. Une des plus considérables villas de l'est, était placée sur le territoire du village de Corlée, près d'une source abondante, au lieu dit *Couvent de Grande-Fontaine;* on y a trouvé à diverses époques, indépendamment des nombreux débris de constructions épars à la surface du sol, des tombeaux, des chapiteaux, et nous pensons aussi, une grande quantité de médailles découvertes au 17.[e] siècle. Gaultherot, que d'autres ont copié, en parle ainsi, p. 68: *Mesme qu'vn laboureur cultiuant certain heritage d'entre la Ville et le village de Corlée il y trouua vn grand vase de terre haut de deux pieds en largeur diametrale par le milieu de cinq quarts de pieds plein de diuerses medailles d'or, d'argent et de bronze iusques au nombre de cinq à six mille, aucunes d'icelles venduës neuf à dix pistolles.* Dans l'exemplaire de Gaultherot que nous possédons annoté par Tabourot, ce dernier dit que le champ où cette trouvaille eut lieu, appartenait à l'hôpital du Chapitre, et que *neantmoins lesdits sieurs ne se remuerent ni senchercherent de ce Thresor et furent en djuers ljeux vendues pour et par les paysans le vernis quelles auoient fust nestoje par les ouuriers de langres et blanchies en leurs premier estat ie nen pu auoir sinon quelques vnes de 2 empires.*

Récemment encore (novembre 1836), en réparant le chemin vicinal qui passe près de cette villa, on rencontra une terre noire, signe patent d'ancienne habitation, et une clef que l'on n'a point conservée.

Suivant une tradition populaire, la *Boucherie de Langres* eût été établie aussi dans cet endroit; mais nous ferons observer que la même tradition existe pour le village de Saint-Geômes.

(2) Nous avons retrouvé la trace de ces ornières, d'abord un peu en

rochers que traverse ce chemin, en attestent encore le long et fréquent usage; l'importance bien secondaire qu'il avait par rapport à la grande voie qui lui est parallèle, explique parfaitement le peu de soin qu'on remarque dans la construction. Toutefois, il est assez probable que le principal chemin des thermes était la grande voie d'où un embranchement devait sortir et suivre probablement la même direction que le chemin actuel de Balesmes.

Un peu au-dessous de la Marnotte, se trouve un moulin bâti non loin du lieu où s'élevait autrefois un hospice des Templiers. M. Migneret (1) pense à tort que cet hospice a dû remplacer une *mansio* romaine; car, tout en admettant que les maisons de Templiers aient en général pris la place des *mansiones*, loin de voir ici, comme lui, une nouvelle preuve en faveur de cette opinion, nous considérons la position de l'hospice qui nous occupe, comme conduisant à une conséquence tout-à-fait contraire. Cet établissement prouve en effet que tous ceux des Templiers n'étaient pas sur les voies romaines, et que tous ne remplaçaient pas les *mansiones*. Car il n'est pas supposable qu'on ait établi une *mansio* dans un vallon éloigné de la voie romaine d'un grand quart de lieue.

---

avant de la villa où le chemin se perd un instant aujourd'hui, puis en arrivant près de la Marnotte. De semblables ornières ont été observées par nous sur le pavé de la voie romaine mise à découvert au bas des Fourches, en 1836; au-dessus d'*Arbolotte* (*), dans le chemin conduisant à l'établissement ruiné que la tradition attribue aux Templiers, et qui se trouve dans une gorge sur le territoire de Perrancey; enfin sur le rocher que traversait le chemin abandonné du château de Marac. Ces ornières nous ayant donné partout 1 mètre 20 pour largeur d'une voie de chariot, nous présumons d'après cela que cette mesure était celle des chariots antiques de notre pays, et que peut-être elle fut conservée au moyen-âge.

(1) *Précis de l'histoire de Langres*, p. 299.

(*) Belle fontaine qui sort des rochers, à un quart de lieue O-N-O de Langres.

Quoi qu'il en soit, d'après les découvertes dont nous allons nous occuper maintenant, l'établissement de bains publics à la Marnotte nous semble constaté d'une manière qui ne permet pas le doute.

Dans le courant du mois de mai 1805, le hasard fit découvrir, au milieu d'une vaste étendue de terrain couvert de débris romains, des restes de constructions qui parurent assez intéressants pour exiger qu'une fouille y fût faite. M. Berthot, alors sous-préfet de l'arrondissement, obtint l'autorisation d'affecter à ces travaux une partie des fonds de non-valeurs qu'il avait entre les mains. Il nomma, pour présider à ces recherches, une commission à laquelle fut adjoint par la suite M. Devaraigne, ancien ingénieur des ponts et chaussées. Ce dernier, que M. Berthot regardait comme *très-versé dans l'histoire de l'antiquité et des arts* (1), dressa un plan et rédigea un rapport qui furent envoyés l'un et l'autre, ainsi que le rapport de la commission, à M. le baron Jerphanion, alors préfet de la Haute-Marne : toutes ces pièces devaient être transmises au Ministre de l'intérieur.

Les informations que nous avons prises, n'ayant pu nous mettre à même de savoir ce que ces documents étaient devenus, nous nous contenterons de transcrire ici un des rapports resté aux archives de la Haute-Marne, sauf à y faire quelques observations.

« NOTE SUR LES BAINS TROUVÉS AU FINAGE DE BALESMES, PRÈS DE LA SOURCE DE LA MARNE, ET A LA GAUCHE DE CETTE RIVIÈRE (2). »

« Les murs qui environnoient les bains, ceux qui séparoient

---

(1) *Lettre de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Langres, du 20 fructidor an 13, à M. le préfet du département de la H.te-Marne.* — Extrait des archives du Département.

(2) Une éminence, qui évidemment n'est pas naturelle, indique encore d'une manière très-sensible l'emplacement de ces constructions.

» les pièces figurées en noir sur le plan, ont été construits sur » deux rangs de pierres mureuses placées verticalement sur » le terrein (ou pour me servir du terme vulgaire) placées en » hérisson. Ces murs sont également de pierres mureuses ou » moëlons d'échantillon, et très-courtes. Le mortier de chaux » et sable qui les lie, en fait la solidité. Ils sont enduits au de» hors en ciment, de manière à les rendre impénétrables à » l'eau. Il étoit plus facile de casser la pierre que l'enduit (1).

» La pièce marquée A sur le plan, étoit un bain chaud; » elle n'avoit que cinq mètres et demi dans sa plus grande » longueur, ce qui n'eût pas été suffisant pour un bain public, » et fait présumer que ce bain ne servoit qu'à un particu» lier (2) dont la maison de plaisance ou château n'étoit pas » éloigné. A l'appui de cette présomption, vient la déclara» tion des habitans propriétaires d'héritages situés à la droite » de la Marne, qui attestent qu'en labourant leurs héritages, » ils ont trouvé les restes d'anciens murs, et sur la montagne » des souterrains qui indiquent la position des bâtimens prin» cipaux (3).

» Le mur qui environnoit ce bain, étoit formé par des pots » quarrés d'une seule brique, séparés par des petits piliers » également de briques. On plaçoit alternativement deux et » trois pots ensemble; ils étoient recouverts par de grandes » briques sur lesquelles s'établissoit un autre rang. Leur » hauteur étoit un pied; la largeur de neuf pouces sur deux » faces, et quatre sur les deux autres; l'épaisseur de la brique

---

(1) Ces observations peuvent s'appliquer à la plus grande partie des constructions romaines découvertes ici.

(2) Cette raison n'est pas péremptoire, et nous pensons que les débris qu'on trouve en aussi grand nombre tant à droite qu'à gauche de la Marne, et les constructions auxquelles ils ont appartenu, dépendaient en grande partie de l'établissement thermal. Une fouille générale du terrain pourrait amener d'heureux résultats.

(3) Il ne peut être question que des villas et autres constructions dont nous avons déjà parlé, et qui ont couvert le sol de tant de débris.

» est d'un demi-pouce; la largeur intérieure ou le vuide a » trois pouces. Ces pots avoient le double avantage de » former un mur très-solide, et de recevoir par une ou- » verture de deux pouces de largeur sur trois pouces de » hauteur, pratiquée dans le bas de chacun, le calori- » que qu'ils communiquoient ensuite à l'eau dont ils n'étoient » séparés que par leur épaisseur et l'enduit de ciment. Le » fond du bain étoit formé par un rang de pierres mureuses » ou moëlons, sur lequel on reconnoît quatre couches de » mortier de ciment. La première est d'un ciment brut très- » gros avec très-peu de chaux; la seconde d'un ciment plus » fin, la chaux y a été moins épargnée. On y a placé sur » cette seconde couche un rang de petits cailloux liés par un » coulis sur lequel est la dernière couche qui reçoit un pavé » de pierre blanche sciée, d'un pouce d'épaisseur (1).

» Autour de ce bain est une galerie ou *tepidarium*, for- » mée par de grandes briques posées sur des piliers aussi de » briques; et sur les pots cy dessus, il existoit un double » rang de ces piliers dans la partie circulaire (2). Le dessous » du tepidarium est de trois pouces plus bas que celui du » bain; la hauteur étoit d'environ deux pieds; les briques qui » le couvroient étoient revêtues d'une forte couche de ciment. » Au fond du bain, et à l'endroit marqué D, étoit un tuyau » en plomb qui en conduisoit les eaux au dehors. Sur ce tuyau » ou corps, étoient en relief les lettres TI. CL. ATT. F (3), qui » indiquent plutôt le nom du manufacturier que celui » du propriétaire du bain (4). Ce corps étoit enveloppé d'une

(1) Le pavé de ce genre est très-commun dans notre pays.

(2) On reconnaît ici évidemment l'*hypocaustum*, et non point le *tepidarium* comme l'auteur du rapport le pense.

(3) *Tiberius Claudius Attii filius.*

(4) Cette supposition paraît assez plausible. Cependant on voit dans Montfaucon plusieurs tuyaux de ce genre sur lesquels est inscrit le nom du fondateur des bains, et non celui du fabriquant des tuyaux.

» forte couche de ciment qui le garantissoit des suites de la » pression de tout corps dur.

» Au-devant du bain étoit une cheminée en briques qui ser» voit à échauffer le tepidarium (1). La pièce qui est derrière » cette cheminée, nous a paru être le magasin du bois ou char» bon; celle qui précède le bain étoit divisée en deux parties » par un mur dont nous n'avons reconnu que quelques ves» tiges. Nous avons vu, dans la partie à gauche, des restes de » piliers de briques pareils à ceux qui soutenoient le tepidarium » environnant le bain chaud; ce qui nous a fait croire que la » chaleur circuloit également dessous cette partie, et que » c'étoit une étuve qui communiquoit au tepidarium. Le fond » de cette pièce étoit couvert d'une forte couche de ciment; » le mur qui la séparoit du tepidarium, avoit trois pieds d'é» paisseur; celui qui environnoit le surplus du tepidarium, » avoit deux pieds. L'enduit en ciment, tant du dedans que » du dehors, s'étoit parfaitement conservé.

» Ces trois pièces étoient plus basses de trois pieds que » celles dont il reste à faire la description.

» A droite du bain chaud et à son midy, on a découvert » une grande pièce ayant six mètres un tiers de toute face dans » œuvre; ensuite deux autres pièces, l'une ayant trois mètres » et demi de toutes faces, et l'autre cinq mètres de long sur » trois mètres et demi de large. Ensuite et toujours en allant » au midy, est une grande pièce de sept mètres un tiers de » longueur sur six mètres un tiers de largeur. Les pierres » du mur au nord nous ont paru calcinées dans le milieu, » ainsi que la terre environnante, et à ce milieu aboutissoit » un canal (2) qui se divisoit en trois branches. Ce conduit

---

(1) Ces indications paraissent suffisantes pour reconnaître le fourneau de l'*hypocaustum*.

(2) Tous ces détails et ceux qui suivent, nous confirment de plus en

» n'étoit pas revêtu de ciment; il avoit environ six pouces de » profondeur sur pareille largeur. Une des branches avoit » sa direction à l'angle de la pièce qui est entre midy et levant, » tient l'autre de l'angle entre midy et couchant, et la troi- » sième a l'angle entre le nord et l'ouest. Au levant de cette » pièce, il y en a une moins grande; elle a cinq mètres de » long sur trois mètres et demi de largeur. Le fond de ces » cinq pièces est de sable. A côté de cette dernière, il en exis- » toit une autre dont les murs ont été détruits; elle avoit cinq » mètres de long sur quatre mètres deux tiers de largeur. Le » fond étoit garni de ciment; dans le mur qui séparoit cette » pièce d'une autre à son midy, il y avoit la place garnie en » ciment de deux tuyaux, l'un desquels avoit sa pente dans » cette pièce, et l'autre dans celle à son midy.

» Ensuite de ces trois pièces et toujours en allant au midy, » on a découvert trois autres pièces dont le fond étoit plus bas » de trois pieds. La première, contigue à la grande pièce ci- » dessus, a six mètres un tiers de longueur sur quatre mè- » tres un tiers de large. Le fond de cette pièce ainsi que les » murs étoient garnis de plusieurs couches de ciment. La se- » conde a six mètres un tiers de long sur quatre mètres deux » tiers de large; le fond est de sable. La troisième étoit d'une » forme irrégulière; elle étoit garnie en ciment, et quoique » détruite en partie, on voyoit encore dans le milieu des restes » d'un bain d'une forme ovale.

» Enfin entre midy et couchant étoit une dernière pièce dont » les murs étoient pour la majeure partie détruits. Le fond » étoit garni d'une épaisse couche de ciment; dans le milieu » étoient encore les restes d'un bain. Quelques restes de pi-

---

plus dans l'opinion que ces bains étaient publics et d'une certaine importance. Ce canal dépourvu de ciment, nous semble être un conducteur de chaleur.

» liers en briques font présumer qu'il existoit autour une ga-
» lerie qu'une cheminée placée dans un des angles échauffoit.

» On n'a vu aucune marque de fenêtres dans ces différents
» appartements, parce qu'à l'exception du bain chaud, on
» n'a trouvé dans les autres que les trois et quatre premières
» assises des pierres de moèlon qui formoient les murs. Ce
» n'est pas à cette hauteur, au plus de deux pieds, que les an-
» ciens plaçoient les fenêtres ; les murs du bain chaud étoient
» d'environ cinq pieds, mais le bain avoit cette profondeur.
» Si les fenêtres eussent été au niveau du bain, ceux qui at-
» tendoient dans le tepidarium leur tour pour entrer dans le
» bain, auroient intercepté les rayons du soleil aux baigneurs.
» C'est pour éviter cet inconvénient qu'on recommandoit alors
» aux architectes d'élever les fenêtres (1).

» Il y a lieu de croire qu'on avoit déjà fouillé ces bains, et
» qu'on a enlevé alors toutes les pierres qui en valoient la
» peine. Les ruines restantes ont été comblées par les terres
» que l'eau y a conduit. Ces terres sont d'une espèce différente
» que celles qui environnent le bain ; et quand le laboureur en
» a vu sur ces ruines une couche suffisante pour y faire passer
» la charrue, il a oublié les témoins de la mollesse de nos
» ayeux. »

« En passant les terres, on a trouvé des pièces de cuivre
» ayant cinq lignes de diamètre, portant l'effigie de Titus,
» empereur des Romains ; d'autres, également de cuivre, plus
» larges, et dont les légendes étoient illisibles ; des pierres que
» nous avons d'abord pris pour du granit, mais la facilité avec
» laquelle nous en avons détaché des parcelles, nous a con-

(1) Cette disposition des fenêtres était usitée non-seulement pour les bains, mais encore pour les bâtiments de simple habitation.

» vaincu qu'il est composé (1), talent que possédoient les an-
» ciens à tel degré que les plus experts s'y trompoient. Nous
» avons trouvé des fragments de peinture à fresque bien con-
» servée, des parcelles de pierre de marbre du pays, de 3 à
» 4 pouces de long sur un demi-pouce d'épaisseur. Ces
» pièces ont été sciées; elles ont des veines de rouge, de rose
» et bleu; elles ont été extraites des rochers qui couvrent la
» source de la Marne (2). La partie extérieure de ces rochers
» est terreuse, ce qui en empêche l'exploitation. Il est cepen-
» dant probable que les couches inférieures et du centre n'au-
» roient pas cet inconvénient; et si cette conjecture est vraie,
» cette carrière pourroit devenir une source de richesse pour
» le pays. »

La lettre d'envoi de M. le Sous-Préfet, que nous avons déjà citée, s'exprime ainsi au sujet des médailles trouvées dans les fouilles : *J'y joins enfin les médailles au nombre de dix qui ont été recueillies, et dont la plus belle, la mieux conservée est un Néron.* La même lettre, d'après ces médailles, fait remonter la construction des bains au temps des premiers empereurs.

Il paraît que l'insouciance de l'administration municipale de Langres était alors bien grande à cet égard, puisqu'on ne songea même pas à faire déposer dans les archives de la Ville, les plan et rapport auxquels donna lieu cette découverte si intéressante pour l'histoire du pays. Heureusement,

---

(1) Fable au sujet d'une pierre soi-disant *fusible*, dont on voyait des colonnes à la cathédrale de Langres, à Bourbonne et à l'abbaye de Vaux-la-Douce.

(2) Nous croyons cette supposition mal fondée; cependant on a généralement remarqué avec quel art les anciens employaient les pierres polies ou le marbre pour la décoration intérieure de leurs habitations, et quel parti ils tiraient des pierres dures de chaque pays; tandis que l'usage, adopté par la suite, de boiser ou de draper les appartements, a fini par faire disparaître presque totalement ce luxe vraiment grandiose.

il se trouva à la tête de l'administration supérieure un homme de goût, d'action et de volonté, M. Berthot père, administrateur habile qui ne sera pas remplacé, homme intègre dont la mémoire doit rester ici en vénération.

Cependant depuis plus de vingt années on avait abandonné les découvertes de la Marnotte, et déjà on allait les oublier entièrement, lorsqu'un hasard nouveau vint les remettre en mémoire.

Au mois de juillet 1831 (1), un cultivateur remuant son champ, rencontra un des canaux qui autrefois conduisaient les eaux de la source dans l'intérieur des bains, et sur ce canal, une pierre blanche portant une inscription. La pierre, dont la hauteur est de 86 centimètres sur 52 centimètres en largeur, a été recueillie par M. P. Guyot de Giey qui la destine au Musée, quand la Ville en aura établi un. Les caractères de l'inscription ont 075 millimètres pour les deux premières lignes, 07 centimètres pour la troisième, 06 centimètres pour la quatrième et la cinquième, 055 millimètres pour la sixième et la septième, 05 centimètres pour la huitième et 045 millimètres pour les deux dernières.

M. Migneret, qui le premier eut occasion de parler de cette découverte, rapporte inexactement l'inscription, dans son article inséré au feuilleton du *Citoyen*, et dans son *Précis de l'Histoire de Langres*.

Deux erreurs, dont l'une très-grave, se retrouvent dans l'une et l'autre copie qui sont tout-à-fait semblables et que nous rapportons ici :

---

(1) M. Migneret rendit compte de cette découverte dans le *Citoyen de la Haute-Marne*, N.° du 21 juillet 1831 ; dans son *Précis de l'Histoire de Langres*, il l'indique à tort comme ayant eu lieu en 1832. L'Auteur des *Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres*, rectifie cette date, pag. 85 de cet ouvrage.

SVCCESSVS
NATALISL
MACERIEM
CÆMENCIM
CIRCA HOC TEM
PLVM DE SVA PE
CVNIA MATRO
NÆ EX VOTO SVS
CEPTO.
V. S. I. M.

Que M. Migneret traduit: *Successus Natalis* locavit *maceriem cæmencim circà hoc templum, de suâ pecuniâ ex voto suscepto....... Votum solutum in Matronam.*

D'après la copie que nous donnons ci-contre, et qui a été faite sur la pierre avec soin, on voit en premier lieu, qu'il faut lire CAEMENTICIAM, et non point CÆMENCIM, attendu que le dernier jambage de l'N s'inclinant un peu à droite dans l'interligne supérieur, et se trouvant coupé par une petite barre transversale, cette lettre forme à elle seule NTI; il en est de même pour l'M finale dans laquelle on retrouve AM. On remarquera aussi que M. Migneret, suivant en cela un mauvais principe de copie, écrit partout la diphtongue Æ au lieu des deux lettres A E séparées comme dans les inscriptions d'une bonne époque.

Quoi qu'il en soit, bien que le sens de la phrase ne soit pas changé, il y avait une certaine importance à écrire *cæmenticiam* au lieu de *cæmencim;* ce dernier mot étant d'une très-basse latinité, l'autre au contraire étant de la langue pure. L'orthographe du mot *cæmenticium* n'est pourtant pas très-bonne, car il devrait y avoir *cæmentitium.*

L'autre erreur porte sur la dernière ligne que M. Migneret écrit V. S. I. M, au lieu de V. S. L. M; ce qui le force à torturer le sens de l'inscription où le mot *matronæ* se trouve pourtant tout entier, et à changer le sens reçu d'une formule usitée pour les inscriptions votives.

52^c

SVCCESSVS
NATALIS·L
MACERIEM
CAEMENTCIAM
CIRCA·HOC·TEM
PLVM·DE·SVA·PE
CVNIA·MATRO
NAE·EXVOTOSVS
CEPTO
V· S· L· M·

86^c

Dans ce cas, M Migneret commet une erreur d'autant plus déplorable que, le premier, il rapportait cette inscription; il aurait dû sentir que si, dans un article fait à la hâte pour un journal, on peut quelquefois échapper une faute de copie, il n'en est pas de même quand il s'agit d'un travail sérieux. M. Migneret n'a donc pas compris toute la gravité du sujet qu'il traitait, et, bien qu'il s'avoue tout-à-fait étranger aux études archéologiques, il est difficile d'excuser en lui cette inexactitude de copie.

La plus considérable de ces erreurs a déjà été relevée par M. B. de Xivrey, dans un article (1) où le savant auteur de la *Lettre à M. Hase* rend compte de l'ouvrage de M. Migneret. L'I est remplacé comme il devait l'être par une L à la dernière ligne, et l'L de la première est interprétée *libertus* au lieu de *locavit;* mais, n'ayant pas eu la pierre sous les yeux, M. de Xivrey n'a pas pu rectifier le mot *cœmencim.*

L'Auteur des *Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres*, écrit aussi CÆMENCIM, mais il se garde bien de mettre un I à la dernière ligne.

Le même auteur, suivant en cela M. Migneret, interprète l'expression *maceriem cœmencim* par *canal en maçonnerie,* ce qui nous paraît peu exact, d'autant plus qu'ils semblent tous les deux appuyer leur conjecture uniquement sur la position de la pierre lors de la découverte. Cette circonstance n'est ici d'aucune valeur, car l'inscription a bien pû être rencontrée à quelque distance du lieu qu'elle occupait autrefois; et quoiqu'il puisse être assez ingénieux de supposer qu'un temple élevé à la Marne a dû être entouré d'un canal renfermant les eaux de cette rivière; cependant nous ne croyons pas devoir admettre cette conjecture. En

---

(1) Feuilleton du *Temps*, N.° du 9 juin 1836.

effet, *maceries*, ou mieux *maceria*, signifie littéralement *muraille*, quelquefois même, *muraille de ville*, ce qui nous fait supposer qu'il s'agit ici d'un mur d'enceinte. Enfin il nous reste à relever une erreur de M. de Xivrey qui traduit *maceriem cæmencim*, par *muraille en plâtre;* cette expression est inexacte par deux raisons : premièrement, dans notre pays, il n'existe aucun exemple de semblable construction à l'époque gallo-romaine; en second lieu, à supposer même que la maçonnerie en plâtre ait été usitée ici, elle n'eût certainement pas été mise en œuvre dans un terrain humide comme celui de la Marnotte.

Il nous semble, d'après cela, que l'inscription peut être interprétée ainsi :

Successus Natalis libertus maceriem cæmenticium circà hoc templum, de suâ pecuniâ, Matronæ ex voto suscepto, Votum solvit libens merito.

Successus Natalis affranchi, a élevé à la Marne, autour de ce temple, une muraille en moëllons à ses frais, pour un vœu entrepris ou exaucé, s'acquittant de son vœu avec plaisir, comme il le devait.

L'existence de ce temple, établie d'une manière non équivoque par l'inscription que nous venons de rapporter, prouve de plus en plus combien une fouille complète serait nécessaire dans le lieu où se trouvait l'établissement gallo-romain.

Tout récemment encore, on y rencontra une autre portion de canal formé de gargouilles en pierres de taille qui ont été transportées en partie au village de Balesmes (1).

---

(1) Dans certaines parties du territoire de Balesmes, il n'est pas rare de rencontrer des médailles romaines et des débris de construction. Dans l'intérieur même du village, en creusant, il y a quelques années, les fondations de la nouvelle école, on rencontra aussi des médailles en bronze et des restes de murailles de la même époque.

ARCS DE TRIOMPHE.

ARC DE LA PORTE DU MARCHÉ.

Le seul grand monument conservé à peu près intact dans la ville de Langres, est l'arc de triomphe enclavé dans la muraille du rempart, entre les portes du Marché et de Saint-Didier. Cet arc regarde le nord-ouest et termine la voie romaine qui de Langres se rendait au camp de Sainte-Germaine près de Bar-sur-Aube. Quoiqu'il soit muré aujourd'hui et enterré de huit mètres environ du côté intérieur, il a néanmoins servi d'entrée à la ville sous la domination romaine. Depuis lors, il a fait partie de la prison du Chapitre, dite *Prison du Croc*, qui n'existe plus aujourd'hui.

La beauté de cet arc, qui, presque dépourvu d'ornements, frappe au premier coup-d'œil par l'élégance de ses proportions, a fixé l'attention de tous les antiquaires qui ont pu l'observer; cette même élégance leur a fait considérer comme erronée l'opinion traditionnelle qui en assigne la construction au commencement du quatrième siècle. Mais une observation qui n'a pas encore été faite, c'est qu'à l'inverse de presque tous les autres monuments, cet arc perd à être dessiné, surtout géométriquement. Cette disposition, remarquée dans presque tous les dessins de cet arc, nous faisant croire à une erreur de la part des auteurs de ces dessins, nous a engagé à en faire un nouveau. Malgré l'exactitude rigoureuse que nous y avons apportée, nous avons retrouvé la même différence entre la proportion réelle et ce qu'elle parait être à l'exécution.

Ce fait établi, nous en avons recherché la cause, et deux suppositions se sont offertes à nous; nous les donnons ici sans chercher à faire adopter l'une plutôt que l'autre. En effet, ou la

proportion donnée à cet arc est établie d'après le système si admirablement suivi par les anciens au sujet de l'étude des lieux (étude d'après laquelle ils basaient, plus sûrement que les modernes ne l'ont fait depuis, l'effet de leurs monuments sur le jeu et les illusions de la perspective). Ou bien on doit attribuer au mauvais goût d'un temps de décadence les lourdes proportions offertes par le dessin. Dans le premier cas, cette pesanteur serait calculée sur l'inclinaison rapide de la voie à l'extrémité de laquelle l'arc devait s'élever. Dans la seconde hypothèse, on trouverait à ce monument une certaine similitude de proportions avec l'arc de Gallien à Rome; et de là peut-être, on pourrait tirer une induction pour en déterminer l'époque.

Mais avant d'entrer dans le détail historique qui peut y avoir rapport, il nous semble convenable de décrire le monument, et d'en donner des mesures détaillées dont nous pouvons garantir la certitude.

L'arc, tel qu'il nous reste aujourd'hui, est à peu près complet sur la face extérieure, à l'exception de l'attique qui n'existe plus depuis un temps immémorial (1). La décoration se compose de cinq pilastres corinthiens, dont deux à chaque extrémité et un dans le centre séparant deux grandes arcades d'égale hauteur entre elles. Ici nous relèverons une erreur commise par M. De Laborde (2), dans la notice qu'il a donnée avec le dessin de ce monument: *Ce qui reste de la façade est maintenant composé de quatre pilastres corinthiens;* et plus loin: *Il est facile d'imaginer que la façade était composée de cinq pilastres.* Ces pilastres existant encore tous les

---

(1) Une peinture déjà ancienne, qu'on voit dans l'église St.-Martin de Langres, ferait croire que cet attique existait alors en partie; mais cet objet étant très-secondaire dans le tableau, l'exactitude ne nous en semble pas bien prouvée.

(2) *Monuments de la France*, 10.[e] livraison.

cinq, on serait porté à croire que l'auteur de la notice avait examiné le monument avec bien de la légèreté. Des cinq chapiteaux, trois sont bien conservés ; celui du centre a été piqué entièrement, nous ne savons trop dans quel but ; le dernier a été détruit en partie par l'ouverture d'un créneau. L'architrave est bien conservée à l'exception des parties détruites pour pratiquer des meurtrières et des embrasures ; la frise était ornée d'armures sculptées en demi-relief et formant une suite continue de faisceaux où l'on remarque surtout des boucliers de diverses formes. Au premier coup-d'œil, cette décoration parait avoir régné sur la frise entière ; cependant, en l'examinant avec attention, il semblerait que la partie centrale, à partir du milieu de chaque arcade, n'a pas dû recevoir d'ornements en pierre, et que là peut-être se trouvait une table de bronze, avec une inscription ou plutôt un bas-relief historique. Cependant une grande partie des détails du monument est tellement fruste, les sculptures ont d'ailleurs si peu de saillie, que nous avançons ce fait seulement comme simple conjecture. Les dégradations de la frise sont dues au temps seul, à l'exception d'une embrasure et d'un créneau qu'on y a pratiqués. La portion la mieux conservée se trouve à gauche, à partir de l'embrasure qui a enlevé la corniche et l'architrave ; on remarque en outre quelques restes de sculpture à l'autre extrémité. Dans la corniche très-dégradée, à peine peut-on distinguer quelques modillons mutilés, des oves et des denticules à peine indiquées, dont la découpure est loin de la pureté et du relief des beaux temps du Haut-Empire.

Les arcades sont accompagnées d'archivoltes bien nettes encore et d'une belle exécution, reposant sur des impostes profilées du côté des pilastres comme à l'intérieur des arcades ; ces impostes sont en outre supportées par une sorte de piédroits ayant la même largeur que l'archivolte, mais dont la saillie est peu sensible. Cette disposition indique encore une époque qui s'écarte déjà du beau style de l'art romain. Une

autre imposte profilée de chaque côté, se continue entre les pilastres ; les cannelures qui décorent ces derniers, sont pleines dans la partie inférieure, et ne sont pas très-profondément senties. Les feuilles des chapiteaux ne sont pas non plus découpées avec beaucoup d'élégance.

Le monument repose sur un socle carré supportant une base qui règne dans tout le pourtour, et sur laquelle sont indiquées les saillies des pilastres et des piédroits.

D'après la disposition du rempart, la face latérale de l'arc est à découvert presque en entier du côté du sud-ouest; on y remarque deux pilastres semblables aux précédents, et formant retour sur les angles avec ceux des façades. L'imposte profilée comme de l'autre côté, règne sur toute la largeur. L'architrave est conservée à l'exception de la partie enlevée par un créneau; il en est de même pour la frise sur laquelle se continue la décoration d'armures, et pour la corniche qui est plus dégradée encore que le reste.

La face latérale du nord-est se trouve presque entièrement engagée dans les terres; seulement on peut distinguer sur l'angle un pilastre incomplet dont l'embrasure supérieure a enlevé en partie le chapiteau avec l'entablement: ce pilastre n'ayant pas d'ailleurs été cannelé, on serait porté à croire, ou que le monument n'a jamais été entièrement isolé, ou qu'il était trop près du rempart pour pouvoir être vu sur cette face.

La façade du côté de la ville étant aujourd'hui détruite jusqu'au niveau des terres, rien n'en indique la décoration; cependant on peut assurer, d'après la disposition des autres côtés, qu'elle était de même décorée de pilastres avec entablement et frise ornée.

Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, le monument était nécessairement terminé par un attique qui portait sans doute l'inscription et que surmontaient les groupes ou statues, décoration ordinaire des monuments de ce genre. Les pierres

qui ferment actuellement les arcades, proviennent probablement en partie de cet attique; et ces lettres N . M P et Ss, gravées sur deux de ces pierres, nous paraissent être un faible fragment de l'inscription perdue. Ces lettres ont 23 cent. de hauteur, à l'exception de la première S qui en a 33.

Vignier, décrivant cet arc, dit avec raison (1) : *L'architecture en est agreable à la vuë : mais ie ne croy point qu'elle soit de cette haute antiquité qui sattachoit dauantage à la simetrie qu'aux embellissements;* il commet ensuite une erreur quand il suppose d'une époque bien plus reculée un autre monument de même genre élevé à la porte actuelle de Longe-Porte, dont nous parlerons par la suite. Le même auteur se trompe aussi quand, oubliant l'existence de l'attique, il dit que l'arc du Marché était couronné simplement par des statues, quadriges ou trophées (2).

Sans chercher à recomposer ce couronnement avec plus ou moins de bonheur, nous allons ajouter un mot sur le mode de construction du monument.

L'appareil en est d'une très-grande beauté, et ne le cède en rien à celui qu'on admire dans les célèbres constructions antiques. Vingt assises de grandes pierres blanches forment la hauteur depuis le pied du socle jusque sur la corniche : ces pierres sont taillées et posées avec une précision telle, que jusqu'à ce jour pas un seul joint ne s'est encore ouvert. Quelques dégradations remarquées dans le socle qui repose sur la roche, viennent de la nature de la pierre, et non point d'un vice de la pose. D'autres mutilations faites par les hommes dans la partie supérieure, nous mettent à même de reconnaître le mode usité pour la construction.

On remarque d'abord que toutes les pierres ont été montées

---

(1) *Décade historique*, p. 193.

(2) *Loc. cit.*, pp. 139 et 193.

à la louve, observation qui peut d'ailleurs s'appliquer à tous les débris de grandes constructions découverts dans le pays. Les joints verticaux ont été taillés avec une large ciselure qui enveloppe la partie centrale creusée de manière à recevoir le mortier plus facilement. Ces joints étaient en outre maintenus par des crampons à double queue d'aronde, en fer ou en bronze comme le dit M. Migneret (1); peut-être même simplement en pierre ou en chêne, comme on en trouve des exemples dans plusieurs édifices romains.

Cette construction a pu être observée d'une manière bien précise dans le siècle dernier, car nous lisons dans un mémoire de M. Philpin de Percey (2) : *Il y a 25 ans, il existoit sur le rampart de la ville à l'intérieur, derrière le cintre des arcs une élévation de 3 à 4 pieds qui gênoit le passage en cette part; on imagina de la détruire sans penser qu'elle faisoit partie des arcs de triomphe qui heureusement n'en ont pas souffert à l'extérieur. La pile du milieu, ainsi que les deux murs de côté, etoient composés de blocs considérables de belles pierres blanches qui ont servi à tourner les balustres du nouvel hôtel de ville; mais ce qui peut donner une idée de la manière de construire des Romains, c'est la taille et la pose de ces blocs; chacune des faces étoit excavée d'un peu plus d'un pouce de profondeur avec une bordure d'environ un pouce et demi; on avoit ménagé dans ces bordures, des conducteurs pour faire couler le ciment entre les cavités et réunir les blocs.*

Je cite ce fait n'ayant pas d'idée d'avoir vû cette ma-

---

(1) *Précis de l'Histoire de Langres*, p. 368.

(2) Manuscrit intitulé : *Notice intéressante sur la ville de Langres faite par M. Philpin de Percey ancien procureur du roi au baillage de Langres, et envoyée à M. le préfet de la H.te-Marne pour être insérée dans l'ouvrage de la statistique générale du département. Année 1808.*

nière dans aucune construction; elle surprit également les conducteurs des travaux de l'hôtel de ville qui n'étoient pas à leur aprentissage (1).

Nous devons certainement la conservation de ce monument à sa position dans les murs du rempart; et il paraît, d'après le mémoire déjà cité, qu'il avait été isolé de toute habitation à l'extérieur, jusque vers ces derniers temps. M. Philpin s'exprime ainsi à cet égard :

Ce beau monument qu'on voit au couchant, est dans les belles proportions de l'ordre Corinthien; il n'avoit éprouvé jusqu'ici que la dégradation résultante du cours de 16 siècles; mais les nouveaux Vandales ont imaginé d'en masquer une partie par la construction d'une échope et d'une écurie.

On doit, d'après cela, reporter à cette époque les dégradations que l'arc a subies, par la saignée faite à la pointe pour empêcher l'infiltration des eaux dans la couverture établie alors au-dessous, et peut-être aussi la mutilation du chapiteau du centre. Depuis que ces constructions ont disparu, l'arc n'est guère plus ménagé qu'auparavant; il y a trois ans, on entailla encore la base pour y fixer la charpente d'un hangard destiné aux plus ignobles usages. Il a fallu bien de l'insistance de la part de la Ville pour décider le propriétaire à l'enlever. Aujourd'hui encore un fumier encombre les abords du monument; il serait à désirer qu'il fût enlevé et qu'on fît couvrir ce qui reste de corniche. Il est juste cependant de dire que, lors de la cession des remparts faite au Gouvernement par la Ville, cette dernière eut soin de se réserver la propriété des pierres de l'arc de triomphe; il en est de même de toutes celles qui, engagées dans le mur d'enceinte, peuvent présenter de l'intérêt comme sculptures ou inscriptions.

---

(1) Martin, conducteur en chef de ces travaux, a construit, dans l'hôtel-de-ville, l'édifice moderne le mieux appareillé de Langres.

Dimensions du Monument.

	mètres.
Longueur totale au-dessus de la base.............	19 950
Hauteur depuis le pied du socle jusque sur la corniche	10 700
Largeur dans-œuvre des arcades.................	4 250
Hauteur sous clef..........................	7 950
Hauteur des piédroits, socle compris............	5 830
Hauteur des pilastres, tout compris..............	8 900
Diamètre de ces pilastres au-dessus de la base.....	0 875
Largeur des archivoltes et des piédroits..........	0 875
Hauteur de l'imposte........................	0 260
Hauteur du socle...........................	1 170
Hauteur de la base des pilastres................	0 310
Largeur de l'entre-pilastre de la façade..........	1 530
Hauteur des chapiteaux......................	0 930
Largeur, compris saillies.....................	1 560
Largeur de l'arc au-dessus de la base en retour.....	5 980
Diamètre des pilastres au-dessus de la base comme [ceux de la façade.	0 875
Hauteur de l'architrave......................	0 550
Hauteur de la frise.........................	0 630
Hauteur de la corniche.......................	0 620

Ces mesures, qui sont exactes, diffèrent plus ou moins de celles données par Caylus, Vignier, M. Migneret, et le *Recueil d'Antiquités* de la Ville.

Le premier les indique ainsi (1) : *Longueur soixante pieds : hauteur quarante pieds : largeur vingt pieds.* Vignier donne d'abord de la manière suivante les mesures générales du monument (2) : *Soixante pieds de large,*

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, par M. le C.te De Caylus. -- in-4.°, Paris, Duchesne, 1756, t. 3, p. 417.
(2) *Décade historique*, p. 139.

trente de hault, et vingt d'épaisseur; et plus loin (1), il ajoute que chaque arcade est *haulte de vingt pieds et large de douze*, et que chaque pilastre a, tout compris, *vingt pieds de hault.* Les mesures données par M. Migneret sont celles-ci (2) :

	mètres.	cent.
Hauteur totale actuelle de l'édifice, du sommet au niveau du sol.	13	70
Largeur totale..............................	19	48
Hauteur des arcades, environ.................	9	33
Largeur des arcades.........................	4	23
Hauteur des pilastres.......................	9	45
Largeur des pilastres au-dessus de leur base.....		85

Le *Recueil d'Antiquités*, pag. 104, est d'accord avec Caylus; mais l'origine des deux dessins paraît être la même.

L'inexactitude apportée à la mesure de cet arc par les différents auteurs que nous venons de citer, se retrouve dans les dessins donnés par plusieurs d'entre eux.

La plus ancienne gravure que nous en ayons eu sous les yeux, doit être du commencement du 17.e siècle; mais nous ne savons trop d'où elle provient. Elle a été placée dans le Gaultherot que nous possédons, par Tabourot qui l'accompagne de cette note manuscrite : *Les 2 Arcs mal retirés proche la porte du marche.* Quoique ce dessin soit médiocre, cependant il est assez exact quant à l'indication des détails et aux proportions de l'ensemble. On voit qu'à l'époque où il fut fait, une grande partie de la corniche était complète, et que le chapiteau central existait encore; les armures de la frise sont représentées continues, mais mal dessinées; et rien n'indique que cette décoration ait cessé dans la partie que nous supposons

(1) *Décade historique*, p. 193.

(2) *Précis de l'Histoire de Langres*, p. 368.

avoir reçu une table de bronze. Il ne reste rien de l'attique, et on ne voit pas non plus qu'on ait alors pratiqué aucune embrasure ni meurtrière dans le reste du monument. Ce dessin est d'ailleurs exécuté sur une échelle qui se rapproche de celle adoptée par Caylus, 11 à 12 centimètres sur 06 environ.

Caylus n'étant point venu à Langres, en avait reçu seulement des dessins dont il dit lui-même (1) : *On m'a fort assuré qu'ils étoient exacts; mais pour sauver le médiocre talent du Dessinateur, et pour donner cependant une idée des originaux, je les ai tenus d'une fort petite proportion.* On jugera d'après cela de quel faible mérite étaient ces dessins, surtout quand on saura qu'ils manquent précisément de l'exactitude qu'on leur attribuait.

Le premier se trouve être celui de l'arc de triomphe qui nous occupe, et qu'il a fait graver sous le N.° 1, pl. 114, t. 3 de son *Recueil d'Antiquités*. De tous les dessins de cet arc, celui-ci est le plus mauvais; la frise, au lieu d'être à armures continues, les indique comme divisées en trophées distincts, ce qui fait dire à Caylus que : *L'effet et la disposition de ces groupes et trophées sont fort agréables*. La corniche est mal indiquée, et il semblerait qu'un acrotère couronne encore le monument; enfin le socle est entièrement supprimé.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, t. 3, p. 416. Ces dessins ont été envoyés à Caylus par M. Guyot de St.-Michel, avocat du Roi à Langres, homme d'une grande érudition comme littérateur, antiquaire et naturaliste. Caylus en fait un très-bel éloge quand il dit, au sujet de bas-reliefs dont nous parlerons par la suite, et qu'il décrit, t. 4, p. 396 de l'ouvrage que nous venons de citer : *Ce zélé Patriote, très-instruit dans les Belles-Lettres, auroit pû donner lui-même ces monumens au public, et les expliquer beaucoup mieux que je ne pourrai faire. Ce qu'il a écrit à un de ses amis sur un habillement des Gaulois.........., m'a mis à portée de juger de ses recherches et de l'emploi qu'il est capable d'en faire.*

Parmi les descendants de cet homme distingué, nous citerons M. P. Guyot de Giey, amateur très-zélé des beaux arts, citoyen généreux qui a déjà donné à la Ville le plus beau morceau d'antiquité conservé dans notre pays, et qui se propose de faire encore d'autres sacrifices pour l'établissement du Musée.

Le *Recueil d'Antiquités* de la Ville donne, p. 104, une prétendue restauration de cet arc où l'attique est omis, et où les armures sont disposées par groupes séparés dans la frise.

M. De Laborde, qui l'a pris à l'époque où, suivant son expression, *entre les deux arcades, une chétive maison de maréchal masquait une partie du monument*, l'a dessiné sur la face principale et sur l'angle nord-ouest. Ce dernier dessin donne à la face latérale plus de largeur qu'elle n'en a réellement. Il commet encore une erreur en négligeant le pilastre de l'autre extrémité. On voit, d'après ce dessin, qu'il n'y avait alors que deux créneaux percés dans l'entablement.

M. Clerget, jeune architecte de Dijon, actuellement pensionnaire à l'Académie de Rome, en a fait, il y a quelques années, une très-belle restauration qui parut à l'exposition de 1836, et valut une médaille à son auteur (1).

Enfin nous en avons fait mouler tous les ornements et détails que nous avons donnés à la Ville.

Reste maintenant à savoir à quelle époque et pour quel empereur ce monument a été élevé, si le triomphateur était seul, ou si l'existence de deux arcades égales doit faire croire que le triomphe a été partagé (2).

Paradin, cité par Vignier (3), l'attribue le premier à Constance-Chlore (qu'il appelle à tort Constantin), en mémoire de son triomphe sur les Germains; et cette opinion,

---

(1) Ce dessin, précieux pour la Ville, aurait dû être acquis par l'Administration municipale.

(2) La tradition populaire veut que cet arc ait été élevé en l'honneur de deux empereurs victorieux dans la même bataille, auxquels on dressa deux portes égales pour y faire en même temps leur entrée dans la ville. D'autres disent qu'il s'agit d'un père avec son fils.

(3) *Décade historique*, p. 194.

alors généralement admise, fut adoptée par Gaultherot (1) et le *Recueil d'Antiquités* de la Ville. Cette conjecture, qu'on peut, avec certitude, regarder comme erronée, fut rejetée par Vignier et par tous ceux qui sont venus ensuite.

Après avoir rapporté le sentiment de Paradin, le célèbre jésuite s'exprime ainsi à cet égard : « Ce n'est point mon sen-
» timent : Nous luy trouuerons Vn autre Arc auec son In-
» scription qui luy conuiendra mieux. Il n'y a aucune raison
» pour luy adapter celuy cy. Il y auroit bien plus d'apparence
» de le donner à l'Empereur Claude, son grand oncle : puis-
» que nous trouuons escript expressement en L'Histoire de sa
» Vie, que toutes les nations, sujettes à l'empire Romain luy
» dedierent des Arcs triomphaux et des temples. Toutefois
» parce que ce prince n'a regné, que deux ans au plus, et
» qu'il n'a fait aucun esploit de guerre par deca ; Je ne puis
» croire que ce noble monument ayt esté dressé a son occa-
» sion. Je n'estime pas non plus, qu'il ayt esté fait pour Aure-
» lian ; Il ne rapporte en rien a celuy de Bezancon, qui a esté
» son ouurage : et ie le croirois plustost auoir esté esleué
» pour Posthume et son filz : que pour luy. Je dis donc, qu'il
» a esté dressé plus probablement pour L'empereur Probe,
» que pour aucun autre. Ce Prince nettoya les gaules d'Es-
» trangers et de Tyrans : Il y remporta diuerses Victoires ; Il
» y receu les conjouissances de plus de soixantes Villes Capi-
» tales qui luy firent present d'vne couronne d'or, desquelles
» Langres fut vne sans doute ; L'ayant deliureë des courses
» de ces nations de dela le Rhin ; elle luy aura consacré ce
» tropheë pour Eternelle marque de sa reconnoissance.
» Il ne paroist point qu'il y ayt eu d'Inscription (2) : si ce

---

(1) *Anastase*, p. 246.

(2) On voit que Viguier oublie toujours l'attique qui couronnait autrefois notre arc de triomphe.

» n'est, qu'il y ayt eu des tables d'Escriture en cuiure, ou en » marbre, ou bien deux statues auec leurs bases, et leurs » eloges dans ces auances posées hors d'oeure ce semble entre » les deux pilastres de chaque costé, ainsy qu'il est dans L'arc » triomphal qui reste au port d'Ancone en Italie au rapport de » Serlio. »

Vignier entre ici dans la description imaginaire de ces statues, et après avoir rapporté les inscriptions du tombeau et des médailles de Probus, il termine ainsi : *Si d'autres ont quelque chose de meilleure a dire la dessus Je l'escouteray Volontiers et le suiuray.*

L'abbé Mathieu, dans son *Abrégé chronologique de l'histoire des Evêques de Langres,* dit aussi (1), sans doute d'après Vignier, que cet arc fut probablement élevé en l'honneur de Probus. M. D'Régel adopte encore cette opinion par les mêmes motifs (2).

Caylus, sans déterminer l'époque précise où il a pu être construit, croit cependant qu'on n'en doit pas fixer la date au commencement du 4.e siècle (3), qui lui paraît trop voisin de la décadence. Il ne faut pas oublier toutefois ce que nous avons déjà dit plus haut, que Caylus n'étant point venu à Langres, n'a pu consulter que des dessins fort médiocres et inexacts. Voici, du reste, le passage textuel de cet auteur : *Il faut d'autant moins se persuader qu'il ait élevé* (Constance-Chlore) *cet Arc-de-triomphe, quelque convenable qu'il paroisse à une victoire si peu attenduë* (celle sur les Germains), *que le bon goût de ce monument contredit celui du Bas-Empire ; ajoûtons à cette vérité de fait, que Langres*

---

(1) *Annuaire de 1808*, p. 257.

(2) *Essai sur l'histoire de la Ville et du Diocèse de Langres*, p. 56.

(3) *Recueil d'Antiquités*, t. 3, p. 416.

étoit fort éloigné des deux Capitales (1). *Quand on considère que cet Empereur, père de Constantin, vivoit dans le commencement du IV.e siècle, et qu'on se rappelle le déplorable état où les Arts étoient alors réduits, on ne sçauroit attribuer au règne de ce Prince un Arc-de-triomphe d'un goût aussi épuré........... Ce beau reste de la magnificence des Romains, traité correctement dans l'ordre Corinthien, me paroît au contraire d'un très-bon temps de l'Empire; mais je vois avec étonnement qu'il est orné de simples pilastres, tandis que les Anciens préféroient avec raison la décoration des colonnes* (2).

M. De Laborde (3) semble adopter une opinion que nous démontrerons ne pouvoir être admise, ni quant au siècle qu'il assigne à l'érection du monument, ni quant aux Empereurs à qui il le suppose consacré. Il s'exprime ainsi à ce sujet: *Une tradition très-vague attribue l'érection de cet édifice aux deux empereurs Gordien, père et fils, qui associés au même triomphe, y passèrent ensemble sous deux arcades égales, ayant contribué également à la même victoire* (4). *En considérant son style, on n'est pas étonné de le voir classé dans ceux de cette époque. Les Gordien occupaient l'empire vers l'an de notre ère 237 à 245, et l'art florissait encore.*

M. Migneret, qui n'a pas réfléchi à l'évidente fausseté d'une

(1) Cette raison ne peut être d'aucun poids, lorsqu'on pense à l'importance de Langres sous la domination romaine.

(2) Cette circonstance vient encore à l'appui de l'opinion qui assigne au 3.e siècle l'époque de l'érection de cet arc. D'ailleurs, si Caylus était venu à Langres, son coup-d'œil exercé ne se serait pas mépris sur le style des détails.

(3) *Monuments de la France*, 10.e livraison.

(4) Cette tradition, telle que nous l'avons rapportée plus haut, n'est point aussi précise que M. De Laborde le suppose.

prétendue tradition qui attribuerait cet arc aux Gordien, adopte cette opinion comme la plus vraisemblable quant à la date, et rejette celle qui en assigne la fondation au temps de Constance-Chlore ou de Probus (1). Mais il fait naître une nouvelle incertitude en publiant une note manuscrite, ainsi conçue :

Les autheurs qui ont écrit sur l'histoire de Langres ont varié sur le temps ou l'arc de triomphe dont on voit les restes entre la porte St. Didier et la porte du Marche; a été construit. Il n'est plus possible de douter de l'époque de cette construction, M. Arvisenet père m'a raconté avoir été temoin lors de la démolition de la partie intérieure de ce Batiment, que deux ouvriers ont trouvé la Medaille qui avoit eté deposée dans la premiere pierre de cet édifice, laquelle etoit enveloppée d'une feuille de cuivre, et portoit une Inscription de Marc Aurele tres distincte; il m'a dit avoir acheté cette Medaille et l'a remise à M. Richard lieutenant de l'election pour lors Maire, pour etre deposée au tresor de la ville (2).

Cette note, n'étant fondée que sur un ouï-dire, n'offrait pas toutes les garanties de certitude désirables, et nous hésitions beaucoup à y ajouter foi. Mais ayant retrouvé celle de M. Arvisenet, témoin oculaire (3), nous allons la donner textuellement, et l'on verra qu'elle est d'une précision et d'une vérité d'observation qui ne permettent plus guère le doute.

« Ces deux portes, dit M. Arvisenet, ont été faites du

---

(1) *Précis de l'Histoire de Langres*, p. 367.

(2) Cette médaille a disparu.

(3) Cette note est sur le *Recueil d'Antiquités*, dans l'exemplaire qui appartient à la Ville.

» temps de marc aurel empereur. la médaille qui s'est
» trouvée à la base du pilastre du milieu a dix-huit pieds de
» profondeur, entre deux grosses pierres d'environ quinse
» pieds de longueur au milieu de ces deux pierres, étoient un
» rond juste où étoit la médaille d'un moyen bronze, vernis
» brun roujatre. Cette medaille a eté trouvée en 1775. au
» 18. aoust. temps auquel on achevoit le dernier hotel de
» ville de Langres. au moment que l'on a trouvé cette mé-
» daille le nommé Brie masson me l'a vendue. et je l'ai remise
» au maire Richard parce que j'en faisois cadeau à la vile
» cette médaille a été procurée à la ville par les soins de
» *françois arvisenet.*

» La medaille en question de marc aurelle est parfaitte-
» ment gravée elle étoit entourée d'une petite Lame de cuivre
» mais à la longueur du temps elle s'est mise en morceaux
» en tirant la médaille. Léfigie de cet Empereur indique le
» temps auquel l'arc a eté fait. »

D'après cela, résumant, en présence d'un fait aussi positif, les opinions plus ou moins vagues exprimées par les auteurs, il nous semble qu'on ne peut guère hésiter à reporter vers la fin du 2.ᵉ siècle la fondation de cet arc. Le peu de soin apporté à la décoration de la corniche, le relief peu saillant de la frise, la proportion assez mauvaise des chapiteaux, et quelques détails dont nous avons signalé le goût corrompu, peuvent être le fait de l'architecte et des ouvriers, et non point le défaut de l'époque.

Quant au triomphateur, il est assez difficile de le désigner. Ce ne peut être Constance-Chlore, puisque l'arc existait long-temps avant lui ; ce ne peut pas être Probus non plus par la même raison. Mais le monument a-t-il été élevé aux Gordien ? Évidemment, non. Il ne peut être question en effet, ni de Marcus Antoninus Gordianus et de son fils, qui régnèrent trop peu de temps en Afrique, pour avoir pu être seulement connus des Lingons ; ni de Gordianus Pius, qui

occupa le trône pendant cinq ans, mais ne vint jamais dans les Gaules, et mourut à 19 ans dans sa campagne contre les Perses. Et quoiqu'il puisse y avoir quelque probabilité en faveur des Posthume, cependant, d'après cette note, ne serait-il pas raisonnable de l'attribuer au contraire à Marc Aurèle et à Lucius Verus, son frère adoptif, associés à l'Empire.

Toutefois, nous donnons ces réflexions plutôt encore comme des possibilités, que comme des certitudes; et nous avons cru devoir entrer dans tous ces détails, pour rectifier des opinions très-inexactes. Les erreurs de ce genre sont d'autant plus fâcheuses, qu'une fois adoptées par un auteur de quelque gravité, elles vont se répétant de siècle en siècle.

ARC DE LONGE-PORTE.

L'existence d'un arc de triomphe dans l'emplacement même de la porte actuelle de Longe-Porte, ne peut pas être mise en doute, bien qu'il soit à peine conservé maintenant. C'est là, du reste, tout ce qu'il y a de certain sur ce monument dont la forme et surtout la destination ne peuvent pas être déterminées d'une manière bien précise.

Ce qu'on peut très-bien observer encore, c'est qu'il est de même style que le précédent, qu'il était percé de deux arcades d'égale hauteur, comme celui-ci, et séparées de même par cinq pilastres distribués de la même manière. Il en est de même pour la frise, dont plusieurs fragments épars dans la construction de la porte et du rempart voisin, présentent le même arrangement d'armures, le même style et le même relief.

L'époque où ce monument fut fondé, semblerait donc se rapprocher beaucoup de celle assignée au précédent; mais il est difficile de savoir, dans ce cas, à quel empereur il serait élevé.

Cet arc, d'une plus grande proportion que celui du Marché, n'a conservé dans la place qu'il occupait autrefois, que le pilastre central, orné de cannelures, mais incomplet, l'imposte et le piédroit de chaque arcade contre ce pilastre, et un commencement de voussoirs portant aussi une archivolte.

Plusieurs fragments de la frise se trouvaient engagés dans le mur de rempart, mais lors de la reconstruction récente d'une brèche de ce mur, ils ont été taillés comme pierres de construction; il ne reste plus que ceux employés dans la reconstruction de la porte. On voit encore, dans la muraille à l'est, ces quelques lettres dont la hauteur est de 16 centimètres :

R O A
V R N

Sur une autre pierre engagée dans le parapet un peu plus loin, on lit, en caractères de 18 centimètres de hauteur, gravés sur une pierre semblable :

R . O F E

L'un et l'autre fragment a bien pu appartenir à l'inscription de l'attique qui a disparu avec toute la partie supérieure du monument. Le socle parait avoir été d'une assez grande hauteur; cependant il est probable que le sol a été abaissé dans cette partie, ce qui a exhaussé le socle et allongé outre mesure la proportion des arcades antiques.

Nous ne connaissons aucun dessin de cet arc dont les auteurs les plus connus ne se sont point occupés; un travail de

restauration serait très-utile à faire, et nous devions l'entreprendre si la société archéologique que nous avons créée, avait pu acquérir la vie qu'elle doit avoir.

Quoi qu'il en soit, l'origine de cet arc est aussi incertaine que celle du premier. Vignier, par une inconcevable méprise, le croit du temps d'Auguste, et en parle ainsi, p. 139 :

Ce qu'on appelle Longe Porte est l'vne des ouuertures du viel Arc triomphal, qui regarde le nort (1), *et estoit pareillement double ; mais plus hault que le precedent ; et de vingt pieds plus large ; comme aussy d'vne Architecture plus majestueuse quoyque moins embellie, se ressentent dauantage de son Antiquité, et reuenant aux grandes Portes triomphales d'Autun, qui ont esté faittes du temps d'Auguste ; et a son honneur* (2).

Et plus loin, pag. 193, il répète cette opinion à peu près dans les mêmes termes, mais sans indiquer à quel empereur il attribue l'érection du monument.

M. Philpin, dans la notice que nous avons précédemment citée, s'exprime ainsi en parlant du même arc de triomphe :

Lorsqu'après l'incendie, on a reconstruit l'hopital de la charité, en creusant de 20 à 25 pieds les fondations du dôme, à l'angle nord-est, dans une terre à peine remuée, touchant le roc vif, on a trouvé les bazes de deux portes ou arcs de triomphe de 9 à 10 pieds d'ouverture, à 30 pieds au plus du rempart qui enferme aujourd'hui la ville dans

---

(1) L'arcade qui sert d'entrée est d'une construction bien plus récente ; elle est prise en grande partie dans le socle.

(2) Il est difficile de comprendre que Vignier ait pu commettre une erreur aussi grossière que celle-ci, car il suffit d'ouvrir les yeux pour reconnaître une parfaite similitude entre l'arc du Marché et celui de Longe-Porte.

cette partie ; et voici la conjecture qu'on peut former à cet égard.

Probablement ces 2 arcs triomphaux dont on a découvert la naissance avoient été élevés en l'honneur de jules Cés. Lorsqu'on a reconstruit, très-anciennement la porte de Longe porte, longa porta, D'un fort mauvais goût (1), *on a plaqué à une certaine hauteur dans le gros du mur, un pilastre cannelé et une partie du cintre que la tradition dit être celui de l'arc triomphal de jules césar. Ce debris faisoit probablement partie des bazes découvertes à l'hôpital qui n'en est éloigné que de quelques toises ; le surplus des ornemens, chapitaux, astragales, boucliers, se trouve placé ça et là sans ordre dans le même gros du mur d'accompagnement de cette porte. Une opinion probable seroit que les 2 bazes dont il est question étoient celles de l'arc de triomphe, élevé en l'honneur de constance chlore* (2).

La première conjecture de M. Philpin au sujet de Jules Cæsar, est probablement fondée sur l'opinion émise par Vignier ; mais nous avons vu que cette opinion s'appuyait elle-même sur un fait évidemment faux ; on ne peut donc pas s'y arrêter sérieusement. Quant à attribuer à Constance-Chlore la consécration de cet arc, on ne peut le faire qu'en le supposant copié sur l'autre plus ancien.

Mais admettre que l'arc, dont les débris existent, a été reconstruit tel qu'il nous reste, hors du lieu qu'il occupait autrefois, cela est de toute impossibilité. Est-il supposable, en effet, que dans une reconstruction qu'on devrait alors

---

(1) Cette porte n'est point d'un fort mauvais goût, comme le prétend M. Philpin ; elle date seulement d'une lourde proportion.

(2) L'incendie dont il est question au commencement de cette citation, est de 1770.

regarder comme faite avec bien peu de soin, on ait replacé, avec la plus grande pureté d'appareil, une portion de pilastre accompagné d'un commencement de voussoirs? comment d'ailleurs accorder cette ouverture de 9 à 10 pieds indiquée par la notice, avec celle beaucoup plus grande que la courbe de ces voussoirs donne nécessairement à l'arcade antique?

Indépendamment de ces preuves palpables et dont l'évidence ne peut être méconnue, il en existe encore une nouvelle dans la forme même de la porte actuelle. Cette porte se trouve percée dans un massif en saillie qui n'est autre chose que l'arc de triomphe modifié, il est vrai, par les reconstructions, mais embrassant encore toute l'étendue de la base qu'il occupait autrefois; circonstance dont on a tiré partie comme ouvrage de fortification.

MM. D'Régel et Migneret, le premier surtout, adoptent l'opinion de M. Philpin; cependant l'erreur de ce dernier est si évidente, que nous ne comprenons pas qu'on puisse la soutenir. Du reste, cette conjecture semble s'appuyer sur ce que dit Gaultherot qui croit aussi la porte de Longe-Porte rebâtie avec des restes d'arc de triomphe (1).

Quoi qu'il en soit, avec l'imposante proportion qu'on avait donnée à cet arc, il devait être d'un très-grand effet, placé comme il l'était à la naissance d'une grande voie, qu'une ligne de tombeaux accompagnait de chaque côté, et dont la pente très-rapide ajoutait encore au grandiose du monument.

Il nous reste à dire un mot sur la prétendue statue du roi Longo, placée autrefois sur la porte extérieure du bastion qui défend la porte principale. Vignier s'exprime ainsi là-dessus (2) dans le passage où il réfute l'existence de Longo:

(1) *Anastase*, p. 276.

(2) *Décade historique*, p. 15.

S'estant fait vne auant porte dans Langres, auec vn corps de garde et vn Rauelin du costé du Nort, Les magistrats de la Ville firent representer sur le frontispice, L'effigie d'vn Roy a L'antique auec des trophéés autour de luy consacrant par cette figure ce Roy Longo : Cette agreable feinte trouua vn appuy en ce que L'ancienne porte qui est plus Intérieure du costé de la Ville et qui est le reste d'vn double arc triomphal, auoit le nom de longe porte.

Gaulthérot (1), copié ensuite par Mangin, dit de son côté, qu'en 1588, lors de la reconstruction du bastion extérieur (2) : *au front du bouleuert regardant la fontaine sur l'arcade de la porte qui en sort fut releuée l'effigie du Roy Longo armé à l'antique de cotte d'armes, brassarts et cuissots en escailles auec le manteau Royal costoié de trophées et panoplie soubs une colomne chargée de trois alliances à dextres ioinctes en bas, et d'vn vol en chef surmonté d'vn globe coronné et chargé d'vne fleur de Lis ou panillée jaune.*

D'après ce passage, on voit que la statue dont il est question ici fut seulement relevée et non point faite exprès, ce qui porterait à croire que cette statue pouvait bien être antique et provenir de l'arc de triomphe. Cependant les détails ajoutés tendraient à écarter cette opinion.

En résumé, comme il n'est pas douteux que Constance-Chlore ait remporté une victoire sous les murs de Langres, et que l'érection d'un arc de triomphe commémoratif de cette

---

(1) *Anastase*, p. 286.

(2) Sur la guérite en pierre qui dominait le bastion, on avait gravé les vers suivants qui sont bien l'expression de l'esprit royaliste dont nos compatriotes étaient alors animés :

Lengres soubstient les Lois et la querelle saincte
De Henry de Valois contre la ligue feinte.

bataille n'est pas moins certaine, il nous semble qu'on pourrait peut-être retrouver ce monument dans l'arc de Longe-Porte ; pour cela cependant, il faudrait, comme nous l'avons dit, qu'il fût servilement imité de l'autre.



ARC DE L'EST.

Le premier de tous les auteurs que nous avons consultés, Vignier a prétendu qu'un arc élevé en l'honneur de Constance-Chlore, à l'est de la ville, était placé non loin du rempart connu sous le nom de *murs fraicts*. Voici les conjectures sur lesquelles il s'appuie pour soutenir son opinion (1) :

« La ville de Langres considérant L'affection que ce » Prince (2) auoit pour elle, ensuitte de L'obligation, qu'il » luy auoit : son magistrat luy fit dresser vn Arc triomphal, » que ie ne croy point auoir esté celuy, que nous auons des» crit cy dessus, et qui est encore en entie (3) ; mais vn autre » qui estoit derrière l'Euesché au dessus de ce qu'on appelle » soubzmur, ou soumur regardant le droit d'orient, Les » Vosges et le pays de Basle, et dont il ne reste que des » pieces de pierres blanche enchasses dans le parapet des » murailles de ce costé la (4). »

---

(1) *Décade historique*, p. 200.

(2) Constance-Chlore.

(3) L'arc de la porte du Marché.

(4) Nous ferons ici une première remarque qui prouve déjà sur quelle faible base Vignier s'appuie pour démontrer l'existence de cet arc. Les pièces dont il parle, proviennent de l'ancien cloître du cha-

Ses inductions au sujet du champ de bataille sont plus rationnelles quand il dit : « Les champs voisins (1) appartenants
» au finage de Pigney, conseruent la memoire de ce que
» dessus ; en ce que quelques vns ont nom la Grande les
» autres la petite bataille, et de ce que l'on y a trouué en
» labourant des plastrons des espées, des restes de cuirasses
» et dautres armes enrouilleës. J'ay veu mesmes des tiltres,
» qui font mention des preys de la bataille, le long de la
» marne, prés de là (2). »

Mais il se laisse ensuite emporter au plaisir de donner une description du monument qu'il reconstruit par la pensée, et il ajoute :

« Les pierres de L'arc dont ie viens de parler sont des frizes
» ouurageës (3) et des tableaux de pierre, ou diuers dessins

---

pitre, comme celles qui composent cette partie de remparts. Ce cloître, démoli dans le 14.e siècle, par Louis de Poitiers, évêque de Langres, était un édifice du 11.e ou 12.e siècle (*); on ne doit donc point s'étonner que des ornements et même des bas-reliefs tout profanes se soient rencontrés parmi les matériaux employés dans une construction religieuse de cette époque. N'en avons-nous pas un exemple dans la cathédrale même, où encore aujourd'hui, une inscription que nous avons rapportée, sert de marche à l'escalier d'une tourelle ?

Les débris dont parle Vignier peuvent donc très-facilement avoir été transportés d'une partie de la ville autre que celle où ils se trouvent maintenant.

(1) On doit entendre par ce mot *voisins*, la plaine en face de la ville.

(2) Une partie de ces noms de contrées a disparu aujourd'hui.

(3) Cette frise à rinceaux a 27 cent. de hauteur ; il en reste encore 10 mètres 60 cent. en plusieurs morceaux, sur l'un desquels est gravée une S. Caylus, t. 3, pag. 424, pl. 127, fig. 5, donne le dessin et parle de cette frise en exprimant le regret de la savoir exposée aux dégradations comme elle l'était alors et comme elle l'est encore.

Le *Recueil d'Antiquités* de la Ville, p. 23, donne aussi de la même frise un dessin fort inexact, qui semble être le même que celui envoyé à Caylus.

(*) La cathédrale et le cloître de St.-Mammès, construits l'un et l'autre en même temps, datent en effet de l'époque de transition (fin du 11.e et commencement du 12.e siècle), entre les styles roman et gothique. Cette opinion contredit bien des idées erronées que les anciens auteurs ont émises là-dessus ; mais en l'absence d'autres titres formels, l'architecture parle assez haut.

» et histoires fabuleuses sont représentés en espargne, ou
» demy relief, mais fort endommagés, moins toutefois par le
» temps, que par la malice des petits garçons qui prennent
» plaisir a defigurer ces Antiques. L'vne de ces pierres, est
» vne Andromede, ou bien la fortune, ou L'occasion, affeu-
» bleë d'un voile, et posant l'un de ses pieds sur vn monstre
» marin, ou vn dragon de mer: et ne peut estre prize pour
» vne Ceres, cherchant sa fille Proserpine, selon L'Imagina-
» tion de quelques vns (1). la seconde est vn Ganymede enleué
» par vn Aigle ayant a ses pieds vn cheual marin (2). La troi-

---

(1) Cette opinion est celle émise par Gaultherot, p. 98.

(2) Ce bas-relief qui existe encore, ne représente point un seul personnage; il est formé de deux pierres bien distinctes, ayant appartenu, il est vrai, à deux bas-reliefs de même genre, mais n'ayant entre elles aucun rapport. Chaque fragment est accompagné de deux petits pilastres supportant le cintre surbaissé d'une niche figurée, dans laquelle est sculptée la figure, et flanqués eux-mêmes de deux grands pilastres à cannelures pleines. La hauteur de chaque partie est de 1 mètre sur 1 mètre 15 cent. de largeur, hors-œuvre des petits pilastres, et 75 cent. de largeur pour la niche. La partie supérieure représente un Ganymède ou une Apothéose; sur l'autre se trouvent les jambes d'une figure reposant sur un animal marin, avec un reste de draperie qui n'existe pas sur l'autre fragment; cette circonstance, jointe à la différence de largeur entre les petits pilastres qui devraient se correspondre, suffit pour démontrer que les deux parties sont tout-à-fait distinctes.

Montfaucon, trompé par le dessin inexact de Charlet, ne sait comment expliquer raisonnablement par un Ganymède ou une Apothéose le sujet représenté dans ce bas-relief qu'il rapporte, t. 2, p. 426, pl. 191, fig. 5, de son *Antiquité expliquée*. Gaultherot, p. 97, l'a pris pour Ganymède.

Caylus, tom. 3, p. 420, pl. 126, fig. 1, est dans la même incertitude; le dessin qu'il avait reçu n'étant pas meilleur que celui d'après lequel Montfaucon avait donné son explication. Il cite en outre D. Martin qui dans sa *Religion des Gaulois*, t. 2, p. 426, fig. 191, parlant de ce bas-relief, croit y reconnaître ce que les Grecs appelaient le *rapt du jour*, et pense que ce jeune homme a dû périr dans les eaux.

Le *Recueil d'Antiquités*, p. 23, n'offre pas un dessin plus correct, et adopte l'opinion qui attribue ces débris à un arc de Constance-Chlore, après sa victoire navale sur les insulaires de la Grande-Bretagne.

La même faute de dessin se remarque dans le premier bas-relief dont parle Vignier. Caylus le décrit, t. 3, p. 421, pl. 126, fig. 2, et re-

» siesme est vn Phryxus, sur son belier a laine d'or, qu'il » tient par les cornes posé sur vn chapiteau de pilastre (1). Et » bien que la teste luy ayt esté emporteë par quelque acci- » dent : le graueur luy en a rendu vne, auec l'action qu'il a » jugee sortable a sa posture (2). Il y en a qui prennent d'a- » bord cette figure pour celle d'un hercule, egorgeant vn » Lion : mais visiblement Ils se trompent : et quelques lettres » capitales et Romaines qui restent grandes sur vne pierre en » la Courtine voisine monstrent qu'il y auoit aux enuirons vne » Inscription qui parloit de Phryxus (3). Vne quatriesme » figure respondante a celle cy, pouuoit estre celle d'un Arion » porté au bord sur le dos d'un d'auphin si mieux l'on » n'ayme que ce fut vn Persée deliurant son Andromede (4).

---

gardant cette figure comme complète, croit y voir une Vénus, ou plutôt une Thétis. Le *Recueil d'Antiquités* donne, p. 23, un dessin et une explication semblables, en ajoutant que près de l'endroit où se trouvent ces monuments, on a vu l'inscription suivante : SIC SVOS VENVS ALIT, erreur que nous avons relevée plus haut. Nous concevons difficilement que jusqu'à présent on ait fait deux figures entières de ces quatre débris; tandis qu'il est si facile de remarquer qu'ils ont été posés l'un sur l'autre lors de la reconstruction du parapet.

(1) Cette figure était déjà si dégradée du temps de Gaultherot, qu'il ne sait s'il doit la prendre pour un Hercule étouffant un lion, ou pour Phryxus porté par un bélier.

(2) Montfaucon, t. 1, p. 7, pl. 2, fig. 3, prend cette figure pour une Cybèle; Caylus, tom. 3, p. 418, pl. 115, fig. 1, en donne le dessin et la croit être une Cérès. Il en est de même du *Recueil d'Antiquités*, p. 125. Les mesures de ce monument données par Caylus, qui disait les tenir de M. Piot, alors maire de Langres, sont exagérées de beaucoup. Aujourd'hui il est tellement mutilé, qu'il n'est plus possible d'y rien reconnaître.

(3) Ce fragment d'inscription n'existe probablement plus aujourd'hui, car il est impossible de le reconnaître dans ceux que nous avons rapportés sous le N.° 3 des *Inscriptions monumentales*.

(4) Conjecture qui ne repose sur rien absolument, puisque jamais, que nous sachions, ce quatrième bas-relief n'a existé, et que d'ailleurs le troisième n'a aucune sorte d'analogie avec les précédents, ni pour la grandeur, ni pour le relief, ni pour la disposition.

» Bref tout le dessein alloit a representer quelque combat na-
» ual (1), tel que fut celuy, par lequel Carausius fut defait, et
» Bologne reconquise, ce qu'Eumenius appelle Victoire Bri-
» tannique. »

Vignier cherche ensuite à établir, dans la disposition d'ensemble de cet arc, une sorte de similitude avec celui de Constantin à Rome; puis admettant que ce monument a été décoré de pilastres corinthiens comme les deux autres arcs de Langres, il tombe dans une nouvelle erreur en disant: « Et » ie ne doute point, que les pilastres qui ont seruy a celuy » cy, ne soient ceux, qui paroissent encore en quelques en- » droits au tour du Cœur de LEglise de S. Mammes et en » terminent les arcboutans au dehors, estants semblables » à ceux de L'Arc triomphal de la porte du marché, et vn » peu plus beaux pour auoir esté mieux conseruez qu'eux, » et nayants pas esté exposéz au vent de la pluye (2). »

Il n'est pas plus heureux pour découvrir l'inscription qu'il croit être celle rapportée par nous sous le N.° 9 des *Inscriptions aux Dieux*, et au sujet de laquelle il parle ainsi:

« Il s'est trouué parmy les papiers du feu S^r^ president

---

(1) En admettant même comme certaines toutes les suppositions que Vignier fait gratuitement au sujet de la décoration de son arc, on avouera qu'il est assez étrange de ne retrouver que des trophées de victoire navale dans un monument destiné spécialement à consacrer le souvenir d'une grande bataille sous les murs de Langres.

(2) Sans entrer à cet égard dans une discussion approfondie, nous nous contenterons de dire (ce qui d'ailleurs serait facile à prouver), que ces pilastres en pierre *de grain*, et non point en pierre blanche comme la plupart des monuments antiques de notre pays, ont été construits avec l'église dont ils formaient primitivement la décoration extérieure; qu'ensuite ces pilastres se sont trouvés engagés en partie dans les murs lors de la construction des chapelles; que par conséquent, ils ont bien pu être considérés comme des débris par ceux qui considèrent tout le chevet de l'église comme étant de la même époque.

Cette circonstance est une nouvelle preuve de ce qui a déjà été observé ailleurs, que là où se trouvent des monuments romains, là aussi le moyen-âge a conservé dans ses constructions quelques traditions romaines. On peut expliquer aussi par là les opinions erronées qu'on s'est faites sur l'âge de ces monuments.

» Roussat vne anciene Inscription mais Imparfaitte dans » vne Cartouche, ou reste de frize, pareille a vne autre, » qu'on m'a autrefois enuoyeë du pays de Treues, laquelle » ie coniecture auoir esté celle de cette porte Triomphale. » Il seroit à souhaiter que ce Curieux Langrois eust marqué » ou il auoit veu loriginal. Voicy ce que son memoire porte.

» Q. Sedulius si.............
» Seduli maior...........
» dis ilanis ac au
» arcum statuas idem m.....

» Chacun peut juger, qu'il y auoit enuiron encore autant » d'ecriture et qu'il y a mesme quelque corruption dans le » mot de Ilanis car qui a Jamais ouy parler de dij Ilani? ie » tiens donc quil y auoit dans l'original, c'est a dire dans » la sculpture du marbre ou de la pierre, dis maris (1), et » que cette Inscription signifioit vne action de graces aux » dieux de la mer autrement de la Victoire Britannique de » Constance, sans exclure quelque autre semblable de l'autre » cotté faisant mention de la defaitte des Alemans, peut » estre auec ses mots, de Germanis: comme dans L'Arc de » drusus ou de alemannis et francis comme nous dirons plus » bas (2). La dernière ligne corrompue comme la troisiesme » continuoit peut estre les mots dediants cet Arc: et si jose » y adjouster quelques lettres pour rendre parfaite LInscrip- » tion Je diray quelle ne seroit peut estre point mal restitueë » de la sorte.

---

(1) Nous avons eu occasion de voir que Mahudel et le *Recueil d'Antiquités* ont fait cette rectification dans leurs copies; mais nous ne savons pas si le non-sens offert par le mot *Ilanis* a été leur seul motif pour altérer l'original: nous ignorons même s'ils ont eu la pierre sous les yeux.

(2) Vignier sent bien ici la faiblesse de son raisonnement au sujet de la bataille avec les Germains, aussi cherche-t-il à s'en tirer par une nouvelle conjecture aussi hasardée que les autres.

» Q. SEDVLIVS SILVANVS. Q
» SEDVLI MAIOR NATU FILIVS
» DIS MARIS, AC AVGG. ET CAESS.
» ARCVM STATVASQ. MEMOR D. D.

» Il est certain, par L'histoire du regne des Empereurs Dio-» cletian et maximian, et par leurs medailles et celle de » Constance et de Galere, que les ouurages publics qui ont » este faits de leurs temps ont esté dediez a eux quatre en » commun (1). »

Cherchant enfin à se rendre compte du motif qui a pu engager un simple particulier à élever ce monument, il se perd en nouvelles conjectures pour trouver dans *Q. Sedulius* un magistrat de la ville; puis il s'appuie de l'inscription relative au théâtre de Langres, pour prouver que, dans tous les cas, les travaux de ce genre ne sont point étrangers aux particuliers. Toutefois, il finit par ces mots: *La gloire neantmoins de l'vn et de L'autre ouurage ne laissa pas d'estre communiqueë par vne raisonnable extension a toute la Ville veoir a tout le pays.*

Nous terminerons en faisant remarquer la double contradiction qui existe entre les diverses conjectures de Vignier au sujet de cet arc de triomphe. D'abord, il parle de détails d'une petite dimension, comme formant la décoration principale; puis il joint à cela les grands pilastres qui entourent l'abside de Saint-Mammès; enfin il finit par supposer une inscription d'une dimension telle, qu'elle eût été illisible placée à la hauteur qu'elle devait occuper (2). D'après cela, nous croyons que le hasard seul a réuni au même lieu les frag-

(1) Cette assertion très-exacte donnerait quelque probabilité à l'interprétation de l'inscription telle que Vignier la donne.

(2) Comment expliquerait-il en outre la présence de l'S gravée sur l'un des fragments de la frise et dont la hauteur est de 25 centimètres.

ments placés dans cette partie du rempart ; que les pilastres de Saint-Mammès ont été construits pour la position qu'ils occupent ; enfin, que l'inscription doit provenir d'un arc d'une petite dimension, tel, par exemple, que celui élevé à Septime-Sévère dans le *Forum boarium* de Rome. Telle est du reste la seule réfutation que mérite un système qui repose uniquement sur des conjectures dont quelques-unes sont de la plus grande futilité.

Quoi qu'il en soit, l'abbé Mathieu adopte l'opinion de Vignier sans la discuter, et affirme que les débris de ce prétendu arc de triomphe, existent dans les murailles de la ville, derrière l'évêché (1). M. D'Régel semble admettre cette opinion avec plus de défiance quand il dit, après avoir parlé de la magnifique description de Vignier (2) : *Je pense qu'il y aurait quelque chose à rabattre de cette description et que les quatre grands Tableaux surtout perdraient un peu de leurs dimentions si nous en jugions d'après les bas reliefs défigurés par le tems ou mutilés par les enfans, que l'on voit encore de nos jours encastrés, avec des portions de frise dans les murailles de la ville, derrière l'Eglise de St. Mammès.* M. Migneret (3) donne aussi l'opinion de Vignier, mais apportant en cela une plus sage critique que ce dernier, il s'abstient de juger à quel édifice pouvaient appartenir les débris du rempart et ceux trouvés non loin de là, dans la maison Walter.

Indépendamment de cet arc dont l'existence est au moins très-problématique, Vignier en place encore un à chacune des portes antiques de la ville ; mais n'ayant rien qui puisse lui fournir matière à une description, il se contente d'en in-

---

(1) *Annuaire de 1808*, p. 258.

(2) *Essai sur l'histoire de la ville et du diocèse de Langres*, p. 59.

(3) *Précis de l'Histoire de Langres*, p. 45.

diquer la position. On concevra parfaitement que nous n'entrions dans aucun détail à ce sujet.

TEMPLES ET CAPITOLE.

Qu'il y ait eu des temples à Langres, cela ne fait aucun doute ; qu'il y en ait eu un assez grand nombre et d'assez riches, cela est probable eu égard à l'importance de la ville antique ; mais il ne nous reste rien qui constate l'existence d'un seul. Nous n'avons donc à citer là-dessus que quelques conjectures plus ou moins vagues.

TEMPLE DE JUPITER AMMON.

Une tradition constante veut que l'église cathédrale Saint-Mammès ait été bâtie sur l'emplacement d'un temple antique (1), ce qui est très-possible. Ce temple est attribué généralement à Jupiter Ammon ; de plus, divers auteurs en ont cru voir un reste dans l'abside de cette église, et en ont même indiqué l'entrée et la décoration ; mais nous ne nous arrêterons pas à combattre de semblables allégations.

Tabourot, surtout, fait une longue description du temple et de l'église, et parmi plusieurs erreurs de même genre, reproduit celle accréditée par tant d'autres, au sujet des colonnes de l'abside. Suivant lui, ces colonnes seraient

(1) Gaultherot, pp. 267 et 271. -- Tabourot, pp. 162 et suiv. -- M. D'Régel, pp. 28 et 224. -- M. Migneret, p. 9.

en pierre *fondue* ou *fusible*, *inuentjon*, ajoute-t-il, *qui s'est perdue*. La même fable est encore racontée au sujet de trois fragments de colonne (1), dont deux à Bourbonne et l'autre dans l'ancienne abbaye de *Vaux-la-Douce* (2).

Le *Recueil d'Antiquités*, pag. 15, donne aussi le dessin d'un bas-relief représentant un bélier indiqué par l'auteur de ce *Recueil* comme étant un Jupiter Ammon. Ce bas-relief, placé autrefois dans la façade de l'ancien hôtel-de-ville, a disparu aujourd'hui. Il avait été découvert dans le 15.e siècle.

TEMPLE D'AUGUSTE.

Le second temple dont on ait cherché à fixer l'emplacement, est celui d'Auguste, à la dédicace duquel assista Drusus, lorsque, passant à Langres, il marchait contre les

---

(1) *Disertation sur les eaux minérales de Bourbonne-les-Bains, par le sieur H. Gautier, architecte-ingénieur, et inspecteur des grands chemins, ponts et chaussées du royaume, par arrêt du conseil du 27 mars 1714.* -- Troyes, Michelin, 1716, in-8°, p. 10.

(2) Tabourot, p. 164, donne quelque détail sur une semblable colonne placée autrefois dans le chœur de St.-Mammès : *Ce pillier, dit-il, d'assès grossière structure de pierres ou cailloux propres à fondre qui a esté posé et respond iustement au derrier du susdit maistre Autel : ayant son chapiteau figuré, et chargé d'un costé de feuille de chaisnes qui représentent cerés, et de l'autre de feuilles de ljerres ou uigne sauuage pour figurer le Dieu Bacchus.* Il parle ensuite des reliques déposées sur cette colonne ; mais Gaultherot, p. 389, entre dans de plus grand détails à cet égard, et dit :

En l'an 1282, il leua la Chasse de S. Grégoire (l'évêque Guy de Genève) et de S. Gengon sur vne colomne derrier le grand Autel, que l'on tient auoir seruy aux Payens, et quelle est de pierre fusile : annee des Vespres Scicilienues et esgorgement des François à Naples.

Tous les auteurs qui ont parlé de notre cathédrale ont mentionné cette colonne qui, brisée en deux morceaux, sert aujourd'hui de borne à la porte cochère de la maison N.° 358, rue des Capucins ; le chapiteau a disparu avec la châsse. Cette prétendue pierre *fusible* n'est autre chose qu'un calcaire connu vulgairement sous le nom de *pierre d'éclat*. Les colonnes du chœur de la cathédrale sont en pierre *de grain*.

Germains (1). Vignier ne se contente pas d'en démontrer l'existence d'après le témoignage de Cassiodore ; mais il établit en outre un système complet sur la décoration, l'inscription et le collége d'Augures, qui ont dû, suivant lui, appartenir à ce temple.

Il regarde comme restes qui en doivent provenir, les colonnes monolithes qui soutiennent l'abside de Saint-Mammès ; un bas-relief représentant divers instruments de sacrifices et qui existait alors dans la maison N.° 795, place Saint-Mammès; plusieurs fragments antiques découverts dans la même maison lorsqu'elle appartenait à l'abbé de Flabémont ; d'autres débris engagés dans cette partie du mur de cité ; enfin une inscription incomplète, conservée alors dans la maison N.° 242, rue des Piliers. Ce fragment était ainsi conçu :

ROMA . . AV . . . TVM . . .

et il le restitue ainsi :

Romæ et Augusto Ciues Autum adunenses dedicarunt : nerone Claudio Druso, et T. Quintio Crispino Coss.

Tous ces débris sont perdus maintenant.

Plusieurs médailles trouvées aussi à Langres, lui fournissent de nouvelles raisons pour appuyer ses conjectures.

D'après le système de Vignier sur l'ancienne étendue de notre ville (2), il lui était difficile de trouver, dans l'enceinte des murs, un emplacement pour son temple ; mais il s'est tiré assez habilement de cette difficulté, et il établit cet édifice en dehors : *assez proche*, dit-il, *de la muraille entre les deux*

---

(1) Vignier, pp. 29 et 83. — Tabourot, p. 165. — Mangin, p. 36. — M. D'Régel, p. 28. — M. Migneret, p. 9.

(2) Ce système adopté depuis par MM. D'Régel, Philpin et Migneret, rend la ville de Langres tellement reserrée, qu'en y plaçant les rues et les édifices publics, il ne reste plus d'espace pour les habitations particulières, et réciproquement. Mais la *Décade historique* étant restée manuscrite, nous sommes médiocrement étonné qu'on ait saisi cette occasion de dire du nouveau.

portes triomphales, qui respondoient aux deux chemins de Rome : si bien que ce dome frappoit d'abord les yeux de ceux qui approchoient de la Ville.

Tabourot, p. 165, croit avoir reconnu les restes de ce temple près de la tour Saint-Fergeux, dans certaines constructions découvertes lors des fortifications commencées de son temps.

Les autres suivent en partie l'opinion de Vignier.

Tabourot dit en outre, nous ne savons trop sur quel fondement, que *Non seulement Jupiter Ammon, Ceres, Bacchus, estoient adorés à Langres, mais grand nombre d'autres; et principalement estoient construits, et dressés des temples et autels a Mars, à Minerue, a Hercule, à la Déése de Vengeance Nemese.* Mais le simple bon sens suffit pour empêcher d'admettre sans examen et sans preuves, des conjectures qui ne reposent sur aucune base solide.

CAPITOLE.

Il en est de même pour le prétendu Capitole que Vignier (1) croit très-sérieusement avoir existé sur le lieu qu'occupe aujourd'hui l'hôpital St.-Laurent. Il en indique la disposition et reconnaît même le côté sur lequel devait se trouver l'entrée. Pour cela il se fonde sur quelques découvertes faites en 1654 et 1655, lors de la reconstruction d'une maison canoniale joignant l'hôpital, au nord. Là, dit-il, *se treuuerent diuerses belles Colomnes de pierre, de deux sortes; Les vnes plus grosses, les autres moindres, qui ne pouuoient auoir seruy, qu'a vn Edifice public, tel que peut estre vn Palais de Justice.* Puis il ajoute : *Les diuerses sortes de monnoies, qui se trouuerent en terre parmy ces*

---

(1) *Décade hist.*, p. 29.

debris nous peuuent Instruire des deux temps, dans lesquels ce Palais fut bruslé, ou bouluersé; parce que les vnes n'estoient que du Regne d'Auguste, et des Cinq Empereurs suiuants, Les autres en plus grand nombre et fort nettes estoient de Constantin, de magnentius, et de decentius.

Ce fait est rapporté par M. D'Régel (1) et par M. Philpin. Ces deux auteurs, l'ayant pris l'un et l'autre dans Vignier, y voient une confirmation du système établi par ce dernier, au sujet de la première destruction de Langres sous Vespasien, après la révolte de Sabinus. Du reste ils ont eu le bon esprit de ne point parler du Capitole.

CANAUX D'ASSAINISSEMENT.

Plusieurs découvertes faites à diverses époques tendent à faire croire qu'un vaste système d'assainissement avait été établi dans notre ville à l'époque gallo-romaine. Quelques-uns des canaux qui en dépendaient, existent encore et ont été regardés la plupart du temps comme chemins souterrains destinés à protéger des sorties en cas de siége. Il nous semble évident que cela ne peut pas être admis pour la plupart de ces conduits qui sont trop multipliés et souvent trop étroits.

Gaultherot (2) dit, en parlant du premier et du plus important de ces canaux découvert pendant la guerre de la Ligue : que malgré l'opinion populaire, on doit le regarder comme destiné à conduire des eaux, parce que, ajoute-t-il : *y ayant fait entrer vn homme auec vne lanterne lié soubs*

(1) *Essai sur l'histoire de la ville et du diocèse de Langres*, p. 28.
(2) Anastase, p. 56.

les bras d'vn long cordeau afin de le retirer s'il luy arrinoit quelque accident de syncope ou autre incommodité en sa santé, à 80. ou 100. pas de l'entrée il rencontra vn amas d'eaux et des conduits qui les portoient partie du costé du Faulx-bourg des auges aux Moines, et l'autre partie du costé de la fontaine blanche (1), *ou de celle d'oliuotte* (2) *proche la Tour d'Orual, ainsi qu'il m'a esté attesté par celuy mesme, qui fut commandé, d'y entrer, et par plusieurs autres tesmoings oculaires.*

L'entrée des canaux secondaires indiqués dans ce passage, comme se dirigeant l'un à l'est et l'autre à l'ouest, se voit encore aujourd'hui à la fontaine des Fées d'un côté, et de l'autre dans un jardin des Auges. Le grand canal se prolongeant dans l'intérieur de la ville moderne, a pu être reconnu dans la rue des Moulins.

Mais il est impossible de prendre à la lettre ce que dit Gaultherot au sujet du prétendu réservoir d'eaux de source qu'on aurait trouvé dans ce canal; ce ne peut être qu'un amas d'eaux pluviales tout-à-fait accidentel et temporaire. Le long cours des siècles a bien pu faire prendre aux eaux naturelles la direction de ces conduits dans la partie au-dessous du plateau, comme on le remarque à la fontaine des Fées; peut-être même cette source existait-elle déjà dans les temps antiques, ce qui aurait contribué à faciliter le service auquel ces conduits étaient destinés.

Une opinion populaire, que nous nous voyons à regret forcé de rejeter, tendrait à faire retrouver dans le souterrain de la fontaine des Fées celui qui a servi de retraite à Sabinus. Cette supposition est inadmissible, d'abord par l'usage au-

---

(1) *Blanche-Fontaine*, source abondante à un quart de lieue de la ville, à l'extrémité d'une promenade plantée d'arbres séculaires.

(2) Petite fontaine plus connue sous le nom de *Fontaine-des-Fées*.

quel ce conduit était appliqué, soit comme chemin de sorties, soit comme canal d'assainissement; ensuite parce que ce canal se trouvant alors au-dessous de l'enceinte de la ville et au milieu des habitations qui entouraient celle-ci, il n'est pas supposable que Sabinus ait osé affronter un danger pareil à celui qu'il eût alors couru. Cette conjecture d'ailleurs contredit les textes historiques qui nous portent à croire que la villa où Sabinus feignit de se brûler, était à quelque distance de la ville.

Mais nous ne chercherons pas à établir l'emplacement de cette villa que rien ne nous indique d'une manière bien certaine. Vignier, parcourant le Tonnerrois, en 1651, avec son cousin l'oratorien (1), crut reconnaître dans un caveau de l'église de Griselles (2) le souterrain qui reçut Sabinus. M. D'Régel (3) rapporte cette opinion sans l'approuver ni la rejeter; mais l'Auteur de l'*Histoire de Châtillon* (4), par un motif que nous avons parfaitement apprécié, l'adopte entièrement, et regarde le caveau de l'église et les ruines du château voisin, *comme la villa et la retraite authentiques d'Eponine et de Sabinus*. M. Philpin, dans la Notice que nous avons déjà citée, émet sur cette villa une autre opinion qu'il fonde sur certaines découvertes faites à Blanche-Fontaine et dont nous parlerons plus tard. Pourtant il reconnait toute la faiblesse de cette conjecture, et regarde la précédente comme plus probable.

---

(1) Ceci a fait croire à M. Philpin que la *Décade historique*, qu'il avait entre les mains, n'était pas de J. Vignier.

(2) Village situé sur les confins du Lassois et du Tonnerrois.

(3) *Essai sur l'histoire de la ville et du diocèse de Langres*, p. 24.

(4) M. G. Lapérouse, jeune écrivain plein d'avenir, dont nous avons lu le livre avec plaisir, d'autant plus que nous y avons trouvé une grande sagesse de principes et beaucoup de chaleur dans les sentiments : qualités remplacées, chez d'autres écrivains, par un froid septicisme et un constant dédain des hommes et des choses de leur pays.

D'autres ont parlé, avec plus ou moins de détails, des canaux indiqués par Gaultherot, mais sans chercher à y voir le souterrain de Sabinus. Depuis-lors, plusieurs conduits semblables ont été découverts, et nous avons pu en constater l'existence.

Le premier fut rencontré, le 10 septembre 1834 (1), à la caserne, en continuant la fouille dont nous avons déjà parlé. Ce jour-là, les ouvriers soulevèrent une large dalle qui recouvrait un des regards de ce canal construit avec le plus grand soin en maçonnerie de moëllons.

Nous étant trouvé sur les lieux dans l'instant où les ouvriers se disposaient à explorer leur découverte, nous pénétrâmes avec eux dans le conduit. Pendant quelques instants, il nous fallut ramper à plat-ventre sur la terre fangeuse qui obstruait le passage; puis cette terre s'abaissa assez pour permettre de marcher le corps à demi penché. Nous ne trouvâmes nulle part une plus grande hauteur, à l'exception de l'emplacement des regards. Sur une longueur de quarante pas à peu près, le conduit courait du nord au midi, voûté et construit comme nous l'avions rencontré à l'entrée; seulement, dans quelques endroits, les pendentifs avaient été rongés par les infiltrations des eaux, et nous pûmes recueillir quelques stalactites. Nous rencontrâmes ensuite un regard semblable à celui par lequel nous nous étions introduit; puis nous continuâmes à marcher encore quarante pas, après quoi le conduit s'inclinait au sud-ouest, du côté des remparts de la ville. Enfin, à vingt pas de là, il nous fut impossible d'avancer, la terre étant trop près de la voûte.

Depuis-lors, le Génie militaire fit vider ce canal, et on reconnut qu'il avait 1 mètre 80 de hauteur et 70 à 75 centi-

---

(1) Nous en avons rendu compte dans l'*Echo de la Haute Marne*, N.° du 14 septembre 1834.

mètres de largeur, sur une longueur de 47 mètres 60 ; qu'ensuite, il formait un coude à partir duquel il avait la même largeur sur 1 mètre 60 de hauteur, et 8 mètres 80 de longueur ; après quoi, il sortait du rempart vers la porte Saint-Didier. Le fond du conduit était pavé en dalles de 12 à 15 centimètres d'épaisseur, ce qui nous confirme dans l'opinion que c'était un canal d'assainissement. Les regards avaient la même largeur que le canal, et un peu moins de 2 mètres de hauteur (1).

Du côté du nord, le canal est resté rempli de terre à partir du premier regard; il en est de même pour un autre embranchement qui vient y aboutir. Ce dernier, qui nous a paru avoir à peu près les mêmes dimensions que l'autre, se dirige à l'est en pénétrant dans l'intérieur de la ville.

Dans le courant de la même année, un canal semblable, retrouvé dans une autre partie de la ville (rue des Encommencés), fut recomblé sans avoir pu être examiné.

Tout récemment encore (1837), des fouilles faites dans le jardin de la maison de M. Abraham-Gallimard, N.° 613, rue Saint-Amâtre, amenèrent la découverte d'un semblable conduit. Ce dernier, qu'un voisin peu complaisant força les ouvriers à combler de suite, avait 1 mètre 40 de hauteur sur 60 centimètres de large. Il était de même construction que celui de la caserne, mais nous arrivâmes trop tard pour pouvoir y pénétrer; seulement il nous fut très-facile de reconnaître qu'il se dirigeait du sud-est au nord-ouest. D'autres canaux semblables existent encore aujourd'hui ; nous croyons même pouvoir attribuer une origine semblable à ceux qui, passant sous l'hôpital de la Charité, viennent déboucher à l'est de la ville.

---

(1) Ces fouilles ayant été entreprises pour l'établissement de latrines, le canal est aujourd'hui employé à cet usage.

STATUES.

STATUE CONSULAIRE EN MARBRE.

Cette statue, en marbre blanc, conservée d'abord à l'hôtel-de-ville (1), fut enlevée par ordre du roi, et transportée à Versailles où elle se trouve encore ; elle a été restaurée par Girardon.

L'année et les circonstances de la découverte de ce précieux reste d'antiquité sont fort incertaines ; le récit de Vignier et celui de Tabourot diffèrent assez essentiellement l'un de l'autre, et pourtant ces deux auteurs pourraient seuls inspirer dans ce cas quelque confiance. Le premier prétend (2) qu'elle a été trouvée le 7 décembre 1660, *bien auant en terre*, dans une maison particulière, un peu plus haut que le prieuré de Saint-Martin. Tabourot, de son côté (3), à deux reprises différentes, rapporte que cette découverte eut lieu, le 12 décembre 1662, *rue des Chauannes proche le grand ieu de Paulme, et ioingnant le Jardin du prieur de sainct Martin.* Baugier, copié presque littéralement par l'*Annuaire de 1804* (4), reporte cette découverte à l'année 1674. Une note

---

(1) Baugier, *Mémoires historiques de la province de Champagne.* Chaalons, Bouchard, 1721, in-12, t. 1, p. 352.

(2) *Décade historique*, p. 163 et suiv.

(3) *Histoire des sainctes reliques et ancienneté de Langres*, pp. 576 et 614.

(4) *Annuaire du département de la Haute-Marne pour l'an XII de la république,* 1804 de l'ère vulgaire, *imprimé par ordre du préfet.* -- Chaumont, veuve Bouchard, an XII, in-8°, p. 50.

extraite des *Mémoires* de M. Lavrigny, par l'abbé Gaucher (1), donne pour date l'année 1668 ; l'*Annuaire de 1808* (2), ainsi que M. Philpin, écrivent 1660, d'après Vignier qui leur a servi de guide; il en est de même du *Recueil d'Antiquités* de la Ville (3). M. Migneret (4), qui cite l'*Annuaire de 1808*, ne donne aucune date.

Vignier, que les autres ont en partie copié, prétend que cette découverte offrait ceci de particulier, que la statue *a esté trouueë proprement coucheë sur son costé le long d'vne vielle muraille sarrazine* (*comme parlent les ouuriers*) *couuerte et enuironnéé de sable, dessus, dessouz, et entre elle et la muraille : visiblement a dessein de la conseruer et de la tenir la comme en depost.*

Cette dernière phrase s'explique par la conjecture de Vignier qui pense que cette statue, provenant d'un temple ruiné par Chrocus, a pu être enfouie par les prêtres pour la sauver, lors du siége.

Tabourot, dont les détails sur la découverte sont si précis que nous serions tenté de suivre son opinion, dit à ce propos : *Un habitant particulier voulut pour sa commodité, faire une cisterne ou estoit un ljeu commun de sa maison auquel se trouua en le curant ou nestoiant dans lordure et fange vne figure, et statue...................... qui du commencement ne se pouuoit bien discerner en sa vesture ni de quelle matiere : pour estre entierement gastée, teinte et noircie de la saleté, qui auoit fait une forte impression sur icelle : mais apres qu'on leut lauée, et bien nestoiée,*

---

(1) L'abbé Gaucher, chanoine de la cathédrale de Langres, peintre de paysage assez distingué.

(2) p. 548 et non point 348 comme l'indique M. Migneret.

(3) L'auteur de cet ouvrage donne la rue des Chavannes pour lieu de la découverte.

(4) *Précis de l'Histoire de Langres*, p. 41.

elle se trouua auoir este trauaillee par les mains dun tres excellent maistre dun beau marbre blanc.

Ce récit ne s'accorde guère avec celui de Vignier, quoique cependant il n'y ait pas de doute qu'ils parlent l'un et l'autre de la même figure. Toutefois, bien que l'opinion de Vignier soit suivie par la plupart des auteurs, nous ne croyons pas devoir adopter l'une plutôt que l'autre narration, et il n'est pas étonnant que Tabourot ait été aussi ignoré, puisque jusqu'à ces derniers temps on croyait son manuscrit perdu.

Nous relèverons aussi une légère erreur de M. Migneret, qui indique le terrain *de la place Saint-Martin* pour lieu de la découverte; tandis que la statue fut trouvée au midi et à quelque distance de l'église.

Du reste, tous les auteurs s'accordent à regarder cette statue comme trouvée sans tête et sans bras, mais d'une grande beauté d'exécution; Vignier ajoute même que le marbre doit *estre appellé ou de Gennes ou de Paros*, que de plus, *L'ouurage .... ne peut venir que d'vn exellent sculpteur; que le Sr Tasset* (1) *habile peintre, et qui a voyagé tient auoir este Grec plustost que Romain et encor moins Gaulois.*

Cette statue, d'environ 2 mètres 50 de proportion, a dû avoir la tête et les bras en métal, comme on en trouve des exemples dans l'antiquité; le personnage qu'elle représente est debout, revêtu de la toge; sur le côté à droite, dans le bas, se trouve une sorte de coffret dans lequel Vignier voit un autel, dont il cherche vainement à donner une explication satisfaisante, et qu'on doit regarder simplement comme un *scrinium* (2).

---

(1) Tassel, et non point Tasset (cette orthographe vicieuse venant de la mauvaise prononciation de ce mot à Langres), ce peintre célèbre est trop connu dans les arts pour que nous fassions plus que le nommer ici.

(2) Coffret destiné à recevoir les tablettes et autres objets propres à écrire.

Les explications qu'on a données de cette figure, ont varié à l'infini, *chacun*, d'après Vignier, *jusques aux plus menues gents, s'estant donné la liberté d'en parler comme il l'a entendu.* Les uns y ont vu un Jupiter ou un Esculape; d'autres une Vénus ou une Vesta; ceux-ci un J. Cæsar, un Auguste ou un Cinna; ceux-là une vestale; enfin Vignier, quoiqu'il trouve quelque ressemblance entre les vêtements de cette statue et ceux d'une vestale, en trouve cependant beaucoup plus avec ceux d'une statue consulaire donnée par Bayle dans son traité *De re vestiariâ*, et par J. B. de Cavallerüs, dans son *Recueil des Antiquités romaines*.

Beaugier dit qu'il *seroit sans doute agréable aux curieux que l'on rejoignît cette statuë à une tête d'un marbre pareil que l'on trouva dans la même année en travaillant aux fortifications de la Ville, et que l'on envoya à M. de la Vrilliere, Secretaire d'Etat;* mais il ne réfléchit pas que cette restauration est impossible, attendu qu'une tête en marbre n'a jamais pu appartenir à cette figure.

Indépendamment des auteurs que nous avons déjà cités, l'auteur du *Recueil d'Antiquités* de la Ville, p. 45, et Simon Thomassin (1), fig. 19 de sa *Collection de statues*, etc., du château de Versailles, en donnent l'un et l'autre un dessin restauré (2).

Vignier, qui tend à prouver que cette statue a été enfouie depuis la ruine de Langres par Chrocus (3), dit qu'on trouva

---

(1) *Furstellung derjenigen Statuen, Groupen, Bader, Brunnen, Vasen, wie auch anderer herrlichen Zierathen, welche dermahlen in dem unvergleichlichen Konigl: Schlosz und in dem furtrefflichem Garten zu Versailles zu sehen seyn, zu erst nach denen Originalien gezaichnet und zusammen getragen vom.* Simon Thomassin, *Königlichem Kupfferstecher* -- In-8.°, vom Joseph Friderich Leopold in Augspurg, 1720.

(2) Le dernier l'intitule : *Ein Burgermeistre antique*, p. 4.

(3) Il est très-probable que les bâtiments situés au midi de la muraille considérée par Vignier comme ayant formé l'enceinte antique de

en même temps plusieurs médailles en bronze des empereurs Adrien, Antonin pieux et de Commode. L'abbé Gaucher, dans sa note, prétend qu'on n'en rencontra qu'une seule d'Auguste, avec ces mots au revers : *Terrarum Victori;* circonstance dont on s'est appuyé pour prouver que la statue était celle d'Auguste. La même note donne aussi comme lieu de la découverte, la maison N.° 446, rue des Fossés-Saint-Nicolas.

Aucune inscription ne parait avoir été trouvée avec cette statue ; seulement Gruter (1) rapporte que le fragment qui suit était joint à une statue consulaire trouvée à Langres :

ALBV. PIC

Bien que ce fait soit tiré des mémoires de Roussat, nous ne croyons pas pouvoir l'admettre pour la statue qui nous occupe.

BACCHUS DE BRONZE (2).

Cette figure, qui parait avoir eu de 35 à 50 centimètres de proportion, doit aussi, d'après les descriptions des auteurs, avoir été d'un bon travail. Le *Recueil d'Antiquités*, se rapprochant en cela de Gaultherot, assigne à la découverte de cette figure l'année 1613, époque de la construction du couvent des

---

la ville, ont été détruits lors de la première ruine de celle-ci par Chrocus ; cette muraille, élevée ensuite avec des débris d'édifices, était destinée à protéger la nouvelle reconstruction de la ville.

(1) *In urbe Lingonum, in capite statuæ togatæ, manu sinistrâ chartam tenentem involutam.* -- *Corpus inscriptionum*, t. 3, p. 901.

(2) Montfaucon, t. 1, p. 233, pl. 144, fig. 3. -- Gaultherot, p. 95. -- Vignier, p. 138. -- Tabourot, p. 614. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 15. -- Mangin, t. 1, p. 10.

Ursulines, et prétend que cette découverte eut lieu dans les fondations de cet édifice. Cette date est contredite par Vignier, ainsi que le lieu de la découverte. Il prétend que la statue fut trouvée, vers 1640, en faisant des fouilles dans une maison, place de l'Apport-au-Pain; Mangin donne à peu près la même date, et Tabourot n'en indique pas. Nous pensons qu'on doit suivre le *Recueil*.

Cette statuette, d'après le dessin donné dans ce dernier ouvrage, représentait Bacchus sous la forme d'un enfant nu, tenant d'une main un raisin, de l'autre une sorte de thyrse, et couronné de pampres. Montfaucon, Gaultherot et Mangin en donnent une description semblable à celle-ci; mais il n'en est pas de même de Tabourot et de Vignier : l'un et l'autre le représentent comme ayant eu une peau de lion ou de léopard jetée sur les épaules. Une note du *Recueil* pourrait faire croire que ces divers auteurs ne parlent pas de la même statue, puisque, d'après cette note, on a trouvé, en 1621, un autre Bacchus habillé; mais il est dit ensuite que ce dernier n'a pas été conservé assez long-temps pour pouvoir être dessiné.

Celui dont nous venons de nous occuper, au dire de Gaultherot et de Tabourot, a appartenu *pendant plusieurs annees* à *un ouurier Potier destajn* qui l'*exposoit souuent au deuant de sa boutique principalement aux grandes processions, et faisoït iaillir plusieurs fillets deaux artificiellement. il se transporta depuis en quelque cabinet curieux estant cette statue fort prisable.*

NEPTUNE DE BRONZE (1).

Suivant le *Recueil*, cette figure en bronze, *d'une coudée de hauteur,* aurait été découverte aussi, en 1613, aux Ursu-

(1) *Recueil d'Antiq.*, p. 13. - Montfaucon, t. 1, p. 66, pl. 29, fig. 2.

lines. Le dieu est représenté debout, la tête nue, longue barbe et le corps recouvert seulement d'une légère draperie; il tient son trident de la main droite, l'autre bras est en partie brisé. Elle n'a pas été conservée.

Montfaucon ne voit dans cette figure rien d'extraordinaire, à l'exception du trident dont les pointes lui paraissent fort écartées.

HERCULE DE BRONZE (1).

Debout, sans barbe, ayant l'apparence d'un jeune homme, une peau de lion lui couvre une partie du corps; de la main droite il tient une massue, et de l'autre une boule ou une pomme. Egalement trouvée aux Ursulines, également perdue; même matière et même hauteur que la précédente.

Nous ferons remarquer ici combien le terrain occupé aujourd'hui par la caserne (ancien couvent des Ursulines), a fourni de découvertes antiques. Indépendamment des statues et des autres monuments que nous avons décrits, on a trouvé non loin de là, en 1621, une figure de femme qu'on suppose avoir été une Cérès; une seconde figure de Bacchus, habillé et tenant *une serpe* à la main (2); de plus, une tête du même dieu, *d'une grosseur excessive.*

TORSE EN PIERRE.

On voit encore à la bibliothèque publique de la Ville, un torse de jeune homme d'un beau style; le corps était au-

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 13. -- Montfaucon, t. 1, p. 200, pl. 124, fig. 5.

(2) *Recueil d'Antiquités*, p. 15.

trefois presque entièrement nu, seulement une légère draperie couvre encore ce qui reste de l'épaule gauche. La figure devait avoir environ un mètre de hauteur.

STATUETTE EN PIERRE.

Nous avons recueilli, il y a quelques années, une figure en pierre blanche, découverte dans la berge de la route à l'embranchement de l'ancienne voie romaine de Langres à Besançon. Cette statuette, d'une proportion plus petite encore que la précédente, a les deux jambes et un bras enlevés; elle représente un homme coiffé et vêtu à la manière gallo-romaine, portant sur l'épaule droite un coffret rectangulaire, et sous l'autre bras une sorte de boite arrondie. Comme sculpture, elle est moins remarquable que la précédente. Quelques années après, on trouva au même lieu un fragment de figure drapée d'une plus grande proportion.

GROUPE EN PIERRE.

Le 21 mars 1836, on rencontra, dans la fouille des Fourches dont nous nous sommes déjà occupé, un groupe en pierre blanche, composé de deux figures dont la hauteur ne dépasse pas 75 centimètres. Ce groupe représente un soldat debout et levant le glaive sur une femme qu'il tient par les cheveux à genoux à sa gauche; celle-ci a le sein découvert, et le soldat est revêtu d'une armure complète. La jambe et le bras droits du soldat ont été brisés; la jambe seule a pu être retrouvée. Le style de ce monument rappelle le 4.ᵉ siècle. Il est aujourd'hui propriété de la Ville, et déposé à Saint-Didier.

CONSUS (1).

Gaultherot s'exprime ainsi au sujet d'une découverte que d'autres ont mentionnée d'après lui : *Aussi ay-ie appris asseurement qu'en l'an 1553. soubs le Pontificat de l'illustrissime et reuerendissime Claude de Longuic Cardinal de Giury en creusant les fondements de la tribune ou iubé de l'Eglise cathedrale de S. Mammes l'on trouua vne petite grotte soubs terre auec vn autel et vne statue du Dieu Consus, enuironnée de cadenats serrures et menottes, pour monstrer qu'il ne failloit diuulguer le secret du conseil, signamment en fait de guerre, de laquelle les anciens Lengrois estoient grandement amateurs, ainsi que tous les autres Gaulois.*



FIGURINES EN BRONZE.

MERCURE (2).

Debout, entièrement nu, les ailes à la tête, à la main gauche, un caducée à double paire d'ailes, et, de l'autre main, un instrument peu caractérisé dans le dessin du *Recueil*. Cette figure, de 165 millimètres de hauteur, fut trouvée, en 1673, lors de la construction des chemins-couverts, et déposée dans le cabinet du docteur Mariet, alors médecin à Langres. On ne sait ce qu'elle est devenue aujourd'hui ; cependant il est à

(1) Gaultherot, p. 95. -- Mangin, t. 1, p. 10. -- M. Migneret, p. 302.

(2) *Recueil d'Antiquités*, p. 43.

croire que c'est d'elle que parle M. Philpin, quand il indique un petit Mercure en bronze comme ayant appartenu longtemps à M. Guyot de Saint-Michel.

MERCURE (1).

Le dessin de cette autre figurine fut envoyé par Charlet à Montfaucon, qui fait à cette occasion un grand éloge de l'obligeance du savant prêtre langrois. A ce propos, nous croyons utile de rapporter ici un mot de Caylus sur la manière dont Montfaucon indique les monuments dont il devait les dessins à l'abbé Charlet (2) : *La justice et l'équité m'engagent*, dit-il, *à faire une sorte de reproche au P. Montfaucon. Non content de ne pas rendre assez de justice à la ville de Langres sur les antiquités qu'elle a produites et qu'elle conserve encore; il avance, ou plutôt fait entendre, qu'un grand nombre de ces morceaux a été trouvé dans la Bourgogne..................... mais on doit aussi convenir que la ville de Langres a produit à elle seule presqu'autant de monumens que tout le reste de la Bourgogne dont elle-même ne fait point partie.*

Quoi qu'il en soit, le Mercure qui nous occupe avait 12 centimètres de hauteur, et fut trouvé dans les chemins-couverts, en 1673, puis donné à M. de Caumartin, intendant de Champagne, alors en résidence à Langres. Il est représenté debout, entièrement nu, portant de la main gauche un bâton, et tenant de l'autre un objet assez mal indiqué que Montfaucon a pris pour une bourse. La forme du *petasus*, dont les deux ailes ressemblent à des oreilles d'animaux, est de même assez peu ordinaire.

---

(1) Montfaucon, t. 2, p. 415, pl. 185, fig. 2. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 21.

(2) *Recueil d'Antiquités*, t. 4, p. 396.

CUPIDON (1).

Autre figure, de 04 centimètres de hauteur, représentant l'Amour nu, portant aux épaules de grandes ailes.

CUPIDON (2).

Cette figure a 06 centimètres de hauteur et n'a pas d'ailes; du reste elle est nue comme la précédente.

VÉNUS ET CUPIDON (3).

Petit groupe représentant Vénus, le haut du corps nu, avec une draperie qui, depuis la ceinture, enveloppe toute la partie inférieure. A droite, Cupidon nu et ailé.

Ces trois objets, trouvés comme le Mercure en 1673, ont été de même donnés à M. de Caumartin.

JUPITER (4).

Figure de 165 millimètres, qui représente Jupiter debout, entièrement nu, tenant son foudre de la main droite et de l'autre un petit globe.

Elle a été trouvée aussi en 1673, et déposée chez le docteur Mariet.

Suivant Tabourot, ces figures ne seraient pas les seules trouvées à Langres, et nous sommes d'autant plus porté à le

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, p. 21.
(2) Loc cit., p. 21.
(3) Loc. cit., p. 21.
(4) Loc. cit., p. 43.

croire que la négligence apportée de nos jours à la conservation de nos monuments, nous donne une idée de celle d'autrefois.

Voici ce qu'on trouve dans l'*Histoire des sainctes Reliqves*, etc.(1): *Se sont encore trouuées dans la ville plusieurs autres figures et statues qui ont este negligées, et se sont rompues brisées, perdues estantes tombees entre les mains de plusieurs esprits grossiers et sans conoissance qui mesprisent lestude et le scauoir. Neantmoins vn grand nombre d'Antiquités qui surpasse leurs capacite ne laisse pas de se decouurir continuellement.* Et, plus loin, il ajoute qu'on en trouve plus en bronze qu'en pierre, et parmi celles-ci, fort peu qui soient entières; il termine ainsi: *Ceux qui se plaisent aux lettres humajnes et sont studjeux d'Antiquité peuuent rasasier leurs veues et leurs esprits ainsi que michel Lange sur telles figures et les ouuriers la desseignant y beaucoup apprendre, et se perfectionner dauantage en leurs art* (2).

BAS-RELIEFS ET ORNEMENTS.

MARIAGE PAR COEMPTION (3).

Ce bas-relief, découvert en 1626, est resté, jusqu'en ces derniers temps, déposé dans le jardin de la maison N.° 795,

(1) Pages 614 et 616.

(2) On voit d'après cela que, dès le 17.e siècle, on cherchait à faire pénétrer ici des idées que repoussait déjà l'insouciance ou la mauvaise volonté.

(3) Montfaucon, t. 3, p. 84, pl. 48, fig. 1. -- Caylus, t. 3, p. 421, pl. 126, fig. 4. - Vignier, p.e 142. - Gaultherot, pp. 45, 98 et 100. - Tabourot, p. 612. — *Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres*, p. 181. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 27.

place Saint-Mammès. M. le Baron de Chalancey le fit alors transporter, avec plusieurs autres, dans le parc de son château de Chalancey (1), où ils se trouvent aujourd'hui placés dans une grotte. Parmi ces derniers, deux ont appartenu à des cippes funéraires et sont composés, l'un de deux figures et l'autre d'une seule; le troisième représente un fragment d'une autre figure drapée, d'une grandeur colossale. Ce dernier se trouve dessiné dans le *Recueil d'Antiquités*, pag. 29; nous avons déjà rendu compte des deux autres que Caylus donne, tom. 3, pag. 418, pl. 115. On les voyait tous autrefois dans la même maison que celui du mariage.

Ce dernier, taillé dans une pierre blanche de 2 mètres de hauteur sur 1 mètre 33 de largeur environ, est pris dans une niche figurée et représente quatre personnages couverts de vêtements qui leur descendent à mi-jambe. La première figure est celle du mari, portant d'une main un instrument dans lequel nous ne pouvons voir une balance, et de l'autre un anneau qu'il met au doigt de l'épouse; celle-ci tient de l'autre main un objet dont les uns n'ont point déterminé l'usage et que d'autres ont pris pour une ceinture déliée. Des deux autres personnages, l'un porte de la main gauche une sorte de marteau dans lequel on a vu une croix et même une *ascia;* l'autre tient un semblable instrument de la main droite, et de l'autre main, un coffret ou des tablettes.

On a donné plusieurs explications de ce bas-relief où Gaultherot a cru voir la représentation d'un testament *per æs et libram;* mais l'opinion la plus probable est qu'il s'agit d'un mariage par *coëmption*, avec quelques cérémonies qui nous sont inconnues.

Au-dessous étaient gravés les caractères suivants :

M. N. R. AVG

---

(1) Village situé à 7 lieues au sud-ouest de Langres.

qui ont été interprétés : *millia nummorum nei* AVGUSTI ; d'autres ont cru y voir la date de la cérémonie représentée.

Le bas-relief, assez dégradé, est d'une époque de décadence, et peut bien être postérieur à l'établissément du Christianisme.

MARIAGE, *traditione puellæ.*

Vignier (1) parle d'un autre bas-relief existant de son temps dans une maison qu'il n'indique pas. Ce bas-relief, assez dégradé, représentait trois personnages dont le principal lui semble être l'épouse ; des deux autres, celui qu'il croit être le père, appuie la main sur l'épaule de sa fille ; le dernier, qui n'est autre que l'époux, la prend sous le bras pour montrer qu'il l'agrée ; il tient en outre, de l'autre main, des tablettes ou une sorte de coffret.

Mais cette explication ne lui paraissant point assez satisfaisante, Vignier croit y voir l'emblême de la fidélité, et considère les figures comme trois personnages allégoriques : *Fidius*, *Honor* et *Veritas.*

Montfaucon (2) donne, d'après Charlet, le dessin d'un bas-relief qui ne se trouve point dans le *Recueil d'Antiquités*, et qui offre assez d'analogie avec le précédent. C'est aussi un mariage où l'époux met un anneau au doigt de sa fiancée.

Tabourot (3) parle aussi d'un monument de même genre, ayant, il est vrai, d'après la description qu'il en donne, assez

---

(1) *Décade historique*, p. 149.

(2) *L'Antiquité expliquée*, t. 3, p. 85, pl. 48, fig 2.

(3) *Histoire des sainctes Reliqves*, etc., p. 639.

peu de rapport avec ceux qui précèdent. Cependant, l'état de dégradation où il se trouvait, et le peu d'exactitude qu'on retrouve dans certaines descriptions où l'on voit plus avec l'imagination qu'avec les yeux, pourrait peut-être le faire considérer comme identique avec celui de Vignier. Suivant ce que dit Tabourot, ce bas-relief représenterait un testament où figuraient un notaire tenant des tablettes, et *un prestre comme pour disposer le malade et aduertir ses parents et heritiers afin de luy rendre le dernier serujce.* Ce monument, découvert en 1673, sous Longe-Porte, aurait fait partie de ceux recueillis alors dans la maison N.° 242, rue des Piliers.

Quoi qu'il en soit, aucun de ces bas-reliefs n'existe maintenant.

LIBITINARIA (1).

Au-dessus de l'ancienne fontaine de Longe-Porte, était placée une figure de femme sculptée en relief, dans une pierre ayant 5 pieds de hauteur. Elle avait la tête couverte d'une coiffure assez mal caractérisée ; sa tunique terminée par des découpures en forme de franges, lui descendait jusqu'à mi-jambe ; de la main gauche elle tenait un seau à puiser de l'eau, et de l'autre elle soulevait une draperie que les uns ont prise pour un tablier, d'autres pour une sorte de serviette. On a considéré aussi la figure elle-même comme représentant une *libitinaria*, femme consacrée au service des funérailles. Tabourot l'a prise pour un homme employé aux mêmes fonctions.

---

(1) Montfaucon, t. 3, p. 85, pl. 50, fig. 1. -- Tabourot, p. 637. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 21.

Ce monument qui n'existe plus, avait été découvert aussi vers Longe-Porte, lors de la construction des chemins-couverts, en 1673.

HYGEA (1).

Cette figure trouvée, suivant Tabourot, au même lieu et la même année que les précédentes, aurait été, d'après une note du *Recueil,* découverte en 1604. Elle était revêtue d'une courte tunique et coiffée d'une espèce de diadême que Tabourot prend pour le *petasus* de Mercure ; elle tenait à la main droite un bâton entouré d'un serpent, dans lequel le même auteur voit un caducée.

Les uns ont pris cette figure pour une Hygie, d'autres pour un Esculape, et Tabourot pour un Mercure. Elle a disparu avec toutes celles recueillies dans la maison N.° 242, rue des Piliers.

PANDORE SUPPOSÉE (2).

Caylus et le *Recueil d'Antiquités* donnent l'un et l'autre le dessin d'une femme sculptée en ronde-bosse dans une niche figurée, et qu'ils prennent l'un et l'autre pour une Pandore. Ils se fondent tous les deux sur la présence d'une boite que cette femme tient à la main, mais ce motif nous

---

(1) Caylus, t. 3, p. 418, pl. 115, fig. 2. -- Tabourot, p. 638. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 35.

(2) Caylus, t. 3, p. 421, pl. 126, fig. 3. - *Recueil d'Antiquités*, p. 35.

semble insuffisant pour motiver leur explication; et nous croyons que cette sculpture a simplement appartenu à un tombeau, de semblables boîtes se retrouvant dans les monuments de ce genre. Mais nous ne comprenons guère, de la part de Caylus, une erreur comme celle-ci : *Il se pourroit aussi*, dit-il, *qu'elle fût moderne, c'est à dire du temps des premiers Chrétiens ; le jet de sa draperie serviroit à le persuader : alors elle représenteroit une sainte ; et ce qu'on auroit regardé comme une boëte deviendroit un reliquaire.*

Nous nous abstiendrons de réfuter cette opinion, que d'ailleurs Caylus donne comme une simple conjecture.

Le monument se trouvait autrefois dans la maison N.° 795, place Saint-Mammès. Suivant Caylus, sa hauteur eût été de *quatre pieds* et sa *largeur deux pieds et demi.*

BACCHUS.

Le *Recueil d'Antiquités*, p. 19, donne le dessin d'un fragment de bas-relief représentant les jambes nues d'un homme ayant à ses pieds un cep de vigne, et paraissant avoir porté un raisin de la main gauche. Nous ne pouvons y voir autre chose qu'un Bacchus. Il a disparu avec les monuments de la maison N.° 242, rue des Piliers.

VÊTEMENTS GAULOIS.

On trouve, p. 29 du même *Recueil*, la partie inférieure de deux figures revêtues de draperies frangées qu'on a prises pour des vêtements de sacrificateurs gaulois. Ce fragment, déposé dans la maison N.° 795, place Saint-Mammès, a de même été détruit.

BUSTES D'HOMMES ET DE FEMMES.

Deux autres fragments découverts en 1699, et déposés alors dans la même maison, se trouvent p. 63 du *Recueil*, et représentent chacun deux bustes, l'un d'homme, l'autre de femme; nous pensons qu'ils ont l'un et l'autre appartenu à des cippes funéraires. Ils n'existent plus aujourd'hui.

D'autres monuments de même genre accompagnaient ceux-ci au moment de la découverte, mais ils se trouvaient trop mutilés pour pouvoir être dessinés; ils étaient d'ailleurs sans inscription.

DISCOBOLE.

Près la porte du Marché, dans le parapet du mur du rempart, se trouve une pierre blanche sur laquelle est sculptée en relief une femme dont il ne reste que la tête nue et le bras droit, et portant un disque à la main (1).

---

(1) A ce monument se rattache une tradition populaire que nous croyons assez intéressante pour la rapporter ici.

C'était le 20 du mois d'août 1591; la ville était alors entourée de partis ennemis et menacée à chaque instant d'une surprise. La nuit était sombre, et un boulanger, ayant terminé son travail, vint par hasard mettre le nez au créneau voisin de sa maison et de la porte du Marché. Les Lorrains étaient aux pieds des murs; les pieds de leurs chevaux étaient, dit-on, garnis de filasse afin de ne pas être entendus: encore quelques instants, la ville était ouverte. Cependant le silence qu'ils gardaient n'était pas tellement grand que le boulanger n'entendit un bruit étrange; il put même distinguer une troupe de soldats à pied et à cheval. Sans perdre un moment il courut chez lui, prit son arquebuse qu'il déchargea sur les ennemis. Ceux-ci se croyant découverts, prirent la fuite, abandonnant le pétard qu'ils avaient placé sous la porte.

Cette délivrance de la ville fut regardée avec raison comme un bienfait de Dieu, et on institua une procession qui se fait encore aujourd'hui le 20 août de chaque année.

Voici comment ce fait est rapporté par Tabourot, l'un de nos plus naïfs historiens: « Et pour une perpetuelle memoire, en tous les

DIANE.

Derrière le jardin des Dominicaines, à l'un des angles de la tourelle élevée dans cet endroit, est engagée une pierre semblable qui porte encore un fragment assez important d'une figure de femme sculptée en ronde-bosse. Cette figure est représentée la poitrine nue, les cheveux tressés et relevés sur le derrière de la tête avec une légère draperie sur les épaules. Cette tête, du plus beau caractère, est exécutée avec une pureté et une noblesse de style qui placent ce monument au-dessus de tout ce qui nous reste de fragments antiques à Langres. Un reste de javelot qu'elle tenait à la main droite, nous la ferait prendre pour Diane.

BUSTE DE FAUNE.

Non loin de là, dans le même mur, on remarque un buste de faune, ayant le corps et la tête nus, et jouant du chalumeau. Ce dernier fragment est moins bien que le précédent.

» siècles, s'en fait action de grâce à Dieu, et procession generale, tous » les ans a tel iour que la Ville deuoit estre prise, et perir, qui fut » celuy de la feste de sainct Bernard, lequel conserua la Ville, auec » les autres saincts de l'Eglise Cathédrale et du pays. Messieurs les » Chanoines font le tour, comme en la feste Dieu, et marchent auec » beaucoup de modestie, et deuotion, et sont accompagnés, et suiuis » du corps de la Ville, et du peuple : et furent en resouuenance les » suiuants vers composés.

» Lan mil cinq cents nonante-et un
» La lune estant lors en son brun,
» Langres faillit bien d'estre prise,
» Le iour, et feste sainct Bernard
» qu'on y applica le petard ;
» mais Dieu rompit cette entreprise (*). »

Ce pétard a été conservé à l'hôtel-de-ville jusqu'à l'occupation de Langres par les Autrichiens qui l'enlevèrent avec d'autres pièces d'artillerie, malgré les termes de la capitulation.

Le peuple regarde la figure sculptée dont nous avons parlé, comme celle du boulanger, et croit voir un pain dans le disque que tient cette femme.

(*) Histoire des sainctes Reliqves, etc., pag. 556.

BACCHANTE.

Dans le courant de 1837, en démolissant un mur près de la porte intérieure des Moulins, les ouvriers du Génie militaire découvrirent un autre fragment dont le mérite se rapproche de celui du beau buste de Diane que nous venons de décrire.

Ce bas-relief, pris dans une pierre *de grain*, représente une bacchante nue, s'appuyant sur une sorte de thyrse qu'elle tenait de la main gauche. Toute la partie supérieure du corps a été piquée, mais on peut remarquer encore, au contour resté visible sur la pierre, que le mouvement des hanches était gracieusement senti, et que la pose de la tête était pleine d'élégance. Cette sculpture, ayant nécessairement appartenu à la décoration d'un grand édifice, était modelée à l'effet, d'après ce qu'on peut voir par la partie inférieure conservée ; les jambes, accusées franchement, ont cependant un peu de rudesse que l'éloignement devait faire disparaitre.

TRITON.

Dans la partie du mur de cité qui se trouve dans l'intérieur du magasin N.° 277, rue des Terreaux, on remarque encore un bas-relief représentant une sorte de triton, sculpté en ronde-bosse sur une pierre de 90 centimètres de longueur et 50 de hauteur ; cette première figure est accompagnée d'une autre divinité et d'un monstre marins ; le tout d'un style médiocre.

Le sieur Boyer, menuisier, qui en est propriétaire, le cédera à la Ville toutes les fois qu'on lui échangera cette pierre contre une autre de même dimension.

DIVINITÉS DE LA MER (1).

Au moment où nous écrivions ces lignes, on nous apprit qu'un bas-relief se trouvait encore dans la maison de madame veuve Moisson, N.° 148, rue Bouillère. L'ayant examiné nous y reconnûmes de suite les divinités marines dont nous avons déjà parlé à propos de la 9.e inscription aux Dieux, tandis que l'auteur du *Recueil d'Antiquités* de la Ville attribue ce bas-relief à un arc de Constance-Chlore. Pour détruire cette assertion, il nous suffira de dire que cette sculpture est du plus beau temps, et que le ciseau en est aussi franc que le dessin est pur. C'est là, du reste, l'opinion que Caylus s'en était formée *d'après les rapports qu'on lui en avoit faits*, dit-il, *et la disposition des figures.* Mais ce qu'on n'avait pas encore observé, c'est que la même décoration se continuant en retour, on aperçoit parfaitement un joueur de lyre (2) sculpté dans la partie de pierre en saillie sur le mur. Cette disposition nous fait supposer, ou que cette pierre faisait partie d'un stylobate orné, ou plutôt qu'elle formait l'angle d'une frise. Ni l'un ni l'autre dessin ne donne d'ailleurs une idée de la beauté du morceau.

Les dimensions données par Caylus, 5 pieds de longueur sur 2 pieds de hauteur, sont inexactes quant à la hauteur qui n'atteint guère qu'un pied.

Il commet une autre erreur au sujet de la pierre employée pour ce monument, ainsi que pour la plupart de ceux trouvés à Langres; il dit que c'est *un grès dont le blanc est sale*, tandis que cette pierre blanche est un calcaire oolithique,

---

(1) Caylus, t. 3, p. 417, pl. 114, fig. 2. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 11.

(2) Les autres personnages représentés ici nous portent à regarder le dernier comme un Amphion.

appartenant au terrain jurassique et à l'étage inférieur du terrain secondaire.

BUSTE D'HOMME.

En relevant une brèche faite, il y a une quinzaine d'années, au rempart derrière la place Saint-Fergeux, les ouvriers engagèrent dans le parement extérieur du mur un buste d'homme dont la tête est brisée, et qui a dû appartenir à un cippe funéraire.

FRISES.

Il existe encore dans le jardin de la maison Boisgautier, un fragment de frise à armures d'une assez bonne époque. La longueur de ce débris est de 1 mètre sur 35 centimètres de hauteur; le *Recueil d'Antiquités* de la Ville, p. 25, et Caylus, t. 3, p. 419, pl. 125, fig. 5, en donnent l'un et l'autre un dessin inexact quant à la disposition des armures qu'ils figurent séparées, tandis qu'elles sont continues.

Près de la tour du *Petit-Saut*, on voit dans le parapet du rempart une portion de frise à ornements assez médiocres, dont la longueur est de 1 mètre 10, et la hauteur 22 centimètres. Un semblable fragment, qui existait au même endroit il y a quelques années, a disparu aujourd'hui.

Derrière l'hôpital de la Charité, se trouve aussi une autre frise de meilleur goût, ornée d'une manière uniforme sur les deux faces, mais fort dégradée. La longueur de ce fragment est de 92 centimètres sur 25 de hauteur et 37 d'épaisseur.

Dans le courant d'avril 1837, en creusant les fondations de la chapelle des Catéchismes, à la cathédrale, on rencontra un

débris d'une frise ornée avec assez de goût mais ayant peu de relief, sur 68 centimètres de longueur et 22 cent. de hauteur.

CHAPITEAUX.

Le *Recueil d'Antiquités* donne, p. 41, un mauvais dessin de deux chapiteaux, l'un ionique, l'autre corinthien, dont il n'indique ni les dimensions, ni le lieu de la découverte.

A quelque distance de Longe-Porte, on voit, à l'extérieur du parapet du rempart, un chapiteau de mauvais style, ayant 40 centimètres de large sur 35 de hauteur. Un chapiteau semblable sert d'auge à la forge du taillandier, N.° 866, rue Sainte-Barbe.

Nous en possédons un d'ordre corinthien, dont le diamètre est de 53 centimètres, sur 72 centimètres de hauteur; il est d'assez bon style, mais dégradé. Il fut découvert, en 1830, dans les fondations de la maison de M. Dutailly-Jacquinot, N.° 801, place Saint-Mammès. Ce chapiteau, de même que les autres antiquités en notre possession, sont entièrement à la disposition de la Ville si le Musée s'établit.

On voit enfin à Saint-Didier, un chapiteau corinthien en pierre, de 50 centimètres de diamètre, ayant servi à un pié-droit profilé sur trois faces, et parfaitement conservé. Ce chapiteau a été trouvé dans la fouille des Fourches, en 1836, au milieu de nombreuses traces d'incendie, ainsi que les autres objets dont nous nous sommes précédemment occupé (1).

(1) L'auteur de l'*Alhambra*, M. Girault de Prangey, a fait, il y a quelques années, mouler les plus remarquables antiquités de sa ville natale. Parmi ces plâtres se trouvait la plus gracieuse sculpture d'ornements qu'on ait découverte ici et qui a été détruite avec la plupart des monuments conservés dans la maison Boisgautier. C'était une délicieuse arabesque à feuillages entremêlés d'oiseaux et de fruits.

AUTELS.

AUTEL A BACCHUS (1).

Cet autel en marbre blanc, l'un des plus beaux morceaux d'antiquité conservés à Langres, a été donné à la Ville, pour le Musée, par M. P. Guyot de Giey : il se trouve provisoirement déposé dans une buanderie de l'hôtel-de-ville. Sa hauteur est de 1 mètre sur 50 centimètres de diamètre; il est orné de guirlandes, de pampres et de fruits suspendus à des têtes de bœufs. Caylus et Vignier en font un éloge mérité : le premier le considère comme un autel à Bacchus; Vignier le prend pour le piédestal d'une statue du même dieu, qu'il suppose avoir été élevée à l'embranchement des voies romaines, en face des vignobles du Montsaugeonnais; il n'hésite même pas à décrire le *sacellum* qui devait renfermer cette statue. Un socle circulaire également en marbre, servant alors de fonts-baptismaux dans l'église de Saint-Geosmes (2), lui semble avoir été la base du piédestal.

Il imagine aussi, d'après un chapiteau sur lequel repose encore aujourd'hui une croix élevée sur le chemin de Champigny (3), qu'une statue de Cérès fut de même placée en face des plaines agricoles du Bassigny, et qu'elle répondait au Bacchus de l'autre côté. Le chapiteau dont il est question ici, est d'une forme assez bizarre, et n'a jamais appartenu à une colonne;

---

(1) Caylus, t. 3, p. 423, pl. 127, fig. 1. -- Vignier, p. 137. -- *Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres*, p. 293. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 17.

(2) Village situé à trois quarts de lieues au sud de Langres.

(3) Village à trois quarts de lieues au nord de la même ville.

ce n'est là, du reste, qu'une raison bien secondaire pour faire rejeter les rêveries de Vignier à cet égard.

Quoi qu'il en soit, l'autel ainsi que le socle dont nous venons de parler, étaient autrefois déposés dans l'église (1) de Saint-Geosmes, village sur le territoire duquel ces monuments ont été découverts.

Il en est de même d'une table de marbre qu'on a prise pour un autel destiné aux libations ou à recevoir le sang des victimes (2). Ce monument avait 6 pieds de long, 4 de large et 8 pouces d'épaisseur. La surface supérieure avait été creusée sur une profondeur de *deux doigts*. Il a été brisé à la révolution, ainsi que le socle précédent. L'autel n'a échappé que parce qu'il avait été recueilli auparavant par M. Guyot de Saint-Michel.

2.e AUTEL (3).

L'autel suivant a servi jusqu'à l'année dernière de fonts-baptismaux dans l'église d'Orbigny-au-Mont (4); nous en fîmes alors l'acquisition pour le compte de la Société archéologique, et il se trouve aujourd'hui déposé à Saint-Didier. Cet autel en pierre, a été creusé pour recevoir la cuvette des fonts; sa hauteur est de 67 centimètres sur 515 millimètres en carré; sur l'une des faces est sculpté un aigle, sur l'autre un paon; un Cupidon orne le troisième; la quatrième face

---

(1) Eglise décorée du nom de *basilica* par les anciens chroniqueurs, remarquable par la crypte encore conservée sous une partie de la nef, à partir de la chaire à prêcher, en allant vers le chœur.

(2) *Annuaire de* 1808, p. 548. - *Recherches historiques*, p. 293. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 17.

(3) Caylus, t. 3, p. 421, pl. 127, fig. 2 et 3. -- *Recherches historiques*, etc., p. 393. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 63.

(4) Village situé à 2 lieues et un quart à l'est de Langres.

est décorée d'une couronne de laurier. Le tout d'une mauvaise exécution, et sans beaucoup de relief.

Caylus qui en donne deux dessins, pense, avec quelque raison, que la couronne a bien pu recevoir la consécration ; mais rien sur la pierre n'indique la présence de caractères dans cette partie. Il croit en outre trouver dans les attributs réunis sur les autres faces, une allusion au mariage ; nous ne croyons pas devoir tirer la même conséquence de la présence de ces emblêmes. Nous y voyons simplement un autel votif consacré à plusieurs divinités, comme celui trouvé sous le chœur de l'église Notre-Dame à Paris.

3.e AUTEL.

M. P. Guyot de Giey possède un autre autel, aussi en pierre, dont la hauteur est de 89 centimètres, et la largeur en carré à la base 295 millimètres. Il est décoré de quatre figures d'aussi pauvre style que celle du précédent ; ces figures, représentant des hommes et des femmes nus, n'ont rien qui les caractérise ; aussi ne savons-nous trop pourquoi on lui donne le nom d'autel à Priape.

4.e AUTEL.

On conserve, à la bibliothèque de la Ville, un dernier autel ayant une certaine analogie de forme avec le précédent, et décoré sur chaque face d'un instrument de sacrifices. Cet autel en pierre a 87 centimètres de hauteur et 22 en carré à la base.

MONUMENT INCERTAIN ET TOMBEAU DÉCOUVERTS AU BAS DES FOURCHES.

M. P. Guyot de Giey possède encore un monument ayant fait partie de ceux dont son père envoya les dessins à Caylus, qui les a rapportés dans son *Recueil d'Antiquités*, t. 4, p. 398, pl. 122, fig. 2, 3 et 4. Le premier de ces dessins représente la pierre vue sur l'angle; les deux bas-reliefs sont dessinés à part sur une plus grande échelle.

Ce monument a été découvert au bas des Fourches, dans le courant d'octobre 1759; il a extérieurement la forme d'un dé quadrangulaire dont les deux angles postérieurs sont abattus sur une longueur de 37 à 38 centimètres; sa hauteur totale est de 44 centimètres sur 1 mètre 10 de longueur, et 90 centimètres de large au-dessus de la base. Deux des faces sont ornées de bas-reliefs à peine indiqués; les deux autres entièrement nues ne portent même pas la base qui décore les premières. Caylus, n'ayant point vu d'angles abattus par derrière, suppose qu'il était placé dans l'angle rentrant de deux murailles.

Tel qu'il est aujourd'hui, ce monument, creusé en forme d'auge, est regardé comme une pierre à sacrifices; tandis que d'après le dessin de Caylus, on peut fort bien comme lui, le prendre pour un tombeau; d'autant mieux que cette pierre paraît aujourd'hui avoir été mutilée par des ouvriers. De plus, indépendamment des monuments funéraires dont nous avons déjà parlé, on rencontra aussi un autre tombeau dont nous allons rendre compte. Nous ne voyons pas non plus pourquoi le dessin d'une auge aurait été fait comme celui d'une pierre pleine.

Quoi qu'il en soit, le premier bas-relief représente un charretier assis sur le devant d'un chariot à quatre roues, sur lequel est chargé un tonneau. D'une main il est armé d'un

fouet, et de l'autre il tient les guides de deux mules (et non point trois chevaux, comme le dit Caylus); ces mules sont attelées au moyen d'un joug maintenu par une chaine. Une autre chaine leur entoure le cou, et l'on distingue parfaitement aussi leurs brides.

Ce bas-relief a cela d'extrêmement remarquable, qu'il donne exactement la forme du *Bardocucullus* qui, d'après cela, n'est autre que le capuchon conservé dans le costume de nos paysans. Le chariot à quatre roues, la manière dont les mules sont attelées, et le tonneau qu'elles conduisent, offrent des particularités qu'on ne peut observer que rarement; toutefois, ni la forme du chariot, ni celle du joug n'ont rien d'inusité pour l'époque. On trouve aussi de semblables tonneaux dans les bas-reliefs des colonnes Trajane et Antonine, donnés par Montfaucon, t. 4, pl. 118, 135 et 136; la planche 118 offre en outre l'exemple d'une manière d'atteler qui se rapproche infiniment de celle indiquée sur le monument de Langres.

Sur le second bas-relief, on voit un premier personnage qui conduit deux autres mules attachées aussi à une chaine; cette figure, dont toute la partie supérieure est brisée maintenant, portait de longs cheveux; elle était en outre coiffée d'une toque, avait les manches courtes et très-larges, ce qui fait, dit Caylus, *descendre les idées jusqu'au XIIe et XIIIe siècle.* Mais comme il apprécie ensuite parfaitement l'inconvénient qu'on trouve à décrire des monuments d'après des dessins, certainement il aurait reconnu l'antiquité de cette pierre s'il l'eût eue sous les yeux.

Une seconde figure est enlevée entièrement par une cassure de la pierre.

Le cippe funéraire trouvé en même temps, était mutilé au moment de la découverte, et Caylus (1), d'après M. Guyot,

(1) *Recueil d'Antiquités, etc.*, t. 4, p. 397, pl. 122, fig. 1.

n'a donné que le dessin du fronton, qui a subi de même plusieurs dégradations. Le tympan de ce dernier est orné d'une tête de femme en relief, et sur la base est gravée cette inscription incomplète par les fractures de la pierre :

DEDSEXSTINVS . MARTIVS . CVRA
ONI . COCILLE . CEMENI . LIBERT

que Caylus lit et interprète de cette manière :

DEDIT. SEXSTINVS. MARTIVS. CVRA PATRONI. COCILLE, *pour* Cocillæ CEMENI. LIBERTAE. *Ce sera Sexstinus Martius Affranchi, qui par les soins de son patron, aura fait construire ce monument à sa Maîtresse Cocilla affranchie de Cemenus.*

Nous ne pensons pas qu'on puisse adopter une interprétation aussi peu usitée, et nous restituerons ainsi l'inscription :

Deditus Sexstinus Martius curavit fieri monumentum Macroniæ Cocille (sic pour *Cocillæ*) *Cemeni libertæ.*

Deditus Sextinus Martius eut soin de faire élever ce monument à Macronia Cocilla, affranchie de Cemenus.

Nous ferons remarquer qu'on retrouve encore ici le nom de Cocilla de l'ancienne inscription de Bourbonne.

Les dimensions de ce monument d'après Caylus, sont celles-ci : *trois pieds quatre pouces de longueur, et deux pieds un pouce de hauteur, sans compter les dix-neuf lignes du dé quarré qui surmonte l'angle supérieur du fronton.*

MOSAIQUES.

GAULTHEROT, le premier (1), rend compte de semblables pavés découverts de son temps, et dans lesquels il croit trou-

(1) *Anastase*, p. 55.

ver une preuve de l'ancienneté fabuleuse qu'il attribue à la ville de Langres : *Cela se voit encor,* dit-il, *és paués qui se trouuent soubs terre, ouuragés à la Mosaïque de petites pierres artistement iointes pour former diuerses figures emblematiques.*

Depuis-lors, les travaux récents de fortifications (1814-1815), mirent à découvert un parquet de ce genre conservé tout entier et enlevé par morceaux; ce qui fait peut-être dire à M. Migneret (1) qu'on a retrouvé *des fragments de mosaïque.* Ce parquet, dont il existe encore à Langres plusieurs débris, était composé de petits cubes de pierres dures et polies, de couleurs blanche, noire et rouge (2), formant des compartiments variés, et dont l'exécution sortait déjà de la manière commune. La chambre qu'il pavait avait été traversée par la tranchée d'une batterie de défense; et comme les bords de cette tranchée n'en atteignaient la largeur d'aucun côté, on peut juger, d'après cela, qu'elle avait une assez grande étendue. La partie qui fut alors recouverte par les terres, se trouve encore intacte dans un champ, derrière les maisons du faubourg de Bel-Air, entre la grande route et la promenade de Blanche-Fontaine.

Un autre fragment que nous possédons, prouve que cette mosaïque ne fut pas seule rencontrée, car ce dernier est bien plus grossièrement travaillé que l'autre.

D'autres débris de mosaïque, moins grossiers que le précédent, ont été trouvés, en 1836, dans la maison N.° 1133, place de l'Hôtel-de-Ville, avec quelques fragments de peintures et de verreries qui n'ont point été conservés.

Le dernier débris trouvé à notre connaissance, l'a été l'année dernière dans les fouilles de la nouvelle salle de specta-

---

(1) *Précis de l'Histoire de Langres*, p. 41.

(2) La pierre de cette couleur a été observée par nous dans un seul fragment.

cle ; ce fragment, d'une très-petite dimension, est entièrement formé de cubes en pierre blanche. Même exécution à peu près que les précédents.

PLACAGE ET PEINTURE DES MURAILLES.

L'IMMENSE quantité de fragments de marbres ou pierres polies qu'on rencontre sciés sur une mince épaisseur, ne permet pas de douter que ces matériaux plus ou moins riches aient été employés dans la décoration des habitations antiques de notre pays.

Il en est de même des peintures rencontrées dans plusieurs fouilles, notamment dans celles de la caserne, du tombeau des Fourches, et, en dernier lieu, dans les fondations de la chapelle des Catéchismes à la cathédrale. Parmi ces dernières, nous en avons recueilli un fragment orné de trois feuilles vertes sur fond jaune ; les autres sont en général sur fond rouge, avec bandes de diverses couleurs. Une partie des fragments trouvés aux Fourches, sont à filets verts avec quelques rosaces sur fond jaune.

TUILES ET BRIQUES.

LE système de couverture en tuiles alternativement creuses et à rebords, est trop connu, pour que nous entrions dans aucun détail à cet égard ; seulement il est bon de rappeler une observation déjà faite avant nous : c'est que la présence de tuiles à rebords dans un terrain quelconque, indique suffisamment l'emplacement occupé par des constructions antiques.

Nous avons recueilli en 1834, dans une fouille, place St.-Nicolas, une tuile de ce genre, dont la conservation est presque parfaite. Cette tuile a 42 centimètres de longueur, sur 30 centimètres de largeur à l'une des extrémités, et 35 à l'autre; l'épaisseur assez irrégulière est de 025 millimètres, terme moyen. Des entailles destinées à maintenir celle qui la recouvrait, se remarquent à l'extrémité supérieure; l'angle de chaque rebord est aussi abattu dans le bas.

Une autre tuile trouvée à Bourbonne la même année, a 45 centimètres de longueur sur 32 centimètres de largeur dans un bout, et 36 centimètres dans l'autre; l'épaisseur plus régulière est de 02 centimètres, et on peut y remarquer que le courant se rétrécit moins brusquement que dans la précédente; du reste, la même disposition s'observe pour les entailles des rebords. Cette tuile, parfaitement conservée, nous appartient aussi.

M. Philpin, dans sa notice, parle d'une autre tuile qu'il dit avoir vue *bien saine*, et qui aurait eu *18 pouces en carré*, ce qui n'est pas très-croyable; l'épaisseur eût été d'*un pouce et demi*, et, ajoute-t-il, elle était *percée à la partie supérieure pour recevoir la cheville qui l'attachoit au toit.* On voit qu'il entend parler d'une brique et non point d'une tuile.

Les briques de grande dimension se rencontrent de même fréquemment; nous en avons trouvé plusieurs dans les fouilles du bâtiment des Sœurs de la Providence à Langres; elles étaient unies et avaient 425 millimètres de longueur sur 255 millimètres de largeur, et 035 millimètres d'épaisseur moyenne. On en trouve aussi dont l'épaisseur atteint jusqu'à 06 centimètres; d'autres enfin sont couvertes de cannelures tortueuses destinées à augmenter la ténacité du mortier.

POTERIES.

Les fragments de poteries rencontrés à Langres sont de cinq à six natures de terres, et d'une variété infinie de formes; mais nous ne connaissons aucun vase recueilli tout entier.

POTERIE ROUGE.

Le mieux conservé de ces vases a la forme d'une grande coupe décorée d'une gracieuse arabesque sur le bord supérieur, avec cette marque imprimée en dedans sur le fond : OFFICINA. PRIMA. Cette coupe en belle terre rouge (*coccinum imperiale*) appartient à M. Royer, membre de notre Commission d'antiquités. Elle a été trouvée en 1830 avec une quantité considérable de débris, parmi lesquels nous en avons recueilli plusieurs; entre autre une petite tasse fort endommagée, sur le fond de laquelle on lit : VIMA (*Vitalis manu*), et un fragment d'un autre fond de vase d'une plus grande dimension, sur lequel est imprimée cette marque en caractères très-purs : OF. MODEST (*officina Modesti*). D'autres fragments trouvés alors et à diverses époques, tant dans le même endroit que dans les autres parties de la ville, sont remarquables par leurs ornements et figurines en relief, ou par les marques qu'ils conservent encore. Sur un de ces derniers, trouvé au midi de la ville, on lit : COCCIN. IM (*coccinum imperiale*); sur l'autre, découvert au Champ-de-Navarre, il y a deux mois à peine : BELVS ; cette dernière marque est plus grossièrement empreinte que les autres.

La plupart de ces débris ont été découverts dans un jardin du faubourg Saint-Didier, au lieu dit *En Queumey;* on trouva

en grand nombre, et réunis au même endroit, des vases qui semblent avoir été brisés avant d'avoir été enfouis ; une quantité considérable d'argile préparée, et un fourneau supportant une vaste chaudière en terre cuite. D'après cela, on a pensé avec quelque raison qu'on avait rencontré l'intérieur d'une fabrique de poterie. Tous ces objets ont été détruits par le propriétaire avant qu'on ait rien pu examiner.

On découvrit encore au même endroit, toutes les fois que la culture pénétra un peu avant dans le sol, des médailles d'argent et de bronze, des statuettes et divers instruments en bronze dont nous parlerons par la suite.

On conçoit que la belle poterie a dû presque exclusivement recevoir la marque du fabriquant; cependant nous trouvons la suivante sur un fragment d'une terre beaucoup moins fine : AVM (*Aviti manu*).

En résumé nous ne connaissons d'autres marques observées que celles qui suivent :

MARQUES DE POTIERS.

OF. MODEST	— *Officina Modesti*	— Fabrique de Modestus (1).
OFFICINA PRIMA.		— Première fabrique (2).
VIMA	— *Vitalis manu*	— De la main de Vitalis.
AVM	— *Aviti manu*	— De la main d'Avitus.
BELVS	— *Belus* (fecit)	— Belus l'*a fait.*
COCCIN. IM	— *Coccinum imperiale*	— Rouge imperial (3).

---

(1) On trouve cette marque parmi celles trouvées au Mons, et rapportées par M. de Caumont, t. 2, p. 190 de son *Cours d'Antiquités monumentales*.

(2) Il ne se trouve pas de marque semblable dans M. de Caumont.

(3) Même observation que pour la précédente.

POTERIE BRONZÉE.

Dans les fouilles de la chapelle des Catéchismes, on découvrit, l'année dernière, un fragment de poterie bronzée ayant appartenu à un vase allongé d'une médiocre dimension. Ce fragment à terre rougeâtre, mélangé de noir à l'intérieur, est très-mince et très-léger; la surface extérieure du vase était ornée de bandes circulaires avec des hâchures qui produisaient un bon effet. C'est du reste le seul fragment de ce genre que nous connaissions ici.

POTERIE BLANCHATRE.

Quelques fragments de vases en poterie blanchâtre ont été trouvés mélangés avec ceux de belle poterie rouge, dans le grand amas dont nous venons de parler. Cette terre est légère et ornée de filets et cannelures d'un assez bon effet.

POTERIES GROSSIÈRES.

Les plus grands vases de ce genre ont été trouvés en 1776, dans les fouilles du nouvel hôtel-de-ville; c'étaient quatre amphores bien conservées, qui depuis lors ont été perdues. Le *Recueil d'Antiquités*, p. 110, en donne un dessin. Un autre vase, d'une forme à peu près semblable, découvert en 1771, dans l'allée de Blanche-Fontaine, renfermait une grande quantité de médailles dont nous rendrons compte. Suivant l'expression de M. Philpin, qui a eu, dit-il, le goulot pour sa part, ce vase aurait été *en grès;* mais nous ne le pensons pas. Les amphores étaient, comme partout, en argile grossière. Nous avons été à même d'observer une

grande quantité de débris d'autres vases en terre rouge, jaunâtre ou grise; quelques-uns, malgré la matière commune dont ils sont fabriqués, affectent cependant des formes gracieuses. Toutefois il nous a été impossible d'en recueillir un tout entier (1).

MEULES.

Nous possédons deux fragments assez considérables de meules antiques en granit gris des Vosges. La première qui est brisée par le milieu, a 40 centimètres de diamètre, 05 centimètres d'épaisseur au centre, et 0,25 millimètres sur les bords. Le diamètre de la seconde est de 40 centimètres, l'épaisseur au centre de 135 millimètres, et celle sur les bords de 10 centimètres.

(1) Nous joignons à ceci une note que nous tenons de M. l'abbé Rieusset, chanoine, autrefois secrétaire intime de M. Jerphanion, préfet de la Haute-Marne, et collaborateur de l'abbé Mathieu pour la rédaction des *Annuaires* de 1808, 1809 et 1811.

Cette note a rapport à un bas-relief en terre cuite, donné à M. Jerphanion par M. Laurent-Bournot, imprimeur à Langres. Elle est ainsi conçue :

« C'est une pièce de poterie commune à surfaces plates, vernie en » vert (*), ayant à peu près 10 pouces de haut sur 7 à 8 de large, » représentant un Génie en bas-relief. Cette figure assez grossièrement » empreinte, mais bien caractérisée, tient à la main un miroir : deux » espèces de pilastres qui forment l'encadrement sont surmontés » d'un demi-cercle dans la largeur duquel on lit distinctement les » initiales ci-après :

» ECCE . H . G . Q . S . V . N . S . T . que M. Varney, professeur de Rhétorique au Collége de Chaumont, et depuis à celui de Metz, expliquait ainsi : *Eccè hominum Genius qui sic vigilans nostram salutem tuetur*. Ce génie a des mamelles, il est drapé comme une » femme, et a les pieds nus. »

(*) Cette particularité n'est pas la seule qui nous fasse douter fortement de l'antiquité de cet objet que nous n'avons même pas vu en dessin.

VASES ET INSTRUMENTS EN BRONZE.

Le beau vase dont nous avons parlé à propos du cimetière de l'Est, est indiqué par Caylus, t. 3, p. 424, pl. 127, fig. 4 de son *Recueil d'Antiquités ;* nous ne savons pas ce qu'il est devenu. Caylus lui donne pour dimensions 18 pouces de diamètre et 8 pouces de hauteur.

Un bouclier de bronze, orné de plusieurs bossettes qui ressemblent à des mamelles, a été trouvé au même lieu et dans la même année que ce vase. Montfaucon le donne, t. 4, p. 53, pl. 22, fig. 8. Il est aussi dessiné dans le *Recueil d'Antiquités* de la Ville, p. 102. On l'a pris pour un bouclier des prêtres de Cybèle.

Le seul vase en bronze conservé ici, affecte la forme d'une bouteille à goulot étroit et à large ventre, ayant 185 millimètres de hauteur sur un diamètre de 153 millimètres à la partie la plus large; le goulot a 088 millimètres de hauteur à lui seul. Ce vase, qui renfermait une grande quantité de médailles dont nous rendrons compte, était fermé par un bouchon en fer de 090 millimètres de longueur; et comme l'oxide de ce bouchon l'avait soudé aux parois du goulot, l'auteur de la trouvaille fit sauter le fond du vase pour en tirer son trésor. Cette découverte eut lieu au commencement de cette année 1838.

On trouva, en même temps que ce vase, une cuillère de sacrifices en argent qui appartient à un orfèvre de la ville, ainsi que les autres objets.

Une clef antique en bronze, découverte à Langres, appartient à M. Th. Pistollet de Saint-Ferjeux (1).

---

(1) M. Th. Pistollet de St.-Ferjeux, homme distingué parmi les

Dans le courant de 1837, nous recueillimes dans les fouilles de la maison Abraham, rue Saint-Amâtre, N.° 613, une assez grande quantité de fragments en bronze provenant du harnais d'un cheval dont nous avons retrouvé un os maxillaire. Parmi ces objets, on distingue des boucles, des fibules et un mors assez remarquable en ce que l'intérieur de la bouche du cheval restait libre; tout l'effet se produisant par la pression du mors sur la ganache. Ce mors était en outre argenté à la manière des ouvriers d'Alize. Au milieu de ces débris se trouvait une médaille en moyen-bronze, d'un monétaire d'Auguste, membre de la famille *Nævia*. On y trouva aussi divers ossements d'autres animaux entièrement verdis par l'oxide de cuivre (2).

MÉDAILLES.

Il n'entre point dans notre plan de donner de grands détails sur l'immense quantité de médailles romaines qu'on extrait tous les jours de notre sol; seulement nous allons dire un mot de quelques riches trouvailles faites jusqu'à présent.

On a déjà vu qu'au 17.e siècle, un laboureur du village de Corlée en découvrit cinq à six mille en or, argent et bronze, et que ces médailles furent dispersées.

Un vase trouvé à Blanche-Fontaine, le 29 janvier 1771, en renfermait plus d'un millier en or (2). M. Philpin dit que

---

gens instruits de notre ville. Nous ne pouvons trop lui vouer de reconnaissance pour l'obligeance qu'il a mise à nous aider de ses utiles conseils dans la tâche que nous remplissons ici.

(1) Les ornements du harnais ont quelque rapport avec ceux trouvés à Bavay, dans le 18.e siècle, et indiqués par Caylus, t. 2, p. 403, pl. 124 et 125.

(2) *Recueil d'Antiquités*, p. 108. – M. D'Régel, p. 191. – *Annuaire de* 1808, p. 568. -- M. Migneret, p. 41.

le vase fut trouvé au milieu de l'allée même de la promenade, tandis qu'une note de M. Arvisenet, jointe au *Recueil d'Antiquités*, tend à faire croire que cette découverte a eu lieu *sous les racines du huitième arbre avant que d'arriver au rond de l'allée de Blanche-Fontaine, à gauche depuis la ville à trois pieds au plus de profondeur en terre.* M. Philpin ajoute qu'un des ouvriers ayant appliqué sur le vase un coup de pioche, *au cri de l'inventeur, toute la troupe des travailleurs se précipita sur le trésor, et en un clin-d'œil tout l'atelier disparut et se sauva à travers champs.*

Je crois qu'on en a sauvé environ 80 dont partie a été envoyée au Cabinet du roi, partie à M.r l'intendant de champagne et à M.r l'évêq. de Langr (1).

Il y a ici erreur dans le nombre des médailles retrouvées, car d'après le procès-verbal inscrit dans les registres de délibérations de la Ville, en date du 10 avril 1771, elles sont au nombre de 164. A ce procès-verbal est joint un état détaillé, d'où il résulte qu'il y en avait d'Auguste, de Tibère, Caligula, Claude, Drusus, Néron et Galba.

Toutes ces médailles étaient en or, d'une valeur numismatique de 24 à 150 livres, d'après la cote qu'elles ont reçue dans l'état inscrit sur le registre municipal. Une seule de ces médailles a été vendue à Paris dix louis. D'après une note du *Recueil*, elle portait la tête de Mars.

Les médailles découvertes, au commencement de cette année, dans le vase en bronze, sont au nombre de douze à treize cents, toutes en billon, du temps des Gordien, des Philippe, de Dèce, Gallien, Salonine, Victorin, des Tetricus, etc.

Une centaine de médailles du Haut-Empire ont été trouvées, dit-on, dans la même fouille; mais nous ne savons trop si nous devons avoir confiance dans ces renseignements.

(1) M. Royer en possède une qui avait été avalée par un ouvrier à qui la Ville voulait la reprendre.

Ces grandes découvertes sont assez rares, quoique cependant on en ait fait deux dans le courant de ces trois dernières années. Toutefois, en fouillant la terre à une profondeur un peu plus grande que celle usitée pour la culture, on rencontra partout une plus ou moins grande quantité de médailles : que ce soit aux Fourches ou aux fortifications, à la cathédrale ou dans toute autre partie de la ville ancienne et nouvelle, que les fouilles aient été faites.

La plus précieuse des medailles romaines (1) *trouvées à Langres, est un Pacatien, en argent, tyran sous Philippe. Elle a été vendue par un orfèvre de cette ville à un émigré rentrant,............ Elle est unique par le millesime de son revers*, (an. mil. et primo) .... *Je sais très-positivement que cette médaille a été vendue pour le Musée national de France la somme de 2000 f., tandis que dans le dernier tarif numismatique du prix des médailles, servant aux amateurs, elle n'est portée qu'à 400 f., pour voiler la nécessité où l'on était, en l'achetant, de subir la loi du vendeur, de crainte que cette médaille ne passât en d'autres cabinets.*

Gaultherot, p. 434, parle de plusieurs médailles trouvées, entr'autres d'un sycle hébraïque découvert, en 1606, dans les fondations de l'église des Capucins à Langres.

---

(1) Nous citons ici textuellement un passage d'une lettre que M. Barthelemy de Celles nous adresse à ce sujet. Ce compatriote, dont la science numismatique est au dessus de celle d'un amateur, possède lui-même un médailler très-riche.

M. Royer, dont nous avons déjà eu occasion de parler, en fait une belle collection; M. Th. Pistollet de St.-Ferjeux, membre de notre commission d'Antiquités, en a recueilli quelques centaines; il en est de même de M. Delâge aîné, membre honoraire de la même commission, qui se propose de donner sa collection à la Ville si le Musée s'établit.

L'abbé Belouet, prêtre d'un mérite peu ordinaire, a légué en mourant la sienne au séminaire de Langres.

Malgré cela, et quoique beaucoup de personnes ici en conservent quelques-unes, les orfèvres en font encore sortir de la ville plusieurs centaines par année.

« Elle représentoit, dit-il, en l'vne de ces faces vne Verge
» florissante et en l'autre vn Calice, dans lequel le Ciel sem-
» bloit verser de la manne figure du sainct Sacrement auec vne
» inscription hébraïque, qui fut expliquee par defunt Maistre
» Nicolas Iannot Chanoine et Promoteur, sçauant ez lettres
» Hébraïques, *Hic sacrificabitur altissimo.* et quelle fut
» trouuee au treffond d'vne estable et au lieu, où fut dressé et
» erigé le grand et principal Autel. »

Vignier, p. 539, dit que cette médaille était de plomb ou d'étain, et qu'elle « representoit, comme quantité d'autres
» d'argent que Jay veuës, d'un costé vn gomor ou se fait
» comme vn Calice, dans lequel tombe de la manne, en forme
» de Rosée auec L'Inscription Ebraique (Sêchel Israel) au-
» trement, Siclus Israeliticus : Sicle ou denier d'Israel. de
» L'autre vn Rameau d'oliuier, ou la verge, miraculeusement
» fleurie d'Aaron, auec ces deux autres paroles : (hakhedosa
» Jerusalim) La sainte Hierusalem. »

L'*Annuaire de 1808*, p. 530, et d'autres auteurs modernes ont parlé de cette médaille dans le même sens que Vignier.

DÉCOUVERTES DIVERSES.

Bien que nous n'ayons pas l'intention de chercher à appuyer par des raisonnements approfondis l'opinion que nous nous sommes formée sur l'étendue antique de Langres, cependant nous croyons qu'à l'inspection seule du terrain au midi de la ville, jusqu'à une certaine distance en-deçà de la Belle-Chapelle, il est impossible de ne pas reconnaître l'emplacement d'édifices

nombreux et continus (1). Pourquoi, demanderons-nous, tant de débris, évidemment d'un autre âge, couvrent-ils l'étendue du terrain que nous revendiquons pour la ville gallo-romaine? pourquoi ces découvertes faites partout où on creuse assez profondément pour atteindre le sol vierge? pourquoi cette terre qui, changeant brusquement de nature à partir de l'endroit que nous indiquons, de rougeâtre qu'elle était devient-elle noire comme nous la voyons? Ce sont là des raisons tout-à-fait matérielles, des traces que le temps même ne détruira pas.

Essayons de retracer brièvement ici plusieurs découvertes que le temps a amenées, et qui peuvent encore servir à appuyer notre conjecture.

Gaultherot dit, p. 55, en parlant de la grandeur de Langres : « Cela se voit........... és murailles Sarrazines, que » l'on decouure de iour à autre par ceux qui bastissent, et » mesme fraischement és fortifications tant vers la tour de » S. Forgeul, que du costé de la Porte des moulins à vents » et de la Tour de Nauarre, au dehors. » On remarquera que toutes ces découvertes sont indiquées hors de l'enceinte imaginée par Vignier. Gaultherot ajoute, p. 67 : « Entre la Ville » et le Prieuré de St. Geosmes en labourant les heritages vn » peu profondement, ou y fouyant pour quelque autre suiet » l'on y descouure des restes des murailles anciennes basties » à la Sarrasine d'vn si ferme mortier, qu'à peine les peut-on » desmolir sans rompre les pierres, et que l'on y trouue quan- » tité de medailles de bronze, or et argent. » D'après ce passage, on voit que les découvertes s'éloignent de plus en plus de la cité de Vignier.

---

(1) La plus raisonnable opinion qu'on ait encore émise sur l'ancienne étendue de Langres, l'a été par l'Auteur des *Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres;* sa courte dissertation sur ce sujet, combat victorieusement les fables de Gaultherot et des anciens auteurs, aussi bien que les idées paradoxales de Vignier et de ceux qui l'ont suivi.

Tabourot, p. 29, parle ainsi de ces découvertes : « Du » costé des mouljns a uents de mon temps lorsquon commen- » cea les fortifications se trouuerent des puits au fond de la » roche.................. et du coste de la tour de sajnct » forgeul est encore une voulte, ou on entre bien loing souz » terre. et sy trouua en vne petite chambre une bure d'huille » conseruee dun long et vjelle temps. et tout au coin de la dite » tour estoit vne longue, haulte, et espaisse muraille Sarrasine » sans talu............ quon ne pu sinon au dessus diffici- » lement arracher auec pis et pioches............ qui doibt » encor rester en ses fondements tendans aux auges. » Puis il ajoute, en parlant des fortifications, p. 580 : « Les ouuriers » emploïes en ce trauajl creusans la terre et remuans les pier- » res pour fonder les murailles, et applanir les Chemjns don- » nerent subiect aux Esprits curieux de l'Histoire prophane: de » s'y exercer par le moyen des medailles antiques qui tom- » boient entre leurs mains ; s'y trouuerent des Aqueducs, » puits, cisternes, murailles sarrasinnes, et autres fondemens » de bastiments, comme une Ville sous terre, pierres, inscrip- » tions, et autres antiquités. »

Baugier (1), suivi par Mangin (2) et l'*Annuaire de 1804* (3), rapportent qu'on découvrit à Langres, « pendant les années » 1670. 1671 et 1672. lorsqu'on travailloit à faire des che- » mins couverts sur la contrescarpe de la Ville........... » trente-six pieces curieuses, consistant en statuës, pyrami- » des, portiques, piédestaux, vases, tombeaux et urnes. Tous » ces morceaux furent envoyés à M. de Caumartin, alors In- » tendant en Champagne. » Ce dernier les donna à Colbert.

Vignier lui-même, qui ne peut nier ces découvertes, exclut de l'enceinte de sa ville une foule d'édifices qu'on ne plaçait

(1) *Mémoires historiques*, t. 1, p. 351.

(2) *Histoire ecclésiastique*, etc., t. 1, p. 5.

(3) Pag. 50.

point hors des murs, et considère les débris qu'on retrouve tous les jours, comme les ruines de ces mêmes édifices. Nous ne saurions, d'après cela, nous empêcher de répéter qu'elle est bien étrange la ville où l'on ne peut placer ni temples, ni forums, ni grands édifices publics, à l'exception toutefois d'un capitole qu'on veut bien lui accorder.

Le même Vignier (1), qui attribue, avec bien plus de raison, un des grands incendies de Langres à Chrocus, dit en parlant des édifices qu'il suppose avoir été ruinés à cette époque : « Non seulement les plus beaux bastiments de la Ville furent » bruslez ; mais encore furent demolis par son ordre tous les » superbes Edifices, qui estoient dehors particulierement du » costé des moulins a vent ; ou ie ne doute point qu'il n'y eust » de belles maisons de plaisance, des estuues, quelque theatre » ou emphitheatre, et des temples dIdoles. Aussy en decouure » on en terre tous les jours les ruines. »

M. Migneret (2), qui adopte complètement les idées de Vignier au sujet de l'enceinte rétrécie de Langres, s'exprime de la manière suivante, au sujet des découvertes que nous rapportons ici : « Au surplus, il n'est pas une construction faite sur » le sol langrois, à quelque époque que ce soit, qui n'ait ré- » vélé l'existence de bâtiments, de temples et de monuments » romains, soit au-dedans, soit au-dehors de la ville. » Puis il ajoute : « Dans la partie méridionale, qui était autrefois » *hors des murs d'enceinte*, les découvertes furent *surtout* » *intéressantes*. Là, sans doute, se trouvaient, outre le » théâtre, les édifices qu'on ne plaçait point *dans l'intérieur* » *des villes*. » Parlant ensuite des découvertes plus récentes, il dit : « De nos jours (1814-1815), de nouvelles fouilles aux » mêmes endroits ont amené de nouvelles découvertes. Un

(1) *Décade historique*, p. 162.

(2) *Précis de l'Histoire de Langres*, p. 46.

» pavé bien conservé et sillonné par deux ornières..........
» Mais alors l'ennemi pénétrait en France ; pour la première
» fois, depuis 1636, le sol langrois était souillé par une armée
» étrangère (1), et le moment se trouvait peu propice aux
» recherches scientifiques ; ces découvertes n'eurent donc
» aucune suite. »

L'Auteur des *Recherches historiques*, pag. 324, s'exprime ainsi, à propos des mêmes découvertes : « On trouva un pavé
» en mosaïque, des restes de constructions, un pavé de rue
» et des médailles. Les travaux exécutés à la même époque,
» à l'ouest de Blanche-Fontaine, firent aussi reconnaitre, à
» deux pieds à peu près au-dessous du sol, des restes de
» constructions, un puits entièrement comblé et un pavé de
» rue encore très-bien conservé. »

On voit, d'après cela, combien il est peu rationnel de rétrécir, dans les limites indiquées par Vignier, l'enceinte de Langres, non point à l'époque celtique, mais sous la domination romaine.

La *Notice* de M. Philpin et le *Recueil d'Antiquités* nous fournissent encore quelques détails intéressants sur les fouilles exécutées dans l'avenue de Blanche-Fontaine en 1771-1772. Nous citons textuellement ce que le premier rapporte à cet égard, en parlant de l'ancienne étendue de la ville :

« Nous touchons, dit-il, à une époque fraiche qui auroit pû
» nous fournir de grandes lumières, si les amateurs en eus-

(1) A cette époque une coalition menaçait aussi la France, et Galas, général en chef de l'armée impériale, put apercevoir Langres du château de Suaucourt (H.te-Saône). La question du siége de notre ville fut alors agitée dans un conseil de guerre ; mais Galas refusa d'entreprendre ce siége qui devait, dans son opinion, lui coûter *quinze mille hommes*(*) ; cette décision fut prise contre l'avis du duc Charles de Lorraine, qui convoitait Langres pour couvrir Lamotte. Moins heureux qu'au 17.e siècle, les Langrois de 1814 virent les Autrichiens enlever à notre ville le surnom de *Pucelle* qu'elle avait conservé jusqu'alors.

(*) Mémoire ou Abrégé des choses les plus considérables qui se sont passées au bourg d'Orthes, etc. Ms. de Cl. Mâcheret, curé d'Hortes.

» sent trouvé assez dans le corps municipal pour continuer » des fouilles qui s'annonçoient de la manière la plus satis- » faisante.

» En 1771 et 1772, la ville ayant obtenu du gouvernement » une somme de 6000 livres pour être employée en travaux de » charité, on imagina de réparer la promenade publique de » Blanche-Fontaine tombée dans une dégradation qui ne fai- » soit pas honneur à notre ville ; 150 pauvres ou manouvriers » y furent employés.

» A quelques toises de ce qu'on appelle le rond, on dé- » couvrit, à un pied au plus du sol de l'allée, une espèce » d'aqueduc ou corridor, construit proprement de pierres » rustiquées de la largeur de deux pieds et rempli de blé.......

» Ce corridor avoit sa direction du nord au sud-ouest, et » comme cette partie de l'allée est encaissée sur la gauche » d'environ 6 pieds et plantée de gros et vieux tilleuls, en » cherchant à former le talus, immédiatement à la suite du » corridor, on a découvert 2 cabinets de 6 pieds en tout sens, » revêtus l'un de stuc rougeatre, l'autre de stuc presque » noir, veinés de blanc, l'un et l'autre (1) dont j'avois re- » cueilli quelques débris ; et comme les racines des tillieuls » coëffoient les voûtes de ces cabinets (2), ils existent encor » en partie.

» Je me souviens parfaitement qu'on pressa vivement le » maire d'alors (3) de continuer le découvert dans le terrain » libre et élevé qui existe dans les champs sur la gauche; et il

---

(1) Nous pensons qu'il s'agit ici d'enduit recouvert de peinture, et non point de stuc qu'on ne retrouve pas dans les ruines de ce genre ; et qu'il faut considérer peut-être comme des bandes de couleur différente de celle du fond, les veines dont il est question ici.

(2) Nous ne pensons pas non plus d'après la faible profondeur où ils ont été trouvés, que ces cabinets aient pu être voûtés.

(3) Ce maire était M. Lambert de Montault.

» ne fut pas possible de l'obtenir. Qui sçait, si quelque jour,
» et pendant que les notions sont encore fraiches, on ne fera
» pas le sacrifice de 50 écus pour scavoir s'il existe (ce qui est
» plus que probable) des constructions au-delà de nos petits
» cabinets revêtus de stuc ?

» A quelques toises de distance sur la droite, à la même
» époque à peu près de la découverte précédente, un labou-
» reur en détruisant un petit tertre qui gênoit la culture, dé-
» couvrit quelques tuiles antiques et des têtes de pots d'un
» grain très fin et très rouge de la nature des vases étrus-
» ques (1) J'en avois recueilli quelques fragments. »

La note insérée dans le *Recueil* par M. Arvisenet, est ainsi conçue : « Vase en terre cuite (celui qui renfermait les
» médailles d'or) trouvé.......... dans les ruines d'une maison
» qui parait avoir été fort considérable, et dont dans cette
» partie de l'allée, il reste encore beaucoup de fondations
» à fleur de terre, surtout à gauche, et derrière le banc du
» rond ou sont cachés les restes d'une muraille parfaitement
» bâtie. A droite près du deuxième arbre avant le rond on
» trouva aussi un tombeau antique avec des urnes, des cou-
» pes et des patères. »

La Notice de M. Philpin renferme encore d'autres observations fort curieuses, sur des fouilles faites, à la fin du 18.e siècle, dans l'intérieur de la ville ; nous les rapporterons textuellement en y faisant quelques remarques.

Vignier, comme nous l'avons déjà dit, cherche à établir que Langres a été détruit une première fois par Vespasien, à la suite de la révolte de Sabinus, et pour appuyer sa conjecture, parle d'une découverte faite en 1654 ; M. Philpin, qui adopte aussi cette idée, résume le récit de Vignier que nous croyons utile de rapporter tout entier ici :

« Une marque visible de cette oppinion fut la decouuerte de

---

(1) Il entend parler évidemment ici de la belle poterie rouge.

» diuerses pieces d'architectures, et de deux sortes de colom-
» nes qui furent trouueës auec des medailles de deux ages fort
» differentes, aux fondements de la maison Canoniale, que
» M.r Simonin, chanoine, et alors chambrier fit bastir, en
» 1654 et qu'il me fit remarquer. Quelques vnes de ses Co-
» lomnes estoient fort grosses, longues a proportion, et de
» belle pierre blanche, bien que la pluspart casseës, ausy
» bien que leurs chapiteaux : les autres estoient beaucoup
» plus petites, et moins bien faites. Les medailles estoient
» semblablement de deux temps fort differentes, du hault,
» et du bas Empire : les vnes d'auguste et de Neron drusus
» filz de Germanicus, et oncle de Lempereur.............. les
» autres, que ie veis moy mesme tirer de terre, fort nettes,
» auec vn beau vernin cendré, toutes de Magnentius, et de
» decentius (1). »

Nous ferons observer, à cette occasion, que l'année dernière nous avons été à même de recueillir, dans les fouilles de la chapelle des Catéchismes, plusieurs médailles, parmi lesquelles une d'Auguste et une de Magnentius ; mais nous n'avons pas pu constater les différentes profondeurs auxquelles elles avaient été trouvées.

M. Philpin ajoute ensuite, que malgré l'enlèvement de terres, fait précédemment par le Chapitre (2), en creusant les fondations du nouveau portail de la cathédrale : « on trouva
» à 20 ou 22 pieds de profondeur un pavé de rue en hérisson
» parfaitement semblable à celui dont on se sert aujourd'hui
» et 4 ornières bien distinctes et bien sillonnées.

» Dans cette fouille on trouvoit pêle-mêle des tronçons de
» colonnes.

---

(1) *Décade historique*, p. 118.

(2) Cette opération eut lieu en 1705 dans toutes les rues qui avoisinent la cathédrale, où l'on descendait alors de cinq marches. Cette dépense, très-considérable, fut faite par le Chapitre.

» J'avois recueilli un morceau de fust d'un très-beau marbre
» étranger de l'espèce connue sous le nom de Brèche d'Alep
» qui fut perdu pendant la révolution. »

A ce propos, nous retrouvons une note contemporaine de cette reconstruction, et qui parle de la découverte d'une borne milliaire dans cet endroit. Si ce fait était bien constaté, il serait d'une très-grande importance, en ce sens qu'il déterminerait la position de l'ancien *forum civile* de Langres. Cette note est ainsi conçue :

« Le sol de la Ville de Langres, a été très exhaussé par suite
» de divers bouleversements qu'elle a éprouvés; lors de la
» reconstruction du Portail de la Cathédrale en 1761 ou 1762,
» on trouva à environ 22 pieds du sol, des anciens pavés sil-
» lonnés de profondes ornières, et presqu'en face de ce por-
» tail, une ancienne Colonne milliaire Romaine.

Cette assertion est positive; mais il est bien fâcheux que cette colonne n'ait été ni conservée, ni même dessinée; ce serait d'ailleurs une nouvelle preuve de ce que nous avancions en parlant de la colonne de Sacquenay : que les grands chemins étaient alors mesurés, à partir du milliaire répondant dans chaque ville au *milliarium aureum* d'Auguste.

Outre cela, on se tromperait si, de la position excentrique que le forum aurait occupée par rapport à la ville antique, on voulait tirer une nouvelle induction favorable au système de Vignier. Le plan de Pompei offre un exemple bien frappant d'une position tout-à-fait semblable.

Nous avons pu nous-même faire d'autres observations sur les fouilles exécutées (1) pour les réparations faites à la cathédrale, et dont la surveillance nous était confiée. Nous avons remarqué, en creusant les fondations du pignon au nord des

---

(1) Juillet 1836.

transeps (1), qu'à 3 mètres environ du sol moderne, existait une couche dont l'épaisseur atteignait 30 centimètres, composée entièrement de cendres, charbons et autres traces évidentes d'un violent incendie, et qu'à 2 mètres au-dessous, se trouvait une seconde couche de semblables débris, après quoi venait le sol antique. Ce dernier, dans la partie attaquée par nous, laissait voir le *Stratumen* d'une sorte de chaussée dont l'inclinaison de l'ouest à l'est était très-rapide.

Presque à la surface du sol, on découvrit un mur en moëllons, construit avec soin à mortier de chaux et sable, avec parement en pierre de taille; ce mur qui suivait une direction presque parallèle au mur de l'église, nous a semblé dater de la première reconstruction de la ville. Un autre mur plus épais, construit avec le même mortier, mais seulement en moëllons, a été rencontré à l'extrémité Est au bas de la fondation. Ce mur, dirigé du N.-E. au S.-O., pénétrait dans l'intérieur de l'église, et datait certainement de l'époque antique. La surcharge de débris que le sol antique a reçu dans cette partie de la cathédrale, est donc encore aujourd'hui d'environ 6 mètres, mesure qui s'éloigne un peu de celle donnée par les notes que nous venons de rapporter au sujet du portail. On ne découvrit, pendant ce travail, que des débris sans importance et deux médailles des 3.e et 4.e siècles.

De nouvelles fouilles (2) faites au sud de l'église pour la construction de la chapelle des Catéchismes, nous ont donné des mesures qui ne sont guère plus en rapport avec celles constatées devant le portail, pour la profondeur à laquelle se trouve le sol antique. Les traces d'incendie, mélangées de pierres sciées et de tuiles à rebord, se voyaient presque à la surface du

---

(1) Les fondations de l'ancien mur n'avaient guère été poussées qu'à deux mètres au-dessous du sol actuel.

(2) Avril 1837.

sol dans certaines parties, entr'autres dans l'endroit où furent découverts la frise dont nous avons déjà parlé, un chapiteau de piédroit ayant 39 centimètres en carré, et un fragment de colonne à cannelures pleines. Vers le milieu de la longueur du mur au midi, on rencontra, à 3 mètres 50 de profondeur, une aire en béton, pavée en hérisson, couverte de débris d'incendie, et reposant sur de semblables traces, preuve non contestable de deux ruines successives. Avant d'arriver à cette profondeur, on avait déjà mis à découvert, indépendamment des fondations de l'ancien cloître, deux autres murs construits comme ceux trouvés au nord; l'un des deux s'appuyait à angle droit sur la ligne de l'église; l'autre s'inclinait un peu vers l'ouest. Et comme ces deux constructions reposaient sur les premiers débris, nous devons les classer parmi celles de la seconde époque. Ensuite, à 5 mètres de profondeur environ, dans l'angle sud-est de la nouvelle chapelle, on rencontra un mur d'une moindre épaisseur que les précédents, suivant exactement la direction de l'église, et faisant l'angle en retour du côté de l'ouest; la première partie de ce mur était percée d'une porte de 1 mètre 45 de largeur. Le sol antique, dans cette partie, était à 6 mètres de profondeur environ, à partir du sol intérieur de la chapelle actuelle. Enfin à l'angle sud-ouest, on atteignit une sorte de bassin ayant, au-dessous du fond de la tranchée, 1 mètre 65 de profondeur environ, creusé entièrement dans la roche sur 1 mètre, et 1 mètre 30 de largeur.

Indépendamment des objets que nous avons mentionnés, on découvrit dans cette fouille des médailles, des fragments de poteries de diverses natures, une épingle à cheveux en bronze, et une espèce de grain en verre coloré d'une manière assez bizarre.

Les secondes observations faites par M. Philpin, portent sur l'ancien hôpital Saint-Laurent (1) : « En détruisant, dit-il,

---

(1) Hospice fondé par le Chapitre, au commencement du 13.e siècle.

» l'ancien hopital St.-Laurent près de la Cathédrale pour le
» reconstruire sur un nouveau plan, on a déblayé toute la
» superficie du terrein. Cet ancien hopital avoit été construit
» sur des ruines de trois espèces bien distinctes, les murs
» anciens se croisoient entierrement sur quelques points et
» étoient d'une mauvaise fabrique. Sous ces 2 premières
» constructions, non compris celle de l'hopital, se trouvoient
» les murs parfaitement dressés et liés par un ciment dont on
» cherche depuis si long-tems la composition (1). J'avois ce
» déblayement habituellement sous les yeux et ces construc-
» tions croisées démontrent évidemment les 3 destructions
» de la Cité. »

Il cite ensuite les fouilles faites à l'hôpital de la Charité (2), dont nous avons parlé au sujet de l'arc de triomphe de Longe-Porte; puis il mentionne ainsi celles de l'hôtel-de-ville : « Je

---

dans une maison canoniale, qui se trouvait située presque en face de la cathédrale. Il a été reconstruit de même aux frais du Chapitre, en 1689 et en 1764.

(1) Ces constructions paraissent meilleures que celles rencontrées par nous; car aucune de celles-ci n'offrait beaucoup de difficulté à être démolie.

(2) La fondation de cet hôpital est racontée par Gaultherot d'une manière extrêmement touchante, en ces termes, p. 445 : « Les gelees
» et gresles des vignes des 22. Auril et 25. Iuin 1638. des 7. et 8. Oc-
» tobre 1639. gelees et neiges des 25. et 27. du mesme mois n'affligerent
» pas tant le peuple, que le funeste accident arriué à trois pauures en-
» fants couchez soubs vne roche proche les murailles attaquez par des
» loups, l'vn d'iceux à demy mangé et les deux autres emportez, sans
» que l'on en ait eu aucune nouuelle, qui porta les plus charitables
» dans l'extreme necessité de faire bastir l'hospital de la charité, les
» regles duquel et de la confrairie y establis, furent imprimees à Dijon en
» l'an 1645. et la premiere Messe y celebree le 27. May de l'an 1640.
» par le Reuerendissime Euesque (*). » Le même auteur avait déjà dit, p. 442, en parlant du même évêque, que tout ce que la misère des temps lui permettait de tirer de revenus de son patrimoine et de son évêché, il le distribuait « partie aux pauures vefues et orphelins,
» partie à l'hospital de la charité estably en la ville tant par ses chari-
» tés, que par les deuotions des bourgeois au plus fort de leurs miseres.»

(*) Sébastien Zamet.

» ne me rappelle pas que lors de la démolition de l'hôtel-de-» ville qui étoit, surtout la facade, de la plus grande et de la » plus grossierre antiquité, et dans les fouilles nécessaires pour » les nouvelles constructions, on ait trouvé quelques débris » instructifs; je visitois fréquemment cet atellier (1).»

Il ajoute ensuite : « Mais pour confirmer d'une manière in-» contestable et les 3 ruines complettes de notre ville et » l'exaussement du sol primitif, à 20 pieds au moins, dans la » cité (2), je citerois encore 2 faits existans; au moins le 1.er » existoit encor il y a 20 ans, dans la rue bouillère, à peu » de distance de la porte St. Didier il y a une cave (3) dans » laquelle, independamment d'un petit monument antique de » peu de valeur incrusté dans le mur, on trouvoit le pavé de » l'ancienne rue, sillonné par des ornières comme dans l'ex-» cavation faite pour les fondations du portail de la cathédrale.

» Le second existera encore long-temps; ce sont les 2 su-» perbes monumens, ou arcs-triomphaux, etc., ... »

Nous ferons observer ici que ces deux faits ne prouvent qu'une seule chose, et celle-là est incontestable, que le sol de la ville s'est exhaussé par les débris; mais on ne peut rien en conclure quant à la hauteur de ces remblais. L'arc de triomphe se trouve en effet enterré de 8 mètres environ, mais il est placé dans le rempart, sur un point où la pente devait être fort rapide autrefois.

M. Philpin termine de cette manière cette partie de sa notice : « Lors de la reconstruction du vaste bâtiment du col-

(1) Nous avons fait mention des quatre amphores qu'on y a découvertes.

(2) Nous pensons qu'il y a ici exagération de quelques pieds, et que les mesures données dans cette notice ont dû être prises sur le roc formant le fond des fondations; les observations que nous avons faites nous-même à la cathédrale nous ont donné des résultats à peu près semblables quant à la profondeur où on rencontre le roc.

(3) Nous n'avons pas pu retrouver cette cave.

» lége incendié en 1745 (j'étois fort jeune alors) je n'ai pas » oüi dire qu'on eût trouvé des symptomes de ruines antiques » dans les fouilles qui eurent lieu à cette occasion; Mais dans » la maison en face du college, près et en suivant la place » champbeau, on voit dans ses caves des tronçons de co- » lonnes, encor sur leurs bazes ce qui justifieroit ce que nous » avons dit plus haut de l'existence de monumens publics en » dehors de la cité du côté du midi (1).

Cette dernière indication nous parait très-précieuse, d'autant mieux que nous savons positivement qu'il existe des colonnes disposées de la même manière, non loin de cette maison. Nous tenons de M. Royer, témoin oculaire de cette découverte, que dans l'avenue qui sert de cour à l'ancienne salle de spectacle, on a trouvé, presque à la surface du sol, plusieurs débris de colonnes encore debout, dont le diamètre est de 65 centimètres environ, et qu'accompagnaient de très-grandes pierres blanches ayant appartenu au même monument. Ces colonnes, dont la majeure partie n'a pas été changée de place, se trouvent dans la partie occupée aujourd'hui par un jardin. D'un autre côté, le lieu que nous indiquons, n'est pas tellement éloigné de la cave dont parle M. Philpin, pour qu'on ne puisse attribuer peut-être au même édifice les colonnes trouvées dans l'un et l'autre endroit.

D'autres observations faites dans diverses parties de la ville, peuvent commencer à donner quelques notions sur l'ancienne physionomie de notre plateau qui parait avoir été beaucoup plus irrégulier qu'il ne l'est aujourd'hui (2).

---

(1) Singulière assertion à justifier.

(2) Une excellente pensée que plusieurs membres de notre Commission d'antiquités ont déjà émise, et que nous espérons voir un jour se réaliser, serait de noter sur un plan détaillé les découvertes faites et les profondeurs de remblais, sur les divers points de la ville où ces découvertes auraient lieu.

Ainsi Tabourot, p. 614, en parle de cette manière : « La Ville » sestant remplie et haussee par ses rujnes, se rencontrerent » au bas de ma caue des ornieres qui conduisoient a une des » portes de la ville ou est a present la prison du Chapitre. »

Cette cave, dont nous ne connaissons plus la position, devait, d'après cette indication, se trouver dans la rue des Cours. Celle de la maison N.° 37, rue de la Tournelle, offre une particularité assez remarquable : on prétend que dans le mur de cette cave se trouvent d'anciennes ouvertures très-grandes, au pourtour desquelles sont taillées des feuillures extérieures ; ce qui prouve qu'à une certaine époque ces ouvertures se trouvaient au-dessus du sol. Il nous a été impossible de vérifier ce fait.

Dans le haut de cette même rue, au carrefour formé par la réunion de celles de la Vernelle, Saint-Didier et Grand'Rue, sur le côté de la maison N.° 110, on atteignit le sol antique à la moindre profondeur à laquelle on soit encore parvenu jusqu'alors dans cette partie de la ville. Cette profondeur était de 1 mètre 50 seulement. On découvrit en même temps deux murs de construction romaine ayant 50 centimètres d'épaisseur, appliqués l'un contre l'autre, quoique bien parementés de chaque côté ; plus, un tambour de colonne cannelée d'un assez grand diamètre. Cette fouille eut lieu en 1836.

La même année, on découvrit, sur le côté de la maison N.° 1123, place de l'Hôtel-de-Ville, en même temps que la mosaïque et les verreries dont nous avons parlé, une arcade en pierre de taille dont la construction n'était pas caractérisée. Dans cet endroit, le sol antique se trouvait à 3 mètres au-dessous du sol moderne.

Dans la maison N.° 239, rue des Piliers, on rencontra le sol antique aussi à 3 mètres de profondeur ; ces fouilles s'exécutèrent en 1837, et donnèrent lieu à la découverte d'un chapiteau.

D'autres observations ont fait voir que le sol antique se

trouvait à une profondeur de près de 5 mètres dans la maison N.° 815, petite place Saint-Mammès, et à peu près à la même profondeur dans les maisons N.os 573 et 606, rue St-Amâtre; tandis que dans la rue Neuve, cette profondeur n'atteint pas 3 mètres.

Les fouilles faites, l'année dernière, dans la maison N.° 613 rue Saint-Amâtre, offrent toutefois une profondeur beaucoup moins grande, puisque nous avons trouvé le sol antique à 1 mètre 20 seulement du sol actuel. Des observations plus multipliées pourraient seules éclaircir convenablement cette question.

Indépendamment du canal et des débris de harnais dont nous avons parlé, cette dernière fouille a mis à découvert deux murs dont l'un, à peu près au milieu de la longueur de l'ancien jardin, se dirige à l'est-nord-est; l'autre qui se trouve à l'angle du mur mitoyen avec la maison voisine au midi, suit la même direction, et se retourne ensuite à angle droit. C'est dans cet angle que se trouvaient les ornements et ossements de cheval.

Vignier dit aussi que de son temps on voyait encore le pavé antique dans quelques caves du quartier des Cloîtres (1).

Enfin, l'année dernière, des fouilles faites au Champ-de-Navarre par le Génie militaire, atteignirent une profondeur de 5 mètres au milieu des débris antiques.

D'après cela, autant qu'on puisse en juger par des observations aussi incomplètes, il nous semble qu'on peut, avec quelque fondement de certitude, adopter l'opinion que le sol antique de Langres s'inclinait à droite et à gauche suivant les rochers qui bordent le plateau à l'est et à l'ouest; que la pente à l'est était plus sensible dans tout l'espace occupé par la ville actuelle, et changeait ensuite de mouvement dans le prolongement de la ville gallo-romaine; enfin, que le point culmi-

---

(1) *Décade historique*, p. 244.

nant à l'intérieur se trouvait être le carrefour de la Grand'Rue, au lieu d'être la place Saint-Mammès, comme nous le voyons aujourd'hui.

Dans le courant de 1836, en relevant la façade de la maison N.° 418, rue des Chavannes, on découvrit, au milieu de nombreux vestiges d'incendie, deux tambours de colonnes ayant 60 centimètres de diamètre, et des fragments nombreux de tuiles à rebords.

Terminons en complétant ce que nous avons à dire des trouvailles faites dans quelques jardins du faubourg St.-Didier, et notamment en *Queumey*. Dans cet endroit, on découvrit à diverses reprises, comme nous l'avons déjà indiqué, une assez grande quantité de médailles romaines, un instrument en bronze ayant quelque ressemblance avec une épingle à cheveux, un fragment de miroir métallique et des figurines en bronze. Aucun de ces objets n'est conservé à Langres : les uns sont perdus, d'autres ont été enlevés par des étrangers. Nous possédons seulement un clou de bronze dont la tête est formée par celle d'un homme. Non loin de là, en creusant près d'un chemin vicinal, on rencontra des restes de constructions sur lesquels ce chemin a été établi, et un peu plus bas, une quantité considérable d'ossements amoncelés; ce qui nous ferait croire que ce lieu de sépulture n'a été qu'accidentel, et non point d'un usage ordinaire.

En labourant un champ du même faubourg, la charrue mit à découvert une ancienne chaussée faite avec beaucoup de soin, et qu'on pourrait considérer comme appartenant à l'époque romaine.

Enfin dans le courant du mois d'octobre 1834, un autre jardinier trouva, en défonçant un terrain sous la tour de Navarre, un four construit en terre dont les parois intérieures étaient vitrifiées par le feu; une grande quantité de débris de belle poterie rouge, de briques et de tuiles à rebords, et un poids en pierre. Un canal en maçonnerie avait été cons-

truit sur le four même à une époque déjà fort ancienne. Malheureusement, il ne se trouva sur les lieux personne pour en empêcher la destruction avant qu'on ait pu l'examiner; le four fut détruit et le poids perdu.

Les champs voisins sont couverts de débris antiques.

Il nous reste enfin à ajouter une note au sujet de l'inscription rapportée par nous sous le N.° 1 des *Inscriptions monumentales*.

On lit dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, par D. Martenne et D. Durand, 2 vol. in-4.°, t. 1, p. 187 : « De Baise, je me suis trouvé engagé d'aller jusqu'à Auxonne. » En passant par Mirebeau, où il y a à l'entrée un vieux » château entouré de murailles crenellées, nous apperçumes » dans un creneau une pierre où je lus cette inscription gra- » vée en anciennes lettres romaines.

» ATTIA SACRATA
» C. F. PROSAENIVM
» VETVSTATE COLLAPSVM
» DE SVO RESTITVIT »

On voit d'après cela que cette copie offre des différences assez sensibles avec celles que nous avons données. Nous ne savons trop non plus comment cette inscription a pu être transportée au château de Mirebeau.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

QUELQUES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE LANGRES.

ANDILLY.

Nous avons déjà parlé du Mont-Mercure situé sur le territoire de cette commune, et du temple qui le couronnait autrefois; comme on n'a rien de positif sur cet édifice, il serait à désirer qu'une fouille fût faite dans l'emplacement qu'il occupait.

Dans le courant du mois de juillet 1832, au milieu de restes considérables de constructions, que la tradition attribue à un établissement de Templiers ou bien à un vieux château, on trouva un cercueil en pierre, rempli d'ossements qui furent dispersés.

Quelques-unes de ces mares si nombreuses dans notre pays, et auxquelles on n'a pas encore pu assigner de destination certaine, longent la voie romaine qui traverse le territoire d'Andilly.

La contrée où l'on trouve les débris dont nous venons de parler, et où le cercueil fut découvert, se nomme *Les Haies de la Corbechère*. Les cercueils de ce genre n'y sont pas très-rares, et on trouva près d'un squelette, un fer de lance, un poignard et une épée en fer oxidé : nous possédons ces deux derniers objets qui appartiennent au moyen-âge.

D'autres débris de constructions se remarquent encore sur le penchant du Mont-Mercure, à l'est.

ARBIGNY-SOUS-VARENNES.

Débris de constructions aux contrées dites : *les Lots*, *la Corvée*, et surtout aux *Varennes-Noires*, où l'on trouve des restes de murs provenant d'une commanderie de Templiers.

Quelques mares, dont une, au lieu dit les *Petits-Hauts* : on a retiré de plusieurs des bois de chêne équarris.

—

ARBOT.

Une découverte assez importante eut lieu sur le territoire de cette commune (1) en 1714, suivant le mémoire de Mahudel, et en 1647, d'après le *Recueil d'Antiquités* et l'Auteur des *Recherches historiques*. Cette découverte consistait en dix instruments en argent et en bronze trouvés sous une grosse pierre, et achetés du propriétaire par Mahudel qui en rendit compte à l'Académie dont il était membre. C'était un *præfericulum*, vase en bronze destiné à recevoir le vin des sacrifices, et dont l'anse était ciselée; un autre vase destiné à cuire les chairs des victimes (*lebes*), dans lequel Mahudel voit un second *præfericulum*; deux *patères* à queue pour recevoir le sang des victimes, que Montfaucon regarde comme des vases employés aux usages domestiques (2); un couteau à égorger les victimes *secespita*; une hache en bronze; deux cuillères en argent pour recueillir les larmes des victimes ou pour prendre l'encens, que Montfaucon donne, t. 2, p. 140, fig. 3 et 5; une clef en bronze; un morceau de *succin*

---

(1) *Histoire de l'Académie des inscriptions*, t. 2, p. 321. -- *Recherches historiques*, etc., p. 505. -- *Recueil d'Antiquités*, p. 51.

(2) *L'Antiquité expliquée*, t. 3, 123, pl. 54.

jaune ; un manche d'*aspersoir* pour l'eau lustrale, que nous ne voyons point dessiné dans le *Recueil d'Antiquités;* enfin un dernier instrument qui a donné lieu au mémoire de Mahudel, portant ce titre : *Conjectures sur l'usage d'un instrument antique d'airain, trouvé près de Langres.* Notre savant compatriote considère, avec toute apparence de certitude, cet instrument comme le *culter excoriatorius*, couteau à écorcher les victimes, usité dans les sacrifices romains. Mahudel ajoute encore qu'avec ces instruments on rencontra : *deux de ces coins dont l'usage a déjà fait la matière des recherches de plusieurs Antiquaires.*

AUBERIVE.

A gauche du chemin de Langres à Auberive, une demi-lieue en avant de ce village, on trouve la ferme d'Allofroy, nommée aussi Arc-le-Frais, Arlofract, Arc-le-Fract, en latin *Arcus-Fractus*, et près de cette ferme une contrée du nom de *Come* (1) *au Sang*, et selon Vignier, *Vausang*, *Vallis sanguinis*. Au-dessus du monticule qui domine l'une et l'autre, se voit encore une chapelle fort ancienne, abandonnée aujourd'hui et dédiée autrefois à Saint-Remy. En cultivant les champs voisins, on trouve fort souvent des cercueils en pierre sans inscription (2), dans lesquels on n'a rien recueilli qui puisse fixer l'opinion sur l'âge de ces sépultures ; en parcourant nous-même le terrain, nous n'avons remarqué des débris de construction qu'au nord de la chapelle actuelle ; encore ces débris proviennent-ils de ruines tout-à-fait modernes.

---

(1) Combe-au-Sang.

(2) La tradition rapporte que ces cercueils ont été transportés dans ce lieu par des fées qu'on voyait autrefois la nuit traverser les airs, portant un cercueil sur la tête et filant leurs quenouilles.

Dans le 17.e siècle, il restait à l'abbaye d'Auberive des fragments antiques trouvés près de la ferme, et qu'on attribuait à un arc de triomphe (1). Ces débris consistaient en un autel en pierre blanche de quatre pieds de hauteur sur deux de largeur, portant sur les quatre faces une figure sculptée en relief. La première représentait un Hercule s'appuyant de la main droite sur une massue, et portant sur le bras gauche une peau de lion; une autre figure portait un bouclier et des vêtements gaulois: Vignier la prend pour Mars; la troisième était une Vénus, et la quatrième une Pallas; mais Vignier n'a pas pu très-bien distinguer cette dernière, parce qu'elle était masquée par les bancs de la chapelle où elle avait été transportée. Cette pierre, sciée en deux, avait d'abord servi de dés pour soutenir les poteaux d'une tuilerie; elle supportait alors ceux du petit clocher établi sur le chœur de la chapelle (2). Vignier dit ensuite que d'autres pierres, trouvées au même lieu, servaient de glacis au moulin de l'abbaye, et que, parmi ces pierres, on en voyait, entr'autres, une de même forme que la précédente, dont les trois faces en vue offraient d'*autres figures d'une manière plus belle l'une desquelles, est vne personne a my corps et demie vuë, tenant de la main gauche vn javelot*. Il suppose ensuite que l'une et l'autre de ces

(1) Gaultherot, p. 305. -- Vignier, pp. 68 et 71. — *Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres*, p. 68. -- M. Migneret, p. 8. -- *Notice* de M. Philpin.

(2) A ce propos, Vignier parle ainsi d'une pierre semblable qui se trouvait aussi de son temps sur le grand chemin de Gumont à Joinville: « Jay remarqué vn pied d'Estal semblable, qui sert de baze à
» vne Croix, sur le grand chemin qui tire de Gumont à Joinuille. Et
» parce que les figures en sont fort effacées et que cette croix se ren-
» contre assez proche des Limites des Eueschez ou dioceses de Troyes,
» de Chalons, de Toul, et de Langres, le peuple qui ne parle que
» de ce qu'il connoist, la nomme la borne aux quatres Euesques;
» s'Imaginant que ce sont 4 figures deuesques auec leurs mitres re-
» présentées en ce pied destail. »
Il est à croire que cet autel n'existe plus maintenant.

pierres servaient de piédestal à une colonne de l'arc de triomphe ; mais l'existence de quatre figures empêche d'admettre cette supposition. Puis il ajoute : *L'on m'a dit que les autres pierres ciselées qui font le glacis et sont renuersées estoient comme tables de marbre, representant diuers personnages.*

AUBIGNY.

Cercueils en pierre dans le cimetière du village.

AUJEURRES.

L'Auteur des *Recherches historiques*, p. 79, dit que ce village existait probablement au temps des Gaulois, et il appuie cette conjecture sur la découverte, faite en 1832 ou 1833, d'un vase renfermant sept cents médailles de cette époque. « Ces » médailles, dit-il, du poids d'une pièce de 50 centimes, » avaient pour effigie une tête avec un casque, et pour revers, » un cheval fait très-grossièrement comme on en voit sur » presque toutes les médailles gauloises. »

Un fait qui pourrait appuyer cette conjecture, est l'existence d'un château (1) sur une pointe de rocher qui domine les deux gorges à l'extrémité sud-est du village. Il n'en reste

(1) Peut-être aussi faut-il considérer ce château comme une construction du moyen-âge, car il y avait dans ce village une *maison forte* dont le quart appartenait par indivis à l'évêque de Langres. Cette note se trouve dans une copie du dénombrement de Guy Bernard, intitulée : *Videantur denonciamenta et referatur audita relatione.... extractus ordine duorum Actum ad Carollum XVII Januarij anno m. quingentesimo vigesimo primo signato lhuillier.*

Ce mss., en 54 pages in-folio, qui se trouvait autrefois déposé aux archives de la Haute-Marne, a été vendu, il y a quelques années, comme vieux papiers, avec d'autres chartes ou titres. Il appartient maintenant à M. Em. Jolibois.

plus aujourd'hui que deux fossés taillés dans la roche; l'un au nord, ayant 40 mètres de longueur environ, sur 9.60 de largeur et 2.30 de profondeur, malgré la terre qui en remplit le fond maintenant; l'autre fossé à l'ouest, rempli en grande partie aujourd'hui, avait la même largeur sur 60 mètres de longueur. Au milieu de l'espace enclos, on croit qu'il existe un puits, taillé de même dans la roche, et sur l'ancienne ouverture duquel la neige tient difficilement (1).

Dans quelques contrées du territoire, débris de tuiles à rebords.

BANNES.

Mares, notamment près de la ferme de *Haute-Oreille.*

Coteau connu sous le nom de *Coteau de Cœsar.* Près d'une des voies romaines qui bornent le territoire à l'est et à l'ouest, au lieu dit *Rupt de Corbé*, on a trouvé, il y a bien des années, plusieurs objets en or et des ustensiles de ménage en fer, dont nous n'avons pas pu avoir de description.

BAY.

Dans les contrées dites *la Chapelle* et *Montereau*, débris de constructions: ces derniers sont supposés provenir d'un établissement de Templiers. Près de l'église, ruines appelées *Cour du Château.*

---

(1) Une tradition populaire veut que ce château ait existé au temps où l'on se battait avec des flèches, et où il n'y avait pas de rois; alors aussi il n'y avait pas de village, mais des habitations éparses dans la campagne.

BEAUCHEMIN.

Mansio romaine remplacée depuis par un hospice de Templiers. Près de l'église et sur le territoire, dans diverses contrées, débris de constructions de différents âges.

BIZE.

Mares sur divers points.

BONNECOURT.

Débris de constructions près de l'aqueduc de *Sabugney*; plusieurs mares dans la campagne.

BOURBONNE-LES-BAINS.

Petite ville, connue par ses eaux thermales, à 12 lieues est-nord-est de Langres. D'après les découvertes qu'on y a faites à diverses époques, il paraît qu'elle existait déjà à l'époque romaine ; du moins il est certain que ses eaux étaient connues dès ce temps-là.

Indépendamment des deux inscriptions que nous avons données sous les N.os 6 et 12 de celles consacrées aux Dieux, on y a trouvé des débris de différents âges que nous allons indiquer ici. La *Lettre à M. Hase*, par M. Berger de Xivrey, et les *Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres*, nous serviront de guide dans ce travail.

La première découverte faite à Bourbonne est celle de l'ancienne inscription dont la première copie connue a été donnée par Jean-le-Bon (1) ; cette copie est fort inexacte.

---

(1) *Des bains de Bourbonne-les-Bains*, *par* JEAN-LE-BON, *hé-*

Vignier (1), qui parle de cet auteur, dit qu'il « escrit au » chap. 2. Qu'en ce lieu fut vne colonie, des Romains; comme » il appert és monuments et tombeaux, en la forest de Coiffy » le bas qu'on dit vulgairement Le Cimetiere des Sarasins : » Et que tout le Vosge, et les montagnes; des donons y » estoient comprises. Les medailles et monnoyes Romaines, » que l'on a trouuéés par la, parmy lesquelles estoient » des Consulaires, dont madame la Marquise de Bour- » bonne m'a fait present. La decouverte des deux testes » de marbre blanc, qui furent tireés Il y a enuiron 60 ans » apres L'Impression de son Liuret, du fond d'vn puis du » chasteau comme on le netoyoit et L'Inscription que luy » mesme rapporte, font vne preuue bien plus assureé de » cette haute antiquité, et de cette Colonie Romaine. »

La copie que Vignier donne ensuite de l'inscription offre des inexactitudes, mais l'explication qu'il en donne est encore moins heureuse; cette copie est ainsi conçue :

» Borboni . Th
» monae . c . La
» tinius . Ro
» manus . in
» G. pio . salu
» te . Cocillac
» fil. G. (2) ex voto. »

---

téropolitain (*) *médecin du roi. A Révérend Père en Dieu monsieur de Saint-Belin, abbé de la Creste.* Extrait d'un ouvrage intitulé : *le Bastiment, erection et fondation des villes et cités, assises es trois Gaules, avec le catalogue d'icelles, etc.* -- Lyon 1590, in-16.
(Ce titre a été copié par nous dans la *Lettre à M. Hase*, par J. Berger de Xivrey).

(1) *Décade historique*, p. 880.

(2) Il a pris le signe ' pour un G, ou plutôt, ayant voulu le figurer sur sa copie prise sur les lieux, il s'est trompé en la mettant au net.

(*) D'Autreville, village près de Chaumont.

Il dit ensuite que les deux têtes de marbre qui se voyaient alors de chaque côté d'une cheminée du château, représentaient « l'vne la teste d'vne deesse, coefféé, et couronnéé comme » d'vne branche de L'aurier, auec deux tresses annelees pen- » dantes du derriere des oreilles sur le hault des Espaules, Et » l'autre, est la teste de L'Idolâtre, qui fit ce vœu ; ou de celuy » qui fit par la quelque Autel a Ceste faulce déesse (1). Et » peut-estre ne sera ce pas vne mauuaise conjecture, de penser, » qu'il y auoit en cette éminence, ou est aujourd'huy le chas- » teau, vn temple dédié a cette Boruona ou Voruona. »

M. Ballard avance à tort que ces têtes avaient les cheveux tressés (2).

Gautier (3) dit aussi qu'au commencement du 18.e siècle, on découvrit : « le tronçon depuis la ceinture jusqu'en bas, d'un » corps en relief, de grandeur naturelle, qui avoit un bout » du pied mutilé, qui a été trouvé dans le corps du vieux » bâtiment de la tour, qui s'est perdu et qu'on a employé » apparemment avec les autres matériaux à la nouvelle bâtisse. » Je n'en ai pu avoir aucune nouvelle............ sur une » autre pierre tirée de la démolition de la même tour, une » figure sculptée en bas-relief, qui m'a paru ressembler au » bout de l'aile d'une grande aîgle romaine. »

Et plus loin il ajoute : « Tout près du bain Patris....... » un des ouvriers a trouvé parmi les débris, la petite cellule » de cuivre doré, fig. 4.e, qui me paroît avoir servi de bijou » attaché au bout d'un collier de quelque femme......... » Ce bijou a une petite cellule qui s'ouvroit suivant les appa-

---

(1) Baugier, t. 2, p. 343, copie Vignier presque textuellement ici.

(2) *Précis des eaux thermales de Bourbonne-les-Bains*, par J.-J. Ballard, docteur en médecine de la faculté de Paris, etc. Bourbonne-les-Bains, Leclert, 1831, in-8°, p. 9.

(3) *Dissertation sur les eaux minérales de Bourbonne-les-Bains*, etc., pp. 10 et suiv.

» rences, ou il n'a été trouvé que de la terre, et où l'on ren-
» fermoit pour l'ordinaire des caractères, des talismans, des
» odeurs, des *insectes* pour la guérison de certaines ma-
» ladies.

» On trouve encore à Bourbonne, près du pont du ruis-
» seau de Borne, dans la rue des Bains, deux fragments de
» colonnes de 18 pouces de diamètre.......... Ces pièces
» de colomnes sont de pierre *fondante* semblable à une autre
» pièce de colomne que j'ai vue dans la basse-cour de l'ab-
» baye de Vaux-la-Doux à une lieue et demie de Bourbonne. »

Des découvertes de constructions ont eu lieu de même, et ont été constatées dans les deux derniers siècles. Gautier s'exprime ainsi à cet égard : « On trouve partout (1), de vieux
» fondemens; et le rez-de-chaussée des anciens bâtimens dans
» le vallon est plus bas que celui des rues d'aujourd'hui de 6,
» 8 à 10 pieds; les débris qu'on en tire ne sont composés que
» de briques cassées, de pierres renversées, de charbons, etc.
» Le ruisseau de Borne, qu'on vient de recreuser (2) est tout
» traversé par des murs et des pavez à la romaine qu'on y a
» trouvez. »

Diderot (3) rapporte qu'en 1755, dans une fouille derrière l'hôpital militaire, on découvrit : « de petits appartemens,
» pavés en mosaïque de fayence (4), avec des murs ornés de
» peintures. Les habitants d'un village sont trop ignorans,
» pour qu'on puisse leur reprocher de n'avoir mis aucun prix

(1) Il faut entendre ici à peu près exclusivement la butte du château et le petit vallon où se trouvent les bains, le monticule du prieuré paraissant avoir été destiné aux sépultures.

(2) Cette opération, qu'on est sur le point de refaire aujourd'hui, pourrait amener quelques découvertes dignes d'être observées.

(3) Voyage à Bourbonne, 3.e vol. de la *Correspondance*.

(4) Il nous semble qu'ici Diderot est dans l'erreur, et qu'il faut entendre par là de la mosaïque en pierres dures de diverses couleurs.

» à cette découverte (1). Il y avait au milieu de ces petits » appartemens, bains ou autre chose, à terre, des ustensils » de cheminée, pelle, pincettes, chenêts, crémaillère avec un » vase d'airain. »

M. Renard, qui est porté à croire à l'existence de Bourbonne avant l'époque romaine, dit (2) : « qu'à l'occasion des » fouilles exécutées depuis 1763 jusqu'en 1765, au voisinage » de ces sources, on a trouvé certains vestiges de travaux » dont les plus anciens étaient situés à près de 15 mètres au-» dessous du sol actuel. Une si grande profondeur, qui ne » peut être que le résultat des attérissemens produits par une » longue suite de siècles, autorise à penser que les eaux de » Bourbonne étaient connues et employées long-temps même » avant l'invasion des Romains. »

---

(1) L'expression de Diderot est par trop insultante pour les habitants de Bourbonne; cependant, sous le rapport de l'instruction, il paraît que la ville était loin de ce que nous la voyons aujourd'hui, car en en parlant, M. Richard de Foulons emploie des termes aussi dédaigneux dans un mémoire intitulé : *Notes sur l'Etat moderne et ancien de la ville de Langres, suivies de quelques réflexions sur les réformes à faire dans les tribunaux du second ordre, adressées à M. le Garde des sceaux de France, en décembre 1787, par le procureur du Roy au Présidial de Langres*, Richard de Foulons. Ce magistrat dit, à propos d'un changement à faire aux prévôtés de Serqueux et de Coiffy, qu'il proposait de réunir en une seule et d'établir à Bourbonne : « A la vérité cette ville offre infiniment peu de ressource » pour l'établissement d'un siége royal, parce que les habitants sont » presque tous cabaretiers et n'ont d'autre industrie que de loger et » nourrir les baigneurs qui viennent aux eaux, et il serait difficile d'y » trouver des sujets pour remplir les places, y ayant à peine dans ce » moment un seul gradué instruit. »

(2) *Bourbonne et ses eaux thermales*, par M. Renard-Athanase, docteur en médecine de la faculté de Paris. Paris, 1826, in-18.

M. Renard, maire et député de Bourbonne, qui fera toujours partie de la portion intelligente de la Chambre des Députés. Sans nous occuper ici de politique, dont nous n'avons que faire, nous pouvons hardiment avancer que le choix ne pouvait pas être plus heureux

Il est fâcheux qu'on ait été obligé pour cela de déplacer un autre compatriote, M. J.-J. Virey, dont nous ne partageons point certaines erreurs philosophiques, mais dont nous estimons la personne et les talents.

A cela nous répondrons, comme l'Auteur des *Recherches historiques*, que cette opinion nous paraît « assez plausible, » mais que cependant il faudrait, pour décider une pareille » question, avoir des détails très-précis sur le genre de ces » constructions; car quoique à une très-grande profondeur, » elles pourraient aussi avoir été exécutées par les Romains, » dans le but de renfermer les sources et de les empêcher de » se perdre dans la terre. »

M. Renard continue ensuite : « C'est à ces derniers (les » Romains) que l'on attribue la construction postérieure d'un » aqueduc (1) et de certains autres ouvrages en pierre et en » brique découverts à l'occasion des mêmes fouilles, et plus » élevés de 9 mètres environ. Du reste, le nom du *Bain* » *Patrice* (2) sous lequel on désigne encore aujourd'hui la » source de l'hôpital militaire, et les débris d'un ancien pavé » de marbre que l'on a trouvé à 5 ou 6 pieds de profondeur, » assis sur une couche épaisse de ciment, permettent de » supposer que les Romains possédaient autrefois dans cet » emplacement des thermes dignes de leur magnificence. »

L'Auteur des *Recherches historiques* ajoute à ces détails les suivants d'après Diderot (3) : « Parmi ces anciens travaux, » on remarquait un bassin octogone, construit en briques » d'un pied carré et épaisses d'un pouce. Ce bassin se vidait » par le fond, au moyen d'un canal aboutissant à un aqueduc » qui versait les eaux dans la rivière d'Apance. »

Non loin du château, on découvrit en 1828, avec quelques médailles romaines, un petit bouc en bronze recueilli par

(1) Nous lisons dans la brochure intitulée : *Précis pratique sur les eaux de Bourbonne-les-Bains*, par Mongin-Montrol, que cet aqueduc renfermait un tuyau en plomb.

(2) Dénomination qui a fourni aux anciens auteurs l'occasion d'émettre des conjectures et de faire des descriptions fort souvent aussi poétiques qu'inexactes.

(3) *Correspondance*, 3.e vol.

M. Renard, et décrit de la manière suivante par M. de Xivrey (1) : « Ce bouc en bronze est bien entier, et pourtant » sur la croupe il se trouve la trace de quelque chose de cassé » ou de dessoudé, ce qui semblerait indiquer qu'il y avait là » un anneau destiné à suspendre cette petite statue. Cela pour» rait mettre sur la voie de l'usage auquel les anciens faisaient » servir ces figures, dont on trouve souvent des quantités, » sans qu'on ait pu encore se rendre compte de leur objet. » Celle-ci parait moulée et terminée au ciseau. Quoique faite » avec goût, il faut avouer qu'elle ne représente pas très-bien » la forme d'un bouc de nos pays. Mais on sait que plusieurs » fois ces formes étranges d'animaux se sont trouvées d'ac» cord avec les découvertes faites par les naturalistes d'es» pèces alors existantes, ou qui ayant disparu d'un pays, » subsistent encore dans d'autres. »

En 1829, on découvrit encore de l'autre côté du prieuré, le couronnement d'un cippe funéraire qui appartient de même à M. Renard, et que M. de Xivrey décrit aussi, p. 134, pl. 4 de l'ouvrage déjà cité.

» C'est une pierre, dit-il, de vingt pouces neuf lignes de » long sur dix pouces de haut, en forme de *fronton brisé* (2). » Sur la partie appellée en terme d'architecture le *tympan*, » se trouve une inscription funèbre. Cette pierre est sup» portée par un muffle haut de sept pouces, que feu M. Co» quebert de Montbret........ avait pris pour un muffle de » lion, tout en s'étonnant qu'un pareil emblême ornât le » tombeau d'un acteur; mais je croirais plutôt que c'est un » muffle de singe, ce qui s'accorderait mieux avec la pro-

(1) *Lettre à M. Hase*, p. 133, pl. 5.

(2) Cette expression de *fronton brisé* n'est pas très exacte; on ne remarque dans ce fronton autre chose qu'une sorte de cul-de-lampe placé sous l'angle supérieur.

» fession du mort (1) . . . . Feu Coquebert de Mont-
» bret . . . . en 1829, copia l'épitaphe et la publia
» avec une note dans le tome IXe des Mémoires de la Société
» des Antiquaires de France (2).

» Cette inscription parait plus récente que les deux *ex voto*
» à Borvo et à Damona. Les lettres en sont plus allongées
» et formées avec plus de négligence et d'irrégularité. La
» voici d'abord avec ses lacunes :

MAPONV
HISTRIOROCABA
IVS DIC. . . . . IANNXXX

» M. de Montbret a pensé que la troisième lettre de la
» première ligne devait être un R, et il a suppléé à la dernière
» ligne les lettres TVIXI, en faisant un T de la lettre qui pré-
» cède ANN. Ces corrections judicieuses et probables donnent :

MARONV (sic pour Maronus)
HISTRIO ROCABA
IVS DICT. VIXIT ANN. XXX

» Le premier mot serait peut-être écrit sans S par l'influence
» de la prononciation qui faisait très-peu sentir certaines con-
» sonnes finales. Cette inscription ainsi restituée signifierait :
» *Maronus, comédien, surnommé Rocabajus, vécut*
» *trente ans*. D'où venait et que signifiait ce surnom de
» *Rocabajus*? C'est ce que je ne pourrais dire. Peut-être cela

(1) Cette supposition paraît probable d'après le dessin de la planche que nous avons sous les yeux.

(2) *Mémoires et Dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société royale des Antiquaires de France*, t. 9, Paris, 1832, in-8°, p. 201. -- *Note sur une pierre antique trouvée à Bourbonne-les-Bains, par M.* Coquebert de Montbret, *membre résidant*.

» avait-il rapport à quelque rôle dans lequel il avait surtout » du succès, comme cela s'est vu par fois sur l'un de nos théâ- » tres, où le surnon d'*Arlequin*, par exemple, avait fini par » remplacer en quelque sorte le nom de l'acteur qui remplis- » sait ce genre de rôle. »

Le *Recueil d'Antiquités,* p. 65, donne en outre le dessin fort inexact de deux chapiteaux antiques d'ordre corinthien dont un existe encore mutilé dans l'église de Bourbonne.

Nous avons aussi sous les yeux une lettre de M. Raguet, alors maire de Bourbonne, adressée à M. Berthot, sous-préfet, en date du 7 ventôse an 12 (27 février 1804). Dans cette lettre, M. Raguet rend compte en ces termes d'une découverte faite, quelques jours auparavant, près de la voie antique qui se dirige sur la rue *Vellonne* (1) : « Un maçon, » en creusant des fosses dans une de ses vignes, distante » environ de 400 toises de la ville, a trouvé des fragments » de statues et de différents animaux en pierre de sable, sça- » voir un lion de grosseur naturele dont le muffle et la tête » sont dégradés, moitié d'une tête de cheval, une tête de » femme mutilée............ si vous le jugez à propos, je » vous ferai passer par une occasion la tête de femme qui » paroit auoir eté détachée d'un mausolée.

» Je vous obserue que le propriétaire de cette vigne, de- » puis plusieurs années y a trouué beaucoup de débris pareils » entre autres choses une tombe, des statues d'hommes, et » d'enfants jettées sans précaution, et enfouies seulement a 3 » ou 4 pieds de profondeur; on ne découvre aucun vestige

(1) Ce nom a été considéré comme dérivé de Bellone, par tous les auteurs qui en ont parlé. M. de Xivrey seul soutient une opinion contraire, se fondant en cela sur ce qu'on ne trouve point de traces du culte de Bellone dans les Gaules. Cependant nous avons donné, sous le N.° 7 des inscriptions aux Dieux, un autel voué à Mars et à Bellone; on en voit un semblable au Musée de Dijon; il ne nous semble donc pas étonnant que des étrangers aient imposé ce nom à une rue même gauloise.

» de batiments excepté une route vulgairement dite des ro- » mains existant aussi à 3 ou 4 pieds au-dessous du sol ordi- » naire, partout où elle se rencontre elle n'a que 6 pieds de » largeur, sa base est de pierres debout, coulées en chaux, » sur ces pierres il y a deux couches de cailloux et de sable » unies ensemble par un mortier de chaux très fin. Il est » probable que les équipages qui passoient sur ce chemin » étoient portés par des mulets, conjecture tirée des fers de » mulets qui s'y trouuent et pas un de ceux qui aient seruis » à des chevaux (1). »

On voit d'après une autre lettre adressée par M. Berthot à M. le Préfet, en date du 24 ventôse (15 mars) de la même année, d'abord que M. Berthot ne regardait point comme antiques ces débris en *pierre de sable;* supposition que nous serions tenté d'admettre, attendu que nous n'avons pas encore vu d'exemple de grès employé ici par les anciens, non seulement pour leurs sculptures, mais encore pour leurs pierres de taille. Qu'ensuite, il avait chargé M. Bertrand, sculpteur distingué de notre ville, d'examiner les objets découverts, et qu'il avait fait venir la tête de femme. Mais nous ne savons pas ce que tous ces débris sont devenus.

M. Renard rend compte de cette découverte, pp. 161, 162; mais il ne possédait pas les détails précis que nous avons puisés dans la correspondance administrative.

Il nous reste à relever une erreur que M. Therrin (2), chirurgien de l'hôpital militaire, commet au sujet d'un vase qui lui appartient et qui fut découvert en 1783; il le décrit de

(1) Ce fait n'est pas sans quelque intérêt, en ce sens qu'il prouve l'emploi ordinaire des mulets dans notre pays où l'on en trouve infiniment peu maintenant. Ce fait d'ailleurs s'accorde avec la remarque faite par nous au sujet d'un monument trouvé près de Langres, et qui représente des mulets attelés.

(2) *Recherches hist.*, p. 107.

cette manière : « Une aiguière de forme antique, d'une com-
» position métallique particulière, sur laquelle on admire des
» arabesques et les figures des trois Vertus théologales, re-
» présentées avec une grande pureté de dessin. Tout fait pré-
» sumer que cette aiguière date des premiers âges du Chris-
» tianisme. »

Ce vase est en effet d'une forme antique et gracieuse, décoré d'ornements d'un goût et d'une pureté peu ordinaires; mais il s'en faut beaucoup qu'on doive lui attribuer l'antiquité qu'on lui suppose. Nous l'avons eu entre les mains, et les cartouches à enroulements, le style des ornements et des figures, nous en ont fait reporter, sans aucun doute, la date vers la dernière moitié du 16.e siècle (1).

BUSSIÈRES-LES-BELMONT.

Nous trouvons dans une note qui nous a été envoyée du village des *Loges*, sur les antiquités de cette dernière commune, une indication qui intéresse plus particulièrement celle de Bussières ; voici cette note : « On a découvert il y a quel-
» ques années dans les bois des Loges environ à la distance
» de mille mètres de la grande route des Romains, une es-
» pèce de branche de route perdue. On prétend que cette
» route pouvait prendre son origine à la grande route des
» Romains qui passe à Grossesauve pour aller à un château
» détruit du temps des Romains, et qui était placé sur le
» territoire de Bussière. On en parle encore aujourd'hui
» sous le nom de vieux Chateau. »

---

(1) L'*Annuaire de la Haute-Marne* pour 1804, p. 56, copie à peu près ce que Baugier dit sur Bourbonne, t. 2, p. 342.

CHALINDREY.

En 1810 ou 1812, on enleva en corvée un petit monticule qui gênait la voie publique, à l'entrée du village en venant de Langres. Ce tertre, qui n'était autre chose qu'un *tumulus*, était appelé, par les habitants, le *Tétrai*. Aux ossements qu'il renfermait étaient jointes des poteries qu'on n'a pas observées.

Il existe, sur le territoire de la même commune, plusieurs mares d'où, suivant la tradition, on a retiré des bois de charpente en grume.

Sur plusieurs points du même territoire, paraissent des débris de constructions plus ou moins nombreux : *En Monsignot*, on voit encore le tracé d'un bâtiment considérable. Près du bois de *Morbannot*, un caveau voûté en briques a été découvert il y a quelques années. Dans un canton de vignes appelé les *Chaudenons*, il reste encore des fondations de murailles très-solides. L'église paraît aussi être bâtie sur l'emplacement d'un ancien château.

Enfin on a découvert (1), il y a une dixaine d'années, plusieurs cercueils en pierre dont l'odeur cadavéreuse s'est conservée long-temps après la découverte.

CHALMECIN.

Sur le coteau, au nord-ouest du village, au lieu dit *Champ dolent*, un maçon découvrit, en 1834, au milieu des débris de constructions épars sur le sol, des caveaux en maçonnerie dans lesquels se trouvaient des objets en fer oxidé. La présence de pierres sciées nous y a fait reconnaître des débris romains.

---

(1) *Recherches hist.*, p. 183.

CHAMBROY.

En rectifiant la côte qui conduit à Vitry, on rencontra la lame d'une longue épée du moyen-âge qui reposait en long sur les ossements d'un squelette. M. Leclerc, maire de la commune, a bien voulu s'en dessaisir en notre faveur.

CHAMPIGNY-LES-LANGRES.

Dans la contrée dite *En la Véye*, débris nombreux de constructions, tuiles à rebords et pierres sciées, près de la voie romaine qui traverse cette partie du territoire. Cet établissement parait avoir eu une certaine importance, car on y a trouvé, l'année dernière, un volute de chapiteau ionique en pierre blanche.

Suivant la tradition, le nom de Champigny vient de *campus pugnœ,* et dans la bataille de Peigney, une des armées aurait occupé l'emplacement du village et du plateau de Champigny.

CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES.

Sur le plateau de *Gillemont,* découvertes d'armures et de tombeaux. La tradition attribue ces débris à une défaite des Romains. La conformité de tradition sur ces deux batailles donnerait quelque fondement à l'étymologie du nom des villages.

CHANGEY.

« A un quart de lieue environ, à l'ouest du village, et à
» quelques mètres au-dessous de la source appelée Fontaine-
» Fiét, le sol est couvert de petits cubes noirs et blancs
» provenant d'une mosaïque, et si l'on creuse en cet en-
» droit un peu au-dessous de la profondeur qu'atteint le soc

» de la charrue, le sol n'est plus composé que de ciment et
» de briques romaines mélangés à du charbon.........une
» médaille en or, du règne de Vespasien, a été trouvée, il y
» a une douzaine d'années (1) : près du champ dont nous
» venons de parler, une autre en argent, à l'effigie d'Antonin,
» a été découverte plus tard dans une autre partie du terri-
» toire. On a aussi trouvé, en 1835, une médaille gauloise,
» en argent, dans le jardin du château (2). »

Débris de constructions en *Pré-Oiselot*, en *Corbe-Roie* et en *Champy*.

En creusant près de l'église, on rencontra de vieux cercueils en chêne ayant au moins 2 pouces d'épaisseur.

CHARMES.

A gauche de la côte, en descendant à Charmes, débris de constructions.

CHASSIGNY.

Restes de constructions à la *Noue-Gevrey*, à *Sarigny* et à l'extrémité du village près du chemin de Dommarien à Chassigny-le-Haut ; là, dit-on, se trouvait la citadelle. Le propriétaire actuel du terrain y trouva, il y a quelques années, un trousseau de clefs et des pièces de monnaies dont il n'a rien conservé.

CHAUDENAY.

Quelques découvertes peu importantes eurent lieu sur le

---

(1) 1817 ou 1818. Cette médaille estimée 16 fr. 50 par un orfèvre, a été vendue ce prix à M. Thomassin, ancien curé de Changey, tout récemment grand-vicaire démissionnaire de Dijon.

(2) *Recherches hist.*, p. 189.

territoire de ce village (1) où l'on trouve, *en la Combe d'Anvelle*, des restes de constructions.

CHAUFFOUR.

Près de la voie romaine, plusieurs mares d'où l'on a retiré des bois équarris et dans l'une desquelles, dit-on, se sont perdus une calèche avec ses chevaux et les hommes qui la conduisaient.

Dans plusieurs contrées, des restes de constructions parmi lesquels se trouvaient par fois des médailles. Au sommet de la montagne, puits comblé qui, suivant la tradition, doit renfermer un trésor, et qui dépendait du château de Jean de Chauffour.

CHÉZEAUX.

Restes considérables de constructions sur une longueur de plus de 500 mètres, en la contrée dite en *l'Haut-Bricard;* on y trouve de temps en temps des médailles en bronze, des caveaux voûtés et des débris de vases. Ce lieu passe pour avoir été occupé par un couvent.

COIFFY-LE-BAS.

Une opinion que nous avons rapportée au sujet d'une colonie romaine à Bourbonne, s'appuyait, comme nous l'avons dit, sur l'existence d'un cimetière antique dans les bois de Coiffy-le-Bas. Vignier en parle ainsi (2) : « .... le ci-
» metière qu'on appelle des Sarasins c'est a dire de nos an-

(1) *Recherches historiques*, p. 203.
(2) *Décade hist.*, p. 855.

» cestres Idolatres : comme on le reconnoist par les vieux
» cercueils Les Epitaphes Latines, et les médailles qu'on y
» trouuent. Voicy Linscription qui estoit grauée sur l'vn des
» Cercueils descouuerts ....

D. M.
AVRELIO......SACRO....REM.....»

L'auteur des *Recherches historiques*, pag. 215, place ce cimetière sur le territoire de Coiffy-le-Haut.

COLMIER-LE-BAS.

Dans l'intérieur même du village de Colmier-le-Bas, on découvrit, il y a quelques années, les restes d'un mur dont l'antiquité n'est pas douteuse; c'était une maçonnerie réticulée, l'*opus reticulatum* des anciens dont nous ne connaissons pas d'autre exemple dans notre pays. L'ouvrier qui l'a démolie pour reconstruire une maison, nous dit avoir mesuré lui-même les pierres du revêtement qui avaient 12 centimètres en carré et 16 centimètres en queue.

Nous lisons dans un *Bulletin de la Société d'Agriculture*, etc., *de la Haute-Marne* (1), la note suivante relative à une découverte assez considérable faite sur le territoire de la même commune, près de la ferme de l'*Arbue*, au lieu dit *le Trésor*.

« En 1780, on a découvert sur le territoire de Colmier-
» le-Bas, les restes d'un ancien château et même les débris
» d'un parquet en mosaïque; on est parvenu à en retirer
» des fragments qui attestent le goût et le génie du siècle où

---

(1) *Bulletin de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Haute-Marne*, in-8.°, décembre 1820. Chaumont, Mion-Bouchard. -- *Topographie historique et rurale du canton d'Auberive*, etc., par M. Petit de la Fontanelle.

» ce monument a été construit; tout porte à croire que c'est
» dans ce lieu même où est né St.-Urbain Elée, 6.me évêque de
» Langres, sous le règne de Constantin-le-Jeune, l'an 337; ce
» qui le confirme, c'est qu'à peu de distance de ce lieu il existe
» une fontaine qui porte encore le nom de St.-Urbain. »

Ces renseignements très-vagues sont complétés par le plan dressé par M. de Varaignes, à l'époque de la découverte. D'après ce plan que nous avons sous les yeux, la portion de bâtiment retrouvée a occupé un grand espace rectangulaire ayant 5 toises et demie de large sur 18 toises et demie de longueur, ce qui annonce évidemment un édifice d'une grande importance.

Six murs de refend établis à des distances inégales entre elles, partagent ce bâtiment en sept parties, dont plusieurs sont elles-mêmes subdivisées en deux ou trois pièces par d'autres murs intérieurs. Une vaste salle cotée A sur le plan, et occupant le centre, a pour longueur, la largeur dans-œuvre du bâtiment, sur 3 toises de largeur. Une note jointe au plan indique cette pièce comme ayant un « Pavé en compartiment
» de mosaïque dont les Pierres blanches, bleues, Rouges et
» Jeaunes ont 3 lignes en quarré. Les murs de 15 à 18 pouces
» de hauteur sont revêtus d'un enduit en stuc coloré en
» marbre (1). »

Au nord de cette pièce on en trouve une seconde cotée B, ayant même longueur que la première, sur une largeur un peu moins grande. Suivant la note : « Le Pavé est dressé en
» mastic garni de petites pierres ou gros gravier. Les murs
» de 18 à 20 pouces de hauteur sont enduits d'un stuc coloré
» en marbre. »

La pièce C qui vient ensuite a la même longueur que les

(1) On doit entendre par là une peinture sur enduit, et non point un stuc.

précédentes, sur une largeur de 15 pieds seulement. « Ce » pavé est dressé en mastic mêlé de gros gravier et au niveau » du pavé de mosaïque. Les murs sont en stuc peints à fresque, » même hauteur 18 à 20 pouces (1).

La dernière division de ce côté est partagée en deux chambres d'inégale largeur, ayant 11 pieds de longueur environ. Pour la pièce D qui s'y trouve, la note du plan s'exprime ainsi : « Ce pavé est en mastic mêlé de gravier et dressé au » niveau du grand pavé en mosaïque sur un rang de pierres » posées de champ (2). Les murs sont en stuc peints à fresque, » même hauteur de 18 à 20 pouces. »

Le pavé de la petite chambre E « est en mosaïque...... Les » murs sont enduits en stuc colorié. »

De l'autre côté, à partir de la grande pièce A, les deux premières divisions se trouvent partagées chacune en trois chambres, dont la première G a le « pavé en mosaïque, au » niveau de celui de la grande pièce. » Dans la pièce P, on n'a pas retrouvé de pavé, puisqu'il est dit dans la note du plan : « Le pavé de cette pièce, s'il y en a, est inférieur au » pavé de la grande pièce. » La largeur de ces chambres est de 10 pieds environ. La pièce O qui vient ensuite se trouve la première des salles de bain qui occupent en partie toute cette extrémité du bâtiment. L'épaisseur des murs s'y trouvant plus grande que dans les autres, la largeur en est réduite à environ 9 pieds. La note du plan en parle ainsi : « Le niveau du pavé » de cette pièce est d'environ 30 pouces plus bas que le pavé » de mosaïque, il est en mastic garni de gravier. On y voit » la naissance d'une voûte, c'était le foyer des étuves adja» centes. »

---

(1) Cette observation confirme celle que nous venons de faire sur l'erreur commise au sujet du stuc.

(2) *Statumen* ordinaire des aires antiques.

La pièce H de la seconde division offre une particularité assez remarquable en ce que : « Les murs et pavé au niveau » de la grande pièce sont en mosaïque (1). » Le pavé de la chambre cotée I est en mosaïque et au niveau de la grande pièce. La salle N n'a rien de remarquable selon la note du plan qui est ainsi conçue : « Le niveau du mastic du pavé de » cette pièce est de 30 pouces inférieur à celui de la grande » pièce. » Cette division a la même largeur que la précédente.

La troisième, plus irrégulièrement distribuée que les autres, semble avoir éprouvé une ruine plus complète, car on y remarque un mur dont la direction n'a pas pu être indiquée sur toute la longueur. Cette division avait environ 16 pieds de large.

La première chambre cotée K avait le « Pavé au mastic et » gravier (2) au niveau de l'étuve. » Venait ensuite une sorte de couloir, ayant environ 5 pieds de large et coté M sur le plan. « Le niveau du pavé de cette partie est de 30 pouces inférieur à » celui de la grande pièce. » Ce couloir entourait la pièce L, dont la note du plan indique de cette manière la disposition : « 42 petits piliers en briques supportant le pavé. Etuve dont » le pavé en grandes briques de 22 pouces 1/2 au quarré » se trouvait couvert d'une chappe de ciment de 3 pouces » d'épaisseur (3). Ces briques avaient 27 lignes d'épaisseur. »

Le plan que nous venons de décrire est tracé de manière à faire regarder l'édifice comme complet; mais il nous est impossible d'admettre une supposition semblable. Nous considérons ce qui a pu être examiné comme un des côtés de l'en-

---

(1) Ce genre de décoration appliquée aux murs, fait qu'on ne peut fixer la date de cette construction à une époque antérieure aux 2.e ou 3.e siècle. (Voyez M. de Caumont, t. 2, p. 180 de son *Cours d'Antiquités monumentales*).

(2) Béton fort usité dans les constructions antiques de notre pays.

(3) On reconnaît ici évidemment un *hypocaustum*.

ceinte qui renfermait autrefois le *cavædium* (1) du bâtiment. Nous trouvons une preuve de cette assertion dans une note même du plan qui indique, en avant du mur à l'est, un « pavé » au dehors en mastic et gros gravier et garni de losanges » d'un pouce de face et espacés de 6 pouces. »

Il nous reste à relever une erreur grossière du rapport joint au plan que nous venons de décrire. Cette erreur porte sur la date de la construction qui est attribuée au 14.e siècle.

Que ce bâtiment soit du 4.e siècle, cela est possible; mais du 14.e, jamais. Cette inconcevable méprise est appuyée sur des raisonnements de la plus grande futilité.

Nous avons aussi sous les yeux le dessin d'une portion de la mosaïque de la grande pièce A. Ce compartiment, renfermé dans un encadrement de petits losanges accompagnés de bandes de diverses largeurs, avait environ 5 pieds en carré: il était formé d'un grand cercle rempli d'écailles de poisson, disposées par lignes concentriques, avec quatre fleurons dans les angles et une sorte de rosace dans la partie centrale. Ce compartiment, avait été recueilli, à l'époque de la découverte, par M. l'abbé Séguin, curé de Colmier-le-Haut. Il avait été transporté dans le jardin du presbytère où il servait de pavé dans un petit pavillon. La révolution l'a détruit.

L'Auteur du rapport termine ainsi sa description des découvertes faites dans les fouilles :

« Il n'existe nul vestige d'inscript. aucune medaille, ni » statue. on a seulement trouvé une représentation grossière » d'un chasseur d'une bergère de chiens et d'un cerf exécuté » en mosaïque. »

---

(1) Cour intérieure entourée ordinairement d'une galerie avec un puits ou une fontaine dans le centre. Cette disposition s'est perpétuée jusqu'à nos jours, en Italie, en Espagne, en Afrique, et en général dans toutes les contrées où la douceur du climat a mieux fait conserver les traditions romaines.

On voit, d'après cela, de quelle importance était le bâtiment, et quels heureux résultats pourrait amener la continuation des fouilles abandonnées.

CORGIRNON.

Deux mares d'où l'on a retiré des bois équarris.

COUBLANC.

Sur le coteau appelé *Revers du Camp*, vestiges de camp romain, au dire des habitants.

COURCELLES-EN-MONTAGNE.

Tumulus dit *Butte de Saint-Valentin;* il se trouve à une lieue environ de celui dont nous parlerons pour la commune de Perrogney.

CULMONT.

« Sur la montagne qui est au nord de Culmont, on trouve
» un grand nombre de petits marais du fond desquels les
» paysans ont souvent tiré, dans les temps de sécheresse, des
» bois de construction ; une tradition populaire dans le pays
» attribue ces marais à l'établissement d'un camp romain ;
» mais ils n'ont aucun rapport avec le système de castramé-
» tation des Romains, et il est plus probable qu'ils ont servi
» d'emplacement aux tentes des Suédois qui étaient au service
» de France, en 1636 et 1637, et qui prirent leurs quartiers

» d'hiver dans les environs de Torcenay et de Culmont (1). »

On lit aussi dans le même ouvrage, p. 472 : « Nous avons » dit, dans la notice sur Culmont, que les petits marais qu'on » voit sur les montagnes qui dominent ce village et celui » de Torcenay, et qui, suivant une tradition populaire, sont » les restes d'un camp romain, marquent plutôt l'emplace- » ment des tentes des Suédois; on pourrait encore faire re- » monter l'origine de ces marais à une époque beaucoup plus » reculée, et y voir des traces d'habitations gauloises. Les » dépressions de ce genre, que l'on a remarquées dans diffé- » rentes parties de la France et de l'Angleterre, ont été con- » sidérées par les antiquaires comme indiquant l'emplacement » des maisons des Gaulois et des Bretons.

» Strabon nous apprend que *les maisons gauloises étaient » rondes, construites avec des poteaux et des claies.* « *Les » observations faites en France et en Angleterre...... ont » prouvé*, dit M. De Caumont (2), *que les maisons des » Celtes......... avaient aussi quelquesfois des fondements » en pierres sèches, qu'enfin plusieurs d'entre elles avaient » été établies à un niveau plus bas que le sol environnant; » soit pour éviter l'intempérie du climat, soit afin de ne » donner aux murs qu'une élévation peu considérable.*

» *Près de Dieppe*, dit le même auteur, *M. Féret a re- » marqué sur le sol des dépressions elliptiques qui parais- » sent être autant de traces d'habitations gauloises. Des » fouilles pratiquées dans ces petites cavités ont mis à » découvert des cailloux mêlés de charbon, des instru- » ments de cuivre, des fragments de poterie........ L'aire » de ces espèces de cellules se trouvait à cinq ou six pieds » au-dessous du sol environnant.*

---

(1) *Recherches historiques*, p. 239.

(2) *Cours d'Antiquités monumentales*, tom. 1, pp. 156 et suiv.

» On n'a point trouvé, dans les petits marais situés près » de Culmont et de Torcenay, des débris semblables à ceux » découverts près de Dieppe; mais on en a plusieurs fois » tiré, dans les temps de sécheresse, des bois d'une grande » longueur: ce qui ne permet pas de douter qu'il y ait eu » des constructions dans ces fosses aujourd'hui remplies » d'eau. Or, puisque les antiquaires ont cru reconnaître » dans les dépressions de terrain de ce genre des traces d'ha- » bitations gauloises, on peut aussi supposer que les marais » dont nous avons parlé ont un caractère semblable. Cepen- » dant il faudrait, pour donner plus de probabilité à cette » supposition, qu'on découvrît au fond de ces marais des » débris du genre de ceux trouvés à Dieppe; car quoiqu'il » soit prouvé que le bois de chêne se conserve extrêmement » long-temps dans l'eau et dans la terre, on peut cependant » douter que les bois de construction qu'on a découvert » aient pu se conserver dans l'eau depuis deux mille ans. »

On voit, d'après cela, combien l'exploration de ces mares serait importante, et quel intérêt il peut y avoir à en constater la position.

DAMMARTIN.

Quelques débris de constructions dans plusieurs contrées, notamment à la *voie de Malleroy*, près de la chaussée romaine qui est aujourd'hui cachée sous la culture.

DAMPIERRE.

« On a découvert, il y a 8 ou 9 ans, à 1000 mètres à » l'ouest du village, et à environ cinq cents pas à droite du » ruisseau, des briques romaines, des morceaux de mosaïque,

» des débris de construction mêlés à des traces d'incendie, » et, parmi ces débris, des fragments d'urnes antiques et une » espèce de couteau long de 38 centimètres, y compris le » manche qui est en bronze et terminé par une tête de lion » bien exécutée : la lame est en fer, elle a 68 millimètres de » large près du manche, 26 centimètres de long, et se ter- » mine en pointe. Ce couteau, qui a été conservé, est de » l'espèce de ceux qui servaient à ouvrir les victimes après » qu'elles avaient été assommées. Le lieu où l'on a trouvé ces » débris antiques, présente une surface d'environ deux hec- » tares plus élevée que les champs environnans d'au moins un » mètre, et qui montre très-bien l'emplacement qu'occupaient » les constructions qui existaient dans cet endroit (1). »

Ce couteau de sacrifices appartient à M. Th. Pistollet de Saint-Ferjeux, qui l'a dessiné et lithographié avec plusieurs autres instruments trouvés dans les environs de Langres.

DAMRÉMONT.

Diverses mares sur le territoire.

ENFONVELLE.

Quelques débris de constructions. Découverte d'un cercueil en pierre dans lequel était un squelette avec des armes.

ESNOMS.

Vers la fontaine *Chavanay*, sur la hauteur à droite d'Es-

(1) *Recherches historiques*, p. 249.

noms, toutes les fois qu'on cultive on met à découvert des restes de constructions qu'on croit avoir appartenu à l'ancien village. En 1836, en creusant les fondations d'une grange dépendant de la maison d'école, on rencontra de même des fragments de tuiles à rebords. La découverte la plus importante est celle d'une assez grande quantité de squelettes gaulois trouvés avec leurs armes et leurs parures en bronze : le tout a été dispersé. Ces squelettes n'ont pas tous été mis à nu et se trouvent à une très-petite profondeur en terre; aussi une fouille entreprise dans cet endroit, pourrait être aussi féconde que peu dispendieuse.

FAYS-BILLOT.

Le territoire de Fays-Billot paraît peu favorable aux découvertes archéologiques ; cependant nous pensons que les observations seules manquent pour constater, indépendamment des voies romaines qu'on y rencontre, au moins des débris épars à la surface du sol.

FRÉCOURT.

Mare, *en Châté-Foyé,* à droite de la grande route au-dessus de la côte en allant à Montigny-le-Roi : on en a retiré du bois de chêne noirci par le long séjour qu'il avait fait dans l'eau. Dans le même canton, une autre mare plus petite d'où l'on n'a rien retiré ; une semblable, *en la Chouette,* entre le territoire de Frécourt et celui de Neuilly-l'Evêque ; une, derrière la ferme de *Lavrigny;* d'autres, *en Verdureu,* à l'est du village et *en la Fourrière*, entre la *Chouette* et *Verdureu :* cette dernière commence à se combler ; une semblable au *Poirier-Rouge ;* d'autres, *en Monchâtoy, en la Fosse* et *en*

Pré-l'Ane ; ces trois dernières, à gauche de la grande route de Montigny ; deux autres, d'inégale grandeur, *en Pleine-Potte*, à droite du chemin de Frécourt à Dampierre ; une dernière enfin *en la Serve*, sur la gauche du même chemin.

Il est bon de remarquer ici que, près de ces mares, se trouvent deux grandes voies romaines de l'une desquelles sortent deux embranchements non loin de là.

On trouve aussi des vestiges de constructions *en Haut-Chemin*, près d'une voie romaine, comme l'indique le nom du climat ; d'autres *en la Maiseulle*, à droite de la route en allant à Montigny, près d'une ancienne chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Lorette. Dans cette dernière contrée, il y a 40 ans environ, le soc de la charrue souleva une pierre qui recouvrait une cavité profonde ; le propriétaire d'alors n'ayant point voulu laisser sonder cette profondeur, la pierre fut reposée et il n'a pas été possible de la retrouver jusqu'à présent. D'autres débris, *en Pâtet ; en la Voie-de-Langres*, bloc de briques maçonnées que le temps n'a pas pu disjoindre, bien qu'il soit roulé à l'extrémité d'un sillon.

FRESNOY.

Indépendamment des ruines de l'ancienne abbaye de Morimont, qu'on trouve à un quart de lieue à l'est de l'emplacement qu'occupait le nouveau bâtiment, on en découvre encore d'autres dans le marais de *la Nonnerie*. Ce marais, situé à un quart de lieue au sud de Fresnoy, près d'une voie romaine, est dit-on pavé dans le fond.

FRETTES.

Restes de différents âges, découverts à diverses époques. On cite, entr'autres, des médailles romaines en assez grand nombre, une caisse remplie de vêtements qui tombèrent en

poudre au moment de la découverte ; de plus « on avait » encore trouvé (suivant une note que nous devons à M. le » curé du lieu), suspendu à un reste de muraille, un ancien » fusil dont la batterie étoit différente de celle des fusils qui » ont précédé ceux à piston. »

Mais la plus curieuse découverte est celle mentionnée dans la note insérée par M. Arvisenet dans le *Recueil d'Antiquités* de Langres.

« On a trouvé, dit l'Auteur de cette note, il y a environ » seize ans, près frette à côté d'une colone miliaire sur une » voie romaine, entre frette et champlitte (cette voie romaine » conduit à Besançon) en labourant après la moisson de la » même année. on y a trouvé un petit bœuf de bronze d'envi- » ron huits pouces, ce petit bœuf de bronze est reconnu pour » estre le dieu apis des œgyptiens. Il a été envoyé à Linten- » dant pour lors à Besançon. »

Au sud de la voie romaine, entre Frettes et Champlitte, débris de constructions attribués à un ancien couvent.

Près de la même voie, à l'endroit où celle-ci est traversée par la route départementale de Bourbonne à Champlitte, on voit encore un reste de base carrée qu'on croit avoir appartenu à une colonne, et qui peut bien être le dernier reste de la borne milliaire dont nous avons parlé.

M. l'abbé Renaut, curé de Frettes, a recueilli, depuis quelques années, plusieurs médailles en bronze trouvées sur le territoire de cette commune, et dont la mieux conservée, dit-il, est de Trajan.

HEUILLEY-COTTON.

Sur la montagne du *Nouroy*, à l'est de ce village, le sol est couvert de débris sur une étendue de deux à trois mille mètres en carré ; on y trouve fréquemment des médailles ro-

maines. On prétend aussi qu'il y existe un puits condamné, sur l'emplacement duquel la neige fond à mesure qu'elle tombe. La tradition attribue à une petite ville ou à un château ces restes évidemment romains.

De semblables débris couvrent une assez grande étendue de terrain, entre Heuilley-Cotton et Percey-le-Pautel, au lieu dit *lès Prêz ;* on prétend aussi qu'il y existait un château.

On découvrit, à diverses époques, dans les environs du château pris et détruit par les Langrois sous Charles VI, divers dépôts d'ossements d'hommes et de chevaux qui datent peut-être de cette époque. Ce château était placé dans le village où l'on peut très-bien en reconnaître l'emplacement.

Non loin de là, à l'est du *Ressort,* on rencontra, il y a trente ans, cinq cercueils en chêne de 12 centimètres d'épaisseur, placés à 5 mètres de profondeur et renfermant, l'un une *vieille crosse d'évêque* (1) et l'autre une épée oxidée, perdues l'une et l'autre aujourd'hui : dans les autres se trouvaient seulement des squelettes.

—

HORTES.

Cercueils en pierre dont l'origine parait chrétienne. Deux mares, l'une à l'ouest aux *Terres-Rouges,* et l'autre à l'est du village.

—

HUMES.

Quelques débris de constructions sur le territoire, et une mare comblée maintenant, non loin du chemin de Lannes.

---

(1) Lettre de MM. le Maire et l'Instituteur d'Heuilley-Cotton.

LANNES.

Le plateau de *Saint-Mange*, butte au sommet de laquelle se trouvait une église considérable, est couvert de débris de différents âges; on prétend même qu'il existait autrefois dans cet endroit, une ville de *Saint-Memmie* (nom donné par quelques-uns à *Saint-Mange*), dont on découvrirait encore le pavé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y trouve de temps en temps des médailles romaines en or, en argent et en bronze; à tel point qu'on prétend qu'un particulier s'y est enrichi.

Une autre tradition veut que, sur la fin du 17.e siècle, on ait rencontré dans un caveau des vases sacrés et des ornements ayant appartenu à l'ancienne église ruinée sans doute par les guerres.

On prétend aussi qu'une clef en or a été découverte dans les mêmes ruines.

Une contrée du territoire de Lannes porte encore le nom de *Chemin de la Bataille*.

LAVILLENEUVE.

Malgré l'exagération et l'anachronisme de la tradition suivante, nous la rapportons telle qu'elle nous est donnée.

On prétend que sur le coteau de *Champremont*, près de la voie romaine qui traverse le territoire de Lavilleneuve, on donna, du temps de J. Cæsar, une bataille tellement meurtrière, que le sang, ruisselant le long du coteau, fit enfler un étang placé dans le bas, et tourner, pendant plusieurs jours, un moulin établi au-dessous de la digue.

Non loin de là, mais sur le territoire de Lénizeul, on découvrit un squelette avec une armure complète.

LECEY.

En *Macaillotte*, près du bois de *Ralay*, du côté de Langres, débris de tuiles et médaille en argent.

Deux mares du côté d'Orbigny-au-Val.

LÉCOURT.

Tumulus qu'on dit exister près du village.

LES LOGES.

Le *Recueil d'Antiquités*, p. 39, donne le dessin d'un cippe funéraire trouvé sur une hauteur près du village des Loges, non loin de la voie romaine de Besançon, sans indiquer l'époque de cette découverte. Ce monument, orné de deux figures en relief, l'une d'homme et l'autre de femme, est terminé par un fronton sur la base duquel on lit :

.VRIS . TEIVS . . M .

Une note de ce *Recueil* dit ensuite qu'il y avait « en ce » lieu des ruines d'anciens bastimens et sur une autre hau- » teur a une demie lieüe en deça plusieurs Cercueils de pierre » sans inscriptions. Il y a aujourd'hui un bois taillis. »

L'Auteur des *Recherches historiques* (1) dit de son côté que le lieu de cette découverte n'est pas éloigné de la ferme de Grosse-Saulve (2).

D'une autre part, une note qui nous a été envoyée des Loges, nous donne les détails suivants : « Dans le lieu appelé

---

(1) Pag 332.

(2) Ancienne *mansio* romaine, devenue ensuite hospice de Templiers.

» le *Maiselot,* sur le chemin des Loges à Torcenay, on trouve » des débris de constructions........... On découvrit, il y a » quelque temps, plusieurs caveaux encore solides; dans un » de ces caveaux il y avait huit têtes de mort. On a aussi trouvé » dans le même lieu plusieurs tombeaux, les uns en pierre, » les autres en tuile. On a également trouvé des plaques de » métal semblables à des médailles, à peu près de cinq ou six » centimètres; mais elles étaient mangées par la rouille; on a » encore découvert dans le même terrain, du ciment, de la » chaux, des pierres, et des morceaux de brique façonnés de » toute manière. On prétend dans la commune que ces restes » viennent d'un ancien château détruit par les Romains et » que l'on nomme encore aujourd'hui Bourg-Sainte-Marie.

» A la distance de quatre à cinq cents mètres à peu près de » ce Château il existe quatre fossés séparés l'un de l'autre. » Ces fossés ont chacun vingt mètres de long sur douze de » large; et l'un d'eux a fait voir une entrée pratiquée du côté » du château. Lorsqu'on l'a vuidé, on a rencontré dans la » terre des bois énormes, bruts et tout ronds. »

—

MARAC.

Une forteresse, dite de *Vaivres,* dont on fait remonter la fondation au temps des Romains, existait à une demi-lieue au nord-ouest du village de Marac; elle est détruite aujourd'hui, et on en voit encore les ruines au milieu du bois dit aussi *des Vaivres.*

Dans le courant du mois de mars 1836, nous avons fait d'après ces ruines un travail de restauration qui fut résumé par l'Auteur des *Recherches historiques*, et inséré par lui dans cet ouvrage (1).

---

(1) Pag. 340.

Nous nous contenterons de citer ce passage textuellement ici:
« Elle avait la forme d'un carré long, de 44 mètres sur 55,
» au milieu duquel se trouvait un préau : un fossé de 10
» mètres de largeur au sud, à l'ouest et au nord, et de 18
» mètres à l'est, l'entourait entièrement. En dehors de cette
» enceinte d'eau se trouvait une chaussée de 10 mètres de
» large, aux quatre angles de laquelle il existait, à ce qu'il
» paraît, des tours. Cette chaussée était elle-même défendue,
» à l'ouest et au midi, par un fossé de 6 mètres de largeur;
» au nord, par un petit étang de 34 mètres de largeur, et
» enfin à l'est, par une masse d'eau appelée aujourd'hui le
» Grand-Etang, et qui s'étendait sur une longueur d'environ
» 120 mètres. Cette forteresse à laquelle on ne pouvait arriver
» que par un double pont-levis, et qui présentait un système
» de défense très-complet, devait être bien difficile à prendre
» à une époque où l'artillerie était encore inconnue. Un bois
» taillis couvre aujourd'hui ses ruines, ainsi qu'une partie
» des fossés et des étangs qui ne forment plus maintenant que
» des marais dont la profondeur est cependant encore de 5
» mètres du côté de l'ouest. »

Vers le milieu de l'année 1817, en reconstruisant le nouveau château de Marac, sur l'emplacement d'un ancien château-fort dont il reste encore une partie, on rencontra un caveau dans lequel étaient des ossements d'hommes. Au tibia de l'un des squelettes, on voyait encore un boulet attaché par une chaîne. Ce boulet est conservé au château.

Sur la fin de l'été de 1835, une découverte de médailles assez importante fut faite sur le territoire de cette commune, non loin de la grande voie romaine qui le traverse (1). En voici les détails :

---

(1) Cette découverte, publiée par nous dans l'*Echo de la Haute-Marne*, N.° du 1.er novembre 1835, est reproduite par l'Auteur des *Recherches historiques*, p. 343.

En travaillant à un fossé, au lieu dit *Ribavault,* un ouvrier rencontra un coffre rempli d'une très-grande quantité de médailles en bronze du petit module, toutes du commencement du 4.e siècle. Ces médailles, au nombre de plus de 1500, étaient empilées dans le coffre, et quelques-unes oxidées au point que plusieurs piles ne formaient qu'un seul lingot; cependant on en recueillit environ moitié, plus ou moins bien conservées, et qui ont été en partie vendues ou données à différentes personnes. Une grande partie appartient à M. Delâge qui, sur les 600 acquises par lui, en possède environ 400 bien conservées. Le coffre contenant ces médailles renfermait aussi, dit-on, des manuscrits ressemblant à de vieux parchemins qui tombèrent en poussière au moment où l'air les atteignit.

On voit encore sur le coteau connu sous le nom de *Coteau-sur-Poysel,* une assez grande quantité de débris de tuiles et pierres de constructions, que nous ne croyons pas de l'époque romaine. Il en est de même des restes qu'on trouve dans la gorge au-dessous.

En creusant, il y a deux ou trois ans, dans l'intérieur du village, on découvrit, à 1 mètre 35 de profondeur environ, un four rempli de blé brûlé.

Entre Marac et Ormancey, ruines du village de Rosières.

MARCILLY.

Gaultherot s'exprime ainsi en parlant d'une épée découverte à Marcilly (1) : « Aussi m'à on fait voir ces iours passés
» vne ancienne espée de fine trempe et d'acier estimé acier
» de Damas, qui a esté tirée d'vn tombeau découuert par la

---

(1) *Anastase*, p. 69.

» cheute d'vn viel chesne creux, qui auoit crû sur ce cer-
» cueil au finage de Marcilly les Lengres, lieu que les villa-
» geois appellent encor le Chasteau de Laccinct. »

Ce château qui est peut-être le même que celui connu aujourd'hui sous le nom « de Dansein (1) était situé à trois
» quarts de lieue au sud-sud-est de Marcilly. Il y a une vingtaine d'années, des enfans y trouvèrent une grande quantité de vieilles monnaies, et, à la même époque, un moissonneur y découvrit un lingot d'or. »

MEUSE.

Dans l'intérieur du village, restes de fossés et débris de l'ancien château de la famille Choiseul-Meuse.

MONTIGNY-LE-ROI.

Emplacement encore visible du château, sur la pointe escarpée au nord de la montagne.

MONTSAUGEON.

Mêmes vestiges au sommet du mamelon qui domine le village.

NEUILLY-L'ÉVÊQUE.

Mare à gauche de la grande route de Langres à Montigny, avant d'arriver au bois dit de *la Réserve*.

L'extrait suivant de M. Philpin de Percey a déjà été pu-

---

(1) *Recherches historiques*, p. 346.

blié par l'Auteur des *Recherches historiques* (1); nous le donnons ici parce qu'il offre un assez grand intérêt :

« L'église de neuilly demandant à être reconstruite les » habitants ont désiré faire leur nouvelle construction dans une » place du village, au milieu de laquelle s'élève un monti- » cule où probablement étoit le château-fort de neuilly du » domaine de l'évêque.

» On s'occupe en ce moment des fondations (1808). En les » déblayant, les 1.eres couches ne sont, uniquement com- » posées que de charbons, de terre et pierres calcinées. 3 ou » 4 pieds plus bas, on a trouvé plusieurs tombeaux de pierre » assez proprement taillés entierrement couverts, à l'excep- » tion de quelques pouces du côté de la tête, et hors des » tombeaux, beaucoup d'ossemens.

» Il ne s'est trouvé dans les tombeaux, ni anneaux, ni au- » cun ornement, à l'exception d'une lance et d'un éperon, » et jusqu'ici, ni monnoie, ni médaille.

» Sous ce 1.er dépôt à 12 pieds de profondeur sur une » couche de terre glaise qui ne pouvoit pas avoir été remuée; » plusieurs cercueils de bois de chêne en madriers bien con- » servés, mais ce qui est à remarquer, d'autres cercueils » composés uniquement de troncs de chêne creusés à la ma- » nière des sauvages. On a recommandé à m.r le curé et aux » architectes de faire les observations auxquelles la fouille, » qui n'est pas finie, pourra donner lieu. »

On ne sait plus rien de ce qui fut trouvé par la suite; il est présumable qu'il n'y eut pas d'autres découvertes au-dessous des cercueils creusés dans des troncs d'arbres.

---

(1) Pag. 385.

NOIDANT-LE-CHATENOY.

Dans la portion de territoire joignant celui d'Heuilley-Cotton, *au Nouroy*, débris de constructions semblables à ceux dont nous avons parlé pour la première commune.

NOIDANT-LE-ROCHEUX.

« L'ouvrage de M...... (*Recherches historiques*) fait » mention de trois anciens châteaux à Noidant. Leurs empla- » cements sont encore bien connus. Le premier, nommé par » les habitants Fort-Château, était situé sur le prolongement » d'un rocher aux pieds duquel se réunissent deux petits » vallons. Un large fossé, maintenant à demi comblé, tiré en » ligne droite d'une colline à l'autre, sur une longueur de » 200 mètres environ, en défendait l'entrée du côté de la » plaine. Au milieu de cette plate-forme triangulaire, des » monceaux de pierres mousseuses et cachées dans les brous- » sailles, font reconnaitre les ruines d'un bâtiment carré. De » cette position l'œil plonge dans la vallée de Perrancey.

» Un seul créneau à demi recouvert par les terres, à une » extrémité du village, révèle l'existence du second château.

» Le presbytère est un reste du troisième. Des meurtrières » attestent que cette maison n'a pas toujours été le séjour de » la paix (1). »

Un débris de colonne servant de borne rurale, dans un terrain non loin de la voie romaine, paraît offrir quelque intérêt.

---

(1) Extrait d'une lettre de M. l'abbé Henriot, curé actuel de Noidant.

OCCEY.

Il y a quelques années, un particulier déblayant des masures, aux *Charmes d'Autet*, à l'extrémité du village, découvrit des cercueils en pierre remplis d'ossements ; on ne croit pas que ces cercueils aient été seuls déposés dans ce lieu.

Près de la voie romaine, aux climats de *Bel-Air* et *Belfontaine*, débris de constructions. D'autres ruines dans un bois et en *Taffaud*.

Deux noms de contrées sont assez remarquables : Fontaine de *Sang-Rouge* et *la Guerre*.

D'après cela, on a cru trouver l'étymologie du nom d'Occey ou Ossey, dans *occis* ou *ossa*.

L'emplacement de l'ancien château est encore très-visible aujourd'hui.

ORBIGNY-AU-MONT.

L'Auteur des *Recherches historiques* (1) dit qu'on a trouvé divers débris antiques sur le territoire d'Orbigny-au-Mont, et qu'il faut classer dans ce nombre l'autel dont nous avons déjà parlé. Il ajoute ensuite que « La découverte de ces antiquités à » Orbigny, le peu de distance qu'il y a entre ce village et la » voie romaine qui allait de Langres à Strasbourg, ne per- » mettent pas de douter de l'existence de constructions con- » sidérables sur le territoire de cette commune, au temps des » Romains. »

ORBIGNY-AU-VAL.

Aux *Merjets*, près des *Granges-Marivetz*, sur le territoire d'Orbigny-au-Val, en venant du côté de Langres, on a dé-

---

(1) Pag. 393.

couvert, à diverses reprises, au milieu de nombreux débris de constructions, des fondations de murailles, des vases en métal et des fragments de statues en pierre. Une tête de ce genre, provenant de cet endroit, se voit aujourd'hui sur le piédroit d'une porte cochère à Orbigny; cette tête, d'assez beau caractère, est celle d'un homme aux cheveux bouclés et barbu.

ORMANCEY.

L'Auteur des *Recherches historiques* (1) parle, à propos de ce village, de ruines considérables situées sur le territoire de Voisines, et dont nous rendrons compte lorsque nous nous occuperons de cette commune.

Sur les bords de la Suize, à l'extrémité sud du village, on voit, au milieu d'un pré qui en a retenu le nom, les ruines de l'ancien château indiquées aussi dans les *Recherches historiques*.

PRIGNEY.

Suivant l'opinion commune, champ de bataille où Constance-Chlore défit les Germains; Vignier a donné dans le mot *Pugna*, une étymologie assez probable du nom de ce village. Cette étymologie fut adoptée par M. Migneret et l'Auteur des *Recherches historiques* (2).

Indépendamment des découvertes indiquées par Vignier et rapportées par nous à propos des arcs de triomphe de Langres, on trouva encore, sur le territoire de cette commune, des restes très-visibles de constructions aux contrées connues

(1) Pag. 395.
(2) Pag. 407.

sous les noms de *Champ-L'Huillier*, *l'Orme*, *la Come-Gevin* et *la Serveule*. Au *Baule*, près d'Angoulevent (1), le terrain est couvert de tuiles et d'autres débris sur une étendue de *40 journaux* ; enfin sur la côte du *Moulin-Chapeau*, les débris et les restes de pavés empêchent presque de pousser la charrue.

A la suite d'une inondation arrivée le 25 mai 1830, un habitant de Peigney trouva, près de la voie romaine, une pièce d'argent vendue par lui 2 fr. 75 à un orfèvre de Langres. Les découvertes de médailles romaines y sont assez fréquentes.

Il y a 40 ans environ, le maire actuel trouva, près de la même voie romaine, un fer de lance rongé par la rouille.

Il existe en outre deux mares sur le territoire de ce village : l'une en la *Trésorerie*, entre *Angoulevent* et *Montruchot* ; l'autre au *Loie*, à droite de la voie romaine en venant de Langres. On n'en a rien retiré.

Au-dessus de Cordamble (2), en suivant le bois, on trouve des jetées de terre qui passent pour avoir servi de retranchements.

PERROGNEY.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur Langres ont parlé du *tumulus* connu sous le nom de *Feu* ou *Fou-de-la-Motte*, et ont cherché à lui donner une origine plus ou moins vraisemblable. L'Auteur des *Recherches historiques* en a fait la description de cette manière (3) : « On remarque à environ » une demi-lieue, au nord-ouest de Perrogney, un petit mon- » ticule de forme conique appelé le Feu ou le Fou de la Motte:

(1) Ferme qui remplace un ancien château détruit par les Langrois.

(2) Autre ferme, jadis commanderie de Templiers.

(3) Pag. 420.

» cette petite montagne, qui a trente à quarante pieds d'élé-
» vation, est évidemment l'ouvrage des hommes, car on voit
» encore la place où l'on a pris la terre qui a servi à la former.»

Le même auteur donne ensuite, d'après M. De Caumont (1), quelques détails sur les tumulus en général, et plus loin il ajoute : « Le Fou-de-la-Motte était, il y a peu d'années, cou-
» vert de hêtres d'une hauteur et d'une grosseur extraor-
» dinaire, qui formaient à cette petite montagne une magni-
» fique couronne de verdure........... Ces arbres qui étaient
» une propriété communale, ont été vendus et abattus en 1833
» et 1834. »

Quoique nous n'approuvions pas entièrement la destruction de ces arbres, cependant il est bon de dire qu'ils étaient d'une vétusté extrême, et que dans le contrat de vente qui en fut fait, on a stipulé l'obligation de les remplacer par des arbres verts. De plus, dans un devis rédigé par nous pour la reconstruction de l'église du village, se trouve comprise la dépense d'une fouille qui doit être pratiquée dans l'intérieur de ce monument, avec l'obligation expresse de le rétablir ensuite dans sa forme actuelle. Il en est de même pour le tumulus de Courcelles, placé comme nous l'avons dit à une lieue de là, et dont la fouille est comprise dans un autre projet de construction.

La présence à Perrogney de M. D'Régel, auteur du manuscrit auquel nous avons eu souvent recours, nous est un sûr garant que la fouille du Feu-de-la-Motte sera faite avec soin, et bien surveillée (2).

---

(1) *Cours d'Antiquités monumentales*, t. 1, ch. 5, et t. 2, ch. 7.

(2) Sans chercher à discuter les opinions émises sur l'origine de ce tumulus, nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire un rapprochement entre deux traditions semblables reposant sur deux monuments de même genre : le Feu-de-la-Motte à Perrogney, et la Gyrenée-Barthe de la plaine de Cerilly. M. G. Lapérouse, p 29 de son *Histoire de Châtillon*, rapporte ainsi celle qui a rapport au dernier : « Le mont Roussillon, le Jumeau de la Chassaigne et le ro-
» cher sur lequel est situé le château de Châtillon, trois hauteurs

On trouve sur le territoire de la même commune les deux noms de contrées qui suivent : *Epine du Guet* et *Come de la Bataille*.

PLÉNOY.

Sur le plateau au-dessus de *la Chèvre*, au lieu dit *en la Femme-Morte,* découverte de constructions ruinées, d'ossements humains, et d'armures qui ont été dispersées. *En l'Epine*, au-dessous de la même colline, tuiles, débris et mosaïque que le propriétaire du champ eut mille peine à faire piocher. *En Tuilerie,* débris analogues au nom de cette contrée. *En Champy*, au milieu de débris nombreux, aire en béton qui fut enlevée par grands fragments employés à paver une cuisine et à construire un mur dans le village. *En Sauveur,* restes de constructions attribués à un couvent.

POUILLY.

Mares d'où l'on a extrait, à diverses reprises, des bois de charpente. Aux environs du village de Pouilly et du hameau de

---

» isolées, dans la campagne, à égale distance l'une de l'autre, étaient
» jadis couronnées de trois châteaux habités par trois frères qui, dit-
» on, correspondaient entre eux par des signaux de feu, espèce de
» télégraphe nocturne, formant une agréable perspective. Mais du
» côté du midi, l'horison s'étend au loin et l'œil ne rencontre rien qui
» le fixe dans une plaine nue, monotone et sans accident. Or, c'est une
» ancienne tradition que Berthe, fille de Pépin I, roi d'Aquitaine,
» femme de ce fameux héros de la chevalerie, le comte Gérard, qui ha-
» bitait le château de Roussillon, voulant se donner un point de vue de
» ce côté-là, fit élever à cet effet un autre mont, près de Cerilly....»

Au Feu-de-la-Motte il n'y a ni château détruit, ni souvenir de noble dame, mais une tradition rapporte que ce monticule fut élevé pour recevoir les signaux de feu dont il aurait conservé le nom.

Cependant une autre tradition plus probable veut que ce soit la tombe des guerriers morts dans une bataille. Chaque soldat aurait rempli son casque de terre et l'aurait répandu sur le corps de ses frères d'armes.

Beaucharmoy, restes de bâtiments attribués à d'anciens couvents ou bien à de vieux châteaux.

PRANGEY.

Grande quantité de cercueils en pierre; ce qui fait dire à l'Auteur des *Recherches historiques* (1) que ce lieu était déjà habité au temps des Romains.

Croix élevée, dit-on, en mémoire d'un massacre de cinq à six cents personnes.

PRAUTHOY.

« En creusant, il y a une douzaine d'années, dans une » carrière située à peu de distance à l'est de ce village, on » trouva plusieurs squelettes, placés les uns à côté des autres, » qui avaient chacun au cou et à un bras un cercle en cuivre; » plusieurs autres objets aussi en cuivre étaient près d'eux. » On a pensé que ces cercles de cuivre étaient des emprises » semblables à celles que se faisaient attacher les pélerins » qui avaient fait vœu de se rendre à la Terre-Sainte ou d'aller » prier à l'autel de quelque madone éloignée, et que por- » taient aussi les chevaliers qui avaient juré de chevaucher » pour l'honneur et l'amour de leur dame; mais on ne peut » adopter cette opinion, parce que les pélerins et les che- » valiers qui avaient fait des vœux portaient des bracelets, » mais n'avaient pas de colliers; ces bracelets étaient ordi- » nairement en fer et rivés; tandis que ceux trouvés à Prau- » thoy sont en cuivre simplement tordu. Nous croyons donc

---

(1) Pag. 430.

» que ces objets ont plutôt appartenu à des soldats gaulois ou
» romains (1). »

Parmi ces objets, qui sont aujourd'hui la propriété de M. Royer, juge de paix à Langres, M. Th. Pistollet de Saint-Ferjeux a dessiné et lithographié un collier, un bracelet, un bandeau et une *fibule*.

RANÇONNIÈRES.

Une mare, appelée le *Marchet-de-Pré-Fontaine*, sur le territoire de cette commune; deux autres entre les territoires de Rançonnières et de Lavernoy, appelées les *Marchets-de-l'Abîme*. Elles sont toutes près d'une voie romaine transversale, qu'accompagnent des mares semblables sur Lavernoy, dans les bois dits *Bois-Chapître*, Arbigny-sous-Varennes et jusque près de Maizières, vers la ferme de *Fremié* ou *Fremier*.

Débris de constructions *au Vol*, *en la Croûte* et *en Valotte*, où, il y a six ans, un habitant trouva une pièce d'or qui fut vendue à un juif.

Le château est entièrement détruit, et, en démolissant l'ancienne église, on trouva une grande quantité de monnaies d'argent de Philippe-le-Bel et Louis-le-Hutin, avec l'acte de consécration de l'autel en 1490. Nous avons recueilli deux de ces monnaies et le parchemin sur lequel l'acte est écrit.

ROLLAMPONT.

Villa romaine à gauche du grand chemin de Rollampont à Nogent-le-Roi. Aux pieds de la côte qui sort de Rollampont,

---

(1) *Recherches historiques*, pag. 431.

le chemin rencontrait une petite éminence qu'on avait cru jusqu'alors naturelle, et qu'on enleva, dans le courant d'octobre 1836, pour faciliter la circulation (1).

Voici les découvertes auxquelles cette fouille donna lieu : A partir du pied du tertre, du côté de Rolampont, quelques débris incertains et des traces d'incendie se présentèrent suivis d'un pavé en pierre blanche sciée sur une épaisseur de 035 à 040 millimètres. Ensuite un puits comblé et encore muni d'une portion de sa margelle ; après quoi, dans un espace de huit mètres de longueur environ, fut coupée une aire ayant tous les caractères romains ; c'est-à-dire, sur le sol battu, un hérisson en pierres sèches recouvertes d'un premier béton composé de chaux, sable et cailloutage ; puis un second béton à ciment sur lequel reposait un parquet en marbre noir et blanc: le tout ayant 50 à 60 centimètres d'épaisseur.

Cette division était close par un mur transversal, aboutissant à angle droit sur une autre muraille d'un mètre d'épaisseur qui terminait le bâtiment au midi, du côté du vallon. A la suite du premier mur de refend, un espace de trois mètres offrait à peu près les mêmes caractères que le précédent. Puis venait un second mur de refend suivi d'une nouvelle division de 9 mètres de longueur. L'aire, en mosaïque, de cette dernière pièce paraissait déjà avoir été bouleversée, au point qu'il nous a été impossible de recueillir autre chose que quelques petits cubes noirs et blancs. Là se trouvait un espace de 3 mètres, offrant les traces d'un immense foyer, ou, peut-être aussi, celle de l'intensité plus grande de l'incendie dans cet endroit. A la suite, se trouvait un mur de même épaisseur que celui du midi, sur lequel il s'appuyait à angle droit, et qui terminait le bâtiment à l'est.

---

(1) Nous en avons rendu compte dans l'*Echo de la Haute-Marne*, N.° du 27 octobre 1836.

Près de ce dernier mur s'élevait un tombeau formé par une pierre creuse, de 2 mètres 33 sur 1 mètre 40, qui portait encore la trace des rebords détruits; elle était recouverte par une autre pierre mise en poussière par la gelée. Le tombeau renfermait un de ces os polis et percés de trous qu'on a pris pour des flûtes ou des amulettes; un style en bronze de 18 centimètres de longueur, brisé à l'une des extrémités par l'ouvrier qui croyait avoir trouvé de l'or; les grains en terre dont nous avons parlé plus haut; de plus, des ossements humains.

On ne voyait plus ensuite, dans le terrain fouillé, que des débris insignifiants et des traces d'incendie.

A notre connaissance, on ne trouva, dans l'intérieur du bâtiment, rien autre chose qu'une seule médaille entièrement fruste, dont le relief annonce le Haut-Empire, quelques anneaux en cuivre oxidé, et une pierre creuse de forme octogone.

Tous les murs étaient construits en maçonnerie de moëllons ayant encore, dans certaines parties, conservé l'enduit et la peinture qui les recouvraient.

Cette villa s'étendait en outre assez avant dans le terrain au nord du chemin; car, il y a quatre ans, en creusant les fossés d'une nouvelle vigne, on mit à découvert et on trancha une vaste mosaïque du genre de celle usitée encore aujourd'hui, sous le nom de *mosaïque vénitienne*.

M. Th. Pistollet de Saint-Ferjeux a dessiné et lithographié le style qui nous appartient.

Des débris de constructions se voient encore dans quelques contrées du territoire de Rolampont.

ROSOY.

Divers restes de constructions derrière le village et dans quelques contrées.

SAINT-CIERGUES.

Dans un jardin de ce village, découverte de plusieurs médailles romaines, dont une en or (1814 ou 1815).

SAINT-GEOSMES.

Le territoire de ce village touchant à l'enceinte gallo-romaine de la ville de Langres, il n'y a rien d'étonnant que les débris de cet âge soient communs sur le sol qu'embrasse ce territoire. Aussi chaque siècle nous a-t-il laissé le souvenir de quelques découvertes faites dans les environs du village.

Gaultherot, pour appuyer le système exagéré qu'il s'était fait sur l'étendue ancienne de Langres, croit pouvoir traduire par faubourg l'expression *vrbatum*, employée pour indiquer le lieu de la sépulture des Saints-Jumeaux. D'où il conclut que le village actuel de Saint-Geosmes aurait alors fait partie de la ville. Du reste, il appuie cette opinion du raisonnement qui suit (1) : « Or de là faut necessairement conclure que la » maison (2), estoit fort grande et spacieuse, puisqu'elle con- » tenoit douze Temples (3), et qu'ensuitte de ce la maison es- » tant dans l'enclos de la Ville composée de grand nombre » d'autres maisons des particuliers, Palais, Theâtres et autres » edifices publics, elle estoit des plus grandes. »

Parmi les auteurs qui ont fait mention des douze temples et d'une statue de Némésis brisée par les jeunes martyrs dont parle ici Gaultherot; les uns ont suivi les erreurs de ce dernier; les autres en ont fait justice, selon le siècle où ils vi-

---

(1) Anastase, p. 67.

(2) Celle des Saints-Jumeaux.

(3) Il faut entendre par là douze autels.

vaient, ou selon le degré de critique qu'ils ont apportée à leur travail (1).

Le même Gaultherot, que d'autres ont copié, cite ensuite pour nouvelle preuve de l'étendue de Langres, « vne multi-
» tude d'anciens tombeaux de pierre en forme de cercueils
» trouués depuis quelques années proche la même Eglise de
» St. Geosmes auec les armes, cuirasses, brassats, cuis-
» sots ou bourguignottes, les vrnes et reseruoirs de cendres
» auec lampes et lecythes ou vases à huille, que la superstition
» des Gentils y auoit dedié dans les grottes aux Manes des
» Trespassés (2). »

Nous trouvons dans Vignier une note écrite en marge à la page 138 de la *Décade*, et qui s'exprime de la sorte en parlant d'autres découvertes plus récentes : « On treuue des
» morceaux considerables de marbre blanc, et noir ueiné au
» Jardin de lausmonerie de St. geosmes marques Euidentes
» quil y a eu la quelques considerables bastimens des anciens. »

L'Auteur des *Recherches historiques* ajoute, qu'en « 1764
» ou 1765, on trouva encore à Saint-Geosmes deux tombeaux
» renfermant des coupes et d'autres vases qui furent envoyés à
» Paris, à M. de Montmorin, évêque de Langres : sur l'un
» de ces vases, les circonvolutions d'un serpent formaient
» une inscription. »

On peut observer en outre dans l'un des murs de la crypte, deux fragments de colonnes en granit gris, dont le diamètre est de 50 centimètres au moins.

On trouve encore des débris en plus ou moins grande quantité, aux contrées du *Trot*, de *la Boucherie*, de *Champ-Massé*, où l'on a découvert des armures, du *Clos*, du *Mou-*

---

(1) Vignier, pp. 28, 160 et 153. — Mangin, pp. 21 et suiv. — M. D'Régel, p. 23. — Tabourot, pp. 157 et suiv. — *Recherches historiques*, pp. 286 et suiv.

(2) *Anastase*, p. 68.

lin, de la *Combe-Marbot*, de *Mêlée*, de *Champ-Mou*, du *Cognelot*, des *Ormes*, de la *Come-au-Puits*, de *Brise-Cou*, de la *Putaigne* et de *Rosières*. Parmi ces débris, quelques-uns indiquent des villas de la plus grande richesse.

SAINT-LOUP.

Grande quantité de cercueils en pierre. D'autres sépultures romaines avec vases en verre. Médailles du même âge dont une de Vespasien, en argent, découverte en 1836.

SAINT-MARTIN.

« On a trouvé des médailles romaines près de la ferme de » Valdonne, située à un quart de lieue de Saint-Martin, et » on découvre, en labourant dans la vallée qui est au bas de » cette ferme, une chaussée pavée qui semble se diriger d'un » côté vers la voie romaine qui passait près de Beauchemin, » et de l'autre sur Langres. Toute la partie du vallon qui est » à l'ouest de Valdonne, est couverte de pierres calcinées, de » tuiles romaines, de briques, de fragments de pierres de » taille et de morceaux de marbre de différentes couleurs, » dont quelques-uns sont assez grands. Près des roches qui » se trouvent plus au nord, on a découvert dernièrement des » restes de poterie, un fragment de meule en granit, une » grande quantité de tuiles romaines, et des cubes en marbre » noir qui ont fait partie d'une mosaïque. Tous ces débris » sont évidemment les restes de constructions romaines qui » existaient dans ce lieu qui est peu éloigné de la voie ro- » maine qui conduit à Beauchemin.

» Si l'on en croit une tradition, il y a eu à Valdonne une » maison de Templiers qui, lors de la destruction des cheva-

» liers du Temple, fut incendiée avec les Templiers qui l'ha-
» bitaient; suivant une autre tradition, ces chevaliers eurent
» 24 heures pour abandonner l'établissement (1).

Ajoutons à cela que la même tradition suppose qu'ils ont jeté leur trésor dans un puits voisin.

SAINT-VALLIER.

Grande mare qui passe pour l'œuvre des Romains.

SARREY.

Mares, restes de constructions et médailles trouvées sur le territoire. Tradition tendant à faire croire qu'autrefois il existait dans le village sept églises appelées les *Sept-Couvents*.

SOYERS.

Mare dans laquelle se trouvent encore des bois de constructions. Cette mare dite *de la Sorcière*, a acquis une sorte de célébrité par le procès et l'exécution d'une femme de Guyonvelle, brûlée vive pour fait de sorcellerie, dans le 17.e siècle.

TORCENAY.

Mares, restes de camp romain, suivant la tradition.

VAUXBONS.

Restes du couvent dans un vallon au sud-est du village. Au nord-est de l'église, sur la colline de *la Charme*, autres

---

(1) *Recherches historiques*, p. 349.

débris assez riches, ainsi que sur le revers au midi de cette colline, et dans un pré au bas.

VIEUX-MOULINS.

Débris de constructions au *Champ-de-la-Dame.*

VILLEGUSIEN.

Débris à gauche de la grande route de Langres à Dijon, à une demi-lieue au-delà du village de Longeau.

Deux noms de contrées : *en la Bataille* et *aux Assauts.*

VITRY-EN-MONTAGNE.

A la contrée de *Bellevaux*, restes de constructions sur le chemin de Vitry à Rochetaillée; découverte d'une grande quantité de vieilles monnaies prises pour des deniers par les habitants.

VOISEY.

En Chanoy, débris assez considérables et puits découverts; on trouva dans ce dernier des cercles en fer et deux outils de *tonnelier.*

VOISINES.

Sur le territoire de cette commune, le vallon de *Bercey* offre une étendue considérable de terrain couvert de débris

de constructions dont quelques-uns annoncent une grande richesse ; indépendamment des fragments de corniche et parquets en marbre dont parle l'Auteur des *Recherches historiques* (1), nous avons fait nous-même, sur les lieux, une observation qui ne s'est présentée nulle part ailleurs ici. Il s'agit de la découverte de petits cubes ayant appartenu à une mosaïque du genre de celle dont parle M. De Caumont (2), comme ayant été usitée dans la décoration des murs et des plafonds. Ces cubes offraient exactement les mêmes caractères que ceux observés à Lillebonne : « Verre opaque, bleu-ciel » et noir, semblable à celui qui se forme dans les fourneaux » de nos grosses forges, par la fusion de la silice combinée à » la chaux et qu'on nomme *laitier*. » Nous avons rencontré aussi des fragments de mosaïque ordinaire.

Nous rapportons ici une tradition qui nous fournit une nouvelle preuve de l'importance de l'établissement de Bersey (3) :

Depuis bien long-temps, le lieu de Bersey était désert. La terreur populaire le regardait comme une des demeures choisies sur la terre par le prince des ténèbres. Nul n'osait se hasarder à traverser de nuit cette gorge infernale : on se serait encore moins exposé à fouiller les débris de bâtiments ruinés par la vengeance divine.

Mais un jour, un mécréant pénétra dans l'enceinte terrible, et (tant est grande la soif de l'or) osa fouiller pour retrouver les richesses maudites.

Sous ses coups, une dalle cède, l'entrée d'un caveau s'ouvre, mais l'épouvante le saisit ; l'homme recule d'horreur. Une odeur infecte l'avait saisi ; il avait cru voir d'affreuses images passer devant ses yeux. Quand, tout-à-coup, un pâle rayon de

(1) Pag. 396.

(2) *Cours d'Antiquités monumentales*, t. 2, p. 180.

(3) L'opinion populaire attribue ces ruines à une ville détruite.

soleil perçant les nuages épais qui voilaient le ciel, pénétra dans le caveau et fit scintiller sa lumière sur des monceaux d'or.

Mon âme à l'enfer ! s'écria le malheureux, de l'or, Satan ! de l'or pour un jour, et je te donne mon éternité !

Puis, le cœur dévoré de la rage qui saisit le traître Judas à l'instant où il vendit son Maître, il s'élança dans l'abîme ouvert devant lui.

Rapide comme la pensée, Satan avait déjà quitté le lieu des éternelles ténèbres : l'homme le vit assis au milieu d'éblouissantes richesses. Son œil était l'œil du tigre ; sur son front, le signe de la réprobation brillait d'un éclat horrible; l'homme sentit ses genoux chanceler, une sueur de mort lui couvrit le front.

Choisis, lui dit Satan, prends et éloigne-toi : Souviens-toi que dans huit jours tu m'appartiens.

L'homme saisit un plat d'or qu'il crut d'une pesanteur énorme, tant la frayeur lui avait accablé les membres : pourtant il put regagner sa cabane, mais son cœur était près de défaillir.

A peine quelques mots entrecoupés purent-ils faire comprendre la terrible histoire qui venait de se passer. Cet or qu'il avait acheté au prix de son âme et qu'il étreignait avec rage, lui brûlait la poitrine; sa tête était en proie à un affreux délire. Enfin quand la douzième heure de la nuit fatale eut sonné, un épouvantable cri se fit entendre, joint à un horrible blasphème : la cabane du maudit parut en feu. Satan venait de saisir sa proie.

Le lendemain le plat d'or fut déposé au trésor de l'église Saint-Mammès de Langres, où il resta, dit-on, jusqu'à la révolution de 1789, non loin de la chandelle de Chirappa.

Terminons en rapportant le passage suivant extrait de la *Topographie historique et rurale du canton d'Aube-*

rive, etc., par M. Petit de la Fontanelle (1), que nous avons précédemment cité :

« Il paroît que dans l'antiquité cette contrée étoit couverte » de bois (2); que peu à peu les familles s'y sont réfugiées, et » qu'à mesure qu'elles s'y sont multipliées elles ont défriché » les terres; .... que les guerres qui ont ensuite ravagé » toutes les parties du monde, y ont porté, comme ailleurs la » dévastation, et que les habitants réduits alors en petit nom- » bre n'ont plus continué la culture que de celles de leurs » terres les plus productives et les plus voisines de leurs ha- » bitations; que dès-lors les bois se sont naturellement repro- » duits sur leurs antiques places; ce qui porte à le croire, » c'est que, dans la plupart des bois existans, on remarque » des amas de pierres, et même des murs........

» Sur les territoires de différentes communes, on y trouve » des restes antiques de plusieurs châteaux ou monastères, » des cercueils de pierre, et des roches taillées en forme de » cavernes (3). »

NOTA.

Nous ferons observer ici que si nous avons parlé pour les communes de découvertes postérieures à l'âge romain, c'est que souvent nous avons été à même d'entendre nommer *cou-*

(1) *Bulletin de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Haute-Marne*. Chaumont, 1820.

(2) Cette circonstance est constatée par les textes historiques des auteurs anciens.

(3) Si cette dernière particularité était constatée d'une manière positive, on serait autorisé à voir dans ces cavernes des habitations celtiques, et on pourrait les ranger dans la classe de celles indiquées par M. De Caumont, t. 1, p. 163, de son *Cours d'Antiquités monumentales*.

vents ou *vieux châteaux*, les établissements ruinés de l'époque gallo-romaine. Nous avons voulu aussi attirer l'attention sur toutes les ruines de quelque époque qu'elles puissent être. Outre cela, cette partie de notre travail est extrêmement incomplète, et nous ne l'avons donnée que pour engager quelqu'un à la continuer après nous, de manière à obtenir une bonne statistique *monumentale* de notre pays ; c'est aussi pour faire voir aux gens instruits qui habitent la campagne, qu'ils ne doivent rien négliger des temps qui ne sont plus.

Enfin nous n'avons point parlé des voies romaines qui sont nombreuses, quelquefois difficiles à reconnaître, et sur lesquelles les notes que nous avons recueillies ne sont pas assez nombreuses pour baser le travail spécial que demanderaient ces précieux monuments de l'antiquité.

SUPPLÉMENT.

Au moment où nous terminons notre travail, M. Th. Pistollet de Saint-Ferjeux vient, en nous communiquant de nouveaux manuscrits qui lui appartiennent, de nous donner une nouvelle preuve de cette complaisance qui nous a été d'un si grand secours, et dont nous ne pouvons trop répéter l'éloge (1).

Nous allons faire connaître tous les documents inconnus de nous jusqu'alors, et que ces intéressants recueils vont nous offrir. Cette collection assez nombreuse est due toute entière à l'abbé Charlet (2).

(1) On rencontre, ici comme ailleurs, certaines gens qui comprennent d'une manière bien différente l'utilité d'une pièce historique. Quand les savants, *diquesta buccia*, possèdent un semblable trésor, ils se gardent bien de le laisser entrevoir, parce qu'ils craignent qu'on ne puisse ajouter à leurs œuvres les guillemets qu'ils ont omis. Ou bien encore ils recueillent pour enfouir, à la manière des faiseurs de musées en Angleterre.

(2) Cette collection se compose des mss. qui suivent :

Hommes illustres de la Bourgogne, mss. in-folio divisés ainsi :

1.° *Langres saincte Catalogue historique, et chronologique des saincts et sainctes du Diocèze de Langres suiuant l'ordre alphabétique*, suivi d'une *dissertation sur le martyre des Sts. Jumeaux et de St. Didier*, et d'un *supplément*. Par l'abbé Charlet, prieur d'Ahuy lez Dijon et Doyen de la collégiale de Grancey.

2.° *Inuentaire des Reliques qui sont au Thresor de l'Insigne Eglise de St. Mammes cathedrale de Langres auec des Remarques.* (Ce mss. est in-4.°).

3.° *Catalogue particulier Des Cardinaux qui ont esté Chanoines de L'Insigne Eglise Cathédrale de Langres, et beneficiers dans ce Dioceze suiuant la suitte des Temps.*

4.° *Hommes illustres de Robbe de Bourgogne et du dioceze de Langres.*

5.° *Hommes illustres d'Epée de Bourgogne et du dioceze de Langres.*

6.° *Langres sçavante Recueil des Escriuains, des sçauans et de ceux qui ont excellé dans les Beaux Arts. au Diocèze de Langres.* 1716.

EXTRAITS DES ANTIQUITÉS DE BOURGOGNE.

Ce Recueil, qui renferme non-seulement les Antiquités de Langres, mais une partie de celles de Dijon, de Besançon et d'Autun, devait être publié et complété pour la Bourgogne.

7.° *Antiquitez de la Bourgogne,* suivi des :
Traitté des Chemins Consulaires qui y passent.
Traitté de l'hydrographie du dioceze de langres.
Traitté de la fertilité, commerce et autres particularités que l'on y voit.

8.° *Mémoires historiques de Langres.* Mss. in-4.° de 173 pages, subdivisés de la manière suivante :

Memoires, et Antiquitez de La Ville de Langres, Tirées et extraictes de plusieurs autheurs tant anciens que modernes, et rapportés suiuant L'ordre des Temps par le S.r Jauuernaut. Ces mémoires, copiés sur l'original par Charlet qui les accompagna de quelques remarques, commencent à l'origine de Langres et vont jusqu'à l'année 1602; ils sont continués par Charlet jusqu'en 1624.

Memoire ou abrege des choses les plus considerables qui se sont passées au bourg d'Orthes et aux environs, observées par M.re Clement Macheret, prestre curé d'Orthes, natif dudict lieu. Ces mémoires embrassent la période entre les années 1628 et 1658. Charlet les a continués jusqu'en 1712.

9.° *Table des choses plus remarquables au manuscrit du S.r Odot Jauernaut.* Ms. in-4.° de 16 pages.

10.° *Extrait des mss. de m.r Tabourot.* Ms. in-4.°

11.° *Pontifices Ecclesiæ Lingonensis.* 1697. Mss. in-4.° de 64 pages, subdivisés ainsi :

De pontificibus Vrbis Lingonicæ et primo de antiquitate, et Laude Ciuitatis paucissimè dicta. authore Domino Claudio fœlice de Montigneyo canonico s.ti Mammetis doctore et Vicario ac Secretario Reuerendissimi Episcopi Michaelis Boudet. 1512. Ce mss. a été copié par Charlet sur l'original.

Extrait des mss. de M.rs Thibaut chanoine Jauernaut aduocat de Langres Touchant ses Euesques.

12.° *Extrait de ce qui est dans gallia christiana de M.rs de S.te Marthe touchant les Euesques de Langres autre que ce qu'en a Remarqué claude Robert.* Ms. in-4.°

13.° *Eloges des Euesques de Langres Reconnus saints Tirés d'un mss. de la bibliotheque des RR. PP. Jésuites du Collége de Dijon.* Ms. in-4.°

14.° *Ex Chronica Sti. Benigni Diuionensis De Episcopis Lingonensibus, alijsque rebus.* Ms. in-4.°

15.° *Ex Chronica abbatiæ besuensis authore Joanne monacho.* Ms. in-4.°

16.° *Chartreuse de Lugny.* Ms. in-4.°

Il avait été envoyé, pour la permission d'imprimer, au chancelier de France ; celui-ci chargea de l'examen le géographe De Lisle, dont les lettres initiales se trouvent sur chaque feuillet. Ce Recueil a servi de modèle à celui déposé depuis au chartrier de l'hôtel-de-ville de Langres.

Nous donnons seulement ici la description des monuments de Langres recueillis par Charlet seul, ou les détails omis par les auteurs que nous avons précédemment consultés. Il s'exprime ainsi, verso 33, sur la *statue consulaire* dont nous avons parlé :

« Statue de marbre de 6 pieds de haut d'un Excellent ou-
» urage trouuéé a langres le 7. decembre 1660. quelques
» antiquaires La prennent pour celle d'Auguste Cæsar ha-
» billé en Souuerain pontife, auquel Les Langrois dedierent
» un temple........... Elle a à ses pieds un petit autel
» entouré de bandelettes auec des Cœurs des Victimes sa-
» crifiéés, la draperie en est fort estiméé faisant voir le nud
» au trauers, elle peut passer pour l'un des plus beaux an-
» tiques qui se soit trouué depuis Longtemps. »

Il en donne, folio 34, un dessin fort passable.

Il décrit, verso 34, l'*Arc de triomphe du Marché,* qu'il propose de restaurer et de dédier à Louis-le-Grand et à sa famille. A la suite de la description que nous allons rapporter, il place une pompeuse inscription qu'il avait composée pour la consécration nouvelle du monument.

« Arc de Triomphe de grandes pierres de Taille blanches
» qui se voit aux murs de Langres du Costé de l'occident
» .... Comme il n'y a point d'Inscription, on ne
» peut asseurer quand, ny a quel Empereur il a esté erigé,
» on Coniecture que ce fut a Constance Chlore...........
» ce superbe monument des Romains a soixante pieds de
» Long et quarante de haut et plus de vingt pieds de large,
» L'ordre Corinthien y est fort bien suiuy et La frize soubz la
» Corniche chargée de panoplie de differentes armes de ces
» Ennemis de l'Empire Romains. »

Il donne, recto 35, un assez mauvais dessin géométrique de cet arc dont il fait voir une face latérale en perspective; ce dessin nous explique pourquoi Caylus a figuré une sorte d'acrotère dans celui qu'il a fait graver. Cette erreur vient de ce qu'au lieu d'indiquer les brisures existant dans la partie supérieure de la corniche, Charlet en trace les pierres comme taillées à angles vifs; et, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, les dessins envoyés à Caylus ayant été copiés en très-grande partie sur ceux de Charlet, il n'est pas étonnant que le premier ait fait d'un dessin inexact une gravure plus inexacte encore.

Le folio 36 est rempli par l'arc restauré tel que Charlet l'entendait pour le dédier à Louis XIV.

Au verso 35, on voit un dessin fort médiocre des restes de l'*Arc de Longe-Porte*, auquel est jointe cette note:

« Reste d'un autre Arc de Triomphe au mur de la mesme
» ville du costé du septentrion......... On a pratiqué dessoubz
» une porte appelléé Longe porte a cause de la hauteur de cet
» arc et non du Roy Longo................ Il parroit par ces
» Restes auoir esté plus grand et plus Esleué que L'autre cy
» deuant. Le Reste d'un cheual de pierre qui se voit dans la
» muraille d'une maison du faubourg de la Maladiere (1), et
» des panoplies au parapet du mur de la ville proche de cet
» arc, en pouuoient estre partie de ses ornemens. »

Folio 37, dessin et description d'un bas-relief représentant des divinités marines dont nous avons parlé comme

(1) On ne voit plus ce bas-relief aujourd'hui.

existant dans la maison N.° 148, rue Boulière à Langres. Charlet l'attribue à un arc de Constance-Chlore, vainqueur en Grande-Bretagne; erreur que nous avons eu occasion de relever.

Verso 37, bas-relief qui nous était inconnu et dont il parle ainsi :

« Asne de Silene nourricier de bacchus. Se voit au parapet » des murs de la mesme ville (1) à L'orient. »

Dans le dessin joint à cette note, l'âne est représenté libre et sans harnais, marchant du côté d'un arbre aux pieds duquel semble se dérouler un serpent.

Verso 38 et folio 39, description et dessin des instruments trouvés sur le territoire d'Arbot ; nous en avons rendu compte en parlant de cette commune. La description se termine ainsi :

« Une petite boule d'encens masle. Thus masculum, du» quel seul les anciens se seruoient en leurs encensemens. » C'est le veritable d'arabie, qui est encore a present d'une » odeur tres agreable.

» Casolius, Rosin, Chifflet, et du Choul ont descris ces » pieces de sacrifices en Leurs Liures. ce nombre d'antiques » se trouue rarement ainsi de suitte dans un cabinet. Le tout » dessigné sur Les originaux par Mr. Charlet de Langres. » 1699. »

Verso 39, dessin et description de trois monuments qui

---

(1) Langres.

existaient alors dans l'église du village de Saint-Geosmes et qui ont disparu aujourd'hui.

« A. Cœnotaphe de Ceolfride abbé d'angleterre maistre du » Venerable Bede qui mourut au bas de Langres en retour- « nant de Rome l'an 717. »

Le personnage est représenté la tête nue et revêtu de ses ornements sacerdotaux; deux anges qui l'encensent se trouvent placés de chaque côté de la tête; à ses pieds sont couchés un chien et un porc (1).

Les deux autres monuments sont ainsi indiqués : « B. Se- » pulchre ancien qu'on croit d'un martir soubz un autel dans » une crypte des 1.ers chrestiens (2). »

« C. Vase de marbre blanc, fort ancien qui sert a present » de fons baptismaux. » Ce vase, d'une forme très-commune, est décoré de quelques ornements sculptés sur le pourtour du rebord supérieur.

On trouve, verso 40, le plan d'un reste de bâtiment composé de deux murs parallèles ayant 52 toises de longueur, joints entre eux par un autre mur s'appuyant à angle droit sur les deux premiers. Il indique ainsi cette découverte : « Plan d'un » ancien mur fait de grandes pierres blanches trouuéés il y a » plus de 20 ans dans un champ Joignant La leuéé ou Chemin » Consulaire allant de Langres a Verdun et a Metz prez du » Village de Neuilly L'euesque a deux lieues de Langres a » Lorient d'esté. On Coniecture que C'estoient des Thermes, » ou un forum ou marché. Les murs n'estoient que de deux

(1) Nous avons cru convenable de parler de ce monument, bien que l'époque de sa construction soit postérieure à la période romaine.

(2) Cet autel n'existe plus.

» pierres en hauteur et largeur. Comme A (1), toutes liéés et » Cramponnéés, et gouionnéés auec du fer. » Puis il ajoute : « Du depuis on a trouué les restes de ces fondations allant » plus loing, et Jusqu'au bois du village de Changey. ce qui » persuade que c'estoit un acque duc. »

Il donne ensuite le dessin d'une pierre dont il parle ainsi : « C. pierre trauailléé en Lozanges, que Les anciens archi- » tectes appelloient opus Reticulatum, on en voit plusieurs » aux murs de la ville de langres de ce mesme dessein. » Il y a ici erreur évidente, car ce ne peut être tout au plus qu'une imitation du véritable *opus reticulatum*.

Il parle encore de cette manière d'un bas-relief trouvé ainsi que la pierre précédente avec les débris de la construction : » B. une Truye en bas Relief, sacrifiéé a Ceres, ou tuéé a » Coups de pierres pour un serment, ou Confederation solem- » nelle. » Ce bas-relief avait 7 pieds de long, sur 3 de largeur et de hauteur. On remarque sur le lit supérieur de ces deux dernières pierres, l'indication des entailles en queue d'aronde destinées à recevoir les tenons en fer, et celle du centre où la louve s'engageait.

Nous retrouvons, verso 42 et folio 43, les mêmes explications et dessins que ceux donnés par le *Recueil d'Antiquités* de la Ville, pour les bas-reliefs dont nous avons parlé à propos de l'*Arc de l'Est*.

Le monument que, d'après Tabourot, nous indiquons parmi les monuments funéraires incertains, comme orné d'un

---

(1) Il indique par cette lettre le dessin de ces pierres superposées comme elles se trouvaient dans la terre : celle de dessus a la surface supérieure convexe.

simple candélabre sculpté, est reproduit par Charlet, verso 50; mais ce dernier ajoute que sur la base étaient gravées des *Lettres gauloises fort antiques*.

Il copie ainsi, folio 51, l'inscription que nous avons donnée sous le N.° 21 des *Monuments funéraires à divers personnages :*

D.	SVC.....RORARIPI	M.
C.		FIE
HM		SV.L

et en interprète ainsi la seconde partie :

Successores curauerunt fieri hoc monumentum, sua liberalitate.

A propos de l'inscription que nous donnons sous le N.° 4 de celles aux Dieux, il s'exprime ainsi, verso 53 : « Cet Epi-
» thete de Moccus a mercure peut venir d'une contréé du
» pays de Langres appelléé le moche ou moge ou ce dieu
» auoit un temple sur une montagne a deux lieues et demye
» a Lorient sur les frontières de Lorraine, qui se nomme en-
» core à present Mont marcu vis a vis d'une autre monticule
» dite marmont de mars. Ou ce mot moccus vient du grec
» *môchos* rieur moqueur et flatteur. ou d'un mot gaulois qui
» signifie au pied des montagnes comme le magetobriga dont
» parle Cæsar. »

Il adopte, verso 56, l'interprétation de Vignier, pour l'inscription donnée par nous sous le N.° 1 de celles *aux Empereurs.*

Il relève aussi, verso 59, l'erreur de Gaultherot au sujet de l'inscription LONG. P.

Verso 60, en rapportant l'inscription que nous avons donnée sous le N.° 1 des *Inscriptions monumentales*, il suit l'opinion de Tabourot au sujet de l'emplacement du théâtre dont parle cette inscription.

Il donne, verso 61, le dessin de la colonne soit-disant *fusible* qui existait autrefois derrière le maitre-autel de la cathédrale de Langres, et dont nous avons fait mention précédemment. Cette colonne est accompagnée de sa base et de son chapiteau; ce dernier, bien que mal dessiné, se rapporte à la description que nous en avons donnée d'après Tabourot.

Il dessine, en outre, une portion de l'entablement extérieur de l'abside de la même église que, dit-il, « on Croit auoir esté » un temple dedié à Juppiter Hammon, ces testes de beliers » en donnent quelque Indice (1). »

La même page renferme le dessin de deux fragments, dont l'un est un reste d'une « grosse Colomne en marbre. en la Cour » de l'Euesché. » L'autre trouvé en 1673 aux chemins couverts, est un débris de fût cannelé, ayant appartenu à « une » Colomne qui a plus de 4 pieds de diametre ce qui fait Juger » qu'elle estoit d'une excessiue hauteur. »

---

(1) Nous avons déjà eu occasion de relever l'erreur commise jusqu'à présent au sujet de l'âge de notre cathédrale : cette opinion reproduite ici n'a pas plus de fondement. Non-seulement des têtes de beliers ornent l'entablement de l'abside, mais encore des têtes d'hommes, de bœufs et de chevaux. Ces dernières offrent une particularité assez intéressante, en ce qu'elles sont munies de leurs brides, ce qui donne la forme de cette partie du harnais au 11.e ou 12.e siècle.

Il rapporte ensuite, folio 62, plusieurs fragments d'inscriptions engagés alors dans diverses parties du mur de rempart; ceux que nous n'avons pas retrouvés sont ainsi conçus :

ELLO . GNATI

—

RO . LE

—

XXI . P .

—

LNO
OI

—

LATII

—

Il copie ainsi l'un des fragments que nous avons indiqués comme se trouvant encore sur une des pierres servant de remplissage à l'une des arcades de l'arc de triomphe du Marché:

N V M . P .

Trois autres fragments donnés par lui, verso 62, sont accompagnés de cette note : « Ces 3. Monuments furent trou-
» ués en 1705 proche le grand chemin de S. Geosmes au
» midy de langres a un quart de lieües en tirant du paué. »
Le plus complet est ainsi conçu :

D M
CINTVS . M
PO . . IT COTV
BI . I . M .

Que nous interprétons :

Diis Manibus et *Cotusiæ Bitiliæ Maternæ posuit Cintus maritus.*

Cintus fit élever ce monument aux Dieux-Mânes et à Cotusia Bitilia Materna, son épouse.

Les deux autres n'ont conservé que les mots suivants :

DIS		MA
		NIB
MA	et	VS
NIB		SVO..
VS		

A la suite de la quatrième ligne du dernier fragment se trouvaient deux caractères indéterminés.

Enfin, folio 63, il adopte l'interprétation de Gaultherot au sujet de l'inscription relative à la *Colonie Langroise.*

EXTRAITS DE JAVERNAULT.

Odo Javernault (1) a laissé sur Langres, sa patrie, des mémoires manuscrits (2), joints par Charlet à ceux de Clément

(1) Charlet le mentionne de la manière suivante dans sa *Langres sçavante :*

« JAUUERNAUT, Odot, aduocat et magistrat de langres a laissé des » mss. curieux de l'histoire de sa ville en 1602, qui meriteroient bien » d'estre Imprimés après quelque correction, ils feroient un livre in-4.° » de 30 feuillets. »

L'abbé Mathieu en parle ainsi dans sa *Biographie du département de la Haute-Marne* (*), p. 151 : « Odo Javernaut était avocat à » Langres, et vivait en 1602. Il est auteur d'une *Histoire de Langres,* » manuscrite, in-4.°, citée par le P. Le Long et par d'autres écri- » vains du pays. »

(2) *Memoires, Et Antiquitez de la Ville de Langres, Tirées et extraictes de plusieurs autheurs tant anciens que modernes, et rapportés suiuant L'ordre des Temps par Le S.r Jauuernaut.* — Mss. in-4.° appartenant à M. Th. Pistollet de St.-Ferjeux. Cet auteur judi-

(*) Annuaire du département de la Haute-Marne pour l'an 1811. Chaumont, veuve Bouchard.

Mâcheret (1). Les premiers, commençant à l'origine de Langres et finissant à l'année 1602, ont été continués par Charlet jusqu'en 1624. Les autres, qui embrassaient toute la période entre 1628 et 1658, ont été conduits jusqu'en 1712 par Charlet.

Nous avons extrait de Javernault les passages suivants que nous rapportons en les accompagnant de quelques notes.

On lit, pag. 4 de ces Mémoires : « Il y a un lieu au village » de passauant au territoir de langres frontiere de lorraine et » franche Comté que Ceux du pays appellent vulgairement la » Cité de langres auquel il se recognoit plusieurs ruines et » pierres de quelque ancienne forteresse d'où l'on peut Inferer que c'estoit une ancienne place de la 1.re seigneurie

---

cieux, qui écrivait avant Gaultherot, a rejeté les fables que ce dernier adopta depuis sur l'origine de Langres, et a traité la partie de l'histoire ancienne de notre ville d'une manière plus complète que tout ce qu'on a fait depuis.

(1) Nous trouvons dans la *Langres sçavante* de Charlet la note suivante relative à cet ecclésiastique distingué :

« Macheret, Clement, prestre Curé d'orthes, village au bassigny, » chapelein de St. pierre de Langres, et recteur de l'hospital de St. » Laurent a laissé un ms. curieux des hommes Illustres de la Cathe- » drale de cette ville dont le tiltre estoit, vitis sacra Lingonum à deo » plantata terram Implens, ac operiens montes vmbra sua, quæ ex- » tendit palmites vsque ad mare. ce ms. egaré a paris ou il fut enuoyé » pour seruir a un procez. m.rs de Ste marthe en ont tiré la Liste des » doyens de langres dans leur liure de gallia christiana qui se trouue » peu Juste. cet escriuain a fait aussi un Journal exacte de ce qui est » arriué de Remarquable a langres depuis l'an 1628 jusquen 1658 en la- » quelle il mourut fort agé. Il y a de luy une vie de St. Vrbain Euesque » de langres. en ms : il auoit esté concierge de LEuesché Sede vacante » et pendant ce temps il fit un Recüeil des pieces Curieuses du Chartrier. » il étoit aussi des vers a louange des Euesques. »

L'abbé Mathieu, p. 156 de la *Biographie* que nous avons déjà citée, parle de Mâcheret à peu près de la même manière; seulement il dit que les Mémoires historiques de cet écrivain commençaient à l'année 1610. Nous croyons qu'il y a erreur pour cette date et qu'on doit plutôt s'en rapporter à Charlet; d'autant plus que le manuscrit conservé, bien qu'il paraisse incomplet, commence vers cette époque.

L'abbé Mathieu ajoute ensuite : « Les personnes qui possèdent ces » manuscrits .... rendraient service à leur pays, *si elles avaient* » *le bon esprit de les communiquer.* »

» Langroise tant renommée qui estoit Sur leurs frontieres,
» mais ces villageois prennent L'ombre pour la verité quand
» ils veulent Croire que c'estoit la la ville de langres (1). »

Pag. 6. — « Mais pour ce qui regarde les dieux adorés au
» pays Langrois de quoy l'on trouue fort peu de vestiges,
» sinon des Statues ou Inscriptions anciennes de ses Idoles
» qui font voir quels estoient les dieux des anciens temples
» ruinés par les 1.ers chrestiens. on trouue fort Souuent en
» terre et au pied de la muraille de la ville de langres des
» frizes, niches, Colomnes de ces anciens temples et en l'an
» 1610 et 11 et 12. on en tira de ses murailles où il sestoit
» fait bresche et dans le voisinage, qui se voyoit, encore au-
» jourdhuy en plusieurs endroits de la ville. mais il ne s'est
» point trouué de temples entiers Si on ne veut S'imaginer
» que le derrier du Chœur de l'Eglise cathedrale de St.-
» Mammes ne soit un reste de quelque ancien temple, en
» ayant la forme et estant soutenu de colomnes de pierres
» ayant des frizes, et modillons de testes de beliers. cette
» figure Ronde n'est pas une preuue conuaincante que ces-
» toit un ancien temple (2)............. Il est vray neant-
» moins que les ouuriers qui ont bastis le Jubé dans la Ca-
» thedrale par Lordre du Cardinal de giury m'ont dit qu'ils
» auoient trouué au fondement de ce bel Edifice a 20 pieds
» en terre, un foyer (3), des cendres, et charbons, et quel-

(1) On peut consulter le passage où nous discutons l'existence d'une colonie langroise en ce lieu.

(2) On voit que cet auteur avait déjà des doutes sur la fausseté de l'opinion populaire qui veut faire de l'abside de Saint-Mammès un temple payen.

(3) Il faut considérer tous ces débris de constructions comme des restes du grand incendie de la ville.

» ques chaisnes, et menottes ; ce qui fait voir qu'en ce lieu
» souterrain on sacrifioit au dieu Consus (1) ou au dieux Tute-
» laires de cette ville........... les gaulois sacrifioient au
» dieu Dis soubz terre....... et l'on trouue frequemment des
» anciennes Inscriptions de Dis Manibus S. D. qui ueut dire
» Sacro diti. ces menottes qu'on trouua en ce lieu sousterrain
» estoient pour arrester la Statue du dieu tutelaire de peur
» que les Ennemis ne l'enleuassent, ou Euoquassent par
» Imprecations ou sortileges, et le Conseruer ainsy enchaisné
» comme un autre palladium. »

Page 7. — « Les autres Idoles qu'on trouua en la mesme
» anneé 1610, une Inscription de Jupiter. I. O. M. auec
» une statue d'un Sacrificateur ancien reuestu d'une Longue
» Robbe fait voir qu'on y adoroit Jupiter. ce prestre ayant
» un diademe au chapeau estoit un flamen Dialis.........
» on coniecture qu'il y auoit un temple en notre ville dedié
» a Jupiter, s'estant aussi trouué un gros mouton a longue
» laine, en pierre qui est exposé presentement au deuant de
» la maison de ville, ce qui fait croire que c'estoit Juppiter
» Hammon ainsy representé (2). »

Page 8. — « Quelques-uns disent qu'on trouua aussi une
» fois une figure de ce Juppiter toute d'or massif. en percant
» la Rüe de neuers a la face de la place de Chambeau pour
» aller droit a la Cathedrale on desmolit une estable qui auoit

---

(1) Il ne parle point de la statue de Consus indiquée par Gaultherot et d'autres auteurs plus modernes : les détails qui suivent n'auraient-ils pas donné lieu à une erreur de Gaultherot cru sur parole par ceux qui l'ont suivi.

(2) Nous avons déjà décrit ce bas-relief.

» la figure d'un ancien temple auec des niches propres a
» mettre des Idoles, de fort grands pierres, et au fonde-
» ment se trouua le dieu Esculape tout entier, une teste fort
» grosse de mercure aislé, ... celle de bacchus
» entourée de pampres de vignes, et celle de Juno matrona
» ....quant aux temples hors de la ville, ils
» sont rapportés en l'histoire desd. Saints (*les Saints-Ju-*
» *meaux*), in patmaso pago qu'on croit estre balesmes, ou
» la deesse nemesis estoit adorée. »

Il parle ensuite des monuments existant alors dans l'église de St.-Geosmes et que nous avons déjà décrits : il les mentionne en outre, pag. 36. Il indique aussi, pag. 8, d'après le témoignage de Cassiodore, un temple élevé à Langres en l'honneur d'Auguste, et dont nous avons dit un mot.

Page 36. — « On trouue souuent de ses médailles (Trajan)
» a langres, il y en a une d'or.............. il se trouue
» encore a langres vne pierre ou il y a vne Inscription de
» candidus numidius Collegue auec Traian lan de N. S. 106.
» il ne s'y lit plus que ces mots Q. Cassius Candidus. »

Page 37. « Les gaules firent battre monnoye en faueur de
» cet Empereur (Adrien) auec cette Inscription restitutori
» galliæ, il s'en est trouué quelques vnes a Langres. »

Page 39. — « Nous auons beaucoup de ses médailles
» (Alexandre Sévère) à Langres. »

Page 40. — « Il y auoit a langres entre les mains du » S.r Jauuernaut dont ce recueil est pris. une medaille de » cet Empereur (Philippe).......... ou il y a son Image » d'un Costé auec cette Inscription. Imp. philipp. et de l'autre » costé une Statüe qui eleue une main au Ciel et S. C. ann » cıɔ qui signifie anno millesimo (1). »

Puis il ajoute un peu plus loin, en parlant de Dèce : « il » y a beaucoup de ses medailles, on en trouua dans une vi- » gne (2) soubz les murailles de langres au poids de deux » Liures pendant les derniers troubles de france (3). »

Il s'exprime ainsi, pag. 42, à propos de l'Arc de triomphe du Marché : « Quelques uns attribuent cet arc de Triomphe » deia mentionné a l'empereur probus, ou a Claud. et dient » que les pierres ouuragéés a lantique derriere LEuesché » estoient les Restes de l'arc de Constantin (4) qui luy fut » dedié apres auoir gagné une bataille nauale a cause des » monstres de mer qui y sont representés (5). »

Page 43. — Il rapporte de cette manière l'opinion qui tend à attribuer la construction de Saint-Mammès au temps de l'empereur Gratien : « Pierre messie dit que ce fut Soubz

---

(1) Cette particularité rendait cette médaille précieuse.

(2) L'existence de vignes dans cet endroit est à remarquer.

(3) Epoque de la Ligue.

(4) Il veut dire Constance-Chlore.

(5) En parlant de ces arcs de triomphe, nous avons cherché à réfuter toutes ces opinions erronées.

» cet Empereur que notre Eglise cathedrale fut bastie : Con-
» sule meraubaudo, quelques manuscrits rapportent des
» vieux vers francois supposés qui disent cela.

» l'an septante neuf et trois cens.
» gratian le quart empereur
» fonda ce st. lieu de ceans
» au monde a notre createur
» regnant priame duc de france
» en bourgogue chilperic roy
» chrestiens y ayez y fiance
» il est ainsy en bonne foy.

» ces vers sont fort suspects et paroissent nestre pas plus an-
» ciens que le Regne du Roy Charles le Sage V. du nom
» .... il faut que la 1.ere eglise bastie par les 1.ers
» chrestiens Langrois eût esté destruite.............. et
» qu'on ayt rebasty celle-cy apres (1). »

—

Page 44. — « Croscus........ detruisant de fond en
» comble La ville de langres dont il reste tant de marques
» de sa Ruine que l'on en uoit encore les pierres quoyque

(1) Nous n'imaginons pas qu'on puisse fixer la reconstruction de cette église au temps de misère et de dévastation qui a suivi l'invasion des barbares, et qui s'est continué dans les premiers siècles du moyen-âge.

» tres grosses rompues et briséés comme a plaisir, et auec
» un grand loisir. »

Page 47. « Apres le bouleuersement de cette ville par
» Croscus comme nous auons veu, Langres fut deserte, ou
» du moins peu habitéé pendant trente ou 40 ans.........
» Sans que la ville fut rebastie, mais elle ne le fut que Soubz
» l'empire de marcian comme le S.[r] Jauuernaut la Colligé
» d'un vieux ms. »

Au Chapitre IX, intitulé : *Des Antiquités de langres. Ex ms. Jauuernaut*, on trouve rapportées de nouveau les découvertes dont nous venons de parler, suivies de celles que nous indiquons ci-dessous (1). »

« On trouua cette Inscription : M.L.C.L. (2) qui veut
» dire moderato Liberto Coloniæ Lingonum. qui estoit de
» quelque capitaine de ceux qui estoient en garnison a lan-
» gres du temps de tybere, et neron et Vitellius dont tacite
» parle. cette colonie n'estoit que militaire et non de celles
» dont les romains peuploient les pays. en vne pierre il y a
» Cæsari le reste est rompu............ Q.SEDVLIVS SEDULI
» MAIOR DISILAN.ARCUM STATUAS DIC (3). Si c'est de Silanus
» que cette Inscription parle il y a eu un Consul de ce nom
» du temps de l'Empereur Claude. plus.Q.CASSIVS LONGINVS.
» consul en mesme temps.............. en rebatissant la

---

(1) Ce chapitre, sans pagination, est inséré entre les pages 49 et 50.

(2) Cette inscription, qui a donné lieu à de si longues dissertations, se réduisait-elle donc à ces quatre lettres initiales ?

(3) On voit que cette copie diffère assez essentiellement de celles que nous avons précédemment données de la même inscription.

» muraille a loccident proche la porte du marché en 1605 on
» trouua plusieurs Inscriptions entre autres .... celle
» cy D.M.IVLLIANI IVLLIANÆ. auec deux Idoles de chaque
» costés .... on trouua en 1621 une teste de bac-
» chus auec ses pampres d'une excessiue grosseur. il en fut
» trouué un autre mais il estoit vestu et portoit une petite
» serpe, et auoit une deesse aupres de luy. la teste dun mer-
» cure tres grosse, ces antiques sont chez m.r Roussat. la
» pluspart n'ayant pas esté conseruéés. en 1604 et 15. on
» trouua au pied de la muraille trois statues vestues en long
» a la Romaine dont l'une estoit d'un Sacrificateur, et les
» autres de quelques consuls sans testes. une pierre troueé
» ou estoient les cendres d'un payen et ces 2 lettres D.M. La
» figure d'un Senateur auec deux enfants dont l'un touche la
» Robbe du deuant, et l'autre l'espaule ont esté trouuéé en
» la Rue de neuers auec la figure d'un esculape auec la figure
» d'un serpent et un laurier s'appuyant sur un baston. et
» plusieurs frises et statues que les maçons rompirent encore
» la statue d'un mercure sur une colomne quarréé. Et la
» statue de Vulcain toute entière. en 1612 en rebatissant un
» pan de la muraille depuis la tour de longe porte a la tour
» piquante on trouua une Statue à la Romaine et force piliers
» rompus, de pierres trouéés et Inscriptions anciennes. et
» plus de 42. medailles, et plusieurs de bronze dantoine bat-
» tues à lyon .... plusieurs de Jule Cæsar, d'au-
» guste, vespasien. de Constantin, decius. Licinius. Ha-
» drien. de Traian on trouua une d'or en 1608......... et
» en faisant une cisterne on en trouua du mesme Traian plein
» une bourse toutes de bronze et au mois de Septembre 1634,
» on trouua à Corléé village au bas de langres et du costé de
» St. maurice (1) un tresor de medailles .... en

(1) Cette indication contredit la conjecture que nous avons précédemment émise sur le lieu de la découverte de ces médailles.

» 1581 en la rue neuue de lambert payen on trouua une estuue
» ou therme des anciens cestoit un paué de marbre à la mo-
» saique de toutes couleurs, et dessoubs force petits pilliers
» de la hauteur d'une coudéé et demye Large de douze pieds
» cinquante pas en longueur trauersant iusqu'a l'autre rüe (1).
» en 1613 on trouua des statues habilléés a la Romaine coup-
» péés par le milieu. vn neptune auec son trident tout entier
» et des Inscriptions tronquéés comme vos. des pilliers Rom-
» pus et frises (2). »

Page 70. « La sepulture de nos 1ers Chrestiens marquent
» l'humilité. car cette sorte de tombeaux (les cercueils en
» pierre) n'estoit que pour le petit peuple comme la remarqué
» Cuias........... un de nos Euesques a deffendu de
» grauer dessus a bas, une Croix. ces anciens qu'on trouue a
» St. geosme et a Lofroy (3) n'en ont point. »

Quoique la note suivante, p. 71, sorte de notre sujet, nous croyons cependant devoir la mentionner par l'intérêt qu'elle offre pour l'histoire de notre ville : « Le Roy louis d'outremer
» .... vint auec une arméé deuant langres hugues
» le grand pere de hugue Capet se ioignit a luy. mais aussi
» tost hugue le noir qui estoit a langres fit entendre qu'il
» tenoit la place pour son seruice et qu'il donneroit ostage

---

(1) Cette description est parfaitement conforme à celle des bains antiques.

(2) Il indique ensuite plusieurs découvertes dont nous avons déjà parlé, ou qu'il a décrites lui-même précédemment.

(3) Allofroy, ferme près d'Auberive, dont nous avons parlé.

» .... il se trouue une medaille qui fait mention
» de cette affaire, ou il y a escrit dessus In deditionem re-
» cepta fuit. »

—

Il nous reste enfin à donner quelques nouveaux détails tirés des mémoires de Clément Mâcheret.

Cet auteur s'exprime ainsi, folio 83 : « Ce dict Jour
» deuxiesme Juillet de la presente annéé 1644 fut poséé la
» premiere pierre du grand bastion des fortifications que lon
» a de nouueau commencées en ceste ville par le seigneur
» Marquis de franciere estant assiste des sieurs Camus pre-
» mier ingenieur du Roy et Sieur de florence Thresorier d'i-
» celles fortifications auec grande quantité de peuple Len-
» grois, etc (1).

» Faut scauoir qu'en faisant la descouuerte des terres et en
» creusant les fondements de ce dict bastion lon a faict quan-
» tité de remarques assez considerables. premierement lon a
» veu et treuué les cendres, charbons, ou bois bruslez, et
» terres rouge et noire de l'incendie de ceste ville qui fut
» faicte au temps du glorieux martyr St. Didier troisiesme
» Evesque de lengres. Secondement lon a treuué quantité de
» fondements de grandes murailles lesquelles estoient toutes
» fondés sur la Roche et faicts auec chaux et ciment desquelles
» lon n'en pouuoit auoir qu'auec la pointe de l'espée. Tierce-
» ment l'on a treuué quantité de pilliers comme des temples
» corniches et autres pieces de pierre blanche taillees à l'anti-
» que. en quatriesme lieu lon a treuué vn grand aqueduc qui
» venoit du costé de St. Geosmes et tiroit droit a la ville qui
» estoit vne piece tres considerable. et l'on a treuué quantité

(1) Nous transcrivons ce préambule afin de fixer l'époque précise des découvertes, et de mentionner le nom de Camus, notre compatriote.

» de medailles tres antiques et en tres grand nombre lesquelles furent ostees aux pauures ouuriers qui les treuerent. en sixiesme lieu lon a descouuerts trois grands puits d'une profondeur immense deux desquels sont dans le fossé dudict bastion et ont beaucoup seruy pour l'eau des maçons et ouuriers et le troisiesme est compris dans l'enceinte dudit ouurage et na point este creusé jusqu'a ses eaux comme les deux autres. enfin voila ce qui a paru a la pluralité des ouuriers, et bourgeois qui alloient assé souuent voir cest ouurage quant aux autres pieces qui ont este secrettes et ausquelles l'on n'a point voulu donner de lumiere ie n'en scaurois discourir car vn pauure treuant quelque piece de consideration et en donnant aduis bien souuent il auoit trauaillé pour autruy, ce qui les a contraint a cacher ce qui estoit de plus precieux etc. »

EXTRAIT DE LANGRES SÇAVANTE, DE LA DÉCADE HISTORIQUE ET DE LA BIOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE (1).

Au détail de ces découvertes nous croyons utile de joindre quelques notes biographiques sur les hommes du pays de Langres, qui se sont occupés avant nous des antiquités de leur terre natale.

---

(1) *Annuaire du département de la Haute-Marne, pour l'an 1811, VII.e de l'Empire de Napoléon, publié par ordre de M. le Baron* JERPHANION, *préfet.* — In-8.°, Chaumont, veuve Bouchard, 1811. L'auteur de cet ouvrage est l'abbé Mathieu.



ANDRIEU.

« Andrieu, valerien, Con.er au presidial de Langres sca-
» uant dans l'histoire a fait un Recüeil des antiquitez de cette
» ville en mss. citez par Gautherot, on voit de luy quel-
» ques vers Imprimés, il viuoit en 1650 (1). »

» Valerien Andrieu, Conseiller au Bailliage et presidial
» de Langres dez l'an 1621, scauant en sa profession, en
» l'histoire, et en diuers arts liberaux (2). »

CHARLET.

« Charlet, Jean Baptiste frere du precedent (3) auteur
» de ce Recüeil, et des antiquités Romaines au dioceze de
» Langres. des hommes Illustres en saincteté, dignitez d'Egli-
» se, de Robbe, et d'Epée, auec les vies des Euesques de
» Langres. de 2. dissertations sur les Veritables Epoques du
» martire des SS. gemeaux, et de St. Didier, et une chro-
» nologie en tables de L'histoire du mesme pays non encore
» Imprimé. l'eloge et L'epitaphe en vers latins et francois de
» Messire francois Rouxel de Medauy Comte de grancey
» archeuesque de Roüen mort le 1 Janvier 1691. a moscou et
» enterré en la collegiale dud. grancey. Imprimé a Rouen en
» 1692. et plusieurs memoires mss. pour L'histoire particu-
» liere des Eglises les plus considerables, et des plus nobles

(1) *Langres sçavante*, par Charlet.

(2) *Décade historique*, p. 599.

(3) Charlet (Antoine), prêtre, né à Langres, auteur d'une *Relation de la Canonization de St. François de Sales, célébrée à Langres en 1666.* -- Langres, Jean Boudrot.

» familles du mesme pays trauaillant actuellement a ces ou-
» urages. 1701 (1). »

L'abbé Mathieu, pag. 153 de l'*Annuaire* de 1811, en a donné une biographie incomplète, et dit que *de très-fortes conjectures portent à croire que Langres est sa patrie.* Des titres positifs ne permettent plus de douter qu'il soit né dans notre ville.

Enfin, nous trouvons dans un registre des comptes de l'évêché, pour l'année 1710-1711, une quittance qui constate que Charlet recevait annuellement une somme de *trente livres tant qu'il trauaillera au martirologe des saints de ce diocese par deliberation du 21 aoust 1708 de laquelle il jouit en diminution de ses impositions.*

—

LEFEBURE.

« Le Febure, didier, president en l'Election de langres ou
» il auoit pris naissance homme d'une Curieuse Litterature,

(1) Cette note est insérée par Charlet lui-même dans sa *Langres scavante.* Le passage suivant, extrait de son *Catalogue particulier des Cardinaux,* etc, pourra faire apprécier la manière dont l'auteur a travaillé à ses recherches : « La singularité des faits que Je rapporte, » dont peu de gens ont ouy parler ne doit point faire douter les Lec- » teurs de leur verité. Je leurs proteste que ie les raconte fidelement » comme Je les ay extraits de curieux manuscrits que peu de monde a » veûs, Ceux qui les ont entre les mains et qui ont eüe la generosité » de me les communiquer sont encore en vie, on peut leurs deman- » der a les veoir pour iuger si ce que J'aduance est appuyé de preuues.... » .... on dira peut estre que i'en ai trop dit, et l'on m'accusera » d'auoir trop aymé ma patrie .... on peut voir, deuant que » de m'accuser d'un crime si facile, et si agreable a commettre, dans les » sources ou J'ay puisé ce que ie rapporte, J'ayme ma patrie autant » qu'un autre mais non pas aux despens de la verité, *amicus plato,* » *Sed magis amica veritas* .... qu'on ne me reproche donc » point d'auoir trop dit, et des choses Incroyables parcequ'elles n'ont » point peut estre esté encore dites; mais au Contraire on doit me » scauoir quelque gré d'auoir deterré des choses si peu connües ius- » ques icy. »

» qui a Ramassé les medailles, Inscriptions, et antiques qui
» se sont trouués de son temps au pays de langres, a Expli-
» que La Colonne milliaire qui se voit sur la leueë Romaine
» chemin consulaire près de Saquenay tendant a besançon,
» il a composé son Epitaphe et celuy de sa femme qui se
» lisent a St. amatre paroisse de langres, ou il mourut en
» l'an 1646, le 27 Juillet (1). »

MAHUDEL.

« MAHUDEL, nicolas, son neueu (2) de sa mesme profession
» se distingue en ce temps 1710, par sa science et sa con-
» noissance dans Lantiquité et les belles Lettres sestant fait
» admirer par plusieurs dissertations qu'il a fait en public
» a Lyon dont les iournaux ont fait mention plusieurs fois (3). »

On lui doit le mémoire inséré dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* dont nous avons rendu compte en son temps.

L'abbé Mathieu, pag. 191, en donne une biographie succincte, et cite, parmi les œuvres de ce savant, un manuscrit sur les *Ouvrages des Auteurs Langrois.*

MARIET.

« MARIET, françois, médecin de langres Connoisseux et
» Curieux de la belle antiquité, Il a beaucoup Recueilli de
» Celles qu'on a descouuert depuis quelques années en cette
» ville, ou Il cultiue les belles lettres, Il a beaucoup de

---

(1) *Langres sçavante.*

(2) Mahudel, Etienne, docteur en médecine, mort en 1665. Il savait bien le grec, et a laissé des mss. de sa profession.

(3) *Langres sçavante.*

» part au Trauail du Recüeil que Je donne au public de
» celles de ce dioceze. 1701. (1) »

ROUSSAT.

« Roussat, Jean, neueu du precedent (2) Con.er Lieu-
» tenant, et maire de la ville de langres scauant et Curieux
» Magistrat a Recüeilli beaucoup d'Inscriptions, et d'antiques,
» qu'il enuoya a gruter qui les a Inseréés en faisant mention
» de luy en son liure d'Inscriptions, et antiquités Romaines,
» Joseph Scaliger eût de l'estime pour luy. Il fut consideré
» des Roys Henris III et IV. pour sa fidelité............
» il mourut en 1618. (3) »

Philibert de la Marre (4) rapporte ainsi le titre du manuscrit laissé par ce maire illustre, sur les antiquités de sa ville natale : *Recherches et antiquités de la ville de Langres et des environs.* L'abbé Mathieu (5) dit que ce Recueil est cité avec éloge par le P. le Long.

THIBAUT.

« Thibaut, antoine, d'une ancienne famille de langres
» chanoine de la Cathedrale de l'histoire de laquelle Il a laissé
» plusieurs mss. fort Curieux. Il auoit fait une nombreuse
» biblioteque qu'il legua en mourant a son chapitre qui ne l'a

(1) *Langres sçavante.*

(2) Roussat (Richard), chanoine de Langres, auteur de la *Mutation des Temps.* -- In-8.°, Lyon, Guillaume Rouillé, 1550, et d'autres ouvrages astronomiques.

(3) *Langres sçavante.*

(4) *Conspectus historicorum Burgundiæ*, etc.

(5) *Annuaire de 1811*, p. 125.

» pas conseruée il auoit amassé beaucoup de Medailles et » dantiques dont Je rapporte les principales pieces dans mon » Recueil des antiquitez de ce dioceze. antoine mourut en » 1679. (1) »

L'abbé Mathieu, p. 155, ajoute qu'il devint un antiquaire très-distingué, et qu'il fit un *Traité sur les instruments des sacrifices des anciens.*

EXTRAITS DES MÉMORIAUX FOURNIS PAR LES MAIRES SUR LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE LANGRES (1805).

AULNOY.

Restes d'un château et d'un couvent. Cercueils en pierre renfermant un vase en terre cuite près de chaque squelette.

BEAUCHARMOY.

Restes d'un ancien couvent de femmes.

BOURG.

Vestiges du château des évêques de Langres, sur le monticule à l'ouest de la grande route.

CHALINDREY.

Dans l'emplacement de l'ancien cimetière que le village d'Hortes possédait sur le territoire de Chalindrey, on décou-

---

(1) *Langres sçavante.*

vrit « un bon nombre de cercueils de pierre, les uns étaient » décorés d'armoiries fort anciennes, les autres renfermaient » des squelettes qui avaient des pièces de *monnoie entre* » *les dents ou des fioles auprès d'eux.* »

GUYONVELLE.

« Au lieu dit Kœnissières on a mainte fois trouvé des cer- » cueils en pierre contenant des ossements............ on » n'y voit aucune trace de caractères ni de ciselures. Dans » différents lieux on a trouvé des pièces de monnaie, soit en » argent, soit en or ou en cuivre, les unes d'une forme quar- » rée à l'effigie de Charlemagne, les autres rondes ne por- » tant aucune image que des reliefs présentant des animaux » divers qu'on n'a pu caractériser.

» Plusieurs instruments d'équipements ont encore été ren- » contrés, des étriers allongés en forme de semelle de sou- » liers et coupés en forme de scie vers le côté interne ou du » moins vers le côté qui semblait être l'interne ; En un autre » lieu dit La-Sappe-à-Collot............ dans un terrain » de vignes ont été trouvées plusieurs pièces monetisées sur » lesquelles je n'ai pu trouver encore aucuns renseignements ; » mais que les Juifs ou changeurs payaient ou prennaient » pour la valeur de 2 sols les petites et 4 sols les grandes. »

L'Auteur des *Recherches historiques*, pag. 515, parle sommairement de quelques-unes de ces découvertes.

Nous trouvons dans une lettre du maire de cette commune, en date du 17 janvier 1836, les nouveaux détails qui suivent :

« Ce qui atteste l'antiquité du château c'est qu'il y a envi- » ron 55 ans un M. Cosson, retenteur de la seigneurie du » château, a fait abattre un arbre, essence d'orme, placé » précisément dans l'emplacement du bastion, qui portoit » 2 mètres de circonférence.

» On a trouvé deux chandeliers en cuivre ou métal inconnu » pesant chacun 12 livres; puis un Bassin de même métal: » ces objets ont été trouvés en détruisant les restes du châ- » teau on a trouvé un méridien portant le milésime de 1431.

» Il existe un souterrain du château à la direction sud-est » qui communique en dehors des murs du jardin. »

ROLLAMPONT.

Restes du château au presbytère.

SAULXURES.

Débris considérables de constructions sur le territoire.

Au moment où nous terminons notre travail, nous apprenons que la Ville vient d'accorder l'abside de Saint-Didier pour y établir un Musée d'Antiquités.

LUQUET, Architecte.

REVUE

DE LÉGISLATION

ET DE

JURISPRUDENCE ECCLÉSIASTIQUE.

AVERTISSEMENT.

Sous le titre de *Revue de Législation et de Jurisprudence ecclésiastique*, nous nous proposons de publier les documents législatifs et administratifs qui concernent l'Eglise et intéressent le Clergé.

Le cadre dans lequel nous sommes obligés de nous renfermer, nous forcera à rejeter tout ce qui est antérieur au concordat de 1801, qui est pour nous comme le point de départ du droit nouveau qui règle aujourd'hui, en France, les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Mais si nous nous restreignons à ce qui touche le droit nouveau, c'est afin de pouvoir lui donner le développement que comporte la matière et que réclame son importance.

Le meilleur traité peut être un excellent guide, mais ne dispense jamais de recourir aux sources, celui qui veut approfondir une question. D'un autre côté les monuments de la législation et de la jurisprudence ecclésiastique sont comme épars dans des collections volumineuses, que l'on est rarement à même de se procurer ou de consulter. Nous avons donc pensé que ce serait rendre un service au clergé que de réunir, en un seul corps d'ouvrage, le texte des lois, décrets, ordonnances et instructions ministérielles relatives aux matières ecclésiastiques, et de reproduire, au moins sous forme de notes et de commentaires, la jurisprudence du conseil d'état, des cours et autres tribunaux, dont les arrêts ne pourraient être rapportés textuellement sans grossir l'ouvrage outre mesure : tel est l'objet que nous nous sommes proposé dans ce recueil.

Une telle publication répond à un besoin trop généralement senti, pour que nous nous arrêtions ici à en démontrer l'utilité.

Nous avons adopté, pour cette partie de l'Ouvrage, une pagination particulière, afin que l'on puisse, au besoin, réunir en un seul volume ce qui, dans l'Annuaire, n'aura été publié qu'en plusieurs années.

REVUE
DE LÉGISLATION
ET DE
JURISPRUDENCE ECCLÉSIASTIQUE.

CONVENTION Passée le 26 messidor an 9 (15 juillet 1801), *entre sa sainteté* Pie VII *et le Gouvernement français, et dont les ratifications ont été échangées, à Paris, le 23 fructidor an 9* (10 septembre 1801).

Le premier Consul de la République française, et sa Sainteté le Souverain Pontife *Pie VII*, ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs,

Le premier Consul, les citoyens *Joseph Bonaparte*, conseiller d'état, *Cretet*, conseiller d'état, et *Bernier*, docteur en théologie, curé de Saint-Laud d'Angers, munis de pleins pouvoirs;

Sa Sainteté, son éminence monseigneur *Hercule Consalvi*, cardinal de la sainte église romaine, diacre de sainte Agathe *ad Suburram*, son secrétaire d'état; *J. Spina*, archevêque de Corinthe, prélat domestique de sa Sainteté, assistant du trône pontifical, et le père *Caselli*, théologien consultant de sa Sainteté, pareillement munis de pleins pouvoirs en bonne et due forme;

Lesquels, après l'échange des pleins pouvoirs respectifs ont arrêté la convention suivante :

CONVENTION entre le Gouvernement français et sa Sainteté Pie VII (1).

LE Gouvernement de la République française reconnait que la religion catholique, apostolique *et* romaine (2), est la religion de la grande majorité des citoyens français. Sa Sainteté reconnait également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les Consuls de la République.

En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion, que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit:

ART. I.er La religion catholique, apostolique *et* romaine sera librement exercée en France (3) : son culte sera public, en se conformant aux réglements de police que le Gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

II. Il sera fait par le Saint-Siége, de concert avec le Gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français (4).

---

(1) Cette convention admet dans les affaires ecclésiastiques l'intervention du pouvoir civil : 1.° dans l'érection et la circonscription des métropoles, diocèses et paroisses; 2.° dans la nomination aux archevêchés, évêchés et cures. Le pouvoir civil de son côté garantit à l'église : 1.° le libre exercice de la religion catholique en France; 2.° l'exercice public de son culte, à la charge de se conformer aux règlements de police jugés nécessaires au maintien de la tranquillité publique; 3.° une dotation convenable; 4.° enfin la faculté de faire et d'accepter des fondations, et par conséquent d'acquérir et de posséder.

(2) On doit dire : apostolique romaine.

(3) On peut voir, par la loi du 18 germinal an X, quelles furent, malgré cette stipulation, les entraves apportées au libre exercice de la religion catholique.

(4) L'érection des nouveaux siéges a été faite par une bulle du 29 novembre 1801, et leur circonscription, par décret du Cardinal légat

III. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs siéges.

D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice, commandé par le bien de l'Eglise (refus néanmoins auquel sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante.

IV. Le premier Consul de la République nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique, suivant les formes établies par rapport à la France, avant le changement de Gouvernement (1).

V. Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite, seront également faites par le premier Consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siége, en conformité de l'article précédent.

VI. Les évêques avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier Consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de Gouvernement, exprimé dans les termes suivants :

---

du 9 avril 1802. La bulle et le décret ont été publiés par l'arrêté du 29 germinal an X (19 avril 1802). Cette circonscription a été modifiée depuis par la bulle du 10 octobre 1822, publiée par l'ordonnance royale du 31 du même mois.

(1) Les formes établies par rapport à la France, avant le changement de gouvernement, pour l'institution canonique des évêques, ont été déterminées par le concordat passé en 1516 entre Léon X et François Ier. D'après ce concordat, le Roi devait nommer, dans un délai de 6 mois, un sujet ayant les qualités requises. Si cette première nomination était de nature à ne pouvoir être agréée par le Souverain Pontife, un nouveau délai de trois mois était accordé au Roi pour faire une autre nomination : si cette seconde nomination était de nature à n'être pas agréée, non plus que la première, le Souverain Pontife pouvait pourvoir directement l'église vacante,

« Je jure et promets *à Dieu*, sur les Saints Evangiles (1), de
» garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par
» la Constitution de la République française. Je promets
» aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun
» conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au-dedans, soit
» au-dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique;
» et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se
» trame quelque chose au préjudice de l'état, je le ferai sa-
» voir au Gouvernement. »

VII. Les ecclésiastiques du second ordre, prêteront le même serment, entre les mains des autorités civiles désignées par le Gouvernement.

VIII. La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin, dans toutes les églises catholiques de France :

Domine, salvam fac Rempublicam.
Domine, salvos fac Consules.

IX. Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet que d'après le consentement du Gouvernement.

X. Les évêques nommeront aux cures; leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le Gouvernement.

XI. Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le Gouvernement s'oblige à les doter.

XII. Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales, et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques.

---

(1) Le texte latin, publié à Paris, porte : *Ego juro et promitto ad sancta Dei evangelia;* comme s'il y avait : Je jure et promets sur les saints évangiles de Dieu.

XIII. Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que, ni elle, ni ses successeurs, ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence, la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables, entre leurs mains ou celles de leurs ayant-cause.

XIV. Le Gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés, dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle.

XV. Le Gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations.

XVI. Sa Sainteté reconnait dans le premier Consul de la République française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien Gouvernement.

XVII. Il est convenu entre les parties contractantes, que dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus, et la nomination aux évêchés seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quarante jours.

Fait à Paris le 26 messidor an IX.

Signé *Joseph* BONAPARTE (*L. S.*); *Hercules, cardinalis* CONSALVI (*L. S.*); CRETET (*L. S.*); JOSEPH, *archiep. Corinthi* (*L. S.*); BERNIER (*L. S.*); *F. Carolus* CASELLI (*L. S.*).

BULLA

CONFIRMATIONIS CONVENTIONIS.

Nos, *Joannes-Baptista*, tituli Sancti-Honuphrii, sanctæ romanæ Ecclesiæ presbyter cardinalis *Caprara*, archiepiscopus, episcopus Æsinus, sanctissimi domini nostri *Pii P. VII*, et sanctæ Sedis apostolicæ, ad primum Galliarum Reipublicæ Consulem à latere legatus.

Universis Galliarum populis, salutem in Domino.

Quæ præcipuæ fuerunt sanctissimi domini nostri in ipso sui apostolatûs exordio sollicitudines, quod omnium bonorum votis jam diù expetebatur, quod à vobis tam incenso studio concupiebatur, ut post tantas calamitates quæ cum publicâ christianam quoque rem afflixerunt in Gallis, hæc demum in florentissimis hisce regionibus restitueretur, tantum istud bonum, divinâ tandèm favente gratiâ, advenisse vobis, Galliarum populi, summâ cum exultantis animi consolatione nuntiamus.

Apostolicas siquidem sub plumbo litteras Pontificio nomine publicamus, in quibus conventio inter Sanctitatem suam et Reipublicæ vestræ Gubernium Parisiis inita solemniter confirmatur. His in litteris, quæ ad instaurandum in Galliis publicum catholicæ religionis cultum, res ecclesiasticas componendas, easque in universo quà latè nunc patet Reipublicæ territorio, ad eamdem formam atque ordinem revocandas, à Sanctitate suâ constituta sunt, luculentissimè continentur.

Ea ut rationi locorum ac temporum accomodaret, una fecit ecclesiæ utilitas, servandæ unitatis studium, et animarum salus. Qui inde novus exurget rerum ecclesiasticarum ordo, is profectò si cum præteritâ rerum perturbatione comparetur, fieri non potest quin omnes tantò meliori objectâ christianæ rei conditione recreentur. Quæ enim ferè deper-

BULLE

DE RATIFICATION DE LA CONVENTION.

Nous, *Jean-Baptiste Caprara,* cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Onuphre, archevêque, évêque d'Iési, légat *à latere* de notre saint Père le Pape *Pie VII,* et du Saint-Siége apostolique, auprès du premier Consul de la République française.

A tous les Français, salut en notre Seigneur.

C'est avec la plus grande joie et la plus douce consolation, que nous vous annonçons, ô Français, comme un effet de la bonté du Seigneur, l'heureux accomplissement de ce qui a été l'objet des sollicitudes de notre très-saint Père *Pie VII,* dès les premiers jours de son apostolat, celui de vos désirs les plus empressés, de vos vœux les plus ardents, je veux dire du rétablissement de la religion dans votre heureux pays, après tant de maux que vous avez éprouvés.

Nous publions aujourd'hui, au nom du souverain Pontife, les lettres apostoliques scellées en plomb, données pour la ratification solennelle de la convention conclue à Paris, entre sa Sainteté et le Gouvernement de votre République. Vous trouverez, clairement exposé dans ces lettres, tout ce qui a été statué par sa Sainteté pour rétablir en France le culte public de la religion, pour régler toutes les matières ecclésiastiques, et pour les réduire à une forme et à un ordre semblables dans toute l'étendue des pays qui composent le territoire actuel de la République.

L'unité de l'Eglise, le désir de conserver l'unité, le salut des âmes, ont été ses seuls motifs dans ce qu'elle a fait pour accommoder toutes choses aux lieux et aux temps. Si l'on compare le nouvel ordre établi en conséquence dans les choses ecclésiastiques au bouleversement qui existait auparavant, il n'est personne qui ne doive se réjouir de voir la religion réta-

dita in Galliis omnium oculis videbatur, ea nunc præsidio legum, supremique Regiminis auctoritate, mirum in modum reviviscit. Primus verò Reipublicæ vestræ Consul, cujus præcipuæ in tantâ hâc utilitate vobis comparandâ partes fuerunt, cuique datum videtur ut afflictæ Galliæ tranquillitatem et ordinem restitueret, catholicæ religionis, Constantino illi magno simillimus, presidium effectus, gloriosissimam in ecclesiasticis Galliarum monumentis istorum temporum recordationem est relicturus.

Excipite igitur lætæ gratæque mentis officio apostolicas litteras quas nuntiavimus vobis, quasque hìc subjicimus.

Pius, episcopus, servus servorum Dei.

Ad perpetuam rei memoriam,

Ecclesia Christi, quam ut civitatem sanctam Hierusalem novam descendentem de cœlo à Deo vidit Joannes, inde potissimùm suam repetit firmitatem, cæteraque ornamenta quibus prædita consurgit, quòd nedùm sancta, catholica et apostolica, sed et una sit, super unius soliditate petræ fundata.

Ex formâ et constanti membrorum Ecclesiæ omnium unione in eâdem fide, in iisdem sacramentis, in iisdem vinculis charitatis, in subjectione atque obsequio omnium legitimo capiti, tota vis illa ac pulcritudo est, quâ hujus mysticum corpus nobilitatur ac præstat.

Quod decus ejus præcipuum ac singulare Redemptor noster cùm et ejus proprium esse, et conservari usque ad consummationem seculi maximè voluerit in eâdem Ecclesiâ quam acquisivit sanguine suo, antequam ad patrem ascenderet, memorandis illis verbis sic pro eâ oravit : « Pater sancte, serva eos » quos dedisti mihi, ut sint unum sicut et nos... ut omnes » unum sint sicut tu, Pater, in me et ego in te, ut et ipsi in » nobis unum sint. »

blie dans un meilleur état. Elle semblait presque anéantie aux yeux de tout le monde : elle renaît merveilleusement, soutenue par les lois, et protégée par l'autorité suprême du Gouvernement. Le premier Consul de votre République, à qui vous devez principalement un aussi grand bienfait, qui a été destiné pour rendre à la France affligée et l'ordre et la tranquillité, devenu, comme le grand Constantin, le protecteur de la religion, laissera de lui, dans les monuments de l'Eglise de France, un éternel et glorieux souvenir.

Recevez donc, avec joie et allégresse, ces lettres apostoliques que nous vous avons annoncées, et que nous mettons ici sous vos yeux.

Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

Pour en conserver le perpétuel souvenir.

L'Eglise de Jésus-Christ, qui parut aux regards de Saint Jean sous l'image de la Jérusalem nouvelle descendant du ciel, tire sa consistance et son ornement, non-seulement de ce qu'elle est sainte, catholique et apostolique, mais encore de ce qu'elle est une et fondée sur la solidité d'une seule pierre angulaire.

Toute la force et la beauté de ce corps mystique résulte de la ferme et constante union de tous les membres de l'Eglise dans la même foi, dans les mêmes sacrements, dans les mêmes liens d'une charité mutuelle, dans la soumission et l'obéissance au chef de l'Eglise.

Le Rédempteur des hommes, après avoir acquis cette Eglise, au prix de son sang, a voulu que ce mérite de l'unité fût pour elle un attribut propre et particulier qu'elle conservât jusqu'à la fin des siècles. Aussi voyons-nous qu'avant de remonter au ciel, il adresse, pour l'unité de l'Eglise, cette prière mémorable à son Père : « Dieu saint et éternel, con-
» servez ceux que vous m'avez donnés. Faites qu'ils forment
» entre eux un seul corps, comme nous formons nous-mêmes
» une substance unique ;.......... que leur union devienne le

Hæc nos animo cogitantes, simul ac inscrutabili divinæ Providentiæ consilio ad supremum apostolatûs apicem, licèt indigni, vocati fuimus, statìm convertimus oculos nostros *ad populum acquisitionis, sollieiti servare unitatem in vinculo pacis ;* Galliasque potissimùm intuentes, magnitudine regionum, populorum frequentià ac religionis glorià multis jam sæculis commendatissimas, maximo dolore affecti sumus, cùm animadverterimus regiones ipsas, quæ tamdiù Ecclesiæ decus ac deliciæ extitissent, postremis hisce temporibus intestinis perturbationibus adeò exagitatas fuisse, ut maximum religio detrimentum exinde acceperit, cujus causâ recolendæ memoriæ Pius VI, decessor noster, tot tantasque curas impendit.

Nolumus nos hic commemoratione malorum ea vulnera refricare quæ divina Providentia nunc sanare properat. Quibus nos divinà ope adjuti cùm opportuna remedia adhibere maximè cuperemus, illud jampridem apostolicis nostris litteris die 15 maii superioris anni, ad universos episcopos, datis, professi sumus, « nihil optatius contingere nobis posse, quàm vi-» tam pro filiis nostris, qui sunt Galliæ populi, profun-» dere, si eorum salus posset interitu nostro repræsentari. »

Ad ea à Patre misericordiarum impetranda cùm indesinenter preces nostræ lacrimæque in maximà animi ægritudine profunderentur, « Deus totius consolationis, qui consolatur » nos in omni tribulatione nostrà, » recordatus misericordiæ suæ, respicere dignatus est dolorem nostrum, ac admirando providentiæ suæ consilio, nec opinantibus nobis, aditum aperuit quo nos et tantis malis occurrere, et Ecclesiæ unitatem

» symbole, de celle en vertu de laquelle j'existe en vous et » vous en moi; et qu'ils n'aient en nous et par nous qu'un » cœur et qu'un esprit. »

Pénétrés de ces grandes idées, dès que la divine Providence, par un trait ineffable de sa bonté, a daigné nous appeler, quoique indignes, au pouvoir suprême de l'apostolat, nos regards se sont portés *sur le peuple acquis par Jésus-Christ, avec le plus vif désir de notre part de conserver l'unité catholique dans les liens de la paix*. Mais c'est surtout la France que nous avons fixée, ce pays célèbre depuis tant de siècles par l'étendue de son territoire, par sa population, par la richesse de ses habitants, et surtout par la gloire qu'il s'était acquise aux yeux de la religion. Quelle douleur profonde n'avons-nous pas ressentie en voyant que ces contrées heureuses, qui faisaient depuis si long-temps la gloire et les délices de l'Eglise, avaient, dans ces derniers temps, éprouvé des troubles si violents, que la religion elle-même n'avait pas été respectée, malgré les soins et la vigilance de notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le pontife *Pie VI*.

Mais à Dieu ne plaise que par le souvenir de ces maux cruels nous prétendions rouvrir des plaies que la divine Providence a guéries! Déjà nous avons exprimé combien nous désirions y apporter un remède salutaire, lorsque, dans notre bref du 15 mai de l'année précédente, nous disions à tous les évêques « que rien ne pouvait nous arriver de plus heureux que de » donner notre vie pour les Français, nos tendres enfants, si » par ce sacrifice nous pouvions assurer leur salut. »

Nous n'avons cessé, dans l'affliction de notre cœur, de solliciter du Père des miséricordes, cet insigne bienfait, par nos prières et par nos larmes. « Ce Dieu de toute consolation, qui » nous soutient dans nos afflictions et dans nos peines », a daigné considérer avec bonté l'excès de nos douleurs, et, par un trait admirable de sa providence, nous offrir d'une manière inattendue les moyens d'apporter remède à tant de maux, et

et charitatem quam « antiquus humani generis hostis, super-» seminans zizania super mysticum Ecclesiæ agrum », dissolvere atque extinguere conatus erat, constabilire iterum ac revocare possemus.

Siquidem ille Dominus, « qui dives est in misericordiâ, « cogitat consilia pacis et non afflictionis, » illustrem virum penès quem summa nunc gallicanæ Reipublicæ est administratio, eâdem cupiditate finem tot malis imponendi inflammavit, ut ejus ope, in abundantiâ pacis religione restitutâ, bellicosissima illa natio ad fidei unicum centrum revocaretur.

Vix carissimus in Christo filius noster *Napoleon Bonaparte,* Consul primus Reipublicæ gallicanæ, sibi gratum fore testificatus est ut tractatio iniretur, vi cujus religionis cultus in Galliâ, Deo adjuvante, feliciter restitueretur, gratias egimus Deo, cujus unius misericordiæ hoc nos beneficium acceptum referebamus. Itaque, ne nostro muneri ac studiis ejusdem primi Consulis deessemus, statim venerabilem fratrem archiepiscopum Corinthi, ad incundam tanti hujus negotii tractationem misimus. Qui cùm Parisios venisset, multis hinc inde discussis atque animadversis, tandem misit ad nos articulos quosdam sibi propositos.

Ad quos diligenter expendendos nos omni studio animum adjicientes, sententiam etiam audire voluimus congregationis VV. FF. nostrorum S. R. E. cardinalium, qui ad mentem suam de totâ hâc causâ nobis aperiendam sæpe coram nobis congregati, et voce et scripto quid sentirent nobis significaverunt.

Cùm autem in re tanti momenti illud præcipuè, ut decebat, curandum existimaverimus, ut vestigia pontificum prædecessorum sequeremur, propterea repetentes memoriâ ea

de rétablir au sein de l'Eglise l'esprit d'union et de charité que « l'ancien ennemi des Chrétiens, en semant l'ivraie parmi » eux, » s'était efforcé d'affaiblir et d'éteindre.

Ce Dieu, « dont la miséricorde est infinie, et qui n'a pour » son peuple que des sentiments de paix, et non des désirs » de vengeances, » a fait naitre dans le cœur généreux de l'homme célèbre et juste qui exerce aujourd'hui la suprême magistrature dans la République française, le même désir de mettre un terme aux maux qu'elle éprouve, afin que la religion, rétablie par son secours, refleurit au milieu des douceurs de la paix, et que cette nation belliqueuse revint, après ses triomphes, au centre unique de la foi.

A peine notre très-cher fils en Jésus-Christ, *Napoléon Bonaparte*, premier Consul de la République française, nous eut-il fait connaitre qu'il agréerait une négociation dont le but serait le rétablissement de la religion catholique en France, que notre premier mouvement a été d'en rendre grâces à l'Eternel, auquel seul nous rapportions cet inestimable bienfait. Pour ne manquer ni à nos devoirs, ni aux désirs du premier Consul, nous nous hâtâmes d'envoyer à Paris notre vénérable frère l'archevêque de Corinthe, pour commencer de suite cette heureuse négociation. Après des discussions longues et difficiles, il nous renvoya les articles que le Gouvernement français lui avait définitivement proposés.

Après les avoir personnellement examinés, nous jugeâmes convenable de requérir l'avis d'une congrégation de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine. Ils se réunirent plusieurs fois devant nous, nous exprimèrent leurs sentiments particuliers, tant de vive voix que par écrit.

Mais comme il convenait que, dans une matière de cette importance, nous eussions à cœur de suivre les traces de nos prédécesseurs, nous nous sommes rappelé ce qu'ils avaient

quæ ab iisdem facta fuerant in extraordinariis temporum difficillimorum casibus, cùm gravissimæ populorum perturbationes exortæ intestinis motibus maximas nationes agitârunt, plura gravia et luctuosa accedisse comperimus, quæ ante oculos nostros posita, quâ agendi ratione uti possemus, nobis aliquo modo indicarent.

Igitur ante dictæ congregationis VV. FF. nostrorum S.R. E. cardinalium sententiâ cognitâ, post sedulam considerationem propositæ conventioni, quâ ratione potuimus, duximus annuendum, atque apostolicam potestatem ad ea omnia proferre quæ extraordinariæ temporum rationes, atque bonum pacis et unitatis Ecclesiæ, à nobis postulaverunt.

Quinimò, adeò ingenti exarsimus desiderio Galliæ ad unitatem sanctæ Sedis feliciter revocandæ, ut cùm allatum ad nos esset, nonnullas formas propositæ conventionis, quam ad ven. fratrem archiepiscopum Corinthi remisimus, eâ interpretatione explicari, ut gallicanæ Reipublicæ circumstantiis non aptæ viderentur, atque exoptatæ unioni moram aliquam possent inferre, molestissimè animo nostro id ferentes, Lutetias mittere statuimus dilectum in Christo filium nostrum *Herculem* Sanctæ-Agathæ ad Suburram diaconum cardinalem *Consalvi*, atque à secretis nostri statûs, qui (ut pote unus ex eorum numero quos ad hanc rem congregatos in consilium adhibuimus, quique lateri nostro continuè in suo munere adhærens), optimè omnium et expositarum rerum intelligentiam, et veros animi nostri sensus poterat explicare, eam etiam illi facultatem impertientes, ubi necessitas postularet, in antea dictis formis eas mutationes inducere quæ definitarum à nobis rerum substantiam integram retinentes, illarum executionem quàm celerrimam redderent, et faciliorem viam sternerent conventioni.

Quæ cùm à nobis commissa feliciter, Deo favente, sint peracta, indeque ab eo unà cum ven. fratre nostro archiepiscopo Corinthi, ac dilecto filio *Fr. Carollo Caselli*, ordinis

fait dans les circonstances difficiles, au milieu des troubles et des révolutions qui agitaient les nations les plus florissantes, et nous avons trouvé dans leur conduite les moyens d'éclairer et de diriger la nôtre.

Nous crûmes, après ce mûr examen, et de l'avis de nos vénérables frères les cardinaux membres de la congrégation, devoir accepter la convention proposée, de la manière la plus convenable, et de faire de la puissance apostolique l'usage que les circonstances extraordinaires du temps, le bien de la paix et de l'unité, pouvaient exiger de nous.

Nous avons fait plus encore, tant était grand notre désir de réunir la France avec le Saint-Siége; car à peine avons-nous appris que certaines formes de la convention proposée, et renvoyée par nous à l'archevêque de Corinthe, étaient expliquées de manière à ne pas convenir aux circonstances et à retarder l'union désirée, que supportant avec peine ce malheureux délai, nous avons résolu d'envoyer à Paris notre cher fils en Jésus-Christ, *Hercule Consalvi,* cardinal-diacre de Sainte-Agathe *ad suburram*, notre secrétaire d'état. Il était un de ceux que nous avions appelés dans notre conseil pour la décision de cette importante affaire; il avait sans cesse, à raison de ses fonctions, résidé près de nous: il pouvait mieux qu'aucun autre expliquer nos véritables sentiments. Nous lui avons délégué le pouvoir de faire, si la nécessité l'exigeait, dans la forme de la convention, les changements convenables, en évitant d'altérer la substance des choses définies, et prenant les moyens les plus efficaces pour faciliter la prompte exécution du projet et la conclusion du traité.

Le ciel a daigné seconder ce pieux dessein. Une convention a été signée à Paris entre le cardinal ci-dessus désigné, notre vénérable frère l'archevêque de Corinthe, notre cher

Servorum Mariæ ex-generali, ex nostrâ parte, et dilectis in Christo filiis *Josepho Bonaparte* et *Emmanuel Cretet*, consiliariis statûs, necnon dilecto in Christo filio presbytero *Stephano Bernier*, parocho S. Laudi Andegavensis, ex parte gallicani Regiminis, conventio inter nos ipsumque Galliarum Regimen Parisiis signata sit; hæc à nobis, adhibitis in consilium VV. FF. S. R. E. Cardinalibus, perscrutata diligenter atque examini supposita, cùm talis reperta sit ut nostrâ approbatione confirmari possit, nos, nullâ ampliùs morâ interpositâ, per apostolicas has litteras nota facimus ea omnia quæ à nobis constituta concessaque sunt ad religionis bonum, internæ Galliarum tranquillitatis conservationem consequendam, atque properandam illam tamdiù optatam pacem, ac unitatem quâ Ecclesia sancta in Domino gaudeat atque lætetur.

Atque illa in primis à gallicano Regimine solemnis facta est declaratio, nimirùm recognoscere se religionem catholicam, apostolicam, romanam, eam esse religionem quam longè maxima Gallorum civium pars profitetur.

Nequè verò haud dissimili modo nos ipsi recognovimus ex catholico cultu in Galliâ constituto, necnon ex particulari ejus professione quam faciunt Reipublicæ Consules, eamdem religionem maximam utilitatem maximumque decus percepisse, et hoc quoque tempore præstolari.

Quibus ita se habentibus, illud præ omnibus constitutum est ut religio catholica, apostolica, romana, liberè in Galliâ exerceatur. Illud etiam sancitum est ut publicus sit illius cultus, habitâ tamen ratione ordinationum quoad politiam, quas Regimen pro publicâ tranquillitate necessarias existimabit.

Deinde cùm illud maximè necessarium esse compertum sit, ut de episcopalibus sedibus ratio haberetur, hinc cùm gallicanum Regimen novam fieri gallicanarum diœcesium circumscriptionem se cupere nobis significaverit, collatis cum eo

fils *Fr. Charles Caselli*, ex-général de l'ordre des Servites, de notre part, et, de la part du Gouvernement français, par nos chers fils *Joseph Bonaparte*, *Emmanuel Cretet*, conseillers d'état, et *Etienne Bernier*, prêtre, curé de Saint-Laud d'Angers. Cette convention a été mûrement examinée, tant par nous que par nos vénérables frères les cardinaux appelés dans notre conseil. Nous l'avons jugée digne de notre approbation ; et afin que son exécution n'éprouve aucun retard, nous allons, par ces présentes, déclarer et notifier à tous ce qui a été respectivement convenu et arrêté pour le bien de la religion, la tranquillité intérieure de la France, et le retour heureux de cette paix, de cette unité salutaire qui va faire la consolation et la joie de l'Eglise.

Le Gouvernement français a déclaré d'abord qu'il reconnaissait que la religion catholique, apostolique et romaine, était celle de la grande majorité des citoyens français.

Nous avons reconnu, de notre côté, et de la même manière, que c'était de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en faisaient les Consuls actuels, que la religion avait déjà retiré et attendait encore le plus grand bien et le plus grand éclat.

Cette déclaration préalablement faite, il a été statué que la religion catholique, apostolique et romaine, serait librement exercée en France, et que son culte serait public, en se conformant aux réglements de police que le Gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

Le principal objet qui devait après cela fixer notre attention, était les siéges épiscopaux. Le Gouvernement a déclaré vouloir une nouvelle circonscription des diocèses français : le Saint-Siége a promis de l'effectuer de concert avec lui, de

consiliis nova à nobis gallicanarum diœcesium circumscriptio fiet, quæ mutuâ voluntatis conjunctione ita perficietur, ut spiritualibus catholicorum necessitatibus consultum sit.

Et quoniam tum propter novam hanc ipsam diœcesium circumscriptionem, tum propter alias gravissimas causas, omnia impedimenta removenda sunt quæ tanto operi perficiendo adversari possunt, propterea nos justæ persuasioni innixi gallicanarum ecclesiarum titulares episcopos ita animo esse comparatos, ut eidem religioni omnia sacrificia, ac vel ipsarum suarum sedium resignationem litare non sint detrectaturi (quod jamdiù quàm plurimi inter ipsos nunquam satis commendandis litteris ad rec. mem. prædecessorem nostrum datis die 3 maii 1791, ultro obtulerunt), prædictos titulares per nostras apostolicas litteras sollicitudinis plenas adhortabimur ut Ecclesiæ paci atque unitati consulant, significabimusque nos ab eorum quâ in religionem flagrant charitate, firmâ fiduciâ, ea quæ superiùs dicta sunt sacrificia expectare, ne ipsâ quidem sedium resignatione exceptâ, quæ Ecclesiæ bonum imperat.

Quâ hortatione præmissâ, eorumque cognitâ responsione, quam nostris conformem votis futuram esse haud dubitamus, opportuna media adhibebimus quibus religionis bono consulatur, atque ut, novâ circumscriptione peractâ, gallicani Gubernii vota impleantur, operam impendemus.

Archiepiscopos autem et episcopos novæ circumscriptionis diœcesibus præficiendos Consul primus gallicanæ Reipublicæ nominabit, nominationesque exhibebit intra tres menses qui promulgationem apostolicæ constitutionis consequentur.

Nos verò iisdem nominatis institutionem canonicam dabimus juxta formas relatè ad Gallias ante regiminis commutationem statutas.

Eadem ratio servabitur tam in nominationibus, quàm in

telle manière que, suivant l'intention de l'un et de l'autre, cette circonscription nouvelle suffise entièrement aux besoins des fidèles.

Et comme il importe, tant à cause de la nouvelle circonscription des diocèses, que pour d'autres raisons majeures, d'éloigner tous les obstacles qui nuiraient au succès d'un si glorieux ouvrage, fermement convaincus que tous les titulaires des évêchés français feront à la religion le sacrifice de leurs siéges, plusieurs d'entre eux ayant déjà offert leur démission à notre vénérable prédécesseur *Pie VI*, dans leur lettre du 3 mai 1791, nous exhorterons ces mêmes titulaires, par un bref plein de zèle et de force, à contribuer au bien de la paix et de l'unité. Nous leur déclarerons que nous attendons avec confiance de leur amour pour la religion les sacrifices dont nous venons de parler, sans excepter celui de leurs siéges, que le bien de l'Eglise commande impérieusement.

D'après cette exhortation et leur réponse, qui, comme nous n'en doutons pas, sera conforme à nos désirs, nous prendrons sans délai les moyens convenables pour procurer le bien de la religion, donner à la nouvelle division des diocèses son entier effet, et remplir les vœux et les intentions du Gouvernement français.

Le premier Consul de la République nommera les évêques et archevêques de la circonscription nouvelle, dans les trois mois qui suivront la publication de notre bulle.

Nous conférerons à ceux qui seront ainsi nommés, l'institution canonique dans les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement.

La même chose sera observée tant dans la nomination

canonicâ institutione eorum qui in posterum vacantibus sedibus substituentur.

Ut verò ne minimùm quidem dubitari possit de sensibus ac mente episcoporum (quanquam etiam sine ullius obligatione juramenti, juxta evangelii præscripta, quid supremis præpositis debeant optimè noverint, atque implere teneantur), quò certiores sint de eorum fide atque obedientiâ Reipublicæ rectores, consensimus ut episcopi, antequàm episcopale munus gerendum suscipiant, coram primo Consule juramentum fidelitatis emittant, quod erat in more positum ante regiminis commutationem, sequentibus verbis expressum :

« Ego juro et promitto, ad sancta Dei evangelia, obedien-
» tiam et fidelitatem Gubernio per Constitutionem gallicanæ
» Reipublicæ statuto. Item promitto me nullam communi-
» cationem habiturum, nulli consilio interfuturum, nullam-
» que suspectam unionem neque intrà, neque extrà conser-
» vaturum, quæ tranquillitati publicæ noceat ; et si tam in
» diœcesi meâ quàm alibi noverim aliquid in Statûs dam-
» num tractari, Gubernio manifestabo. »

Iisdemque de causis consensimus ecclesiasticos secundi ordinis in eadem verba jurare coram auctoritatibus civilibus quæ à rectoribus Reipublicæ designabuntur.

Cùm inscrutabili consilio divinæ Providentiæ, quæ largitate donorum ubique diffunditur, cuncta regantur in mundo, pietati congruum, et publicæ quam optamus felicitati necessarium judicavimus, ut ad utilitatem salutemque Galliarum publicis precibus divinum auxilium imploretur. Idcirco in omnibus templis catholicorum quæ sunt in Galliâ, post divina officia his verbis orabitur :

Domine, salvam fac Rempublicam ;
Domine, salvos fac Consules.

que dans l'institution canonique à donner pour les évêchés qui vaqueront dans la suite.

Quoique l'on ne puisse douter des sentiments et des intentions des évêques, puisque sans l'obligation d'aucune espèce de serment, l'évangile seul suffit pour les astreindre à l'obéissance due aux gouvernements, néanmoins, pour que les chefs du Gouvernement soient plus assurés de leur fidélité et de leur soumission, notre intention est que tous les évêques, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêtent, entre les mains du premier Consul, le serment de fidélité qui était en usage par rapport à eux avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivants :

« Je jure et promets à Dieu, sur les saints évangiles, de » garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la » Constitution de la République française. Je promets aussi » de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun con» seil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit » au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; » et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se » trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir » au Gouvernement. »

Nous voulons également, et pour les mêmes raisons, que les ecclésiastiques du second ordre prêtent le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le Gouvernement.

Et comme tout est gouverné dans le monde par l'invisible main de la Providence, qui ne se fait sentir que par ses dons, nous avons cru qu'il convenait à la piété, et qu'il était nécessaire au bonheur public qu'on implorât le secours de l'Eternel par des prières publiques; et il est convenu qu'après l'office, on récitera dans les églises catholiques la formule de prière suivante :

Domine, salvam fac Rempublicam ;
Domine, salvos fac Consules.

Constitutis diœcesibus, cùm omninò necesse sit limites etiam paræciarum constitui, earum circumscriptionem ab episcopis fieri volumus; quæ tamen circumscriptio suum non sortietur effectum, nisi postquam Gubernii consensus accesserit.

Jus nominandi parochos ad episcopos pertinebit, qui tamen personas non seligent nisi iis dotibus instructas quas Ecclesiæ canones requirunt, atque (ut tranquillitas eò magis in tuto sit) Gubernio acceptas.

Cùm verò tum clericorum institutioni, tum episcoporum consilio, suæque ecclesiæ administrationi consulere necesse sit, illud non omisimus ut iidem episcopi unum habeant in cathedrali ecclesiâ capitulum, unumque seminarium in suâ quisque diœcesi, quamvis Gubernium ad dotationis obligationem non se adstringat.

Quamvis maximè desideraretur à nobis ut templa omnia iterum sacris ministeriis exercendis catholicis redderentur, cùm tamen id perfici non posse videamus, satis habuimus quòd omnia templa metropolitana, cathedralia, parochialia aliaque non alienata, cultui necessaria, episcoporum dispositioni tradantur.

Constantes in proposito ad omnia sacrificia pro bono unitatis descendendi ad quæ salvâ religione descendi potest, ut etiam pro viribus nostris tranquillitati Galliarum cooperemur, quæ denuo totæ turbarentur si bona ecclesiastica alienata iterum essent repetenda, et ut (quod potissimum est) felix catholicæ religionis restitutio fiat, prædecessorum nostrorum exempla sectantes, declaramus, eos qui bona ecclesiastica alienata acquisiverunt, molestiam nullam habituros, neque à nobis, neque à romanis pontificibus successoribus

Après avoir établi les nouveaux diocèses, comme il est nécessaire que les limites des paroisses le soient également, nous voulons que les évêques en fassent une nouvelle distribution, qui néanmoins n'aura d'effet qu'après avoir obtenu le consentement du Gouvernement.

Le droit de nommer les curés appartiendra aux évêques, qui ne pourront choisir que des personnes douées des qualités requises par les saints canons; et pour que la tranquillité publique soit de plus en plus assurée, elles devront être agréées par le Gouvernement.

Comme, en outre, il faut, dans l'Eglise, veiller à l'instruction des ecclésiastiques, et donner à l'évêque un conseil qui lui aide à supporter le fardeau de l'administration spirituelle, nous n'avons pas omis de stipuler qu'il existerait, dans chaque cathédrale conservée, un chapitre, et dans chaque diocèse un séminaire, sans que le Gouvernement soit pour cela astreint à les doter.

Quoique nous eussions vivement désiré que tous les temples fussent rendus aux catholiques pour la célébration de nos divins mystères, néanmoins, comme nous voyons clairement qu'une telle condition ne peut s'exécuter, nous avons cru qu'il suffisait d'obtenir du Gouvernement que toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales, et autres non aliénées, nécessaires au culte, fussent remises à la disposition des évêques.

Persévérant dans notre résolution de faire pour le bien de l'unité tous les sacrifices que la religion pouvait permettre, et de coopérer, autant qu'il était en nous, à la tranquillité des Français, qui éprouverait de nouvelles secousses si l'on entreprenait de redemander les biens ecclésiastiques, voulant surtout que l'heureux rétablissement de la religion n'éprouvât aucun obstacle, nous déclarons, à l'exemple de nos prédécesseurs, que ceux qui ont acquis des biens ecclésiastiques en France, ne seront troublés, ni par nous, ni par nos succes-

nostris ; ac consequenter proprietas eorumdem bonorum, redditus, et jura iis inhærentia, immutabilia penès ipsos erunt atque ab ipsis causam habentes.

Sed quoniam Galliarum ecclesiis veteri suo patrimonio privatis invenienda ratio aliqua est quâ suppleri episcoporum ac parochorum sustentationi ac decentiæ possit, Galliarum Gubernium in se recipit tum episcoporum, tum parochorum, quorum diœceses atque parochias nova circumscriptio complectitur, sustentationem, quæ cujusque statum deceat.

Simili modo statutum est gallicanæ Reipublicæ Gubernium curaturum ut catholicis in Galliâ liberum sit si libuerit, ecclesiis consulere novis fundationibus.

Demum declaravimus recognoscere nos in primo Consule gallicanæ Reipublicæ eadem jura ac privilegia quibus apud sanctam Sedem fruebatur antiquum Regimen.

Quod si fortè eveniat, ut aliquis ex successoribus hodierni primi Consulis catholicam religionem non profiteretur, eo casu super juribus et privilegiis superiùs memoratis, necnon super nominatione ad archiepiscopatus et episcopatus, respectu ipsius nova conventio fiet.

Cùm itaque omnia et singula superiùs recensita, ex parte quidem nostrâ, ac nostro et sedis apostolicæ nomine, à dilecto in Christo filio nostro *Hercule* Sanctæ-Agathæ ad Suburram diacono cardinali *Consalvi*, à secretis nostri status, necnon venerabili fratre *Josepho* archiepiscopo Corinthi, atque dilecto filio *Carolo Caselli*; ex parte verò et nomine gallicani Gubernii, à dilectis in Christo filiis *Josepho Bonaparte*, et *Emmanuel Cretet*, consiliariis statûs, necnon dilecto in Christo filio presbytero *Stephano Bernier*, parocho Sancti Laudi Andegavensis, ejusdem Gubernii plenipotentiariis, Lutetiæ Parisiorum subscripta sint, cùmque post hujus modi conventiones, pacta et concordata in omnibus et singulis punctis, clausulis, articulis et conditionibus à præfatis sub-

seurs, dans leur possession, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les revenus et droits y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant-cause.

Mais les églises de France étant par là même dépouillées de leurs biens, il fallait trouver un moyen de pourvoir à l'honnête entretien des évêques et des curés : aussi le Gouvernement a-t-il déclaré qu'il prendrait des mesures pour que les évêques et les curés de la nouvelle circonscription eussent une subsistance convenable à leur état.

Il a également promis de prendre des mesures convenables pour qu'il fût permis aux catholiques français de faire, s'ils le voulaient, des fondations en faveur des églises.

Enfin nous avons déclaré reconnaître dans le premier Consul de la République française, les mêmes droits et priviléges dont jouissait près de nous l'ancien Gouvernement.

Il est convenu que dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul actuel ne serait pas catholique, les droits et priviléges mentionnés ci-dessus, et la nomination tant aux archevêchés qu'aux évêchés, seraient réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

Toutes ces choses ayant été réglées, acceptées et signées à Paris, dans tous leurs points, clauses et articles, savoir : de notre part, et au nom du Saint-Siége apostolique, par notre cher fils *Hercule Consalvi*, cardinal diacre de Sainte-Agathe *ad Suburram*, notre secrétaire d'état, notre vénérable frère *Joseph*, archevêque de Corinthe, et notre cher fils *Charles Caselli* : et au nom du Gouvernement français, par nos chers fils *Joseph Bonaparte*, *Emmanuel Cretet*, conseillers d'état, et *Etienne Bernier*, prêtre curé de Saint-Laud d'Angers, plénipotentiaires nommés à cet effet, nous avons jugé nécessaire pour leur plus parfaite exécution, de les munir, par une bulle solennelle, de toute la force et de toute l'autorité que peut avoir la sanction apostolique.

cripta, pro firmiori eorum subsistentiâ robur apostolicæ firmatis adjicere, et auctoritatem solemniorem et decretum interponere necessarium sit :

Nos eâ spe freti fore ut Deus, *qui dives est in misericordiâ, et à quo omne datum optimum, et omne donum perfectum,* studia nostra in sanctissimo hoc opere absolvendo, benigno favore prosequi dignetur, ac ut, omnibus amotis impedimentis atque dissidiis, vera pietas et religio majora suscipiant incrementa, sublatisque ex agro Dominico dissensionum seminibus, abundantior in dies bonorum operum seges ad ipsius Dei laudem et gloriam, æternamque animarum salutem succrescat, de VV. FF. nostrorum S. R. E. Cardinalium consilio et assensu, ac certâ scientiâ et maturâ deliberatione nostris, deque apostolicæ potestatis plenitudine, supradictas concessiones, conventiones, capitula, pacta et concordata tenore præsentium cohærenter ad peculiare chirographum super ipsis articulis appositum, adprobamus, ratificamus et acceptamus, illis apostolici muniminis et firmitatis robur et efficaciam adjungimus, omniaque in eis contenta ac promissa sincerè et inviolabiliter ex nostrâ ejusque Sedis parte adimpletum et servatum iri, tam nostro quàm nostrorum successorum nomine promittimus ac spondemus.

Nolumus etiam paternæ nostræ charitatis non esse participes eos ecclesiasticos viros qui in sacris constituti matrimonia attentàrunt, sive qui à proprio instituto publicè desciverunt; ideòque eorum respectu, ipsius etiam Regiminis officiis obsecundantes, vestigia sequemur rec. mem. prædecessoris nostri *Julii P. III*, quemadmodum in nostris litteris in formâ brevis hâc eâdem die datis pro eorum spirituali salute providetur.

Monemus præterea, et hortamur in Domino omnes et singulos archiepiscopos, episcopos, et locorum ordinarios,

A ces causes, nous confiant *dans la miséricorde du Seigneur, qui est l'auteur de toute grâce et de tout don parfait;* espérant de sa bonté qu'il daignera seconder d'une manière favorable les efforts de notre zèle pour la perfection de cet heureux ouvrage; désirant écarter tous les obstacles, étouffer toutes les dissensions, arracher du champ du Seigneur toute semence de discorde, afin que la religion et la vraie piété reçoivent de jour en jour de nouveaux accroissements, et que la moisson des bonnes œuvres devienne de plus en plus abondante au milieu des chrétiens, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes; de l'avis et du consentement de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, de notre science certaine, pleine puissance et autorité, nous approuvons, ratifions et acceptons tous les susdits articles, clauses et conventions; nous leur donnons à tous notre sanction apostolique, conformément à celle que nous avons déjà donnée en particulier à l'exposition littérale de ces mêmes articles, et nous promettons, tant en notre nom qu'au nom de nos successeurs, de remplir et fidèlement exécuter tout ce qu'ils contiennent.

Nous ne voulons pas qu'on regarde comme étrangers à notre sollicitude et à notre amour paternel, les ecclésiastiques qui, après la réception des ordres sacrés, ont contracté mariage ou abandonné publiquement leur état. Nous prendrons à leur égard, conformément aux désirs du Gouvernement, les mêmes mesures que prit, en pareil cas, *Jules III*, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, comme nous le leur annonçons, par notre sollicitude pour leur salut, dans un bref donné par nous le même jour que les présentes.

Nous avertissons, en outre, et nous exhortons en Jésus-Christ, tous les archevêques, évêques et ordinaires des diffé-

juxtà novam gallicanarum diœcesium circumscriptionem canonicè instituendos, eorumque successores, itemque parochos, aliosque sacerdotes in vineâ Domini operarios, ut zelo secundùm scientiam non in destructionem, sed in ædificationem utentes, ac præ oculis habentes se ministros esse Christi, qui à prophetâ *princeps pacis* cognominatus est, quique transiturus de hoc mundo ad Patrem, *pacem tanquam propriam hæreditatem apostolis et discipulis suis reliquit, ut omnes idem sentiant, collatisque in unum studiis, ea quæ pacis sunt, amentatque sectentur, et quæcumque*, ut præfertur, *concessa, statuta et concordata fuerunt*, accuratè ac diligenter servent atque custodiant.

Decernentes easdem præsentes litteras nullo unquam tempore de subreptionis et obreptionis, aut nullitatis vitio, vel intentionis nostræ, aut alio quocumque, quamvis magno, aut inexcogitato defectu notari aut impugnari posse; sed semper firmas, validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, et inviolabiliter observari debere.

Non obstantibus synodalibus, et provincialibus generalibusque conciliis, vel specialibus constitutionibus, et ordinationibus apostolicis ac nostris, et apostolicæ cancellariæ regulis, præsertim de jure quæsito non tollendo, necnon quarumcumque ecclesiarum, capitulorum, monasteriorum, aliorumque piorum locorum fundationibus, etiam confirmatione apostolicâ vel quâvis firmitate aliâ roboratis, privilegiis quoque, indultis et litteris apostolicis in contrarium quomodolibet concessis, confirmatis et innovatis, cæterisque contrariis quibuscumque: quibus omnibus et singulis illorum tenores pro expressis et ad verbum insertis habentes, illis aliàs in suo robore permansuris, ad præmissorum effectum dumtaxat specialiter et expressè derogamus.

Præterea, quia difficile foret præsentes litteras ad singula

rents lieux, qui, d'après la circonscription nouvelle, recevront de nous l'institution canonique, ainsi que leurs successeurs, les curés et autres prêtres qui travaillent dans la vigne du Seigneur, à employer leur zèle selon la véritable science, non pour la destruction, mais pour l'édification des fidèles, se rappelant toujours qu'ils sont les ministres de Jésus-Christ, appelés par le prophète *prince de la paix,* et qui, prêt à passer de ce monde à son père, *a laissé cette même paix pour héritage à ses disciples; à vivre tous dans une union parfaite de sentiment, de zèle et d'affection; à n'aimer et ne rechercher que ce qui peut contribuer au maintien de la paix, et à observer religieusement tout ce qui a été convenu et statué,* ainsi qu'il est exprimé ci-dessus.

Nous défendons à qui que ce soit d'attaquer dans aucun temps nos présentes lettres apostoliques comme subreptices, obreptices ou entachées du vice de nullité, d'intention, ou de forme, ou de quelque autre défaut, quelque notable qu'on le suppose. Nous voulons, au contraire, qu'elles demeurent à jamais fermes, valides et durables, qu'elles sortent leur plein et entier effet, et qu'elles soient religieusement observées.

Nonobstant toutes dispositions des synodes, conciles provinciaux ou généraux, des constitutions du Saint-Siége, réglements apostoliques, règles de la chancellerie romaine, surtout celles qui ont pour but de n'ôter à aucune église un droit acquis, les fondations des églises, chapitres, monastères et autres lieux de piété, quelles qu'elles soient et quelque confirmées qu'elles puissent être par l'autorité du Saint-Siége ou toute autre, les priviléges, indults, et lettres apostoliques accordées, confirmées ou renouvelées, qui seraient ou paraitraient contraires aux présentes, et auxquelles dispositions, comme si elles étaient littéralement exprimées ici, nous déclarons expressément déroger en faveur de celles-ci, qui demeureront à jamais dans toute leur force.

Et comme il serait presque impossible que nos lettres apos-

in quibus de eis fides facienda fuerit, loca deferri, eâdem apostolicâ auctoritate decernimus et mandamus ut earum transumptis etiam impressis, manu tamen publici notarii subscriptis, et sigillo alicujus personæ in ecclesiasticâ dignitate constitutæ munitis, plena ubique fides adhibeatur perinde ac si dictæ præsentes litteræ fuerint exhibitæ, vel ostensæ; et insuper irritum quoque et inane decernimus, si secus super his à quoquam, quâvis auctoritate, scienter vel ignoranter contigerit attentari.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis, approbationis, ratificationis, acceptionis, derogationis, decreti, statuti, mandati, et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraïre. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ apud Sanctam-Mariam-Majorem, anno Incarnationis Dominicæ millesimo octingentesimo primo, decimo octavo calendas septembris, pontificatûs nostri anno secundo.

A card. prodat.

R. card. *Braschius de Honestis.*

Visa de Curiâ, *J. Manassei.*

Loco † plumbi.

F. Lavizzarius.

Reliquum nunc illud est, ut vos Deo optimo maximo, tanti beneficii auctori, debitas grates rependentes, et singulari studio illis devincti, per quos est illud in vos profectum, *unitati spiritûs in vinculo pacis*, publicæque tranquillitati servandæ sollicitam operam collocetis.

toliques parvinssent dans tous les lieux où il est nécessaire qu'elles soient connues et observées, notre intention est, et nous voulons que l'on regarde comme authentiques et que l'on ajoute foi à tous les exemplaires qui seront imprimés, signés d'un officier public, et munis du sceau d'un ecclésiastique constitué en dignité; et nous déclarons nul tout ce qui pourrait être fait au préjudice des présentes, soit sciemment, soit par ignorance, par qui que ce soit, et quelle que soit son autorité.

Nous défendons à qui que ce soit de contredire, enfreindre ou altérer le présent acte de concession, approbation, ratification, acceptation, dérogation, décret et statut, émané de notre libre volonté, sous peine d'encourir l'indignation du Dieu tout-puissant et éternel, et celle des bienheureux apôtres Saint Pierre et Saint Paul.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation 1801, le 18 des calendes de septembre, la seconde année de notre pontificat.

A card. prodat.
R. card. *Braschi-Onesti.*
Visa de curiâ, *J. Manassei.*
Lieu † du plomb.
F. Lavizzari.

Il ne vous reste plus qu'à rendre les actions de grâces qui sont dues au Dieu tout-puissant et infiniment bon, premier auteur d'un aussi grand bien, à être fidèlement attachés à ceux qui vous l'ont procuré, à demeurer *unis entre vous par le lien de la paix,* et à mettre tous vos soins pour le maintien de la tranquillité publique.

Datum Parisiis, ex ædibus nostræ residentiæ, hâc die 9 aprilis 1802.

Joannes-Baptista cardinalis, *Caprara*, legatus.

J. A. Sala, apostolicæ legationis secretarius.

BULLA

NOMINATIONIS LEGATI.

Pius, episcopus, servus servorum Dei:

Dilecto filio nostro *Joanni Baptistæ*, tituli S. Onuphrii S. R. E. presbytero cardinali, *Caprara* nuncupato, archiepiscopo, episcopo Æsino, ad carissimum in Christo filium nostrum *Napoleonem Bonaparte*, primum Galliarum Reipublicæ Consulem, nostro et apostolicæ Sedis legato *de latere*, salutem et apostolicam benedictionem.

Dextera Altissimi, quæ semper in ostensione virtutis magnificata est, renovavit etiam temporibus hisce nostris magnalia sua. Illud siquidem est operatum, ut tot inter impetus ac procellarum jactationes quibus universa Gallia tamdiù est agitata, longè maxima nationis illius pars, religionis quam à majoribus acceperat et ab incunabulis hauserat, retinentissima fuerit, in eâque conservandâ, avorum suorum gloriam, à quibus tot bona accepit Ecclesia, ad memoriam sæculorum omnium sit æmulata. Propterea nec desivimus, nec desituri unquam erimus, in omni spiritûs nostri humilitate, gratias agere misericordiarum Deo, qui, tot inter angustias quibus premi-

Donné à Paris, maison de notre résidence, cejourd'hui 9 avril 1802.

J. B. card. *Caprara, légat.*

J. A. Sala, secrétaire de la légation apostolique.

Certifié conforme : *le secrétaire d'état,* signé Hugues B. Maret.

Le conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

Signé Portalis.

BULLE

DE LA NOMINATION DU LÉGAT.

Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu :

A notre cher fils *Jean-Baptiste Caprara,* prêtre Cardinal de la S. E. R. du titre de S. Onuphre, archevêque et évêque d'Iesi, notre légat *à latere*, et celui du Saint-Siége, auprès de notre cher-fils en J. C. *Napoléon Bonaparte*, premier Consul de la République française, salut et bénédiction apostolique.

La droite du Très-Haut, qui dans tous les temps a manifesté avec éclat sa puissance, vient de renouveler de nos jours ses prodiges. Au milieu des orages et des tempêtes dont la France vient d'être battue, la très-grande majorité de cette nation a toujours demeuré fortement attachée à la religion qu'elle a recue de ses pères, et qu'elle a sucée avec le lait. Jalouse de marcher sur les traces de ses aïeux, qui ont fait tant de bien à l'Eglise, elle s'est acquis une gloire immortelle dans ce qu'elle a fait pour conserver la religion. Aussi n'avons-nous jamais cessé et ne cesserons-nous jamais de rendre en toute humilité, des actions de grâces au Dieu des

mur, tantasque curarum moles, quas, cùm semper, tum iis potissimùm temporibus necessariò habere debet sarcina supremi episcopatûs, quæ infirmitati nostræ, inscrutabili Dei judicio, est imposita, ad consolandos nos divinitatis suæ lumine rationem nobis suppeditare est dignatus, quâ catholica religio ad liberum ministeriorum suorum exercitium in regionibus illis revocata, ad pristinam cultûs sui puritatem, sanctitatemque possit reflorescere.

Paterna charitas quâ nos gallicanam nationem semper complexi fuimus, et ardentia illa studia quibus urgemur, ut opus tam benè susceptum, auxiliante Deo, ad majorem ejus gloriam, per imbecillitatem nostram feliciter conficiatur, nos vehementer sollicitos habet, rationesque omnes excogitare cogit, quæ ad hoc tantum bonum constituendum conferant, cum quo salus tam multarum animarum, quas Christus Dominus sanguine suo redemit, est omninò conjuncta.

Propterea, cùm ad id consequendum illud maximè, tum nobis, tum Gubernio ipsi gallicano, prodesse posse videatur, si nostrum atque apostolicæ Sedis legatum constituamus, qui in Galliam se conferens, et spiritualibus fidelium illorum necessitatibus præstò sit, et ea bona properet quæ ex conventione inter nos et Gubernium Reipublicæ gallicanæ initâ expectari debent; auditis venerabilibus fratribus nostris S. R. E. cardinalibus, quos, quemadmodum deliberatio tantæ rei postulabat, omnes convocandos censuimus, unanimi eorumdem consilio et assensu, te, dilecte fili noster, delegimus, cujus fidei, religioni et exploratæ prudentiæ tantum ac tam grave hoc munus committeremus, illud persuasi, te, pro eâ virtute ac singulari sapientiâ quâ præstas, ac præsertim pro eo amore ac studio quod semper, in cæteris muneribus quæ tibi à Sede apostolicâ concredita sunt administrandis, erga catholicam Ecclesiam ostendisti, desiderio atque expectationi nostræ esse cumulatissimè responsurum.

Te igitur in nostrum et apostolicæ Sedis legatum ad primum

miséricordes qui a bien voulu, au milieu des anxiétés et des peines attachées, surtout dans les temps présents, au suprême pontificat dont il nous a chargés par un secret jugement, faire luire à nos yeux un rayon de consolation, en nous offrant les moyens de rendre à la religion catholique, dans ce pays, le libre exercice de son ministère, et d'y faire refleurir l'antique pureté de son culte.

L'amour paternel que nous avons toujours porté à la nation française, et notre désir ardent de voir cet ouvrage aussi heureusement commencé, être conduit par nous avec le secours de Dieu, à heureuse fin, nous remplissent d'une vive impatience, et nous forcent à chercher tous les moyens d'opérer un aussi grand bien, d'où dépend le salut de tant d'âmes que notre Seigneur J. C. a bien voulu racheter au prix de son sang.

Or, comme il nous a paru, ainsi qu'au Gouvernement français, très-utile pour le but que nous nous proposons, d'établir en notre nom et au nom du Siége apostolique, un légat qui, se rendant en France, pourvoie aux besoins spirituels des fidèles et accélère les heureux effets que l'on doit attendre de la convention passée entre nous et le Gouvernement de la République française; après avoir ouï nos vénérables frères les cardinaux de la S. E. R. que nous avons cru devoir tous convoquer pour délibérer sur une affaire d'une aussi grande importance, de leur avis et consentement unanimes, nous vous avons choisi, vous, notre cher fils, pour confier à votre foi, à votre religion et à votre prudence, une aussi importante mission; persuadés que vous surpasserez nos désirs et notre attente par la vertu et la sagesse qui vous distinguent, et surtout par cet attachement et ce zèle que vous n'avez cessé de montrer pour les intérêts de l'Eglise catholique dans les autres fonctions que le Saint-Siége vous a confiées.

Nous vous choisissons donc, en vertu des présentes lettres;

Galliarum Reipublicæ Consulem, vigore Præsentium eligimus, constituimus et deputamus, circumspectioni tuæ mandantes, ut munus hujusmodi pro tuâ in Deum pietate, in eos et hanc sanctam Sedem reverentiâ, in Christianam rempublicam studio, alacri animo suscipias, ac sedulò diligenterque, Deo juvante, exequaris, donec id pro necessitate temporum opportunum judicabitur.

Datum Romæ, apud S. Mariam Majorem, anno incarnationis Dominicæ millesimo octingentesimo primo, IX kalend. Septembris, pontificatûs anno secundo.

Sign. PIUS VII.

BREVE

quo datur cardinali legato potestas novos episcopos instituendi.

PIUS P. VII,

Ad futuram rei memoriam.

Quoniam, favente Deo, spes nobis affulget assequendi ut in omnibus locis domino gallicanæ Reipublicæ ad præsens subjectis unitas sanctæ matris Ecclesiæ redintegretur, et catholica religio reflorescat; in quem finem, per nostras apostolicas sub plumbo hâc ipsâ die datas litteras, de novo ere-

nous vous établissons, et nous vous députons, en qualité de notre légat et en qualité de légat du Siége apostolique auprès du premier Consul de la République française et près du peuple français; vous recommandant, au nom de votre amour pour Dieu, de votre respect pour nous et pour le Saint-Siége, et de votre dévouement aux intérêts de la religion, de recevoir cette charge avec joie, de vous en acquitter, moyennant la grâce de Dieu, avec fidélité et avec zèle, tant que la nécessité des circonstances nous le fera juger convenable.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'incarnation de N. S. J. C. 1801, le IX des calendes de Septembre, la seconde année de notre pontificat.

Signé PIE VII.

Certifié conforme :

Le secrétaire d'état, signé Hugues B. Maret.

Le conseiller d'état chargé des affaires concernant les cultes,

Signé Portalis.

BREF

qui donne au cardinal légat le pouvoir d'instituer les nouveaux évêques.

Pie VII, pape,

Pour en conserver le souvenir.

Comme Dieu a bien voulu faire luire à nos yeux l'espérance de voir l'unité de notre sainte mère l'Eglise se rétablir et la religion refleurir dans tous les pays actuellement soumis à la République française ; et nous, par nos lettres apostoliques, scellées en plomb, expédiées en ce même jour, ayant à cet

ximus atque statuimus decem metropolitanas et quinquaginta episcopales ecclesias; videlicet, archiepiscopalem Parisiensem cum suffraganeis, Versaliensi, Meldensi, Ambianensi, Atrebatensi, Cameracensi, Suessionensi, Aurelianensi et Trecensi; archiepiscopalem Bituricensem cum suffraganeis, Lemovicensi, Claromotensi et Sancti-Flori; archiepiscopalem Lugdunensem cum suffraganeis, Mimatensi, Gratianopolitanâ, Valentinensi et Camberiensi; archiepiscopalem Rothomagensem cum suffraganeis, Ebroïcensi, Sagiensi, Bajocensi et Constantiensi provinciæ Rothomagensis; archiepiscopalem Turonensem cum suffraganeis, Cenomanensi, Andegavensi, Rhedonensi, Nannetensi, Corisopitensi, Venetensi et Briocensi; archiepiscopalem Burdegalensem cum suffraganeis, Engolismensi, Pictaviensi, et Rupellensi; archiepiscopalem Tolosanam cum suffraganeis, Cadurcensi, Agennensi, Carcassonensi, Montispessulani et Bajonensi; archiepiscopalem Aquensem cum suffraganeis, Avenionensi, Dignensi, Niciensi et Adjacensi; archiepiscopalem Bisuntinam cum suffraganeis, Augustodunensi, Argentinensi, Divionensi, Nanceiensi et Metensi; et archiepiscopalem Mechliniensem cum suffraganeis, Tornacensi, Gandavensi, Namurcensi, Leodiensi, Aquisgranensi, Trevirensi et Moguntinâ; ad quas digni et idonei ecclesiastici viri erunt à primo ipsius Reipublicæ Consule nominandi, et à nobis ac pro tempore existentibus romanis pontificibus successoribus nostris approbandi, et, servatis formis jampridem constitutis, canonicè instituendi, juxta conventionem per similes apostolicas sub plumbo litteras nuper confirmatam; et quoniam temporis ac circumstantiarum ratio omnino postulat ut supradictæ omnes ecclesiæ tam metropolitanæ quàm episcopales, de utili atque idoneo pastore absque ullâ vel minimâ morâ respectivè provideantur, et idcircò spatium minimè suppetit nec habendi notitiam de nominationibus à dicto primo Consule faciendis, nec alia hic in urbe gerendi quæ in similibus peragi solent;

TABLE DES MATIÈRES.

PLANCHES.

Plan du Siége d'Aigremont.
Plan des Bains de la Marnotte.
Inscription de la Marnotte.

AGIOGRAPHIE.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE DES ÉVÊQUES DE LANGRES.

TABLE DES MATIÈRES.

BIOGRAPHIE.

MONOGRAPHIE.

ARCHÉOLOGIE.

ANTIQUITÉS CELTIQUES.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

REVUE DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE ECCLÉSIASTIQUE.

ERRATA.

Pag. 90, *lig.* 13, *au lieu de* prebandier, *lisez* prébendier.
Pag. 90, *lig.* 25, *au lieu de* Nicolas Forgeot, *lisez* Claude Forgeot.
Pag. 91, *lig.* 12, *au lieu de* pris, *lisez* prise.
Pag. 83, *lig.* 12, *au lieu de* la dispense plus rare, etc., *lisez* dispense de l'âge canonique et se l'attacha, etc.
Page 86, *lig.* 3, *au lieu de* Manuel du Chrétien, *lisez* Manuel Chrétien, etc.
Pag. 170, *lig.* 13, *au lieu de* vont, *lisez* et vont.
Pag. 172, *lig.* 9, *au lieu de* pu en constater, *lisez* pu constater.
Pag. 189, *lig.* 20, *au lieu de* argonite, *lisez* aragonite.
Pag. 259, *lig.* 22, *au lieu de* nous n'avons pas pu, *lisez* nous n'avons pu, etc.
Pag. 261, *lig.* 71, *au lieu de* caractère, *lisez* caractères.
Pag. 264, *ligne* 11, *au lieu de* munus, *lisez* munere.
Pag. 265, *lig.* 3, *au lieu de* nous n'avons pas pu, *lisez* nous n'avons pu.
Pag. 266, *lig.* 10, *au lieu de* et, *lisez* ou.
Pag. 278, *lig.* 1, *au lieu de* ponendum, *lisez* poni.
Pag. 299, *lig.* 19, *au lieu de* Iulus, *lisez* Biccianius Iulus.
Pag. 320, *lig.* 15, 18 et 20, *au lieu de* Depisorius, *lisez* Derisorius.
Pag. 334, *lig.* 15, *au lieu de* nouveau mur, *lisez* mur.
Pag. 350, *lig.* 4, *au lieu de* y offre, *lisez* offre là.
Pag. 352, *lig.* 4, *au lieu de* de chacun une, *lisez* chacun d'une.
Pag. 352, *lig.* 31, *au lieu de* même, *lisez* ce.
Pag. 407, *lig.* 23, *au lieu de* séparées, *lisez* décoré.
Pag. 431, *lig.* 28, *au lieu de* chanoine, *lisez* prébendier.
Pag. 455, *lig.* 16, *au lieu de* celle, *lisez* celles.
Pag. 463, *lig.* 25, *au lieu de* Mons, *lisez* Mans.
Pag. 544, *lig.* 5, *au lieu de* ici, *lisez* dans notre pays.
Pag. 544, *lig.* 28, *au lieu de* le saisit, *lisez* s'empare de lui.
Pag. 548, *lig.* 8, *au lieu de* inconnus, *lisez* ignorés.

ANNUAIRE

DU

DIOCÈSE DE LANGRES.



Rossel

ANNUAIRE

ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

DU DIOCÈSE DE LANGRES,

DIRIGÉ ET PUBLIÉ,

SOUS LE PATRONAGE

DE

M.gr L'ÉVÊQUE,

PAR

J.-C. MONGIN,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR.

Année 1839. --- 2.e volume.

LANGRES,

Imprimerie de DEJUSSIEU.

1839.

Deux sentiments ont fait ce livre : l'amour de l'histoire et l'amour de la terre natale.

(Gustave Laperouse.)

Depuis que les études historiques ont pris parmi nous un aussi grand développement, les écrivains se sont aperçus qu'il ne suffisait plus d'envisager avec quelques détails l'histoire de nos anciennes provinces, mais qu'il fallait aborder sans crainte les sources même de nos richesses nationales, la description de chaque pays en particulier.

Ils ont compris en effet que cet immense édifice historique, entrepris par notre époque, serait d'autant plus parfait, que chaque ouvrier viendrait, si l'on peut s'exprimer ainsi, apporter sa pierre toute façonnée, pour établir les bases du monument.

(Jules Fériel.)

Dans une des séances de la *Société d'Agriculture, des Sciences et Arts de la Haute-Marne*, François de Neuchâteau, membre de l'Institut, proposa de décerner, à ses frais, un prix à l'auteur de la meilleure histoire de ce département; personne ne répondit à l'appel, personne n'osa relever le gant. Manquait-il alors des hommes

assez instruits pour entreprendre ce travail? Non, certainement non ; mais nous le demandons à tous, quel est celui qui, assez courageux pour oser se mettre à l'ouvrage, n'eût pas reculé cent fois devant les immenses et désespérantes recherches qu'il lui eût fallu faire ? A cette époque, en effet, à part quelques notes courtes et superficielles, disséminées dans de vieux auteurs, rien encore n'avait été publié de particulier sur notre pays. Nos vieilles archives, ces curieux monuments des temps qui ne sont plus, restaient ignorées, gisant dans la poussière, et attendant une main habile et savante.

C'est le désir d'aplanir ces difficultés qui nous a fait entreprendre la publication de cet ouvrage, pour lequel nous avons réclamé la collaboration de tous les amis de la science et de leur pays. Plus tard viendra un écrivain qui, profitant de nos efforts, réunira tous ces matériaux, coordonnera toutes ces notices et en composera une histoire complète et pleine d'intérêt.

On conçoit que dans un seul volume il nous eût été impossible de bien faire apercevoir le but que nous nous sommes proposé; et que le

terme de trois années est nécessaire et même insuffisant pour indiquer seulement tous les genres de recherches qui doivent être réunis dans cet ouvrage. Nous regrettons aussi de ne pouvoir dépasser nos engagements à cause du nombre trop restreint des souscripteurs. C'est cette même raison qui nous a forcé à remettre à l'année prochaine plusieurs notices intéressantes qui nous ont été adressées, et d'ajourner, sinon abandonner entièrement la *Revue de législation et de jurisprudence ecclésiastique.* Nous le répétons, c'est avec regret que nous verrons abandonner cette publication qui peut être si utile pour notre histoire nationale.

Pourtant nous nous faisons un devoir de signaler avec reconnaissance l'accueil bienveillant que le conseil général de la Haute-Marne, le conseil municipal et les habitants de la ville de Langres surtout ont fait à notre travail; ce témoignage est un sûr garant de l'intérêt porté par nos concitoyens à notre publication.

Nous nous abstiendrons d'émettre aucun jugement sur le premier volume de l'*Annuaire :* les témoignages flatteurs rendus par *l'Acadé-*

mie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon; par la *Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or* et par plusieurs journaux, nous en tiendront lieu. Cependant nous nous bornerons à rapporter ici le compte-rendu qu'en donne l'*Echo du Monde savant,* dans son numéro du 12 septembre 1838.

« Deux jeunes et savants habitants de Lan-
» gres, MM. Mongin et Pechinet, ont entre-
» pris une publication bien digne des éloges et
» des encouragements des amis de notre histoire
» nationale; c'est l'histoire complète de tous les
» lieux du diocèse de Langres et des personnages
» célèbres qui y ont pris naissance, sous le titre
» d'*Annuaire ecclésiastique et historique du dio-*
» *cèse de Langres.*

» Le cadre adopté par les auteurs est complet
» et embrasse l'histoire civile, ecclésiastique et
» militaire. Il nous a paru parfaitement rempli.

» Il comprend, après les détails ordinaires
» des Annuaires :

» 1.° L'Agiographie, ou histoire des saints nés
» dans le diocèse;

» 2.° L'Histoire des Évêques de Langres;

» 3.° La Biographie des hommes remarqua-
» bles nés dans le département ;

» 4.° Les Monographies historiques des villes,
» villages, hameaux, châteaux, abbayes, etc. ;

» 5.° La description des ruines celtiques, ro-
» maines et du moyen-âge ;

» 6.° Une Revue de législation et de juris-
» prudence ecclésiastique, qui renferme le texte
» des lois, des décrets, etc., relatifs aux affaires
» ecclésiastiques, et des notes sur la jurispru-
» dence du conseil d'état, des cours et autres
» tribunaux.

» Les auteurs se sont aidés, pour leur belle pu-
» blication, des lumières et des travaux des per-
» sonnes les plus versées dans la connaissance
» de l'histoire du pays (MM. Beaulleret, Joli-
» bois, Migneret, Luquet, Fériel, Vouriot), et
» la réunion de tous ces efforts, dirigés vers le
» même objet, a jeté un jour tout nouveau sur
» beaucoup de points de l'histoire du diocèse de
» Langres.

» Nous espérons revenir sur ce travail remar-
» quable, que MM. Mongin et Pechinet dirigent
» avec un soin et une modestie trop rares au-

» jourd'hui. Mais nous ne voulons pas retarder
» davantage d'appeler l'attention des hommes
» qui se vouent à l'étude de l'histoire locale sur
» cette bonne publication, afin que dans cha-
» que département, un pareil travail s'exécutant,
» on obtienne une histoire complète et détail-
» lée de tous les lieux de la France, etc. »

Il nous a été impossible de faire paraître ce deuxième volume pour le mois de janvier comme nous l'avions annoncé, des occupations plus importantes ayant réclamé exclusivement presque tous nos instants.

Nous terminerons en renouvelant ici nos sincères remercîments à toutes les personnes qui ont bien voulu, cette année encore, nous seconder et nous être utiles.

J.-C. MONGIN.

Avril 1839.

JANVIER 1839.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 22 minutes le matin, et de 42 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE
1	Mardi	CIRCONCISION.	
2	Mercredi	s. Basile, évêque.	
3	Jeudi	ste. Geneviève, vierge.	
4	Vendredi	s. Grégoire évêque de Langres.	
5	Samedi	s. Siméon, stylite.	
6	1.er *Dim.*	ÉPIPHANIE.	
7	Lundi	s. Sénateur, 1.er évêque de Lang.	
8	Mardi	s. Lucien, prêtre et martyr.	D. Q.
9	Mercredi	ste. Paschasie, vierge et martyre.	le 7, à 9
10	Jeudi	s. Paul, ermite.	h. 14 m.
11	Vendredi	s. Théodose.	du soir.
12	Samedi	s. Arcade, martyr.	
13	2.e *Dim.*	BAPTÊME DE N. S.	
14	Lundi	s. Hilaire, évêque et docteur.	
15	Mardi	s. Maur, abbé.	
16	Mercredi	s. Antoine, abbé.	N. L.
17	Jeudi	ss. Jumeaux, martyrs.	le 15, à
18	Vendredi	Chaire de s. Pierre.	3 h. 3
19	Samedi	Révélation du corps de s. Didier.	m. du s.
20	3.e *Dim.*	s. Sébastien, martyr.	
21	Lundi	ste. Agnès, vierge et martyre.	
22	Mardi	s. Vincent, diacre et martyr.	
23	Mercredi	s. Urbain, évêque de Langres.	P. Q.
24	Jeudi	s. Timothée, évêque et martyr.	le 22, à
25	Vendredi	Conversion de s. Paul, apôtre.	11 h. 27
26	Samedi	ste. Paule, veuve romaine.	m. du m.
27	4.e *Dim.*	*Septuagésime.* s. Théodoric, évê.	
28	Lundi	s. Jean, abbé.	
29	Mardi	s. François de Sales.	P. L.
30	Mercredi	ste. Bathilde, reine.	le 29, à
31	Jeudi	s. Sarturnin.	3 h. 5o m. du s.

FÉVRIER.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 47 minutes le matin et de 44 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Vendredi	s. Ignace, évêque et martyr.	
2	Samedi	PURIFICATION DE LA Ste. VIERGE.	
3	5.e *Dim.*	*Sexagésime.* s. Blaise, évê. et m.	
4	Lundi	ste. Jeanne, reine de France.	
5	Mardi	ste. Agathe, vierge et martyre.	
6	Mercredi	s. Armand, évêque.	
7	Jeudi	s. Romuald, abbé.	D. Q.
8	Vendredi	s. Jean de Matha, prêtre.	le 6, à
9	Samedi	ste. Apolline, vierge.	6 h. 50
10	*Dimanc.*	*Quinq.* ste. Scholastique, vier.	m. du s.
11	Lundi	s. Séverin.	
12	Mardi	s. Benoît, d'Aniane.	
13	Mercredi	*Les Cendres.* s. Polyeucte, mar.	
14	Jeudi	s. Valentin, martyr.	
15	Vendredi	s. Isidore, confesseur.	N. L.
16	Samedi	ste. Julienne, vierge et martyre.	le 14, à
17	*Dimanc.*	*Quadragésime.* s. Silvain, évê.	3 h. 38
18	Lundi	s. Siméon, évêque.	m. du m.
19	Mardi	s. Gabin, prêtre et martyr.	
20	Mercredi	*Q.-T.* s. Eucher, évêque.	
21	Jeudi	s. Maurice.	
22	Vendredi	Chaire de s. Pierre à Antioche.	P. Q.
23	Samedi	ste. Marthe, vierge et martyre.	le 20, à 7 h. 59 m.
24	*Dimanc.*	*Reminiscere.* s. Mathias, apô.	du soir.
25	Lundi	s. Césaire.	
26	Mardi	s. Alexandre, évêque.	P. L.
27	Mercredi	s. Léandre.	le 28, à 8
28	Jeudi	ste. Honorine, vierge.	h. 45 m. du m.

Nombre d'or, 15. | Epacte, IV. | Cycle solaire, 27.
Indiction Rom., 11. | Lettre Dom., G.

MARS.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 2 minutes le matin, et de 45 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Vendredi	s. Néon et s. Turbon, martyrs.	
2	Samedi	Les 5 Plaies.	
3	3.e *Dim.*	*Oculi.* ste. Cunégonde, imp.	
4	Lundi	s. Adrien, martyr.	
5	Mardi	s. Théophile, évêque.	
6	Mercredi	ste. Colette, vierge.	
7	Jeudi	ste. Perpét. et ste. Félic.	
8	Vendredi	s. Cyrille, évêque.	
9	Samedi	ste. Françoise, veuve.	D. Q. le 8, à 1 h. 41 m. du soir.
10	4.e *Dim.*	*Lætare.* s. Victor, martyr.	
11	Lundi	s. Vigile, évêque.	
12	Mardi	s. Grégoire, pape.	
13	Mercredi	ste. Christine, veuve et martyre.	
14	Jeudi	s. Lubin.	
15	Vendredi	ste. Léonille, martyre.	
16	Samedi	s. Abraham, ermite.	
17	5.e *Dim.*	LA PASSION. ste. Gertrude.	N. L. le 15, à 2 h. 22 m. du s.
18	Lundi	s. Alexandre, évêque.	
19	Mardi	s. Joseph.	
20	Mercredi	s. Vulfran, évêque.	
21	Jeudi	s. Benoît, abbé.	
22	Vendredi	s. Hilaire, confesseur.	
23	Samedi	s. Benoît, martyr.	P. Q. le 23, à 5 h. 38 m. du mat.
24	6.e *Dim.*	LES RAMEAUX. s. Siméon, mar.	
25	Lundi	ANNONCIATION.	
26	Mardi	s. Théodore, évêque.	
27	Mercredi	s. Rupert, évêque.	
28	Jeudi	*Le Jeudi-Saint.* s. Price, mar.	
29	Vendredi	*Le Vendredi-Saint.* s. Eustase,	P. L. le 30, à 2 h. 28 min. du matin.
30	Samedi	*Le Samedi-Saint.* s. J Climaque.	
31	*Dim.*	PAQUES. ste. Cornélie, mart.	

AVRIL.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 56 minutes le matin, et de 43 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Lundi	s. Leuçon.	
2	Mardi	s. François de Paule.	
3	Mercredi	s. Richard, évêque.	
4	Jeudi	s. Ambroise, évêque.	
5	Vendredi	ste. Irène, vierge et martyre.	
6	Samedi	s. Hégésippe.	
7	1.er *Dim.*	QUASIMODO. s. Célestin, pape.	
8	Lundi	s. Diosèse.	D. Q. le 7, à 4 h. 42 m. du ma.
9	Mardi	Les 7 Vierges martyres.	
10	Mercredi	s. Macaire, évêque.	
11	Jeudi	s. Léon, pape.	
12	Vendredi	s. Jules, pape.	
13	Samedi	s. Justin.	
14	2.e *Dim.*	*Bon Pasteur.*	
15	Lundi	s. Paterne.	N. L. le 13, à 11 h. 27 m. du so.
16	Mardi	s. Sigismond, roi.	
17	Mercredi	s. Étienne, abbé.	
18	Jeudi	s. Éleutère, évêque.	
19	Vendredi	s. Hermogène, martyr.	
20	Samedi	s. César, martyr.	
21	3.e *Dim.*	s. Anselme, évêque.	P. Q. le 20, à 5 h. 5 m. du soir.
22	Lundi	ste. Opportune.	
23	Mardi	s. Georges, martyr.	
24	Mercredi	s. Gérard, évêque.	
25	Jeudi	s. Marc, évangéliste.	
26	Vendredi	Révél. du corps de s. Bénigne.	
27	Samedi	s. Polycarpe, évêque.	
28	4.e *Dim.*	ste. Marie, égyptienne.	P. L. le 28, à 7 h. 34 m du oir.
29	Lundi	s. Robert, abbé.	
30	Mardi	ste. Sophie, vierge.	

MAI.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 39 minutes le matin, et de 39 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Mercredi	s. Jacques et s. Philippe.	
2	Jeudi	s. Athanase, évêque.	
3	Vendredi	Invention de la ste. Croix.	
4	Samedi	ste. Monique, veuve.	
5	5.e *Dim.*	Conversion de s. Augustin.	
6	Lundi	*Les Rogations.* s. Jean, *P-L.*	☾
7	Mardi	s. Benoit, pape.	D. Q.
8	Mercredi	s. Pierre, évêque.	le 6, à
9	Jeudi	ASCENSION. s. Grégoire.	3 h. 52
10	Vendredi	s. Mamert, évêque.	m. du s.
11	Samedi	s. Gengoul, martyr.	
12	6.e *Dim.*	s. Amâtre, évêque.	
13	Lundi	ste. Glycère, martyre.	●
14	Mardi	s. Apruncule, évêque de Langres.	N. L.
15	Mercredi	s. Isidore, martyr.	le 13, à 7
16	Jeudi	s. Honoré.	h. 20 m.
17	Vendredi	ste. Restitué, vierge.	du mat.
18	Samedi	*V. et J.* s. Pierre Célestin, pape.	
19	*Diman.*	PENTECOTE. s. Yves, prêtre.	
20	Lundi	s. Bernardin, miss.	☽
21	Mardi	s. Thibault.	P. Q.
22	Mercredi	*Q.-T.* ste. Julie, vierge.	le 20, à 6
23	Jeudi	s. Didier, évêq. de Lang., martyr.	h. 36 m.
24	Vendredi	s. Donatien.	du mat.
25	Samedi	s. Urbain, pape.	
26	1.er *Dim.*	LA TRINITÉ. s. Gand, anach.	
27	Lundi	s. Philippe de Néri.	○
28	Mardi	s. Germain, évêque.	P. L.
29	Mercredi	s. Maximin, évêque.	le 28, à
30	Jeudi	FÊTE-DIEU. s. Félix, p. et mar.	10 h. 55
31	Vendredi	ste. Pétronille, vierge.	m. du m.

JUIN.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 2 minutes le matin, et de 13 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Samedi	s. Pamphile, prêtre.	
2	2.e *Dim.*	s. Pothin, év.	
3	Lundi	ste. Clotilde.	
4	Mardi	s. Quirin, évêque et martyr.	
5	Mercredi	s. Aptat, évêque de Milan.	D. Q.
6	Jeudi	*Oct. de la Fête-Dieu.* s. Claude.	le 4, à 11
7	Vendredi	s. Norbert, évêque.	h. 46 m.
8	Samedi	s. Médard, évêque.	du s.
9	3.e *Dim.*	ste. Pélagie, vierge et martyre.	
10	Lundi	*Fête du Sacré Cœur.*	
11	Mardi	s. Barnabé.	
12	Mercredi	s. Basilide.	N. L.
13	Jeudi	s. Antoine de Padoue.	le 11, à 2
14	Vendredi	s. Mansuet.	h. 51 m
15	Samedi	s. Fergeul et s. Féréol, martyrs.	du s.
16	4.e *Dim.*	s. François de Regis.	
17	Lundi	s. Vorle, prêtre.	
18	Mardi	ste. Marine, vierge.	
19	Mercredi	s. Gervais et s. Protais, martyrs.	P. Q.
20	Jeudi	ste. Pudantine, vierge.	le 18, à
21	Vendredi	s. Louis de Gonzague.	10 h. 11
22	Samedi	s. Paulin, évêque.	m. du s.
23	5.e *Dim.*	s. Jacob, évêque.	
24	Lundi	*Nativité de s. Jean-Baptiste.*	
25	Mardi	ste. Lucie, vierge et martyre.	
26	Mercredi	s. Jean et s. Paul, martyrs.	
27	Jeudi	s. Crescent.	P. L.
28	Vendredi	s. Irenée, évêque et martyr.	le 27, à
29	Samedi	s. Pierre et s. Paul, apôtre.	0 h. 9 m.
30	6.e *Dim.*	Commémoration de s. Paul.	du mat.

JUILLET.

Les jours diminuent, pendant ce mois, de 30 minutes le matin, et de 26 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Lundi	s. Martial, évêque.	
2	Mardi	*Visitation de la S.te Vierge.*	
3	Mercredi	s. Thiébault, anachorète.	
4	Jeudi	Translation de s. Martin.	
5	Vendredi	ste. Zoé, martyre.	
6	Samedi	ste. Dominique, vierge.	D. Q. le 4, à 5 h. 24 m. du m.
7	7.e *Dim.*	s. Thomas, évêque et martyr.	
8	Lundi	s. Procope, évêque.	
9	Mardi	ste. Anatolie, vierge.	
10	Mercredi	Les 7 frères, martyrs.	
11	Jeudi	s. Benoît, abbé.	
12	Vendredi	s. Jean Gualbert, abbé.	N. L. le 10, à 11 h. 11 m. du s.
13	Samedi	s. Eugène, évêque.	
14	8.e *Dim.*	s. Bonaventure, évêque.	
15	Lundi	ste. Julie, martyre.	
16	Mardi	s. Valentin, évêque.	
17	Mercredi	s. Alexis, confesseur.	
18	Jeudi	s. Thomas d'Aquin.	
19	Vendredi	s. Vincent de Paul.	P. Q. le 18, à 3 h. 11 m. du s.
20	Samedi	ste. Marguerite, vierge et martyre.	
21	9.e *Dim.*	s. Victor, martyr.	
22	Lundi	ste. Marie-Magdeleine.	
23	Mardi	s. Apollinaire, évêque.	
24	Mercredi	ste. Christine.	
25	Jeudi	s. Jacques, apôtre.	
26	Vendredi	s. Joachim et ste. Anne.	
27	Samedi	s. Georges.	P. L. le 26, à 11 h 36 m. du m.
28	10.e *Dim.*	s. Victor, pape.	
29	Lundi	s. Loup, évêque.	
30	Mardi	s. Ignace de-Loyola.	
31	Mercredi	s. Germain, évêque.	

AOUT.

Les jours diminuent, pendant ce mois, de 41 minutes le matin, et de 54 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Jeudi	s. Pierre ès-liens.	
2	Vendredi	s. Étienne, pape et martyr.	
3	Samedi	Invention du corps de s. Etienne.	D. Q.
4	11.e *Dim.*	s. Dominique, prêtre.	le 2, à 9
5	Lundi	s. Menge, évêque.	h. 58 m.
6	Mardi	TRANSFIGURATION DE N. S.	du mat.
7	Mercredi	s. Donatien, évêque.	
8	Jeudi	s. Justin, évêque.	
9	Vendredi	ste. Beline, vierge et martyre.	
10	Samedi	s. Laurent, diacre et martyr.	N. L.
11	12.e *Dim.*	Susception de la ste. Couronne.	le 9, à 9
12	Lundi	ste. Claire, vierge.	h. 28 m.
13	Mardi	ste. Radegonde, reine de France.	du mat.
14	Mercredi	*V.-J.* ste. Anastasie, vierge.	
15	Jeudi	ASSOMPTION.	
16	Vendredi	s. Roch, confesseur.	
17	Samedi	s. MAMMÈS.	
18	13.e *Dim.*	ste. Hélène, impératrice.	P. Q.
19	Lundi	s. Donat, évêque.	le 17, à 8
20	Mardi	s. Bernard, abbé.	h. 47 m.
21	Mercredi	ste. Jeanne de Chantal.	du mat.
22	Jeudi	s. Maur, martyr.	
23	Vendredi	s. Symphorien, martyr.	
24	Samedi	s. Sidoine.	P. L.
25	14.e *Dim.*	s. Louis, roi de France.	le 24, à 9
26	Lundi	s. Barthelemi, apôtre.	h. 47 m.
27	Mardi	s. Césaire, évêque.	du soir.
28	Mercredi	s. Augustin, évêque.	
29	Jeudi	Décollation de s. Jean-Baptiste.	D. Q.
30	Vendredi	s. Fiacre, solitaire.	le 31, à 2
31	Samedi.	s. Optat, évêque d'Auxerre.	h. 57 m.
			du s.

SEPTEMBRE. ♎

Les jours diminuent, pendant ce mois, de 41 minutes le matin, et de 61 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE
1	15.e *Dim.*	s. Gilles, abbé.	
2	Lundi	s. Lazare et ste. Marthe.	
3	Mardi	s. Grégoire-le-Grand.	
4	Mercredi	s. Marcel, martyr.	
5	Jeudi	s. Victorin, évêque.	
6	Vendredi	s. Eleuthère, abbé.	
7	Samedi	s. Alpin, évêque.	
8	16.e *Dim.*	NATIVITÉ DE NOTRE-DAME.	N. L. le 7, à 10 h. 30 m. du soir.
9	Lundi	s. Sergius, pape.	
10	Mardi	ste. Pulchérie, vierge.	
11	Mercredi	s. Patien, évêque.	
12	Jeudi	s. Sylvain, évêque.	
13	Vendredi	s. Gauthier, évêque.	
14	Samedi	*Exaltation de la Ste. Croix.*	
15	17.e *Dim.*	s. Nicomède.	
16	Lundi	s. Cyprien, évêque.	
17	Mardi	s. Lambert.	P. Q. le 16, à 2 h. 9 m. du m.
18	Mercredi	*Q.-T.* s. Jean Chrysostome, évê.	
19	Jeudi	s. Seine, abbé.	
20	Vendredi	s. Eustache.	
21	Samedi	s. Mathieu, apôtre.	
22	18.e *Dim.*	s. Maurice, martyr.	
23	Lundi	ste. Thècle, vierge et martyre.	
24	Mardi	s. Corneille, pape et martyr.	P. L. le 23, à 7 h. 19 m. du mat
25	Mercredi	s. Cléophas, martyr.	
26	Jeudi	ste. Justine, vierge.	
27	Vendredi	s. Cosme et s. Damien, martyrs.	
28	Samedi	s. Céran, évêque.	
29	19.e *Dim.*	s. Michel, archange.	D. Q. le 29, à 9 h. 53 du soir.
30	Lundi	s. Jérôme, prêtre.	

OCTOBRE.

Les jours diminuent, pendant ce mois, de 46 minutes le matin, et de 58 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Mardi	s. Remi, évêque.	
2	Mercredi	ss. Anges gardiens.	
3	Jeudi	s. Denis, aréopagite.	
4	Vendredi	s. François d'Assise.	
5	Samedi	ste. Auréa, vierge.	
6	20.e *Dim.*	s. Bruno, abbé.	
7	Lundi	s. Sergius.	
8	Mardi	ste. Brigitte.	N. L.
9	Mercredi	s. Denis, évêque.	le 7, à 2
10	Jeudi	s. Cassius, martyr.	h. 23 m.
11	Vendredi	ste. Placidie, vierge.	du soir.
12	Samedi	s. Evagre, martyr.	
13	21.e *Dim.*	s. Venant, abbé.	
14	Lundi	ste. Menehould.	
15	Mardi	ste. Thérèse, vierge.	P. Q.
16	Mercredi	s. Berchaire, abbé.	le 15, à 6
17	Jeudi	s. Cerbon, évêque.	h. 34 m
18	Vendredi	s. Luc, évangéliste.	du soir.
19	Samedi	s. Savinien, évêque.	
20	22.e *Dim.*	s. Maxime, martyr.	
21	Lundi	ste. Ursule, vierge et martyre.	
22	Mardi	s. Vallier, archidiacre.	
23	Mercredi	s. Louvent, abbé et martyr.	P. L.
24	Jeudi	s. Magloire, évêque.	le 22, à
25	Vendredi	s. Crépin et s. Crépinien, martyrs.	4 h. 41
26	Samedi	s. Évariste, pape.	m. du s.
27	23.e *Dim.*	s. Florent, martyr.	
28	Lundi	s. Simon et s. Jude, apôtres.	
29	Mardi	ste. Eusébie, vierge.	D. Q.
30	Mercredi	s. Léon, pape.	le 29, à
31	Jeudi	*Vigile et Jeûne.*	8 h. 10 m. du m.

NOVEMBRE.

Les jours diminuent, pendant ce mois, de 34 minutes le matin, et de 34 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	Vendredi	**TOUSSAINT.**	
2	Samedi	*Commém. de tous les fidèles déf.*	
3	24.ᵉ *Dim.*	s. Hubert, évêque.	
4	Lundi	s. Charles Borromée, évêque.	
5	Mardi	s. Malachie.	
6	Mercredi	*Susc. des reliq. de s. Mammès.*	
7	Jeudi	s. Amaranthe, martyr.	N. L.
8	Vendredi	*Vénérat. des saintes reliques.*	le 6, à 8
9	Samedi	s. Mathurin, prêtre.	h. 21 m.
10	25.ᵉ *Dim.*	s. Léon-le-Grand, pape.	du mat.
11	Lundi	s. Martin, évêque.	
12	Mardi	s. Véran, évêque.	
13	Mercredi	s. Brice, évêque.	
14	Jeudi	ste. Vénérande, vierge.	
15	Vendredi	s. Maclou, évêque.	P. Q.
16	Samedi	s. Edme, évêque.	le 14, à
17	*Dim.*	s. Aignan, évêque.	9 h. 22
18	Lundi	ste. Aude, vierge.	m. du m.
19	Mardi	ste. Élisabeth, veuve.	
20	Mercredi	s. Edmond, roi.	
21	Jeudi	*Présentation de la Ste. Vierge.*	
22	Vendredi	ste. Cécile, vierge et martyre.	P. L.
23	Samedi	s. Clément, pape et martyr.	le 21, à 2
24	*Dim.*	s. Bénigne, prêtre et martyr.	h. 21 m.
25	Lundi	ste. Catherine, vierge et martyre.	du mat.
26	Mardi	s. Pierre, évêque d'Alexandrie.	
27	Mercredi	s. Lin, pape et martyr.	
28	Jeudi	s. Ruf, martyr.	D. Q.
29	Vendredi	s. Saturnin, évêque et martyr.	le 27, à
30	Samedi	s. André, apôtre.	10 h. 35
			m du s.

DÉCEMBRE.

Les jours diminuent, pendant ce mois, de 22 minutes le matin, et de 6 minutes le soir.

J. DU MOIS.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de LA LUNE.
1	1.er *Dim.*	*Avent.* s. Éloi, évêque.	
2	Lundi.	s. François-Xavier.	
3	Mardi	s. Claude, évêque.	
4	Mercredi	ste. Barbe, vierge et martyre.	
5	Jeudi	s. Sabas, abbé.	
6	Vendredi	s. Nicolas, évêque.	
7	Samedi	s. Ambroise, évêque.	N. L.
8	2.e *Dim.*	CONCEPTION DE NOTRE-DAME.	le 6, à 3
9	Lundi	ste. Valérie, vierge.	h. 10 m.
10	Mardi	ste. Eulalie, vierge.	du m.
11	Mercredi	s. Lucien, martyr.	
12	Jeudi	s. Crescent, martyr.	
13	Vendredi	ste. Lucie, vierge et martyre.	
14	Samedi	s. Nicaise, évêque.	P. Q.
15	3.e *Dim.*	s. Maxini, abbé.	le 13, à 9
16	Lundi	Les 3 enfants de la fournaise.	h. 58 m.
17	Mardi	ste. Begge, vierge.	du soir.
18	Mercredi	*Quatre-Temps.* s. Gatien, évê.	
19	Jeudi	ste. Fauste.	
20	Vendredi	s. Macaire, prêtre.	
21	Samedi	s. Thomas, apôtre.	P. L
22	4.e *Dim.*	ste. Salaberge, veuve.	le 20, à
23	Lundi	ste. Victoire.	0 h. 54
24	Mardi	*Vigile et Jeûne.*	m. du s.
25	Mercredi	NOEL.	
26	Jeudi	s. Étienne, 1.er martyr.	
27	Vendredi	s. Jean, apôtre.	D. Q.
28	Samedi	ss. Innocents.	le 27, à 4
29	*Dimanc.*	s. Thomas de Cant.	h. 55 m.
30	Lundi	ste. Anysie, martyre.	du soir.
31	Mardi.	s. Silvestre.	

CLERGÉ

DE

L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE LANGRES.

TITRE SAINT-MAMMÈS (Rit particulier).

M.gr PARISIS (Pierre-Louis), Évêque de Langres, né à Orléans, le 12 août 1795, sacré à Paris, le 8 février 1835.

Vicaires généraux : MM.

Barrillot, supérieur du grand séminaire, grand pénitencier, doyen du chapitre, } agréés par le roi.
Vouriot. } agréés par le roi.
Donadei, chanoine.
Bavoillot, chanoine, archiprêtre.
Favrel, chanoine honoraire.
Jolly, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire.

Secrétariat :

M. Carré, secrétaire.

Officialité : MM.

Vouriot, official.
N......, promoteur.
Carré, greffier.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

Chanoine d'honneur :

M.gr MATHIEU, archevêque de Besançon.

Chanoines titulaires : **MM.**

Bavoillot, archiprêtre, vicaire général.
Piot.
Huin.
Dubreuil de Mazières.
Rocard.
Donadei, théologal, vicaire général.
Rieusset, grand chantre.
Janny.
Lorain, supérieur du grand séminaire.

Chanoines honoraires résidants : **MM.**

D'Régel, inspecteur général honoraire de l'Université.
Thirion.
Jolly, vicaire général.
Astier, doyen hon. de l'acad. de Besançon.
Roussel, aumônier de St.-Maur.
Thomas, profes. de théologie.
Vautrin, vicaire de la cathédrale.
Favrel, vicaire général.
Manois.

Chanoines honoraires non-résidants : **MM.**

Malarme, curé de Chaumont.
Tassel, desservant de Chalindrey.
Hutinet, desservant de Bussières-lez-Belmont.
Daubrive, curé du Fays-Billot.
Aubert, ancien curé de Varennes.
Richard, chanoine et secrétaire de l'évêché d'Orléans.
Huet, curé de St.-Paul, à Orléans.
Désir-Martin, vicaire de la paroisse St.-Donatien d'Orléans.
Desbilliers, prêtre du diocèse de Paris.
Aubertin, curé d'Aubigny.
Mathey, curé de Bourbonne.

ADMINISTRATION DE LA PAROISSE : MM.

Bavoillot, curé.
Vautrin, vicaire.
Carbillet, id.
Javillard, vicaire.
Vitu, id.

FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE.

Président, M.gr L'ÉVÊQUE.

Conseillers : MM.

Bavoillot, archiprêtre.
Huin, chanoine.
Rocard, chanoine.
Aubert, maire.
Pistollet, médecin.
Durand, trésorier.
Regnier, secrétaire.
Parisot-Jourdain.
Delecey-de-Changey.
De Huvé.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN : MM.

Lorain, supérieur.
Manois, directeur.
Febvre, économe.
Jolly, trésorier.

Professeurs : MM.

Thomas, chanoine hon., prof. de morale.
Bouvier, profes. de dogme.
Chantôme, profes. de philoso.
Brulé, professeur d'histoire sainte.
Duplessy, professeur d'histoire ecclésiastique.

ÉCOLE SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE, *à Langres*,

(*autorisée par ordonnance royale du 5 novembre 1828*).

MM.

Jolly, chanoine honoraire, vicaire général, supérieur.
Briffaut, directeur.

Professeurs : MM.

Guenin, professeur de mathématiques.
Véchambre, professeur de rhétorique.
Moliard, professeur de seconde.
Henry, professeur de troisième.
Brouillon, professeur de quatrième.
Perrot, professeur de cinquième.
Sergent, professeur de sixième.
Lorez, professeur de septième.

AUMONIERS : MM.

Vautrin, chanoine honoraire, aumônier du collége.
Roussel, id., id. de la communauté du saint Enfant-Jésus.
Boileau, aumônier de la communauté de Saint-Dominique.
Thevenot, id. des hospices de la Charité et de St.-Laurent.

PRÊTRES HABITUÉS : MM.

Meusy.
Jourdheuil.
Minot.
Maranget.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

A LANGRES.

Frères de la doctrine chrétienne (la communauté se compose de six frères donnant l'instruction gratuite à environ 400 enfants).
Religieuses de l'Annonciade céleste (cloitrées).
Dominicaines (un certain nombre d'entre elles sont consacrées à l'éducation des jeunes demoiselles. Elles ont une centaine d'élèves, dont 45 pensionnaires et 55 externes).
Religieuses du St.-Enfant-Jé-

sus, dites de Saint-Maur (elles se consacrent uniquement à l'éducation des jeunes demoiselles, et donnent l'instruction à plus de 300 élèves, dont 92 pensionnaires, 100 externes payantes, et plus de 100 non payantes).

Sœurs de la Providence (noviciat, classes gratuites où plus de 200 enfants reçoivent l'instruction, ouvroir où de jeunes filles apprennent la couture).

(Cette congrégation, dont la maison mère est à Langres, se consacre à l'instruction des enfants et au soin des malades. Elle possède 46 établissements, dont 40 dans le diocèse de Langres et 6 dans celui de Dijon, et où plus de 4000 enfants reçoivent l'instruction et sont formées au travail des doigts).

Sœurs de St.-Vincent-de-Paul (Charité, hospice civil et distributions de secours aux pauvres).

id. (St.-Laurent, hospice militaire).

A CHAUMONT.

Frères de la doctrine chrétienne, trois frères, 150 élèves.

Sœurs de St.-Vincent-de-Paul (hospice).

Sœurs de la Providence de Langres (écoles de filles et ouvroir).

id. (Maison de maternité).

A VASSY.

Sœurs de St.-Charles (hospice).

Religieuses du St.-Enfant-Jésus (pensionnat, classes bourgeoises et classes gratuites).

A ST.-DIZIER.

Frères de la doctrine chrétienne (six frères, 406 élèves).

Sœurs de St.-Charles (hospice).

Sœurs de la Charité, du diocèse de Besançon (hospice départemental pourles aliénés).

Sœurs de la doctrine chrétienne (école de filles.)

A JOINVILLE.

Frères de la doctrine chrétienne (3 frères, 145 élè.).

Sœurs de St.-Charles (hospice et classes gratuites).

A BOURBONNE.

Sœurs de St.-Charles.

A NOGENT, FAYS-BILLOT ET FRESNES.

Sœurs de St.-Charles (elles tiennent des écoles de filles et soignent les malades à domicile).

A CHATEAUVILLAIN.

Sœurs de la Providence de Langres (hospice, école de filles et ouvroir).

A ARC.

Sœurs de la Providence de Langres (hospice, école de filles et ouvroir).

A ÉCLARON.

Sœurs de la doctrine chrétienne (école de filles et ouvroir).

A LACHAPELLE.

Ursulines hospitalières de l'instruction chrétienne de Troyes. (Elles tiennent une école de filles et soignent les malades à domicile).

A Andelot. — Aubepierre. — Biesles. — Bologne. — Brennes. — Bussières. — Chalindrey. — Chalvraines. — Chauffourt. — Chézeaux. — Clinchamp. — Coiffy-le-Haut. — Dampierre. — Dancevoir. — Genevrières. — Germainvilliers. — Gilley. — Heuilley-le-Grand. — Heuilley-Cotton. — Hortes. — Is. — Leffonds. — Maranville. — Marcilly. — Meures. — Montigny. — Neuilly. — Poissons. — Rivière-les-Fosses. — St.-Michel. — Serqueux. — Signéville. — Varennes. — Vaux. — Vicq. — Villegusien. — Villiers-en-Lieu,

Ecoles de filles tenues par les Sœurs de la Providence de Langres, qui soignent en même temps les malades à domicile.

Dans un grand nombre de paroisses, écoles de filles tenues par des Sœurs de la doctrine chrétienne de Nancy, et par des Sœurs de la Providence de Portieux.

ANNUAIRE

HISTORIQUE

DU DIOCÈSE DE LANGRES.

AGIOGRAPHIE.

Les Légendes sur les trois saints Jumeaux que nous donnons ici, sont extraites de la curieuse et savante collection des Bollandistes, tome 2, pag. 73, qui a pour titre :

Acta Sanctorvm qvotqvot toto orbe colvntvr, vel a catholicis scriptoribvs celebrantvr, qvæ ex antiqvis monvmentis latinis, græcis, aliarvmque gentium collegit, digessit, notis illustravit Ioannes Bollandvs, societatis Iesv theologvs, seruatâ primigeniâ scriptorvm phrasi. Operam et stvdivm contvlit Godefridvs Henschenivs eivsdem societatis theologvs. Ianvarii tom. II. XVI. posteriores dies complectens. — Antverpiæ, apud Ioannem Mevrsivm. Anno M. DC. XLIII. (In-folio).

On a cru ne devoir rien changer de l'ordre dans lequel ces Légendes sont présentées. Ce travail qui est divisé en trois parties, contient 1° une compilation historique et critique. 2° Les Actes des saints Jumeaux d'après le plus vieux manuscrit connu, celui de M. Velserus. 3° enfin les mêmes actes tirés des manuscrits de notre compatriote Warnahaire, dédiés à S. Céran, évêque de Paris.

Nous nous abstiendrons de porter aucun jugement sur ces différentes Légendes, que nous avons cherché à rendre dans

toute la naïveté de leur style. En donnant de préférence cette année, parmi tant d'autres sujets, l'histoire des Saints Jumeaux, nous n'avons pas cru d'abord pouvoir en choisir un plus intéressant pour le pays ; nous avons été d'ailleurs mus par le désir de faire connaître à nos compatriotes une partie des œuvres de Warnahaire (1), qui vivait dans le VII[e] siècle, et dont la mémoire avec les écrits est parvenue jusqu'à nous. C'est un tribut de reconnaissance que nous devions à l'écrivain qui le premier a illustré son antique patrie, déjà célèbre à tant d'autres titres. Nous avons aussi donné la version de M. Velserus, avec le texte en regard pour les deux auteurs, afin qu'on pût mieux juger du mérite respectif des deux écrivains, dont le style, quoique de la basse latinité, rappelle par fois le beau siècle d'Auguste. Mais nous avons fait grâce du texte de la dissertation des Bollandistes, dont le latin n'est pas plus intelligible au premier coup-d'œil que ne le paraîtra de même la traduction littérale.

Nous nous proposons de donner l'an prochain une autre partie des œuvres du savant chanoine de Langres, qui renferme la vie de Saint Didier.

On a placé au bas de chaque page les *variantes, notes, etc.*, qui se trouvent à la fin de chaque chapitre du recueil des Bollandistes.

(1) Voir l'*Annuaire* de 1811.

D'après divers auteurs.

17 JANVIER.

DES SAINTS MARTYRS

SPEUSIPPE, ELEUSIPPE, MELEUSIPPE,

TROIS FRÈRES JUMEAUX ;

LEONILLE, JONILLE, NEO, TURBO.

§ I. *Culte, actes, âges des trois frères Jumeaux.*

1. DANS *les fastes sacrés, une des plus célèbres fêtes est celle des trois saints frères Jumeaux, au* 16 *des kalendes de février, d'après Usuardus :* Langres est le lieu de la naissance des saints jumeaux Speusippe, Elasippe et Mélasippe, qui dans la vingt-cinquième année de leur âge, avec leur aïeule Léonille, Jonille et Néo, reçurent la couronne du martyre sous l'empereur Aurélien. *La plupart des manuscrits traitent des mêmes saints, ainsi que les ouvrages de Bede, Ado, Raban, Notkerus ; Maurolycus, Galesinius, Canisius, Bellinus, le Martyrologe romain, Felicius, Saussaius, dont le plus grand nombre joignent* Turbon *à ces martyrs. Le plus ancien Martyrologe, écrit de la main de St. Jérôme, en parle ainsi :* A Langres, martyre des saints jumeaux Speusippe, Elasippe, Mélasippe, Léonille, Junille, Neo. *Le manuscrit de Dunghall* (1) : des

17 janvier.

Lieu de la naissance de ces Saints.

(1) Petite ville de l'Ultonie en Irlande (D).

trois frères jumeaux, Speusippe, Hélape, Munice. *Le vieux manuscrit Rhinawiense :* à Langres, *passion* des saints martyrs Jumeaux. *Le poëte Wandalbert :*

Le seizième *jour* est consacré par
La vertu d'Antoine :
Ce même *jour* brille de l'éclat que lui
Ajoute la fête des Jumeaux
Qu'honore le peuple Langrois
Au pied de leur unique tombeau de marbre.

Leurs noms écrits diversement.

2. *On trouverait difficilement d'autres noms de saints écrits avec autant de variantes.* En effet, Speusepe, Speosippe, Sensippe, Speusipe, Spensippe, Peusippe, Speusipie sont les noms donnés à Speusippe ; l'étymologie de ce mot signifie lancer des coursiers à toute bride. Pour Eleusippe, qui va *ou* combat à cheval, Elensippe, Eleusipe, Heleusippe, Eleusipie, Helape, Eleosippe et (ce qui signifierait assez animer un cheval) Elasippe. A Mélasippe, ceux de Meleusippe, Maleusipe, Melensippe, Meleusipe, Mumice, Meleosippe, Malensippe, Mesippe. Leonilla s'appelle aussi Leouilla, Lonilla, Neonila, Neouilla. Pour Jonilla, on trouve Jouilla, Conilla, Jeonilla, Lonilla, Louilla, Innilla, Jonella, Janilla, Junilla. Les uns enfin appellent Neo, Nero, d'autres Neona, d'autres encore Neno : le martyrologe allemand, Neo ; *mais il prétend que c'est une femme qui, comme Leonille et Jonille, fut suspendue par les cheveux,*

et eut la tête tranchée après avoir enduré tous les autres supplices.

3. *Les actes de ces glorieux athlètes furent, à ce qu'on rapporte, recueillis par les saints* Neo *et* Turbo; *mais existent-ils quelque part? c'est ce que nous n'osons décider. Notre cher Rosweydus, à la plume duquel nous empruntons les actes qu'il avait copiés dans un vieux manuscrit de Marcus Velserus, les regardait comme les plus précieux s'ils n'eussent été mutilés. On nous en a communiqué d'autres tirés d'un manuscrit de Saint-Omer dû à la main de saint Maximin, du monastère de Sainte-Marie de Ripatorium. Ces actes quelque peu embellis par Surius, furent recueillis par Monbritius et Cornelius Grasius, qui les publièrent. Leur auteur* fut *Warnahaire qui dans Mélanus, est appelé* Wariharius, *et dans Galésinius,* Euariharius. *Il les dédia à* S. Ceraunius *ou* Ceran, *évêque qui occupa, dit-on, le siége de Paris sous Clovis* II, *avant Leudebertus, lequel assista au concile tenu à Reims par Sonnatius, en 630. Galesinius dit ces actes plus récents entachés* de quelques fautes, *Surius l'avoue; mais Baronius, tom. 2, an 179. N° 37 :* Les actes, *dit-il*, qui nous restent du martyre de ces saints, sortent de la même source, mais un peu altérés par l'injure des siècles. *La plupart des auteurs avancent que ce sont les mêmes actes qu'écrivit primitivement* S. Neo, *ce qu'ils ne nous prouvent*

Actes anciens.

Autres actes par Warnahaire.

pas du tout. En effet, Rosweydus regardait ceux de Velserus comme appartenant à S. Neo, *mais cette opinion n'est pas fondée.*

4. Ce que Baronius trouve surtout d'altéré, ce sont les dates, puisqu'il est dit qu'ils souffrirent le martyre sous l'empereur Aurélien, au temps de S. Polycarpe ; *tandis qu'il est certain que ce S. prélat fut martyrisé la septième année du règne* d'Aurelius, *qui est la 168 de J.-C. et* qu'Aurélien *parvint au pouvoir en 270 : Baronius rétablit donc pour* Aurelianus, *Aurel*, sous le règne duquel, dit-il, on sait que ces saints furent martyrisés par les ordres du proconsul Quartus qui vivait dans ce temps. En effet, après avoir joui des honneurs du consulat, Quartus fut encore après célèbre dans la ville, au temps de M. Aurel et Lucius Verus ; il fut même consul avec ce dernier. *Ce n'est pas Quartus, mais bien* Quadratus *qui est nommé dans les actes ; et quoiqu'il dise que le premier ait été consul avec* L. Verus, *ce n'est point* Quartus *mais* T. Numidius Quadratus *qui vécut en l'an de Jésus-Christ 167. Mais où est la preuve que c'est ce même* Quadratus *qui est compté par Warnharius parmi les patriciens et les juges du peuple Lingon? Presque tous les martyrologes, excepté le romain corrigé par Baronius, et un manuscrit du monastère de S.-Maximin, citent non Aurel mais Aurélien. Cependant, Ado, Notkerus, Maurolycus, Felicius et quelques manuscrits rapportent qu'ils*

Epoque de leur martyre:

furent convertis par S. Bénigne,¹ disciple de S. Polycarpe, et mis à mort sous Aurélien : toutes ces versions ne sont pas d'accord.

5. *La plus ancienne légende ne fait mention ni d'*Aurélien *ni de* S. Polycarpe, *ni de leur martyre chez les Lingons. Les Menées des Grecs et Maximus Cythereus en font mention; car, au 16 de janvier, ils s'expriment ainsi :* En ce jour, martyre des saints frères jumeaux Peusippe, Eleasippe Mesippe et Neonila leur aïeule.

> Quoique cavaliers, d'après l'étymologie de leurs noms,
> A pied *cependant* les trois Jumeaux courent aux flammes.
> Néonile, malgré sa vieillesse, dans le cruel bûcher
> S'élance comme une jeune fille pleine de vivacité.

Ils naquirent en Cappadoce le même jour. Puissants à dompter les chevaux et à les manier en plaine, célébrant un jour la fête patriotique de Jupiter Némésien, ils avaient invité leur aïeule au banquet. Celle-ci instruite par une foi éclairée en J.-C., leur exposa ce qu'il avait fait pour nous, et se rit des idoles des gentils. Cette dissertation fut à l'instant même la cause du salut de ses petits-fils, car chacun se rappela les songes qui l'avaient frappé la nuit précédente. Ce furent comme des sentiers qui les conduisirent à la foi du Christ. Ayant donc de suite renversé les idoles et confessé à haute voix le Christ, précipités dans les flammes par leurs chefs ils reçurent la couronne

du martyre. *Maximus dit à peu près la même chose. Ses actes rapportent que* Léonille *fut seulement décapitée : quelques Martyrologes qu'elle fut, avec* Néonille *et* Neo, *tourmentée de supplices multipliés. Les Menées, qu'ils endurèrent le tourment du feu : quand il est dit que ses trois petits fils furent par leurs* maîtres *jetés au feu, il faut entendre les chefs et les gouverneurs de l'état.*

Sentiment de Raderus sur le lieu.

6. *Raderus, dans ses notes manuscrites sur les Menées, parle en peu de mots de leur patrie.* Ils furent martyrisés en Cappadoce et transférés au pays des Lingons, peuple celte, habitant, d'après T. Live, entre le Pô et les Alpes. *Mais il se trompe doublement, car ce n'est ni entre le Pô et les Alpes que s'établirent les Lingons, qui alors eussent été Italiens; et ce n'est point à eux qu'échurent les trois Jumeaux, soit en vie, soit que leurs reliques aient été transférées là.* T. Live, liv. 5. dit : Ensuite les Boïens et les Lingons franchirent les Alpes près de la Savoie, lorsque déjà tout le pays entre le Pô et les Alpes était envahi ; ayant traversé le Pô sur des radeaux, ils chassèrent de leurs terres non seulement les Etrusques mais les Umbriens : ils se confinèrent cependant dans les Appennins. *Il n'est presque plus question d'eux nulle part, ce qui fait conjecturer que ce n'est qu'une faible peuplade sous le nom obscur de Boïens. Mais ceux qui sous le nom de Lingons ont reçu une illustration par la*

naissance des Jumeaux ou par la possession de leurs reliques : ceux là sont encore maintenant célèbres dans la Gaule transalpine; leur capitale, située près des sources de la Marne, dans la 1re lyonnaise, s'appelle en français Langres.

§ II. *Reliques transférées à Elwangen.*

7. *Dans d'autres jours aussi, il est fait mention de ces martyrs dans les martyrologes, soit que leur office ait été renvoyé à ces jours ou pour quelque translation : Saussaius, dans son supplément du martyrologe français, les porte au 9 janvier, ou tout au moins* Léonille, Jonille (que par mégarde il fait fille de Léonille) Néon, Turbon, *et il rapporte que* Léonille fut inhumée, à Dijon, dans la Crypte où elle avait elle-même enterré, avec le plus grand respect, le martyr S. Bénigne. Mais il n'est pas vraisemblable que S. Bénigne ait été martyrisé avant Léonille, nous le dirons au premier novembre. *Leur commémoraison au 9 janvier.*

8. *Dans le Calendrier du monastère de S.-Jean, à Capoue, que cite le Moine Michaël, il sont rapportés au 18 janvier, au même jour que Galesinus.* A Lyon, dit-il, S. Peusepius et ses compagnons sont martyrisés sous le César Aurélien. *Ferrarius dit la même chose. L'un et l'autre citent Mombritius qui rapporte les actes de S. Speusippe et ses compagnons. Le manuscrit Flora- 18 et 19 du même mois.*

rium à ce jour : Invention et dédicace des saints martyrs Speusippe, Eleusippe et Meleusippe : *Ferrarius, de nouveau, 19 janvier, d'après Canisius :* A Elwangen, en Souabe, des saints Jumeaux : bien plus, trois jumeaux, *dont nous rapporterons bientôt le culte* à Elwangen, *mais le 17*
18 *février.* *janvier. Enfin le même Ferrarius, 18 février :* A Lyon, des saints martyrs Speusippe et compa-
18 *septembre.* gnons, *18 septembre*, le Mss. Florarium : de même, Invention et dédicace des saints martyrs Speusippe, Eleusippe et Meleusippe : *Il est fait mention de leur invention, et de la dédicace de leur basilique, à la fin des actes par Warnaharius. Si ces actes sont écrits de sa main, c'est qu'il existe quelque découverte plus ancienne des trois jumeaux, dont nous n'avons pas eu connaissance. Pierre de Natal.* Les corps, *dit-il*, de tous ces saints long-temps cachés, ont été découverts par la suite des temps, et ensevelis avec des honneurs dignes d'eux.

Translation de leurs corps à Elvvangen.

9. *Dans le siècle qui suivit celui où vivait* Warnahaire, *leurs restes furent transférés en Souabe, ce qu'assure l'auteur de la vie de S. Annon, dans Surius, 4 décembre, lib. 1, chap.* 38. En Souabe, *dit-il*, au lieu appelé Cellule-de-S.-Vitus, un certain duc des Allemands et Bourguignons, fondant un monastère, lui fit donation de tous ses biens héréditaires pour l'entretien des moines qui combattaient là pour Dieu. Ce Duc, eclairé

par la dévotion et la foi, étant venu à Dijon dans le dessein de se procurer de saintes reliques, emporta à son retour le corps de S. Bénigne, ce martyr si cher à Dieu, qui, par la volonté divine, envoyé d'orient dans les Gaules après plusieurs tourments, frappé enfin, sous le César Aurélien, par la lance d'un soldat, monta au ciel sous la forme d'une colombe blanche comme la neige. Il se procura aussi, avec la grâce de J.-C., les corps des trois frères jumeaux Speusippe, Eleusippe et Meleusippe, baptisés par le martyr dont nous venons de parler, et couronnés glorieusement chez les Lingons, en même temps celui de S. Mamert, évêque de cette ville; et tout joyeux de tant de gages de la protection céleste, ayant regagné l'Allemagne, il affecta à l'église qu'il construisit ce trésor si désirable. *Le même fait, en d'autres termes, est rapporté par Cornelius Grasius.*

10. *Ce Duc fut le* bienheureux Hariolphe *dont nous donnerons la vie écrite par* Ermenticus; ou bien, certainement *l'origine du monastère d'Elwangen, au 13 août.* Elwangen *est un magnifique monastère et une forteresse de la Souabe, sur les bords de la rivière* Iagiste *ou* Iaxt, *dans un Pagus ou contrée appelé vulgairement* Virguna *ou* Virngrunt: *Bruschius l'appelle* Elephanciacq *et* Elefancense; *Crusius dans ses annales de Sueves, liv. 11, part. 1re*, Elephantique *et* Elephancense:

Situation d'Elwangen.

d'autres, Elwacense *et* Elvangense; *Crusius dit*
Son nom. *qu'il tire son nom d'un élan sauvage (qu'en allemand nous appelons* Ellend *ou* Elland), *pris en cet endroit; et qu'en mémoire de ce fait on a coutume, dans les fêtes solennelles, de chanter les évangiles dont le livre est placé sur un pupitre couvert de la fourrure d'un élan. Bruschius nous*
Sa fondation. *dit que le couvent* d'Elwangen *fut fondé en 764, et bientôt se contredisant, il fait mourir* Victerbe, *son* 2e abbé, *en 752. Crusius le fait fondé en 754. Nous voyons d'après Ermenticus que les corps de* S. Sulpice et S. Servilianus, *martyrs*, furent donnés par le pape Adrien au B. Erlolfe, évêque, et delà ainsi transportés à Elwangen par son frère le duc Hariolphe. *Mais Adrien fut élu pape en 722. Il reçut peut-être de son frère* Erlolfe *les reliques des trois saints frères jumeaux; à moins que, comme quelques auteurs le prétendent, il n'ait succédé à son frère dans le siége de Langres, et qu'alors il n'ait fait à son monastère don de ce trésor.*

11. *Au reste, les trois jumeaux sont honorés à Elwangen comme des protecteurs secondaires (le principal est S.* Vitus, *dont nous parlerons*
Ici fête des Saints Jumeaux. *au* 15 *de juin); du rite double de* 2e *classe, avec octave comme on le voit, d'après les offices particuliers à cette église en 1631, confirmés par la S*te *Congrégation des rites. Sur la translation, voici ce qui est rapporté à la fin de la 6*e *leçon:*

Leurs corps, avec quelques reliques de S. Didier, évêque et martyr, transportés de la cité des Lingons par le B. Hariolphe et son frère Erlolphe, évêques de Langres, à Elwangen, reposent dans la collégiale de S. Vitus.

ACTA

EX VETERI MS. M. VELSERI.

CAPVT I.

Tergemini variè ad fidem inuitati.

Tergemini equos exercent.

1. Tres pueri fratres, quasi tres rosæ ex vnâ virgâ natæ florentes, ita ex vno vtero simul nati, et aspectûs gratiâ et sapientiæ profectu pollebant. Quibus cura maxima hæc erat, vt equos alerent, vt familiam ampliarent. Quorum auia, Leonilla nomine, medicinam instructè cognouerat, et notis diligenter instructa, vt incomparabilis haberetur. Memorati autem pueri tres nepotes eius, et nutritores optimi equorum erant, et ascensores incomparabiles. Qui cursu rapidissimo ferebantur penè quotidie in locum, qui Pasmasus appellatur, in quo stabat Dea Nemesis, quam gentiles superstitione colebant.

Leonilla eorum auia medicinæ perita.

2. Isti igitur cum auiam suam Leonillam ad suum conuiuium inuitassent, et ea, quæ de sacrificiis Nemesis attulerant, quasi pro benedictionibus posuissent, Leonilla auia eorum dicit:

ACTES

D'APRÈS LE VIEUX MANUSCRIT DE M. VELSERUS.

CHAPITRE PREMIER.

Les trois Jumeaux poussés à la foi diversement.

Les trois Jumeaux dressent des chevaux.

1. Trois enfants frères, semblables à trois roses nées d'une seule tige, pareillement sortis ensemble du sein de la même mère, étaient remarquables par la grâce de leur figure et leurs progrès dans la sagesse. Leur occupation habituelle était d'élever des chevaux dans le désir d'illustrer leur famille. Leur aïeule, du nom de Léonille, avait des connaissances profondes en médecine, et s'était tellement enrichie la mémoire de remarques, qu'elle passait pour incomparable. Ses trois petits fils étaient renommés, et étaient en effet les meilleurs éleveurs de chevaux et des écuyers sans égaux. Ces jeunes gens se transportaient presque tous les jours d'une course rapide dans un lieu qu'on appelait Pasmasus, où s'élevait la statue de la déesse Némésis que les gentils entouraient d'un culte superstitieux.

Leur aieule Léonille habile en médecine.

2. Un jour donc que ceux-ci avaient invité leur aïeule à un repas et avaient présenté à sa bénédiction les mets offerts en sacrifice à Némésis,

sic omni sapientiâ eruditi estis, vt nesciatis idolorum culturam inimicam salutis humanæ semper existere, et animas æternis pœnis in Tartaro religare? Ego Christi ancilla sum, qui cœlum fecit et terram, maria et omnia quæ in eis sunt; qui post tenebrosam et cæcam noctem, lumen prodire jussit, ortum solis et occasum segregavit, dies constituit, tempora disposuit, lunæ cursum certis metarum anfractibus per plateas cœli ire constituit, stellis quoque splendentibus variâ claritate cœlum ornauit; statuit montes, fontes aperuit, campos extendit, perpetuos cursus fluminibus contulit, ab arboribus protulit poma, vitibus botryones exhibuit, olivæ nemora pinguedinis gratiâ, tam in refectiones quam in splendores, suppleuit; laxauit nubibus cursum, vt illic influant, sicut ipso jubente eas distinxerunt flabra ventorum; quæ nunc tepenti molliore temperant sæculum, nunc rigenti algore penetrant mundum, vt fertilitatem agris impertiant, et viuentium omnium muniant sospitatem; ipso volente viuimus, ipso pascente alimur, ipso (1) dominante vestimur. Hunc ego Deum colo, et vt ipsum excolatis, admoneo. Nemesis enim idolum est, quod execratur Deus, qui est in cœlis. Cognoscere enim debetis creatorem omnium Deum, vt de tenebris exeatis ad lucem, de morte resurgatis ad vitam. Ego enim matrem

Nepotes fide instruit.

Mater eorum christiana, pater et nicus.

(1) *Potius* donante.

Léonille, leur aïeule, leur tint ce discours : Êtes-vous donc si avancés dans la science universelle vous qui ignorez que le culte rendu aux idoles a toujours été l'ennemi du salut du genre humain, et enchaîne pour jamais les âmes dans les tourments du tartare? Je suis, moi, servante du Christ qui créa le ciel et la terre, les mers et tout ce qu'elles renferment, qui à la nuit ténébreuse et profonde fit succéder la lumière, marqua au soleil le lieu de son lever et de son coucher, établit les jours, divisa les saisons, ordonna à la lune de suivre, dans les plaines de l'air, sa route tracée dans des bornes qu'elle ne pût franchir, orna le firmament d'étoiles brillant d'un éclat différent, plaça les monts, creusa les fontaines, étendit les plaines, traça aux fleuves un cours perpétuel, fit sortir les fruits des arbres, suspendit à la vigne les grappes du raisin, aggrandit les forêts d'olives, dont l'huile servît à nous nourrir et nous éclairer; laissa un libre cours aux nuées, afin qu'elles se répandissent là où, comme par son ordre, les séparèrent les souffles des vents qui tantôt amollissent l'air de leur tiède haleine, tantôt durcissent la terre d'un froid glacial, afin de répartir aux champs la fertilité, et d'assurer la tranquillité de tous les êtres vivants : sa volonté nous donne la vie (1); sous sa garde, nous sommes nourris; maître de tous, il nous

Elle instruit ses neveux.

(1) Ou plutôt *donnant*.

vestram in hac ſide erudiui, quæ vos tres cùm vno subito partu fudisset in mundo, tertio à natiuitate vestrâ anno exire iussa est de isto sæculo (1), ad alterum sæculum properare. Post cuius obitum pater vobis impedimentum fuit, vt nec ad veritatem potuissetis attingere, et ad portum salutis à tempestatibus dæmonum peruenire. Nunc verò omnia impedimenta sublata sunt, et sapientia in sensibus vestris regnat, et nihil tale profero ex ore meo, quod non euidentiùs agnoscatis. Et ideò rogo vos, secundus fructus ventris mei, aperite oculos vestros ad cœlum, et idolorum omnium culturam, quasi inimicam saluti vestræ proiicite, vt possitis ad æterna gaudia peruenire.

Conuertuntur Tergemini. 3.º Hæc cum dixisset Leonilla, pueri stupefacti, alius ad alium attendebant, et fundentes

(1) *Hinc corrigas Maurolycum, Galesinium, Canisium, Saussaium, qui* Neonillam *tergeminorum matrem fuisse scribunt. Petrus de Natal, lib. 2, cap. 93, scribit* S. Leonillæ *sororem fuisse, conuersamq. viso miraculo in morte Tergeminorum.*

accorde le vêtement. Voilà le Dieu que j'adore, et je vous invite à l'adorer avec moi. Némésis est une idole, ce qu'abhorre le Dieu qui est aux cieux. Il faut en effet que vous connaissiez le Dieu créateur de l'univers, afin que vous passiez des ténèbres à la lumière, que vous ressuscitiez de la mort à la vie. J'ai élevé dans cette foi votre mère, qui, la troisième année, après qu'elle vous eût mis au monde tous trois dans un même jour, reçut ordre de quitter cette terre (1) et d'aller dans un autre séjour. Après sa mort, votre père vous fut un obstacle et pour parvenir à la connaissance de la vérité, et pour échapper aux tempêtes des démons, en abordant au port de salut. Mais maintenant que toutes ces entraves sont brisées, et que la sagesse est la base de vos actions ; que d'ailleurs il ne sort de ma bouche rien dont vous ne puissiez vous convaincre avec plus d'évidence, je vous en supplie donc, vous, le second fruit de mes entrailles, tournez vos regards vers le ciel et considérez le culte des idoles comme l'ennemi de votre salut, afin de parvenir à goûter les joies éternelles.

Leur mère chrétienne et leur père payen.

3. A ces paroles de Léonille, ses fils se regardèrent entre eux avec étonnement, et fondant

Les trois Jumeaux sont convertis.

(1) *Ici il faut relever Maurolycus, Galésinius, Canisius, Saussaius, qui prétendent que* Néonille *fut mère des trois saints Jumeaux. Pierre de Natal dit : liv. 2, chap. 93, qu'elle fut sœur de* Léonille, *et convertie à la vue du miracle opéré à la mort des trois Jumeaux.*

lacrymas, cœperunt dicere: O dulcissima auia, vbi vsque nunc istam veritatem à nostris animis occultasti? Quibus illa respondit: Quoniam pater vester nunquàm potuit in istâ veritate esse consensus, idcircò silui, ne verbum Dei, quod in vestris mentibus seminassem, eo prohibente, non posset fructum adferre.

Singuli diuerso et admirabili somno ad id anteà inuitati.

Tunc illi tres recordati sunt visiones quas viderant in eâ nocte, quæ transierat, et exclamans Speusippus, dixit: Videbam me in visu noctis præteritæ in sinu auiæ meæ, quæ mamillam suam plenam lacte labiis meis infundens, dicebat: Speusippe, bibe lac, quo in agone et in certamine dùm veneris, quantùm plùs biberis, tantùm fortiùs et velociùs vincis. Et cùm hæc dixisset Speusippus, Eleusippus dixit: Credite et me vidisse huiuscemodi visionem: Vidi in cœlo sedentem super sedem magnam ex electro et gemmis instructam; et dùm me pauor tenuisset, ita vt splendore nimio meos oculos obumbraret, vocauit me ad se, dicens: Noli timere: inimicum tuum vinces, et dùm viceris, ad palmas attingis. Cumque hæc Elasippus retulisset, exclamauit Melasippus, dicens: Videbam et ego visum, et nescio quem Regem comparantem nos. Scribebat autem instrumenta nostra ex auro, et libertatem nostram simul faciens, totos tres nos ad militiam applicabat, cingebat baltheis, cla-

en larmes, se prirent à s'écrier : O notre aïeule chérie! pourquoi donc avez-vous jusqu'à ce jour caché cette lumière à nos esprits? C'est, répondit celle-ci, parce que votre père ne voulut jamais se persuader de cette vérité; j'ai donc gardé le silence dans la crainte que cette parole de Dieu, que j'eusse semée dans vos cœurs, ne pût, par ses entraves, y fructifier.

Chacun d'eux rêvait par des songes divers et admirables à cette conversion.

4. Ce fut alors que ces trois frères se rappelèrent leurs songes de la nuit précédente. Je me voyais, s'écria Speusippe, dans la vision de la nuit dernière, sur le sein de mon aïeule, laquelle, portant sa mamelle pleine de lait dans ma bouche, me disait : Bois ce lait; quand tu seras descendu dans l'arène des combats et des tourments, plus tu en auras bu, plus tu auras de courage et d'ardeur pour la victoire. Speusippe avait à peine cessé, qu'Eleusippe s'écria : Ecoutez la vision que j'ai eue : J'ai vu un personnage au ciel, assis sur un vaste trône d'un travail d'or, d'argent et de pierreries; la peur s'étant emparée de moi, au point de me voiler les yeux fatigués de cet éclat trop vif, il m'appela à lui, en me disant : Ne crains rien; tu vaincras ton ennemi, et après la victoire tu cueilleras la palme du bonheur. Sitôt qu'Eleusippe eut rapporté cette vision : J'ai vu en songe, s'écria Méleusippe, je ne sais quel roi nous armant tous les trois. Il ornait nos armes d'un or

mydibus induebat, dicens: Auia vestra talia mihi obtulit munera, et tales pro vobis die ac nocte per seipsam et per amicos meos effudit preces, vt vos in meo palatio militetis. Cùmque gratanter ea, quæ nobis dicebantur, audirem, vultu hilari Rex dixit mihi: Melasippe, immortales equos paraui tibi et fratribus tuis.

—

CAPVT II.

Idolis euersis, plenius instruuntur.

5. Et hæc dicentes stupebant se isti tres fratres inuicem, et fletum tenere non poterant; dicentes visiones suas ita obliuionis vinculo fuisse religatas, vt nisi auia nostra hæc verba ad nos locuta fuisset, ista quæ videmus, ad memoriam nostram penitùs non redissent. Tunc vnanimes dixerunt ad auiam suam: Indica nobis, quid debeamus facere, vt possimus istum Deum colere, qui verus est. Quibus Leonilla dixit: Doceat vos

Aviæ monitu.

pur, nous donnant en même temps la liberté, nous envoyait tous trois au combat, nous ceignait du baudrier, nous revêtait de la clamyde, en nous disant : Votre aïeule m'a offert ces riches présents, et m'a adressé pour vous, par elle et mes amis, jour et nuit, d'ardentes prières, afin que vous combattiez dans mon palais. Comme j'écoutais avec reconnaissance ce discours qu'on nous adressait, le roi me dit avec bienveillance : Mélasippe, je vous ai préparé, à toi et tes frères, des chevaux immortels.

—

CHAPITRE II.

Après avoir renversé les idoles, ils sont instruits plus amplement.

5. Après ces révélations, ces trois frères se regardaient avec stupeur sans pouvoir retenir leurs larmes. Quoi, disaient-ils, nos visions étaient tellement couvertes du voile de l'oubli, que si notre aïeule ne nous eût tenu ce discours, jamais ce que nous avons admiré ne nous serait revenu à la mémoire ! Ils la prièrent alors tous les trois de leur indiquer ce qu'ils avaient à faire pour honorer, lui dirent-ils, ce Dieu qui est le

Par le conseil de leur aïeule.

Imperatoris exercitus, quid faciat tyranno et satellitibus eius, vt placeat Regi suo; et vos vt placeatis Regi cœlesti, hæc facite diabolo, qui est verus tyrannus, et satellitibus eius, id est, dæmoniis, quæ in idolis habitant. Erant in domo illorum duodecim templa, in quibus erant duodecim simulacra, in quibus per singulos dies in singulis mensibus sacrificia exhibebant. Accedentes autem vnanimiter cum seruis suis, deiecerunt idola minutatim mittentes (1), templa autem eorum funditus euerterunt: carnes verò, quæ sacrificatæ fuerant, canibus proiecerunt.

Idola euertunt.

6. Tunc Leonilla positis genibus in terrâ, expandens manus suas ad cœlum, dixit: Hæc tua sunt opera, Pater Domini nostri Iesu Christi, quæ tibi Deus et Dominus noster Iesus Christus in Euangeliis exclamauit dicens: Confiteor tibi Pater Domine cœli et terræ, qui abscondisti hæc à sapientibus et prudentibus, et reuelasti ea paruulis. Ecce enim paruulis reuelasti regnum tuum, et confirmasti mentes eorum, exaudisti orationem meam, et nepotum meorum animas liberasti, et sensus eorum simulacris vanis obligatos tuis manibus exsoluisti.

Auia Deo gratias agit.

Math. 11, 25. *Luc*, 10, 21.

(1) *Saussaius addit*, Nemesis *ab iis comminutam statuam; quod est à* S. Neone *factum.*

véritable. A quoi leur aïeule répliqua : Imitez l'armée de l'empereur. Que fait-elle d'un tyran et de ses satellites pour plaire à son souverain légitime? Vous aussi, pour être agréables au céleste roi, faites la même chose à Satan qui est le véritable tyran, et à ses satellites, c'est-à-dire aux démons, qui sont renfermés dans les idoles. Ils avaient dans leur demeure douze autels ; sur chacun d'eux était une statue à laquelle ils faisaient tous les jours des sacrifices, chacune dans son mois. S'élançant donc avec la même ardeur, suivis de leurs esclaves, ils renversèrent les idoles et dispersèrent leurs débris (1) ; démolirent les autels de fond en comble, jetant aux chiens les chairs des sacrifices.

Ils renversent les idoles.

6. Alors Léonille, tombant à genoux, élevant les mains au ciel, s'écria : Voilà de tes œuvres, ô Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ ! comme l'a reconnu notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il dit dans les Évangiles : Je te rends hommage, ô mon Père maître du ciel et de la terre, toi qui as caché ces choses aux sages et aux savants et les as révélées aux petits, tu viens de révéler ton règne à mes chers enfants ; tu as affermi leur courage, tu as exaucé mon ardente prière, tu as délivré les âmes de mes petits-fils, et de ta main tu as brisé les

Leur aïeule rend grâce à Dieu.

Math. 11, 25. Luc, 13, 21.

(1) *Saussaius ajoute que la* statue de Némésis *fut mise en morceaux par eux, ce qu'il attribue surtout à* S. Néo.

7. Tunc perrexit ad S. (1) Macarium confessorem, qui erat in exilio ab Antiochiâ missus in ergastulo Cappadociæ, in monte (2) Athar, qui est in suburbio (3) Nazanzæ ciuitatis, qui orationibus suis aquam fecit in ipso monte confluere; de nono enim milliario aquam sibi exules in eodem loco damnati portabant. Hos igitur nepotes suos perduxit ad eum: quos ille suscipiens, docuit omnia catholicæ fidei mysteria, vnitatem Trinitatis, veritatem Deitatis, æqualitatem omnipotentiæ, nihil maius, nihil minus, idem esse substantiam, maiestatem, Deitatem, Patrem verè patrem esse, qui genuit filium, sicut lumen de lumine, fluuium de fonte, sicut verbum ex voce, sicut sonum ex verbo, sicut rationem de consilio, sicut gaudium de bono nuntio; ex eo esse Filium, ex quo est Pater, sicut ex eo fluuius, ex quo fons. Qui fluuius etiamsi doceatur posteà eucurrisse, semper tamen ictus in corde fontis fuit. Non enim fons aliquando sine aquâ esse

Deducti ad S Macarium, ab eo mysterium Trinitatis docentur.

(1) *Plures* Macarij *memorantur in sacris Fastis, etiam Antiocheni, Antistites, de quibus suo loco, sed Tergeminorum œvo pleriq. posteriores.*

(2) *Alius huius nominis locus in Palæstinâ refertur. Iosue* 19, 7, *qui aliis Ather, et Ether.*

(3) Nazianzus *aliis, et* Nazianzum *dicitur, oppidum exiguum, sed cui* Gregorius theologus *isthic natus, paterq. ac mater sanctitate illustres, celebre peperunt nomen.*

chaînes diverses dont les idoles accablaient leurs sens.

7. Ensuite elle alla trouver le confesseur Saint-Macaire (1), qui avait été envoyé d'Antioche en exil dans une prison d'esclaves en Cappadoce, sur le mont Athar (2), dans le voisinage de Nazanse (3), et sur lequel il fit, par ses prières, couler un ruisseau; car ses compagnons d'esclavage étaient obligés d'aller chercher de l'eau à 9 milles de là : ce fut donc à lui qu'elle conduisit ses petits-fils. Celui-ci, les prenant à part, les instruisit dans tous les mystères de la foi catholique; il leur démontra l'unité de la Trinité, la vérité de sa divinité, l'égalité de son omnipotence, sans aucune différence dans son essence; il leur apprit que sa substance, sa majesté et sa divinité étaient la même; que le père était réellement le père qui engendra le fils, comme la lumière provient de la lumière, le fleuve de la source, la parole de la voix, le son de la parole, le jugement de la réflexion, la joie d'une bonne nouvelle; qu'il existe un fils par là même qu'il

Conduits à Macaire, ils apprennent les mystères de la Trinité.

(1) *On connaît plusieurs moines, même des pontifes de ce nom à Antioche, et dont nous parlerons en temps utile; mais la plupart sont postérieurs à l'âge des Jumeaux.*

(2) *Il y a en Palestine un autre lieu de ce nom, Josué* 19, 7, *qui est appelé par d'autres auteurs* Ather *et* Ether.

(3) Nazianze *suivant d'autres, est une petite ville à laquelle le fameux* théologien Grégoire *donna un grand éclat par sa naissance, et son père et sa mère par leur piété.*

potuit, sicut nec fuit aliquando sine Filio Pater; sicut verbum ex voce; ex quo enim vox, ex eo et verbum: sic et ratio ex consilio; ex quo enim consilium, ex eo et ratio: sicut et gaudium ex bono nuntio; ex quo enim bonum nuntium, ex eo et gaudium. Ideò enim et Evangelium bonum nuntium interpretatur, quia gaudium donauit flentibus, libertatem seruis, redemptionem captiuis, cæcis lumen reddidit, surdis auditum, salutem... *hic (proh dolor!) folium unum excisum erat.*

Melasippus generose præsidi respondet.

12. Dicit ei Hermogenes: Stulte moras nostras otiosas putas? non sicut vos vultis, ita peribitis. Melasippus dixit: Chorus nos Christianorum expectat: occurrere volumus, si non ad sextam, vel ad nonam: si non ad nonam, vel ad vndecimam, vt accipiamus et nos, sicut illi, qui priores laborasse probantur, mercedem martyrij. Dicit ei Quadratus: Miser, mortem tuam ante oculos vides, et sine timore loqueris? Melasippus dixit: Nos mortem non videmus, sed videmus vitam nos-

y a un père, comme il y a un fleuve par cela qu'il y a source. Ce fleuve, en effet, quoiqu'il soit reconnu qu'il ait couru ensuite, n'en a pas moins bouillonné dans les profondeurs de la source, car jamais source n'a pu exister sans eau, comme jamais il n'y eut de père possible sans fils. Il en est de même de la parole sortie de la voix, car dès qu'il y a voix, par là même il y a parole; ainsi, le raisonnement sort de la réflexion, car, par cela même qu'il y a réflexion il y a raisonnement. C'est comme la joie d'une bonne nouvelle; car, de ce qu'il y a bonne nouvelle il s'en suit qu'il y a joie. Voilà pourquoi on traduit le mot évangile par heureuse nouvelle; parce qu'aux affligés il présenta des consolations, aux esclaves il rendit la liberté, la rédemption aux captifs, aux aveugles la vue, l'ouïe aux sourds, le salut... *Ici, (ô malheur!) un feuillet était détruit.*

Mélasippe répond courageusement au proconsul.

12. Hermogène lui dit: Insensé, crois-tu donc nos loisirs si vides. Vous ne périrez pas comme vous l'entendez. Le chœur des chrétiens, lui répliqua Mélasippe, nous attend! Nous désirons le joindre, sinon à la sixième au moins à la neuvième heure; et si nous ne pouvons à la neuvième heure, au moins à la onzième; afin que comme ceux qui les premiers ont fait leurs preuves dans les supplices, nous recevions la récompense du martyre. Mais, misérable, lui ré-

tram, vultu hilari nos respicientem Dominum nostrum Iesum Christum, quem vos non potestis videre, quia oculi vestri pleni sunt caligine idolorum.

—

CAPVT IV.

Martyrio, cum auiá aliisque coronantur.

Auia iussa eos reuocare à fide, in eá confirmat.

13. Tunc iubent adduci auiam eorum Leonillam et vocantes eam, secretè dicunt ei: Vade ad nepotes tuos, et dic eis vt deponant vanitatem mentis suæ, et reedificent templa, et restituant deos, vt possint, sicut semper amati sunt, plus amari. Quibus ait Leonilla: Ego vadam, et persuadebo illis ut viuant. Cumque Leonilla venisset ad eos, accedens hilari vultu, osculatur eos, et dicit: O agni sine maculâ, positi in medio luporum, estote prudentes sicut serpentes, et simplices vt columbæ in mansuetudine Christi: nulla vos terreat difficultas, nullæ pœnæ perter-

pliqua Quadratus, tu vois la mort devant tes yeux et tu oses t'exprimer ainsi ? Mélasippe reprit : Ce n'est pas la mort que nous envisageons, mais celui qui est notre vie, Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui nous jette un regard de bienveillance. Vous ne pouvez l'apercevoir, vous dont les yeux sont obscurcis par les ténèbres de l'idolâtrie.

—

CHAPITRE IV.

Ils reçoivent, avec leur aïeule et quelques autres, la couronne du martyre.

Leur aïeule forcée de les détourner de la foi, les y affermit.

13. Ils font alors venir la vieille Léonille, et la tirant à l'écart, ils lui disent : Va trouver tes neveux, et aide-les à chasser de leur esprit cette erreur, persuade-leur de rétablir les autels et de replacer d'autres statues ; cette action augmentera encore l'amitié qu'on a toujours eue pour eux. Je vais, répondit Léonille, les encourager à vivre. Lorsqu'elle fut près de ses fils, Léonille les embrasse d'un air tout joyeux, et leur dit : Chers agneaux sans tache entourés de loups, soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes, dans la douceur de Jésus-Christ. Qu'au-

reant : occidi enim pro Christo maius est, quam regnum assumere. Regnum enim mortale est hoc quod in mundo est, illa autem vita æterna est.

Distenti exultant in tormentis.

14. Tunc suspendi tres pueros in vnâ arbore præceperunt, ligantes manus eorum sursum, pedes verò deorsum, tantùm trochleis stridentibus eorum membra traxerunt, vt ossa apparerent, et nerui quasi in citharâ extensi. Illi verò sudorem habentes in facie tacitis vocibus Deo gratias referebant. Tunc Quadratus dixit: Vbi est Deus vester? Speusippus dixit: Hìc est, et ipse adiuuat nos, vt de pœnis vestris non solùm non doleamus, sed etiam rideamus. Palmatus dixit: Infelices et miseri, vno animo ad mortis vestræ interitum festinatis. Elasippus dixit: Vnus venter nos vno die genuit, vna mater tres filios dedit sæculo, vna arbor tres Martyres tradidit Deo. Quadratus dixit: Non in istâ arbore moriemini, sed vos hodiè ignis consumit. Melasippus dixit ad eum: Qui vnus ignis erit, qui trinitatem nostram trino Deo tradat in sacrificium.

15. Tunc ubentibus his Palmato, Hermogene, et Quadrato ignis copiosus accenditur. Cùm autem moras facerent ligna portantes, conuersi

cune difficulté ne vous arrête, ne vous laissez pas abattre par les tourments; mourir pour le Christ est préférable à la possession d'une couronne; car le règne de ce monde est périssable, mais l'autre vie est éternelle.

14. Alors ils firent suspendre les trois enfants par les mains à un même arbre, et les tirèrent par les pieds à l'aide de poulies, de manière à déboiter les os et tendre les nerfs comme les cordes d'une cithare. Ces jeunes gens, le visage couvert de sueur, rendaient grâce à Dieu à voix basse. Alors Quadratus leur demandant, où est votre Dieu? Ici même, reprit Speusippe, et nous aide non-seulement à ne pas nous plaindre de vos tortures, mais encore à nous en rire. Palmatus s'écria : Malheureux et misérables, un même esprit vous pousse à hâter l'instant de votre mort. Le même sein, lui répliqua Speusippe, nous mit au monde; le même jour la même mère donna trois enfants à la terre; le même arbre donnera à Dieu trois martyrs. Non, cria Quadratus, non, vous ne mourrez pas sur cet arbre, mais le feu va aujourd'hui même dévorer vos membres. Eh bien! dit Mélasippe, ce sera un même bûcher qui offrira en sacrifice notre trinité à la triple essence de Dieu.

Ecartelés ils chantent dans les tourments.

15. Aussitôt, par les ordres de Palmatus, Hermogène et Quadratus, s'éleva un vaste bûcher. Profitant du retard causé par les esclaves qui portaient

ad auiam suam dixerunt: Memor nostrî semper esto in orationibus tuis et cùm cibum acceperis frangis panem, et incipiunt micæ cadere de fragmento, collige micas de mensâ, et memor esto nomina nostra, vt et nos gustemus de micis mensæ Regis nostri, quia super faciem terræ (1) non sumus loti, vt de mensa eius gustemus panem. Quibus Leonilla dixit: Saturi estote quia sanguis vester vos lauabit, et confessio vestra candidis vos induit vestimentis. Et statim ad mensam Regis vestri inter inuitatos accumbitis, quia vestem nuptialem in martyrio suscepistis. Ex illo enim die baptizati estis, ex quo idola confregistis, et credentes Deo sermonem vitæ intùs in animo recepistis. Sicut enim si quis baptizetur, et non credat ex toto corde, aqua baptismatis non solùm non tollit peccata, quæ habuit, sed incipit ei addere incredulitatis suæ reatum et crimen; ita qui ex toto corde crediderit, si illi defuerit baptismus, non eum excludit à numero fidelium: corde enim creditur ad iustitiam, ore autem fit confessio ad salutem.

In solo sanguine suo baptizati.

Rom. 10, 10.

(1) *Hæc repugnant ei quod à Warnahario aliisq. Gallicis scriptoribus traditur, à* S. Benigno *fuisse baptizatos: quamquàm et ipse sibi, vt infrà dicemus, contradicit Warnaharius.*

le bois, ils s'adressèrent ainsi à leur aïeule : Souvenez-vous de nous dans vos prières, et lorsque prenant vos repas vous romprez le pain, recueillez sur la table les miettes qui tomberont des morceaux, et prononcez nos noms afin que nous aussi nous goûtions des miettes de la table de notre roi. Parce que sur la terre l'eau ne nous aura pas purifiés et rendus dignes des mets de son banquet. Soyez rassasiés, répartit Léonille, car votre propre sang vous baptisera, et votre confession vous a revêtus de la blanche robe des néophites. Vous serez admis de suite au banquet de votre roi, parce que vous avez conquis par les souffrances votre robe nuptiale. De ce même jour en effet où vous avez renversé les idoles, de ce jour, dis-je, vous êtes baptisés, et ayant reçu le don de la foi, votre âme a été nourrie de la parole de vie. De même qu'à la personne qui serait baptisée sans une foi vive, l'eau du baptême n'effacerait pas les péchés passés, mais le fait retomber dans le criminel état de son incrédulité ; de même aussi celui qui serait animé d'une foi profonde, quand il n'aurait pas reçu le baptême, n'est pas exclu du nombre des fidèles : car la foi du cœur suffit pour la

Ils sont baptisés dans leur sang.

Rom. 10, 10.

(1) *Tous ces actes contredisent ceux qui sont rapportés par Warnharius et les autres écrivains français, qui prétendent qu'ils furent baptisés par Saint Bénigne ; au reste, comme nous le démontrerons plus loin, Warnharius n'est pas d'accord avec lui-même.*

In ignem coniecti non læduntur. 16. Igitur cùm eam credentes audierint, ligatis pedibus et manibus in medio ignis iactati sunt. Statim, sicut de tribus Hebræis legitur, disrupta sunt vincula eorum, et cœperunt stare in oratione, et Deo gratias agere. Flamma enim in modum arcûs exaltabatur ad nubes, illi verò immobiles permanebant, monentes seruos suos, et dicentes: Videte, ne seducamini ab eis, et timeatis homines vanos, et ad sacrificium eorum penitùs non accedatis. Defecerunt autem ligna portantes. Mittere iusserunt tedas, oleum, pices, ceram, quæ omnia arserunt; famulos autem Domini in nullo penitùs contingebat incendium.

Dan. 3.

17. At vbi finiti sunt ignes et ligna, cœperunt sancti insultare Iudicibus suis, quibus et dixerunt: Dedit nobis Dominus Deus noster potestatem, vtrum velimus, exire de corpore an non: quem nos rogauimus vt, igne deficiente, nos insultaremus vestræ perfidiæ, qui nobis hoc præstare dignatus est. Ecce modò exultantes egredimur, nullam de igne vestro habentes in corpore cicatricem. Et hæc dicentes positis genibus in oratione emiserunt spiritum, tanquàm agni adhuc vocem benedictionis in ore gestantes.

Insultant Iudicibus.

Moriuntur in oratione.

justice; mais la profession de cette foi est nécessaire pour le salut.

16. A peine furent-ils persuadés de ces vérités qu'ils furent, pieds et mains liés, jetés dans le milieu du bûcher ; aussitôt, comme autrefois les trois Hébreux, ils virent se briser leurs liens, se mirent en prières et rendirent grâces à Dieu. Les flammes s'élevaient en dôme dans les airs, et ces victimes restaient paisibles instruisant les esclaves auxquels ils disaient : Voyez, et ne vous laissez plus séduire par eux, ne craignez rien de ces hommes impuissants et ne prenez plus jamais part à leurs sacrifices. Les esclaves cessèrent d'apporter du bois. Les tyrans firent alors jeter au bûcher des torches, de l'huile, de la poix, de la cire ; tout cela se consuma, mais le feu n'atteignait nullement les serviteurs de Dieu.

Jetés dans le feu, ils n'en sont pas atteints.

Dan. 3.

17. Quand tout fut consumé, les saints parlèrent en termes méprisants aux juges : Notre Dieu, leur dirent-ils, a laissé à nos âmes le choix d'abandonner nos corps. Nous l'avons prié de nous laisser la vie jusqu'à ce que, le feu éteint, nous puissions vous reprocher votre perfidie ; il a daigné nous l'accorder. Et comme vous le voyez, nous sortons sains et saufs de votre bûcher sans aucune trace de votre feu sur le corps. A ces mots s'étant mis à genoux, ils rendirent l'esprit dans la prière, ayant encore à la bouche les louanges de l'agneau.

Ils repriman-dent leurs juges.

Ils meurent en prières.

Iunilla christiana suspenditur.

Mariti blanditias spernit.

Plectitur capite cum Leonillâ.

18. In eâ horâ Iunilla quædam (1) paruulum tenens iactauit eum, et exclamauit dicens: Christiana sum. Vni ego Deo meo Iesu Christo credo, immortali Regi et perpetuo. Quam irati iusserunt post tergum manibus à capillis suspendi, dicentes: Nisi promiseris negare te Christum, et de sacrificiis manducare, non indè deponeris. Ad quam accedens maritus eius dicens: Iunilla mea, coniux bona, miserere mihi, et infanti filio tuo: cur eum derelinquis? Cui illa respondit: Paruulum ego genui, me autem Deus creauit: quem debeo ego anteponere, paruulum meum creatori meo, an creatorem meum, qui me et creauit et iudicaturus est? Ad aliorum autem metum citò iussa est duci ad vicum Orbatum; et vnà cum Leonillâ auiâ sanctorum capite cædi.

Neon Exceptor idola euertit.

19. Neon autem Exceptor, qui gesta ipsa scripsit, claudens codices suos, in quibus exceperat, collegæ suo Turboni consignauit, et cucurrit ad Nemesim, deiecit eam, et minutatim marmora eius misit, et omnia quæ erant (2) idola minuta per gyrum eius contriuit. Quod factum custodes

(1) *Petrus de Natal*: Relicto viro et duobus paruulis.

(2) *Multa de* Nemesi *ex Pausaniâ aliisq. veteribus congerit Lelius Gregorius Giraldus historiæ Deorum syntagm. 16. Vincentius*

18. Au même moment, une certaine Junille tenant un petit enfant, (1) le posa en s'écriant : Je suis chrétienne! je crois à mon seul Dieu, Jésus-Christ, roi immortel des siècles! Les juges irrités la firent suspendre par les cheveux, les mains liées derrière le dos ; et lui signifièrent qu'à moins qu'elle ne promît de renier Jésus-Christ et de manger des viandes offertes, elle ne serait pas détachée. Son mari s'approcha d'elle en suppliant : Ma Junille, s'écriait-il, ma bonne Junille, prends pitié de moi, de notre tendre enfant! Que t'a-t-il fait pour l'abandonner? Il est vrai, reprit-elle, que j'ai enfanté cet être faible, mais Dieu m'a créée : Qui dois-je préférer de mon enfant ou de mon créateur, lui qui m'a donné la vie et qui doit me juger? Il fut ordonné que pour l'exemple, elle serait conduite dans un lieu désert, et là décapitée avec Léonille, aïeule de nos saints.

Junille devenue chrétienne, est pendue.

Elle résiste aux caresses de son mari.

Elle est décapitée avec Léonille.

19. Cependant le greffier Néo qui écrivit lui-même tous ces faits, fermant les registres où il les avait consignés, les remit à son collègue Turbon, courut à la statue de Némésis, la renversa, dispersa ses débris de marbre, et broya sous ses pieds tout ce qui tenait à cette idole (2); les gar-

Néon, le greffier, renverse les idoles.

(1) *Pierre de Vital:* Ayant abandonné son mari et deux enfants en bas âge.

(2) *Lelius Grégorius Giraldus, dans son Histoire des Dieux, a recueilli beaucoup de recherches sur Némésis dans Pausanias, et*

templi nuntiantes, tenuerunt tamdiu cædentes et lapidantes, quousquè confessus Dei Filium, spiritum exhalaret.

Occiditur.

20. Turbon autem scribens victorias confitentium Dominum Speusippi, Elasippi et Melasippi, Leonillæ, Ionillæ et Neonis, non post multum tempus martyrium perpessus est. Passi sunt autem hi, qui suprà, XVI. Kal. Februarias, regnante Domino nostro Iesu Christo, cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.

Turbon occiditur.

quoque Cartarius, et Laurentius Pignorius, lib. de imaginib. Deor. At de his minutis per gyrum idolis nihil.

diens du temple dénoncèrent ce fait et s'emparèrent de lui, le frappant et le lapidant jusqu'à ce que ce confesseur du Fils de Dieu eût rendu l'âme.

Il est mis à mort.

20. Turbon qui avait écrit les victoires de tous ces confesseurs, Speusippe, Elasippe, Mélasippe, Léonille, Jonille et Néo, obtint peu de temps après les honneurs du martyre. Toutes ces victimes dont nous venons de parler, furent martyrisées le 16 des kalendes de février, du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, auquel soient rendus gloire et hommage dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Turbon mis à mort.

d'autres auteurs anciens; ainsi que Vincent Cartarius et Laurent Pignorius, liv. de la forme des Dieux, mais rien sur ces idoles foulées aux pieds.

ALIA ACTA

AVCTORE WARNAHARIO,

Ex tribus veteribus MSS.

PROLOGVS AVCTORIS.

1 Sancto et à me pontificali apice præferendo, Domno Ceraunio papæ (1).

Warnaharius salutem.

S. Ceraunius Episc. Parisien. sanctorum gesta colligit.

PRÆCIPUIS beatissimorum Episcoporum personis assiduè coæquari meritis non desistens, in omni conuersatione sacerdotij, sanctâ quotidie exornari religione festinans, diuinarum litterarum legendi studio vniuersa dogmata peragrasti: nunc Sanctorum Martyrum gesta, ad laudis tuæ cumulum, pro amore religionis congregare in vrbe Parisiacâ deuotus intendis. Vnde sancto (2) Eusebio Cæsariensi in æmulationis studio coæquandus es, et pari gloriæ dono perpetualiter memorandus. Da veniam nostræ imperitiæ, quoniam te tantùm laudare non sufficimus, quantùm

(1) *De eo agemus 27 septembris. quo tempore vixerit, diximus supra in Prolegom. § 1, nu. 3.*

(2) *Perperam* sanctus *appellatur hic, et in multis Martyrologiis ad 21 Iunij* Eusebius Cæsareensis *Episcopus, qui licet de Ecclesiâ*

AUTRES ACTES

D'APRÈS WARNAHAIRE.

Recueillis dans trois vieux Manuscrits.

PROLOGUE DE L'AUTEUR.

1 A Saint Céran (1), évêque, mon souverain, et le plus recommandable à mes yeux par sa dignité pontificale.

Warnahaire, salut.

Vous méritez chaque jour de plus en plus d'être compté parmi les plus illustres de nos bienheureux évêques ne manquant à aucune conférence sur le sacerdoce, faisant constamment des efforts pour vous rendre recommandable par la sainteté de votre vie, votre désir de connaître les saintes écritures vous a pénétré de tous les dogmes religieux. Maintenant, pour mettre le comble à votre gloire, vous faites de pieux efforts pour rassembler dans votre ville de Paris tous les actes des saints Martyrs, et cela par amour de religion. Par là, (2) vous vous êtes rendu le digne

S. Céran, évêque de Paris, recueille les actes des saints.

(1) *Nous parlerons de lui au 27 septemb. Nous avons dit plus haut dans la préface en quel temps il a vécu § 1, n° 3.*

(2) *Il est appelé à tort* saint, *ici et dans beaucoup de martyrologes, au 21 juin.* Eusèbe de Césarée, *évêque, quoiqu'il n'ait pas*

esses cordi si facundia succurreret præferendus. Gesta sanctorum geminorum, qui in suburbio Lingonicæ ciuitatis, pretiosam adepti sunt consummationem martirij; vel Beatissimi (1) Desiderij Martyris et Antistitis ipsius ciuitatis, sicut deuotionis studio imperasti, ita desiderantissimè me famulationis obedientiæ cognoscatis.

CAPVT I.

S. Benigni ad Lingonas aduentus.

2. GLORIOSA Martyrum certamina studiosiùs reserare Christo auctore compellimur, in cuius

non malè meritus sit, dum gesta sanctorum descripsit, tamen Arianæ hæresis propugnator fuit. sed cùm S. Eusebij Episcopi *nomen in sacris tabulis reperissent quidam,* Cæsareensem *existimârunt, qui Samosatensis est, vt 21. Iunij dicemus: fortassè quidam* Samosatensis *nomen ob* Paulum *hæresiarcham suspectum habentes, ausi velut mendum corrigere. Consule Baronium in Notat. ad Martyrol. eo die. et to. 3. an. 340. num. 42. vbi Sixtum Senensem egregiè perstringit, qui Eusebium Cæsareensem ausus fuit ab hæresi excusare.*

(1) Desiderij *Episc. Lingonensi et Martyris vitam dabimus 23 Maij.*

émule d'Eusèbe de Césarée, et méritez comme lui un titre à l'immortalité. Pardonnez à ma faiblesse, car je me sens impuissant à vous louer autant que vous le seriez si mon éloquence était égale à ma profonde admiration. Votre pieux zèle vous a porté à me demander ces actes des saints jumeaux qui, dans un faubourg de la ville de Langres, terminèrent leur glorieuse épreuve du martyre : ou ceux du bienheureux Didier (1), martyr et évêque de cette ville. Mon ardent désir de vous être agréable va vous les faire connaître.

—

CHAPITRE PREMIER.

Arrivée de Saint Bénigne chez les Lingons.

1 Nous ne pouvons résister au désir de rassembler, sous les auspices du Christ, avec plus

encouru les censures de l'église, puisqu'il a écrit les actes des saints, fut cependant un défenseur de l'Arianisme. Mais plusieurs auteurs voyant un S. Eusèbe, évêque, *sur les tables sacrées, pensèrent qu'il était de* Césarée, *et il est de* Samosate, *comme nous le dirons au 21 juin. Quelques autres, peut-être, à cause de* Paul, *hérésiarque, de* Samosate, *suspectant ce nom, osèrent le corriger comme une faute. Voyez Baronnius dans ses remarques sur le martyrologe à ce jour, et T. 3, an 340, n° 42, où il réfute victorieusement Sixte de Sienne qui avait osé disculper d'hérésie Eusèbe de Césarée.*

(1) Nous donnerons la vie de S Didier, évêque de Langres et martyr, au 23 mai.

fidei amore acta fuisse procul dubio confitemur. Igitur sancti tres gemini fratres, Speusippus, Eleusippus, et Meleosippus, cum quantis ad martyrij dignitatem præmiis peruenerint, explanare potius, quam præterire, plenissima conuenit ratione. Admirandum satis est, et Dei omnipotentis prædestinatione multipliciter præferendum. Ergo huius rei ordinem prosequentes, et gratiarum beneficia largitoris diligentius perpensantes principium publicemus.

S. Polycarpus suos ad diuersa loca mittit.

3. Denique S. Polycarpus (1) Ephesi vrbis Episcopus, doctrinâ beatissimi Ioannis Apostoli et Evangelistæ perfectè instructus, spiritu sancto repletus, fidei ductu cupiens Christi militiam ampliare, per diuersas mundi partes suos dirigebat discipulos, verbum Domini nostri Iesu Christi gentibus fiducialiter prædicare. Audiens, itaque Aurelianum Imperatorem, post discessum (2) Seueri impij persecutoris, crudelissimam denuò ressuscitasse persecutionem, et quod malo peior Princeps Principi successisset in regno, et Galliarum prouinciis, coràm se suisque præsidibus,

(1) *Non* Ephesi, *sed* Smyrnæ *Episcopus fuit S. Polycarpus, vt ad eius vitam 26. Iannuarij dicamus.*

(2) *Annis 59. post* Seueri *mortem imperare cœpit* Aurelianus: *neutrius tempora attigit* S. Polycarpus.

de soin, tous les combats de ces glorieux martyrs, qui, nous n'hésitons pas à l'avouer, ne les ont soutenu que par leur amour et leur foi en lui. Aussi pour les trois saints frères jumeaux, au lieu de passer ce fait sous silence, est-il de la plus haute importance de dire avec quels secours de la grâce ils parvinrent à la gloire du martyre. Ce bonheur suffit bien à l'admiration, c'est le bien le plus désirable, à cause de la prédestination du Dieu très-puissant. Suivant donc cette histoire pas à pas et faisant ressortir les bienfaits du Dispensateur des grâces, nous la prendrons à son origine.

Saint Polycarpe envoie ses disciples en divers lieux.

3. Enfin S. Polycarpe (1), évêque d'Ephèse, imbu des principes du B. S. Jean, apôtre et évangéliste, poussé par l'esprit saint et une foi irrésistible, dans le désir d'augmenter l'armée de Jésus-Christ, dirigeait ses disciples sur divers points du globe pour prêcher avec confiance la parole de N. S. Jésus-Christ. Apprenant donc qu'après la mort de l'impie persécuteur Sévère (2), l'empereur Aurélien avait ranimé la plus cruelle persécution, et qu'à un mauvais prince en avait succédé un pire encore, lequel, en sa présence et celle des ses proconsuls, avait fait publier, dans les Gaules et tous

(1) *Ce n'est pas* à Ephèse, *mais* à Smyrne, *que fut évêque S. Polycarpe, comme nous le dirons à sa vie, le 26 janvier.*

(2) *59 ans après la mort* de Sévère, Aurélianus *parvient au pouvoir. S. Polycarpe ne vécut jusqu'au temps ni de l'un ni de l'autre.*

ac generaliter in cuncto populo sibi subdito promulgasse edictum, et decreuisse, vt diuersis omnes omnino punirentur suppliciis Christiani, B. Polycarpus, sanctos Dei sacerdotes, id est, (1) Andochium et (2) Benignum presbyteros, et Thyrsum Diaconum, illuc prædicationis causâ destinauit, viro scilicet virtutibus præstantissimos, in Dei amore diffusos, ad certaminis agonem festinos, pro Christi nomine itinerum labores assumere omninò deuotos, pericula maris sustinere non tardos, peregrinationes ambienter expectare hilares, ac parentes pro religione Christi gratanter relinquere, pœnarum supplicia vel beatæ mortis passionem desiderare potiùs, non timere.

Tres viros sanctos in Galliam.

4. Qui viri tres obedientes sanctis monitis, nauiculam ascendentes, sanctis sanctus valedicens Polycarpus, ita tradidit in mandatis: Ite viri fortes, in fortitudine Christi fortiter dimicantes, per sanctam Christi confessionem plures commilito-

Abeuntibus benè precatur.

(1) *De* SS. Andiochio *et* Thyrso *agemus 24. septemb.*

(2) *Vitam* S. Benigni *dabimus 1. novemb. sed ipsam quoque ab incurioso descriptam auctore, qui sub* Marco Antonino *missum à S. Polycarpo in Gallias* Benignum *cum sociis tradat*, Seuero, *in Christianas sæuiente peruenisse Lugdunum, sub* Aureliano *tandem martyrio perfunctum. In eâ vitâ mentio quoque fit* S. Leonillæ *et tergeminorum eius nepotum.*

les pays soumis à sa domination, un édit qui condamnait tous les chrétiens en général à être tourmentés de divers supplices, le B. Polycarpe désigna à la prédication pour ces contrées trois prêtres du Seigneur, savoir Andochius (1), Bénigne (2) et le diacre Tyrse, tous d'une vertu éprouvée, absorbés dans l'amour de Dieu, toujours prêts aux souffrances du combat, entièrement résignés à entreprendre pour le nom de Jésus-Christ les plus pénibles voyages, ne reculant pas devant les périls de la mer, joyeux dans l'attente d'émigrations ardemment désirées, abandonnant leurs parents avec joie pour la religion du Christ, souhaitant ou plutôt ne craignant pas les horreurs du supplice ou la bienheureuse mort qui suit le martyre. *Trois saints dans les Gaules.*

4. Ces trois athlètes, obéissant aux ordres sacrés, s'embarquent sur un frêle navire. Faisant alors ses adieux à ces saints, S. Polycarpe leur fit cette recommandation : Allez, courageux champions, combattre vaillamment sous l'égide du *Heureuse prédiction aux voyageurs.*

(1) *Nous parlerons des* SS. Andoche *et* Thyrse *au 24 Septembre.*

(2) *Nous donnerons la vie de* S. Bénigne *au* 1[er] *novembre, mais d'après un auteur inexact qui rapporte que* S. Bénigne, *envoyé du temps de* M. Antoine, *par S. Polycarpe dans les Gaules, parvint avec ses compagnons à Lyon dans le temps que* Sévère *sévissait contre les chrétiens, et fut enfin martyrisé sous* Aurélien. *Dans cette vie, il est aussi fait mention de* Ste. Léonille *et de ses trois petits-fils jumeaux.*

nes acquirite; cum quibus de victoriâ triumphantes, nomen et dignitatis gloriam possitis adipisci sempiternam. Fructus laboris vestri, multiplici opulentiâ cumulentur; iustorum paradisi sedes per vos plurimùm de sanctarum animarum acquisitione lætentur. His et aliis multis eos S. Polycarpus prosequebatur orationibus.

Excipiuntur apud Æduos à Fausto.

5. Illi vero nauigantes feliciter, gubernatione diuinâ, ad Massiliensium littora celeriùs peruenerunt: egressique ad terras, Dei Angelo præcedente, prosperum iter agentes (1) Æduam ciuitatem ingrediuntur: ibique Domini prouisione, reperto Fausto, nobilissimæ familiæ viro, senatoriâ dignitate conspicuo, et prætorianis fascibus sublimato, gratissimè ab eodem hospitio sunt recepti. Quos cùm comperisset esse presbyteros, suppliciter postulauit, vt amicos, vel familiam suam per ablutionem baptismatis efficerent Christianos. Ille verò propter eminentem persecutionem Christum colebat occultè. Obtulit etiam et

(1) *Ea vrbs* Augustodunum, *siue* Augustodunus *appellatur.* Augusti montem transfert quod Celtica lingua, *vt interpretatur Ericus in vitâ S. Germani Autisiodorensis. Vnde corrigas quod Cornelius Grasius scribit sanctos Æduâ Augustodunum contendisse.*

Christ; réunissez, par votre profession de foi en Jésus-Christ, une foule de frères d'armes avec lesquels remportant une éclatante victoire, vous puissiez acquérir un nom et une gloire éternelle parmi les plus illustres; que vos laborieux succès soient couronnés d'une grande récompense; que par vous les célestes demeures des justes trésaillent d'allégresse à l'arrivée d'une foule de saintes âmes. C'est en ces termes et d'autres semblables que S. Policarpe leur fit ses adieux.

Ils sont accueillis à Lyon par Faustus.

5. Nos saints, par une heureuse traversée dirigée par une main divine, abordèrent promptement aux rivages de Marseille. Ayant pris terre, sous la conduite de l'ange du Seigneur, après un voyage facile ils arrivent à la cité (1) des Éduens: là une providence divine leur ménagea la rencontre de l'illustre sénateur Faustus, d'une des plus nobles familles dont les faisceaux de prétoriens rehaussaient encore l'éclat. Ce généreux hôte leur accorda la plus bienveillante hospitalité. Ayant reconnu leur dignité de prêtres, il les supplia d'acquérir à la religion chrétienne ses amis, ou du moins sa maison, en les purifiant dans les eaux du baptême. Pour lui, à cause de la persécution sus-

(1) *Cette ville est appelée* Augustodunum, *ou* Augustodunus, *que la langue celtique* traduit Mont d'Auguste, comme *l'interprète Eric dans la vie de S. Germain d'Auxerre; d'où il suit qu'il faut corriger ce que dit Cornelius Grasius qui prétend que les saints se rendirent de la ville des Éduens à Autun.*

filium suum, (1) Symphorianum adolescentem, sanctorum prædicationibus vel diuinâ prædestinatione succiduis temporibus præclarum Martyrum futurum. Et sanctis tradens manibus, vt à sancto baptizaretur Benigno, et de sacro fontis lauacro à sancto susciperetur Andochio, attentiùs deprecatus est. Illi verò opus ad quod venerant alacres peragentes, et tanti viri obtemperantes precibus, per baptismi gratiam, voluntatis suæ desideriis in omnibus satisfecerunt.

Ejus filium Symphorianum baptizant.

6. Post hæc cum præfatus Faustus causam petitionis per collationem sermonum sanctorum sacerdotum diligentius explorâsset, sororem nepotesque eius in memoriam diuina pietas perduxit. Tunc ait eis: Est mihi soror germana, Leonilla nomine, illustris matrona, ciuis vrbis Lingonicæ; cui sunt nepotes ex filio tres gemini fratres vno partu simul editi, litteris liberalibus eruditi, paternâ tamen traditione adhuc gentili errore viuentes; quos mater desiderat ad Christi militiam sociare. Subuenite sanctissimi sacerdotes suis deuotionibus, et nobilissimam nobilitate familiam quam cœpistis. His dictis sancti viri, rem pro quâ venerant attentiùs pertractantes, placuit vtrisque consilium, vt S. Benignus ad territorium Lingoni-

S Benignus mittitur ad Leonillam Fausti sororem.

(1) *De* S. Symphoriano *agemus* 22. *Augusti.*

pendue sur sa tête, il rendait au Christ de secrets hommages. Il livra aussi à leurs instructions son fils (1) Symphorien que la grâce céleste avait prédestiné à être plus tard un glorieux martyr. Remettant l'enfant à leurs mains sacrées, il témoigna l'ardent désir qu'il fût baptisé par S. Bénigne, et retiré de la piscine sainte par S. Andoche. Ceux-ci rendent avec joie le service qu'on leur avait demandé, et cédant aux prières de leur hôte illustre, mirent le comble à ses vœux les plus chers en lui accordant pour son fils la grâce du baptême.

Ils baptisent son fils Symphorien.

6. Quelque temps après, le préteur Faustus s'étant pénétré plus intimement de leur projet par les discours des saints, la Providence divine lui rappela à la mémoire sa sœur et ses petits neveux. J'ai, leur dit-il alors, une sœur, illustre dame du nom de Léonille, habitant Langres, aïeule de trois jumeaux nés le même jour, instruits dans les belles-lettres, mais vivant cependant encore dans la croyance payenne que suit leur père ; leur aïeule néanmoins désire les enrôler dans la milice du Christ. Accourez donc à son appel, vénérables prêtres, et achevez d'ennoblir l'illustre famille qui vous doit ce commencement de gloire. A ces mots, les saints combattants réfléchissant au but de leur voyage, résolurent unanimement que

S. Bénigne envoyé à Léonille, sœur de Faustus.

(1) *Nous parlerons de* S. Symphorien, *au* 22 *août.*

cum illustrandum, iuxta Dei sententiam, properaret. Sancti verò Andochius et Thyrsus Augustodunensem villam plurimùm in diuinis prædicationibus augmentantes, non post multum spatium temporis sub Aureliano principe, felici sunt coronati martyrio. Sanctum itaque Benignum præfatus Faustus sorori suæ pro munere diuino, sicut erat, de præsenti transmisit. Illa eum scilicet veluti manna, quod de cœlo descendit, cum omni veneratione suscepit.

—

CAPVT II.

Tergemini, auiœ monitu, et somnii, ad fidem inuitati.

7. In eâdem igitur die memorati nepotes sui, in agro cui Pasmasus nomen est, ad simulacrum (1) deæ Nemesis ritu solito profana sacrificia offerebant; et de superstitionis libaminibus, auiæ

(1) *Menœa* Ioui Nemesio *sacrificasse Tergeminos tradunt; qui mythographis ignotus, nisi sit dictus, quòd* Nemesim *cygni specie compressit, cùm ipsa vel in auserem esset mutata, vel decepta á Venere in aquilam versá. Vide Lilium in Casworibus.*

S. Bénigne irait illustrer le pays des Lingons, suivant la volonté de Dieu. Les saints Andoche et Thyrse, faisant par leur divine parole affluer une foule nombreuse au bourg d'Autun, furent peu de tems après, sous l'empereur Aurélien, heureusement couronnés des palmes du martyre. Le préteur Faustus envoya donc de suite à sa sœur, comme un présent céleste, le saint homme Bénigne qui était réellement envoyé de Dieu. Ce fut pour elle la manne qu'elle reçut avec tout le respect dû à un don céleste.

—

CHAPITRE II.

Les trois Jumeaux portés à la foi par leur aïeule et leurs songes.

7. Le même jour, ses neveux dont nous avons parlé, offraient dans un lieu appelé Pasmasus, des sacrifices à la déesse Némésis (1) suivant le rite accoutumé; ils avaient conservé à leur aïeule une

(1) *Les Ménées rapportent que les trois frères jumeaux sacrifièrent à* Jupiter Némésien. *Cette épithète est inconnue aux martyrologes, à moins que l'auteur ne l'appelle ainsi, parce que sous la forme d'un cigne il abusa de Némésis, puisqu'elle-même fut changée en oie par Vénus qui sous la forme d'un aigle avait trompé sa vigilance. Voyez Lilius : de Castoribus.*

suæ residua reseruauerant, quam inuitantes ad conuiuium seruata protulerunt. Illa verò omnia proiiciens canibus, respuit tanquam sterus. Tunc accedens ad eos eminùs cum S. Benigno talia cœpit verba producere: Carissimi nepotes, cognoscite Dominum nostrum Iesum Christum verum Deum esse, cui Angeli, et omnis creatura iustam exhibent seruitutem, qui mundum omnem constituit, omnemque rerum materiam libratam verbi subitâ dispositione composuit; cœli altitudem eâdem visione extendit; terrarum spatia multiplicia latè latiùs dilatauit; immensum abyssi pelagus congregari, et littoribus coarctari, momentaneâ sententiâ ordinauit; pinxit cœlum stellis, et duo luminaria præcipua constituens, quæ omnia succiduâ vicissitudine, quæ fecerat, exornarent, ac vestita lumina cuncta detegerent omninò decreuit; mare omne in piscium habitatione ad perambulandum concessit; diversis arboribus et graminibus tellurem omnem vestiuit; omnia quæ mundi quæque animantia crescentia, vel viuentia sunt, eâdem constitutione creauit. Postremò hominem ad imaginem et similitudinem suam formauit, quem ad hoc sapientiæ, et intelligentiæ singulari dono locupletauit, vt tantam mundanæ magnitudinis fabricam, vel omnia quæ patrauit diligentiùs requirat, vt discernat bonum à malo, ne per ignorantiæ desidiam postponat auctorem; sed vt

Ea suis nepotibus tergeminis fidem exponit.

portion de ces offrandes superstitieuses qu'ils lui présentèrent en l'invitant à leur festin. Mais celle-ci jetant aux chiens tous ces mets, les dédaigna comme des chairs immondes. Se plaçant alors près d'eux sur une éminence, assistée de S. Bénigne, elle leur tint ce discours : Chers enfants, apprenez à connaître Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est le vrai Dieu, auquel les anges et toute créature rendent hommage avec la soumission qui lui est due ; lui qui créa l'univers, et d'un seul mot constitua subitement la matière de toutes choses, jusque-là informe ; d'un clin-d'œil étendit les profondeurs du firmament ; arrondit les espaces sans fin du globe ; ordonna à l'abîme des mers de se resserrer à l'instant dans ses rivages ; orna le ciel d'étoiles, réservant deux astres principaux qui devaient embellir alternativement son ouvrage, leur ordonnant enfin de revêtir de leur lumière tout ce qu'ils découvriraient. Il accorda aux poissons l'immensité des mers pour leurs émigrations ; couvrit la terre d'arbres et de plantes de toutes espèces ; créa le même jour tout ce qui sur la terre respire, croit et vit ; ensuite il créa à son image et ressemblance l'homme auquel il accorda pour cela la faveur singulière de la science et de l'intelligence, afin qu'il cherchât avec plus d'ardeur à découvrir l'immense structure du majestueux univers, ou de ses autres œuvres, discernât le bien du mal, et que par l'insou-

Elle expose la foi à ses petits-fils.

simulacris hominum manu factis ex diuersis metallis, sensu carentibus, et omni vitali spiramine desolatis, ad humanam deceptionem diabolicâ adinuentione figuratis, non solùm culturam venerationis iis exhibere non debeat, verùm etiam vt immunda in omni abusione despiciendo diffugiat. Ipsius enim peruersa adinuentio in hoc mundo idola figurauit, qui Adam primum hominem in Paradiso constitutum, per præuaricationem decepit. Derelinquite ergò dulcissimi nepotes omnia idola dæmonibus consecrata, et creatorem omnium rerum Dominum nostrum Iesum Christum sine vllâ ambiguitate confitemini. Nunc (1) virum S. Benignum, quem stantem coram vobis cernitis, de longinquâ regione ad vos pietate diuinâ credite fuisse transmissum. Attendite igitur ad verba oris eius: Dei enim sunt præcepta, quæ de ore eius procedunt, discite ab eodem doctrinam plus omni munere copiosam, et vestræ saluationi super omnia opportunatam.

8. Dum hæc saluberrima alloquia S. Leonilla cum S. Benigno suis nepotibus prædicaret, et in cordibus eorum iam inspirata gratia diuinitùs conualesceret; miro pariter adstiterunt stupore defixi, et se inuicem intuentes, considerantesque

(1) *Alia MSS.* Felicem.

ciance qui naît de l'ignorance il ne dédaignât pas son Auteur ; mais aussi pour qu'il comprît que ses simulacres que la main des hommes fit de divers métaux, privés de sens, de tous organes de vie, et figurés par une invention du démon à l'image de l'homme ; qu'à toutes ces statues, dis-je, il ne devait non-seulement aucun hommage, mais les fuir et les mépriser comme des objets vils et pervers. Cette fatale invention des idoles sur terre vient en effet de celui qui entraîna à la prévarication Adam, le premier homme établi dans l'Eden. Abandonnez donc, chers neveux, ces idoles consacrées aux démons, et confessez sans détour le créateur de toutes choses, Jésus-Christ Notre-Seigneur. Cet homme (1) divin, S. Bénigne, que vous voyez là devant vous, eh bien ! sachez que poussé par un zèle pieux, il est parvenu d'un pays très-éloigné jusqu'à vous. Rendez-vous à mes paroles, car ce sont les ordres de Dieu qui vous sont transmis par sa bouche : apprenez de lui une doctrine qui est préférable à tous les trésors et la plus essentielle à votre salut.

8. Pendant que S[te] Léonille, aidée de S. Bénigne, faisait cette salutaire allocution à ses neveux, et que déjà la grâce venue d'en-haut se fortifiait dans leurs cœurs, ils restèrent tous un instant plongés dans la stupeur de l'admiration, puis se

(1) *D'autres MSS.* Heureux.

omnia, quæ eis dicta fuerant, et conuersi ad auiam suam vnanimes dixerunt vnâ voce: Quare tantam et tam præcipuam rem, tamdiù tectam silentio tenuisti? cur nobis veritatis viam et lumen præclarum tantis temporibus occultasti? Quibus illa blando sermone respondens, eleuans oculos, et manus ad cœlos expandens, Deo gratias agens infit: Filius meus pater vester in tantâ cordis perseuerauit duritiâ, vt in tartareâ sede demersus, delictorum obumbratus caligine, desolatus omni sapientiâ, et intellectu cæcatus peruersitatis consilio, Christum Dominum nec credidit, nec unquam voluit confiteri. Quid ei prodesse poterat sermo diuinus, cuius interiora cordis incredulitatis malitia ad integrum possidebat, et lumen verum circumspectus idolorum caligine videre non poterat? Ipse fecit mihi hactenus taciturnitatis silentium custodire, dum timui ne suâ inimicâ suasione vos faceret à recto tramite perpetualiter deuiare. Voluntate enim Dei eo deficiente omnia impedimenta sublata sunt. Ecce nunc tempus acceptabile. Aperite ergò oculos cordis et corporis, cœlum potiùs intuentes, idolorum inimicam saluti vestræ culturam Domini nostri Iesu Christi repleti gratiâ, ab animis vestris radicitus extirpate, vt possitis ad æterna gaudia peruenire.

Cur non priùs id egerit.

regardant tour à tour et réfléchissant à tout ce qui leur avait été dit : Pourquoi, s'écrièrent-ils simultanément en s'adressant à leur aïeule, nous avez-vous caché si long-temps une vérité de cette importance? Comment se fait-il que vous ayez attendu jusqu'à présent pour nous montrer le chemin de cette vérité et cette brillante lumière? Leur aïeule alors levant les mains et les yeux au ciel, en action de grâce, s'écria d'un accent ému: Mon fils, votre père a persévéré jusqu'alors dans une si grande dureté de cœur que, plongé dans les abîmes du Tartare, aveuglé par la multitude de ses fautes, privé de toute sagesse, l'esprit faussé par des conseils pervers, il ne croit pas au Christ et a refusé jusqu'à présent de lui rendre hommage. Quel fruit eût pu produire la parole divine dans un cœur que la gangrène de l'incrédulité avait rongé jusque dans ses plus profonds replis? Pouvait-il apercevoir la vraie lumière lui que l'idolâtrie aveuglait de ses ténèbres? c'est ce qui m'a forcée à garder le silence jusqu'à présent, tant que j'ai craint que par ses conseils perfides il ne vous detournât pour jamais du sentier de la justice; mais la divine Providence a écarté tous ces obstacles. Voici le temps favorable. Ouvrez les yeux de l'esprit et du corps et portez au ciel vos regards. Arrachez de vos cœurs le culte des idoles, cet ennemi de votre salut que vous abatterez par la puissante grâce de

Pourquoi elle ne leur avait pas communiqué cela plus tôt.

Singuli conversionem suam et agonem mystico somnio prædocti erant.

9. Dum hæc et alia pluria B. Leonilla cum S. Benigno nepotibus suis narraret, vt credulitatis indicia diuina pietas in eisdem patefaceret; visiones quas nocte præteritâ viderant in memoriam reuocarunt. Primus Speusippus dixit: Videbam me in visione noctis præteritæ, in sinu auiæ meæ, quæ mamillam suam plenam lacte labiis meis infundens dicebat: Speusippe bibe lac, quoniam in agone et certamine cùm veneris, quantò plus biberis, tantò fortiùs et velociùs vinces. Et hæc cùm dixisset Speusippus, Eleusippus ait: Credite et me huiuscemodi vidisse visionem: Vidi in cœlo super sedem magnam sedentem, quasi ex electro et gemmis, maiestatis potentiâ radiantem, cuius splendor immensus meum obumbrauit aspectum, et ob stuporem nimium pauor cordis mei terruit intellectum. Tunc is vultu sereno me vocans ad se, dixit: Noli timere, coronam victoriæ promerebis. Tertio loco Meleusippus visionem suam exposuit: Vidi et ego nescio quem regem magnum satis, singularia sceptra tenentem. Hic nos tres pariter ad suam militiam prouocabat, præclaris baltheis accingebat, magno nos pretio à captiuitatis vinculo redimebat, perpetuæ libertatis nostræ præmia aureis litteris scribebat, donis nos indeficientibus simul remunerabat. Super his ad me hortandum addidit,

Notre-Seigneur J.-C., et par ce moyen vous jouirez des joies célestes.

9. Pendant que la B. Léonille, aidée de S. Bénigne, tenait à ses petits-fils de semblables discours et d'autres encore, afin que la divine sagesse leur ouvrît le chemin de la foi, ceux-ci se rappelèrent les songes qu'ils avaient eus la nuit précédente. Speusippe le premier prit la parole et dit: Je me voyais dans un songe sur le sein de mon aïeule, qui portant à mes lèvres sa mamelle pleine de lait, me disait: Bois de ce lait, Speusippe, car plus tu en auras bu au moment des souffrances et des combats, plus tu acquerreras de force et d'ardeur pour vaincre. Après Speusippe, Eleusippe reprit: Sachez que j'ai eu cette vision: J'ai vu au ciel un être assis sur un immense trône, travaillé d'or, d'argent et de pierreries; il était dans tout l'éclat de sa puissance; aussi cette clarté éblouissante me priva de la vue, et la peur qui s'empara de mes sens plongés dans l'admiration, m'ôta la faculté de penser. C'est alors que m'invitant d'un geste gracieux à m'approcher, il me dit: Sois sans crainte, tu obtiendras la palme des vainqueurs. Ce fut ensuite au tour de Mélasippe: J'ai vu je ne sais quel monarque paraissant assez puissant, ayant à la main des sceptres admirables. Il nous enrôlait tous trois dans sa milice en nous ceignant de riches baudriers, ensuite il nous rachetait à grand prix de l'esclavage

Chacun avait été averti dans un songe mystique de ses souffrances et de sa conversion.

dicens: Meleusippe, vos tres fratres in meo palatio collocare decreui, et æternis præmiis pariter coronare. Auia vestra cunctis diebus ac noctibus pro vestrâ salute supplices preces effundit, vt rectè transite gradientes liberati de tenebrosâ caligine, verum lumen contemplari possitis, et de condemnatione mortis ad vitam veniatis perpetuam. Hæc et alia plurima adhortationum verba mihi Rex, quem dixi, narrauit in visu. O quam admirandas, quam concordantes, et vnius rei indicia designantes, vel in perpetuâ memoriâ retinendas, in noctis tenebris adhuc positi, illuminati iam prædestinatione ex gratiâ spiritûs sancti, tres fratres gemini meruerunt videre visiones! His tribus pueris, obtentu auiæ, anteà est Trinitas reuelata per gratiam, antequàm plenam Christi perciperent disciplinam. Viderunt illuminatis ex parte oculis priùs Dominum Deum, quàm per oris confessionem pleniùs cognoscerent Saluatorem.

et enregistrait en lettres d'or les récompenses qui devaient couronner l'œuvre de notre éternelle liberté : après il nous comblait de dons impérissables. Il m'adressa enfin ces paroles encourageantes : Méleusippe, j'ai résolu de vous introduire, toi et tes frères, dans mon palais et de vous combler également d'éternelles récompenses. Pour votre salut, votre aïeule m'a offert jour et nuit d'humbles prières, afin que marchant dans la droite voie, sortis de ces épaisses ténèbres, vous puissiez contempler la vraie lumière, que délivrés de la mort à laquelle vous étiez condamnés, vous arriviez à la vie éternelle. Tels sont à peu près les discours et autres encouragements que m'adressa en songe le roi dont je vous ai parlé. Oh ! quelles sont admirables, bien en harmonie, comme elles indiquent bien le même but ces visions à jamais mémorables, que les trois jumeaux, encore ensevelis dans les ténèbres de la nuit, méritèrent de contempler, éclairés par une prédestination céleste, des lumières de l'esprit saint ! Par les prières de leur aïeule, le mystère de la Trinité fut révélé aux trois frères jumeaux avant qu'ils eussent une connaissance exacte de la doctrine de Jésus-Christ. Leurs yeux éclairés d'en-haut, virent le seigneur Dieu avant d'avoir mérité par la profession de foi de voir le Sauveur.

CAPVT III.

Euersis idolis, fidem publice professi.

10. PERPENSANTES denique intra se sancti gemini de concordationibus visionum, prædicationibus S. Benigni ac B. Leonillæ orationibus incessanter instructi, cogitabant attentiùs quid agere procurarent, desirantes etiam vt detersâ caligine purum claritatis lumen in visu lucis visibiliter contemplarentur, et Deum viuum et verum sine ullâ ambiguitate cognoscerent. Tunc dixerunt ad auiam suam : Indica nobis quid faciamus, ut prædicatio vestra omnibus erroribus effugatis, nostram possit proficere ad salutem. His dictis B. Leonilla exultans de sanctâ confessione nepotum suorum, et Deo gratias agens, dixit ad eos vnâ cum S. Benigno : Custodite ergò omnia præcepta diuina, et Regem regum Christum Deum esse sine dubio credite, separati à nefandis idolis, vosmetipsos Creatori vestro Deo offerte. Docuit autem eos S. Benignus omnem sanctam doctrinam, et perfectos in fide Christi confessionem credulitatis veram et manifestam, per infusionem sancti spiritûs, vt cognouit eosdem ab integram recepisse, baptismatis ipsius pariter gratiâ con-

Instructi baptizantur à S. Benigno.

CHAPITRE III.

Ayant renversé les idoles, ils font une publique profession de foi.

10. RÉFLÉCHISSANT enfin à part soi à la concordance de leur vision, éclairés de jour en jour par les instructions de S. Bénigne et les prières de la B. Léonille, nos saints jumeaux cherchaient avec soin ce qu'ils devaient faire dans leur ardent désir d'être délivrés des ténèbres, pour contempler face à face le pur éclat de la lumière et connaître enfin pleinement le seul vrai Dieu. Ils s'adressèrent donc à leur aïeule : Dites-nous ce que nous devons faire pour que, une fois toutes ces erreurs reconnues, votre prédication puisse être profitable à notre salut. A ces paroles, la B. Léonille ravie de la pieuse confession de ses petits-fils et rendant grâces à Dieu, elle leur adressa ces mots conjointement avec S. Bénigne : Obéissez donc aux divins préceptes et croyez fermement que le roi des rois Jésus-Christ est Dieu; maintenant que vous avez rejeté ces infâmes idoles, consacrez-vous entièrement à Dieu, votre créateur. S. Bénigne les instruisit de toutes les saintes doctrines; les voyant consommés dans la foi du Christ, et, par la descente en eux du Saint Esprit,

Après leur instruction ils sont baptisés par Saint Bénigne.

secrauit. Deinde S. Benignus (1) Diuionem petiit castrum, vbi plures laboris sui fructus congregans, non post multum tempus pro multis meritis condignam martyrij coronam promeruit.

Idola euertunt.

11. Sancti verò gemini fratres, confirmati in omni credulitate Christi, seruis suis præceperunt vt simulacrum Nemesis confringerent, et duodecim templa, quæ in domo eorum erant constituta, funditus euerterent; ipsas etiam idolorum statuas simul in confractionem reductas, protinùs dissiparent: feceruntque serui omnia, quæ fuerant à dominis imperata.

Cucurrit adversù seos populus.

12. Intereà fama citata percurrens, cunctos terminos ciuitatis Lingonicæ peragrauit, nuntians tres geminos fratres nepotes B. Leonillæ, illustribus ortos natalibus, ad Christi cultum deuotionis studio manifestissimè declinasse, et Iesu Christi omnipotentis fiduciâ, deorum simulacra pro nihilo ducentes et in omni abusione despicientes, à fundamentis cum ipsis idolis euerti iussisse. Crescit rumor immensus in populo, excitantur in iracundiam Primates, Iudices et Sa-

(1) Diuio, *galliâ* Dijon; *vrbs primaria Ducatûs Burgundiæ, fusè describitur à Claudio Roberto in Galliâ Chistianâ.*

enrichis, comme il le reconnut, des dons d'une profession de foi sincère et manifeste, il les consacra également par la grâce du baptême. S. Bénigne gagna (1) ensuite le bourg de Dijon, où après avoir recueilli de nombreux fruits de ses travaux, il reçut peu de temps après la couronne du martyre, digne récompense de ses mérites.

11. Cependant les saints frères jumeaux raffermis dans la foi du Christ, firent briser par leurs esclaves la statue de Némésis, renverser de fond en comble douze autels qui étaient dressés dans leur maison, et disperser à l'instant tous les débris de ces statues mises en poudre: les esclaves obéirent aux ordres de leurs maîtres. *Ils renversent les idoles.*

L'agile renommée cependant eut bientôt parcouru tous les quartiers de la ville de Langres, annonçant que trois frères jumeaux, petits-fils de la B. Léonille, d'une naissance distinguée, avaient déserté au culte du Christ, dont ils faisaient une profession éclatante pour montrer leur dévouement, et que dans leur confiance à la puissance de Jésus-Christ, ne faisant aucun cas des images des dieux qu'ils méprisaient comme un abus, ils avaient fait renverser les

(1) Divio, *en français* Dijon, *capital du duché de Bourgogne, est décrite longuement par Claude Robert, dans sa Gaule chrétienne.*

cerdotes idolorum, et nimio furore succensi ad Dei pueros vndiquè conueniunt; congregatiq.; in vnum dixerunt Primates ad eos: Quæ vos tam repentina euasit temeritas? quis vos persuasit culturam deorum nostrorum relinquere, quam nostri vestrique veteres ab antiquis temporibus coluisse noscuntur, decreta Principum conuellantes? Christum quem pro Deo adoratis, Iudæi ipsum in mortis condemnatione cruci affixerunt. Tunc sancti repleti spiritu sancto dixerunt ad eos: O dementes in profundâ demersi caligine, perpetuis tenebris obumbrati, et nimiâ grauati mole peccatorum, pœnarum indeficientium morte perpetuâ condemnati, antiqui hostis errore decepti, quid vos saxa et cœtera metalla, in hominum effigies ab hominibus figurata, adorare compellitis, quæ nullum vitæ spiraculum habere videntur? quæ nihil sunt, nihil sentiunt, pro nihilo abs stultis omnino coluntur. Deus verus et viuus Pater et Filius et Spiritus sanctus, unus in Trinitate Deitatis, et trinus in maiestatis vnitate credendus. Dominus noster Iesus Christus ipse est Deus de Deo, lumen de lumine, splendor à splendore procedens, qui semper est, semperque fuit, et semper ipse sine fine manebit. Ipse fecit omnia quæ in hoc mundo sunt.

Reddunt fidei rationem.

autels avec les statues. Une épouvantable rumeur s'élève du sein de la foule croissante, excitée qu'elle est à la fureur par les patriciens, les juges et les prêtres : enfin, ne mettant plus de bornes à sa rage, elle se précipite de toutes parts sur les serviteurs de Dieu. L'aristocratie de la ville se trouvant réunie près d'eux, les gourmanda en ces termes : Quelle témérité subite s'est emparée de vous? Qui vous a poussé à abandonner le culte de nos Dieux qui, comme nous le savons, ont été de tous temps révérés de nos ancêtres et des vôtres? Quelle audace à vous d'avoir déchiré l'édit des princes? Ce Christ que vous vénérez comme un Dieu, a été condamné par les juifs à l'ignoble supplice de la croix. A cette apostrophe, les Saints, remplis de l'esprit divin, répondirent : O insensés! plongés dans d'épaisses ténèbres, environnés d'ombres éternelles, accablés sous la multitude de vos fautes, condamnés à une mort sans fin accompagnée de tourments perpétuels! vous, sous la puissance de l'antique ennemi, vous prétendez nous forcer à adorer des pierres ou des métaux figurés à l'image de l'homme qui les a faits; mais qui n'ont aucun des organes de la vie, qui n'existent pas, ne sentent pas et sont en vain honorés par des êtres tout-à-fait dénués de raison. Le seul Dieu auquel on doive croire est le vrai Dieu

Le peuple se précipite sur eux.

Ils font leur profession de foi.

Ad tormentum intrepid.

13. Tunc permoti sunt Primates populi et Iudices et sacerdotes, qui ad spectaculum venerant, in nimiâ iracundiâ contra sanctos Dei famulos. Exsurgens autem Quadratus iracundiâ repletus Speusippum et Eleusippum pugno percussit in facie, quia ipsi duo tantùm locuti fuerant. Condolens Melasippus exclamauit dicens: Cur me de isto percussionis dono cum fratribus meis non fecisti participem? In illis ostendisti optabile principium passionis, me autem quasi pro tuis incredulis actibus honorans à sancto consortio sequestrasti. Vnanimes in Christi confessione sumus, æqualiter per vestram perfidiam de Christi remuneratione congratulamur. Quadratus dixit: Hodie vos pro contemptu deorum nostrorum diuersis cruciatibus puniri disponimus. Eleusippus dixit: Quantùm nobis maiora tormenta parabitis, tantò amplius nos de Dei gratia confortabit. Palmatus dixit: Nisi linguas eorum radicitus amputemus, non cessabunt loqui iniuriam nostram, vel deorum nostrorum. Speusippus dixit: Si linguas nostras crudelitas vestra carnales absiderit, in inte-

vivant, Père, Fils et Saint-Esprit, ne faisant qu'un dans la Trinité de sa divinité, et cependant triple dans l'unité de sa majesté, Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu de Dieu, lumière de lumière, splendeur de splendeur, qui est, a été toujours, existera sans fin. Il a fait tout l'univers.

13. Ce fut alors que princes, juges, prêtres qui s'étaient transportés sur les lieux, entrèrent dans la plus furieuse colère contre les saints serviteurs de Dieu. Ne pouvant plus se contenir, Quadratus se rua sur Speusippe et Eleusippe qu'il frappa du poing au visage: eux deux seuls avaient parlé. Chagrin de cette préférence, Mélasippe s'écria : Pourquoi ne m'as-tu pas fait participer avec mes frères à la faveur de cette avanie. Dans leurs personnes tu m'as donné un délicieux avant-goût du martyre; mais tu m'as privé de ce saint partage, croyant trouver en moi un complice de tes actes d'incrédulité, unanime est notre profession de foi dans le Christ; grâce à votre perfide cruauté, nous nous félicitons également de la récompense du Christ. Nous venons, s'écria Quadratus, de résoudre à l'instant de punir de divers supplices votre mépris envers les dieux. Eh bien! reprit Eleusippe, plus vos tourments seront féroces, plus la grâce de Dieu nous soutiendra! A moins de leur arracher la langue avait

Intrépides à l'idée du supplice.

rioribus nostris magnalia Dei narrabimus, et de sanctâ credulitate Christi nunquam nos malitia vestra separabit. Iterum Palmatus, et Hermogenes aiunt: Infelices vnanimiter ad mortis vestræ interitum festinatis. Speusippus dixit: Mori enim pro Christi nomine gloriosum est; indè ad vitam celeriùs perueniemus æternam, vbi nulla tristitia est, sed gaudia quæ nullo tempore finiuntur.

—

CAPVT IV.

Variè cruciati, coronantur.

14. Videntesque eos Palmatus et Quadratus, et Hermogenes in Christi confessione constanter perdurare, cogitabant attentiùs quid agerent, vel quibus grauissimis pœnis affligerentur, quo generè mortis, propter (1) meritum eorum qui aduenerant, crudelissimo damnarentur. Dum hæc diligentiùs pertractarent, B. Leonillam seorsum ad

(1) *MSS. Ripat.* Metum Iudæorum.

dit Palmatus, ils ne cesseront de nous insulter, nous et nos dieux. Ah! dit Speusippe : Que votre cruauté nous prive de la langue charnelle, cela nous empêchera-t-il de célébrer intérieurement les merveilles de Dieu ; votre férocité nous détachera-t-elle jamais de la foi en Jésus-Christ? Mais, malheureux, s'écrièrent Palmatus et Hermogènes, votre vœu unanime est donc de hâter l'instant de votre mort? Mourir pour le nom du Christ est le sort le plus glorieux, répliqua Speusippe; c'est le moyen d'arriver plus tôt à la vie éternelle ; là, point de douleur, mais des joies sans fin.

—

CHAPITRE IV.

Après divers supplices, ils sont couronnés.

14. VOYANT leur persistance à confesser le Christ, Palmatus, Quadratus et Hermogènes réfléchissaient à ce qu'ils devaient faire et quels supplices assez cruels seraient inventés, à quel genre de mort capable de satisfaire l'exigence des étrangers (1) ces malheureux seraient condamnés. Dans le fort de ces irrésolutions, ils font venir

(1) *Le MS. de Ripatorium* : La crainte des Juifs.

Missa vt eos à fide abducat Leonilla. se accersiri præcipiunt; si forsitan eius blanditiis, et svasionibus parentalibus reuocare eos potuisset ad culturam deorum, vt Christi maiestatis deitatem per omnia denegarent. Cumque B. Leonilla ad eosdem peruenisset, dixerunt ei Iudices: Perge ad nepotes tuos, et si eos saluare desideras, et à pœnarum suppliciis, vel mortis liberare interitu, suade eis vt templa restituant quæ destruxerunt; deos autem nostros adorantes, consuetudinaria offerant sacrificia. Hæc et alia plura dicentes, dixit ad eos B. Leonilla: Ibo, et suadebo eis omnia quæ saluti eorum congruunt.

In eâ confirmat. 15. Veniens denique B. Leonilla ad nepotes suos, cum cognouisset eos in sanctâ perseuerare confessione, multâ extitit exultatione gauisa, præbens omnibus dulcia oscula, lacrymans præ gaudio, et multas Deo omnipotenti preces effundens, et gratias agens Christo, dixit nepotibus suis: Nullus de genere vestro nobilior, nullus ditior, nullus gratior, quàm vos, in Christo inuenitur. Omnem progeniem vestram præclarâ confessione Christi perpetualiter illustrastis. In æternâ ætate positi cunctos seniores originis vestræ sapientia præcessistis. Thesaurum immensum plus omni pretio copiosum per Christi

la B. Léonille à laquelle ils enjoindraient de faire tous ses efforts, d'employer toutes ses caresses et ces mots d'une mère si persuasifs, pour essayer de les rappeler au culte des dieux, enfin, de tout mettre en usage pour leur faire renier la divinité du Christ et sa grandeur. Va, dirent les juges à la B. Léonille lorsqu'elle fut en leur présence, va trouver tes petits-fils, et si tu tiens à leur vie, si tu veux les délivrer des supplices de la torture et de la mort cruelle qui les menace, engage-les à rétablir les temples détruits, et à se prosterner devant nos dieux, en leur offrant les sacrifices d'usage. A ces ordres et d'autres encore, Léonille la bienheureuse, répondit : J'irai et je ne leur conseillerai rien qui ne soit dans la vue de les sauver.

La B. Léonille leur est députée pour les détourner de la foi.

15. Enfin, la B. Léonille se rendant près de ses enfants et les trouvant fermes dans leur profession de la sainte foi, fut ravie d'une joie indicible, embrassa tendrement ses fils, le visage baigné des larmes du bonheur ; mêlant à tout cela de ferventes actions de grâces à la toute-puissance de Dieu, ayant enfin remercié le Christ, elle tint à ses fils ce discours : Personne dans notre famille n'est plus que vous, noble, puissant et comblé de bienfaits en Jésus-Christ ; vous rendez à jamais toute notre race célèbre par cette éclatante profession du Christ. Assis dans l'éternel séjour, vous l'emportez en sagesse sur tous vos aïeux ;

Elle les y confirme.

militiam adquisistis. Estote ergo in sanctâ Christi religione viriliter perseuerantes. Nulla vos frangat aduersitas, nullæ minæ, nulla tormentorum supplicia vestros terreant animos fortiter in fide Christi armatos. Regna huius mundi, quæ videntur, et cum vitâ temporaliter finiuntur, nihil sunt: regnum enim Dei inuisibile et sempiternum concupiscere perpetua est, atque perfecta, et super omnia opportuna sapientiæ plenitudo. Per hos temporales labores et subitò transitorias pœnas ad æterna gaudia peruenietis. Videns itaque eos plenos gratiâ Christi in suâ stabilitate manere, et promissam fidem fortiter seruare, Deo commendans cum integrâ deuotione nepotes, discessit ab eis.

Suspensi tortiq. exultant.

16. Interrogati autem à Iudicibus si vellent consentiri eis, et deorum simulacra publicâ voce confiteri; ergò cum illi pertinaci sententiâ in Christi amore persisterent, et nullatenùs voluissent assensum præbere petentibus, ligatis sursum manibus, pedibus verò deorsum, in arbore vnâ suspensi sunt: tantâ verò tormentorum adinuentione extensi, vt penè putarentur ab ipsâ membrorum compage separati. Confortati tamen à Christo, vt virtutis tolerantiâ diuinitus

vous avez acquis un trésor inépuisable et d'une valeur sans égale en combattant pour le Christ. Persévérez donc avec courage dans sa sainte religion, que nul revers ne vous abatte ; armés de la foi du Christ, que l'idée d'affreux supplices dont on vous menace, n'ébranle pas votre courage. Les puissances de ce monde qu'on voit et qui, brillantes pour un temps, finissent avec la vie, tout cela est moins que rien ; car désirer le royaume invisible, mais éternel de Dieu, voilà la perfection d'une sagesse préférable à tout sur la terre. Ces souffrances temporelles, ces peines passagères sont les degrés qui vous introduiront dans la demeure des joies éternelles. Les voyant donc remplis de la grâce du Christ, et, fermes dans leur résolution, tenir avec courage leurs engagements, après les avoir recommandés à Dieu, la B. Léonille laissa ses petits-fils à leurs réflexions.

16. Sur la demande des juges, s'ils se soumettaient à leurs ordres et rendraient enfin à haute voix leur hommage aux statues des dieux ; nos saints persistant dans leur attachement à la foi du Christ, se refusant tout-à-fait à leurs vues, furent pendus au même arbre, les mains liées en haut et les pieds en bas. Ce supplice de nouvelle invention leur détendit tellement le corps, qu'on eût cru voir à chaque instant les membres se déboîter. Raffermis, cependant, par la pa-

Suspendus et tourmentés ils sont joyeux.

interiùs ministratâ, in confessione et credulitate Christi viriliter permanebant: et in ipsis tormentis suspensus cum fratribus Meleusippus Iudicibus insultabat, dicens: Dominus noster saluator Iesus Christus clauis affixus, in Trinitate colendus, pro nostrâ redemptione sancto pependit in ligno, vnde crucis signaculum adipisci promeruimus. Nos quoque tres sui famuli in vno hoc pendentes stipite pro eius nomine efficiamur gloriosi Martyres. O beatum fructum ipsius arboris, quæ tres portauit Martyres, trinitatis nomine consecratos.

17. Videntes que eos Iudices confortati, non contristari in suppliciis, dixerunt ad eos: Non in istâ arbore, sicut vos velle dicitis, moriemini, sed igne vltore peribitis. Meleusippus iterum respondens, dixit ad eos: Maior nobis erit beatitudinis augmentatio, si per ignem probati transierimus, ad Deum, et de tenebris per hunc ignem perpetuam veniamus ad lucem. Tum denique Iudices, propter metum qui aderant populorum, ligna, et reliqua quæ solent focis incrementa præbere expediunt; et ignis copiosus accenditur. Ligatis manibus et pedibus sancti Gemini in ignem præcipitantur. Adfuit Christus saluator in medio, et disruptis vinculis sancti Martyres gloriabantur in igne, et nullum de eis contingebat

Coniiciuntur in ignem.

tience du courage qui leur avait été donnée d'en haut ; ils persistaient en hommes de cœur dans leur profession et croyance en Jésus-Christ. Bien plus Speusippe, suspendu comme ses frères, se riait des juges en ces termes : Jésus-Christ Notre-Seigneur, sauveur, qui fut attaché avec des clous et que nous adorons dans la Trinité, fut, lui aussi pour notre rachat, suspendu à un bois révéré. Voilà pourquoi nous avons mérité d'être décorés du signe de la croix. Nous aussi, ses serviteurs, suspendus à ces branches pour son nom, nous deviendrons d'illustres martyrs. Oh! bienheureux fruits de cet arbre! il porta trois martyrs consacrés au nom de la Trinité.

17. Les juges les voyant raffermis loin d'être abattus par la douleur, leur crièrent : Vous ne mourrez pas comme vous le désirez sur cet arbre, mais dans le bûcher chargé de notre vengeance. Ce sera pour nous, reprit Méleusippe, une plus grande somme de félicité, si éprouvés par le feu nous arrivons à Dieu, et si, échappés des ténèbres, nous parvenons à travers ce feu à la lumière éternelle. Alors les juges, poussés par les menaces du peuple rassemblé, font amasser des bois et tous les combustibles employés dans un bûcher ; peu après s'élève une flamme immense dans laquelle sont précipités, pieds et mains liés, nos trois saints Jumeaux. Au milieu du bûcher leur apparut le Sauveur Christ, puis ayant

Illæsi manent.

incendium. O beatus ignis, qui tantùm (1) originale purgauit peccatum et nullum in sanctorum membris diminutionis incendio intulit detrimenti! Adiuuit potiùs ignis sanctos, per quem nocere voluit et non potuit inimicus. Ignis ab incredulis acriùs incendebatur, vt sanctorum corpora sine morâ comburerentur: sed conuersâ misericordiâ diuinâ in melius, indè sanctis lumen inextinguibile præparauit. Flammæ ardentes altius eleuatæ sunt; sed Christi opificio famulantes sanctorum præcipuam gloriam ostendebant, quæ damnosè à persecutoribus præparatæ fuerant ad ruinam. Ignis ad sanctorum membra consumenda vires proprias habere non potuit, quoniam Dei potentia vaporem caloris pro suis sanctis pietatis studio temperauit.

18. Viderunt impij et iniqui persecutores inter immensas flammas exultare sanctos Geminos, et perseuerare illæsos, quos putauerunt tanto

(1) *Quomodò* originale purgauit peccatum, *si iàm antè erant à* S. Benigno, *baptizati? Hæc ex prioribus actis transtulit Warnaharius nec expendit quæ antè de eorum baptismo altexuisset.*

brisé leurs chaînes, les saints martyrs célébraient ses louanges au milieu du brasier sans qu'aucun d'eux fût atteint du feu. O bienheureuses flammes qui eurent (1) le don d'effacer la tache si grande du péché originel, et d'enlever de leurs saints corps par cette épreuve tout germe d'une récompense moins glorieuse ! Il leur fut bien plutôt favorable, ce feu par lequel l'ennemi chercha en vain à leur nuire. Ce bûcher était entretenu avec ardeur par les incrédules, afin d'en avoir fini plus tôt avec nos saints ; mais par un bienfait de la divine miséricorde, ce fut de ce lieu qu'ils parvinrent à la lumière immortelle. Les flammes ardentes s'élevèrent à une grande hauteur, mais obéissant à la main du Christ, elles faisaient connaître la faveur spéciale dont jouissaient les saints, tandis que leurs persécuteurs les avaient allumées pour leur perte. Le feu ne put parvenir à consumer leurs membres, parce que la puissance divine tempéra en leur faveur la force de la chaleur : digne récompense de leur pieuse foi !

Ils demeurent intacts.

18. Ces impies et iniques persécuteurs virent les saints Jumeaux joyeux et intacts au milieu de ces flammes qu'ils avaient cru devoir les dévorer de

(1) *Comment* ont-elles pu enlever la tache originelle, *si déjà ils avaient été baptisés par* S. Bénigne? *Warnaharius a copié cette exclamation dans les actes plus anciens, sans réfléchir à ce qu'il avait avancé plus haut sur leur baptême.*

incendio subitò videre consumptos. Ambulandi sanctis in igne est à Christo permissa licentia, vt maior accresceret incredulis, mysteria diuina videntibus, de confusione tristitia. Defecerunt itaque ligna, et omnia ignium incrementa. Sancti verò Gemini deficientibus flammis in medio stantes persecutorum malitias irridebant, dicentes: Data est nobis, si volumus, de præsenti ad Christum migrandi potestas; et, si adhuc (1) desideramus, vestræ dementiæ viuentes in hoc sæculo insultare concessum est. Nam nobis melius est ad eius epulas festinare, vbi fæneratio non deficit largitoris. Post sopitum ignem cum increduli ad sanctos Dei Geminos appropinquassent, nullas solliciti potuerunt videre in membris sanctorum de incendio cicatrices. Sed vt maior non fieret desiderantibus mora martyrij, et vt præparatas dudum immarcescibiles iam acciperent à Christo remunerante coronas, videntes choros (2) Angelorum ad se excipiendos, et ante oculos eorum adstare paratos; tunc continuò flectentes genua in terrâ, in oratione prostrati, felici Christi euocatione inuitati; sanctum simul efflantes spiritum, pariter migrasse noscuntur ad cœlos.

Insultant Iudicibus.

Vident Angelos.

Moriuntur.

(1) *Alia Mss.*: Deliberamus.

(2) *Petrus de Natal*: Visique sunt Angeli cum luce multâ eorum animas colligentes.

suite. Jésus-Christ accorda aux saints de marcher dans les flammes, afin d'augmenter par ce désappointement la fureur des incrédules à la vue de ces divins mystères. Enfin le bois et tous les combustibles furent épuisés; les saints Jumeaux, se tenant au milieu de ces débris, se riaient de la fureur de leurs persécuteurs. Il nous a été accordé, disaient-ils, d'aller à notre choix de suite aux pieds de Jésus-Christ, ou de vivre encore, si nous le désirons (1), pour être sur la terre une preuve éclatante de votre folie ; mais nous avons hâte d'assister au banquet où le bienfaiteur prodigue ses récompenses avec usure. Après l'extinction totale du brasier, les incrédules se rapprochèrent des saints; mais malgré leur attention, ils ne purent découvrir sur leurs corps aucune trace du feu. Voyant alors que, pour ne pas différer le martyre objet de leurs vœux, (2) les chœurs des anges portant les impérissables couronnes depuis longtemps préparées par Jésus-Christ le rémunerateur, venaient au devant d'eux, tous prêts à les aborder; ils se prosternèrent en prières la face contre terre. Sur l'heureuse invitation du Christ, rendant ensemble leur esprit sanctifié, ils montèrent, comme on le sait, en même temps au ciel.

Ils voient les anges.

Ils meurent.

(1) *D'autres Mss.* : Si nous l'avons résolu.

(2) *Pierre de Natal*: Et on vit les anges, enveloppés d'une éclatante lumière, accueillant leurs âmes.

Sepeliuntur. 19 Delata sunt autem corpora eorum ac sepulta à deuotis in (1) secundo miliario ab vrbe Lingonicâ, in vico qui vocatur Vrbatus, vbi se duæ viæ maximæ sociant, et aliæ ante has à diuersâ parte se subiungunt: vt ibi et expedita voluntatis deuotio, et viantium opportuna satis subiuncta collatio semper frequens adsit populorum, et ad eorum vndiquè limina ad orationem concursio. *Clarent miraculis.* Ibique etiam quidquid deuotè precantur, obtentu sanctorum germanorum quotidie Deo largiente præstatur: sanitatum ibidem suffragia per eosdem sedulè infirmantibus ministrantur: mœrentibus confortationis consolatio sine morâ conceditur, et præcipuus circa basilicam eorum semper additur cultus, et opum largitas in melius à deuotis quotidiè ampliatur.

—

CAPVT V.

Auia, aliiq. comites martyrij.

20. ILLUD etiam rationabiliter congruit adnotandum, quod ad laudem sanctorum Gemino-

(1) *Ms. Martyrol. Brug.* : In vno.

19. Leurs corps furent enlevés et ensevelis par leurs pieux admirateurs (1), à deux milles de Langres, dans un bourg appelé Urbatus, à l'embranchement de deux grandes voies auxquelles aboutissent dans leur longueur d'autres chemins; afin que la vive dévotion puisse se satisfaire promptement, et qu'une nourriture abondante fût toujours à la disposition de la foule des pélerins, et qu'il y eût constamment à leur demeure un concours de gens en prières. Là aussi tout ce qui est demandé avec foi, est chaque jour obtenu de la munificence de Dieu par l'intercession des saints Jumeaux; là encore les bienfaits de la guérison sont, par leur canal, accordés aux malades; aux affligés, les douceurs des consolations sont prodiguées de suite. Leur basilique est entourée de la plus profonde vénération, et chaque jour voit des largesses des riches faites dans le but d'acquérir des mérites.

Ils sont inhumés.

Ils font des miracles.

CHAPITRE V.

Leur aïeule et autres compagnons de leur martyre.

20. Il convient de rapporter tout ce qui peut contribuer à la gloire des saints Jumeaux, ou

(1) *Le Martyrol. de Brug.* : A un mille.

rum augendam, vel cultum religionis dignoscitur pertinere; nam per eorum sanctam acquisitionem numerus est Martyrum, inspirante Deo, ampliatus. Videns denique Ionilla quædam mulier tam pretiosam sanctorum geminorum martyrij consummationem, spreto maritali consortio, paruuli et vnici filij dulcem relinquens amplexum, inter incredulas turbas adhuc in persecutionis ardore commotas, veloci cursu properans, exclamauit dicens: Et ego Christi ancilla sum, Christum Deum viuum et verum sine ullâ ambiguitate pronuntio, idola vestra ignominiosa et vana omnino adorare despicio. His dictis continuò comprehensa est, et propter metum circumstantium populorum à capillis suspensa est multisq. afflicta suppliciis, cum Christum negare coacta nullatenus voluisset, vnâ cum B. Leonillâ auiâ sanctorum ad locum deducta martyrij, ad memoratum vicum Vrbatum à persecutoribus pariter gladio sunt peremptæ (1).

Ionilla et Leonilla martyrio coronantur.

21. Neon quoque exceptor gestæ huius rei atque scriptor tradens Turboni codicem, inter medias turbas persecutorum ingrediens, cupiens

Item Neon et Turbon.

(1) *Saussaius in supplement. Martyrol. Gallicani 9. Ianu. scribit* S. Leonillam apud Diuionem sepultam *in eâdem criptâ in quâ S. Benignus ab ipsâ fuerat tumulatus.*

rehausser l'éclat du culte religieux; donc, par la sainte acquisition que l'église fit des trois frères, fut aussi, par la divine inspiration, augmenté le nombre des martyrs. En effet, une certaine Jonille, voyant la glorieuse épreuve dont les jumeaux étaient sortis vainqueurs, dédaignant le bonheur avec son époux, repoussant les tendres caresses de l'unique fruit de leur amour, se précipita au milieu de la populace incrédule, encore enivrée de la fureur des persécutions, et s'écria : Moi aussi, je suis la servante du Christ, je le proclame hautement pour le seul Dieu vrai et vivant; je refuse d'adorer vos vaines et ignobles idoles. A peine avait-elle achevé, qu'elle fut arrêtée, et, par crainte de la foule, de suite suspendue par les cheveux, tourmentée de divers supplices pour la punir de ne vouloir pas renier Jésus-Christ, enfin conduite avec la B. Léonille, l'aïeule de nos saints, au lieu du supplice ce bourg Urbatus dont nous avons parlé, elles furent toutes deux décapitées par l'épée des bourreaux (1).

Jonille et Léonille sont couronnées par le martyre.

21. Le greffier Néon qui rédigeait l'acte de ce martyre, laissant les registres à Turbon et s'avançant au milieu de la foule des persécuteurs dans

Néon et Turbon aussi.

(1) *Saussaius, dans son supplément du Martyrologe français, 9 janvier, dit que* Ste. Léonille fut ensevelie à Dijon *dans la même crypte dans laquelle elle avait renfermé de ses mains les restes de S. Bénigne.*

sanctorum geminorum militiæ beatissimæ sociari, Christi nomen confessus est. Qui illicò à persecutoribus diuersis suppliciis afflictus, et vitâ temporali expoliatus, martyrio continuò meruit honorari. Turbon quoque non post multum temporis, doctrinâ beatissimorum geminorum perfectâ instructus, à persecutoribus capsus, et ipse martyrij est remuneratione locupletatus.

22. Acta sunt hæc sub Aureliano Principe, Palmatio, Quadrato et Hermogene Præsidibus, sub die sextâ decimâ Kalendarum Februariarum. Adinuentio sanctorum corporum Geminorum, vel dedicatio basilicæ sanctorum Geminorum excolenda est (1) XIV Kal. Octobr.

(1) *Momb.* IV Kal.

---

le désir de prendre part au bienheureux combat des saints Jumeaux, il confessa le nom du Christ. Ce héros qui fut sur place supplicié de diverses tortures, et privé de sa vie périssable, mérita de suite les honneurs du martyre. Turbon aussi s'étant pénétré de la doctrine des B. Jumeaux, fut pris peu de temps après par les agents de la persécution et comblé des richesses que procure le martyre.

22. Tout ceci se passa sous le règne d'Aurélien et sous la présidence de Palmatus, Quadratus et Hermogènes, le seizième des kalendes de février. L'invention des corps des saints Jumeaux, ou la dédicace de leur basilique, doit être célébrée (1) le 14 des kalendes d'octobre.

(1) *Momb.*, 4 kal.

HISTOIRE

CHRONOLOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DES

ÉVÊQUES DE LANGRES.

Suite.

MARTIN, IVe ÉVÊQUE.

LA désolation que répandirent les barbares dans la cité langroise et le pays environnant, fut grande et laissa des traces profondes. — Le pasteur étant immolé par Crocus, les brebis du troupeau se dispersèrent. Et ce ne fut qu'après une vacance de trente ou au moins de vingt années (Vignier (1) porte ce nombre à dix ou douze), que saint Didier eut un successeur nommé Martin (*Martinus*). Les légendes ne nous ont laissé de ce quatrième évêque que son nom. Nous ne savons même pourquoi Vignier (2) laisse croire

(1) *Décade historique*, page 189.

(2) *Idem.*

que ce Martin est le même qui fut deuxième évêque d'Autun, et qu'il gouvernait les deux diocèses en même temps. On présume qu'il vivait vers l'an 280 (1).

——

HONORAT, V.e Évêque.

A Martin, succéda Honoré, ou mieux Honorat (*Honoratus*), dont la vie et les actions sont entièrement ignorées des historiens. Il devait vivre vers l'an 300 (2).

Il n'entre point dans le plan que nous nous sommes tracé, de raconter comment, sous l'épiscopat d'Honorat ou sous celui de son prédécesseur, Constance Chlore, vaincu d'abord par les Germains, remporta sur ces barbares une victoire complète sous les murs de notre cité; non plus que de montrer le pouvoir romain tombant en décadence dans les Gaules, et les barbares agrandissant à mesure leur puissance et reculant leurs limites.

(1) *Chronicon Lingonens.*, page 18.

(2) *Idem.*, page 18.

SAINT URBAIN, VI.e ÉVÊQUE.

Saint Urbain, Urbanus, est l'un des évêques de Langres les plus distingués, et il doit être d'autant plus cher au diocèse qu'il en est originaire.

Tous les historiens se rapportent à dire qu'il naquit au village de Colmiers (1), d'une famille distinguée par sa naissance et la noblesse de ses sentiments ; aussi suça-t-il la vertu avec le lait, et dès son enfance, inspiré par une grande piété, il se dévoua au service du ciel et à l'étude des saintes Écritures. Les preuves d'éclatante sagesse qu'il avait données, le firent choisir pour gouverner l'église de Langres, après la mort d'Honorat. (2)

Il ne cessa toute sa vie de protéger avec zèle son troupeau, et d'illustrer son église par ses vertus et ses actions, tellement qu'il mérita d'en être regardé comme le restaurateur et même comme le fondateur. L'*Annuaire* de 1808 dit qu'il rétablit à ses dépens la cathédrale délabrée.

Suivant Vignier (3), Constantin accorda à S. Urbain et à ses successeurs le pouvoir tem-

(1) Les historiens ne disent pas si c'était à Colmiers-le-Haut ou Colmiers-le-Bas. Ces deux villages sont du canton d'Auberive, et situés à-peu-près à 8 lieues et demie ou 9 lieues au sud-ouest de Langres.

(2) *Martyrol. Gallican.* André Dusaussay, tom. 1, p. 61.

(3) *Décad. Historique,* p. 215.

porel de la ville ou château de Dijon, pour en chasser les idoles et y répandre le christianisme. Nous ne voyons pas que ce pouvoir ait d'abord été bien étendu. Nos évêques avaient toute juridiction, toute puissance spirituelle sur Dijon, et cette puissance datait de l'établissement du siége épiscopal; mais comme on ignore entièrement les actes de la vie des premiers évêques, on ne peut savoir les rapports qu'ils eurent avec les hommes chargés du pouvoir temporel. D'ailleurs, la ville de Langres et aussi celle de Dijon étaient soumises à l'empire Romain, et le furent jusqu'à ce que vers 407 les Bourguignons, quittant les forêts de la Germanie, vinrent s'établir dans le pays auquel ils donnèrent le nom de Bourgogne, et dont ces villes ont fait partie dès le commencement. Et nous voyons plus tard que la ville de Dijon appartenait à Gondebaud, roi de Bourgogne, lorsque saint Apruncule, 10e évêque de Langres, y faisait sa demeure.

Quoi qu'il en soit, S. Urbain avait pris en affection la ville de Dijon, car il y fonda plusieurs églises : la chapelle Saint-Vincent, qu'on croyait la plus ancienne de Dijon, et à laquelle succéda, dans les derniers temps, la paroisse Saint-Médard; l'église Saint-Etienne, dans l'intérieur des murs de Dijon. On rapporte cette dernière fondation à l'an 343, et Vignier ajoute

qu'il établit, pour le service de l'église, des clercs qui vivaient en commun.

S. Urbain agrandit, ou plutôt reconstruisit l'église Saint-Jean, fondée *extrà muros* par S. Bénigne, et y attacha des prêtres et des religieuses, dont Vignier prétend que S[te] Légère, Léodegaire (*Leodegaria*), sœur du saint évêque, fut la supérieure et l'abbesse.

Vignier ajoute que S. Urbain fit bâtir à Dijon un palais épiscopal pour lui et ses successeurs. Nous n'affirmons point cette opinion ; mais il est certain que ce prélat faisait d'assez longs séjours dans la ville de Dijon, puisqu'il y mourut et voulut être enterré dans un tombeau qu'il avait fait préparer à l'église Saint-Jean.

Sa vie avait été honorée par un grand nombre de miracles. Il illustra son église, et mourut sans jamais cesser de la protéger.

Comme il avait détourné plusieurs fois par ses prières l'orage qui grondait sur les vendanges, il fut regardé comme le protecteur des vignes et invoqué comme tel par les vignerons ; aussi le représente-t-on avec un raisin à la main. Quelques historiens prétendent que c'est le pape Urbain I qui est le protecteur des vendanges. *Bollandus*, et avant lui *Molanus*, au livre 3 de son *Histoire des Images sacrées*, font à ce sujet une discussion qui ne doit point nous occuper ici.

Les miracles qui se faisaient de jour en jour au

tombeau de S. Urbain, augmentèrent le respect qu'on avait pour lui; et cependant ce ne fut qu'en 1524 que, sur la demande de Claude de Charmes, abbé de Saint-Bénigne, Michel Boudet, 90e évêque de Langres, releva le corps du saint évêque et le déposa dans une châsse d'argent achetée par Claude de Charmes (1).

Vignier pense qu'il monta sur le trône épiscopal vers l'an 320, et qu'il ne mourut que vers l'an 375, après avoir assisté, par un député, au concile de Cologne, tenu en 345 ou 346, et au concile de Valence, en personne, l'an 374; mais ces suppositions sont loin de nous paraître exactes. Bollandus le fait vivre au 5e siècle, et en cela il est réfuté par tous les auteurs langrois.

Le martyrologe romain, ainsi que le martyrologe de l'église de Sainte-Gudule de Bruxelles, Bolanus *In additione ad Usuardum*, et Galesinus, placent la fête de S. Urbain au 2 avril; mais suivant le bréviaire de Langres, André Dusaussay, qui a écrit sa vie assez longuement, et Bollandus, elle doit être rapportée au 23 janvier.

Un chroniqueur dont on ignore le nom, mais que, d'après son récit, nous croyons avoir été religieux à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, a écrit la vie ou plutôt les miracles de S. Urbain. Comme sa légende nous paraît empreinte d'une

(1) André Dusaussay, tom. 1, p. 62. — *Décade historique*, p. 511.

grande naïveté, et que d'ailleurs tout ce qui peut se rapporter à S. Urbain doit nous intéresser, puisqu'il est notre compatriote, nous allons la traduire en entier, telle qu'elle se trouve imprimée dans Bollandus (1), à qui elle avait été envoyée par Nicolas Belfort, chanoine régulier du couvent de Saint-Jean-Baptiste-des-Vignes, près Soissons.

HISTOIRE DE SAINT URBAIN,

ÉVÊQUE DE LANGRES,

TRADUITE D'UNE LÉGENDE ANONYME IMPRIMÉE DANS LES ACTES DES BOLLANDISTES.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Urbain secourt ses compatriotes, et ordonne qu'une chapelle lui soit érigée.

1. Le bienheureux Urbain, évêque de la ville de Langres, naquit d'une illustre et antique noblesse, dans un bourg voisin du château de Grancey, et dont le nom est Colmiers; son père

(1) 23 janvier.

s'appelait *Senatorius*, et sa mère *Gisliarde*. Dieu, pour doubler la joie qu'ils éprouvaient d'avoir un enfant, envoya encore à ses parents, aussi nobles par la naissance que distingués par leur religion chrétienne, une fille nommée Léodegaire, qui se sanctifia par une perpétuelle virginité.

2. Quoique la vie de ce S. Urbain fût remplie par toutes sortes de vertus, elle ne fut cependant transmise au souvenir des hommes de ce temps-là par aucun monument littéraire; car jusqu'au temps de Charlemagne, à cause des persécutions des gentils et même des guerres intestines des rois, à peine eût-on pu trouvé des hommes qui fussent suffisamment instruits sur la grammaire. Mais si jusqu'ici cette merveilleuse vie n'a pu être mise en ordre et livrée au lecteur, on pourra cependant la juger par l'accomplissement des miracles.

3. Au reste, après un long espace de temps, lorsqu'il se fut acquitté dignement du pontificat dans l'église de la cité que nous avons dite, et qu'il eut abandonné la terre pour les régions célestes, son corps vénérable fut transporté à Dijon (comme lui-même l'avait ordonné pendant sa vie), et enseveli dans un tombeau digne de lui, placé dans la basilique de Saint-Jean. Un grand nombre d'années après, sur une révélation céleste, il en fut relevé et déposé dans une châsse d'argent ornée de bas-reliefs ciselés; mais com-

bien il fut glorieux auprès du souverain Créateur pour ses mérites et sainteté! le récit suivant de quelques miracles en fait foi.

4. Il arriva donc un jour, pendant la saison des vendanges, que quelques soldats demeurant dans le voisinage de Dijon, savoir Richard de *Uesol* et Winlinc de *Saliens*, enlevaient audacieusement le vin qui se trouvait dans le *marceniacum* et le *canabis* du monastère déjà cité (1), et qu'ils forçaient les habitants de ces propriétés à les aider. Les pères dudit lieu, animés par cette audace, apportèrent avec une pleine foi les saints ossements du bienheureux Urbain; et lorsque les mêmes voleurs eurent enlevé aux moines le vin de leurs revenus et qu'ils l'eurent placé sur un chariot pour l'emmener, les habitants du bourg de *Marceniacensis* y portèrent les reliques saintes, et encouragés par le secours de Dieu, leur reprirent le vin avec leur chef. Les adversaires ne pouvant supporter cet affront, séparèrent les bœufs qui se trouvaient là, et coupèrent avec leurs glaives les liens des vases; mais pour montrer la puissance de S. Urbain, le vin resta comme une substance solide dans les vases brisés, dans la même quantité qu'il était auparavant, et le *marceniacum* fut traîné sans aucun effort par les bœufs qui le conduisaient.

(1) Ce monastère doit être celui de Saint-Jean.

5. Au temps de l'abbé Lanterre (1), pour réprimer la violence de semblables audacieux, les membres de S. Urbain furent transportés aux clos *Surdiliaci* et *Lariaci*, et avec la protection du Seigneur, les ennemis cédèrent, et les nôtres qui étaient dans leurs droits vendangèrent en liberté. Cette occasion (ô douleur!) rendit les moines négligents, tellement que le bienheureux confesseur resta pendant quelque temps, le jour et la nuit, à l'air et sans abri. Mais une nuit, le B. Urbain, le visage rayonnant, apparut à l'abbé que nous avons nommé plus haut, et le frappant dans le côté d'un bâton pastoral qu'il tenait, il lui dit: Dieu ayant exaucé mes prières, vous recouvrâtes vos vignes perdues, et à cette heure, pendant que tu reposes mollement dans ton lit, je reste sans abri exposé à l'air; si tu veux donc désormais conserver solidement tes pouvoirs, applique-toi à me préparer au plus vite un oratoire. L'abbé s'éveillant aussitôt, rempli de frayeur, et se plaignant de la douleur que lui causait son côté blessé, raconta avec une grande crainte ce que le saint confesseur lui avait dit; il envoya promptement chercher des ouvriers et construisit, avec la plus grande activité, un oratoire dans lequel le pontife de Jésus-Christ reposa, honoré convenablement, au temps de l'automne, par ses disciples.

(1) Claude Robert dit que ce Lantère vivait sous l'épiscopat d'Argrin, au commencement du 10e siècle.

6. Un espace de peu d'années s'était écoulé, et la fête de Saint-Vincent étant passée, les reliques de S. Urbain avaient été transportées à *Maceniacus* pour un semblable vol de vignes et de terres qui appartenaient au monastère de Dijon : elles y étaient respectueusement conservées depuis une demi-année, lorsque le bienheureux se montra à un homme d'un bon caractère, nommé Bonfilius, pendant qu'il reposait dans son lit, lui disant : Va vers mes frères et dis-leur qu'ils me bâtissent une maison pour me reposer ; alors le jeune homme : Quand je répéterai les choses que vous m'ordonnez de dire, personne ne me croira. Le saint lui répondit : Afin que tu ne doutes plus, je te donnerai un signe que tu ne pourras contredire; et en même temps il peignit, avec la houlette qu'il portait à la main, trois croix de couleurs différentes, sur le vêtement de lin dont le jeune homme était revêtu. Cet homme s'éveillant aussitôt, montre à tous les témoignages de sa vision : les frères obéissent sans retard à ces preuves et établissent un petit oratoire où s'assemblent tous les fidèles.

CHAPITRE II.

Il comprime la force des méchants et les punit.

7. Un clerc, nommé Balduin, avait une terre plantée de vignes dans la campagne *Patriniaco* et pour laquelle il avait à souffrir presque journellement des vexations de Théodoric, préfet du même lieu: comme il était allé le trouver un jour pour cette raison, le préfet saisi d'une fureur diabolique, le frappa à la tête d'un coup de lance; mais Balduin ayant imploré le secours de S. Urbain d'une voix forte, il fut si bien exaucé que Théodoric, poussé par le malin esprit, finit lui-même sa vie, et ainsi le clerc reçut justice.

8. Un autre méchant homme de l'ordre des chevaliers, commettait de telles violences en enlevant les biens des serviteurs de S. Bénigne, qu'il était devenu nécessaire d'y transporter le corps du B. Urbain, évêque: cet impudent l'ayant aperçu, fut rempli du démon, et vomit ces paroles: Hélas! partout où je tourne mes pas, toujours ce brillant fardeau me poursuit, et en disant ces mots, il jeta une pierre et frappa le brancard du saint. Peu de temps après, une maladie tellement contagieuse saisit tout son corps, qu'il devint infirme dans tous ses membres. Comme il était très-inquiété par cette maladie, et que dans l'es-

pérance de recouvrer la santé, il avait été transporté dans une voiture au tombeau de S. Urbain, il ne put obtenir aucun remède. Alors il alla à Rome; mais avant qu'il ne fût parvenu aux portes de la ville des apôtres, il perdit sa langue après avoir eu le palais inférieur percé, et finit ainsi son indigne vie. Que tous ceux qui entendent ce récit comprennent bien avec quelle sévère vengeance le juste Juge punit les méchants qui causent des maux à ses saints; et lui-même assure qu'il souffre de la douleur de ses disciples, quand en les consolant avec une paternelle affection il leur dit : Celui qui vous touche est comme celui qui touche à ma prunelle.

9. Pendant cette calamité, l'armée du général Henry se pressait d'arriver pour faire le siége du château *Uesolensis*, lequel est situé sur le sommet d'une montagne escarpée, et entr'autres Lambert, allié des Châlonnais, s'était mis avec lui. Ce Lambert s'était dirigé vers *Marceniacum*, et pendant que sa suite cherchait des provisions partout où elle pouvait en trouver, il arriva que lui-même perça un porc qui s'enfuyait dans le temple de S. Urbain. En punition de cette audace, il fut aussitôt saisi par le démon et condamné à manger la nourriture du pourceau. Enfin, comme ses soldats étaient remplis d'une grande frayeur, l'un de ses officiers, se rendant garant de ce qu'il allait faire auprès du saint, offrit un manteau d'une

grande beauté, et mérita ainsi par les prières médiatrices du bienheureux confesseur, de délivrer son maître de l'esprit malin.

10. Une femme privée de l'usage de la langue depuis sa naissance, étant venue au temple de ce saint, et ayant imploré assidument et avec un grand désir de cœur sa bienveillante protection, ne fut aucunement trompée dans son espérance. Car un prêtre d'une sainte vie, nommé *Abbon*, qui était à ce moment à l'autel, l'ayant interrogée pour savoir ce qu'elle voulait, elle répondit par un signe, et le prêtre lui demanda sa main, et aussitôt qu'il eut appliqué sur sa bouche ses doigts étendus, le sang commença à couler goutte à goutte de sa langue : elle parla intelligiblement et d'une manière admirable, et elle publia par les rues et les carrefours les merveilles de Dieu et les mérites de son évêque.

11. *Walter*, habitant de la ville d'Arcis, ayant suivi jusqu'au temple du saint confesseur un homme nommé *Ingelmarus*, qui cherchait à soustraire ses ânes aux déprédations de ceux qui le poursuivaient, le cheval sur lequel il était monté tomba mort, et lui-même devint paralytique : il ne put trouver remède à sa maladie, que lorsqu'il se fut mis lui-même et de plein gré au service du saint.

CHAPITRE III.

Il secourt les hommes de diverses manières.

12. Guy d'*Orbeniaco* étant incommodé d'une semblable maladie, et s'étant fait porter au tombeau de ce saint, recouvra aussitôt l'entière santé de son corps. En reconnaissance de ce bienfait, il se voua lui et toute sa postérité au service du saint.

13. Pendant qu'un soldat célébrait dévotement la veille d'une fête dans l'église de ce saint, avec le reste du peuple, on lui enleva furtivement son cheval: après l'avoir cherché sans pouvoir le trouver, il vint déposer au pied du saint son inquiétude et ses plaintes. Le voleur ayant marché toute la nuit inutilement, retourna le matin devant le temple du saint confesseur avec le cheval, et ayant rendu ce qu'il avait pris, il se mit à publier les louanges du saint.

14. Le mérite de ce vénérable et célèbre pontife ayant été publié par la bouche de plusieurs personnes, ne fut pas long-temps ignoré des habitants de la ville de Troyes; car, comme leurs moissons étaient dévastées par des rats innombrables qui rendaient ainsi leurs travaux inutiles, ils se réunirent en troupe, vinrent à *Marceniacum* et rapportèrent du temple des vases d'eau bénite

convenablement pour un tel fléau. Et comme ils se réjouissaient beaucoup de cet évènement, et qu'ils reconnaissaient que S. Urbain était leur protecteur dans leurs prières et leurs vœux, il arriva que quelques-uns de leurs compatriotes vinrent par un autre chemin, pour la même cause, lesquels s'étant assis près du fleuve *Agionem*, et s'entretenant ensemble de tout cela, un prêtre qui était parmi eux leur dit: O hommes insensés! pourquoi vous fatiguer d'une si pénible route? est-ce que je n'ai pas, moi aussi, le pouvoir de bénir? est-ce que l'eau bénite suivant la coutume sacerdotale de ce S. Urbain peut être plus efficace que celle bénite par mes cérémonies? En parlant ainsi, il les dissuada de continuer leur voyage; et lorsqu'ils furent revenus dans le lieu de leur habitation, ayant reçu des mains de ce prêtre arrogant de l'eau bénite par son pouvoir présomptueux, et non par celui de Dieu, ils eurent à peine versé de cette eau sur une petite partie de leurs champs, que la multitude des rats fut encore bientôt multipliée. Alors le prêtre, trompé dans son espérance et méprisé pour sa vanité, n'osa plus désormais dissuader aucunement ceux qui se rendaient chaque année au tombeau du saint.

15. Dans le même temps, une maladie contagieuse s'étant mis tout-à-coup à ravager les habitants des villes *Magnimontensis* et *Longivici*, et

tout le monde étant épouvanté par l'attente d'une mort certaine, le cœur contrit et d'une vœu unanime ils vinrent en foule à l'oratoire de S. Urbain, demandant un remède céleste par l'intercession du saint confesseur. Et incontinent Dieu touché par les prières de son prêtre bien-aimé, détourna si complètement la peste mortelle, que tout le monde se trouva en parfaite santé.

16. Peu de temps après, il arriva que les habitants de l'île *Torciacensis* furent emportés sans distinction par une contagion semblable; c'est pourquoi ils résolurent d'un commun accord d'aller chercher leur guérison à l'église de Saint-Urbain. Les prêtres qui étaient à leur tête, firent leurs efforts pour les empêcher d'entreprendre ce saint pélerinage, protestant qu'ils ne voulaient point être les directeurs de ce voyage. Les habitants, sans prêter aucune attention à ces représentations, se rendirent néanmoins avec résolution au temple du bienheureux pontife Urbain, et lui offrirent dévotement quelques petits présents, et non-seulement ceux qui étaient venus mais même les malades qui étaient restés dans leurs maisons, furent guéris de la contagion. Mais ces remèdes déplurent aux clercs cupides et avares qui extrêmement irrités, accusèrent leurs paroissiens auprès de leur doyen nommé *Guarinus*, affirmant qu'ils étaient sorciers, et surtout ennemis des ordonnances sacerdotales. Dans

cette contestation, Guarinus se fit arbitre impartial : il accusa les prêtres eux-mêmes, et affirma qu'ils avaient commis une grande irrévérence envers S. Urbain, et que la faute dont ils s'étaient rendus coupables contre lui par une arrogante cupidité, exigeait pour l'expier une sévère pénitence. Ils se rendirent aussitôt aux avis de Guarinus, vinrent à l'oratoire du saint, et prosternés, ils demandèrent pardon.

17. Un jour, un incendie terrible allumé par la négligence, commençait à dévorer violemment les maisons placées près du temple de Saint Urbain, et il ne restait plus aucun espoir; alors quelques hommes de vertus, ayant une ferme confiance en Dieu, placèrent la châsse des reliques au milieu des flammes, et non-seulement les édifices qui contenaient le trésor du saint, mais même les ramées qui gisaient autour, restèrent tout-à-fait intactes.

18. Souvent aussi ce lieu fut visité par les anges, comme le prouve le récit suivant qui est véridique et loin d'être controuvé. A la fête de la translation de S. Urbain, les saints mystères ayant été célébrés dès le point du jour par quelques frères de Dijon qui étaient venus, deux hommes qui emportaient des provisions s'étant arrêtés sous le portique de l'église, virent à travers les fentes de la porte resplendir une immense clarté, et entendirent des voix chantant une musique

délicieuse. A la vue de ce spectacle, reconnaissant que tout cela ne pouvait être naturel, mais céleste, ils furent frappés d'une si grande frayeur qu'ils oublièrent leurs projets et prirent la fuite.

19. La veille de la nativité de S. Jean-Baptiste, une vieille femme nommée *Herneldis*, vit la même chose ; en effet, elle assurait avec serment, que le jour ayant commencé à paraître, il lui avait semblé dans une vision extraordinaire que l'oratoire était merveilleusement éclairé par une grande lumière, que quelqu'un couvert d'un vêtement angélique se tenait à l'autel et célébrait l'office de la messe. Curieuse de contempler ce spectacle et voulant s'assurer de ce qu'elle venait de voir, elle approcha de la porte du temple : elle aperçut manifestement une lumière extraordinaire, mais elle ne vit personne.

20. Il nous paraît important d'insérer dans ce récit le fait suivant qui constate encore les mérites du vénérable confesseur : les soldats de la place *Bellimotensis* s'étant un jour dirigés vers la campagne *Marceniacensis*, lorsqu'ils se levèrent le matin et qu'ils voulurent monter à cheval, ils reconnurent que leurs chevaux avaient été enlevés furtivement et qu'on n'avait rien laissé que les brides. Après avoir été quelque temps indécis, ils reprirent foi et espérance, et posant sur l'autel les mors de leurs chevaux, ils dirent : Voilà, S. Urbain,

qu'on nous prive de nos chevaux qui sont d'un si grand prix pour nous : nous ne pouvons vous faire des dons généreux pour les secours que nous vous demandons, en vous priant de nous faire rendre les chevaux que nous avons perdus ; mais nous vous offrons en gage leurs brides. Après avoir adressé ces présents et ces vœux, ils retournèrent chez eux, et la grâce de Dieu aidant à la prière de son saint, leur espérance ne fut point trompée ; car, quelques jours après, les animaux qu'ils avaient perdus leur furent rendus.

21. Il ne faut pas cependant passer sous silence que le remède prompt et puissant de S. Urbain, pontife, contre les rats destructeurs des moissons, est devenu célèbre partout ; car si on emporte avec un cœur plein de foi de l'eau bénite dans le monument qui a été bâti par la dévotion des fidèles de *Marceniaci*, le remède ne manque pas de devenir efficace. Mais si quelqu'un, pour éviter une grande perte causée souvent par les rats, donne un de ses pains en aumône aux pauvres, au profit des âmes du père et de la mère du même père et pontife, ses provisions ne seront plus désormais visitées par les souris. Si une peste détruit les animaux, et que pour cela on offre avec confiance un cierge au saint, par la miséricorde de Dieu et l'intervention du saint, la contagion cessera.

22. Nous avons livré à la connaissance des

fidèles seulement les faits qui ont été écrits, et qui sont en bien petit nombre, sans doute, auprès des miracles que Dieu tout-puissant a daigné opérer admirablement par son bienheureux confesseur et notre Pontife. Et toujours une foi ferme et éloignée du doute peut espérer, par ses mérites et son intercession, l'effet de ses prières, à l'aide de celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Amen.

P. PECHINET,

Architecte.

8

BIOGRAPHIE.

NOTICE

SUR M. ZIÉGLER.

M. Ziégler (Jules-Claude), né à Langres, le 16 mars 1804, entra au collége de cette ville, et y reçut les premières leçons de dessin. Il alla ensuite terminer ses études à Nancy, où il remporta les premiers prix de dessin à l'école du collége. Envoyé à Paris pour faire son droit, M. Ziégler ne s'occupa point d'abord de peinture, et fit seulement quelques caricatures lithographiées, dans le genre que Pigalle mit alors en vogue, et qui attira pendant assez long-temps la foule aux fenêtres de Martinet.

Après quelques années passées à Paris, le désir de cultiver avec plus de soin un art que jusqu'alors il n'avait considéré que comme un complément de l'éducation, décida M. Ziégler à profiter des ressources que lui offrait le séjour de Paris, et il entra dans l'atelier de M. Heim. Il n'y resta que quelques semaines; mais pendant ce peu de temps,

il avait peint plusieurs études, et dès-lors sa passion pour la peinture s'était développée avec tant d'énergie, que lorsqu'il revint peu après dans sa famille, il annonça qu'il désirait se faire peintre.

Le père de M. Ziégler, qui le destinait au barreau, vit avec peine cette détermination ; et pensant que dans sa position sociale, c'était une folie de vouloir être un peintre, probablement fort ordinaire, faisant quelques portraits ou de mauvais tableaux, il s'opposa avec énergie aux projets de M. Ziégler, exigea de lui qu'il terminât son droit, et lui fit promettre de ne pas peindre jusqu'à ce qu'il fût reçu avocat ; le menaçant, dans le cas où il n'obéirait pas à ses ordres, des moyens de rigueur que les pères emploient en pareil cas.

M. Ziégler, revenu à Paris à la fin de 1825, se remit donc à l'étude du droit qu'il avait négligée, les années précédentes, et laissant de côté sa palette et ses pinceaux, se fit recevoir licencié, au mois d'août 1826.

Il publia au commencement de cette année un petit volume renfermant l'indication de tous les cours publics professés à Paris, et l'analyse de ces cours, ouvrage très-succinct qui depuis a souvent été publié sous plusieurs formes, mais qui manquait alors aux jeunes étudiants qui débutent à Paris.

Le père de M. Ziégler, qui avait exigé de son

fils qu'il terminât son droit, lui demanda ensuite de revenir à Langres pour y suivre le barreau de cette ville; mais celui-ci, chez lequel la privation qui lui avait été imposée pendant une année, n'avait fait que rendre peut-être plus vif encore l'amour de la peinture, sollicita de son père un délai, et lui demanda de lui accorder seulement encore dix-huit mois pour peindre, lui faisant espérer qu'il reviendrait comme il le désirait, si, après ce temps, il n'avait pas acquis un talent remarquable.

Cédant enfin à ces sollicitations, le père de M. Ziégler lui accorda ce qu'il demandait, et il arriva à Paris heureux de la victoire qu'il avait remportée, rempli d'espérance, et se promettant de bien mettre à profit ces dix-huit mois desquels dépendait sa carrière. Mais sentant que la fougue de son imagination avait besoin d'être comprimée, et prévoyant que s'il suivait les leçons d'un maître distingué, mais peu sévère, il se laisserait entraîner à sa facilité pour composer, à son désir de peindre, et négligerait cette étude sérieuse sans laquelle on ne parvient jamais à bien faire; il résolut d'entrer dans l'atelier de M. Ingres, ce peintre d'un dessin si correct, si pur, mais en même temps si froid, si sévère, et qui pousse jusqu'à l'excès son dédain pour tout ce qui n'est pas la représentation la plus exactement vraie de la nature. C'était bien un tel maître

qu'il fallait à l'imagination vive de M. Ziégler, et ce fut un trait d'esprit et de caractère en même temps que le choix qu'il en fit.

Du jour où il entra dans l'atelier de M. Ingres, M. Ziégler travailla avec une assiduité remarquable, et fit en quelques mois les progrès qui demandent ordinairement plusieurs années d'études. Mais au milieu des succès qui devaient lui donner tant d'espoir et redoubler son amour pour l'art auquel il se consacrait, il eut un jour de vives douleurs, de cette douleur poignante à laquelle il est difficile de survivre : l'excès de travail avait amené une inflammation sur ses yeux, et quelques jours après il était aveugle.

Vous figurez-vous ce qu'il dut y avoir d'angoisse, de tristesse mortelle dans le cœur de ce jeune peintre qui rêve gloire, qui voit s'aplanir devant lui les difficultés, et qui, au moment où le sentier paraît s'entr'ouvrir pour lui, le voit fermé à jamais. Le musicien aveugle peut encore charmer par ses chants : Homère, Milton, privés de la vue, nous ont laissé les vers qui les ont immortalisés ; mais le peintre aveugle, ah ! pour lui tout est fini ! Il rêve les scènes les plus sublimes, les contours les plus purs ; il est prêt à revêtir tout cet ensemble des couleurs les plus suaves, les plus harmonieuses ; il sent que sa main lui obéira ; mais hélas ! une barrière est devant lui...., il est aveugle !

On comprend quelle fut la tristesse du peintre futur de la Magdelaine dans ces jours de cruelle épreuve, pendant lesquels il rêvait peut-être tout le brillant avenir qui l'attendait; car jamais le ciel ne nous paraît si pur que lorsque nous ne pouvons l'admirer, la vie si belle que lorsqu'elle semble nous fuir. On sent aussi quelle dut être sa joie quand, après quelques jours de douleur, la lumière commença à briller à ses yeux.

Ces moments de cruelle angoisse ne furent heureusement que passagers, et il put bientôt continuer ses travaux qu'il poursuivit toujours avec succès. Mais le terme fixé par le père de M. Ziégler, à ses études de peinture arrivait, et le jeune peintre n'avait point encore acquis ce talent qui devait être pour lui un puissant défenseur; car que sont quelques mois pour parvenir à un talent remarquable dans un art qui demande autant d'études et de persévérance que celui de la peinture. M. Ziégler, en dépit des défenses sévères de son maître qui proscrivait tous les essais que n'autorisait point encore une connaissance entière de la science du dessin, avait plusieurs fois essayé de faire passer sur la toile les nombreuses compositions que chaque jour lui inspirait une imagination des plus riches; mais le succès ne couronnait pas toujours ses essais. Et des croquis charmants, des esquisses remplies de mouvement et d'esprit, et où brillait

un véritable talent de composition, perdaient quelquefois beaucoup à être transportées sur la toile par une main encore inexpérimentée. Et M. Ziégler, après ces tentatives, reconnaissait qu'il était nécessaire de travailler encore sérieusement pour acquérir un véritable talent.

Cependant le temps d'épreuve qui lui avait été accordé était passé, et il fallait obéir aux ordres paternels et abandonner la peinture. C'était chose à peu près impossible: il s'était livré avec trop d'amour au culte des arts, il apercevait de trop près le but qu'il poursuivait avec tant d'ardeur, pour abandonner sa palette et aller suivre un barreau de province. M. Ziégler comprit que jamais il ne pourrait renoncer à ses espérances, et oublier un art qui était devenu pour lui une passion. Il sentait qu'il avait ce qui ne s'acquiert pas par l'étude, le talent de la composition, et qu'il ne lui manquait que ce qu'on peut obtenir par le travail. Il avait d'ailleurs, nous le croyons, la ferme conviction qu'il devait réussir, conviction qui n'est chez l'homme ordinaire que de la présomption, mais qui, chez l'homme de génie, est le sentiment de lui-même et lui fait surmonter tous les obstacles pour arriver à la gloire qu'il voit devant lui. M. Ziégler resta à Paris et continua ses travaux.

Quelques petits tableaux exposés, en 1830, au Musée Colbert, furent les premiers ouvrages sor-

tis de son pinceau qui parurent, en public. Ils étaient composés avec goût, mais n'annonçaient point encore un peintre distingué. Cette même année, M. Ziégler partit pour l'Italie ; il n'alla que jusqu'à Venise, où il étudia les maîtres de l'école vénitienne, et revint par l'Allemagne et la Belgique. Ce voyage opéra une heureuse influence sur son talent ; et à l'exposition de 1832, une vue de Venise, effet de clair de lune (1), et un tableau représentant une scène de la vie d'Henri VI, commencèrent à le faire connaître. Il y avait surtout dans ce dernier ouvrage, diverses parties très-bien peintes ; mais on pouvait reprocher à ces tableaux des ombres un peu trop bleues.

L'exposition de 1833 montra chez M. Ziégler un talent remarquable ; et le tableau de Giotto dans l'atelier de Cimabué, qui fut l'un des plus beaux du salon, le plaça dès-lors parmi les peintres les plus distingués de l'époque. Dans ce tableau, Giotto est représenté au moment où il regarde avec admiration les dessins de Cimabué, et sent se développer en lui son goût pour la peinture. Le jeune pâtre, couvert seulement d'une peau de chèvre, offre une étude charmante dans laquelle la pureté du dessin se réunit à un coloris qui rappelle l'école espagnole. La pose est pleine

(1) Ce tableau fut acheté par Louis-Philippe.

de grâce, et il règne dans ce tableau un calme; une simplicité et une fraîcheur de couleur qu'on trouve rarement. La mante et le chapeau de Giotto qui sont jetés à ses pieds, sont exécutés avec vigueur; et dans le fond du tableau on aperçoit Cimabué et d'autres personnages qui semblent craindre d'interrompre le jeune berger dans son admiration.

En même temps que ce tableau, qui fut acheté par le gouvernement et placé dans la galerie du Luxembourg, M. Ziégler en avait exposé deux autres : l'un, qui était d'une grande dimension, représentait Foscari, doge de Venise, qui rentrant dans son palais après avoir été forcé d'abdiquer, et entendant la cloche de Saint-Marc qui annonçait l'avènement de son successeur, se livra au désespoir, déchira ses vêtements et tomba sans vie sur l'escalier du vestibule. Le peintre a choisi le moment ou le médecin accouru près de Foscari, annonce aux personnes qui l'entourent que le doge a cessé de vivre. Ce tableau, d'une exécution remarquable, était toutefois inférieur à celui de Giotto. Le troisième tableau était un portrait du cardinal Montalte, qui fut depuis Sixte-Quint; ce prélat est représenté la tête appuyée sur sa main, dans une attitude de méditation. Ce portrait, qui était l'un des plus beaux du salon, appartient à Mme. de Mirbel.

En 1834, M. Ziégler exposa deux tableaux

religieux qui purent faire prévoir les succès que leur auteur devait avoir plus tard en ce genre, qui a été une source de triomphes pour les grands peintres ; mais qui est aussi un écueil contre lequel viennent, chaque année, échouer une foule de peintres dont les tableaux, sans aucun sentiment religieux, n'offrent aux yeux que de grandes caricatures des sujets les plus sublimes. L'un des tableaux de M. Ziégler représentait S. Mathieu auquel un ange souffle les paroles du livre divin. S. Georges terrassant le dragon était le sujet de l'autre tableau. Le peintre a choisi le moment où, après avoir triomphé de son affreux adversaire, le saint descend de cheval pour le frapper de son épée. On voit que la lutte a été terrible; car le monstre, quoique abattu, entoure encore de ses anneaux les jambes du cheval qui a fléchi sous ces rudes étreintes, mais qui tout couvert d'écume et l'œil en feu, mord avec fureur la tête de l'horrible animal. S. Georges, au contraire, descend avec calme de son cheval; on voit qu'il a combattu sans crainte, et que vainqueur, aucun désir de vengeance ne l'anime sous l'éclatante armure d'or qui le couvre. Le cheval, dans ce tableau, offre une belle étude, et il est impossible de voir une armure plus belle que celle de S. Georges. Ce tableau, acheté par le gouvernement, a été envoyé à Douai, et une copie en a été donnée à la ville de Nancy.

Après cette exposition, M. Ziégler fut envoyé par le gouvernement, en Allemagne, pour visiter les anciens vitraux des cathédrales, et chercher à reconnaître la manière dont ils ont été fabriqués ; il devait aussi étudier les procédés employés pour la peinture sur verre, dans la manufacture établie à Munich ; et enfin il était aussi chargé de constater l'état de la fabrication et de la peinture de la porcelaine en Saxe. Dans les mémoires qu'il adressa au ministre sur le résultat de son voyage, M. Ziégler, parmi les diverses observations qu'il présenta sur les anciens vitraux, signala un procédé essentiel qui jusqu'alors avait échappé à l'attention des artistes qui ont essayé de faire renaître la peinture sur verre. Ainsi, il remarqua que tous les vitraux qui sont exposés au soleil, ont reçu à l'intérieur une espèce de demi-teinte qui, empêchant la lumière du soleil de les pénétrer avec trop d'éclat, leur conserve cette teinte harmonieuse que perdaient entièrement les nouveaux vitraux quand le soleil les frappait ; car alors, la lumière, traversant avec trop de facilité les peintures, leur donnait un éclat et une crudité de ton extrêmement désagréables.

M. Ziégler, dans ses rapports, ne se contenta pas seulement de résumer les observations qu'il avait faites dans son ouvrage ; mais passant des perfectionnements qu'il avait signalés à l'application qui pouvait en être faite dans les ateliers

de fabrication dirigés par le gouvernement, il développa avec un talent remarquable toutes les améliorations qu'il serait nécessaire d'apporter dans l'administration de ces grands établissements qui sont entretenus aux frais de l'état, pour servir de modèles sous le rapport des procédés employés dans la fabrication, et du bon goût dans la forme des objets qui en sortent.

Ces rapports, qui n'ont point été imprimés, sont écrits avec un style élégant qu'on rencontre rarement dans des ouvrages de ce genre. La justesse des observations et des aperçus qu'ils renferment, montrent, en outre, que M. Ziégler n'est pas seulement un artiste d'un grand talent, mais qu'il est aussi un homme d'esprit et de jugement.

Cette même année, M. Ziégler grava une suite de dessins, dont les sujets sont empruntés au poème d'Eloa, par le comte Alfred de Vigny. Ces dessins, qui n'offrent qu'un simple trait, sont composés avec tant de sentiment et exécutés d'une manière si spirituelle, qu'ils forment un véritable poème. Nous ne connaissons rien de plus gracieux que ces compositions, et nous ne croyons pas que les inspirations de la poésie, que ses descriptions si vaporeuses et si fugitives qu'elles semblent devoir échapper à toute représentation physique, aient jamais été traduites d'une manière aussi heureuse par le dessin.

Les portraits du connétable de Sancerre et du maréchal Kellermann, qui parurent au salon de 1835, accrurent encore la réputation de M. Ziégler. Ces portraits peints en pied, et commandés pour le musée de Versailles, sont exécutés très-largement : les poses sont faciles et bien caractérisées ; celui du maréchal Kellermann est surtout plein d'expression, d'une couleur brillante, et sera toujours remarqué comme un beau portrait historique.

M. Ziégler fit encore, en 1835, un tableau qui se voit aussi dans la galerie de Versailles, et qui représente Louis XIV recevant les excuses du légat du pape. Il y a de fort belles choses dans ce tableau qui renferme un assez grand nombre de personnages ; mais il n'a peut-être pas été étudié et terminé avec autant de soin que les autres ouvrages de M. Ziégler ; probablement parce que ce peintre fut forcé de se conformer en partie, pour la composition de ce tableau, à une ancienne tapisserie des Gobelins représentant le même sujet.

A la même époque, M. Ziégler fut chargé par le ministre de peindre la coupole de l'église de la Magdelaine. Ce travail avait d'abord été confié à M. Delaroche, et, lorsqu'il fut donné à M. Ziégler, il s'éleva les réclamations les plus vives contre la décision du ministre. Ces réclamations qui trouvaient un appui dans la plupart des ateliers, paraissaient, il est vrai, en partie fondées. M. Delaroche

était connu, depuis long-temps, par un grand nombre de tableaux justement admirés : il était alors à peu près placé à la tête de l'école française, et on lui enlevait un travail, qui lui avait d'abord été confié, pour le donner à un jeune artiste connu seulement depuis quelques années, ayant pour gage de son succès les tableaux dont nous avons parlé, qui ne paraissaient pas à beaucoup de personnes devoir être un titre suffisant pour justifier la faveur qui lui était accordée.

M. Thiers qui avait pris sur lui une pareille responsabilité vis-à-vis du public qui s'occupe des arts, avait cependant agi avec une prévoyance que le succès a pleinement justifié. Voici ce qui avait amené sa décision si favorable à M. Ziégler : on parlait un jour dans les salons du ministre, des travaux de l'église de la Magdelaine et du sujet que M. Delaroche pourrait choisir pour la peinture de la coupole. M. Ziégler dit que la Magdelaine aux pieds de Jésus-Christ et entourée de l'histoire du Christianisme, personnifiée dans ses fondateurs, ses héros, ses martyrs et ses plus puissants appuis, lui paraissait un beau sujet. Il expliqua comment il en comprenait l'exécution, et le ministre, séduit par la grandeur de la composition que lui développait M. Ziégler, lui demanda d'en faire un croquis. M. Ziégler ayant présenté, quelque temps après, à M. Thiers une esquisse de son tableau, il en fut si content

qu'il en décida l'exécution. Le sujet de M. Ziégler adopté, on ne pouvait charger M. Delaroche de le peindre ; la coupole de la Magdelaine fut donc confiée à M. Ziégler.

Ce travail immense (1) devait offrir de grandes difficultés, et il fallait pour l'entreprendre une énergie remarquable ; mais dans la position de M. Ziégler, il eut besoin d'un véritable courage. Les murmures des nombreux partisans de M. Delaroche arrivaient de tout côtés jusqu'à lui ; les journaux, répondant à cet écho, blâmaient le jeune peintre qui osait entreprendre un travail aussi gigantesque, et confié d'abord à un peintre d'un mérite aussi distingué que M. Delaroche.

Mais M. Ziégler comprit que le tableau dont il était chargé, était un de ces bonheurs qu'un artiste rencontre bien rarement : car on ne bâtit guères de nos jours des monuments comme la Magdelaine. Il vit que du travail qu'il allait entreprendre, dépendait tout son avenir d'artiste, et que s'il réussissait il inscrirait sur la coupole un de ces noms qui ne s'effacent plus. Alors il se sentit le courage nécessaire pour entreprendre son grand ouvrage ; il se mit à l'œuvre, et les murmures qui grondaient autour de lui vinrent expirer à l'échafaud de la coupole, ou n'y arri-

(1) La coupole de la Magdelaine est formée par un hémicycle d'environ trois mille pieds carrés.

vèrent que pour donner au jeune peintre plus de vigueur et d'énergie.

M. Ziégler passa deux ans à tracer son immense composition dans le cadre le plus vaste qui ait été donné à un artiste ; puis, quand il eut fini son ébauche, il partit pour Rome afin de s'inspirer des chefs-d'œuvre de l'école italienne, et passa encore un an à terminer son tableau.

Entièrement occupé par ce travail, M. Ziégler n'exposa point pendant deux ans ; mais il envoya au salon de 1838 un tableau représentant Daniel livré aux lions. Daniel est peint au moment où il descend dans la fosse, ses bras sont étendus, ses yeux levés vers le ciel, et il semble résigné à la mort qui l'attend et se soumettre à la volonté de Dieu. Les lions accourus pour le dévorer sont déjà près de lui, mais ils sont arrêtés par un ange descendu du ciel, qui leur ordonne de s'éloigner. Ce tableau, d'un effet saisissant, a été regardé comme le plus remarquable de l'exposition. La figure de Daniel exprime bien la résignation, l'ange est rempli de grâce et les lions offrent des études de la plus grande beauté, et sont peints avec une fermeté et une facilité très-grandes. Ce tableau a été acheté par le gouvernement, et donné à la ville de Nantes.

M. Ziégler ayant terminé sa coupole de la Magdelaine, le public fut admis à juger ce grand travail, le 28 juillet 1838. L'étendue de cette com-

position, et les discussions dont elle avait été l'objet, lui donnaient un double intérêt. Les éloges que les journaux lui prodiguèrent furent si unanimes et les critiques si faibles, malgré les dispositions peu favorables que M. Ziégler devait trouver chez une partie du public, qu'il fut évident que ce tableau était une œuvre éminemment supérieure, contre laquelle les critiques de camaraderie, préparées d'avance, avaient craint de s'élever.

Voici comment M. Ziégler a développé, sur la coupole, le magnifique sujet qu'il a choisi. Le sommet de sa composition est occupé par Jésus-Christ, entouré des apôtres et des évangélistes ; il tient d'une main sa croix et de l'autre main fait un geste de miséricorde à sainte Magdelaine, agenouillée à ses pieds, sur un nuage porté par des anges. Une légende, sur laquelle on lit les mots *dilexit multùm*, exprime que cette sainte dut son pardon à son amour. Cette partie du tableau montre la fondation de la religion chrétienne ; le développement du christianisme, dans la suite des siècles, occupe le reste de la composition et se divise en deux parties : à droite de Jésus-Christ l'église d'Orient, à gauche l'église d'Occident, se trouvent représentées, comme nous l'avons dit, par les martyrs, les saints, les héros, qui les ont illustrées.

Saint Ambroise et saint Augustin, pères de

l'église, commencent l'histoire du christianisme en Orient ; près d'eux est l'empereur Constantin, puis S. Maurice, chef de la légion Thébaine, et S. Laurent. Ensuite vient la glorieuse période des croisades. On voit les papes Urbain et Eugène, S. Bernard et Pierre l'hermite, prêchant le départ; S. Louis à genoux; Godefroy de Bouillon portant l'oriflamme; l'abbé Suger; Louis VII, avec son écusson où brillent les fleurs de lys de la Palestine; Robert de Normandie; Dandolo, ce vieux doge aveugle qui planta son drapeau sur les murs de Constantinople ; le connétable de Montmorency, avec sa devise : *Dieu aide au premier baron chrétien ;* une foule de ducs, de barons, de chevaliers, tirant leurs épées et jurant de conquérir le Saint-Sépulcre. L'historien Villehardouin, qui écrivit les faits d'armes des preux croisés, termine cette période, après laquelle le peintre a représenté les Grecs modernes combattant pour se soustraire à l'islamisme.

En remontant à la gauche de Jésus-Christ, au-dessous des apôtres dont le disciple maudit se sépare avec l'expression du désespoir pour commencer son éternel exil, on voit les martyrs de l'Occident, S.te Catherine appuyée sur sa roue, S.te Cécile avec sa harpe aux célestes accords, les saintes de Cologne et S. Symphorien ; Clovis reçoit le baptême de S. Remy,

près de S.te Clotide, et S. Wast instruit les guerriers francs; Charlemagne, tenant en sa main la boule du monde, reçoit de l'envoyé du calife les clés du Saint-Sépulcre; Frédéric Barberousse est prosterné aux pieds du pape Alexandre III. Au milieu d'un groupe de guerriers on reconnaît Jeanne d'Arc, la vierge à la mission divine, et près d'elle Dante, Michel Ange et Raphaël; puis vient Henri IV qui, par sa conversion, rétablit la religion sur le trône de France; Louis XIII offrant sa couronne à la vierge; enfin, pour dernière période, le concordat de 1802 représenté par Napoléon, Pie VII et les cardinaux Caprara et Braschi.

Cette composition séduit d'abord par sa grandeur et son éclat, et lorsqu'on étudie les détails, les groupes se détachent, leur chronologie se suit avec exactitude, les individualités se saisissent facilement, et chaque partie de cette vaste épopée présente des beautés admirables. Le Christ et son cortége, qui forment le centre du tableau et se détachent sur un ciel vaporeux, sont d'une pureté, d'une sévérité de dessin dignes des plus grands maîtres. La période du moyen-âge est d'un effet éclatant et peinte avec entraînement et énergie. Il y a des armures, des draperies magnifiques, des figures superbes. Charlemagne, Jeanne d'Arc, le pape Alexandre III, dans la période d'Occident; Dandolo, S. Bernard, du

côté de l'Orient, sont peints avec un grand talent et une assurance incomparable. Le groupe des Grecs, celui de Napoléon et des prélats qui l'entourent, et forment le premier plan, sont de la plus grande vigueur; et ces figures ont dix-huit pieds.

La coupole de M. Ziégler est, comme composition, l'œuvre d'un homme de génie : on lui a reproché un caractère trop philosophique ; mais une peinture d'un sentiment plus mystique eût été moins en harmonie avec le style de l'église qu'elle devait orner. Sous le rapport de l'exécution, le tableau de la Magdelaine doit être placé parmi les chefs-d'œuvre de l'art; et la France ne possède pas de peinture monumentale aussi belle; car dans cette composition, la pureté du dessin, la sévérité des lignes se trouvent réunies à la couleur brillante de l'école italienne, et chaque scène y révèle la réunion de la pensée et de la forme. Ce tableau valut à M. Ziégler la croix de la Légion-d'Honneur.

M. Ziégler n'est pas seulement un peintre d'un beau talent, c'est encore un homme de beaucoup d'esprit et d'une instruction très-étendue : personne aussi ne possède mieux que lui ce goût parfait qui ajoute tant de charme aux moindres choses, et ce tact qui consiste à n'offrir que ce qui doit plaire et à dissimuler tout ce qui pourrait choquer ou paraître inconvenant. Toutes ces

qualités ont sans doute contribué beaucoup aux succès obtenus par M. Ziégler ; car on ne peut nier qu'un peintre, moins favorisé que lui sous ce rapport, eût certainement échoué dans l'exécution d'une composition telle que celle de la Magdelaine, quel que fût d'ailleurs son talent comme artiste.

La peinture monumentale paraît convenir parfaitement au talent de M. Ziégler. Il possède en effet, à un degré éminent, les qualités qu'exige ce genre de peinture d'une exécution si difficile. Il peut embrasser le sujet le plus vaste et l'étudier dans toutes ses parties, comme on l'a vu à la coupole de la Magdelaine ; son dessin, d'une pureté digne de l'école de M. Ingres, lui permet de tracer avec facilité des figures d'une grande dimension, et plus heureux que le peintre de l'apothéose d'Homère, ses tableaux sont remarquables par une couleur brillante et ferme en même temps. M. Ziégler peint en outre avec une grande facilité, et sa manière est large, pleine de vigueur et de sentiment. La réunion de talents si divers, qu'on reconnaît dans ses tableaux, brille surtout dans la coupole ; aussi les critiques qui se sont occupés de cette composition, ont généralement pensé qu'aucun artiste ne paraissait posséder, comme M. Ziégler, toutes les qualités qu'exige la peinture monumentale ; et ceux qui d'abord avaient pris la défense de M. Delaroche, ont été

d'avis que ce peintre, dont les tableaux sont remarquables par une exécution brillante, où la pensée semble souvent sacrifiée à la forme, n'aurait point eu cette vigueur, ce grandiose qu'on remarque dans la peinture de la Magdelaine ; que les figures n'auraient point offert de caractères aussi bien exprimés, aussi sentis que celles du jeune peintre qui lui a été préféré.

Le nom de M. Ziégler est désormais inscrit parmi ceux des grands peintres de l'école française, et cependant il y a quelques années seulement que parurent ses premiers tableaux. Espérons que les admirateurs de son beau talent pourront souvent applaudir à ses nouveaux succès.

* *

RICHARD TASSEL.

I.

......Et discite à me quia mitis
sum et humilis corde.
(SAINT MATHIEU, 11, 29.)

OH! qu'il suit bien le précepte du bon Maître, celui qui, pouvant paraître avec honneur sur un vaste théâtre, refuse la gloire pour garder la douce paix d'une vie ignorée! Il verra, il est vrai, son nom se perdre dans la foule des noms obscurs, tandis qu'il pourrait le rendre illustre; mais il n'aura point à supporter les cruelles faveurs de l'inconstante opinion, et, loin des puissances de la terre, il pourra conserver la précieuse indépendance de son âme.

En repoussant ainsi bien des passions de son cœur, il arrivera doucement au terme où finit toute chose.

Alors, sans doute, sa mémoire bientôt éteinte dans la pensée des hommes, ne réveillera plus que de faibles souvenirs même parmi les siens, et ses œuvres tomberont dans l'oubli parce qu'il ne les aura pas placées assez près du foyer de gloires terrestres. Mais que lui importe une mémoire glorieuse? Que lui importe un grand nom? Tout ce vain bruit ranimerait-il ce qu'il a laissé de lui sur la terre, un peu de poussière mélangée à la poussière commune? Et ce nom aurait-il quelque poids dans la balance du Juge redoutable?

Heureux celui pour qui la gloire n'est qu'un méprisable fantôme, et pour qui l'ambition n'est qu'une pénible chimère!

Tel fut Richard Tassel, habile peintre, qui sut préférer l'étroite enceinte de sa petite ville au vaste champ qui pouvait s'ouvrir devant lui à la cour du grand roi; vrai type du Langrois au 17[e] siècle, défendant ses murailles contre les ennemis de l'Etat, et ses priviléges contre tout ce qui pouvait y porter atteinte.

Nous retrouvons encore, dans ce goût prononcé pour une vie modeste, un trait bien tranché du caractère langrois : je veux dire cet attachement de montagnard pour la terre natale, amour qui vit au fond du cœur et dans

lequel, lorsque la main de Dieu éloigne de la patrie, se retrouvent *des trésors de souvenirs pour l'enfant né sur le rocher, là haut, à cinq ou six cents lieues* (1).

Par une conséquence naturelle de sa vie, Richard Tassel avait été presque oublié peu de temps après sa mort ; aussi, jusque vers le commencement de ce siècle, Langres avait conservé de lui, pour tous souvenirs, quelques traditions plus ou moins vagues et une table de marbre arrachée à son tombeau. Les traditions se transmettaient parmi les artistes de notre ville ; l'épitaphe avait été recueillie par la piété religieuse d'un descendant du peintre.

Cependant une quantité considérable de tableaux restait pour attester un talent au-dessus de l'ordinaire ; leur nombre était si grand que nous en possédons encore passablement, quoique, dans le dernier siècle, des étrangers aient enlevé une bonne partie de ces toiles qu'on nous ravit encore tous les jours.

Au nombre de ces derniers, doit être comptée une magnifique collection recueillie au milieu des dévastations que 93 commettait dans nos églises. Celui qui la possédait était aussi un enfant de Langres, et semblait d'après cela obligé à léguer ce précieux trésor à sa ville natale ; plus

(1) Joseph Regnier. -- *Tableau de la ville éternelle.*

d'un motif paraissait devoir l'y engager, mais il en a disposé autrement. A sa mort, une ville voisine s'est embellie de cette riche dépouille (1).

Ainsi, jusqu'en 1803, le nom de Tassel, à peine mentionné dans quelques recueils biographiques, était demeuré presque entièrement inconnu.

A cette époque, M. Varney publia sur notre peintre une notice assez détaillée, mais où malheureusement se trouvent bien des dates fausses, et beaucoup de confusion dans certains faits (2).

Depuis-lors, un des collaborateurs de la *Biographie universelle* rédigea, sur le même sujet, un article dont le fond est pris dans le travail de M. Varney. L'auteur de cet article rectifie, quoi-

(1) Cette collection, composée de seize tableaux choisis dans les meilleurs Tassel, appartenait à M. Morlot, professeur de dessin à Langres. Il la légua au Musée de Troyes, dont elle fait un des plus beaux ornements.

(2) M. Varney, professeur à l'école secondaire de Chaumont, était membre de la société d'Agriculture de la Haute-Marne. Il est auteur d'une traduction des *Commentaires de Cœsar*.

Il publia sous ce titre sa notice sur Tassel : *Notice historique sur Richard Tassel, peintre langrois, rédigée par le C. Varney.* Cette notice fut insérée dans les *Mémoires de la Société libre d'agriculture, de sciences et arts et de commerce, du département de la Haute-Marne, séant à Chaumont.* Chaumont, Veuve Bouchard. -- In-8°, 2 vol., an XI.

On lui doit aussi un semblable travail sur L. Guyard, sculpteur. Cette dernière notice fait partie du 3e vol. des *Mémoires* de la même société.

qu'imparfaitement, une erreur assez grave commise par ce dernier au sujet de la naissance de Richard; mais il tombe en même temps dans quelques inexactitudes qui lui sont propres, et conserve d'ailleurs toutes celles qui ne touchent pas à la naissance du peintre. Cet article n'étant pas d'une grande étendue, nous le rapportons textuellement ici, d'autant plus volontiers qu'il résume d'une manière assez exacte la notice de M. Varney (1).

« Tassel (Richard), naquit à Langres le 20 » mars 1588, et non pas 1608, comme le dit » M. Varney, auteur d'une notice sur cet artiste. » Il reçut de son père (Pierre Tassel) le goût et » les premières leçons de la peinture. La vocation du jeune Richard était tellement déterminée, qu'à peine parvenu à sa dix-huitième année, il prit l'habit de pélerin et passa en Italie » pour y admirer et étudier les chefs-d'œuvre » dont, alors seul au monde, ce sol classique » de tous les beaux-arts était si riche et si décoré. Il ne tarda guère à dépouiller le costume » qu'il avait emprunté pour applanir les difficultés de son voyage; il alla se réunir, dans Bologne, aux nombreux élèves du Guide, dont » l'école jouissait, à de si justes titres, d'une » grande réputation. Après un séjour assez pro-

(1) Voyez la *Biographie universelle*, édition Michaut.

» longé auprès du Guide, Tassel se rendit à
» Rome, où son pinceau attira sur lui les regards
» des amateurs et des peintres. On assure qu'à
» son retour il exécuta à Venise quelques statues
» et plusieurs autres morceaux de sculpture qui
» n'étaient pas sans mérite. Ce ne fut pas à ces
» productions variées qu'il borna ses travaux :
» il fit élever à Lyon, sur ses plans, plusieurs
» édifices qui furent regardés comme de très-bon
» goût. Quoi qu'il en soit, c'est principalement
» comme peintre que Richard Tassel est connu.
» Vers 1612, il rentra en France après une ab-
» sence de six années, et se livra avec une grande
» ardeur à la culture d'un art pour lequel il ve-
» nait de faire d'excellentes études sur les chefs-
» d'œuvre antiques et modernes de Rome et des
» autres villes d'Italie. Marié en 1647, il s'atta-
» cha au pays qui l'avait vu naître, et le préféra
» au séjour de la capitale, où Lesueur et Lebrun
» essayèrent inutilement de l'attirer. Echevin
» de Langres et chargé de la direction de l'artil-
» lerie que possédait la ville (1), Tassel se signala
» par son patriotisme et son courage pendant
» les troubles de la Fronde, et rendit beaucoup
» de services à ses concitoyens dont il ne né-

(1) Richard Tassel ne fut jamais chargé de la direction de l'artillerie de la ville; seulement nous verrons qu'il fut commis à la garde des clés de la *Tour-à-Canon* de Saint-Fergeux.

» gligea aucun des intérêts. Ce peintre était très-
» expéditif; aussi ses compositions sont plus nom-
» breuses que soignées. On y reconnaît une imi-
» tation du faire tant du Guide que du Caravage
» qu'il affectionnait. Il excella plutôt dans le co-
» loris que dans le dessin, dans la noblesse des
» compositions que dans le naturel des attitudes.
» Ses draperies sont jetées avec grâce; sa tou-
» che est en général franche, légère et spirituelle.
» L'expression de ses figures reçoit beaucoup de
» vigueur du transparent de ses ombres rousses
» et de la fraîcheur de ses demi-teintes. On
» trouve plusieurs des tableaux de Tassel à Lan-
» gres, à Lyon et au Musée de Dijon. Quoique
» son épitaphe porte qu'il mourut à Langres le
» 12 octobre 1660, il est présumable qu'il faut
» lire 1666 ou 1668. Quelle que soit l'époque de
» sa mort, elle est certainement postérieure à
» la date fournie par l'épithaphe, puisqu'il peignit,
» en 1663, son tableau de Sainte-Martine. »

« D-B-S (1). »

L'abbé Mathieu publia aussi, dans la *Biographie de la Haute-Marne* (2), une analyse de la notice de M. Varney; mais ce travail n'offre rien de nouveau, et renferme d'ailleurs toutes les er-

(1) Dubois.

(2) *Annuaire* de 1811, p. 162.

reurs que l'on peut avec raison reprocher à l'auteur de la Notice.

Comme nous le verrons bientôt, le père de Richard Tassel était peintre; un des fils de ce dernier exerça aussi la même profession, mais jusqu'alors on n'avait pas hésité à reconnaître Richard comme l'auteur des tableaux, vraiment remarquables, qui sous son nom sont parvenus jusqu'à nous.

Cependant, par suite de la découverte si heureuse des manuscrits de l'abbé Charlet, quelques personnes ont cru devoir jeter des doutes sur ce fait important. On se fonderait en cela sur deux notes biographiques (1), où le nom de Jean Tassel, fils de Richard, est cité avec le plus grand éloge, tandis que le dernier n'est indiqué que d'une manière tout-à-fait accessoire. Toutefois, il nous semble que ces notes ne sont nullement concluantes, ce que nous croyons pouvoir démontrer dans la suite de notre travail.

Après l'examen que nous avons fait de cette difficulté, nous avons reconnu, qu'à la vérité Jean Tassel fut un peintre de mérite, mais que

(1) Ces notes font partie des deux recueils suivants :

1° *Langre sçavante. Recueil des escriuains, des scauans et de ceux qui ont excelle dans les beaux-arts au dioceze de Langres.*

2° *Catalogue historique et chronologique des hommes illustres, laicques du dioceze de Langres, suivant l'Ordre alphabétique.* -- *Quatrième partie.*

néanmoins il faut laisser à Richard la réputation que la tradition lui a conservée. En cela nous nous appuyons sur cette tradition même qui, toute vague qu'elle puisse être, ne s'est pas moins transmise d'une manière constante; et par dessus tout sur l'épitaphe de son tombeau. Cette inscription dont nous aurons occasion de parler bien souvent dans la suite, ne nous laisse, tant par son style que par la forme des caractères, aucun doute sur l'époque à laquelle elle appartient. Elle ne peut être assignée à un temps postérieur au milieu du 17ᵉ siècle, et le tombeau dont elle a fait partie, doit avoir été, selon toute probabilité, élevé par les enfants de R. Tassel à l'époque même de sa mort.

Nous verrons d'ailleurs que J. Tassel a fait comme son père le voyage d'Italie, et qu'il s'y acquit de même quelque réputation. Il n'est donc pas étonnant que jusqu'alors, en présence de documents incomplets ou inexacts, on ait quelquefois confondu les œuvres et la vie du père avec les œuvres et la vie du fils. La conformité de nom, de profession, et nous pouvons même dire d'époque, en faisait une sorte de nécessité.

Essayons, d'après cela, de relever les erreurs de dates si fréquentes et si palpables dans la Notice de 1803.

II.

> Or, remarquez, messieurs, que nos Langrois se sont toujours distingués dans les arts du dessin.
>
> (Un Antiquaire.)

M. Varney nous apprend qu'il dut, pour ce qui regarde la vie proprement dite de Richard Tassel (1), s'appuyer sur quelques documents officiels assez rares, et sur une tradition *orale et sûre;* que pour le jugement à porter sur les tableaux conservés alors en grande partie dans le pays, il eut à consulter des artistes d'un goût exercé dont il ne faisait que rapporter l'opinion (2). C'était là sans doute fonder sur des bases solides l'une et l'autre partie de son travail; mais les documents officiels lui furent transmis avec une grande inexactitude, et il regarda peut-être la tradition comme trop certaine. D'ailleurs,

(1) Parmi les personnes qu'il cite à cette occasion, nous remarquons M. Berthot, alors sous-préfet de Langres, dont le nom se retrouve toutes les fois que de son temps paraît une idée utile ou glorieuse pour le pays.

(2) Il s'agit surtout ici de M. Dalle, alors professeur de dessin à Chaumont. Il a laissé sur divers tableaux des opinions écrites dont la justesse est souvent remarquable.

étranger lui-même à l'art, il ne pouvait pas se former une opinion exacte sur le plus ou moins de justesse des jugements qu'il était forcé d'emprunter à d'autres sur ce sujet.

Pour éviter ces inconvénients, nous avons consulté surtout les pièces authentiques où se trouvent constatés les principaux faits de la vie de R. Tassel (1), sans négliger, toutefois, d'autres renseignements puisés à des sources que nous indiquerons à mesure que s'en présentera l'occasion d'en parler. De ce nombre, nous mettons la notice de M. Varney, qui ne manque certainement pas d'un véritable intérêt. Nous dirons en son lieu pourquoi nous avons réduit à peu de mots le jugement que nous portons sur les tableaux.

D'après une note jointe à la généalogie de la famille Tassel (2), Richard était fils de Pierre Tassel, peintre, et de Claudette Delecey; ce qui s'accorde parfaitement avec ce que nous trou-

(1) M. Mongin, directeur de cet *Annuaire*, a eu la complaisance de s'occuper de la recherche de tous ces documents. Aussi, nous faisons-nous un vrai plaisir de lui rendre ici le témoignage, que sans lui il nous eût été impossible d'entreprendre notre travail.

(2) Cette généalogie se trouve aujourd'hui entre les mains de M. l'abbé Tassel, descendant de Richard par Africain, troisième fils de celui-ci.

vons indiqué dans le *Recueil généalogique des anciennes familles de Langres* (1).

Ces deux autorités réunies nous paraissent tellement irrécusables, qu'il ne faudrait rien moins que l'existence des registres dont parle M. Varney (2), pour nous faire reconnaître une erreur dans le fait qu'elles établissent. Mais ces registres n'existent plus (3), ou peut-être même n'ont jamais existé, et nous sommes fondés à conclure avec quelque certitude, que la mère de R. Tassel ne fut pas Simonne Contet, comme M. Varney le prétend, mais Claudette Delecey (4).

Outre cela, nous voyons une Simonne Contet épouser, dans la suite, Jean, fils de R. Tassel; de plus, une autre Contet (Bonne) était femme d'Etienne Tassel, marchand brodeur (5). Toutes ces circonstances expliquaient facilement l'erreur

(1) MS. in-plano, appartenant à M. Pechin-d'Hautebois, membre de la commission d'Antiquités de Langres. Cet intéressant recueil paraît fait avec une très-grande exactitude d'après les actes publics. Ce qui a rapport à la famille Tassel se trouve au folio 27.

(2) *Notice historique sur Richard Tassel*, etc., p. 25.

(3) La famille Tassel habitait alors sur la paroisse Saint-Amâtre, dont les registres de baptêmes ne remontent qu'à l'année 1612. De plus, aucun des autres registres de la ville ne fournit de renseignements sur cette famille.

(4) Il paraît, d'après le même recueil, que celle-ci était veuve à l'époque de son mariage avec P. Tassel.

(5) *Recueil généalogique des anciennes familles de Langres.* -- *Registres des mariages célébrés en l'Eglise parochiale Saint-*

de M. Varney qui se trouvait dans une si grande confusion de dates et de noms en ce qui concerne Richard et son fils.

Après avoir rétabli ce fait, nous arrivons de suite à la rectification d'une date beaucoup plus importante, celle de la naissance de Richard. Ce dernier, si l'on en croyait M. Varney, serait né le 20 mars 1608, et la naissance de Pierre, son père, devrait être fixée vers l'an 1580; tandis que, pour l'une et l'autre date, il y a erreur d'une génération. Nous allons voir que la naissance de Richard doit avoir eu lieu vers l'an 1580.

La note jointe à la généalogie de la famille Tassel, reporte au 12 avril 1521 la naissance de Pierre; et bien que cette note renferme quelques inexactitudes, cependant elle paraît s'appuyer la plupart du temps sur des documents authentiques. Aussi nous semble-t-elle mériter la plus grande confiance dans le cas dont il s'agit, d'autant mieux que la date qui s'y trouve indiquée, ne contredit pas l'exactitude d'autres faits d'une certitude reconnue. Rien ne s'oppose en effet à ce que Pierre Tassel soit réellement né en 1521: son mariage avec une veuve sup-

Amastre de Langres à commencer au premier jour de Januier mil six cents quarante quatre jusqu'au seize Feurier mil six cents cinquante sept.

pose qu'il était alors parvenu à une âge plus ou moins éloigné de la jeunesse, et il aurait eu 59 ans environ lorsque naquit son fils Richard. Nous insistons sur ce fait, parce que nous tenons à prouver que l'époque de la naissance de ce dernier est tellement certaine, qu'on ne peut, à cet égard, élever aucune doute de quelque part qu'il puisse venir.

En effet, il suffirait d'indiquer la date du contrat de mariage de Richard, pour prouver qu'il ne peut pas être né en 1608 ; mais nous ne nous contentons point de cette preuve malgré sa certitude, et nous croyons devoir entrer dans de plus grands détails là dessus.

Richard Tassel épousa, en 1607 (1), Marguerite Louis, dont il eut un grand nombre d'enfants. Nous en connaissons huit dans les registres de la Paroisse Saint-Amâtre; nous démontrerons qu'ils ne furent pas seuls issus de ce mariage, et que Jean lui-même était né avant 1612, année où commencent ces registres. Le premier, dont l'acte de baptême s'y trouve inscrit, est Magdelaine, née le 9 juillet 1612 (2).

Mais, en l'absence même de titres positifs,

(1) Ce fait est constaté d'une manière indubitable par le contrat de mariage reçu Guerrey, N.[re], le 4 juillet 1607. — *Recueil généalogique des anciennes familles de Langres.*

(2) *Liure des saincts fonts de baptesmes de sainct Amastre. 1612.*

il serait facile de déduire des faits connus de sa vie, que Richard est né à une époque antérieure à 1608.

Est-il probable en effet, qu'alors âgé de 28 ans seulement, il ait été nommé échevin en 1636 (1), ainsi que M. Varney l'indique lui-même? Que de plus, à cette époque, il ait déjà, comme *maître des fortifications*, rendu de grands services à la ville? Est-il supposable surtout qu'on l'ait chargé aussi jeune des intérêts importants qui lui furent confiés dans la délicate mission qu'il eut alors à remplir à Paris? Ne sait-on pas combien, au 17e siècle, on était généralement peu disposé à accorder autant de confiance à une aussi grande jeunesse?

De plus, nous aurons occasion de prouver que la date de sa mort est très-exacte dans l'épitaphe, de sorte que, rapprochant cette date de celle que nous croyons certaine pour sa naissance (1580 environ, et 1660), nous nous trouvons parfaitement d'accord avec la tradition qui le fait parvenir à une grande vieillesse.

Enfin, en 1636, R. Tassel avait déjà eu les huit enfants dont les actes de baptême sont con-

(1) Nous ferons voir par la suite que cette date n'est pas d'une rigoureuse exactitude, et que la première nomination de Tassel à l'échevinage est antérieure à cette époque, circonstance qui vient encore à l'appui de ce que nous venons d'avancer.

servés, sans compter Jean et ceux qui ont pu naître avant 1612 (1).

Toutes ces raisons tout-à-fait concluantes, se rapportent d'ailleurs parfaitement d'une part avec les souvenirs conservés dans la famille; d'autre part, elles ne se trouvent en opposition avec aucun des actes connus ou probables de la jeunesse de Richard. Pour ce dernier aperçu, nous laissons parler M. Pechin dans la lettre qu'il nous a adressée en nous communiquant les précieux documents qu'il possède (2):

« On croit qu'il se maria jeune, à son retour » d'Italie, où il avait passé six ans; on dit en » outre qu'il était parti de Langres à l'âge de » 18 ans. En supposant donc qu'il se soit marié » un an après son retour à Langres, l'année de » sa naissance devrait être fixée en 1582; or, le » Guide, dont il fréquenta l'école à Bologne avant » toute autre, était né en 1575 et se fit très- » jeune encore un nom illustre. Ce jeune peintre » aurait eu 25 ou 26 ans lors de l'arrivée de Ri- » chard Tassel à Bologne. »

(1) M. Varney, p. 32 de sa Notice, dit que R. Tassel eut six enfants, et s'appuie en cela sur la généalogie de la famille qui n'en indique pas plus en effet. Du reste, cette généalogie paraît rédigée inexactement d'après les registres de Saint-Amâtre.

(2) Nous aurons encore occasion de citer cette lettre qui nous a paru résoudre très bien, quoiqu'en peu de mots, certaines difficultés de notre travail, ce qui nous a peu surpris connaissant le tact et le goût de M. Pechin.

La note jointe à la généalogie de la famille Tassel (1), donne l'année 1588 comme date de la naissance de Richard; mais il y a ici erreur évidente puisqu'il se serait marié à 19 ans, ce qui n'est pas supposable attendu que ce mariage eut lieu seulement après son retour d'Italie. On retrouve la même erreur dans l'article de la *Biographie universelle.*

III.

Ave maris stella.

(S. BERNARD.)

Quoi, monseigneur, vous allez à Rome! — Et il leva vers le ciel des yeux remplis de larmes.

(UN PEINTRE.)

D'APRÈS ce que nous venons de dire, il est positif que Richard Tassel naquit vers l'an 1580. Ce fait établi, suivons pendant quelques instants le jeune peintre dans sa vie aventureuse d'artiste et de pélerin.

(1) Indépendamment de la généalogie que nous citons ici, M. l'abbé Tassel en possède une copie plus récente qui ne mérite pas de confiance pour les dates concernant R. Tassel; ces dates ayant été prises dans la Notice de M. Varney.

Le premier maître de Richard fut Pierre Tassel son père. M. Varney s'exprime ainsi au sujet du dernier : « C'était un peintre de mérite, qui, dit» on, ne cultiva son art qu'en amateur. Ses tableaux » sont rares et recherchés (1). »

Quoi qu'il en soit, l'élève qu'il commençait à former se fit bientôt remarquer par une grande ardeur à connaître, et par une puissance d'imagination peu commune. Tout brûlant de l'amour de l'art, il sentit qu'il lui fallait un air plus libre que celui de sa petite ville, des études plus sérieuses que celles de l'atelier de son père. Il lui fallait des rivaux, des luttes et des triomphes. Il avait 18 ans (2).

Alors l'Italie orgueilleuse de la gloire que les arts répandaient sur elle avec tant de profusion, remplissait l'Europe de la renommée de ses peintres. Tassel se sentait entraîné d'une manière invincible vers cette terre si chère aux cœurs de poètes, d'artistes et de chrétiens. Il voulait, lui aussi, s'échauffer au soleil de cet Eden que Dieu

(1) *Notice hist.*, etc., p. 25. Nous ne savons trop sur quoi M. Varney fonde son opinion sur ce peintre ; mais il est positif qu'il est né à Langres de même que Richard son fils. Ce fait est consigné dans le *Recueil généalogique des anciennes familles de Langres* ; tandis que M. Varney, en parlant du premier, se contente de dire qu'*on le croit généralement originaire de Langres.*

(2) Il n'aurait eu que 16 ans, si l'on s'en rapporte aux souvenirs qui nous ont été transmis par M. l'abbé Tassel.

s'est plu à orner de tous les trésors du ciel et de la terre. L'Italie ! sol autrefois si fécond en science, en vertus et en gloire ! l'Italie, fille chérie de Dieu qui lui a donné tant de couronnes !

Et pourtant aujourd'hui, reine tombée, elle gémit sur la perte de tant de gloire ; car toutes ces couronnes lui sont enlevées aujourd'hui. Toutes !... moins le céleste bandeau qui doit briller toujours au front de la maîtresse du monde, de Rome, la Ville éternelle.

Notre jeune artiste, animé par le feu sacré qui éveillait en lui tant de vie, ne tarda pas à aller demander à la sainte et grande ville, les émotions de ses ruines imposantes, les pensées religieuses de ses pompes chrétiennes.

La tradition nous a conservé le récit de son départ d'une manière qui nous a semblé digne d'être rapportée ici (1) : « Richard Tassel, à » l'âge de 18 ans, est un jour abordé par un pé- » lerin qui le prie de lui indiquer la route de » Rome : ce nom fait tressaillir le jeune artiste » qui s'écrie : Quoi ! vous allez à Rome, vous » êtes bien heureux ! Puis après avoir rêvé un » instant, il ajoute : Si vous voulez m'attendre, » je reviendrai dans peu vous montrer votre » chemin.

(1) M. Pechin, à qui nous empruntons ce récit, nous le donne comme conservé traditionnellement dans sa famille.

» L'étranger ayant agréé cette offre, voit bien-« tôt accourir Tassel revêtu d'un costume de » pélerin, et portant un léger bagage qui lui » annonce que non-seulement il est disposé à lui » montrer sa route, mais à partir avec lui pour » l'Italie. »

Ce récit, dont nous ne voulons en aucune manière garantir l'exactitude, sert cependant à confirmer un fait bien prouvé d'ailleurs, que Richard Tassel arriva en Italie sous le costume de pélerin. Son épitaphe en fait mention, et la tradition en a, comme nous venons de le voir, conservé exactement le souvenir. Une seule de ces preuves suffirait pour constater ce fait d'une manière certaine.

M. Varney a cru devoir le raconter ainsi (1) : « Il avait environ dix-huit ans lorsqu'il arriva, » sous l'habit de pélerin, dans la patrie des beaux-» arts. Etait-il imbu des idées religieuses du temps, » ou la fortune de son père ne lui permettait-elle » de voyager qu'à la faveur de cet accoutrement » adopté par la superstition naïve de nos crédules » aïeux (2) ? La tradition est muette sur ce fait :

(1) *Notice hist.*, etc., p. 26.

(2) A la même époque (1624 si notre mémoire est fidèle), un autre homme d'un esprit bien étroit selon M. Varney, et qui pourtant jouit de quelque réputation dans le monde, Descartes, ne sachant *où buter*, pour le choix d'un état, voua aussi le pélerinage de Lorette, et accomplit son vœu deux ans après.

» peut-être était-ce alors le seul moyen de voya-
» ger sans péril et sans crainte. »

Nous avons reproduit textuellement ici ce passage pour faire voir combien il est quelquefois nécessaire de se torturer l'esprit pour donner une explication à des faits bien simples, mais dont on ne veut pas voir la cause naturelle. Il est vrai qu'à l'époque où M. Varney écrivait (on était alors en l'an XI de la République, qui devait régner éternellement sur les débris du despotisme et de la superstition), on s'efforçait de faire regarder tout culte religieux comme de pures momeries, et M. Varney paraît avoir adopté ces tristes opinions du temps. A cette époque, non-seulement les pieuses pratiques réservées à quelques âmes bien-aimées de Dieu, mais les croyances fondamentales de la foi chrétienne étaient traitées de superstitions dans notre pauvre France. Alors les saints mystères de Jésus et de Marie étaient représentés à cette malheureuse génération comme des fables inventées par l'ambition sacerdotale.

Mais aujourd'hui que le calme commence à renaître dans les âmes, aujourd'hui, qu'après avoir cherché à tout détruire on sent si vivement le besoin d'une croyance, on sait au moins respecter dans les autres des convictions dont la source est en Dieu. Et aujourd'hui, comme au temps de nos *crédules aïeux*, comme au temps

même où l'irréligion faisait tant de conquêtes, il est des âmes qui font reposer tout leur bonheur sur la *superstition naïve* des âges qui ne sont plus.

Douce superstition, qui reporte dans le ciel tout l'espoir de notre vie ! consolante erreur qui, alliant Marie à Jésus, nous fait tendrement déposer dans le sein d'une mère céleste un cœur brisé par les passions de la terre! Marie! le plus doux nom qu'ait jamais prononcé une bouche humaine! Marie! chef-d'œuvre de Dieu, création merveilleuse, qu'un célèbre déiste de notre époque était forcé de reconnaître comme le plus beau mythe imaginé par l'esprit de l'homme!

Avec ces principes, il eût été facile d'expliquer tout naturellement par une pensée religieuse le pélerinage de notre peintre, plutôt que d'y chercher des raisons aussi vulgaires que celles qu'on s'est efforcé d'y apporter. Ces derniers motifs seront peut-être plausibles pour tout homme vivant exclusivement de la vie matérielle, mais ils paraîtront certainement ridicules ou misérables à l'imagination d'un artiste et à la foi d'un chrétien.

Nous sommes d'ailleurs parfaitement fondé à attribuer au pélerinage de Tassel une pieuse intention. En effet, d'un côté ce voyage est rapporté dans son épitaphe parmi les actions qui lui

font le plus d'honneur; de l'autre, nous ne possédons de lui qu'un seul portrait, et c'est sous le costume de pélerin qu'il a voulu nous le laisser (1). Un fait encore plus remarquable favorise cette opinion, c'est son affection pour les sujets religieux et son éloignement pour ceux qui pouvaient blesser les bonnes mœurs. A cette époque où la renaissance du goût antique avait porté tant d'artistes vers les riantes et lascives pensées de la mythologie grecque, où quelques peintres d'un talent remarquable avaient osé prostituer leur pinceau dans la représentation des plus obscènes images, on voit Tassel se conserver pur dans ses œuvres. Il semble se plaire à faire revivre les scènes sacrées de nos mystères; et si quelques fois il quitte les sujets religieux, c'est pour emprunter à la philosophie antique une de ses plus belles pensées (2), ou aux mœurs populaires quelques détails remplis de naïveté (3). En sorte que sans vouloir faire de Tassel un homme rempli d'une dévotion élevée, il est facile cependant de voir qu'il savait allier la pensée de Dieu à

(1) Le portrait qui accompagne cette notice, a été lithographié d'après l'original. Ce tableau qui fait partie du Musée de Dijon, est coté sous le N.° 111 du Catalogue de 1834.

(2) *L'homme juste d'Horace*, ouvrage capital qui se trouve au Musée de Troie.

(3) Entr'autres, son *Charlatan* et ses *Scieurs-de-Long*.

l'enthousiasme de son art : sainte et précieuse alliance qui élève et purifie le cœur en même temps qu'elle échauffe le génie (1).

Nous retrouvons enfin une dernière induction en faveur des principes religieux de Tassel, dans

(1) Le pélerinage dont il est question dans l'épitaphe de Tassel, est celui si célèbre de N.-D. de Lorette. Le fait de la translation de la sainte maison de Nazareth qui y donne lieu, est appuyé sur d'assez graves témoignages (*) pour être regardé comme authentique dans le monde catholique tout entier.

En mémoire de ce fait miraculeux, on construisit sur divers points de l'Europe, des chapelles copiées sur la sainte maison. Une des plus remarquables est celle bâtie dans le 17e siècle par M. Tronson, supérieure de la Congrégation de Saint-Sulpice. Cette chapelle, sanctuaire de paix, où se sont apaisées tant de douleurs, est placée au milieu du parc de la maison de campagne du séminaire à Issy.

Elle est précédée d'une avenue qui existait avant la révolution de 89. Le 15 août 1792, huit ou dix prêtres de la Compagnie de Saint-Sulpice y furent arrêtés au moment où ils sortaient de la chapelle; transportés à la maison des Carmes à Paris, ils y reçurent quelques jours après la couronne des martyrs de J.-C.

A la suite de la chapelle principale, se trouve le cimetière entouré d'un cloître à l'italienne, et au milieu duquel est placée une autre chapelle accompagnée de deux arbres verts. Emblême de l'immortalité, ces arbres s'élèvent avec le calme et la sévérité que la pensée chrétienne sut imprimer à la mort. Deux tombes en pierre et quelques croix de bois indiquent la place où reposent les serviteurs de Dieu. Hier encore, sous l'une de ces croix, vous eussiez vu s'agiter une fleur brillante de fraîcheur et d'éclat : semblable aux joies de la terre, la fleur a disparu aujourd'hui.

(*) Benoît 14, De festis, lib. 2. — De Canonis, lib. 3 et 4.

une fondation faite par lui en l'honneur de S. Richard son patron, le 6 août 1644 (1).

IV.

Rome..... sera long-temps encore le foyer des grandes et belles idées.

(E. Jolibois.)

A peine arrivé en Italie, R. Tassel fut bientôt conduit vers la grande lumière qui illustrait l'école bolonaise. Guido Reni (Le Guide) était alors au faîte de sa gloire. Son atelier fut le premier fréquenté par notre peintre qui retint toujours depuis, dans sa manière, quelque chose des tons aériens et argentés du grand maître.

Il quitta ensuite Bologne pour aller à Rome, où il resta pendant la plus grande partie de son séjour en Italie. D'après les souvenirs conservés dans la famille Tassel, Richard, parti de Langres

(1) M.re Richard Tassel a fondé en St. Martin le 6. Aoust 1644. le seruice de St. Richard au mois d'auril à double chœur et a l'jssue des vespres la Benediction du St. sacrement, et le lendemain un anniuersaire aussy a double chœur pour retribution de quoy il a esté donné la somme de 500 l. Cotté LXXXXVII. au liure des fondations écrit par Bridat f. 860. (Extrait du *Recueil généalogique des anciennes familles de Langres.*)

à l'âge de 16 ans, comme nous l'avons rapporté, aurait fait six voyages à Rome, ce qui doit s'entendre du temps où il habitait l'Italie, à supposer même que ces voyages aient eu lieu réellement. Toutefois, il nous paraît plus probable que la tradition a confondu les voyages du père avec ceux du fils. D'ailleurs, nous n'insisterons pas sur cette particularité sans importance; mais nous chercherons à éclaircir d'autres points obscurs touchant des faits bien plus graves.

Examinons pour cela ce que rapportent divers auteurs que M. Varney n'a pas été à même de consulter. Charlet parle de J. Tassel dans les deux recueils manuscrits que nous avons indiqués; mais ce qu'il en dit se réduit à deux notes très-sommaires. Il s'exprime ainsi dans sa *Langres scavante* : « TASSEL, *Jean*. Excellent » peintre Langrois, Eleue du Guide, appellé à » Rome, où il a trauaillé long-temps le petit » Raphaël dont Il imitoit le coloris dans toute » sa viuacité et sa belle maniere, mort à Langres en 1663. le p. Braillon en fait l'Eloge en » son liure des Curiositez de Rome chrestienne. » Ses beaux tableaux qu'on estime tant en font vn » plus Juste, son père Richard Tasset estoit aussi » habile peintre en clair obscur, qui a eû deux » autres fils, l'un brodeur (1) de Monseigneur

(1) Nous remarquerons au sujet de cette profession de brodeur

» le duc d'orleans, a paris, et l'autre orfeure a
» langres, tous deux bons ouuriers. »

L'autre manuscrit donne moins de détails encore ; seulement, en parlant de Richard Tassel, il y est dit qu'il *estoit aussi habile peintre, natif de langres* (2).

Voici ce qu'en rapporte le P. Bralion cité par Charlet : « Ie fis faire sur l'original, estant à
» Rome, vne copie de cet excellent Tableau (La
» *Transfiguration* de Raphaël) réduite à peu près
» au quart de sa grandeur, mais auec vn si heu-
» reux succez, et laquelle est si ivste et si acheuée,
» que iamais peut-estre, il ne s'en est fait de meil-
» leure à seruir d'original en France. Pour tes-
» moignage de cela, aussi-tost qu'elle fut a Paris
» chez celuy a qui ie l'adressois, (auec quelques

exercée par l'un des fils de R. Tassel, que cette industrie, ou plus exactement cet art, paraît avoir été autrefois florissante à *Langres*; il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup-d'œil sur la généalogie des anciennes familles du pays. Nous citons entre autres le père de Luc-Gabriel Gaucher.

Ce dernier, aussi pieux ecclésiastique qu'artiste habile, fut prébendier de la cathédrale et secrétaire de l'Evêque Pierre d'Antin (*).

Outre la profession de brodeur, nous remarquerons aussi celle d'orfèvre où les Langrois se sont de même distingués, circonstances qui viennent à l'appui de ce fait reconnu, que nos compatriotes ont toujours eu beaucoup d'aptitude pour les arts du dessin.

(2) *Catalogue hist.*, etc., p. 000.

(*) Annuaire de la Haute-Marne pour 1811, p. 200.]

» avtres des plus beaux Tableaux de Rome, dans
» le partage desquelles entre luy et moy celle-cy
» luy est demeurée) plusieurs des plus celebres
» en la profession du dessein l'ayant esté voir en
» furent si rauis, qu'ils ne se pouuoient lasser de
» l'admirer, et vn d'entr'eux en désira auoir
» vne copie, qu'il fit faire par vn de ses Disci-
» ples. Celuy par qui ie la fis faire vers l'an
» mil six cens trente-cinq, estoit alors vn
» ieune homme de Langres appellé Tasset (1).
» C'est assezde l'auoir nommé pour le faire con-
» noistre.

» Il se peut vanter, sans vanité, d'estre vn des
» meilleurs Disciples de Raphaël, puis qu'au
» temps de ses estudes à Rome en sa profession,
» il a si bien et si heureusement estudié sur le
» plus beau de ses ouurages. Mais après qu'il en
» a fait vn si grand nombre d'excellents par sa
» propre inuention et son dessein, ie puis dire
» sans flaterie, qu'il est le Raphaël de sa pro-
» uince (2). »

(1) Cette orthographe vicieuse du nom de Tassel, ne doit point surprendre, car aujourd'hui encore, ce nom n'est pas autrement prononcé par le peuple de Langres. De plus, elle est employée dans plusieurs pièces relatives à Tassel, et dans la *Décade* de Vignier.

(2) *Les cvriositez de l'vne et l'avtre Rome, ov traité des plvs avgvstes temples et avtres lievx saincts de Rome chrestienne.*
En laquelle il est traité des sept Eglises principales de Rome, et de plusieurs autres qui en sont proche.

Enfin le P. Vignier le mentionne de la manière suivante, à propos de la belle statue consulaire découverte à Langres vers 1660: « L'ouurage . . . . ne peut venir que d'vn » excellent sculpteur; que le S.r Tasset habile » peintre, et qui a voyagé tient auoir este » Grec plustost que Romain et encor moins » Gaulois (1). »

Or il est évident que chacun de ces trois auteurs parle également de Jean Tassel et non de Richard. Charlet seul, il est vrai, nomma le premier, mais le P. Bralion ne le désigne pas moins par la date de 1635, époque à laquelle il fit faire, dit-il, sa copie de la Transfiguration. Alors, en effet, Richard était fixé à Langres depuis bien des années. Il en est de même de Vignier qui s'occupe ici d'une statue découverte, suivant lui, le 7 décembre 1660 (2), c'est-à-dire

Diuisé en deux liures et enrichy de plusieurs figures en taille-douce.

Par le Père Nicolas de Bralion, *Parisien, Prestre de l'oratoire.*

Chez Iean Covterot, à Paris, rue St. Iacques, au petit Iesus, et à S. Pierre.

In-8.°, 3 vol. -- Tom. 1, p. 308. M DC LXIX.

(1) *Décade historique*, p. 163.

(2) Cette date, donnée par Vignier, n'est pas d'une certitude absolue, car, suivant plusieurs auteurs, la découverte aurait eu lieu postérieurement à l'année 1660, circonstance qui vient encore à l'appui de notre opinion (*).

(*) Voyez l'Annuaire du Diocèse de Langres, année 1838, p. 430.

quelques mois après la mort de Richard ; puisque cette mort arriva le 12 octobre 1660, ainsi que nous le démontrerons en rapportant l'épitaphe qui donne cette date.

Mais que résulte-t-il de là ? Faut-il en conclure que J. Tassel est le peintre célèbre, tandis que Richard dont le nom s'est conservé jusqu'à nous, ne fut qu'un artiste médiocre ? Ces divers éloges des auteurs prouvent une seule chose à nos yeux, c'est que J. Tassel fit aussi le voyage d'Italie, et qu'il eut un certain mérite.

En effet, après en avoir parlé comme d'un *excellent peintre*, Charlet ajoute que *son père Richard Tassel estoit aussi habile peintre en clair-obscur*. Cette dernière expression se trouve être singulièrement d'accord avec ce que nous connaissons de très-estimable dans les tableaux de Tassel, qui sont précisément remarquables par une habile entente du clair-obscur.

Si nous cherchons ensuite à préciser le sens des paroles du P. Bralion, nous verrons qu'il faut reconnaître à J. Tassel un grand talent de copie, et peut-être aussi cette extrême facilité de travail attribuée jusqu'alors à Richard. De cette manière il sera facile de reconnaître comme œuvres de ce dernier ces toiles précieuses, dont la science rappelle les maîtres de la vieille et admirable école du 16e siècle. Au contraire, J. Tassel, vivant à une époque où l'art commençait à

déchoir, se ressentait déjà de la tendance si déplorable dans la suite qui portait certains artistes à préférer la facilité du travail à l'étude profonde qui distingue les œuvres des grands maîtres.

Cette conjecture que nous croyons une certitude, servira à expliquer l'innombrable quantité de tableaux attribués à Tassel; elle confirmera en outre l'opinion que nous nous sommes formée au sujet du tableau de *S.te Martine*, cru jusqu'alors œuvre de Richard, et que nous attribuons à son fils. Ce tableau porte une date qui contredit celle indiquée dans l'épitaphe pour la mort de Richard (1); et s'il était prouvé qu'il fût réellement de lui, il faudrait en conclure que la date de l'épitaphe est fausse, puisque l'inscription qu'on y remarque est évidemment tracée par le peintre. Mais ce tableau est assez médiocre (2), et bien qu'on y retrouve beaucoup de la manière de Richard, il ne s'ensuit pas qu'on doive nécessairement le lui attribuer. Il nous semble, au contraire, qu'on ne doit pas s'étonner de retrouver dans les œuvres de J. Tassel une grande similitude avec le style de son père, quand on saura que Richard n'eut jamais d'autre élève, ni d'au-

(1) On lit dans le bas de ce tableau : S. MARTINA-V-ET-M. 24 AVG. 1663.

(2) M. Varney, p. 38 de sa notice, a cependant cru devoir en faire un éloge assez pompeux.

tre témoin de son travail que son fils (1), et qu'il forma celui-ci avec toute la tendresse d'un père et tout le zèle d'un maître habile. De plus, reconnaissant à J. Tassel une admirable facilité à copier avec la plus grande exactitude, nous nous expliquerons pourquoi jusqu'alors on a cru posséder plusieurs originaux de Richard représentant les mêmes sujets (2). Nous ne doutons pas qu'un examen approfondi ne conduise à la découverte d'une vérité qui nous paraît sans réplique; je veux dire que, parmi ces originaux, il existe des copies faites par J. Tassel d'après les tableaux de son père.

D'après cela, l'inscription du tableau de S.[te] Martine ne nous semble pas devoir être citée comme une preuve contre l'exactitude d'un document tel que l'épitaphe; nous pensons au contraire que la date donnée par cette épitaphe doit établir d'une manière positive que le tableau n'est pas de Richard. Car il n'est pas supposable qu'on ait pu commettre une telle erreur pour une date aussi importante et touchant un fait de cette nature. Le jour de la mort d'un père se grave trop profondément dans le cœur de son fils! (3).

(1) *Notice hist.*, etc., p. 36.

(2) Il existe entre autres trois prétendus originaux des *Scieurs-de Long*.

(3) Nous persistons à croire que le tombeau auquel cette inscription

Pour terminer la discussion par laquelle nous avons cherché à rétablir l'exactitude des faits qu'enveloppait jusqu'alors une si grande obscurité, nous ajoutons le passage suivant de la lettre dans laquelle M. Pechin démontre l'impossibilité où J. Tassel se serait trouvé de fréquenter l'école de Guido Reni.

Après avoir rapporté ce qui peut concerner R. Tassel, M. Pechin s'exprime ainsi :

« Dans l'autre hypothèse (1), c'est-à-dire » dans la supposition que c'est Jean qui suivit » l'école du Guide, voyons quel âge aurait eu » le fameux peintre de Bologne, lorsque le jeune » artiste Langrois serait venu profiter de ses » leçons. Jean Tassel fut le 3e enfant de Richard (2) ; marié en 1607, on ne peut donc » pas supposer qu'il naquit avant 1611, et qu'il » partit ainsi pour l'Italie avant 1629. A cette » époque, tous les Biographes disent que le » Guide, par diverses causes, avait vu baisser » sa renommée ; il avait, dit un judicieux criti-

a appartenu a été élevé à Tassel par Jean son fils et les autres membres de sa famille.

(1) Nous avons cité ailleurs le passage précédent de cette lettre.

(2) M. Pechin commet ici l'erreur commune à la généalogie de la famille Tassel et à la Notice de M. Varney ; cette erreur n'a d'ailleurs rien de surprenant, attendu que M. Pechin n'était pas à même de consulter les registres religieux de l'époque.

» que (1), *la douleur de voir dans sa vieillesse* » *ses derniers tableaux négligés par les connais-* » *seurs*. Il n'est pas très-vraisemblable qu'un » jeune artiste, que l'amour des arts avait porté » seul à entreprendre un voyage extraordinaire » pour son temps, ait choisi une école dont la » renommée était bien diminuée, et qu'il n'ait » pas été tout d'abord à Rome où la peinture » était alors très-florissante. »

A propos de la prodigieuse fécondité de productions attribuées jusqu'alors à R. Tassel, M. Varney rapporte de la manière suivante une tradition conservée parmi les artistes du pays et répétée souvent par l'abbé Gaucher (2): « Les » Romains disaient *qu'il faisait des toises de* » *peinture dans une matinée.* Il passa même » pour sorcier. Les bonnes gens le crurent: anec- » dote d'autant plus vraisemblable, qu'à cette » époque on sortait à peine de l'antique barba- » rie; que les préjugés les plus absurdes, toutes » les sciences occultes étaient encore en vogue » en Europe (3). »

Il paraît, d'après son épitaphe, que R. Tassel

(1) Delandine.

(2) *Notice hist.*, etc., p. 27.

(3) Ce bon M. Varney, comme les préjugés et la supposition paraissent lui faire mal au cœur! Et quelle pitié touchante lui inspirent nos bons aïeux!

séjonrna quelque temps à Venise où il se fit connaître comme sculpteur. Il paraît aussi qu'il exerça cet art après son retour à Langres, mais il ne nous reste de lui rien qui puisse constater ce fait d'une manière plus positive.

Toutefois, M. Varney a cru devoir ajouter les détails qui suivent : « On assure que les vénitiens » regardèrent comme des chefs-d'œuvre plu- » sieurs de ses statues : elles devaient être en » effet d'un grand prix, puisque cet artiste, » étranger, sans intrigue, jeune encore, sut » intéresser un peuple où, depuis la régénération » des arts, opérée par les Médicis, le goût était » devenu aussi sain, aussi pur qu'aux siècles de » Périclès, des Ptolémées et d'Auguste (1). »

Si l'on pouvait parvenir à prouver bien clairement que R. Tassel jouît en Italie de toute la réputation qui lui est attribuée ici, il faudrait en conclure qu'il fut en effet un bien grand statuaire. Car alors l'Italie, si fière de se trouver dans les arts à la tête des nations, était tout imbue de préjugés contre ceux qu'elle appelle les barbares d'au-delà des Monts. Ces préjugés étaient bien enracinés, car aujourd'hui même elle cherche encore à se bercer de l'illusion qui a suivi une réalité si glorieuse. Et pourtant il faut bien

(1) *Notice hist.*, etc., p. 28.

qu'elle reconnaisse, cette pauvre Italie, que les barbares lui ont encore enlevé cette riche couronne.

V.

JEAN TASSEL.

Fais en sorte, mon cher ami, de mettre à profit le temps que tu vas passer en Italie, cet ancien berceau des sciences et des arts.

(Mon Père.)

Quel est ce dôme altier, cette immense coupole,
Que dessinent les cieux dans le lointain des airs?
Salut, fille de Mars, reine de l'univers!
Lève ton front paré de tes nobles ruines.

(Girodet-Trioson.)

Avant de continuer plus long-temps la vie de R. Tassel, il nous semble bon de résumer ici ce qui a rapport à son fils; d'autant mieux que ces documents serviront à nous fixer d'une manière plus positive sur les faits qu'il faut attribuer à l'un ou à l'autre des deux peintres.

L'époque précise de la naissance de J. Tassel ne nous est pas plus connue que celle de son père; cependant il paraît très-probable qu'il

naquit le 20 mars 1608, date indiquée par M. Varney pour la naissance de Richard.

En premier lieu, il n'est pas impossible qu'il soit né à cette époque, puisque le mariage de son père est du mois de juillet 1607; mais il n'est pas supposable qu'il soit de 1619, comme la généalogie de la famille semble l'indiquer. Dans cette hypothèse, en effet, il n'aurait eu que 16 ans à l'époque où le P. Bralion le chargea de copier la Transfiguration de Raphaël. D'ailleurs, cette supposition reposerait sur une erreur palpable commise par l'auteur de la généalogie qui prend l'acte de baptême de Jeanne Tassel pour celui de Jean (1).

Il nous semble possible en outre, que les registres dont parle M. Varney, aient existé à l'époque où il les fit consulter; seulement la personne qui en fut chargée ne sut pas y apporter, à beaucoup près, tout le soin désirable.

Quoi qu'il en soit, nous avons vu que J. Tassel, après avoir commencé à étudier la peinture sous son père, fut ensuite envoyé par lui en Italie et en particulier à Rome. Ce voyage ne fut pas sans gloire pour le jeune artiste qui sut marcher sur les traces de son père, et mérita un éloge aussi envié que l'était celui du P. Bralion. Cette mention

(1) On a ajouté à cet acte une note qui indique qu'elle mourut peu de temps après sa naissance.

sî honorable est cependant tout ce qui nous reste pour constater ce voyage et le séjour que J. Tassel fit à Rome. Depuis ce moment on ne sait plus rien de lui, et ce qu'en dit le P. Bralion peut seul nous faire présumer que son séjour en Italie fut de quelque durée.

De retour en France, il paraît que, comme son père, il préféra la vie tranquille de sa bonne petite ville de Langres aux agitations qui accompagnent toujours une carrière plus brillante. Il se maria, et on ne dit point qu'il ait jamais quitté son pays depuis cet instant. D'après les registres de la paroisse Saint-Amâtre, ce mariage eut lieu le 8 janvier 1647 (1), comme le dit fort bien M. Varney (2), avec cette différence toutefois, qu'il prend le mariage du fils pour celui du père. Et comme cette date ne pouvait plus s'accorder

(1) « L'an mil six cens quarante sept le huictiesme jour du moys de » Januier Je soussigné Curé de St-Amastre de Lengres certifie a tous » qu'il appartiendra auoir espousé en face de nostre mère Ste. Eglise » honneste fils Jean Tassel paintre fils d'honorable homme Richard » Tassel paintre et de Dame Marguerite Loys ses pere et mere de la » paroisse de céans et honneste fille Simonne Contet fille de feus ho» norable homme Nicolas Contet Mtre Chyrurgien et de Dame Claire » Augier, etc. » --- *Registre des mariages célèbrés en l'Eglise parochiale St Amastre de Lengres.*

D'après le *Recueil généalogique des anciennes familles de Langres*, le contrat de ce mariage est du 27 novemb. 1646, reçu Loys Nre

(2) *Notice hist.*, etc., p. 32.

avec les faits connus de la vie de Richard, il s'exprime ainsi dans une note où il cherche à éclaircir cette difficulté.

« Selon l'épitaphe, Marguerite Louis décéda
» le 20 mai 1648: d'où il suivrait que ces deux
» époux vécurent seulement ensemble 16 mois
» et 12 jours; mais la généalogie de la famille
» Tassel (elle est chez la veuve de ce nom à
» Langres) donne six enfants à Richard, trois
» filles et trois garçons. D'ailleurs, il est cons-
» tant qu'il n'eut d'autre femme que Marguerite
» Louis; conséquemment cette dame prolongea
» son existence bien au-delà de 1648. Peut-
» être parviendra-t-on, par des recherches
» ultérieures, à résoudre ce singulier problê-
« me. »

On ne connaît que deux enfants issus du mariage de J. Tassel avec Simonne Contet: Richard qualifié bourgeois dans la généalogie de la famille, et Magdelaine mariée à Paris.

D'après le *Recueil généalogique des anciennes familles de Langres*, il serait mort le 6 avril 1667, tandis que Charlet fixe ce décès à l'année 1663. Le premier Recueil paraissant fondé la plupart du temps sur des actes officiels, il nous semble qu'il faut adopter la première date plutôt que la seconde; d'autant mieux que le travail entrepris par Charlet ayant exigé des recherches prodigieuses, il s'ensuit qu'il a dû commettre

nécessairement quelques inexactitudes (1). Ce fait est d'ailleurs peu important, car à supposer même que J. Tassel fût mort en 1663, ce ne serait pas une raison pour ne pas lui attribuer le tableau de S.te-Martine. En effet, d'après l'inscription de cette peinture, elle aurait été terminée le 24 août 1663.

VI.

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva.
Nos patriam fugimus. . . . .

(VIRGILE.)

Uxor tua sicut vitis abundans, in lateribus domûs tuæ.
Filii tui sicut novellæ olivarum, circuitu mensæ tuæ.

(PSALMUS, 127, 3.)

REVENONS maintenant à R. Tassel qu'il nous reste à suivre dans la douce paix de sa vie d'intérieur et au milieu des emplois honorables qui lui furent confiés dans la cité.

(1) Il n'est donc pas étonnant que l'abbé Mathieu en ait parlé de la manière suivante : « On ne doit pas néanmoins adopter aveuglément » tout ce qu'il avance ; il se trompe quelques fois. » *Annuaire de la Haute-Marne*, pour 1811, p. 183.

Avant cela toutefois, terminons ce qui nous reste à dire de lui comme artiste. D'après les faits mentionnés dans son épitaphe, il paraît qu'on pourrait revendiquer pour lui aussi bien la gloire de statuaire que celle de peintre ; nous allons voir qu'il cultiva de même l'architecture, cet art créateur, mélange de sentiment et de science, qui donne la vie aux autres arts.

Lyon a svivi les ordres de son Architectvre, telles sont les expressions employées par l'auteur de la précieuse épitaphe qui nous a conservé le souvenir des faits inconnus de cette vie aussi grande qu'ignorée. Malgré le vague d'une semblable indication, nous sommes néanmoins fondé à admettre, qu'ayant séjourné quelque temps à Lyon, R. Tassel eut occasion de s'y faire connaître comme architecte par quelques grands travaux. Ce fut probablement à son retour d'Italie, car il n'est pas question qu'il ait quitté Langres à deux reprises différentes; sans doute aussi, lorsque l'épitaphe fut composée, le souvenir de ces travaux était encore trop présent pour qu'on ait jugé nécessaire de les désigner d'une manière plus explicite.

Nous avons peine à comprendre aujourd'hui comment un seul individu pouvait embrasser une aussi vaste étendue de connaissances que celles exigées pour réussir dans les trois grands arts, dont un seul nous semble bien suffisant

pour épuiser les forces d'un homme ordinaire. Mais à l'époque où Tassel vivait, au temps surtout de la vieille école, il n'est pas extraordinaire de rencontrer quelques hommes de génie et de travail se trouvant à l'étroit au milieu des connaissances humaines. Alors apparaissaient de temps à autre quelques-unes de ces vies si pleines dont les travaux effraient notre débile pensée, de ces vies où l'étude accordait à l'âme tous les instants sans en laisser un seul à la mollesse du corps.

Il ne nous paraît donc pas douteux que les faits mentionnés dans l'épitaphe de R. Tassel soient très-exacts, et nous pouvons, avec toute sorte de raison, dire avec M. Varney, en parlant de l'auteur de cette épitaphe : « Assurément » il n'aura pas osé controuver les faits ; la tra- » dition encore récente les eût démentis (1). »

Outre cela, on lit dans la Notice jointe à la généalogie de la famille Tassel, que *l'hôtel-de-ville de Lyon a été bâti d'après les plans de R. Tassel, et exécuté par Mansard.* Nous ne savons trop jusqu'à quel point cette indication peut être exacte, mais elle nous paraît au moins fort douteuse. Peut-être, faut-il expliquer cette tradition par la note biographique suivante empruntée à Charlet : « MAUPIN, Simon, natif de

(1) *Notice hist.*, etc., p. 29.

» Longeau, village à 2 lieües de langres, sur le
» chemin de Dijon Excellent architecte, qui
» donna le dessein de la maison de ville de
» lyon, en 1647, qui fut preféré à tous les au-
» tres, et fut suiui, Et Il le fit grauer (1). »

Cette note, reproduite par le même auteur dans un autre de ses recueils (2), est ainsi conçue: « N. MAUPIN natif du voisinage de lan-
» gres architecte tres habile qui a basty l'hostel
» de Ville de Lyon en 1655. il en prit le modele
» sur le beau chasteau d'ancy le franc. »

Le nom de Maupin ne s'étant point conservé dans les traditions du pays, et l'épitaphe de Tassel constatant que celui-ci avait laissé à Lyon ses souvenirs dans l'architecture, ne pourrait-on pas supposer qu'on a attribué au dernier l'œuvre de Maupin? Il suffirait pour cela d'admettre que la Notice sur Tassel fut rédigée assez long-temps après sa mort. Il n'est pas étonnant que, de cette manière, on ait confondu un artiste de Langres avec un autre artiste né aussi près de Langres, et dont le nom était tout-à-fait oublié.

Quoi qu'il en soit, le séjour de R. Tassel à Lyon ne peut avoir été d'une bien longue durée, puisque nous savons que son mariage eut lieu à Langres

(1) *Langres scavante.*

(2) *Catalogue hist.*, etc.

en 1607. Il avait alors 25 ou 27 ans, suivant que l'on adopte l'année 1580 ou 1582 pour celle de sa naissance.

D'après les souvenirs parvenus jusqu'à nous, ce mariage paraît avoir été des plus heureux, et Dieu le bénit en donnant à Tassel une nombreuse famille. Neuf enfants au moins vinrent successivement resserrer les liens de cette union, et devinrent pour les époux une source de grâces à rendre à la main bienfaisante qui daignait les leur envoyer. Alors la passion de l'or n'était pas toute la vie de l'homme, et on comptait ses jours de bonheur par le nombre de ses enfants.

Alors on n'offrait pas aussi impudemment que de nos jours le scandale de tant de familles bornées à un ou deux descendants qu'on daigne laisser naître pour soutenir un nom ou pour recueillir des richesses. Mais alors aussi, on ne voyait pas tant de pères suivre avec douleur le convoi d'un fils, seul espoir de leur orgueil; on ne voyait pas tant de mères pleurer avec amertume sur la mort d'un enfant unique qui leur est arraché au moment où il ne reste plus pour elles que des remords. Punition terrible, mais juste, que Dieu leur réserve comme un fruit amer des jours de leur jeunesse (1).

(1) Nous rapportons ici les actes de baptême des enfants de R. Tassel, nés à partir de 1611.

Extraits du *Liure des saincts fonts de Baptesme de Sainct*

Cependant au milieu de sa douce vie, Richard cultivait avec succès et amour l'art où il s'était

Amastre de 1612 à 1628.

« 1° Magdelaine fille de Richard Tassel peintre a esté tenue par » Jehan Louys le jeune M.re orfeure, etc., le neufiesme Juillet mil » six cens et douze. »

« 2° Marguerite fille de M.re Richard Tassel peintre et de Margue- » rite Louys a esté baptisée p. M.re Jehan Delcey curé et a este tenue » sur les S.ts fonts de Baptesme par Ezechiel Louys M.re orfeure, etc. » le douziesme juin mil six cens quatorze. »

« 3° Jehanne Tassel fille de M.re Richard Tassel peintre et de Mar- » guerite Louys est née le lundy quatorziesme octobre, etc. mil six » cens dix neuf. »

« 4° Nicolas (*) fils de M.re Richard Tassel peintre et de Dame Mar- » guerite Louys est né le sabmedy ving sixiesme Decembre, etc. mil » six cens et vingt. »

« 5° Catherine fille de M.re Richard Tassel peintre et de Dame » Marguerite Louys est née le sabmedy vingtquatriesme feburier, » etc. mil six cens vingt quatre. »

« 6° Africain fils de maistre Richard Tassel peintre et de Dame Mar- » guerite Louys est né le dimanche quatriesme januier, etc. mil six « cens vingt six. »

Sensuyuent les noms et surnoms des enfans baptisez en l'Eglise de S.t Amastre de Langres, du 2 janvier 1628 au 30 octobre 1643.

« 7° Richard fils de M.re Tassel peintre et de Dame Marguerite » Louys est né le lundy vingtiesme may, etc. mil six cens vingt « huict. »

« 8° Jehanne fille de M.re Richard Tassel peintre et de Dame Mar- » guerite Louys est née le huictiesme Juillet, etc. mil six cens trente » et un. »

(*) Dans un autre acte de baptême, à la date du 7 août 1648, il est qualifié NOBLE NICOLAS TASSEL ADUOCAT.

élevé le plus haut : aussi Lebrun et Lesueur, ces deux gloires de l'école française, cherchèrent-ils à l'attirer à Paris (1). Lebrun surtout, dont la famille était originaire de Langres (2), paraît avoir insisté pour lui faire quitter notre ville.

Il ne put y réussir, et M. Varney raconte de la manière suivante cette particularité de la vie de Tassel :

« On s'étonne avec d'autant plus de raison du » silence des biographes sur notre artiste, que » sa réputation s'étendit, de son vivant, au-» delà des limites du pays qu'il habitait. Lesueur » et Lebrun le vantèrent beaucoup. Ce dernier » lui proposa de travailler aux grands ouvrages » ordonnés par Louis XIV; mais Lebrun, en » consentant à laisser une partie du salaire au » peintre langrois, prétendait seul à la gloire » de leurs travaux réunis. Tassel savait s'appré-» cier : il refusa l'emploi de collaborateur subal-» terne, rejeta fièrement les offres de Lebrun, » et conserva dans ses foyers l'indépendance » dont il y jouissait, et que peut-être il n'eût pas » trouvée dans les galeries du Louvre (3). »

(1) *Notice hist.*, etc., p. 33.

(2) *Langres scavante.*

(3) M. Varney rapporte cette tradition comme venant du statuaire Guyard, qui le tenait lui-même de B. Lallier, son maître de dessin.

Guyard, né à Chaumont en 1723, fut d'abord mis en apprentis-

A cela nous ajouterons cette autre tradition que nous devons à un compatriote dont la mémoire est si heureusement remplie des souvenirs sur les artistes de notre ville (1): « Il voulut » (Lebrun) l'engager à venir habiter Paris pour » peindre avec lui ses belles batailles d'Alexan- » dre qu'il avait achevé de composer. Dans cette » vue, il écrivit à Tassel et termina sa lettre en » lui disant que s'il était à Paris il *y gagnerait* » *plus de louis qu'il ne gagnait de sous à* » *Langres*. Richard Tassel prit cette fin de » lettre pour une ironie et lui répondit *qu'il* » *préférait les sous de Langres avec le bon vin* » *d'Aubigny, aux louis de Paris avec la mau-* » *vaise eau de la Seine.* »

Ce mot de Tassel sent bien un peu son bour-

sage chez un maréchal-ferrant de Cirey-le-Château. Voltaire et la marquise du Châtelet virent dans le tracé de l'ombre d'un cheval, que l'enfant avait charbonné contre un mur, l'indice d'un talent supérieur. Il fut retiré de chez son maître et placé à Chaumont chez B. Lallier, peintre de quelque mérite, mais inconnu ; puis il quitta cette école pour celle de Bouchardon dont il devint l'émule par la suite. Disgracié de la cour au sujet d'un modèle qu'il avait fait pour une statue équestre de Louis XV, il fut relégué à Rome comme pensionnaire du roi ; cette pension lui ayant ensuite été retirée, il vécut pendant plusieurs années dans la plus grande misère. Il finit par être premier sculpteur du duc de Parme, et mourut dans cette ville en 1788.

Voyez les *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., de la Haute-Marne*, tome 3.e, p. 45.

(1) Lettre de M. Laurent-Bournot, imprimeur à Langres.

geois *viveur*, mais qu'y faire? c'était là un faible de nos bons aïeux. Il est fâcheux que M. Varney ne l'ait pas connu; lui si zélé redresseur des faiblesses humaines n'eût certainement pas manqué de vigoureusement relever celle-ci.

VII.

Mêmement toutes les Roches
Semblent sauter d'aise au son
Du carillon de nos cloches
Qui gringotte leurs chansons: (1)

(Noel Langrois.)

Après avoir fait connaître R. Tassel dans sa vie de famille et d'artiste, il nous reste à retracer

(1) Ce Noël, que nous rapportons ici en entier, rappelle, selon l'usage du temps où il fut composé, des détails de localité qui ne sont pas sans intérêt.

NOEL LANGROIS.

Sus, Langrois, parlons de rire;
Espérons bon ci-après;
De Dieu le courrouz et l'ire
Ne seront toujours si près:
Ains au fort de notre peine,
Il nous faut ressouvenir
Du jour que prit chair humaine
Le Sauveur, et le bénir.

ce qu'il fit comme homme public chargé des intérêts de la cité. Les services qu'il put rendre à la ville sont nombreux et importants pour l'époque malheureuse à laquelle il vivait ; aussi ne doit-on pas s'étonner des honneurs qui lui furent rendus par la reconnaissance populaire.

Faisons en toute la Ville
Résonner du chant nouveau,
Et, d'un air doux et facile,
Chanter Noël, Noël, nô :
Suivons des Français la mode,
Chantons d'un accord parfait;
Le temps ne doit incommode
Empêcher un saint effet.

Notre gaie et douce note
De ce Verbe solennel
D'ici jusqu'à la Marnotte,
Retentit Noël, Noël :
Tous les échos en résonnent ;
Nos Murs, nos Tours, nos Remparts,
Au son de nos voix, entonnent
Noël, Noël, de toutes parts.

Toute la Marne est joyeuse ;
Les champs, les prés et les Bois,
La Vingeanne aussi la Meuse,
Par le redon de nos voix,
La fontaine d'Arbolotte
Et la fontaine au Bassin,
Font à part un autre vote,
Au nom de ce jour divin.

Même la Roche Saint Gilles
Fait semblant de s'émouvoir
Pour approcher de la Ville

Les charges honorables qui lui furent confiées et qui le mirent à même de faire connaître son zèle et son habileté pour les affaires publiques, prouvent que précédemment il jouissait d'une grande considération. En effet, nommé plusieurs

Afin d'écouter et voir :
Et la Pierre Saint Antoine
Se bouge pour y venir ;
La montagne de Brevoine
Semble déjà y courir.

Somme, tout se met en voie ;
Tout se met en son devoir ;
Et, d'une commune joie,
Chacun, selon son pouvoir,
Veut honorer la nuitée
Et le beau jour triomphant,
Tout comme si en Judée
Venoit de naître l'Enfant.

Mêmement toutes les Roches
Semblent sauter d'aise au son
Du carillon de nos cloches
Qui gringotte leurs chansons :
La belle Croix et Saint Geôme
Beaume, Cordamble et Lecey
Réclament toute la Caume
De Saint-Martin et Prancey.

Ne cessons donc en la Ville,
Chers et fidèles Langrois,
Et riche et pauvre famille,
De chanter, à haute voix,
Pour inviter tout le reste
De notre Chrême et ressort
A solemniser la Fête
Du Dieu né pour nous et mort.

fois échevin, il fut en outre successivement maître des réparations et fortifications de la ville, garde des clefs de la tour-à-canon de Saint-Fergeux, centenier du quartier des Moulins, poste si important à cette époque où l'on pouvait appréhender continuellement une attaque des ennemis; enfin député à Paris où il défendit avec succès les priviléges de la cité (1). Il fut, dit-on encore, receveur du chapitre; mais cela est incertain.

Il n'entre pas dans notre plan de retracer ici les maux qui désolèrent la ville et le pays de Langres (2), à l'époque où Tassel fut député à Paris; cependant nous croyons utile de faire remarquer qu'alors la ville était ravagée par la famine et la peste, fléaux auxquels la guerre venait se joindre pour les malheureux habitants des campagnes (3). Il avait été fait défense à ces derniers de demeurer et même d'entrer dans la

(1) M. Varney, p. 30 de sa *Notice*, donne là dessus, d'après le *Recueil généalogique des anciennes familles de Langres*, quelques détails dont l'exactitude n'est pas très-rigoureuse.

(2) Voyez surtout Cl. Mâcheret dans le ms. intitulé : *Memoires ou abbregé des choses les plus considérables qui se sont passees au bourg d'Orthes et aux environs, observées par M.re Clément Mâcheret, prestre, curé d'Orthes, natif dudict lieu*, in-4°. Les malheurs qui affligeaient alors nos contrées sont rapportés dans ces Mémoires avec une naïveté et une vérité déchirantes.

(3) Les faits que nous signalons ici ne sont qu'une faible analyse des

ville, et les boulangers ne pouvaient vendre de pain à ceux qui ne l'habitaient pas ordinairement ou qui l'avaient abandonnée à cause de la peste. Au dehors, les troupes ennemies pillaient la campagne, et les soldats du roi, envoyés pour protéger ce malheureux pays, y faisaient autant de dégâts que les ennemis eux-mêmes (1).

Nous allons transcrire ici, autant qu'il sera possible, les pièces officielles qui établissent d'une manière certaine les diverses époques auxquelles R. Tassel fut revêtu des fonctions publiques qu'il eut à remplir. Ces pièces se trouvent presque toutes dans les registres des délibérations du conseil de ville, de 1631 à 1645 (2).

dévastations et des misères consignées dans les délibérations du conseil de ville.

Ces Registres, qu'on croyait perdus, viennent d'être heureusement retrouvés dans les archives de la ville par M. Mongin, directeur de cet *Annuaire*.

(1) Cette époque ne fut pas seulement ruineuse pour le pays de Langres. La France entière se trouva mise en un grand péril par une invasion telle qu'on n'en vit jamais de plus dangereuse menacer le royaume; aussi Louis XIII crut-il devoir à cette occasion mettre son peuple sous la protection de la Mère du Sauveur. A partir de l'année 1638, ce vœu fut exécuté fidèlement jusqu'au jour où les sages de la terre crurent les forces humaines suffisantes pour sauver une nation. Recourir à Dieu dans les dangers publics leur sembla être une superstition indigne d'un grand peuple, et le vœu cessa d'être accompli.

Que Dieu leur pardonne et qu'il protége la France!

(2) *Liure des résolutions prises par Messieurs les Maire et eschevins de la ville de Langres en l'hostel commung de ladicte ville*

Ce qu'en rapporte M. Varney (1) d'après le *Recueil généalogique des anciennes familles de Langres*, présente beaucoup moins de certitude.

Le premier acte où il soit question de R. Tassel, est du 18 novembre 1631 : c'est le procès-verbal de prestation de serment des maire et échevins, et de *Richard Tassel peintre et architecte eslu ce jourdhuy en l'assemblee generalle*, etc., *pour M.e des reparations de lad. ville*, etc. (2)

Viennent ensuite diverses délibérations relatives aux réparations proposées par R. Tassel soit aux fortifications de la ville, soit aux objets d'armement.

D'après la Notice jointe à la généalogie de la famille Tassel, Richard aurait été nommé échevin le 1er octobre 1634; cependant il n'est désigné sous cette qualité dans les registres de délibérations que par un acte du 1er octobre 1635 (3). Il fut continué dans les mêmes fonctions en 1636, ainsi qu'on le voit par la délibération du 1er octobre où il est qualifié simplement *bourgeois* (4).

tant à jours ordinaires que extraordinaires pour les affaires vrgentes dicelle en ce qui regarde le seruice du Roy et bien de ladicte ville pour la conseruer en son obeissance. Tom. 7, 8, 9 et 10. — Mss. in-folio.

(1) *Notice hist.*, etc., p. 30.

(2) *Liure des Résolutions*, etc., tome 7, verso 4 et folio 5.

(3) *Idem.*, tom. 8, folio 42.

(4) *Idem.*, folio 135.

Il fut ensuite désigné pour faire partie de la députation envoyée par la ville au roi qu'on suppliait de vouloir bien apporter du soulagement aux malheurs qui accablaient la contrée toute entière et la ville en particulier. Cette nomination eut lieu définitivement le 26 mars 1637, et fut précédée de plusieurs délibérations dont l'intérêt est trop important pour que nous les omettions ici.

La première charge les deux échevins De-la-Fontaine et Tassel d'aller à Paris pour faire connaître au Roi et à son conseil l'état déplorable où la guerre avait réduit le pays. Elle est ainsi concue : (1)

« Du vendredy xxv[e] septembre 1636.

» A este propose en la chambre de ville par
» le sieur de la Fontaine lieutenant assesseur au
» siege roial et escheuin de ceste ville de Lan-
» gres qu'il auroit este resolu par messieurs les
» officiers du roy au siege royal en leur chambre
« du conseil que messieurs les maire et escheuins
» de lad. ville seront priez d'enuoyer en cour
» pour donner aduis au Roy et a nosseigneurs de
» son conseil des grands desordres et hostillitez
» qui se commettent sur les frontiers de ceste
» province et les supplier de pouruoir et em-
» pescher les gens de guerre de brusler et ruiner

(1) *Liure des Résolutions*, verso 133.

» le pays comme pareillement suppliroient ex-
» pressement messieurs de chapitre. Pourquoy
» apres que chacun des s.rs maire et escheuins a
» approuve sur ceste proposition a este resolu
» qu'il sera enuoye en cour deux du corps de la
» chambre de ville et pour y satisfaire ont este
» nommez et deputez les sieurs de la Fontaine
» lieutenant assesseur et Tassel escheuin qui
» ont este priez de se preparer pour y satisfaire
» incontinant. »

Le départ des députés pour Paris ayant ensuite souffert quelques difficultés, on se réunit cinq jours après pour chercher à y porter remède, et on prit la délibération suivante : (1)

» Du mardy xxxe et dernier jour de septem-
» bre 1636.

» A este propose en la chambre de ville par
» le s.r esleu Petit escheuin sous peu de Jours
» que les sieurs de la Fontaine lieutenant asses-
» seur et Tassel bourgeois escheuin de ladicte
» ville auroient este nommez et deputez pour
» aller en court affin de représenter au Roy et a
» nosseigneurs de son conseil les plaintes de
» ceste ville de Langres que tout ce pays au sub-
» iect des grandes hostillitez rauages Incendies
» qui ruinent entierement des villages de ceste
» contree estant question de scauoir si lesd.

(1) *Liure des Résolutions*, etc., tom. 8, folio 134.

» sieurs y veullent aller, a quoy offroit led. sieur
» Petit d'y aller et aduancer cinquante pistolles
» pour les frais du voiage surquoy apres que les
» sieurs escheuins ont este ouys etsur les excuses
» proposees par lesdicts sieurs Tassel et la Fon-
» taine qui sont que auparauant faire ce voiage
» Il estoit necessaire d'oyr les notables a l'occa-
» sion que sa maiesté et nosseigneurs de son con-
» seil pourroient renuoyer lesd. deputez aux ge-
» neraulx des armees de sad. maieste et a ce
» moyen a este differre de prendre quant a pre-
» sent aucune resolution. »

Mais comme tous ces retards ne soulageaient en rien les maux qu'il était si urgent d'adoucir, ou s'assemble de nouveau deux jours après, et il fut résolu que les sieurs Petit élu, et Petit d'Esnoms iraient à Paris au lieu des échevins déjà nommés. Cette délibération est ainsi conçue: (1)

« Du Jeudy second Jour doctobre 1636 en
» l'hotel de ville.

» .... Et ce faict a este propose par
» led. s.r de la Fontaine auxdicts sieurs escheuins
» qu'il auoit este depute auec le sieur Tassel
» escheuin pour aller en cour affin de represen-
» ter au Roy et a nosseigneurs de son conseil la
» misere de ce pays affin d'y apporter quelque
» ordre pour la faire cesser mais qu'il estoit ne-

(1) *Liure des Résolutions*, etc., tom. 8, folio 136.

» cessaire au probable d'oyr les notables de la ville
» et disoit le sieur baillif a son retour de paris
» que ce seroit un voyage Invtil d'aultant qu'on
» les renuerroit aux generaulx des armees de sa
» maieste neantmoins que si messieurs trou-
» uoient necessaire d'y enuoyer les prioit de les
» dispenser puis qu'il ny a argent en la recepte
» de la ville pour faire les frais. Pourquoi apres
» que lesd. maire et escheuins ont este oys et dict
» qu'il ne fault representer au Roi la necessite
» de payer bien les deniers et dixmes de la bonne
» volonte des habitants de la ville a son seruice
» estant bien Informe de lad. necessite et a ce
» moyen estoient daduis d'enuoyer par deuant
» sa maieste et ont este nommez et deputez les
» sieurs eslu Petit et le sieur d'esnoms. »

Il paraît aussi que les ravages causés par la compagnie du marquis de Franchères, jusque dans le faubourg de Brevoine, étaient un des principaux motifs qui engageaient à presser le départ des députés pour Paris. On voit en effet que lors de la réunion du 30 septembre, le conseil de ville fit tous ses efforts pour éloigner de nos murs ces dangereux défenseurs, ainsi qu'il est indiqué par la délibération suivante: (1)

« Sur la plainte faicte a Messieurs les Maire et
» escheuins de la ville de Langres par les habi-

(1) *Liure des Résolutions*, etc., tom, 8, verso 134.

» tants de Breuoyne soubs lad. ville que la com-
» pagnie de monsieur le marquis de Franciere
» Gouuerneur de lad. ville estant logee aud.
» Breuoyne les Incommodoient grandement et
» viuent a discretion nestant raisonnable de les
» traicter en ceste sorte veu qu'ils sont tenus et
» reputez habitans de lad. ville et quelques au-
» tres considerations et a ce supplians lesd. sieurs
» Maire et eschevins de les assister de leur pou-
» uoir enuers led. sieur Gouuerneur a ce que
» lad. compagnie soit logee allieurs pourquoy a
» este resolu que lauthorite de la ville sera con-
» seruee et que ledict sieur Gouuerneur sera prie
» de loger sa compagnie allieurs quand breuoyne
» sy non la congedier attendu que les habitans
» dud lieu sont tenus et reputez habitans de lad.
» ville et non taillables. »

Les choses semblent n'avoir guère changé de face jusqu'au mois de Mars de l'année suivante. Mais alors, le mal étant loin de diminuer, on se réunit et on nomma définitivement les échevins Tassel et Véron pour accompagner à Paris le sieur Petit faisant les fonctions de maire. La délibération qui constate le fait de cette nomination est conçue ainsi: (1)

« Ce jourdhuy vingt septiesme du mois de
» mars mil six cens trente sept en suitte du

(1) *Liure des Résolutions*, etc., tom., 8, folio 212.

» commandement du Roy pour ses lettres du
» cinquiesme dud. mois et des resolutions prises
» en la chambre de ville de deputer deux esche-
» uins pour accompagner le sieur Petit eslu plus
» ancien escheuin faisant la charge de maire
» affin daller en court a la suitte de sa maieste
» pour a quoy satisfaire nomination auroit este
» faicte dès le vingt troisiesme de ce mois de
» mars de M[e] Pierre Leclerc aduocat et Richard
» Tassel bourgeois aussy escheuins lesquels par
» . . . . acte du jour dessus se seroient excu-
» sez pour ne pouuoir faire ce voiage neant-
» moins considerant quil estoit necessaire de
» satisfaire a la volonte de sa maieste la nomi-
» nation a este par nous maire et escheuins
» faicte ce dit Jour . . . . dud.
» sieur Tassel et de M.[re] Sherosme Veron ad-
» uocat aussi escheuin de la ville . . . .
» . . . Ils ont accepte pour se transporter en
» cour, etc. »

Trois autres pièces découvertes aux archives de la ville (1) prouvent que le séjour des députés à Paris se prolongea plus long-temps qu'ils ne le

(1) La première de ces pièces est une reconnaissance ainsi concue : « Nous soussignez escheuins de la ville de Langres estant a present en » ceste ville de Paris par deputation de nos personnes de la part de » messieurs de la ville pour le secour de sa maieste et affaires expresses » dicelle ville confessons quen suitte du pouuoir a nous donne par » lesdicts sieurs de la ville auoir emprunte de M. Jehan Leuesque la

pensaient d'abord, puisqu'ils furent obligés d'y faire un emprunt. Peut-être aussi se trouvèrent-ils dans la nécessité d'intéresser à la réussite de leur mission la bonne volonté de quelque puissant du jour. Car, selon que chacun sait, jamais la clef d'or n'a été dédaignée en haut lieu.

Les députés revinrent à Langres dans le courant d'avril 1637, après avoir eu la satisfaction de voir leurs efforts couronnés de succès; aussi à leur retour furent-ils reçus avec les plus grands honneurs par la population langroise (1).

La milice bourgeoise se mit sous les armes et précédée de sa musique sortit de la ville à leur rencontre. Elle les reçut à la hauteur des *Fourches patibulaires*, au moment où le canon de la ville annonçait aux Langrois que les précieux priviléges de la cité venaient d'être de nouveau reconnus par la ratification royale. L'importance qu'on attachait à la réussite de cette mis-

» somme de trois cens liures et ce pour employer aux affaires dont
» nous aurons este chargez, etc. fait a Paris le neufuiesme auril mil
» six cens trente sept. »

Signé: R. Tassel et Veron.

Les deux autres sont relatives à l'acquit de cette dette.

(1) Nous devons les détails qui suivent à M. l'abbé Tassel qui les a extraits des registres des délibérations. Nous regrettons que notre éloignement de Langres et le temps considérable qu'exigeait cette recherche, nous aient mis dans l'impossibilité de rapporter ici le récit officiel de cette circonstance si glorieuse pour R. Tassel.

sion était si grande, que pour en pénétrer profondément l'esprit des députés eux-mêmes, on leur avait accordé de semblables honneurs à leur départ.

Le privilége qui était alors contesté faisait partie de ceux accordés par Charles VII, et consistait en ce qu'aucune garnison royale ne pouvait entrer dans la ville sans la requête des habitants (1). Tandis que l'on voit, par la délibération relative aux plaintes de Brevoines, que le marquis de Francières s'inquiétait peu de violer ce droit, puisqu'il avait établi sa compagnie dans un de nos faubourgs.

Dans cet intervalle, R. Tassel avait été nommé garde des clefs de la tour Saint-Fergeux, ainsi que le constate cette délibération : (2)

« Du Lundy xx[e] octobre 1636.

» Sur la proposition faicte en la Chambre de
» ville par le sieur de la fontaine conseillier du
» Roy Lieutenant assesseur au siege Roial de

(1) Ces priviléges avaient été accordés en janvier 1433 par Charles VII, qui voulait par là reconnaître la fidélité des Langrois et l'ardeur qu'ils avaient mis à repousser les Anglais, dont un parti avait surpris momentanément un de nos faubourgs. Il faisait partie de la précieuse collection de ceux octroyés à la ville par nos rois à partir de Louis VII jusqu'à Louis XVI.

(Voyez l'*Essai sur l'histoire de la ville et du diocèse de Langres*, par M. X. D'Régel, ms. in-folio, p. 274.)

(2) *Liure des Résolutions*, etc., verso 142.

» Langres plus ancien escheuin faisant la charge
» de maire pour le decez aduenu depuis peu du
» sieur conseillier Blondel viuant maire et Lieu-
» tenant a la garde des clefs de ladicte ville qui
» estoit charge des clefs de la Tour a canon de
» sainct forgeul et que par le moyen dud. decez
» Il estoit necessaire de choisir vng aultre et sup-
» plions les sieurs escheuins presens dy aduiser,
» pour a quoy satisfaire et apres que chacun desd.
» sieurs maire et escheuins a approuue sur ce
» subiect et recongnoissans la bonne affection
» du sieur Richard tassel bourgeois qui a cy
» deuant seruy le Roy et lad. ville en sa qualite
» de m.e des reparations et fortiffications et faict
» encore a present celle descheuin ce qui mons-
» tre quelque recongnoissance Cest pourquoy
» nous Lesd maire et escheuins dun mesme ac-
» cord et consentement auons resolu que aud
» sieur Tassel seront deliurees les clefz de lad
» Tour a canon de sainct forgeul pour y faire
» touttes les fonctions necessaires aux occasions
» qui se presenteront pour le seruice de sa
» maieste et bien de lad ville a condition toutte
» fois qu'il jouyra des mesmes droictz et fran-
» chises et exemptions dont ont Jouy led sr def-
» funt Blondel ses predecesseurs en pareille
» charge et a faict le serment de fidelite au Roy
» et a Icelle ville et ce faict luy ont este mis a
» l'instant lesd. clefz en main. faict en l'hostel

» de ville le lundy vingtiesme octobre mil six » cens trente six. »

Enfin, le 24 novembre de la même année, il avait été choisi pour centenier du quartier des Moulins. L'importance de cette charge était de la plus haute gravité, puisqu'à une époque où une attaque de la ville était fort à craindre, R. Tassel devenait par là chef de presque tout le front attaquable.

La délibération qui lui confère ce nouveau commandement est ainsi concue: (1)

« Nous maire et escheuins de la ville de Langres ayant eu aduis du decedz aduenu en la » personne de M.e Nicolas Lorin sergent Roial » qui faisoit la charge de centenier au quartier » du moulin a vent et estoit necessaire d'en y » commettre vng aultre en son lieu et place et » ayant confere ensemble sur ce suiect Nous au- » rions prie et requis le sieur Richard tassel » bourgeois nostre collegue de prendre ceste » charge laquelle Il auroit volontairement ac- » cepte et a ce moyen Lauons Institue en Icelle » pour faire les mesmes fonctions que ceulx qui » sont en mesme charge es aultres quartiers de » lad ville et commander aux dixeniers dassem- » bler leurs dixaines aux occurrences pour le » service du Roy et en lad ville obeire et satis-

(1) *Liure des Résolutions*, etc., verso 157.

» faire a noz ordonnances Ce que led sieur Tas-
» sel a promis faire et a ce moyen Juyra des
» mesmes franchises et exemptions dont Jouis-
» soit ledict deffunct Lorin et ses predecesseurs
» et a faict le serment deuant nous de fidelite au
» Roy et a lad ville et lad charge faict en l'hos-
» tel de ville le Lundy vingt quatres nouembre
» mil six cens trente six. »

VIII.

Beati mortui qui in Domino moriuntur.
(Apocal. 14. 13.)

Et si l'on croit, si l'on espère,
Qu'est-ce mourir? Fermer les yeux,
Se recueillir pour la prière,
Livrer l'âme à l'ange son frère,
Dormir pour s'éveiller aux cieux.
(Justin Maurice.)

Ainsi vécut R. Tassel, aimé et honoré, servant avec amour son Dieu et son pays, cultivant avec honneur les arts qui faisaient le charme de sa vie, et repoussant loin de lui toute pensée ambitieuse pour se livrer tout entier à ses goûts simples et purs.

Le 12 octobre 1660, la mort le réunit à Marguerite Louis qu'il avait perdue douze ans auparavant, et avec laquelle il avait été uni pendant

quarante-un an. Il fut enterré dans l'église Saint-Amâtre (1) aux pieds d'un pilier contre lequel fut placée cette inscription que nous rapportons avec une scrupuleuse exactitude:

PASSANT
VEVX TV SCAVOIR QVI ESTOIT
RICHARD TASSEL?
VAY
A LORETTE TV LE VERRAS PELERIN
A ROME PEINTRE EN TOVT
VENISE ADVOVRA QVIL ESTOIT SCVLPTEVR
ET
LYON A SVIVY LES ORDRES DE SON
ARCHITECTVRE
PARIS DIRA QVIL LA VEV CONSVL ESCHEVIN (2)
DEFFENSEVR DES PRIVILEGES DE SA PATRIE
PARMY LES HAZARDS DE LA PESTE ET LA GVERRE
ET
LANGRES LE LIEV DE SA NAISSANCE
SEST SERVY DE LVY EN TOVTTES SES QVALLITES
IL EST MORT LE 12 OCTOBRE 1660
PRIE DIEV QVIL LE METTE EN REPOS
AVEC DAME MARGVERITTE LOVYS SON
ESPOVSE QVI DECEDA
LE 20 MAY 1648.

(1) Il est probable, d'après la dernière partie de l'épitaphe, que le corps de Marguerite Louis avait été déposé dans le même lieu.

(2) M. Varney, p. 32 de sa *Notice*, donne de cette expression l'in-

Cette épitaphe gravée en lettres d'or sur une table de marbre noir fut recueillie, ainsi que nous l'avons déjà dit, par M. l'abbé Tassel qui en fit don à la ville. Elle est aujourd'hui déposée provisoirement à la bibliothèque publique.

M. Varney qui s'était appuyé sur bien des documents dont nous avons fait voir l'inexactitude, avait été obligé de regarder comme fausses les dates de cette épitaphe et avait cherché à expliquer ces erreurs en supposant l'inscription postérieure de 30 ou 40 ans à la mort de Tassel (1); nous allons résumer en peu de mots les raisons qui nous font regarder ces dates comme authentiques et l'épitaphe comme composée immédiatement après la mort de Richard.

En premier lieu, il est faux que ce dernier soit né en 1608, puisque son mariage est de 1607. Il est né vers l'an 1580, ce qui s'accorde parfaitement avec les diverses particularités connues de sa vie.

Ce fut Jean son fils qui se maria le 8 janvier 1647, tandis que M. Varney prend cette date pour celle du mariage de Richard lui-même.

terprétation suivante qui nous paraît parfaitement exacte : « L'épitaphe, mal interprétée par quelques personnes, leur a fait croire » qu'il avait été échevin à Paris : c'est une erreur. Elle n'offre aucun » sens équivoque. Par le mot composé *consul-échevin*, il faut entendre *échevin-député.* »

(1) *Notice hist.*, etc., p. 29.

Marguerite Louis mourut, comme le dit l'épitaphe de son mari, le 20 mai 1648; en effet elle n'existait déjà plus le 6 juillet de cette même année, époque où se maria Catherine sa fille (1). D'ailleurs, l'erreur relative au mariage de Richard étant relevée, il n'y a plus de raison pour chercher à trouver cette date inexacte.

Enfin la mort de Richard indiquée en 1660 par son épitaphe, s'accorde parfaitement avec la tradition qui le fait parvenir à une grande vieillesse. Ce fait est d'ailleurs confirmé par le partage de famille, dont l'acte reçu Loys N.re, est du 13 avril 1661 (2). De plus, d'après ce que nous avons établi, la date du tableau de S.te Martine ne peut faire naître aucune difficulté, puisqu'en présence de titres aussi authentiques que ceux-ci, on peut avec quelque certitude attribuer ce tableau à Jean Tassel.

Les nombreux descendants de Richard se sont alliés depuis aux meilleures familles de notre bourgeoisie si fière et si indépendante autrefois (3),

(1) *Registre des mariages celebrés en l'Eglise parochiale de St Amastre de Lengres.*

(2) Voyez la Notice jointe à la généalogie de la famille Tassel.

(3) Un des membres de cette bourgeoisie, J. Roussat, maire de Langres, qui mourut de douleur à la mort d'Henri IV, refusa les lettres de noblesse que ce prince lui offrait, et renouvela dans ce refus le mot de J. Cœur : *J'aime mieux être le premier bourgeois que le dernier des nobles.*

aujourd'hui si calme et si retirée. De cette dernière disposition naît en elle un penchant prononcé vers l'apathie, en sorte qu'on est peut-être autorisé à lui reprocher maintenant une nullité presque complète. Aussi la vie active semble-t-elle vouloir se reporter ailleurs; mais nous ne savons trop s'il doit résulter de ce changement de direction quelque chose d'heureux pour la cité. Il est bien entendu cependant que nous ne voulons point parler de quelques membres distingués de cette même bourgeoisie chez qui les bonnes traditions se conservent et qui ne doivent leur éloignement des affaires qu'à des circonstances indépendantes de leur volonté.

Des héritiers du nom de Tassel, descendant d'Africain, troisième fils de Richard, existent encore aujourd'hui. Ce sont: (1)

« 1.° *Remy-François* Tassel chanoine honoraire du diocese de Langres, curé de Chalindrey, vieillard septuagénaire déporté pour la foi pendant la révolution et qui a rendu de grands services au diocèse en commençant l'éducation de plus de vingt Prêtres.

» 2.° *Nicolas-Donat* Tassel, ancien notaire, habitant Ricey (2). Il a pour premier fils *Pierre*,

(1) Lettre de M. l'abbé Dufey, vicaire de Chalindrey. M. l'abbé Tassel descend ainsi de Richard: 1.° Africain; 2.° Claude; 3.° Claude-Laurent; 4.° Henri; 5° enfin Remy-François et ses frères et sœurs.

(2) Bourg du département de l'Aube.

» et petit-fils *Emile*; pour second fils *Remy Telephe*, percepteur des contributions directes, » et petit-fils *Gustave*, tous demeurant aux Ricey; et pour troisième fils, *Henry*, employé » au Bureau de la Guerre à Paris.

» 3.° Il existe encore deux sœurs de *Remy* et » *Donat* : ce sont Demoiselles *Jeanne-Jéronime-* » *Fortunée* habitant Chalindrey et *Jeanne-Pulchérie*, habitant Nancy. »

IX.

C'est bien une main d'artiste, pattue et pleine d'adresse.

J. REGNIER.

Il nous resterait bien encore à parler en détail des tableaux de Tassel, mais ce travail plein d'intérêt dépasserait par son étendue les bornes que nous nous sommes prescrites ici. Il peut d'ailleurs à lui seul fournir matière à une notice d'autant plus intéressante que ces peintures ont été et sont encore jusqu'alors fort peu connues.

Nous nous contenterons de donner ici quelques détails empruntés à la notice de M. Varney et au goût exercé de quelques personnes d'un jugement sûr.

Avant tout cependant, disons un mot du portrait qui accompagne cette notice.

Cette copie d'un portrait de R. Tassel peint par lui-même, donne une idée de l'original dont elle est loin cependant d'avoir la vigueur; l'œil surtout a perdu dans la lithographie cette vivacité qui lui donne tant d'expression dans la peinture; il semble mort et voilé, tandis qu'il devrait être plein de vie. En général, le dessinateur a manqué de nerf. Une autre observation fort importante porte sur le bras droit dont la longueur démesurée ne doit pas être attribuée à l'original; cette faute de dessin vient de ce que le tableau ayant poussé au noir dans les draperies, il a été impossible d'y rien distinguer; en sorte que le dessinateur s'étant vu obligé de les deviner presque en entier, a donné peu de soin à cette partie de son travail. De là vient aussi qu'on ne peut pas compter sur l'exactitude rigoureuse du costume, quoiqu'il soit bien évidemment celui de pélerin.

Outre le tableau qui a servi de modèle à ce dessin (1), le même portrait peint sur bois vient d'être retrouvé tout récemment à Langres (2). Il est d'une dimension beaucoup plus petite que

(1) Celui du Musée de Dijon.

(2) Il a été acheté par M. Lavillette, négociant à Langres, qui se réserve d'en faire don au Musée naissant. M. Lavillette possède aussi une *Communion*, tableau de chevalet peint par Tassel.

le premier, et d'un ton tout-à-fait différent dans les chairs.

L'un et l'autre paraissent avoir été inconnus à M. Varney, qui n'en parle pas dans sa Notice, où il s'exprime ainsi au sujet des autres tableaux de Tassel (1):

« Parmi ses juges et ses appréciateurs, on peut » compter un artiste distingué : c'est Krauss, » peintre flammand et élève de l'école vénitienne. » Il fit un long séjour à Langres, et s'y maria. » Il disait souvent à Bénigne Lallier qu'il s'exta- » siait à la vue des ouvrages de Tassel, et qu'il » ne se lassait jamais de les admirer. »

Après être entré dans quelques détails relatifs à la grande quantité de tableaux attribués à Tassel, il s'exprime ainsi: « A la noblesse de ses » têtes, à la finesse de ses pensées, à son pin- » ceau léger, franc, libre, flou, résolu; à ses » touches gracieuses, justes, spirituelles, et tou- » jours analogues au sujet, savantes et vierges » dans les clairs, on reconnaît l'élève du Guide, » l'imitateur du Caravage et le rival du Mola. Il » péche, comme le Féti, par l'incorrection du » dessein et par le choix des attitudes; mais il » l'égale par la vigueur du coloris. Il donnait » une singulière expression de vie à ses figures » par le transparent de ses ombres rousses, la

(1) *Notice hist.*, etc., p. 34 et suiv.

« fraîcheur de ses demi-teintes et la pureté de
» ses tons locaux. Sous ce rapport, il est supé-
» rieur au Féti, et le digne émule des premiers
» peintres vénitiens qu'il avait long-temps étu-
» diés. »

Peu après il ajoute : « La magie de son clair-
» obscur enchante et flatte l'œil de ceux même
» qui sont étrangers à la peinture. Il produisait
» facilement et se contentait presque toujours
» de sa première pensée. Ingénieux dans l'inven-
» tion, habile dans la composition, sage dans
» la disposition, savant dans la perspective
» aérienne, il avait encore l'art de jeter ses dra-
» peries avec goût, de les agencer avec grâce et
» de grouper agréablement ses figures.

» Le coloris, qui ne s'acquiert que par de
» longues observations sur les effets de la lu-
» mière, distingue particulièrement ces pro-
» ductions. »

Après quelques observations qui nous ont paru moins exactes ou moins intéressantes, il continue de la sorte : « Si l'on reproche à Tassel
» un dessin incorrect, il n'ignorait pas pour cela
» cette partie essentielle de son art; seulement
» il ne s'y montra pas aussi supérieur que dans
» les autres. Chez lui c'est un défaut relatif, et
» qui lui est commun avec des artistes très-
» célèbres. Au surplus, son dessin est souvent
» pur et gracieux. Il se plaisait à bien dessiner

» les têtes, et surtout les têtes des vierges dont
» il avait décoré un grand nombre d'égli-
» ses. »

A cela nous ajouterons qu'on remarque dans presque toutes ses têtes de femmes, une ravissante expression dans le regard, surtout lorsqu'il veut peindre la douleur de la Mère de Dieu. On y retrouve en outre ce type qu'il se plaît à reproduire: front pur quoique peu élevé, grands et beaux yeux pleins de mélancolie, regard angélique, partie inférieure de la tête manquant de noblesse.

Aussi nous paraît-il probable que suivant en cela l'exemple des maîtres de la belle époque, il puisait dans des traits chéris la pensée que voulait rendre son pinceau. Mais plus heureux que tant d'autres, il n'allait pas la chercher près de l'objet d'une passion coupable. Il savait la trouver dans sa famille avec le bonheur qu'une vie pure peut seule donner.

« On observe, avec raison, dit M. Varney,
» qu'il est quelquefois inégal dans sa manière.
» En effet, ses carnations de femmes, souvent
» brillantes, vigoureuses et sanguines, sont quel-
» quefois d'un gris de pierre et d'une roideur
» qui ressemble à celle du marbre. »

Cette opinion nous paraît remarquable en ce qu'elle confirme indirectement celle que nous avons émise au sujet de la confusion qui a dû

exister jusqu'à présent entre les œuvres des deux peintres.

« Enfin, ajoute le même biographe, nous ne » comparerons cet artiste ni à Raphaël, ni au » Titien, ni à d'autres génies du premier ordre : » mais combien de peintres avec des talens in- » férieurs aux siens sont pourtant devenus plus » célèbres ? » (1)

Il parle ensuite en détail de quelques tableaux conservés alors dans le pays, mais il est loin d'apporter en cela la justesse de jugement que nous avons remarquée dans tout ce qui précède. Il loue entre autres, avec une exagération évidente, le tableau de S.[te]-Martine et son pendant le martyre de St.-Mammès, l'un et l'autre de Jean Tassel.

Il avait précédemment donné les détails qui suivent sur la valeur vénale attachée par R. Tassel à ses productions, et celle qu'on sut y mettre depuis : « Vers le milieu du dernier siècle, des » amateurs ou marchands anglais vinrent, à » deux reprises, dans ce pays, pour enlever ses » tableaux. Ils en achetèrent un grand nombre » de très-beaux à un prix excessif : de sorte qu'il » nous en resterait peu si des citoyens aisés n'a- » vaient préféré à l'or de ces avides étrangers,

(1) Toute cette partie du travail de M. Varney est due à M. Dalle.

» les chefs-d'œuvre de Tassel (1). Le Musée de
» Dijon en possède quinze, et la C. Morlot
» seize (2). On en voit à Lyon, à Langres, à
» Chaumont, dans les cabinets des curieux et
» dans les dépôts publics.

» Tout récemment une tête peinte par Tassel
« a été vendue à Paris 5000 fr.: on l'a crue du
» Guide. Espérons que ses ouvrages paraîtront
» bientôt parmi les riches collections du musée
» national.

» Tassel, comme le Corrége, mettait un prix
» modique à ses productions. Il faisait vendre à
» Langres d'excellents tableaux en petit pour
» 6 fr. (3). »

Le déplorable brocantage dont M. Varney se plaint avec raison, s'est continué depuis et se continue encore avec une triste activité; de telle sorte que bientôt, grâce à quelques soi-disant amateurs des beaux-arts, autant qu'aux marchands de profession, notre ville se trouvera dépouillée de presque tout ce qu'on aura pu transporter.

Les Musées de Troie et de Dijon, la Cathédrale et l'école de dessin de Langres, la ville de

(1) Les églises et les maisons religieuses en avaient sauvé un bien plus grand nombre; mais 93 en a beaucoup détruit ou fait enlever de Langres.

(2) C'est la collection qui se trouve aujourd'hui au Musée de Troyes.

(3) *Notice hist.*, etc., p. 35.

Chaumont et plusieurs particuliers ou communautés religieuses possèdent des tableaux de Tassel plus ou moins remarquables par leur mérite ou leur conservation.

« La famille Pechin possède, depuis plus de
» 150 ans, avec trois autres tableaux de Tassel,
» une charmante petite tête du Christ que l'on a
» toujours cru avoir été peinte par lui, pendant
» son séjour à Bologne; on y remarque une
» touche très-gracieuse, un dessin plus cor-
» rect que dans la plupart de ses ouvrages, et une
» carnation si fraîche qu'on semble y voir couler
» le sang. Ce petit tableau présente à un haut
» degré la douceur unie à la force . . . .
» il lui arriva souvent de se copier lui-même (1)
» lorsqu'il avait trouvé un sujet à son goût. C'est
» ainsi, par exemple, qu'il existe trois originaux
» des *Scieurs-de-long*, dont l'un fait partie de
» ma collection de tableaux, l'autre est au musée
» de Dijon et le troisième a été vendu à un étran-
» ger par M.me la Baronne de Marivetz (3). »

Nous terminons en rapportant une opinion donnée sur les tableaux de Sainte-Amâtre (2),

(1) Nous avons eu occasion d'expliquer cette particularité.

(2) Ces tableaux peints sur bois sont au nombre de quatre, et représentent l'histoire de Saint-Amâtre. Ils étaient placés autrefois dans l'église de ce nom, paroisse de R. Tassel, ainsi que nous l'avons vu. On les conserve aujourd'hui avec un soin religieux dans la salle du Chapitre de la Cathédrale Saint-Mammès.

(3) Lettre de M. Pechin.

par M. Lescorné statuaire (1), juge bien compétent en pareille matière.

« J'admire, nous disait-il, ces délicieuses » peintures si pleines de naïveté, si originales;

(1) Joseph Lescorné (*), né à Langres le 16 septembre 1799. Son père habitait alors la maison indiquée aujourd'hui sous le N° 84, rue Saint-Pierre; fils d'ouvriers, il dut se croire d'abord destiné à faire partie de cette classe honorable, mais trop souvent méprisée par les heureux du siècle.

Des dispositions peu ordinaires, une grande ardeur au travail et une incroyable persévérance le firent remarquer à l'école de dessin qu'il fréquenta. Cette école était alors dirigée par M. Dubuisson (**) qui sut deviner le jeune artiste.

De là, M. Lescorné vient à Paris où il arriva en 1822, et entra comme élève dans l'atelier de Cartellier: trois mois après, il était reçu le sixième au concours de l'Académie. Mais les traditions de l'école ne s'accordaient pas plus que le goût du maître avec le talent et la pensée de l'élève, qui ne put avoir le courage de supporter pendant trois années entières les entraves des études académiques. Il les rejeta et alors redoublèrent pour lui les dégoûts et les contrariétés de tout genre qu'il avait eu à supporter jusque-là. Il lui fallut un courage inoui pour triompher de tous les obstacles que les hommes et les choses opposaient à sa réussite; sans cesse en opposition à des maîtres qui ne le comprenaient pas, et que, par conséquent, il ne pouvait pas lui-même entendre, souvent en lutte avec le besoin, il sut tout braver et put enfin arriver à la glorieuse position qu'il ne doit qu'à lui seul.

Pendant quelque temps, il vécut retiré dans un des ateliers de son maître, et là, seul, livré à l'impulsion de son génie, il abandonna

(*) Nous remarquerons ici la même faute de prononciation pour ce nom que pour celui de Tassel. La vrai orthographe est Lescornel.

(**) Excellent homme! que de peines nous lui avons données! Il était vraiment trop bon et nous étions par trop indisciplinés.

» dont la finesse égale celle de Lesueur, tandis » qu'elles sont bien préférables de couleur à ce » que faisait le célèbre peintre de la Chartreuse. »

Puis il ajoutait : « Tassel était vraiment rempli

entièrement les mesquines compositions académiques (*) pour les grandes et fortes études auxquelles il doit aujourd'hui sa puissance de modelé.

Mais bientôt cette position ne fut plus tenable, et il quitta définitivement Cartellier pour ouvrir un atelier particulier.

Nous allons indiquer en peu de mots les principales compositions qu'il mit au jour depuis cet instant.

La première est un *Charles X*, de 2 mètres 33 de proportion, qu'il livra en 1825. Deux ans après, il exposa au salon pour la première fois, et ce fut un *Christ à la colonne* de même grandeur que la première figure.

Il ne reste du Charles X, que l'esquisse moitié d'exécution donnée par l'auteur à la ville de Langres, qui la conserve à la bibliothèque publique. Le Christ se voit à Paris dans l'Eglise Saint-Etienne-du-Mont.

Survint la révolution de juillet qui détruisit pour lui des espérances fondées sur des travaux qui ne pouvaient plus être exécutés.

Il eut au salon de 1831, le buste en marbre du comte de Grancey (**), et commença ainsi le fondement d'une réputation qui s'accroît rapidement tous les jours. Il exposa en même temps le médaillon de sa mère, qu'il conserve avec un soin religieux, car depuis ce moment il eut à déplorer la mort de cette mère qu'il aimait tant.

Son *Agar et Ismaël* parut en 1833 ; ce groupe, par la douleur profonde qu'il respire, remplit l'âme de cette teinte mélancolique que

(*) Ce genre d'études si prôné par certains maîtres qui désirent avant tout des Pensionnaires, conduit quelquefois à Rome ; mais jamais il ne donne une véritable science de l'art.

(**) A la même époque, il avait fait exécuter au château de Grancey trois frontons et d'autres sculptures d'ornements.

» de science; mais il se contente de la laisser
» deviner sans la faire voir en entier, bien loin
» d'en faire étalage. »

le souvenir des maux passés a empreint dans le cœur de l'artiste (*). Il a choisi, pour sa composition, le moment de la scène déchirante décrite dans les livres sacrés : *Cùmque consumpta esset aqua in utre, objecit puerum subter unam arborem . . . . dixit enim : Non videbo morientem puerum* (**). Agar est agenouillée, la tête penchée vers son enfant qu'elle tient évanoui entre ses bras. Ce groupe qu'on voit encore dans l'atelier de M. Lescorné est malheureusement très-mutilé.

Ce groupe était accompagné d'un buste de femme exécuté en marbre. Ce buste, portrait d'une parente de M. le comte de Grancey, est regardé par l'auteur comme le meilleur qu'il ait fait peut-être jusqu'alors. Il se trouve ainsi que le premier dans la Bibliothèque du comte à Paris.

Le salon de 1834 reçut de lui un autre groupe de 4 mètres de hauteur, représentant *Saint-Michel terrassant le démon*. La scène se passe au sommet d'un rocher sur lequel est renversé Lucifer qui cherche encore à frapper l'archange d'un trident qu'il tient à la main gauche. St. Michel debout pose un pied sur le corps de l'ennemi de Dieu, tient à la main droite une épée flamboyante et de l'autre main complète par un signe de mépris, la défaite de l'ange rebelle. Ces deux figures offraient un contraste frappant qui a permis à l'auteur de montrer qu'il savait aussi bien donner la grâce aux formes de l'ange que la vigueur à celles du démon.

Ce groupe a été détruit par M. Lescorné, à la suite d'un accident arrivé dans le transport au Louvre. Un dessin lithographié par le *Charivari* en a conservé le souvenir, quoique d'une manière bien incomplète.

En 1835, il fut chargé des deux frontons de la nouvelle galerie

(*) Nous t nons de lui-même qu'il lui est impossible de faire rien qui sente la gaîté.

(**) Genèse, 21.

Un tel jugement porté par un tel homme,

minéralogique du Jardin des Plantes. Il l'emporta dans cette circonstance sur de redoutables concurrents; et comme en ce pauvre monde, le talent seul ne suffit pas pour réussir (M. Lescorné, mieux que personne, sait combien il a déjà souffert de cette vérité), les sollicitations de MM. de Vandeul, de Failly, Duval de Fraville et Virey, alors députés de la Haute-Marne, ne lui furent pas inutiles près du Ministre.

C'était alors M. Thiers. Cet habile homme d'état qui sut royalement protéger les arts, demeura au pouvoir trop peu de temps dans l'intérêt de notre compatriote qu'il avait su apprécier. (*)

M. Lescorné sut donner de la vie aux sujets ingrats qui lui furent imposés à cette occasion, et on admire surtout la pensée pleine de finesse de sa *Géologie* représentée sous la figure d'une jeune femme méditant sur un globe qu'elle entr'ouvre.

Le premier de ces frontons représente la *Minéralogie* et la *Géologie*; le second la *Botanique* considérée sous ses deux aspects, l'utile et l'agréable, représentés l'un par *Cérès* et l'autre par *Flore*.

Les comptes-rendus des journaux sont encore trop récents pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici les éloges flatteurs que ces travaux valurent à l'artiste. Ces frontons de 10 mètres de longueur chacun furent exécutés dans l'espace de dix-huit mois.

Il exposa au salon de 1836 une gracieuse figure en marbre, destinée au tombeau de famille de M. David, conseiller d'Etat, directeur général du commerce, et originaire de Langres. C'est une jeune fille à genoux, embrassant la croix et levant les yeux au ciel. Au lieu de ces froids monuments qui peuplent les cimetières, d'où le signe du salut semble exilé, tant il est rare de le rencontrer, M. Lescorné voulut donner une pensée profondément religieuse à celui qui lui était confié. Trois tombes superposées et formant gradin devaient rappeler le souvenir des trois personnes auxquelles est consacré le tombeau, et servir

(*) A l'époque où celui-ci travaillait à ses frontons, M. Thiers ne manquait jamais de le visiter plusieurs fois par semaine dans son atelier. Même lorsqu'il était président du conseil, M. Thiers sut toujours trouver deux heures par jour à consacrer à des visites de ce genre.

fait regretter bien vivement pour la gloire du

de socle à la figure de l'ange priant pour la famille. Cet ange est une fille de M. David, morte avant l'âge des passions; cet ange, c'est le marbre de M. Lescorné.

Mais quand l'artiste eut terminé son œuvre, on craignit de la voir dégrader au cimetière du Père-Lachaise, où elle devait être transportée, et M. David en fit cadeau à la chapelle de sa famille, à l'hospice de Remiremont (Vosges).

M. Lescorné eut à la même exposition deux bustes en marbre, le premier de Philippe V, duc d'Anjou, roi d'Espagne, que les journaux s'accordèrent à regarder comme le plus beau du salon. On le voit aujourd'hui au Musée de Versailles. Le second est celui de Bouchardon, destiné à orner la fontaine élevée comme monument à ce statuaire par Chaumont sa ville natale. Les frais de ce buste devaient être couverts à l'aide de dons particuliers, mais cette souscription ne produisit qu'une somme fort médiocre; et M. Duval de Fraville, qu'on priait de solliciter pour obtenir le buste du ministre, agit comme un homme de cœur doit le faire dans sa position. Il le paya et en fit cadeau à sa ville.

On voyait au dernier salon (1838), un autre buste en marbre, celui du *duc Decrès*, ministre de la marine sous Napoléon. Ce buste appartient à M.me Decrès. M. Lescorné dut cette commande à M. Duval de Fraville, qui s'honore par sa constante bienveillance pour notre compatriote.

M. Lescorné s'occupe aujourd'hui de trois ouvrages, dont deux capitaux et qui sont destinés à rehausser encore une réputation fondée sur un talent aussi durable que le sien.

Le premier est une *Natchez pleurant son enfant mort*, sujet emprunté à une des plus touchantes pensées de M. de Châteaubriant.

Vient ensuite le modèle d'un buste de Timoléon de Cossé, comte de Brissac, mort en 1569, maréchal de France à 26 ans. Ce buste est destiné à une nouvelle salle du Musée de Versailles.

Enfin la plus angélique de ses compositions, la *fille de Jephté*, au moment où elle consent au sacrifice de sa vie.

On sait le récit si touchant du *Livre des Juges* (*). Byron l'a ré-

(*) Les Juges, 11.

pays, que Tassel se soit contenté d'une si modeste vie.

LUQUET,

Ancien Architecte.

sumé de la manière suivante : « O mon père ! — Puisque notre pays » et notre Dieu demandent que ta fille expire, puisque ta victoire fut » achetée par ton vœu, — frappe ce sein nu que je te présente (*). »

Nous nous abstenons de mentionner une foule d'autres compositions moins sérieuses, mais souvent remplies de charmes ; seulement nous indiquerons une *Bacchante ivre*, qu'il exécuta en 1835 et qu'il brisa ensuite. Cette figure était remplie d'un naturel qui n'était pas cependant dépourvu de décence.

Enfin nous espérons qu'avant peu la cathédrale de Langres aura de lui une figure en marbre.

Un des frères de M. Lescorné (Nicolas), né aussi à Langres, le 16 août 1806 (**), ne le cédait point à son aîné pour les dispositions naturelles ; malheureusement la faiblesse de sa santé ne lui a pas permis de se livrer aux études fortes qui complètent les artistes. Aussi a-t-il peu fait jusqu'alors pour la postérité.

Il y a quelques années, il offrit à la ville d'exécuter à ses frais un buste monumental de R. Tassel, destiné à décorer l'extérieur d'un de nos édifices publics ; jusqu'alors on n'a rien décidé à cet égard.

M. Lescornel (***) jeune est aujourd'hui professeur de dessin à Roanne (Loire).

(*) Œuvres complètes de lord Byron, traduction de B. Laroche, 1 vol., grand in-8°, Paris, Charpentier, 1838. Mélodies Hébreuses, p. 247.

(**) Dans la maison N.° 84, rue Saint-Pierre.

(***) Il a adopté cette orthographe dans la signature de son nom.

MONOGRAPHIE.

MÉMOIRE

SUR

LES ARCHIVES DE LA HAUTE-MARNE,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CE DÉPARTEMENT (1).

INTRODUCTION.

Le département de la Haute-Marne comprend cinq cent cinquante communes qui appartenaient, en très-grande partie, au comté de Champagne, quelques-unes à celui de Bourgogne, d'autres au duché de Bar ou à la Franche-Comté.

(1) Ce mémoire a été adressé à M. le Ministre de l'instruction publique en 1837 : publié dans le tome 3e de la *Chronique de Champagne*, on en a fait un tirage à part de 20 exemplaires qui ont été distribués par l'auteur. L'importance de ce travail nous a fait un devoir de le reproduire dans notre *Annuaire*, comme un indicateur précieux des sources où peuvent puiser les personnes qui s'occupent de l'histoire locale.
(J.-C. Mongin.)

La plupart de ces communes étaient du ressort de la coutume de Chaumont. La coutume de Sens régissait presque tout l'arrondissement de Langres; on suivait encore dans quelques localités les coutumes de Lorraine, du Bassigny, du Comté de Bourgogne, du duché de Bar, etc.; et par rapport à l'administration ecclésiastique, elles étaient de la dépendance de l'évêché de Langres. Un petit nombre seulement étaient enclavées dans les diocèses de Toul, Châlons, Troyes et Besançon.

Cette partie du territoire de l'ancienne France était couverte d'un grand nombre de communautés religieuses remarquables par l'antiquité et l'illustration de leur origine; ce qui a toujours donné à leurs archives une grande importance historique (1).

C'est de ces archives réunies à celles de l'évêché de Langres et d'autres moins précieuses, que se forma en 1790 le dépôt général, dont nous voulons aujourd'hui faire connaître les richesses.

Depuis son établissement, personne n'y pénétra dans l'intérêt de la science, bien peu dans

(1) Trois correspondants avaient été nommés pour les recherches à faire dans ces archives, d'après les instructions dressées par M. Bertin en 1782 : mais la révolution éclata, qu'ils n'avaient encore que très-peu fait. C'étaient D. Bourgeois, pour une partie du Bassigny; M. Laloy de Chaumont, pour toute cette province, et D. Pierre Dumay avec son neveu, pour Wassy et les lieux circonvoisins. D. Dumay avait seul terminé un travail important.

l'intérêt de la conservation des titres, et nous devons même le dire, non pas tant pour blâmer la conduite de l'administration que comme avertissement pour l'avenir, plusieurs fois les gens du domaine y exercèrent leurs investigations plus fiscales que savantes, sans qu'on s'y soit opposé, sans même qu'on leur ait fait entendre combien il est honteux de puiser l'or à de telles sources pour le trésor public.

Ces dévastations qu'il doit suffire de signaler pour qu'elles ne se renouvellent plus, détruisirent un grand nombre de titres précieux (1), et cependant les vieilles archives de la Haute-Marne sont dignes encore des travaux de l'historien et du paléographe.

Dans le tableau qu'on va parcourir de leur état actuel, la première place devait, sans contredit, appartenir au trésor des chartes de l'antique évêché de Langres ; ensuite nous plaçons successivement et par ordre d'ancienneté, les archives particulières des communautés et établissements religieux dont il nous reste des titres ; abbayes d'hommes et de femmes, prieurés ; commanderies de Malthe et Chapitres. Ces archives forment la partie du dépôt général de la Haute-Marne, la

(1) C'est un fait dont nous nous sommes assuré, en fouillant chez les marchands de la ville plusieurs liasses qui avaient été ainsi livrées par le fisc. Nous avons été assez heureux pour recueillir plusieurs pièces précieuses.

plus digne d'être fouillée ; le reste comprend les papiers qui ne remontent pas au-delà du XVI[e] siècle, et dont par conséquent l'intérêt est beaucoup moindre : ce sont des titres de couvents (1), les papiers des colléges de Jésuites de Chaumont et Langres, fondés l'un et l'autre au commencement du XVII[e] siècle, et quelques liasses relatives aux anciennes cures, chapelles, etc... Les titres de fondation de ces divers établissements pourraient seuls offrir quelqu'intérêt pour les chroniques du pays.

§ I.[er] Évêché et Chapitre de Langres.

L'évêché de Langres, avant son démembrement en 1731, pour la formation de celui de Dijon, était l'un des plus importants du Royaume. Sa juridiction s'étendait de Dijon aux portes de Troyes, et d'autres parts, de Bourbonne-les-Bains jusque près d'Auxerre.

Sa métropole, assise dans le Bassigny sur les frontières de la Champagne, a vu se succéder dans ses murs, cent prélats qui appartenaient pour la plupart aux familles princières de France : la chronologie de ces prélats est aussi ancienne que l'ère chrétienne ; Sénateur, le premier connu, vivait au 1[er] siècle.

(2) Il y avait dix couvents d'hommes, et vingt de femmes environ.

Cependant il ne nous reste des archives de cet antique évêché, aucun monument antérieur au IXe siècle, et nous aurions lieu de nous en étonner, si la charte la plus ancienne que nous possédions ne nous apprenait que le chartrier de Langres fut la proie des incendies propagés dans le pays par les barbares. — Cette charte confirmative des possessions de l'évêque, est accordée à la prière de ce dernier par Louis le Débonnaire *(Hludovicus)*, et datée du 9 septembre 814. (1)

Il nous reste encore quinze autres chartes du IXe siècle, parmi lesquelles nous signalerons principalement celle du même Louis *(Piissimus Augustus Imperator)*, donnée à Langres le 19 août 834, et à laquelle est plaqué un sceau de pâte blanche; une autre de Carloman, du 8 août 882, dont le sceau est parfaitement conservé; celle de Charles le Gros, du 28 août 885, remarquable non-seulement par la beauté du texte, mais encore par la singularité des conditions imposées, d'après lesquelles l'évêque devait, tous les ans, faire faire à son clergé, le jour anniversaire du sacre de l'Empereur, un repas noble et hono-

(1) In quibus, *y est-il dit*, insertum reperimus qualiterolim, propter occupationem sarracenorum, instrumenta cartarum vel etiam immunitates regum quæ ibidem erant, perdita vel disrupta fuissent, — *et ailleurs :* instrumentis cartarum incendio exustis, etc....

rable (1); — celle du 20 juillet 886, à laquelle est plaqué un superbe sceau de cire brune, et enfin celles des 15 janvier et 29 octobre 889, dont les sceaux sont aussi entiers, et dont la première confirme le droit de battre monnaie, accordé aux évêques par Charles le Chauve.

Les siècles suivants n'ont pas laissé dans les archives de Langres, autant de diplômes des rois de France (2). Nous signalerons seulement la charte de Charles le Simple, du 25 juillet 902; celle de Lothaire, du mois de septembre 977, à laquelle est plaqué un très-beau sceau de pâte blanche, et dont le préambule est une preuve curieuse de l'humilité chrétienne des rois de la deuxième race (3); celle de Henri Ier, de 1059,

(1) Et annis singulis die consecrationis nostræ congregationi ejusdem ecclesiæ, et monachis in jam dicto monasterio (*de Tonnerre*) Deo famulantibus, una refectio ab episcopo nobiliter preparetur et honorifice exhibeatur.... et hæc eadem refectio absque aliquâ relaxatione administretur.

(2) Plusieurs des dix-huit chartes royales qui nous restent des IXe et Xe siècles, sont rapportées dans le *Gallia christiana*.

(3) Scimus enim quia sanctissimus Cesar Augustus Constantinus divinâ ammonitus visione, ac docente beato papâ Silvestro, postquàm convolavit ad catholicam fidem, non modo prædiis muneribusque ditavit ecclesiam sanctorum apost. Petri et Pauli, verum etiam omnem dignitatem imperatoriam Deo sanctisque prædictis apostolis perpetuali jure contradidit; noluit enim inibi principari quò Deus clavigerum regni cœlestis et summum principem apostolorum universalem deligit rectorem ecclesiarum, sed Constantinopolim senatorium consultum atque patricium secum pariter fine tenus commigravit, ut nullis infes-

qui a aussi conservé son sceau ; une quatrième très-curieuse, portant jugement sur des contestations élevées entre l'évêque de Langres et le comte de Bourgogne, cités l'un et l'autre devant le roi (1) ; celle de Louis VII, de 1179, et enfin celle du 17 mars 1476, contenant les articles du traité passé entre le roi de France et les trois états de Bourgogne, après la réunion de ce duché à la couronne.

Viennent ensuite les bulles des papes. La plus ancienne est du 29 novembre 1096 : il en reste beaucoup du XIIe siècle. On remarque aussi dans cette série une bulle émanée d'une assemblée d'évêques tenue en 887, à Saint-Marcel-lez-Chalon-sur-Saône, et deux autres du concile de Bâle, de 1439.

Les actes des donations faites par des évêques remontent au commencement du IXe siècle; nous avons remarqué que ce n'est qu'au commencement du XIIIe siècle que les évêques de Langres y ont introduit la formule : *Miseratione divinâ episcopus*. Un grand nombre de ces char-

tationibus regiæ sublimitatis ecclesia romana in posterum mulctaretur. — C'est pourquoi, à la prière de l'évêque de Langres, et d'Emma, fille de Lothaire, roi d'Italie, il abandonne audit évêque tous ses droits sur le comté dudit Langres.

(1) Cette charte est transcrite dans l'*Histoire de Bourgogne*, et dans la *Gaule Chrétienne*. Plusieurs lignes de l'original sont maintenant illisibles.

tes sont à signaler à cause de leurs sceaux, dont la plupart sont formés d'une pâte rouge ou brune très-dure. Ils sont attachés au parchemin par des lacs de soie jaune ou rouge mélangée d'or; ce luxe contraste singulièrement avec la simplicité des souverains pontifes, dont les sceaux étaient de plomb et les lacs de chanvre.

Parmi les chartes des princes ou seigneurs laïques, il en est trois que nous nous plaisons à signaler, tant sous le rapport de l'art que pour leur importance historique; ce sont 1° la charte du comte Henri de Bar, de 1179, par laquelle ce seigneur donne le comté de Langres à l'église de cette ville, à titre d'aumône; l'évêque se réserva les deux tiers de cette aumône, lors du partage qu'il en fit la même année avec le chapitre; 2° celle qui fut donnée en 1186, le 16 août, à Paris, par Robert II, duc de Bourgogne, et Agnès sa femme, qui s'engagent, moyennant le droit de lever sur les bénéfices de l'évêché de Langres une dîme semblable à celle qu'ils levaient pour la guerre de la Terre-Sainte, à donner à la monnaie de leur duché une valeur immuable; à fabriquer au nom ordinaire, une monnaie qui sera de tel poids que dix-neuf sous huit deniers de Dijon, feront la marche de Troyes (*marcha trecense*); que ladite marche sera composée de deux onces d'argent pur de Montpellier, et six onces de métal au sortir de la fabrique, et

que quinze deniers de Dijon vaudront douze petits tournois. L'évêque s'y réservait, pour lui et ses successeurs, le droit de vérifier cette monnaie de deux ans en deux ans; et dans le cas où il ne la trouverait pas telle qu'elle était promise, le duc consentait à être excommunié par ledit évêque et le pape, sans autre forme de procès, et à voir mettre son domaine en interdit, pour passer entre les mains du roi de France. Cette précieuse charte est revêtue du sceau de Robert et de celui de la duchesse. 3° Et celle de Eudes, duc de Bourgogne, du mois d'octobre 1208, portant concession de plusieurs priviléges à l'évêque de Langres, pour obtenir l'adhésion qu'il refusait à l'établissement d'une commune *(communia)* à Châtillon-sur-Seine (1).

Au commencement du XIVe siècle, des hommes de l'évêque Louis de Poitiers se portèrent envers le chapitre à des violences inouïes, incendièrent les maisons des chanoines, profanèrent les lieux saints, et poussèrent l'audace et l'irréligion jusqu'à décapiter une image de saint Mammès, placée devant l'église (2). Les chanoines contraints de se retirer à Dijon, pour se sous-

(1) Cette charte, dont l'original est illisible dans plusieurs passages, est rapportée dans l'histoire de Bourgogne.

(2) Cette image ainsi mutilée se voit encore sur la porte collatérale du nord.

traire à leur rage, portèrent plainte contre les coupables, qui, après une très-longue procédure, furent condamnés par arrêt du parlement du 17 juin 1322, à restituer ou rétablir tout ce qui avait été rompu ou pillé; à porter chacun à la main, aux quatre processions, une torche ardente, nus en chemise, et sur leurs épaules l'image de saint Mammès du poids de vingt marcs d'argent, dont le prix devait être prélevé sur le temporel de l'évêque qui avait suscité et encouragé ces excès, et en outre à crier merci dans tous les carrefours de la ville (1). Le dossier de cette affaire, à laquelle a pris part tout le clergé de France, forme un recueil considérable de pièces curieuses, parmi lesquelles se trouvent deux rouleaux *(rotuli)* de parchemin de 100 pieds de long.

Les liasses des nombreux testaments faits en faveur du chapitre, ne sont pas moins intéressantes. Parmi ces testaments qui remontent au XIIIe siècle, il en est que les dispositions qu'ils renferment, et les termes dans lesquels ils sont conçus, rendent très-importants pour l'étude des

(1) Voici dans quels termes il leur était imposé de dire merci : *Bonæ gentes propter excessus et delicta per nos commissa in majestatis divinæ offensam, et in opprobrium atque damnum ecclesiæ Lingonensis, decani et capituli ejusdem, et gardiæ regiæ et serenitatis ejusdem contemptum, has de mandato regio facimus processiones.*

mœurs du moyen-âge, et la connaissance de l'état et de la valeur des choses à cette époque (1).

Les registres capitulaires qui nous sont conservés depuis le xv[e] siècle, un nécrologe du xiii[e] siècle, les comptes du chapitre des 14[e] et 15[e], sont aussi des mines que l'on peut utilement exploiter pour l'histoire, et sous ce rapport, nous signalerons encore les liasses intitulées *Chambre ecclésiastique*, qui renferment un grand nombre de pièces relatives à l'histoire de l'Eglise.

La seconde partie des archives de Langres se compose de titres des seigneuries ou fiefs qui appartenaient à l'évêché, des liasses de la juridiction du chapitre et de celles des titres relatifs aux différentes chapelles et aux dignités de la Cathédrale, aux doyennés, au guet et à la garde de la ville, à l'établissement du bailliage et à la fondation des séminaires. On y trouve tous les titres de l'ancienne seigneurie de St.-Geosme, du Moge, de la baronnie de Montsauljeon, de celles de Châtillon, Mussy, etc., les terriers généraux de l'évêché, et ceux particuliers à chaque seigneurie un peu importante, ainsi que de volumineux inventaires de titres dressés dans les

(1) Nous signalerons dans ces liasses un inventaire de 1365, écrit sur un rouleau de parchemin de 29 pieds de long, et qui renferme le catalogue très-curieux d'une bibliothèque de 140 ouvrages divers, avec le prix de chaque volume.

XIVe XVIe et XVIIIe siècles. — Les premiers sont écrits sur vélin.

Parmi les titres relatifs aux communes ou fiefs, il en est un très-grand nombre de curieux ; ce sont principalement les dénombrements, les lettres d'affranchissement, de reconnaissance de vassalité, les actes de foi et hommage, les statuts et règlements des diverses confréries d'arts et métiers, plusieurs jugements pour larcins, blasphême, sorcellerie, fabrication de fausse monnaie, etc., et en général, tout ce qui a rapport aux droits féodaux et à la justice seigneuriale. Plusieurs de ces titres datent du XIe siècle.

§ II. Montiérender. — *Abbaye d'hommes.*

L'abbaye de Montiérender (*monasterium dervense*), ordre de St-Benoît, au diocèse de Châlons, prit son nom de la forêt druidique du Der, où elle fut fondée par S. Berchaire au VIIe siècle.

Au nombre de ses bienfaiteurs sont : les rois Childéric II (1), Théoderic, Louis I, Louis et Lothaire, Charles le Chauve, Lothaire, Robert et plusieurs autres ; les évêques de Reims depuis Réolus qui vivait en 693 ; ceux de Troyes, de

(1) Il donna par une charte de 673 à saint Berchaire, le terrain sur lequel l'abbaye fut construite.

Châlons et de Langres, depuis le XI[e] siècle; les comtes de Champagne, ceux de Brienne, et un grand nombre d'autres seigneurs dont les donations remontent au VIII[e] siècle.

Malheureusement, il ne nous reste aujourd'hui que très peu des titres précieux que renfermait le *Chartrier* de cette antique abbaye, et encore ils ont tellement souffert des ravages du temps, qu'aucun ne mérite une mention particulière: ceux que ces ravages ont le plus épargnés, appartiennent à la série des chartes des évêques et seigneurs laïques. Mais ces pertes, que sans doute le paléographe doit déplorer, ne sont pas irréparables pour l'histoire, puisque le texte de toutes les chartes de Montiérender jusqu'au XIII[e] siècle, nous est conservé dans deux anciens cartulaires, dont le premier a été jugé par M. Bréquigny, être l'un des *plus beaux manuscrits de ce genre qu'il eût vus* (1). On en a extrait plusieurs copies

(1) « J'ai examiné un cartulaire de l'abbaye de Montiérender, de format in-4.°, en vélin, contenant cent trente-sept feuillets cotés. L'écriture en est très-belle, et toute de la même main, à la réserve de la dernière pièce dont l'écriture est très-différente, mais également ancienne. Je soupçonne que le feuillet sur lequel elle se trouve, a été ajouté au cartulaire dont il ne faisait pas originairement partie. Le cartulaire dont je parle, m'a été communiqué par D. Dumay, archiviste de Montiérender, qui m'a prié de lui dire ce que je pense de l'âge et du mérite de ce manuscrit. C'est un des plus beaux cartulaires que j'aie vus: je le crois du commencement du XIII[e] siècle. Parmi les pièces qu'il renferme, il y en a du XII[e]. Il m'a paru réunir tous les carac-

de titres pour le premier volume de la collection générale des chartes.

La partie moderne des archives de Montiérender est plus considérable : elle se compose des titres des prieurés, seigneuries et fiefs qui dépendaient de cette abbaye ; de ses registres de recettes et dépenses depuis 1507 ; de plusieurs censiers ; de titres nombreux servant à établir l'authenticité des reliques (1) ; des pièces relatives à la réforme de l'abbaye en 1659 ; enfin d'un grand nombre de mémoires et consultations sur procès. C'est surtout au XVIIIe siècle que la soif d'envahir s'empara des religieux, et qu'ils se ruèrent, sans respect, sur tous ceux qui avaient des relations féodales avec eux. Il n'y avait pas alors une commune de leurs vastes domaines à laquelle ils ne revendiquassent son peu de liberté : mais c'é-

tères qui font d'ordinaire regarder ces sortes de manuscrits, comme revêtus de l'authenticité dont ils sont susceptibles. — A Paris, ce 14 mai 1787. Bréquigny, *des Académies Franc. et des Belles-Lettres.*»

(1) Voici le catalogue des reliques les plus précieuses que possédait l'abbaye de Montiérender : le corps de saint Berchaire ; celui de sainte Théodosie ; du foin sur lequel était couché Jésus en crèche ; du lait et de la robe de la Vierge ; l'épaule de saint Didier ; les côtes de saint Léger ; une dent de saint Patrice ; le bras de saint Ambroise ; du sang de saint Etienne ; les cuisses de saint Florentin ; des cheveux de sainte Geneviève, etc., plusieurs autres dont, disaient les moines, il n'y a que Dieu seul qui sache les noms, comme il en connaît le mérite et couronne les œuvres.

taient les angoisses de la mort, leur règne allait se passer, et il est curieux de voir, dans les mémoires que nous ont conservés les archives de Montiérender, avec quel courage les avocats des communes battaient en brèche le vieil édifice monacal qui allait bientôt crouler sous des efforts plus puissants.

La conservation de ces précieux documents est due aux soins de D. Dumay, alors archiviste de l'abbaye; c'est encore à ce savant infatigable que nous devons un recueil considérable de notes et pièces pour l'histoire, et ces travaux sont, après les cartulaires, ce qui nous reste de plus précieux des archives de Montiérender.

§ III. Poulangy. — *Abbaye de femmes.*

L'origine de l'abbaye de Poulangy *(Poulangeium)*, ordre de Cîteaux (1), au diocèse de Langres, est inconnue. On n'a à ce sujet que des conjectures sans aucun fondement, qui la font remonter au VIIe siècle, en l'attribuant à sainte Salaberge. Mais s'il en était ainsi, on retrouverait nécessairement dans cette abbaye quelques traces du souvenir de la fondatrice, tandis qu'il

(1) L'ordre de Cîteaux n'y fut établi que vers 1142, à la persuasion de saint Bernard, qui y plaça comme abbesse sainte Adeline, sa proche parente.

ne paraît pas même que son office y ait jamais été célébré. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'abbaye de Poulangy existait au XI[e] siècle, puisqu'à cette époque l'évêque de Langres, Hugues, en augmenta les revenus par une donation assez importante.

Les archives de ce monastère sont, comme la plupart de celles des couvents de femmes, peu nombreuses et sans intérêt; le plus ancien titre qu'elles renferment est l'acte de la donation dont nous venons de parler, fait à Langres, au mois de novembre, la septième année du règne de Henry (1038). Il existe encore quelques titres des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, mais ils sont sans importance.

§ IV. S. Urbain. — *Abbaye d'hommes.*

L'époque précise de la fondation de l'abbaye de Saint-Urbain *(sanctus Urbanus)* de l'ordre de Saint-Benoît au diocèse de Châlons, est incertaine: quelques-uns la font remonter à Charlemagne (1): d'autres, et leur opinion est la plus accréditée, l'attribuent à Charles le Chauve et à

(1) Cette opinion était fondée sur l'inscription suivante, placée au jubé de l'église de Saint-Urbain, entre quatre piliers sur lesquels étaient représentés Charlemagne, Erchenraus, Lothaire et Charles le Chauve: *Ici sont les quatre fondateurs de la maison et église de céans.*

Erchenraus, évêque de Châlons (1), et la datent de 865. Toutefois, il est certain que dans l'origine cette communauté portait le nom d'abbaye de la Trinité de Villars dans le Pertois, et que celui de Saint-Urbain ne lui fut donné que postérieurement, lorsque Erchenraus ayant obtenu de l'évêque d'Auxerre une partie des reliques de S. Urbain, que des Français chargés d'une mission à Rome avaient obtenues du Saint-Père (2), vint solennellement les déposer dans l'église de l'abbaye de la Trinité pour laquelle il conservait une affection toute particulière.

Parmi les seigneurs placés au rang des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Urbain, sont les sires de Joinville qui, dans le XIIe siècle, lui firent un grand nombre de donations: mais cette bienveillance ne fut pas de longue durée; pendant les deux siècles suivants, jaloux des immenses propriétés de l'abbaye, les seigneurs de Joinville se ruèrent, disent les abbés dans leurs mémoires, sur ses biens avec un tel acharnement, que Simon (3) fut excommunié par l'évêque de Châlons. — En 1310, les moines furent con-

(1) Erchenraus fut élu en 857, et mourut en 867 ou 868.

(2) Les reliques de saint Urbain religieusement apportées en France, opérèrent pendant le trajet une foule de miracles sur des malades, des aliénés, etc..., ce qui rendit fameuse cette ambassade dont Lothaire, frère du roi, faisait partie.

(3) Simon I, mort vers 1234.

traints d'adresser des plaintes directement au pape ; ils disaient, entr'autres choses, que Jean (1) avait gagné à force de présents quatre religieux qui rompirent les archives de l'abbaye et en apportèrent les titres les plus précieux au château de Joinville, où ils furent brûlés en présence de plusieurs personnes. — Ils s'adressèrent encore au Roi, aux grands jours de Troyes, et Jean, condamné à payer un amende de 200 livres, jura en outre sur les saints évangiles de ne plus troubler à l'avenir la tranquillité de l'abbaye.

Le plus ancien titre qui nous reste de Saint-Urbain, est un diplôme de Charles le Chauve de 870, relatif à un échange fait entre ce prince et un comte Gérard. Ce titre est mal conservé et l'on a transcrit le texte à mi-ligne d'une écriture beaucoup plus noire que l'ancienne, ce qui rend cette dernière illisible.

Parmi les titres des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, qui existent en assez grand nombre aux archives de la Haute-Marne, dans les liasses de Saint-Urbain, nous signalerons un acte de 1295, par lequel ce monastère et tout le clergé régulier du Pertois se liguent pour résister *virilement* aux attaques et empiètements de quelques gens *nobles et laïques tant chevaliers que barons et surtout contre le seigneur de Joinville, ses héritiers*

(1) C'est l'historien, fils de Simon ; il avait alors 86 ans.

et leurs successeurs. Ces seigneurs au lieu de veiller, comme c'était leur devoir, à la conservation des biens ecclésiastiques, ne craignaient pas d'exciter leurs gens à la dévastation et à la destruction des églises ; et se plaisaient à susciter des discordes dans les saintes retraites, pour avoir occasion d'y commettre des exactions. Le serment de fidélité à cette ligue a été prêté sur les saints Evangiles, et les parties ont consenti à ce que si l'undes contractants, à *l'instigation du diable d'enfer, ce qu'à Dieu ne plaise*, trahissait son serment, il soit frappé d'excomunic ation et repoussé comme un abominable parjure.

Tous les titres de l'abbaye de Saint-Urbain sont transcrits sur un cartulaire en 4 vol. in-f°, rédigé au XVIIIe siècle.

§ V. Morimond. — *Abbaye d'hommes.*

L'abbaye de Morimond (*Morimundus*), située sur les frontières de France et de Lorraine, fut fondée au commencement du XIIe siècle (1115) par les seigneurs de Choiseul et d'Aigremont (1).

(1) Les seigneurs de Choiseul et d'Aigremont, ainsi que d'autres bienfaiteurs de Morimond, parmi lesquels les seigneurs de Maulin, de Bourmont, de Fenay, de Grancey, de Bourbonne, D'Oiselet de Beaufremont, de Salins de Montferrat, etc., avaient leur sépulture dans la chapelle de cette abbaye.

Cette abbaye du diocèse de Langres, chef d'ordre et quatrième fille de Cîteaux, avait deux cents maisons sous sa règle. Cinq ordres militaires d'Espagne, ceux de Calatrava, d'Alcantara, de Montèze, d'Avis et de Christ, obéissaient à son abbé qui jouissait dans ce royaume du titre et des prérogatives de Grand de première classe. Il existe dans les archives plusieurs preuves de cette supériorité de M. de Morimond, et de sa juridiction sur les cinq ordres dont nous venons de parler.

Il nous reste encore de ce célèbre monastère plusieurs titres du XIIe siècle et beaucoup du XIIIe. Parmi les premiers, nous citerons une très-belle charte de 1126, désignée dans les anciens inventaires comme charte de fondation (1): c'est une donation faite par Odolric d'Aigremont et Adeline, sa femme, et approuvée par Guillencus, évêque de Langres.

On trouve aussi dans les archives de Morimond, quelques beaux *chirographes*, et plusieurs bulles remarquables par la mesquinerie de leurs dimensions, quoiqu'elles soient la base des privilèges les plus étendus.

L'abbaye de Morimond jouissait de revenus immenses, tant en Champagne qu'en Lorraine (2),

(1) Rapportée par Jongelin, et d'après lui dans le *Gallia christiana*.

(2) Le ruisseau qui coulait dans le jardin de Morimond, formait la séparation de ces deux provinces.

et nous possédons toutes les lettres de donation de ses propriétés; plusieurs de celles des XIIe et XIIIe siècles sont remarquables, surtout dans la liasse intitulée *Ferme de Morvaux*, où se trouve un *chirographe* de Wido, deuxième abbé (1126), et dans celle de la ferme de Belfays, qui renferme aussi plusieurs actes chirographiques. Cette ferme, située près de Montigny-le-Roi, était anciennement une abbaye de femmes, dont les biens ont été réunis à ceux de Morimond, en 1393.

Les autres dossiers de Morimond sont relatifs aux priviléges de cette abbaye; on y trouve plusieurs titres par lesquels l'évêque de Toul, les ducs de Lorraine, les comtes de Bar et d'autres seigneurs accordent aux abbés le droit de passage gratuit sur les terres de leurs domaines; quelques lettres de garde-gardiennes, données par les seigneurs de Choiseul, et des délégations pour les visites à faire dans les couvents de la Pologne, de l'Espagne et d'autres provinces de la chrétienté, avec une lettre close, signée de Henri IV, pour le passage de l'abbé dans les cantons suisses.

Enfin ces liasses renferment encore les authentiques des reliques de saint Léopold (1), et un grand nombre de documents généraux relatifs à l'histoire de l'ordre de Cîteaux.

(1) On sait que saint Léopold était en grande vénération dans la Lorraine.

§ VI. La Chapelle-aux-Planches.
Abbaye d'hommes.

Les évêques et les comtes de Troyes (*comites trecenses palatini*), et les sires de Beaufort, sont les premiers bienfaiteurs de cette abbaye, dont les archives remontent au commencement du XII[e] siècle (1). Les titres qu'elle renferme sont bien conservés, et entre plusieurs remarquables, soit par la beauté de leur texte, soit pour la belle conservation de leurs sceaux, ou à cause des expressions et conditions qu'ils contiennent, nous signalerons la charte de Henri, évêque de Troyes, de 1157, pour le curieux préambule que voici:

« Henry, évêque de Troyes, à tous les enfants » de l'Eglise notre mère, présents et à venir à » perpétuité, salut; sachant que notre vie n'est » qu'un souffle; qu'elle se dissipe comme l'air le » plus subtil, et passe avec la même rapidité que » le nuage qui se trouve en présence du soleil; et » attendu que l'autorité de nos saints prédéces- » seurs a pris soin, pour la postérité, de con- » fier à la légende écrite les bonnes et utiles ac-

(1) C'est à Simon de Beaufort qu'on en attribue la fondation. On dit qu'il la fit élever sur l'emplacement d'une antique chapelle pour laquelle les chrétiens conservaient la plus grande vénération; cette chapelle était fermée de planches, d'où le nouveau monastère prit le nom de la Chapelle-aux-Planches (*Capella ad plancas*).

» tions des princes, pour que le voile de l'oubli
» ne vienne pas les envelopper; Nous, etc. »

Aux XIIIe et XIVe siècles, on a transcrit sur un cahier de vélin de quarante feuilles environ, toutes les chartes de l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches.

Ce cartulaire existe aux archives de la Haute-Marne.

§ VII. La Crête. — *Abbaye d'hommes.*

Cette abbaye du diocèse de Langres, deuxième fille de Morimond, fut fondée en 1121. — Ses principaux bienfaiteurs sont les évêques de Langres, les seigneurs de Vignory, de Joinville, de Clefmont, de Nogent et d'Ecot.

Il existe dans les archives de la Crête *(crista)*, un grand nombre de chartes de ces seigneurs, des XIIe et XIIIe siècles; plusieurs sont chirographiées et authentiquées par des sceaux. Une lettre de Guillencus, évêque de Langres, est donnée en 1136, *à la louange et honneur du Seigneur tout-puissant qui est l'auteur et l'ami de la vérité, et pour repousser loin la perfidie des méchants, et les ruses de la méchanceté diabolique.*

Parmi les titres de cette abbaye, on remarque encore une transaction reçue par saint Ber-

nard (1), entre l'abbé de la Crête et un maître de l'ordre de l'Hôpital, et plusieurs pièces relatives à l'histoire générale de l'ordre de Cîteaux.

§ VIII. Sept-Fontaines. — *Abbaye d'hommes.*

Il reste peu de titres de l'abbaye de Sept-Fontaines (2) *(septem fontes)*; cependant nous voyons par une lettre de l'évêque de Langres, donnée vers 1125, que cette abbaye a été fondée par un religieux du nom de Jobert (3). — Elle était de l'ordre des Prémontrés. Dans le peu qui nous reste de ses archives, nous signalerons seulement un cartulaire in-folio du XVIIe siècle, précédé d'une courte notice historique.

§ IX. Belmont. — *Abbaye de femmes.*

L'abbaye de Belmont *(bellus mons)*, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée vers 1127. Les seigneurs d'Achey et de Conflans doivent en être regardés comme les fondateurs, puisque ce sont eux qui ont donné à Marie, abbesse du Tart, et à Pétro-

(1) S. Bernard cite cette abbaye dans sa 346e lettre.

(2) S. Bernard fait mention de Sept-Fontaines dans sa 353e lettre.

(3) Notum sit quod Josbertus sacerdos religiosus primus edificator ecclesiæ sanctæ et gloriosæ Dei Genitricis Mariæ Sanctique Nicholai confessoris de *Septem fontibus*.

nille sa sœur, le terrain sur lequel cette abbaye fut construite. Pétronille en fut la première abbesse ; elle vivait encore en 1147.

Les évêques qui ont occupé le siége de Langres, depuis 1127 jusqu'aux premières années du XIIIe siècle, Guillencus, Godefroy, Gauthier et Robert, ont successivement approuvé la fondation de Belmont par diverses lettres que possèdent les archives de la Haute-Marne, avec les actes de plusieurs donations particulières faites aux XIIe et XIIIe siècles.

Parmi les bulles de Rome provenant également des archives de cette abbaye, et dont la plus ancienne (1147) en confirme l'établissement, plusieurs sont relatives à l'ordre entier de Cîteaux ; une de ces dernières (1222) interdit aux évêques de rien exiger dans les monastères au-delà de ce qui est dans la règle, et leur prescrit de se contenter des mets réguliers sans faire usage de chair.

Les archives de Belmont sont transcrites sur des cartulaires des XVe et XVIIIe siècles, et inventoriées sur des registres particuliers ; rarement les abbesses mettaient autant d'ordre dans les titres de leurs monastères.

§ X. AUBERIVE. — *Abbaye d'hommes.*

L'abbaye d'Auberive *(alba ripa)* est fille de Clairvaux. Elle fut fondée en 1135, par Guil-

lencus (1), évêque de Langres, sur les confins de la Bourgogne, dans une vaste forêt où il existait déjà, depuis la fin du XIe siècle, un ermitage et le prieuré de Val-Sauveur fondé par Robert (2). Ce prieuré fut réuni à Auberive en 1141, et en 1394 ; on réunit encore à ce monastère les biens de l'abbaye de Vausbon qui venait d'être ruinée par les Anglais.

Depuis la belle charte de Guillencus (1135) (3), que les religieux tenaient renfermée dans un coffre de bois comme le palladium de leur monastère, les archives de la Haute-Marne possèdent d'Auberive une précieuse collection de très-beaux titres des évêques de Langres, des vicomtes de Dijon, et de beaucoup d'autres seigneurs qui ont contribué à la dotation de cette riche abbaye ; et ce qui rend cette collection encore plus précieuse, c'est qu'aucune des chartes qu'elle renferme n'a souffert des ravages du temps ; presque toutes ont conservé leurs sceaux. Le soin que les abbés d'Auberive mettaient à la conservation

(1) Ce prélat occupa le siége de Langres de 1126 à 1136. Contemporain et ami de saint Bernard le Grand, réformateur des moines, Guillencus répandit ses libéralités sur les monastères établis avant son épiscopat, et en fonda de nouveaux. La plupart des abbayes du diocèse possédaient de lui des lettres de priviléges.

(2) Ce Robert est mort en 1110. C'est le fondateur de l'ordre de Cîteaux.

(3) *Gallia christiana*..., t. 4, 2e part, c. 165.

de leurs archives est surtout remarquable à l'égard des bulles apostoliques, dont la série remonte à 1138 (1) ; non-seulement ils ont revêtu de parchemin les sceaux des souverains pontifes, pour n'avoir rien à craindre de leur frottement avec tout autre corps dur, mais leur sollicitude a été jusqu'à en recouvrir le texte d'une pièce d'étoffe fine, pour le mettre à l'abri du contact toujours nuisible de l'air et de la poussière ; aussi toutes ces bulles ont-elles conservé leur éclat primitif.

Les diplômes des rois de France ne sont ni nombreux ni remarquables dans les archives d'Auberive ; nous signalerons cependant pour la beauté de son texte, celui de Louis VIII, scellé à Clairvaux en 1255.

Il nous reste encore de ces archives trois cartulaires ; le 1er petit in-4° vélin de 258 feuillets, contient 950 chartes ; il a été en très-grande partie écrit au XIIIe siècle, seulement on y a ajouté quelques titres de 1300 à 1500 : il est terminé par une table. Le 2e grand in-4° est du XVe siècle ; il est écrit sur vélin en grandes minuscules ; les majuscules et les sommaires sont faits à l'encre rouge. Le dernier de ces cartulaires qui forme deux volumes in-f° d'une très-belle écriture, est de la fin du XVIIIe siècle, et renferme tous les

(1) *Gallia christiana*, t. 4, 2e partie, c. 169.

titres d'Auberive ; plusieurs y sont expliqués par des traductions et des notes marginales.

§ XI. Longuay. — *Abbaye d'hommes.*

Cette abbaye située sur la rivière d'Aube, près de la commune d'Aubepierre, fut fondée vers 1149. Avant cette époque, il existait à Longuay *(Longum vadum)* une maison hospitalière, fondée par Robert, évêque de Langres, vers 1102, et habitée depuis 1136 par deux chanoines réguliers de Saint-Augustin.

L'abbaye de Longuay dont Guido fut le premier abbé, place au premier rang parmi ses fondateurs, les ducs de Bourgogne, les comtes de Champagne et les sires de Château-Villain, et il existe dans ses archives un grand nombre de chartes de ces seigneurs, des XIIe et XIIIe siècles ; plusieurs sont chirographiées.

Parmi les actes des nombreuses donations faites à cette abbaye par d'autres seigneurs tant bourguignons que champenois, nous avons remarqué une lettre de 1153, dans laquelle saint Bernard est cité comme l'homme entre les mains duquel *(in manum)* les bienfaiteurs des monastères aimaient à ratifier leurs donations.

Tous les titres anciens de Longuay, dont il existe un très-bel inventaire fait en 1748, sort

transcrits sur un cartulaire in-4° vélin, composé de quatre cahiers différents de format, d'ancienneté et de style; le troisième cahier qui est terminé par une table est le plus considérable et le plus beau; son texte très-menu et d'une netteté remarquable, est écrit sur deux colonnes. — Les chartes y sont copiées dans leur entier.

§ XII. Vaux-la-Douce. — *Abbaye d'hommes.*

Vaux-la-Douce *(Vallis dulcis)*, avant l'établissement de l'abbaye de ce nom, était déjà une maison religieuse habitée par des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin; ce n'est qu'en 1152 (1) que cette maison fut érigée en abbaye par Manassès de Vergy, doyen de la cathédrale de Langres.

Les premiers bienfaiteurs de Vaux-la-Douce sont les évêques de Langres et les sires de Choiseul. Nous placerions aussi parmi eux les seigneurs de Laferté, si, après avoir montré la plus grande bienveillance pour le nouveau monastère, plusieurs d'entr'eux n'avaient été excommuniés pour avoir, à l'exemple de Joinville

(1) D'autres disent en 1168. --- Et le P. Benoît, capucin, dans son *Histoire civile, ecclésiastique et politique du diocèse de Toul*, attribue la fondation de l'abbaye de Vaux-la-Douce à Adélaïde, duchesse de Lorraine, morte dans l'abbaye du Tart.

envers Saint-Urbain, troublé les abbés de Vaux-la-Douce dans la paisible possession de leurs domaines.

Les archives de cette communauté n'ont jamais été considérables ni importantes, et lorsqu'on en a fait le dépôt au chef-lieu du département, elles étaient dans le plus grand désordre ; ce sont maintenant, sous tous les rapports, les moins précieuses d'entre celles des abbayes d'hommes.

Le plus ancien titre qu'elles renferment est une charte sans date, de Godefroy (1), évêque de Langres, approbative de plusieurs donations.

Tous les titres que renfermaient autrefois ces archives, sont inventoriés et résumés sur deux registres du XVIIe siècle.

§ XIII. Boulancourt. — *Abbaye d'hommes.*

Boulancourt (Bulencuria), paroisse de Longeville, près de Montiérender, était, dès le XIe siècle, habité par des chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Ce n'est qu'en 1152 que cette maison où la

(1) Godefroy, élu en 1138, était parent de saint Bernard. La mort de ce célèbre abbé l'affligea tellement, qu'il quitta son évêché en 1163, et se retira à Clairvaux où il mourut l'année suivante.

discipline était entièrement relâchée, fut donnée à saint Bernard pour y établir la règle de Cîteaux demandée par l'abbé et les chanoines. L'original de la lettre que Henri (1), évêque de Troyes, écrivit à cet effet à Saint-Bernard, nous est heureusement parvenu ; on nous saura peut-être gré d'en introduire ici le texte :

« Au vénérable et très-respectable père Bernard, abbé de Clairvaux, et à ceux qui lui » succèderont régulièrement à perpétuité, Nous » Henri, évêque de Troyes. Si nous entourons » de nos soins et de toute notre vigilance les » églises établies dans notre diocèse, afin qu'elles parviennent à un état meilleur, nous espérons que celui qui prend soin de tout nous » viendra en aide. Il y avait dans notre évêché » une église de chanoines, nommée Boulancourt, ayant un abbé, des chanoines, des » convers et des femmes, qui tous avaient en » vue de vivre saintement ; mais la discipline s'y » étant entièrement relâchée, l'insolence y trônant, et tout ce qu'il y a d'honnête au monde » en étant banni, nous avons été appelé par » ceux qui habitaient cette maison, et nous y » sommes accourrus. L'abbé, les chanoines, les » convers et les femmes nous ont supplié de

(1) Henri, ancien moine de Morimond, est mort vers 1169 : conformément à son désir, son corps a été inhumé dans la chapelle de Boulancourt.

» concéder à perpétuité leur église et tous ses
» biens, qui déjà sont abandonnés, à Dieu et
» à l'ordre de Cîteaux, et spécialement à toi,
» mon Vénérable Père, et à la maison de Clair-
» vaux, pour que vous jouissiez de cette église,
» et la réformiez selon la règle de l'ordre de Cî-
» teaux. L'abbé a même déjà déposé sa dignité
» entre nos mains, et s'est retiré à Clairvaux.
» Voyant donc que le Dieu tout-puissant a, par
» ta sollicitude, ta sagesse et ta religion, éclairé
» et réformé presque tout l'univers, nous don-
» nons à perpétuité à l'ordre de Cîteaux, à ta
» paternité et à la maison de Clairvaux, l'église
» de Boulancourt avec toutes dépendances,
» parmi lesquelles sont celles-ci que nous pre-
» nons soin de désigner par leurs propres noms :
» La terre adjacente à l'abbaye, la grange de
» Ceffonds (*frigidus fons*), Perte en Rotière
» (*Perta in Rosteria*), Perte d'Haimon (*Perta*
» *Haimonis*), Perte la Sèche (*Perta sicca*),
» Dampierre (*Dompetrulus*), Broies (*Brulia*),
» les dépendances de ces granges et tous les
» biens que possédait cette église par suite de
» donations. Et de peur que ceci ne change ou
» ne disparaisse entièrement, soit par la vétusté
» des temps ou par la méchanceté de quelque
» homme, nous l'avons scellé de l'empreinte
» de notre sceau.

» Ce fut fait l'an de l'Incarnation du Seigneur,

» mil cent cinquante-deux, sous le règne de » Louis le Jeune, roi des Français » (1).

Les évêques de Troyes et surtout Henri, les comtes de Champagne, les seigneurs de Joinville, de Broies et de Ville-Hardouin, sont les bienfaiteurs de Boulancourt, ainsi que l'attestent de nombreux actes de donation des XIIe et XIIIe siècles, scellés de leurs sceaux.

Nous signalerons encore dans les archives de cette abbaye, une bulle de 1198, qui place les moines de Boulancourt sous la protection du Saint-Siége, les exempte de la juridiction épiscopale, et rend l'asile de leur monastère inviolable pour les coupables de certains crimes qui s'y réfugieraient. Une autre bulle de Boniface VIII, exempte des dîmes tout l'ordre de Cîteaux.

§ XIV. Beaulieu. — *Abbaye d'hommes.*

L'abbaye de Beaulieu (*Bellus locus*), située dans le diocèse de Langres, à peu de distance de cette ville, fut fondée vers le milieu du XIIe siè-

(1) Il ne reste plus à cette charte que l'attache du sceau. Au dos est écrit : *ista carta debet custodiri et venerari ut reliquiæ sanctorum, quæ beato principi nostro Bernardo ac ordini cirtercienci concessa est à viro venerabili Domino Henrico Trecense episcopo qui est sepultus in ecclesia Bullencuria.*

Quelques auteurs prétendent que l'abbaye de Boulancourt a été [illegible]-

cle (1); elle n'était pas riche, aussi ses archives sont-elles peu nombreuses.

Parmi les titres de ces archives, nous signalerons, pour son originalité, l'accord fait au XIIe siècle, entre l'abbé de Morimond et celui de Beaulieu, pour la construction des bâtiments de cette dernière abbaye. C'est un très-beau titre chirographié dans lequel, par une rare bizarrerie, les sceaux sont attachés à la partie supérieure du parchemin, au lieu de l'être dans le bas comme d'ordinaire; c'est l'expression chirographique qui occupe cette dernière place.

Les sceaux bien conservés, sont des demi-sphères d'une pâte rouge très-dure: sur l'un, l'abbé de Morimond est représenté assis dans un large fauteuil; le sceau de Beaulieu représente l'abbé de ce monastère plus humblement assis sur un siége, composé d'une seule planche appuyée sur l'encadrement du sceau.

En 1711, le 16 août, Beaulieu fut pillé et ravagé par une bande de la garnison ennemie de Traërback, qui, deux jours après, fut battue et

formée en 1149; ils appuient leur opinion sur l'épitaphe que voici, posée sur la sépulture de l'évêque Henri:

L'an mil cent quarante-neuf, à saint Bernard, par bon amour,
Le bon Henri de Troyes, pasteur, remit le lieu de Boulancourt.

Mais la charte que nous venons de rapporter, prouve que l'auteur de ces vers a commis une erreur.

(1) D'après Jongelin, page 71, ce serait en 1170.

faite prisonnière par M. De Savigny, commandant en chef la frontière. La lettre, par laquelle M. De Savigny annonce cette victoire à l'abbé de Beaulieu, est conservée dans les archives de l'abbaye.

§ XV. Benoitevaux. — *Abbaye de femmes.*

Guyard de Reynel et Ermengarde, sa femme, sont les fondateurs de l'abbaye de Benoîtevaux *(Benedicta vallis)*, dont Philippe le Bel et ses successeurs confirmèrent successivement l'établissement.

Outre la charte de fondation de 1198, et celles des rois de France qui la ratifient, on trouve dans les archives de Benoîtevaux des lettres de donation scellées par les comtes de Champagne, les sires de Joinville et d'Amboise, ainsi que plusieurs bulles accordant divers priviléges à Benoîtevaux et à l'ordre de Cîteaux.

Parmi ces titres, nous avons surtout remarqué un *Vidimus* de Roger, évêque de Toul (1), et trois bulles du pape Honoré III, dont la première exempte du paiement de la dîme l'abbaye de Benoîtevaux, et menace ceux qui la troubleront dans ses possessions ou autrement, de *l'indignation du Dieu tout-puissant et des bien-*

(1) De 1231 à 1252.

heureux apôtres, Paul et Pierre; la seconde adressée aux évêques de Langres, Châlons et Toul, place ce monastère sous la protection de ces prélats, et la troisième les charge de corriger et réformer les religieuses qui étaient devenues indisciplinées et désobéissantes.

En 1753, l'évêque de Toul demandait la suppression de Benoîtevaux et la réunion de ses biens à ceux d'autres communautés voisines; mais les Clermont d'Amboise, qui représentaient la famille des Reynel-Joinville, s'y opposèrent formellement, et cette réunion n'eut pas lieu. Il y avait alors dans cette abbaye sept religieuses, quatre converses et un oblat.

§ XVI. Val-des-Ecoliers. — *Abbaye d'hommes.*

La maison du Val, située aux portes de la ville de Chaumont, ne fut d'abord qu'un prieuré fondé dans les premières années du XIIIe siècle, par Guillaume (1), Evrard, Richard et Manassès, docteurs de l'université de Paris, d'où le nom *Val des Ecoliers* tire son origine. Frédéric, évêque désigné de Châlons, préférant la vie

(1) Ce Guillaume, le plus ancien des quatre docteurs, fut le premier supérieur du Val.

monastique à la prélature, se joignit à eux (1), et ils furent encore plus puissamment aidés dans leur sainte entreprise, par Guillaume de Joinville, évêque de Langres (2).

Il existe aux archives de la Haute-Marne une relation curieuse de cette fondation écrite sur une feuille de parchemin bien conservée et enrichie de dessins à la plume représentant diverses scènes de la passion (3).

La maison du Val-des-Ecoliers ne fut érigée en abbaye qu'en 1539, et demeura chef d'ordre jusqu'en 1636, qu'elle fut réunie à la Congrégation de Sainte-Geneviève de Paris.

On trouve encore dans ses archives la charte de 1212 par laquelle Guillaume de Joinville confirme la règle du nouvel ordre; plusieurs bulles dont la plus ancienne est de 1246; un grand nombre d'actes de donations, échanges, ventes, etc., relatifs aux communes du Bassigny; les titres concernant l'érection de l'abbaye, et enfin deux cartulaires in-folio du XVIII[e] siècle, le pre-

(1) Ces cinq fondateurs moururent dans la maison du Val, et y furent inhumés.

(2) Guillaume fut élu en 1209, et tint l'évêché de Langres jusqu'en 1219; il passa alors à l'archevêché de Reims, où il mourut le 5 novembre 1227. Il était fils de Geoffroy IV de Joinville, dit Trouillard, et de Helvide de Dampierre. — Ce prélat était en grande réputation à la cour de Rome, et à celle du roi de France; mais on a à lui reprocher d'avoir pris une part très-active à la ligue contre les Albigeois.

(3) Voir l'*Annuaire ecclésiastique* de 1838, pages 105 et suivantes

mier renfermant les copies d'un grand nombre de pièces relatives à l'institution de l'ordre, et le second, en deux volumes, tous les titres de la maison du Val depuis son origine.

§ XVII. Prieurés.

Le département de la Haute-Marne comptait en 1790, dix-neuf prieurés; les archives de ces maisons religieuses offrent très-peu d'intérêt, et même, à l'exception de celles de Saixe-Fontaine *(saxus fons)*, Condes *(condeda)* et Vignory *(vangionis rivus)*, elles doivent être regardées comme nulles.

La plupart de ces prieurés, fondés aux xe et xie siècles, dépendaient de Saint-Bénigne de Dijon; ce serait donc aux archives de Bourgogne qu'il faudrait recourir pour les titres qu'on ne trouve pas aux archives de la Haute-Marne.

Le prieuré de Saixe-Fontaine, fondé par les comtes de Champagne *à une époque si éloignée que la mémoire des hommes n'a pu en conserver la tradition* (1), était déjà au xie siècle tombé dans un tel état de misère, que le comte Haymon se vit contraint d'en demander la réunion à Saint-Bénigne de Dijon.

(1) Cartulaire du prieuré.

La charte de cette réunion (1) est traduite sur la première page du cartulaire de Saixe-Fontaine, et il en *appert clèrement que pourtant quelle avait esté destruite et délaissée par les grans persécucions et molestes du deable danfer et des serviteurs de Lantcrist, le Seigneur Hayme instaurat et innova ladite maison à la subjection, direction, gouvernement et régime de l'esglise de Saint-Bénigne de Dijon.*

Ce cartulaire est du xve siècle ; il renferme les copies des titres les plus précieux de Saixe-Fontaine. Les archives de ce prieuré renferment encore des lettres de donation, d'échange, etc., des xiie et xiiie siècles, dont quelques-unes offrent de précieux renseignements.

Le prieuré de Condes, situé près de la ville de Chaumont, et qui appartenait à l'église de Reims, nous a laissé un trésor plus considérable que celui de Saixe-Fontaine, et plus riche aussi en titres des xie, xiie et xiiie siècles. — Ce trésor possède une charte de Lothaire (1) (961) par laquelle en revenant de Bourgogne, il confirme la fondation du prieuré de Condes.

Les archives du prieuré de Vignory, fondé

(1) Cette charte est datée de Saixe-Fontaine, l'an de l'Incarnation 1030, en l'indict. 13., épacte 25, et du règne de notre sire le roy Robert XXXVIII, et de son fils Henri, l'an 7.

(2) Cette charte est datée de Condes, 5 octobre, indult. 4., l'an 7 du règne.

par les seigneurs de cette ville, ne renferment aucun titre qui mérite une mention particulière; elles sont riches, mais c'est en actes qui n'offrent d'intérêt que pour l'histoire du lieu. — Il en est de même des autres prieurés; cependant pour Nogent-le-Roi *(Novigentum)*, nous signalerons la lettre de donation de ce prieuré à l'église Saint-Bénigne de Dijon, par Robert, évêque de Langres (1), scellée pendant que ce prélat assiégeait le castel de Nogent, conjointement avec Hugues, comte de Troyes (2). Hugues est témoin de cette donation, et pour la ratifier et en authentiquer l'acte, il y attache une pièce de la monnaie de son comté (3). Le sceau de l'évêque, dont l'exergue, *Nomine comperto pastori crede Roberto*, mérite aussi d'être signalée, est parfaitement conservé dans son entier; le texte de la charte est très-beau (4).

(1) Robert I de Bourgogne, élu évêque en 1085, est mort en 1110. -- C'est lui qui a réuni à l'église Saint-Bénigne de Dijon, la plupart des prieurés du diocèse de Langres.

(2) Hugues Ier, comte de 1089 à 1125, mourut en Terre-Sainte: il avait épousé en premières noces Constance, fille de Philippe Ier, roi de France, et en secondes Elisabeth, sœur de Renaut III, comte de Bourgogne; il était donc parent de l'évêque Robert.

(3) Cette monnaie, de la grandeur des anciens deniers de France, est de cuivre soufflée d'argent; l'empreinte d'un côté est entièrement effacée; de l'autre on lit seulement: *Trecas. Civits.*

(4) Voici les termes de cette donation: Ego Robertus Dei gratiâ Lingonensis episcopus dedi Deo et sancto Benigno Divionensis eccle-

§ XVIII. Commanderies de Malthe.

On sait que lors de la suppression des templiers (1312), leurs biens furent donnés aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, depuis chevaliers de Malthe, qui établirent des religieux de leur ordre dans les Templeries.

Ces maisons fondées pour la plupart par des seigneurs croisés, *pour le repos de leur âme, de celles de leurs parents et le succès des armes des Chrétiens*, étaient des hôpitaux destinés à recevoir les voyageurs et surtout ceux revenant de la Terre-Sainte. Il y avait un grand nombre de Templeries sur le territoire de la Haute-Marne;

siæ patrono capellam de Noiant et ecclesias et cœtera omnia quæ pertinent ad eamdem capellam. Et quia Dominus Hugo comes Trecasinus presens aderat quum hanc donationem feci, dedit mihi idem comes in testimonium hujus donationis, hunc nummum qui hic dependet, ut per ipsum donationem facerem et ecclesiæ divionensi transmitterem. Hoc autem factum est eo tempore quo castrum Noiant obsederam. Itaque nummum de manu comitis accipiens, domno Hugoni Capellano domini Jarentonis abbatis divionensis tradidi et per eum ecclesiæ divionensi donum de capellâ prefatâ et de ecclesiis et cæteris ad eam pertinentibus, transmisi et in testimonium hujus donationis nummus iste huic cartæ appensus est, quum per ipsum donatio ipsa facta est, laudantibus archidiaconis Warnerio, Bulcone et Pontio et Duranno runche canonico. Ego Robertus Lingonis episcopus, hanc cartam scribere jussi et sigillo meo confirmare feci. Si quis verò hanc nostræ donationis sententiam sciens obviare presumpserit, divini se reum Judicii sciat et nisi resipuerit, perpetuo se anathemate damnatum cognoscat.

mais les religieux de Malthe les réduisirent à dix, dont ils formèrent les grandes commanderies de Corgebin, de Thors, d'Esnouveaux, de Morment, de Bonnevaux, de Braux, d'Arbigny, de Beauchemin, de Ruetz et de Saint-Nicolas de Langres.

Les archives du département renferment des titres de quelques-unes de ces commanderies; mais on n'y trouve rien de Morment, de Bonnevaux, d'Arbigny et de Beauchemin (1).

Braux, commanderie du diocèse de Châlons, près d'Ancerville, fondée en 1268, par les comtes de Bar-sur-Seine, possède de belles chartes; ses plus grands priviléges sont contenus dans une lettre de 1270, vidimée en 1290 par *Jehan de Brienne et Genciens de Paris, panetiers le roi de France, gardes des foires de Champagne et Brie.*

En 1361, cette commanderie fut affranchie de la dîme par le comte de Bar, à la seule condition de donner chaque année une torche de cire.

Les archives de Corgebin, déjà possédée par les chevaliers de Jérusalem en 1187; de Ruetz; de Saint-Nicolas; d'Esnouveaux, dont l'église fut donnée dès le XIIe siècle, à l'ordre de Jérusalem; et de Thors, qui place au rang de ses

(1) Les archives les plus précieuses des commanderies de la Champagne, étaient réunies à Voulaines, grand prieuré de cette province.

bienfaiteurs les sires de Joinville, possèdent aussi beaucoup de titres des XIIe et XIIIe siècles ; mais nous signalerons surtout les terriers et les inventaires qu'elles renferment, pour l'ordre et les soins qui ont présidé à leur confection.

Buxières-les-Belmont passa aux chevaliers de Malthe en 1780, avec toutes les maisons de l'ordre de Saint-Antoine auquel il appartenait : quoique les archives de cette commanderie ne renferment aucun titre original ancien, elles méritent cependant d'être étudiées. Il paraît que la terre de Buxières était de toute ancienneté libre et indépendante de toute couronne. François-Guillaume de Vaugelas, commandeur d'Aumonières, en fit l'acquisition en 1457, et quelques années après sans doute, pour faire sa cour au souverain, il la soumit à Louis XI pour la foi et hommage; mais les habitants furent par grâce spéciale conservés dans leurs franchises. On trouverait certainement dans ces archives, qui renferment des règlements pour la tenue de la commune et les procès-verbaux des assemblées depuis le XVIe siècle, quelques renseignements pour l'histoire de l'administration communale de la France.

§ XIX. Chapitres.

Nous avons, dans notre premier article, réuni

le chapitre de Langres à l'évêché ; il ne nous reste donc plus maintenant que les chapitres de Chaumont, Reynel, Bourmont, Joinville et Château-Villain.

Les trois premiers n'offrent dans leurs archives rien de remarquable ; celui de Chaumont a été fondé en 1474, par Sixte IV ; celui de Reynel, très-ancien, avait pour bienfaiteur les sires de Joinville ; enfin, l'église de Bourmont ne fut érigée en collégiale qu'en 1648, lors de la migration dans ce bourg des chanoines de la Mothe (1). Ce chapitre fut supprimé en 1762, et ses archives ont passé avec ses propriétés au chapitre noble des chanoinesses de Poussey, qui fait actuellement partie du département des Vosges.

Le chapitre Saint-Laurent de Joinville, fondé par les seigneurs de cette ville au commencement du XIIe siècle, dans la chapelle de leur château, nous a laissé des archives plus curieuses, et elles le seraient encore davantage si elles n'avaient été, au XIVe siècle, en partie perdues dans un incendie (2). Un seul cartulaire fut arraché aux flammes, et servit aux chanoines à obtenir du roi

(1) Forteresse à une lieue de Bourmont, ruinée en 1645, par ordre du cardinal Mazarin ; son neveu Magalotti a été tué au siége de cette place, et inhumé à Chaumont (*V. La Chronique de Champagne*, t. II).

(2) Cet incendie éclata pendant que Brocard de Fenestranges était prisonnier au château de Joinville.

Charles V, en 1364, la confirmation de la plupart de leurs possessions dont les titres originaux étaient détruits.

Les archives de Joinville ne peuvent donc remonter à une époque plus reculée que cette confirmation : on y trouve les signatures de plusieurs rois de France, depuis Louis XI, et celles de presque tous les seigneurs de Joinville, des ducs de Lorraine et de leurs épouses, depuis le xve siècle.

L'église de Joinville possédait plusieurs précieuses reliques, entr'autres une des cordes avec lesquelles N. S. fut lié ; un peu du coton dont on se servit pour essuyer ses plaies ; du sang de saint Jean-Baptiste ; plusieurs des drapeaux dans lesquels fut emmailloté Jésus enfant, et une dent de Jean l'évangéliste ; mais la plus remarquable était la ceinture de saint Joseph, l'époux de Marie ; il existe dans la liasse des authentiques, plusieurs lettres qui prouvent combien cette relique était vénérée, et que toutes les églises en enviaient de pareilles.

Le trésor des indulgences n'était pas moins considérable. En 1471, douze cardinaux accordèrent à l'église de Joinville une bulle de cent jours ; en 1473, trois autres cardinaux promirent cent jours en 1503, pour ceux qui prieront devant certaines reliques ; en 1522, cent autres jours pour les bonnes gens qui prieront pour An-

toinette de Bourbon, et enfin, cent jours encore en 1524: en tout cinq cents jours.

Ce trésor, tout spirituel qu'il était, ne laissait pas de procurer aux chanoines de grandes ressources temporelles; ce sont de semblables indulgences accordées par Sixte IV à l'église de Chaumont, lorsqu'il l'érigea en collégiale, qui ont donné lieu en cette ville aux pieuses farces connues sous le nom de *Diablerie* (1).

Outre grand nombre de donations par les seigneurs du lieu et autres, des dénombrements et plusieurs lettres d'exemption de la garde et de la contribution pour réparer les murs du château, on trouve dans les archives du chapitre de Joinville, une liasse de pièces relatives à l'exécution du testament de Henri de Lorraine, décédé évêque de Metz, en 1505, dans laquelle on peut puiser d'excellentes notes sur les monnaies d'Alsace et du pays Messin. Ces archives possèdent encore quelques registres capitulaires, un ancien registre d'insinuation (2), quelques cahiers de comptes, et plusieurs déclarations et terriers des seigneuries du chapitre: on y remarque aussi un très-précieux livre d'obits in-f°, écrit sur parchemin,

(1) *V. La Chronique de Champagne, t. II.*

(2) On lit sur la couverture de ce livre;

Celuy n'a pas la teste ferme
Qui me defferme et ne me ferme.

au XVIe siècle, et enfin deux cartulaires. Le premier, in-4° de plus de cent pages, est écrit sur parchemin et précédé d'une table ; c'est celui que l'on a sauvé de l'incendie : on y a ajouté dans les siècles suivants, les copies de plusieurs titres modernes. Le second, écrit sur papier, est du XVe siècle.

Le chapitre de Château-Villain a été fondé en 1260 par les seigneurs de cette ville. Ses archives renferment un grand nombre de titres des XIIIe et XIVe siècles, et les titres de plusieurs donations faites dans le XIIe à l'église Saint-Berchaire qui a précédé le chapitre. Le curé de cette église, en 1261, a été autorisé à établir des receveurs aux portes de la ville pour y percevoir les dîmes des nobles et ecclésiastiques qui lui appartenaient.

On trouve encore dans ces archives plusieurs statuts et règlements du chapitre, ainsi que diverses transactions faites au XVIe siècle entre les chanoines et les maîtres bouchers, boulangers, merciers et cordonniers, qui devaient à l'église quatre deniers par livre de ce qu'ils achetaient et vendaient : les bouchers lui donnaient en outre les langues des bœufs, veaux et moutons qu'ils abattaient.

§ XX. Sur l'ensemble des Archives.

Nous terminerons ces revues partielles des archives de la Haute-Marne, par quelques lignes sur leur ensemble.

L'on doit maintenant être convaincu que nous ne nous trompions pas quand nous avancions que ces archives, malgré les pertes qu'elles ont éprouvées, étaient encore importantes par rapport à l'histoire et à la paléographie.

En effet, on y trouve une riche collection de chartes et diplômes royaux qui commence avec la race des Carlovingiens (1) ; un bullaire rempli de documents pour l'histoire des ordres religieux (2), et une belle série de lettres émanées, depuis le XIe siècle, de plusieurs évêchés voisins, et surtout de celui de Langres.

La collection des lettres des seigneurs laïques, que possèdent les archives de la Haute-Marne, n'est pas moins précieuse : on remarque principalement parmi les donateurs, les comtes de Champagne, les ducs de Bourgogne, les sires de Joinville, les seigneurs de Château-Villain, de Vignory, de Reynel, de Clermont, d'Aigre-

(1) Voir surtout les archives de l'évêché de Langres, § Ier.

(2) Il n'y a pas dans les archives de la Haute-Marne, de bulle antérieure au XIe siècle.

mont, de Choiseul, noms qui comptent tous des illustrations, et plusieurs autres seigneurs à la vérité moins puissants, mais connus dans le pays par les libéralités qu'ils y ont exercées.

Ces lettres, qui ne remontent pas au-delà du xe siècle, sont surtout en très-grand nombre aux xiie et xiiie siècles, et l'on ne doit pas s'en étonner, puisque c'est alors que furent fondés la plupart des établissements religieux. C'est alors aussi qu'eurent lieu les expéditions chevaleresques de la Terre-Sainte qui enrichirent tant de couvents, et que vécut saint Bernard, l'apôtre de ce siècle.

Nous avons, dans le cours de cette notice, signal éplusieurs actes qui prouvent quelle influence ce saint abbé exerçait sur ses contemporains, et surtout en Champagne (1).

En parcourant ces lettres nombreuses des xiie et xiiie siècles, nous nous sommes attaché à fixer l'époque à laquelle on a commencé dans cette province à faire usage de la langue nationale dans les actes, et nous avons acquis la conviction que c'est seulement vers les dernières années du xiie siècle.

Le plus ancien titre que nous ayons trouvé écrit en français est de 1167 (2). Dès les pre-

(1) Archives de Boulancourt et de Longuay, § 11 et 13, et autres.

(2) Archives des Templiers de Ruetz, § 18.

mières années du XIIIe siècle, les sires de Joinville avaient abandonné le latin (1), *Jean* surtout qui ne l'a employé dans aucune des nombreuses chartes que nous possédons de lui (2); Jehan de Bourgogne, sire de Salins, écrivait toujours en français (1250) (3); nous avons du même idiôme, une lettre de 1257 de Thibaut, *cuens Palatins de Champaigne* (4), et une autre de la baillie de Chaumont, écrite en 1258 (5). C'est depuis la deuxième moitié du XIIIe siècle, que la plupart des petits seigneurs ont adopté le nouveau style (6).

Le clergé a été le dernier à conserver les formules latines, et ce n'est guère qu'au commencement du XVe siècle qu'il a commencé à faire usage dans quelques actes de l'idiôme national.

Nous ne terminerons pas cette courte revue des richesses paléographiques de la Haute-Marne, sans rappeler aussi les beaux cartulaires de Montiérender, d'Auberive, de Longuay, de Joinville, et ceux plus modernes de la Chapelle-aux-

(1) Lettre de Guy de Joinville (tige des seigneurs de Sailly) de 1200. -- Archives de Vaux-la-Douce, § 12.

(2) Cartulaire de Saint-Laurent de Joinville, § 19.

(3) Archives de Morimont, § 5.

(4) La Chapelle-aux-Planches, § 6.

(5) Esnouveaux, § 18.

(6) Archives de Corgebin, de Condes, de Longuay, § 18, 17, 11, et autres.

Planches, de St-Urbain, de Sept-Fontaines, de Belmont et du Val-des-Ecoliers; nous signalerons encore le grand nombre de titres, mémoires, notes et pièces que nous avons enregistrés, contenant des documents pour les études historiques.

ÉMILE JOLIBOIS,
Correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

DES

MONNAIES ET MÉDAILLES

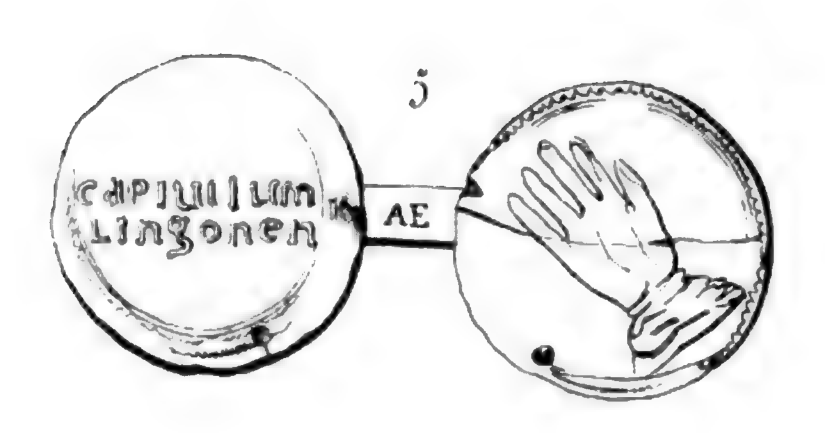
FRAPPÉES A LANGRES.

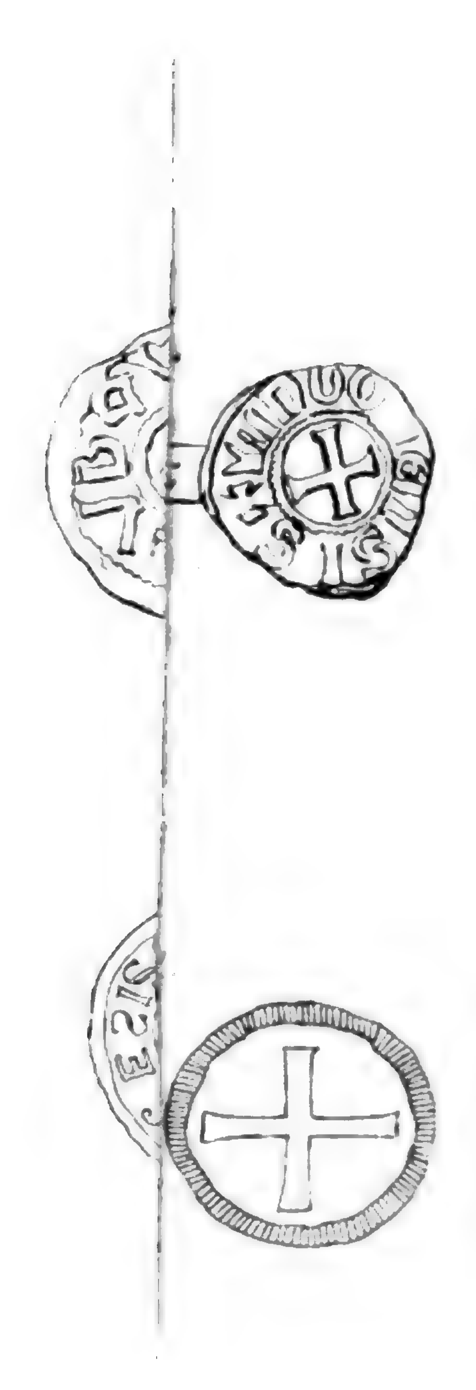
PARMI les prélats et barons de France qui jouissaient du droit de battre monnaie, comme d'un attribut de leur puissance féodale, il faut compter les évêques de Langres. Ils n'étaient pas encore ducs, et encore moins pairs de France, que la munificence des rois de la seconde race leur avait accordé cette concession d'un droit que la royauté revendiqua depuis comme l'attribut essentiel et exclusif de la souveraineté. Déjà nous avons eu occasion de parler à deux fois différentes de cette monnaie (1); mais de nouvelles notes nous ayant été communiquées, nous avons pensé qu'il convenait de saisir l'occasion qui s'offrait à nous de compléter nos recherches; bien convaincu du reste qu'il restera encore beaucoup à dire sur ce sujet, et que de nouvelles découvertes ne tarderont pas à offrir de nouveaux résultats.

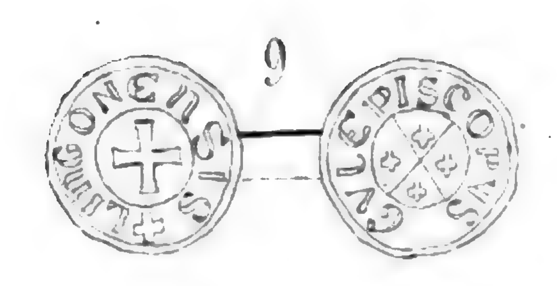
On lit dans la Gaule chrétienne *(Gallia christiana)*, que le roi Charles-le-Chauve accorda à

(1) *Histoire de Langres*, page 60 et suivante, et *Revue de la Côte-d'Or*, 1837.









La

Les S

Les S^{u} exactes.

l'église de Langres et à celle de Saint-Etienne de Dijon, le droit de battre monnaie *(cudendæ monetæ)*. La date de ce diplôme est, à la vérité, incertaine; mais les vénérables auteurs de cet ouvrage n'en regardent pas moins son existence comme assurée. C'est au règne de Charles-le-Chauve que remontent les premières concessions de ce droit, demeuré régalien jusqu'alors; et ainsi la monnaie des évêques langrois est une des plus anciennes monnaies seigneuriales qui nous soient connues, par la date de la concession; car, quant à la monnaie elle-même, il ne reste aucune pièce du IX.e siècle. Le privilége accordé par Charles-le-Chauve fut confirmé par Charles-le-Gros dont la charte en date du 15 janvier 889, remarquable par la bonne conservation du sceau qui y est attaché, se voit encore aux archives du département de la Haute-Marne.

Ce privilége subsista fort long-temps; mais c'est surtout pendant le treizième siècle qu'il paraît avoir été le plus en usage. On trouve dans le cartulaire de l'évêché un grand nombre d'actes qui tous font mention de cette monnaie, et fournissent quelques renseignements tant sur les lieux où elle était admise que sur les autres monnaies dont on faisait usage à Langres concurremment avec elle.

On comprend facilement que le signe monétaire habituel devait être la monnaie locale; la

livre langroise (*libra lingonensis, moneta lingonensis*) qu'on trouve désignée par les noms de *livres langoinnes, langnoines* ou *lingoins*. Ainsi, au mois d'octobre 1245, Simon de Beaulieu, chevalier, fait connaître qu'il a reçu de Robert, précédent évêque de Langres, 200 livres langroises, et 100 de Hugues qui occupait alors le siége épiscopal. La livre langroise se subdivisait en sous et en deniers langrois (*solidi lingonenses, denarii lingonenses*). Ainsi, un acte de 1270 constate le rachat d'une rente de 40 sous langrois que Jean des Bugnot, chevalier, avait le droit de prendre sur les revenus de l'évêché, moyennant 4 livres 13 sous tournois. Un autre acte de 1260 fait mention de l'accensement d'une *vinée* à Aubigny moyennant deux deniers. Enfin on trouve dans le recueil de Duby une maille ou demi-denier de l'évêque Guillaume.

Dans une précédente notice sur ces monnaies, nous avions émis l'opinion que jamais les évêques de Langres n'avaient dû frapper de monnaie d'or et d'argent. Nous nous fondions sur le recueil de Duby, d'une part, qui ne rapporte que des monnaies de cuivre, et de l'autre, sur le droit réservé à la monnaie royale d'émettre des pièces d'or et d'argent. « Nul des barons de » France ne peut et ne doit faire monnaie d'or et » d'argent si ce n'est le roi ou par son commande- » ment, ni monnaie qui vaille plus d'un denier. »

Cependant, il existe des deniers et des demi-deniers d'argent des évêques langrois. Ce fait s'explique au surplus fort bien en réfléc issant que l'ordonnance dont nous venons de rapporter les termes, avait surtout pour but d'empêcher l'émission de monnaies ayant une valeur supérieure à un denier, et qu'au-dessous de cette valeur il importait assez peu que la pièce fût d'argent ou de cuivre.

Quant à la valeur de la livre langroise et à ses rapports avec les autres monnaies, il ne nous a pas été possible de les déterminer, les Chartes nombreuses que nous avons consultées ne contenant aucune conversion de cette livre en une livre correspondante. L'auteur d'une histoire chronologique des évêques de Langres, imprimée en 1808, pense que la valeur de la livre langroise devait être la même que la valeur de la livre Estevenant frappée par l'église Saint-Etienne de Dijon (*moneta stephaniensis*). La livre Estevenant valait, dit-il, 12 livres 2 sous 2 deniers, c'est-à-dire un neuvième au-dessus du tournois. Nous ignorons jusqu'à quel point cette conjecture est fondée. Cependant nous sommes porté à croire le contraire ; car, dans un acte dont nous allons parler, on voit que la monnaie de Langres et celle de Dijon eurent désormais cours à Châtillon, *chacune suivant leur valeur*, stipulation de laquelle il semble résulter que les deux

monnaies n'avaient point une valeur semblable.

Au surplus, la monnaie épiscopale n'avait cours que dans les domaines appartenant immédiatement à l'évêché et dont on peut voir l'énumération dans un aveu donné au roi en 1464, que nous rapportons à la suite de notre histoire de Langres. Les vassaux de l'évêque ne recevaient cette monnaie dans l'étendue de leurs terres qu'autant qu'il était intervenu quelque traité particulier entre eux et lui à cet égard. Ainsi, en 1185, le duc de Bourgogne et l'évêque de Langres firent un traité sur le cours de leurs monnaies à Châtillon; en 1190, le sire de Fouvent, vassal de l'évêché, fit un accord avec l'évêque par suite duquel il admit dans son fief la monnaie langroise; semblable promesse fut faite par le baron de Clefmont, en 1214 (1).

Le chapitre, quoique seigneur pour un tiers de la ville de Langres, ne paraît point avoir usé du droit de battre monnaie, car il ne reste de lui que des méreaux. Et, d'un autre côté, il s'opposa toujours avec le plus grand soin à tout changement dans la valeur de la livre langroise, comme étant la monnaie usuelle tant pour lui que pour ses débiteurs. En effet, on remarque, en parcourant les actes qui composent le cartulaire de l'évêché, que toutes les fois qu'il s'agit

(1) Cart. épiscopat.

d'un paiement à faire à Langres et au profit de l'église, c'est en monnaie langroise que ce paiement doit avoir lieu. Le peu de scrupule que se faisaient à cette époque rois, prélats et barons, d'altérer les monnaies, était la cause de cette précaution ; en fixant la monnaie qui servirait au paiement, on était au moins sûr de recevoir ce qui avait été promis, et non une valeur nominale de beaucoup inférieure à la valeur réelle. Aussi le duc de Bourgogne se fait payer en monnaie de Dijon (*Divionensis moneta, Stephaniensis moneta*) ; les paiements au roi de France se font en livres tournois, etc., etc. (1)

Dans les derniers temps surtout de la souveraineté épiscopale, une quantité considérable de monnaies française et étrangère circulaient dans la ville de Langres et apportaient la confusion dans les conventions des particuliers. On voit en effet que les Langrois stipulèrent comme condition de leur soumission à Charles VII, que ce prince établirait à Langres une forge de monnaie pour y ouvrer *toutes monnoyes d'or et d'argent*, et que jusqu'à l'établissement de cet hôtel des monnaies, toutes celles qui circulaient alors dans la ville seraient admises dans le commerce. Au

(1) 1257, quittance donnée par Bertrand Pélerin, trésorier du duc de Bourgogne, à l'évêque de Langres, de 60 liv. de la monnaie de Saint-Etienne (*Stephaniensis moneta*). 1260, quittance du trésor du Roi de 100 livr. tournois.

reste, cette promesse royale n'a jamais été exécutée (1).

Les monnaies épiscopales que le temps a respectées, et qui ont été recueillies par les amateurs, sont en fort petit nombre ; Duby, dans son recueil des monnaies des prélats et barons de France, donne le dessin et la description de trois deniers de billon, d'une maille et de deux morceaux du chapitre. Le premier denier porte pour légende *Ludovicus rex*, avec une crosse, un croissant et une étoile dans le champ ; au revers se trouvent en légende les mots *urbs lingonis*, et une croix entre les branches de laquelle on remarque une petite croix et un croissant. Ce denier provenait du cabinet de M. de Boullongne.

Le second, plus large que le premier, présente un champ cantonné de quatre fleurs de lys et en légende *Guillelmus episcopus ;* au revers est une croix et le mot *Lingonensis* en légende. Il provenait du même cabinet.

Le troisième, qui porte également pour légende *Guillemus episcopus* R *lingonensis*, présente quatre fleurs de lys en sautoir dans un écu; il provenait du cabinet de M. Pagnon d'Ifinval.

La maille est absolument semblable au denier qui précède pour la légende et la disposition des

(1) Lettres patentes de Charles VII, 1433. *Hist. de Langr.*, pag. 345. -- *Archives de la ville.*

empreintes. Elle se trouvait dans le même cabinet.

M. Royer, receveur des contributions indirectes à Langres, nous a communiqué une note où il est fait mention de quatre autres pièces des évêques de Langres.

1.° Un denier d'argent, frappé sous Louis VII, portant d'un côté *Civi Lingonis*, une croix grecque au centre, et au revers *Ludovic rex*, une croix allongée et une barre que l'on pourrait prendre pour une étole.

2.° Un autre denier de Louis VIII, a été frappé sous le pontificat de Robert III. Il porte pour légende *Urbs lingonis*, au revers *Ludovicus rex*, dans le champ une étoile et une crosse épiscopale.

5.° Un autre denier d'argent porte pour légende *Guillelmus episcopus*; mais il est tellement fruste qu'il est difficile d'en distinguer l'empreinte.

Un demi-denier d'argent du même évêque porte pour légende *Guillelmus episcopus*, quatre fleurs de lys en sautoir dans un écusson, au revers *Lingonensis* et une croix.

Il serait assez difficile de préciser l'époque à laquelle ces médailles ont été frappées. Duby n'a pu en fixer aucune, par la raison que quatre Guillaume ont occupé le siége épiscopal de Langres, savoir : Guillaume de Sabran, 1136 à

1139; Guillaume II de Joinville, 1208 ou 1209 à 1219; Guillaume III de Durfort, 1307 ou 1308 1318; Guillaume IV de Poitiers, 1346 à 1374, et qu'on ne peut dès lors tirer aucune conjecture du nom de Guillaume inscrit sur ces monnaies, si ce n'est qu'elles ont été frappées de 1036 à 1374, donnée trop vague à raison de l'espace de temps qu'elle embrasse.

En finissant ces courtes observations sur les monnaies frappées à Langres, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer :

1.° Qu'on attribue à la ville de Langres une pièce bien plus ancienne que la domination épiscopale. Cette médaille, portant d'un côté un buste casqué et en légende ANDOB, est antérieure à la conquête de Jules César, et est rapportée par Pellerin, tome 1er., page 21, planche V, n°. 3.

2.° Que beaucoup plus tard la prétention de battre monnaie fut ressuscitée par un vassal de l'évêché de Langres, mais sans succès, comme on peut le présumer, car c'était en 1613, époque peu favorable à la féodalité. (Voir la notice sur Aigremont, dans l'*Annuaire* de 1838. (1)

S. MIGNERET.

(1) Le seigneur d'Aigremont était le duc de Piney et non d'Epinay; il a été mal à propos imprimé dans la Notice sur Aigremont, insérée dans l'*Annuaire* de l'année dernière.

NOTICE

SUR

DAMMARTIN.

I.

Notre position jamais ne nous contente;
Le pire est toujours la présente.

(Jean de La Fontaine.)

L'histoire d'un petit village de tout temps à peine connu, n'offrirait assurément aucun intérêt général, si les faits qu'elle raconte, les mœurs qu'elle décrit lui appartenaient exclusivement : mais quand ces faits, ces mœurs caractérisent une époque, quand l'histoire de ce petit village devient celle de tous les autres en leur offrant un tableau dont le fond et les principaux traits sont leur propre histoire, alors elle rencontre des lecteurs qui l'apprécient, ou dont au moins elle pique la curiosité.

Telle serait, si nous avions réussi, cette notice dans laquelle notre but a été de recueillir, sur une localité, l'intérêt général que présentent nos villages, depuis l'époque de l'affranchissement des

communes jusqu'au dénouement des révolutions qui les ont amenées à l'état où nous les trouvons aujourd'hui.

Le village de Dammartin est situé au versant sud-est d'un monticule autour duquel serpentent deux petits ruisseaux sans nom qui se réunissent pour former la *Meuse*.

Par sa position aux confins des provinces de Lorraine et de Champagne, faisant partie de cette dernière province, ce village se trouvait exposé à subir tous les désastres occasionnés par les querelles des barons si indépendants et si guerroyeurs de cette partie de notre territoire. A cette cause extérieure de misère, que partageaient tant d'autres populations, s'en joignait, pour Dammartin, une autre non moins désastreuse et plus intolérable encore : c'étaient les dissensions intestines, sans cesse renaissantes, parce qu'elles avaient leur source dans un état de choses qui ne fut jamais bien établi, bien réglé, je veux dire le partage des droits féodaux qu'exploitaient ensemble trois seigneuries dont les fiefs, *assis* dans ce même village, relevaient les uns des autres.

La principale, proprement appelée *seigneurie de Dammartin* ou *grande seigneurie*, rendait hommage à baronnie de Choiseul, à laquelle le seigneur de Dammartin était tenu d'adresser, tous les vingt ans, un *terrier* ou *dénombrement*,

c'est-à-dire une sorte de compte-rendu de l'état de son fief. Cet acte réglait pour les vingt années suivantes les redevances du vassal. Ces pièces intéressantes nous ont fourni la plupart des faits et des réflexions de cette notice (1).

Les sujets de cette principale seigneurie étaient *serfs* main-mortables et taillables à volonté (2). Son château *fossoyé et environné d'eau, composé de deux corps de bâtiments, étoit flanqué de quatre tours, le tout sous la clôture du pont-levis, et en outre bon nombre de bâtiments, cours, basses-cours, colombier, grange, etc., et autres commodités servant au ménage, détachés dudit donjon* (3).

Des fouilles ont fait découvrir des restes de fortifications et des traces d'incendie, au lieu même où est situé le nouveau château, au sud-est du village, dans une position des plus agréables.

Deux autres fiefs étaient possédés à Dammartin, par des seigneurs *sous-lattes*, c'est-à-dire qui n'avaient droit de justice que *sous leurs*

(1) C'est aux archives du château de Dammartin, qui nous ont été obligeamment ouvertes, que nous avons trouvé les chartes, terriers et autres pièces citées dans notre narration. Ce n'est point dansdes copies dont l'authenticité pourrait être douteuse, mais dans les originaux mêmes que nous avons puisé.

(2) Charte de 1446.

(3) Terrier de 1490.

toits (1); c'étaient *Lavalote* et *Ferières*. Ils avaient leurs chartes à part (2). Leurs sujets étaient de même condition que ceux de la grande seigneurie. Ces fiefs relevant en même temps du fief principal et de la baronnie de Choiseul, étaient tenus à des redevances envers l'un et l'autre (3). Ils avaient aussi leurs tours, leurs fossés qui n'étaient déjà plus que des ruines en 1496 (4). Leurs emplacements sont demeurés bien connus.

N'était-il pas bien pittoresque, je dirais même poétique, l'aspect d'un petit village du quinzième siècle, avec ses trois donjons gothiques ? On les voyait de bien loin à travers les arbres séculaires qui, à cette époque, étaient çà et là groupés dans les champs et le long des chemins. Les chaumières, comme en se pressant autour de chacun d'eux, semblaient chercher asile et protection sous leurs murailles crénelées. Il y avait là, pour le régime féodal, la pensée d'un haut devoir, et peut-être le souvenir d'une belle et grande origine.

Nous venons de décrire l'état dans lequel se trouvait Dammartin en 1446. Alors arriva pour ce village le moment favorable à son affranchisse-

(1) Terrier de 1490.

(2) Terrier de 1449.

(3) Terrier de 1449.

(4) Charte d'affranchissement de Lavallote et Ferrières.

ment du servage (1). Cette concession il la dut à

(1) Voici le préambule de cette charte :

A tous ceulx qui ces présentes verront et orront, Ayme de Coiffy escuyer d'écurie du roi notre sir et garde du sel de la prévôté de Montigny-le-Roi salut, saichant tuit que en ma présence pardevant Jehan de Coiffy l'ainsné tabellion juré en la prévosté de Montigny-le-Roi, viendrent pour ce presens en leurs propres personnes espécialement pour ceste chose faire noble homme Claude de Dinteville escuyer seigneur des Chanetz de Commarien et de Dampmartin d'une part Huard, Roucellot, Demougot, Biget, Jehan Pranaillot, Huard Aubriel; Jehan Del, Jehan Deschanetz, Girard Luastée, Perrin Begin etc..., hommes naturels dudit Seigneur et comme la plus grant et saine partie de tous les habitants hommes et subjetz d'icelui Seigneurs et eulx faisans et portans forts de tous les autres habitants de la Seigneurie dudit Seigneur estans demeurans audit Dampmartin et représentans pour eux d'autre part, et recognurent lesdites parties de leurs bonnes volontés sans force ne contrainte aucune, cest assavoir le dit Seigneur disans et affermans que comme les dits hommes et femmes de la dite ville de Dampmartin et autres absens partis de la Seigneurerie dudit lieu hommes et femmes serfs d'origine et de serue condition feussent et aient esté mainmortables formariables et de poursuite, Et il toit ainsi que tant pour le fait des guerres, diuisions qui ont longuement regné au royaume de France, comme pour plusieurs piteables grans mortalitez, sterilité de temps et pestilances qui souuante fois et moult longuement sont suruenues et ont duré audit Dampmartin, feu boutez en icelle ville et autres grans dommaiges irréparables sur lesdits hommes et femmes qui lors résidoient et estoient audit Dampmartin et autrepart dont ladite ville et habitans hommes et femmes dicellui Seigneur soient et sont esté tellement amendriz et apprauuis, en éstat de cheuance en nombre de personnes en biens meubles et héritages et tellement que la taille à volonté qui doiuent deux fois l'an haute et basse audit Seigneur qui lui deuoient et doiuent iceulx habitans dudit Dampmartin qui valloit et se leuoit parauant les choses dessus dites par communes années de trante a quarante liures tournois et présentement ne se peut faire, ne leuer sur lesdits hommes et femmes que environ vingt liures tournois pour an, avec ce que de jour en jour ses-

l'excès de ses besoins, à sa maladière (1) et à ses ruines. La misère donc, la peste et la guerre sollicitèrent et obtinrent de *noble homme Claude de Dinteville, écuyer seigneur de Commarin et de Dampmartin*, une charte datée du 12 décembre 1446, par laquelle *ses hommes et femmes, leur postérité née et à naître, leurs hoirs et ayant cause, sont affranchis de la condition et servitude de main morte.*

Une charte d'affranchissement est sans doute monument précieux pour l'histoire : cependant nous ne croyons pas devoir reproduire celle-ci textuellement, tant à cause de sa longueur que parce qu'elle ne pourrait offrir qu'un intérêt secondaire ; nous nous contentons d'en indiquer brièvement quelques dispositions.

Après avoir affranchi ses sujets de la *main-*

dits hommes et femmes se départoient et absentoient de ladite ville de de Dampmartin et ne se vouoit aucun habiter, demourer ne faire résidance en ladite ville soubs ledit seigneur pour cause dedites seruitudes dont ils sont chargiez et abstrains enuers icellui Seigneur parquoy ladite taille feussent peu décheoir et venir dorénauant ou grans désertion inhabitée en petite valeur et reuenue et ladite Seigneurerie grandement diminuée et sur ce iceux hommes et femmes ont humblement suppliés et requis audit Seigneur pour eulx recouurer et reuenir en estat de chenance pour le temps advenir.....

Ce fut fait au lieu dudit Dampmartin le douzième jour du mois de décembre, l'an mil quatre cens quarante six.

(1) Un petit ruisseau portait le nom de *la Maladerie,* et le canton qu'il traverse le nom de *la Maladière.*

morte, que lui, Claude de Dinteville et ses prédécesseurs *prétendoient* (1) sur les habitants de Dammartin, il ajoute d'autres concessions, et surtout s'occupe de régler les conditions qui seront le prix de ses faveurs.

Avant cette charte (2), la quotité des redevances se mesurait, ce semble, moins sur l'état de prospérité et de bien-être des sujets que sur les besoins exigents et peut-être capricieux, les ambitieux projets et l'esprit guerroyeur du maître qui agissait en souverain. Un mauvais seigneur pouvait donc facilement les réduire à la misère. C'est pour prévenir ce mal, comme l'expose un terrier sans date, que les tailles sont réduites et fixées à dix livres tournois par *chef d'hôtel*, et payables en deux termes.

On s'occupe ensuite du four banal. Ce grain dont les serfs faisaient leur pain noir, on sait qu'ils ne pouvaient ni le moudre ni le cuire en liberté. Après en avoir laissé une part à la *grange*, il fallait encore en abandonner deux autres parts, l'une au *moulin*, l'autre au *four* de la seigneurie. Ce fut donc un grand soulagement pour les habitants de Dammartin, d'acquérir la propriété du four banal, moyennant une légère redevance.

(1) C'est l'expression de la charte et du terrier, 1449.

(2) Le terrier de 1449 cite une charte de 1426, mais nous ne l'avons pas retrouvée et nous avons cru reconnaître que c'est une faute et qu'il s'agit de 1446.

En 1457, sur de nouvelles réclamations, cette redevance fut en partie supprimée par une charte à cet effet, et ils eurent le droit de *faire fours pour chacun d'eux pour le temps présent et avenir et en iceux cuire leur pâte franchement et quittement, sans danger d'amende ni de banalité.*

La vaine pâture, toujours moyennant redevance, était accordée par un autre article, dans les bois du fief *après la cinquième feuille*, ainsi que dans les *haies* et *buissons* et autres terrains qui n'étaient pas utilisés par l'agriculture. Ce même article accordait l'usage des étangs et fontaines, pour *abreuver* et *gayer* les troupeaux.

La dîme de douze gerbes l'une de tous grains qui se lient (1), cinq deniers pour chaque *bête trayante*, autant pour chaque *bête tyrante*, sept journées de corvées pour *chaque feu*, pour labourer, charroyer, sarcler, fauciller, etc., la *geline* enfin, que tout propriétaire de chenevières ne devait pas manquer d'offrir à *caresme-prenant*, cette *geline* qui n'est oubliée dans aucune charte : telles étaient d'autres redevances stipulées dans la charte d'affranchissement.

Pour bien comprendre combien toutes ces charges et bien d'autres que nous ne mentionnons pas, pesaient sur le peuple, il faut y ajouter celles imposées par des mesures générales à la

(1) La dîme était de six gerbes, l'une pour certains fonds *baillés* par les seigneurs.

province, sur le sel, par exemple, en Champagne; ajoutons-y encore la dîme de la Cure. Elle était de douze gerbes l'une, sur toutes les terres imposées par la seigneurie elle-même. D'ailleurs, presque aucun genre d'industrie ne venait alors au secours des petites populations.

Mais il ne faut pas perdre de vue une réflexion aussi sage que vraie, sans laquelle on ne peut bien juger une époque si distante de nous pour les idées : c'est qu'il faut tenir compte des besoins quand on calcule les ressources. Si le peuple d'alors avait peu, il ignorait aussi une foule de ces habitudes créées par la civilisation, et que de nos jours il faut satisfaire à si grand prix. N'est-ce point cette civilisation progressive, avec son cortége toujours renaissant de besoins nouveaux et de nouvelles jouissances, envahissant tout, mœurs, croyances, institutions, qui, non moins efficacement peut-être que l'amour de la liberté, poussa les peuples à leurs affranchissements successifs ?

En fait d'histoire des temps féodaux, une haine, bien naturelle, sans doute, aux idées de notre époque, mais trop souvent irréfléchie et conçue par la prévention, nous en a beaucoup plus appris qu'un mûr examen. Combien elle serait intéressante et précieuse, une histoire dégagée de cet égoïsme du présent qui condamne toujours le passé !

Notre historien s'efforcerait d'établir la proportion dans laquelle la somme des biens et la somme des maux se rencontrent à chaque époque : il ferait la part des circonstances, des mœurs, des préjugés et, tout en s'apitoyant sur le sort de nos pères, il condamnerait plus souvent les choses que les personnes.

En s'élevant contre l'ignorance des temps féodaux, il examinerait cette réflexion d'un observateur dont l'esprit tient des deux siècles entre lesquels il s'est mis en scène : « Si nous pouvions » revoir un de ces anciens vassaux que nous » nous représentons comme une espèce d'es- » clave stupide, peut-être serions-nous surpris de » lui trouver plus de bon sens et d'instruction » qu'au paysan libre d'aujourd'hui (1). »

La religion aurait aussi sa place dans cette histoire : on rendrait justice à cette simplicité de croyance qui, en subordonnant par conscience les peuples à l'ordre de choses établi, maintient les institutions et fixe la paix dans l'état. Nous verrions cette religion *superstitieuse* et *intolérante* commencer, suivre, encourager les progrès, et loin d'étouffer la liberté et les lumières, condamner le servage, dès le xe siècle, avec le *moine* Benoît d'Aniane (2), et nous sauver de la barbarie

(1) Châteaubriant.

(2) Héliot rapporté par Châteaubriant.

en nous rendant presque tous les genres de sciences et d'industrie, héritage précieux dont nous jouissons avec ingratitude.

C'est ainsi qu'une simple notice deviendrait une histoire lumineuse, une histoire générale.

S'il le faut, nous demanderons pardon au lecteur de cette digression. Elle n'est pas pour féliciter nos pères de leur condition du XVe siècle. C'était pour dire qu'il faut prendre garde de ne savoir et de ne raconter que du mal de ce temps-là. Cela donnerait, il faut en convenir, un air de partialité.

Revenons :

Pour sanction des clauses réglées par la charte que nous avons analysée, pour le maintien des droits que le seigneur s'y réserve, ainsi que pour *l'exécution de ceux qui méritoient la mort ou autres peines afflictives et corporelles, pour forfaiture,* on a bien soin de faire remarquer qu'il y a *prison, pilory et signe patibulaire à deux pilliers en signe de haute, moyenne et basse justice* dont jouissait le seigneur de ladite seigneurie, *seul pour le tout au-dedans du ressort d'icelle,* pour l'exercice de laquelle justice il a aussi *juge-en-garde, greffier, procureur fiscal, tabellion et autres officiers avec droit de confiscation, espaves, amendes,* etc. (1).

(1) Charte de 1446 et terriers de 1449 et 1675.

Toutefois, cet appareil de formes judiciaires et de pouvoir exécutif, entre les mains du despotisme, si l'on veut, on serait injuste de le prendre pour un signe toujours vrai de tyrannie et de vexations. La tyrannie, ce n'est pas la puissance, peut-être, mais l'abus qui en est fait : or, tout nous montre ici que le droit de justice si absolu qui pesait sur les habitants, était exercé à Dammartin avec beaucoup de modération, et si la *justice de ladite ville* de Dammartin tint quelquefois *les grands jours de justice*, ce ne fut que pour des contestations d'une moindre importance. Dans les actes de cette justice, conservés en grand nombre depuis 1450, et que nous avons sous les yeux, nous ne trouvons nulle part qu'aucune autorité supérieure et étrangère ait eu besoin d'intervenir dans les querelles domestiques, si l'on en excepte deux ou trois circonstances seulement.

D'ailleurs, le droit de main morte que le seigneur *prétendoit*, on convient qu'ils n'en ont jamais usé (1).

Quelquefois aussi les seigneurs traitaient leurs gens avec une grande familiarité. Certains jours *criés* la veille par un héraut pour la perception des *droits*, avaient l'air de se terminer en fêtes de famille. Après qu'on avait déposé l'ou-

(1) Charte de 1446 et dénombrement de 1449.

til de la corvée, ou livré la dîme qu'on *charroyoit en criant trois fois compétamment et sans fraude pour avertir receveurs et procureurs, sous peine y manquant d'être amendables* (1), on voyait le pont-levis s'abaisser, on entrait sous les voûtes du vieux manoir, et là, on était *régalé à la maraude de potage, vin, pain, viande, du tout,* ajoute le naïf écrit qui raconte, *du tout raisonnablement et non autrement* (2).

La bouche non moins naïve d'un vieillard nous avait déjà récité les détails de cette maraude.

C'était là, nous en convenons, un bien léger dédommagement.

Quoi qu'il en soit, non moins sensibles aux soulagements octroyés par leur charte d'affranchissement qui venait si à-propos couvrir des besoins réels et positifs, qu'enthousiastes pour la liberté dont ils allaient goûter quelques fruits légers et encore inconnus, *les hommes et femmes du noble homme de Dinteville* durent accueillir avec joie la constitution de 1446.

Mais toute la population de Dammartin ne devait pas encore jouir de ces précieux avantages. Les petits seigneurs de Lavallote et de Ferrières, plus jaloux de leurs droits, retardèrent encore long-temps à donner leurs chartes d'affranchisse-

(1) Terrier de 1449.

(2) *Loco citato.*

ment. On voit que gênés dans leurs prétentions par le principal seigneur et par les barons de Choiseul dont ils étaient arrière-vassaux, ils se vengeaient sur leurs sujets de leur propre état de contrainte. Soumis eux-mêmes à des redevances envers ces hauts seigneurs, ils trouvaient tout naturel de s'en dédommager en imposant de plus fortes tailles. Cette réaction vexatoire se conçoit aisément. Leur influence pouvait cependant beaucoup pour la prospérité du village, car une d'elles seule possédait environ trente faux (1).

Mais après 1446, bien naturellement jaloux de la liberté et du soulagement dont commençaient à jouir les autres habitants (car la même misère leur donnait les mêmes droits), les sujets de Lavallote et Ferrières commencèrent avec leurs maîtres une lutte courageuse, entreprise, il est vrai, avec des forces inégales, mais qui finit enfin par ravir une partie du succès.

Ils reçoivent leur affranchissement le 22 février 1496, après soixante-dix ans de réclamations; encore ces réclamations furent-elles puissament secondées par de nouveaux désastres qui augmentèrent la misère, les années précédentes. Les circonstances étaient d'autant plus favorables, que les deux seigneuries venaient de tomber au pouvoir d'un seul maître : *Noble homme Louis*

(1) Charte de 1449.

Seclier, conseiller du roi et receveur-général des finances de Bourgogne. Les motifs exposés en tête de cette charte sont : *Qu'au moyen des guerres et divisions qui ont été cy-devant et par laps de temps, ledit seigneur soit comme du tout dépopulé, et lesdits habitants demeurés en grande pauvreté et mendicité, pourquoy ledit seigneur considérant les choses dessus dites, pour l'augmentation desdites seigneuries et profit évident et bien conseillé, affranchi, etc.*

On voit que Louis Seclier consultait au moins autant son intérêt que celui de ses sujets.

Quant aux conditions et *abonnements*, cette charte ne paraît être que la reproduction de celle que nous avons analysée. Cependant, soit qu'elle ait été moins avantageuse, soit que l'exemple de la modération avec laquelle gouvernait le principal seigneur, n'ait pas été suivi par les seigneurs de Lavallote et Ferrières, la charte de 1496 ne fit point cesser les réclamations. Les sujets des petits fiefs continuent d'élever leurs plaintes et de s'efforcer de se soustraire à la domination de leurs maîtres pour s'incorporer au fief principal. Toujours condamnés, bien entendu, toujours par la teneur des jugements qui interviennent, tels et tels habitants sont de nouveau déclarés sujets de Lavallote ou de Ferrières.

Pour en finir avec ces petits fiefs, dont toute l'histoire se réduit à ces petites querelles, il nous

reste à dire, qu'après avoir passé des mains de *Louis Seclier*, en la possession de *haut seigneur Léonard Damas*, en 1555, ils échurent à *Messire Jean d'Eguilly*, en 1579, puis à un autre *Léonard Damas*, par les mariages successifs de ces trois seigneurs avec des héritières de la maison de Thianges, à laquelle appartenaient les seigneuries de *Saulxures* et de *Malroy*; ils furent enfin vendus par le dernier, du consentement de sa femme Dame de Thianges, à Messire Marc de Coligny, chevalier, seigneur de Cressia et de Dammartin, en vertu d'une transaction passée le 5 décembre 1607, moyennant 7,500 livres tournois, et demeurèrent ainsi réunis à la grande seigneurie, dont l'histoire doit nous occuper spécialement.

Nous reprendrons l'ordre des temps et la succession des seigneurs de Dammartin. C'est aux noms des principaux d'entr'eux que nous rattacherons les évènements qui continueront d'intéresser.

II.

Montjoye et Saint Denis.

Choiseul à la recousse, à moi Bassigny.
(Cris de guerre.)

Le premier seigneur connu, dont le nom se rattache à celui de Dammartin, serait Jacques d'Orges, qui aurait vécu en 1140 (1). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au XII.ᵉ siècle cette seigneurie dépendait de la baronnie de Choiseul, et son château appartint à des membres de la famille de ce nom jusqu'à 1393 (2). Alix de Choiseul la transporta alors dans la branche cadette de la maison de Jaucourt par son mariage avec Gi-

(1) *Recherches historiques sur les villages de l'arrondissement de Langres.*

(2) Sur la fin du XIV.ᵉ siècle : « Maître Drouhet de Dammartin fut » retenu par Monseigneur le duc de Bourgogne, par ses lettres paten- » tes données à Paris le 10 février 1383, maître général de ses œuvres » de maçonneries (grand architecte) par tous ses pays, aux gages de » 8 sols parisis par jour. »

(Chronique des Chartreux.)

Drouet de Dammartin était architecte de la fameuse Chartreuse de Dijon. (*Mémoire de la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or*, années 1832 et 1833. -- Dijon, veuve Carion, 1834, page 12.)

rard, seigneur des Chenets, dont l'aïeul avait pris le nom de Dinteville (1). C'est le petit-fils de ce dernier, Claude de Dinteville, qui donna la charte d'affranchissement dont nous nous sommes occupés plus haut. Il était surintendant des finances du duc de Bourgogne, avec lequel il fut tué en 1497 à la bataille de Nancy (2).

Le neuvième des nombreux enfants de Claude, Jacques, seigneur de Dammartin, avait gagné les bonnes grâces de Louis, duc d'Orléans, qui en montant sur le trône le fit grand veneur de France, en 1498 (3). Il avait épousé Anne de Châteauvillain, qui se remaria en secondes noces avec Marc de la Baume, comte de Montrevel, et rendit ce seigneur administrateur de la seigneurie de Dammartin pendant la minorité de Claude, enfant d'Anne et de Jacques. Montrevel, maître étranger, éprouva de la résistance de la part des habitants de Dammartin pour la perception de la taille; mais ces vassaux essayèrent en vain de secouer ce joug. Une sentence de la justice du lieu leur rappela les clauses de la charte de 1446. Le jeune Jacques meurt à l'âge de 18 ans, et son oncle Gaucher de Dinteville hérite de la seigneurie.

(1) *Dictionnaire de la noblesse.*

(2) *Loco citato.*

(3) *Loco citato.*

Ce Gaucher était sans doute d'un grand mérite, car après avoir été successivement maître d'hôtel du roi Louis XII, chevalier de son ordre, bailly de Troyes, lieutenant en la ville de Sienne pendant la guerre d'Italie, il devint gouverneur du jeune François, dauphin. Le nom de François I.er ne peut manquer de jeter un reflet *d'honneur* sur celui qu'il avait trouvé digne de l'éducation de son fils, héritier présomptif de la couronne. Le jeune prince est empoisonné, et Montécuculli, l'auteur du crime, accuse le gouverneur d'avoir connu son dessein; mais Dinteville obtient amende honorable solennelle de la bouche même du coupable avant son supplice (1). Gaucher mourut le 22 mars 1539, âgé de 72 ans. Il eut neuf enfants de Anne du Plessis, sa femme. Le quatrième, Guillaume, lui succéda pour Dammartin. Celui-ci fut aussi bailli de Troyes, puis gouverneur du Bassigny et capitaine de Langres. Il s'était marié en 1546 à Louise de Rochechouart, fille d'Antoine de Rochechouart et de Jacquette de Larochefoucaut, dame d'honneur de la reine (2). Gabrielle, qui survécut à tous les autres enfants de Guillaume, fut seule héritière de ses grands biens et du nom de Dinteville qu'elle confondit à celui plus illustre de Coligny par son mariage avec Phili-

(1) *Dictionnaire de la noblesse* et *Moreri*.

(2) *Dictionnaire de la noblesse*.

bert de Cressia. La maison de Cressia avait eu pour auteur Antoine de Coligny (1).

Marc de Coligny, baron de Cressia, eut de longues querelles avec les habitants de Dammartin qui, cette fois, eurent raison par le succès de leurs prétentions, en forçant leur seigneur à une transaction par laquelle, moyennant 9000 livres qu'ils lui payèrent, purent se rédimer d'une dîme onéreuse réservée par la charte sur certaines propriétés.

Joachim, baron de Cressia, dit le marquis de Coligny, fils de Marc, fut le dernier seigneur de Dammartin du nom de Coligny, et le dernier de la branche des Cressia (2). Il obtint de Louis XIII des lettres patentes qui accordent l'établissement de deux foires par an à Dammartin (3), et d'un marché le vendredi de chaque semaine. La fertilité du pays, sa position au centre d'une riche contrée, l'extension du commerce des marchands de Dammartin sont les motifs de cet établissement.

Le même seigneur rassembla et mit en ordre les *titres* et *papiers* de sa seigneurie, et en fit un inventaire *dûment signé*. Cette pièce importante est perdue. Les villages qui à cette époque dé-

(1) *Dictionnaire de la noblesse* et *Moreri*.

(2) *Dictionnaire de la noblesse* et *Moreri*.

(3) Les lendemains de *Quasimodo* et de la *Saint-Michel*.

pendaient de la seigneurie de Dammartin, étaient *Lenizeul, Récourt, Avrecourt et Forfilières*, etc. A d'autres époques, les seigneurs possédèrent aussi *Fresnoy*, *Ravemufontaine*, *Lecourt*, *Maulin*, *Doncourt*, etc. Le marquis de Coligny mourut sans postérité. Il avait fait son légataire universel messire François de Baradat, son neveu, frère d'un évêque de Noyon, pair de France en 1627. Il était en faveur auprès de Louis XIII, et servit avec distinction sous le maréchal de Toiras. Il mourut en 1683, laissant quatre enfants, dont l'aîné, enfant d'honneur de Louis XIV, succomba fort jeune à une blessure qu'il reçut à la bataille de Saint-Gothard en Hongrie (1). Le troisième fils de François fut seigneur de Dammartin; il était abbé de Signy, conseiller et aumônier du roi; il laissa la seigneurie à son frère Louis, évêque de Vabres (2), qui en prit possession en 1673, et le 5 mars 1701, pardevant messieurs des requêtes, la seigneurie de Dammartin était adjugée à François de Rose, chevalier, marquis de Provenchères.

La biographie de la maison de Rose mérite des développements qui ne seront pas sans intérêt. Ils reposeront du moins sur des preuves d'authenticité que sont loin d'offrir la plupart des his-

(1) *Dictionnaire de la noblesse*.

(2) Vabres, ancien évêché suffragant d'Alby, sur le Dourdan, à 12 lieues S. E. de Rhodez.

toires biographiques. Nous pouvons, pour cette partie de notre travail, nous passer facilement des mémoires de famille et autres pièces nombreuses qui se trouvent aux archives de Dammartin. Les lettres-patentes dont nous parlerons ailleurs, par lesquelles Louis XV érigea Dammartin en marquisat, contiennent dans leur préambule ce que nous allons raconter. Nous ne ferons qu'extraire.

Au commencement du 13.e siècle, un chevalier du nom de *Jean Rose* ou *Rozen*, quitta le nord de l'Allemagne, sa patrie, et apporta son épée au service du roi de France (1). La preuve de sa haute noblesse, c'est le mariage qu'il contracta dans la famille des Dormans qui a donné le fameux cardinal de ce nom, évêque de Beauvais. Si la mémoire de ses faits d'armes est perdue, il nous reste, plus précieux, un monument de sa bienfaisance, la fondation du grand hôpital de Meaux, pour laquelle son cousin-germain, Guillaume des Dormans, père du cardinal, et alors chancelier de France, obtint gratuitement

(1) Lettres-patentes de Louis XV pour l'érection du marquisat de Rose. Ces lettres bien conservées sont dûment signées et revêtues du grand sceau. Pour éviter trop de citations, nous avertissons que nous indiquerons en note tout ce qui ne serait pas extrait de ces lettres. Ce n'est point une généalogie que nous nous proposons de mettre en ordre. Nous nous abstiendrons de nommer les femmes, quoique les noms des Essards, de Luxembourg, de Portail, de Rabutin et autres que nous aurions pu citer, soient bien capables d'illustrer une lignée.

du roi Jean-le-Bon les lettres-patentes d'amortissement en 1353. Ses fils et petits-fils augmentèrent successivement la dotation de cet hôpital.

En 1512, Guillaume, chevalier, seigneur de Briocourt, vint s'établir à Chaumont, et fonda dans l'église de cette ville une chapelle connue long-temps sous son nom et dans laquelle plusieurs de ses neveux choisirent leur sépulture (1). A la sollicitation du duc de Lorraine, François I.er le nomma président du parlement de Saint-Mihel. Le *mérite supérieur* qui lui valut cet emploi, le lui fit aussi exercer *avec distinction.* Un de ses fils, Adrien, fut doyen de la collégiale de Chaumont, ainsi que plus tard Guillaume et Antoine (2).

La ville de Chaumont est aussi redevable à la maison de Rose de son collége, que Claude, seigneur d'Essey, fonda pour les Jésuites en 1618. Quatre-vingt-treize à fait disparaître du frontispice de la chapelle les armes de son fondateur.

Le plus célèbre des enfants du président du parlement de Lorraine, est le fameux Guillaume, d'abord doyen de Chaumont, puis successivement aumônier et prédicateur des rois Charles IX et Henri III, chef de leur conseil de conscience, évêque de Senlis en 1583.

(1) Une lame d'airain attachée au mur de cette chapelle portait le nom du fondateur.

(2) *Annuaire ecclésiastique,* 1.re année, page 59.

Il démentit pendant quelque temps l'attachement de sa famille pour les rois de France, en embrassant le parti de la Ligue, dont il devint par son activité un des plus célèbres fauteurs. Après l'assassinat d'Henri III, Guillaume, le plus déterminé des prédicateurs de l'Union, emploie ses talents oratoires, qui avaient causé son élévation, à publier le premier, dans les chaires de Paris, les trois articles décrétés par les Seize contre Henri de Navarre. Il préside ensuite à cette bizarre cérémonie connue sous le nom de procession de la Ligue, inventée pour ranimer les esprits qui commençaient à se refroidir pour la cause de l'Union pendant le siége de Paris. Mais Guillaume n'avait prétendu que repousser l'hérésie, et sa faute nous paraît moins blâmable si nous faisons la part des préjugés du temps, qu'il n'était pas maître de séparer de son zèle. Il était ligueur sincère, et il s'aperçut enfin que ce zèle ardent, qu'il croyait consacrer à une cause légitime, ne servait que l'ambition de Mayenne et la politique des Espagnols. Aux États convoqués à Paris par les chefs de la Ligue, en 1593, lorsque, dans une réunion des principaux d'entre eux, on ose proposer pour le trône soi-disant en vacance, l'Infante d'Espagne, Guillaume, dont les yeux se dessillent alors, se lève et avec émotion il accuse tous les partis, se plaint amèrement de ce qu'on l'a rendu lui, avec

le clergé, l'organe du mensonge, repousse avec véhémence la domination étrangère, et déconcerte la politique des envoyés espagnols et les sourdes menées de Philippe II (1). Ce fut en même temps le premier coup porté à l'Union, et, sans doute, un immense service rendu à l'État.

Tandis que Guillaume était ligueur à Paris, sa faute était expiée à Chaumont par Jean Rose (2) qu'on y *décapitait* pour son attachement à la cause du roi Henri IV, en 1596. C'était Guillaume lui-même qui avait préparé cette fin tragique en engageant les Chaumontais dans le parti de la Ligue.

Pour consacrer le souvenir de cette mort glorieuse, la famille illustra son écusson de cette belle devise : *Fortis vinci, prodere non potest.* « Le brave peut succomber, mais ne sait pas trahir. » (3). Un autre Claude Rose combattit vaillamment pour la même cause et fut fait prisonnier par les ligueurs vers l'an 1585.

Deux neveux du ligueur héritèrent de son mérite. Le premier honoré de la confiance du roi

(1) Continuateur de Fleury. -- Tom. 36, passim.

(2) Les lettres patentes disent que c'était son propre père.

(3) La branche aînée conserva cette devise. La branche cadette, dite de Provenchères, qui donna les seigneurs de Dammartin, en porte une autre non moins belle : *Adesse bonis, obesse malis.* « Secourir les bons, s'opposer aux méchants. » Les armes sont : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, deux en chef, une en pointe.

Henri IV, était chargé d'affaires importantes à la cour de Rome, lorsque Guillaume mourut après son honorable rétractation en plein parlement. Antoine fut appelé à lui succéder sur le siége de Senlis et sacré par Clément VII, avant son retour. En permutant avec le cardinal de la Rochefoucault, il devint évêque de Clermont et abbé de Menim. Il mourut en laissant tout son bien aux pauvres. Son frère Guillaume, jésuite, était confesseur de la reine de Pologne; *ensorte que,* disent les lettres que nous suivons, *il y a eu de dignes sujets de cette maison dans tous les états et dans les affaires les plus secrètes et les plus importantes.*

Il va nous échapper une réflexion qu'on voudra bien souffrir ici, parce qu'elle semble se déduire naturellement de notre sujet. Cette antique noblesse, qu'on la considère en possession des honneurs dans l'armée, des charges dans la magistrature, des dignités dans le clergé, a-t-elle toujours si mal rempli cette mission de primatie que donnaient alors les priviléges, que donne en tout temps la fortune, et dont la vertu et le mérite seuls devraient investir, si une société parfaite pouvait se constituer sur la terre?

Convenons aussi que la gloire historique de nos villages est passée. Chacun d'eux, le plus petit même, avait donné son nom à une famille qui, tôt ou tard, par quelqu'un de ses membres, avait

su l'écrire dans les annales du pays ou sur le frontispice de quelque monument.

Revenons donc.

Le président du parlement de Lorraine avait eu plusieurs enfants. Le second, Egide, fut le chef de la branche cadette, dite de Provenchères, laquelle fit oublier son aînée. Les lettres de Louis XV distinguent dans cette branche, d'une manière toute particulière, François de Rose, chevalier, marquis de Provenchères, qui le premier de sa maison fut seigneur de Dammartin. Citons :

« François Rose.... a servi dans les armées de
» notre très-honoré seigneur et bisayeul. Durant
» de si longs services, il a reçu plusieurs blessures
» et s'est trouvé à un très-grand nombre de
» siéges, batailles, combats où il a toujours
» donné de si grandes preuves de sa bonne con-
» duite, qu'il a mérité d'être élevé aux emplois
» et honneurs militaires, ayant été fait maréchal-
» de-camp des armées et chevalier de l'ordre de
» Saint-Louis, à sa création. Après avoir été
» pendant 17 ans lieutenant-colonel du régiment
» de Vendôme, et avoir commandé dans les
» importantes places de Montbéliard et de Sche-
» lestadt, notre bisayeul a eu une telle confiance
» en sa fidélité, qu'il lui a donné le gouverne-
» ment de Philippeville et ensuite de la citadelle
» d'Arras. » François mourut à l'âge de 81 ans, dont il avait servi 70, avec la réputation d'un capitaine distingué.

Le grand Condé lui fit souvent l'honneur de lui écrire des lettres pleines de familiarité et d'affection, et qui prouvent qu'il en faisait le plus grand cas. Nous avons parcouru avec le plus vif intérêt ces lettres conservées aux archives de Dammartin, ainsi qu'une foule d'autres du cabinet de Louis XIV, des ministres et des hommes les plus célèbres de ce siècle (1).

Ce fut en faveur de Louis-Joseph que Louis XV érigea Dammartin en marquisat. Qu'on nous permette encore de citer.

« Louis-Joseph...... en 1703, à l'affaire de la » Zara, par sa valeur sauva le régiment Royal- » Comtois ayant attaqué mil hommes avec 37 » hommes, la bayonnette au bout du fusil... En » 1705, le sieur de Gévaudan ayant eu ordre de » passer la vallée de Rochecarette avec 10 ba- » taillons, il donna le commandement de l'ar- » rière-garde audit sieur de Rose, avec 80 gre- » nadiers, et il fut attaqué par 800 barbets dont » il soutint l'effort avec tant de valeur qu'il donna » moyen audit sieur de Gévaudan, de passer avec

(1) « Louis XIV aimait à lui faire raconter ses aventures militaires, » et surtout ce qui lui arriva à la bataille de Nordlingue, où percé de » coups de sabre et de feu il fut laissé parmi les morts. » *(Mémoires de famille.)* Selon ces mémoires, un Rose, marquis de Goy, qualifié de Grand-Maître de l'ordre Teuthonique, fut secrétaire du cabinet de Louis XIV et président de la chambre des comptes sur la fin du 17.e siècle.

» tous ses équipages, etc... » Louis XV reconnut dignement ces services, « bien que la vertu porte » sa récompense avec elle et que la gloire qui » accompagne les belles actions en soit le véri- » table prix, » disent les lettres-patentes. Ces lettres furent accordées à Rose, pour lui procurer une *retraite digne de son mérite*. Dammartin fut le chef-lieu du marquisat, « attendu que ce » village en peut soutenir la dignité, étant une » des plus anciennes terres du Bassigny, et dé- » fendu par un ancien et fort château entouré » de fossés revêtus de pierres de taille et pleins » d'eau vive. »

Les lettres sont du mois d'août 1719, enregistrées au parlement, le 19 du mois de mai de l'année suivante. Les terres d'Avrecourt, Forfilières, Fresnoy, Doncourt et Maulin furent réunies pour former le marquisat de *Rose, cy-devant Dammartin*. C'est sous ce titre que les descendants de Louis-Joseph de Rose ont continué de posséder notre village, jusqu'à quatre-vingt-treize, qui leur enleva des prérogatives qui sont le domaine des révolutions, mais qui ne put les priver d'un héritage plus solide, celui de tant de noms glorieux qui ont fait l'honneur de leur famille et de leur pays.

Depuis l'érection en marquisat, Dammartin n'offre plus rien d'intéressant pour l'histoire. A la révolution française, il céda gaiement tous ses

titres pour celui de commune dont il joue maintenant, avec prospérité, le rôle obscure et monotone.

Le sol de Dammartin appartient au terrain keupérien : le lias s'y rencontre en quelques endroits. On y trouve quelques Gryphées arquées, des Peignes, des Ammonites, de la mine de fer à l'état oolithique, en grains oxidulés et de toutes les grandeurs, des marnes abondantes autrefois mal employées, mais dont l'agriculture paresseuse à Dammartin, devrait tirer un précieux avantage. Le territoire fertile est traversé ainsi que le village, par la route départementale N.° 1.er, de Chaumont à Frênes. Dammartin est situé à 40 kil. EES. de Chaumont, à 30 kil. NE. de Langres, son chef-lieu d'arrondissement, à 14 kil. OON. de Bourbonne-les-Bains, et à 7 kil. EES. de Montigny-le-Roi, son chef-lieu de canton. Deux chemins de grande communication, ceux de Laferté-sur-Amance et de Neuilly, vont bientôt aboutir à ce village et en augmenter la richesse. Sa population est de 530 habitants environ.

Le territoire de Dammartin conserve des vestiges de la chaussée romaine de Langres au Rhin. Ce chemin avait sa direction par Neuilly, Récourt, sur le territoire desquels il est bien conservé ; par Avrecourt, Dammartin, où chaque habitant peut parler de ses vestiges encore à dé-

couvert ou souvent heurtés par sa charrue ; il reparaît ensuite au-delà du hameau de Malroy, sous le nom de *Haut-Chemin*. Nous contredisons ici quelques auteurs qui indiquent le tracé de cette voie par Andilly, Rançonnières..... (1). Nous avons de bonnes raisons de croire que cette dernière direction n'était qu'un embranchement. Quel service on rendrait à l'histoire archéologique si enfin on étudiait, on retraçait, on classait tous ces chemins si mal connus, décorés du nom de chaussées romaines?

Le caractère de certains débris de construction et de tuiles antiques que l'on rencontre sur la voie romaine, à quelques cents mètres au nord du village, font présumer en cet endroit une *mansio* des Romains. Il existe aussi le long de cette chaussée plusieurs de ces mares qu'on regarde comme d'anciennes habitations gauloises. Le cimetière renferme un grand nombre de cercueils antiques, d'une sorte de pierre inconnue dans le Bassigny. Un de ces cercueils, découvert dans les fondations de la nouvelle église, contenait des armures. La vieille église datait de la fin du 12.e siècle. Il existait sous ses dalles une chapelle souterraine qui paraît avoir servi depuis long-temps de lieu de sépulture aux seigneurs de

(1) *Recherches historiques sur les principaux villages de l'arrondissement de Langres.*

Dammartin ; on l'a heureusement conservée sous la nouvelle, bâtie en 1837. Cette église, bien qu'elle n'ait rien de remarquable dans sa construction, offre néanmoins plus d'intérêt que ne peuvent en donner les arts. Une si faible population qui, pour élever un édifice aussi considérable, n'ayant d'autres ressources que son désintéressement, a décimé spontanément ses indispensables économies, et qui, dans sa générosité universelle, n'a souffert d'exception pour aucun de ses membres, pauvres ou irréligieux, cette population n'a-t-elle pas le droit de se vanter d'un monument ?

J. H.***

NOTICE

SUR FRESNOY.

I.

Dès le x.[e] siècle, une agitation toujours croissante s'était emparée de tous les esprits, une grande révolution communale s'opérait dans presque toutes les villes de France. Il s'agissait alors d'intérêts bien chers à la liberté individuelle : l'affranchissement de la servitude, tel était le but de tous les désirs. Il n'entre point dans notre plan de retracer ici les progrès de cette révolution ; nous nous bornerons seulement à quelques courtes réflexions sur l'affranchissement tardif de nos villages.

Alors même que les villes affranchies étaient arrivées à leur plus haut point de prospérité, pendant plusieurs siècles encore, les villages restèrent dans leur état primitif de servitude, sans qu'aucun changement vînt adoucir leur malheureuse position. Mais insensiblement le souffle d'indépendance, arrivant de proche en proche, avait gagné les habitants des campagnes : car ce n'était

pas sans un œil d'envie qu'ils voyaient les bienfaits répandus par cette précieuse liberté dont jouissaient les villes *franches*, comme ils les appelaient. Disséminés çà et là, trop faibles pour obtenir de force ou par supplications quelques concessions en leur faveur, et trop pauvres aussi pour les acheter à prix d'argent, le désespoir s'empara de plusieurs. Beaucoup abandonnèrent la chaumière qui les avait vu naître, et les champs que leurs pères avaient cultivés, pour se retirer dans les villes; ils désertèrent le château qui leur avait servi de refuge pendant les guerres désastreuses et où ils avaient combattu pour eux et pour leur seigneur. Menaces et promesses furent employées par celui-ci pour les retenir; mais comme il lui en coûtait trop de renoncer à des prérogatives qui lui étaient si chères, il retardait toujours l'exécution de ces promesses. Aux désertions vinrent bientôt se joindre les guerres, les incendies et la peste, qui achevèrent de rendre les villages déserts. Alors le seigneur effrayé de n'avoir plus à commander qu'à des ruines ou à des plages inhabitées, jugea qu'il était prudent de faire quelques sacrifices, et accorda de son plein gré ce qu'il avait si long-temps refusé.

Telles furent, s'il faut en croire les chartes, les principales causes qui amenèrent l'affranchissement des villages; et ce n'est guère que vers les

XIV.[e] et XV.[e] siècles que les premières concessions de ce genre leur furent octroyées.

Ce sont sans doute aussi à ces mêmes causes de malheur qu'il faut attribuer la première charte du village de Fresnoy. Nous regrettons que cet acte ne nous ait pas été conservé, il aurait pu fournir de curieux renseignements sur l'histoire de cette époque. D'après Jacques Vignier, ce fut vers 1306, ou peu auparavant, que Renier de Choiseul, chevalier, et sire d'Aigremont, affranchirent ses sujets de Fresnoy, du consentement de Guy, seigneur de Clefmont, dont ils relevaient.

Il paraît que les concessions accordées par la charte de Renier de Choiseul étaient, ou bien restreintes, ou peu explicites, ou qu'elles furent souvent violées par ses successeurs; car quelques années après, Renier II, son fils, accorda une seconde charte, du mois de décembre 1336 (1), dans laquelle il dit : « Que comme des-» cors feust mehuz entre moy d'une part et les » habitans de la ville de Fraisnoy d'autre part » de plusieurs usaiges qui demandoient en mes » bois tant de hamaimont comme en mes autres » bois des finages d'Aigremont et de Frasnoy je

(1) Archives de Fresnoy. --- Nous devons à l'obligeance de M. Plantier, maire de Fresnoy, la communication de plusieurs pièces qui nous ont été nécessaires à la rédaction de cette notice.

» me suis emfourmeiz par bonnes gens dignes
» de foy des dis usaiges qu'il avoient au temps
» de mon chier signor mon peire et ma chiere
» dame ma meire et pour cette information je
» lour cognois avoir en mes dis bois hamaimont
» le mort bois et les remaisons, le pasturage
» pour grands bestes et petites etc. » Après avoir reconnu plusieurs autres droits d'usage qu'avaient les habitants de Fresnoy dans ses bois, il termine : « Ceste dite information et ceste dite
» cognoissance promeit Je pour moy et pour
» mes hoirs et pour tous mes successeurs et pour
» tous ceulx qui de moy auront cause que les
» diz bois tauront a tenir et avoir fort et estable
» a toujours, sens jamais aller au contre par
» moy par mes hoirs ni par ceulx qui de moy
» auroient cause ni par auttrui en requoy ni en
» apport sur lobligation de tous mes biens et des
» biens de mes hoirs meubles et non meubles
» présent et avenir où qui soyent et puissent es-
» trouvez et voit et ouctroy que avec ces présen-
» tes lettres que les lettres que li diz habitans ont
» de moy de leur franchises et lour abonnement
» demeurent du tout et partout en leur force et
» en leur vertu etc. »

Mais toutes ces promesses, que Renier II fit en son nom et en celui de ses successeurs, ne furent pas toujours religieusement tenues par ceux-ci, car de nouvelles réclamations plus pressantes

encore que celles qui avaient été faites jusqu'alors, furent adressées à Pierre de Choiseul, seigneur de Clefmont et de Fresnoy. Sur la demande des habitants, il leur donna une troisième charte, plus explicite cette fois que les deux premières. Cet acte est curieux en ce qu'il est un complément de la charte d'affranchissement. La brièveté de cette notice ne nous permettant pas de la rapporter entièrement, nous nous bornerons à en faire connaître les principaux articles.

On y statue longuement sur les droits du seigneur et des habitants, et sur les amendes que ceux-ci devront payer toutes les fois qu'ils auront enfreint les droits seigneuriaux.

« Premièrement lesdits habitans de Frênoy se-
» ront Tenus payer en communautez par chacun
» an au jour de Pentecôte comme jls ont accou-
» tumez la somme de vingt sols à cause dépar-
» gie. » *Chaque chef d'hôtel* demeurant à Fresnoy payera au seigneur chaque année la somme de dix sous.

On règle les jours de corvées de toute nature que devront faire les habitants pour le seigneur. Puis on ajoute que *les enfants Mineurs délaissés de père et mère ou de l'un deux qui seront mineur et résidant audit Frenoy*, et qui y auront maisons ou autres héritages, ne paieront, au même seigneur, tant que les biens seront en commun, que douze deniers de bourgeoisie seu-

lement, et s'ils sont séparés de bien ils devront payer chacun séparément les douze deniers, etc.

On mentionne les droits et usages qu'ont les habitants dans les bois et autres lieux désignés. Il leur est expressément défendu, sous peine d'amende, de faire moudre leur grain et de faire cuire leur pain ailleurs qu'au moulin et au four bannaux.

Viennent ensuite les délits de justice :

« Led. sieur qui est haut justicier Moyen et » bas dud. Frénoy Mettra en iceluy son Majeur » a ferme pendant lequel lesdits habitants sor- » tiront juridiction en tous cas Et ses sergents » pourront tous ajournemens gages et exécu- » tions et autres exploits de Justice appartenant » aud. office et seront les amendes telles et sem- » blables ainsy tous exploits de Justice qu'ils ont » été par cy Deuant et comme Jls sont etez dé- » claré auxd. Chartres scauoir

» Amende de sang quinze sols chacun aud. » seigneur

» Amende de Bois par Jour vaut dix sols cha- » cun et par nuit vaut soixante sols chacun. Led. » seigneur mettra en ses bois vn fouretier ou » deux qui seront creü par leurs serments sur » lesd. habitans.

» Qui ferira d'armes amouluës il payera » soixante sols d'amende aud. seigneur.

» De coup fera sans sang et sans armes amou- » luës de villenie dit demie prenne de faulse

» plainte et de défaut d'ajournement trois sols
» d'amende.

» De coup fera sy on a fait paix quinse sols d'a-
» mende aud. seigneur.

» Si on est armé et coupt est fera et paix en
» et faite soixante sols chacun d'amende aud.
» seigneur.

» Sy le champt et octroyé a celuy qui est vain-
» cu sera a la volontez du seigneur.

» D'auoir fausse Mesure vaut soixante sols et
» vn denier chacun.

» Toutes hautes Justices Epannes et toutes
» tronnes sont aud. seigneur, etc., etc. »

Comme on le voit par ce court extrait, cet acte est un code assez complet où tout est prévu et réglé ; aussi cette fois les habitants pensaient-ils être à l'abri de toutes violations nouvelles ; mais il n'en fut pas ainsi, car le seigneur, toujours désireux de ressaisir ce qu'il avait octroyé souvent presque malgré lui, profitait de toutes les occasions qui se présentaient pour rentrer dans ses droits primitifs. Alors il s'ensuivit de ruineux et interminables procès entre les habitants de Fresnoy et leurs seigneurs, procès qui existent encore et qui ont principalement rapport aux droits d'usages dans les bois et autres lieux.

Nous allons maintenant esquisser l'histoire des principaux seigneurs auxquels le village de Fresnoy a successivement appartenu, et mentionner

les événements remarquables qui se sont passés sur son territoire.

II.

Sur un petit monticule qu'on voit au couchant du village s'élevait autrefois un gothique manoir, ancienne résidence des seigneurs, de Fresnoy. C'était une délicieuse habitation, d'où l'œil pouvait plonger dans la riante et riche vallée qui prenait naissance à ses pieds. C'est dans ce château que fut rédigée la charte de 1487. On voyait encore, en 1737, sur son emplacement, *une vieille tour et une masure* (1).

Le plus ancien seigneur de Fresnoy, dont le nom nous soit connu, est Guy de Fresne, qui fit une donation, entre 1115 et 1126, à l'abbaye de Morimont (2).

Au XIII.e siècle, cette seigneurie passa aux sires d'Aigremont, qui la possédaient en fief; puis leur succédèrent les seigneurs de Choiseul.

Les habitants de Fresnoy commençaient à jouir paisiblement des concessions qui leur avaient été

(1) Prise de possession de M.e Nicolas Aubertot. --- Archives de Fresnoy.

(2) *Décade historique* de J. Vignier, MS.

accordées, lorsque, par suite de grands démêlés, dont nous ignorons les causes, Jean de Vergy, sire de Fouvent et de Champlitte, brûla ce village appartenant à Renaud d'Aigremont. Celui-ci réclama des indemnités qui lui furent refusées. Alors, le seigneur d'Aigremont voyant qu'il ne pouvait obtenir réparation des dommages causés sur ses terres, résolut de s'en venger les armes à la main. A cet effet, il s'adjoignit Jean et Thomas de la Rochelle qui avaient aussi beaucoup à se plaindre du sire de Vergy. Après plusieurs nouvelles représentations faites sans plus de succès, les trois seigneurs coalisés lui déclarèrent la guerre; puis se jetant sur ses terres qu'ils ravagèrent, parvinrent à le faire prisonnier. Ce différend fut enfin terminé en 1364 par des arbitres, parmi lesquels figuraient Huart de Mandres, Jean de Châtenoy, Jean de Saint-Loup, Simon et Hugues de Charmes, Richard de Dampierre, le prieur de Fouvent, Jean d'Angoulevant, Guichard de Saint-Seine, Jean de Saint-Julien et Othonain de Torcenay; le sire de Vergy fut condamné à la réparation de tous les dommages (1).

Au mois de mai 1636, le duc Charles de Lorraine mit des garnisons à Darney, à Richecourt et autres places. Ces troupes ayant pour capitaine

(1) *Annuaire du département*, 1809, page 451.

le baron de Clinchampt, se livrèrent à des excès de cruauté inouïs, répandirent l'épouvante et la désolation dans tous les lieux environnants, pillant ou brûlant tous les villages qui se trouvaient sur leur passage. Dans la première semaine de ce mois, ils se jetèrent sur Fresnoy et Montigny-le-Roi, et passèrent au fil de l'épée tous les habitants qui ne purent leur payer rançon.

De là, le baron de Clinchampt se transporta à Varennes, à la tête de cent cavaliers environ. Ayant tenté, mais vainement, de s'emparer du prieuré, il fit sommer les religieux de se rendre, leur accordant la vie sauve et leur promettant de ne rien brûler. Le sieur de La Notte, qui était gardien et capitaine du prieuré en l'absence d'Antoine Bassin, prieur, connaissant trop la perfidie et la mauvaise foi de Clinchampt pour se fier à ses promesses, ne voulut entrer dans aucun arrangement. Mais les habitants de Varennes, craignant d'être incendiés, supplièrent le capitaine de se rendre, lui persuadant qu'il n'avait rien à craindre puisqu'il avait la parole du baron de Clinchampt. Le sieur de La Notte cédant enfin à leur demande, sortit du prieuré en saluant le baron de son épée; mais celui-ci le fit aussitôt désarmer, et ordonna à ses gens de le pendre au premier arbre. « Ce qui fut exécuté sans délay, ajoute Clé-

» ment Mâcheret, ne luy donnant le temps
» de se confesser ou de penser quelque peu
» de temps à former un acte de contrition;
» pourtant il mourut la larme à l'œil, criant
» mercy à Dieu et prenant la mort en gré pour
» l'amour de la passion de Nostre Seigneur Jesus-
» Christ, et ainsy passa la fureur et rage de ce-
» luy qui est d'une race qui ne peut estre sans
» fureur ny rage (1). »

Après avoir été long-temps annexée à la maison de Choiseul, la terre de Fresnoy appartint successivement à plusieurs maîtres différents. Nous voyons qu'en 1575 François de Choiseul en était encore seigneur; mais peu de temps après (en 1601), Etienne Perret, lieutenant général au bailliage de Chaumont, était possesseur du château de Fresnoy. Ensuite cette seigneurie étant devenue propriété de la famille de Dammartin, fut vendue le 23 février 1737 par François et Nicolas de Rose à M.e Nicolas Aubertot, avocat au parlement (2). Ce dernier eut de grands démêlés

(1) Clément Mâcheret, MS. verso 12.

(2) Voici de quelle manière se faisait la prise de possession d'une seigneurie : « . . . . Par devant nous Francois Girardin juge en garde en la haute justice de Fresnoy et Doncourt. . . . . en vertu du contrat susdatte, ledit sieur Aubertot a fait les foys et hommages au château de Clefmont le 23 du présent mois. . . . moi desirant le sieur Aubertot prendre possession des dites terres au desir de la coutume, nous aurons requis de faire faire lecture desdits contrats, actes de foi

avec les habitants de Fresnoy au sujet des bois, dont ceux-ci lui contestaient la propriété.

III.

Le village de Fresnoy (1) est situé dans une plaine bordée de forêts au nord et à l'est. Il fait partie du canton de Montigny-le-Roi, à dix

et hommage avec ce dénombrement et que nous aurions fait faire à l'instant par notre greffier, lequel a fait la lecture à haute et intelligible voix de mot à mot audevant de la principale porte de l'eglise du dit Fresnoy, le peuple sortant en grand nombre, les habitans du dit Fresnoy et Doncourt présent, ont dit tous unanimement qu'ils reconnaissoient ledit s.r Aubertot pour seigneur et promettant le reconnaître à l'avenir en cette qualité. De tout quoi nous avons donné acte au dit s.r Aubertot et sur ses requisitions nous nous sommes transportés avec le dit s.r Aubertot. . . . . . . dans un enclos appelle vulgairement le Vieux-Château, dans lequel il y a une vielle tour et masure et sur les chenevieres. . . . . . . le dit s.r Aubertot a pris de la terre aux dites chenevieres et arraché de l'herbe audit enclos qu'il a jetté en l'air, criant à haute et intelligible voix qu'il en prenait la réelle et actuelle saisine possession au désir de la coutume. . . . nous nous sommes transporté sur le finage dudit Doncourt et parcourant toutes les terres bois et friches qui en dépendent, ou étant ledit s.r Aubertot a pris de la terre, arraché du bled, de l'avoine, de l'herbe et coupé du bois qu'il a jetté en l'air en présence que dit est, criant a haute et intelligible voix qu'il en prenait une vraie, réelle et actuelle saisine possession au desir de la coutume. . . . . etc., etc. »

(1) Qu'on écrivait aussi anciennement : *Fraisnes*, Fraisnay ou Frasnoy.

lieues au nord-est de Langres. Population, 591 habitants.

On voit dans l'église de Fresnoy, au côté gauche du chœur, une tombe, en pierre de Tonnerre, de 2 mètres 2 décimètres de longueur sur 1 mètre 1 décimètre de largeur, représentant deux personnages couchés sur le dos, l'un à côté de l'autre, ayant la tête sur des coussins inclinée, l'une à droite et l'autre à gauche. Ces deux chevaliers ont les mains jointes sur la poitrine et sont revêtus de leurs armures, l'épée suspendue à la ceinture; au-dessus de leur tête se trouvent leurs casques et à côté leurs gantelets. Quatre écussons entourés de devises, sont placés aux quatre coins de la tombe; et sur un cartouche qui est à leurs pieds, se lisent les deux épitaphes suivantes, en caractères gothiques :

CY.GISTE. MESSIRE. IEHAN DE. CHOISEUL. CHLR. ASON UIUANT. SEIGNEUR DE . . . . ET. FRESNOY QUI. TRESPASSA. LE. 29 AOUST. 1561	CY. GIST. MESSIRE. ANTHOINE. DE. CHOISEUL. CHLR ASON UIUANT. SEIGNEUR. DE. PUIS. FRESNOY. ET. DONCOURT. QUI. TRESPASSA. LE. 4. APURIL. 1560.

Il est à regretter que cette tombe, d'un beau travail, sculptée en ronde bosse, et qui peut offrir un grand intérêt sous le rapport artistique et

historique, serve de pavé au sanctuaire. Les extrémités en sont déjà un peu usées; mais le sujet principal est encore assez bien conservé.

A côté de celle-ci se trouve une autre tombe gravée et presque effacée, représentant Anne de Choiseul en pied, avec cette inscription gothique à l'entour :

CY GIST DAMOISELLELL ANE DE CHOYSEUL. . . .
FEME D. NOB. SR. IEHA D. CHOYSEUL. . . . . ET CHEUALIER
D. DONCOURT ET FRANOY
LAQUELL. TREPASSA L. IIII IOR
APURIL. 1548
REQUIESCAT IN PACE AMEN

Sur plusieurs cartouches surmontés d'écussons et entourés d'ornements en relief, se lisent encore d'autres épitaphes plus récentes, que nous ne rapporterons pas.

L'autel principal et son rétable, entièrement dorés, provenant de l'église de Morimont, sont remarquables par ce style maniéré qui caractérise l'époque de Louis XV.

L'abbaye de Morimont était située à un quart de lieue de Fresnoy, dans une vallée profonde et sauvage, couverte d'étangs, et environnée au sud-est et au nord par de vastes forêts. C'était une belle et illustre abbaye avant que le souffle brûlant

de 93 n'en eût dispersé les moines et ruiné les immenses bâtiments. A peine quelques restes épars indiquent-ils aux visiteurs le lieu où elle existait jadis ; le vallon seul a conservé son nom et sa physionomie pittoresque ; mais on regrette le svelte clocher du monastère (1) dont la flèche légère s'élevait orgueilleusement au-dessus de la tête des arbres qui l'entouraient. Tel qu'il est aujourd'hui, ce lieu est encore une délicieuse retraite ; c'était bien là le séjour qui convenait à ceux dont l'âme avait été froissée dans le monde par de cruelles déceptions. Là, on était sûr de retrouver le bonheur avec la paix du cœur. Là aussi on pouvait goûter les extatiques jouissances de cette vie contemplative, que nous ne comprenons plus aujourd'hui.

Nous n'essaierons pas de tracer ici l'histoire de cette célèbre abbaye, ce travail demanderait un volume entier ; et en nous bornant à une courte notice, nous ne ferions que répéter ce qui a déjà été écrit par plusieurs auteurs (2).

J.-C. MONGIN.

(1) L'église de Morimont avait intérieurement 62 mètres de longueur ; la nef principale 7 mètres de largeur ; entre les collatéraux 5 mètres 5 décimètres. Elle s'étendait de l'ouest à l'est.

(2) Voyez page 237 de cet Annuaire et principalement les *Recherches historiques sur les communes de l'arrondissement de Langres*, où se trouve un abrégé curieux et assez complet de l'histoire de l'abbaye de Morimont.

ARCHÉOLOGIE.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

NOTICE

SUR DIVERSES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES FAITES A LANGRES ET AUX ENVIRONS.

Nous l'avons déjà dit, l'*Annuaire Historique du diocèse de Langres* est un recueil dans lequel doit venir prendre place tout ce qui a rapport à l'histoire et à l'archéologie du pays que nous habitons. Cette division, maintenant bien restreinte, offrira sans doute peu d'intérêt comparativement au savant et curieux travail de M. Luquet, qui fait partie de notre premier volume. Nous nous bornerons donc à mentionner les nouvelles découvertes et les nouvelles observations qui auront été faites dans le courant de l'année.

Sur le territoire de la commune de Villegusien, on remarque deux emplacements dont le sol est couvert de nombreux débris de constructions antiques. Tout fait présumer qu'il y a eu là deux villas gallo-romaines.

Le premier de ces deux emplacements est éloigné d'environ 200 pas de la route de Chassigny ; il est situé sur une éminence qui domine la ferme de *Petasse*. On y voit particulièrement une grande quantité de tuiles à rebords, de pierres sciées d'environ 4 centimètres d'épaisseur, et des débris de vases de quatre espèces de terres différentes :

« L'une grossière, semblable aux tuiles, une
» autre d'une terre blanche, fine, très-sonore
» et très-dure par fragments, paraissent ap-
» partenir à des vases de grandes dimensions.
» Une troisième espèce d'une terre grise très-
» fine, vernie à la superficie extérieure et portant
» des restes d'ornements ; cette terre était telle-
» ment solide qu'elle permettait de fabriquer
» des vases de 2 millimètres seulement d'épais-
» seur. Enfin la quatrième espèce est de la belle
» poterie rouge vernie, quelques portions por-
» tent des ornements (1). »

Dans une fouille, que le propriétaire fit faire

(1) Tout ce qui a rapport cette note nous a été communiqué par M. Royer, membre de la commission archéologique de Langres.

dans ce lieu pour en extraire des pierres de construction, on mit à découvert des restes de murs revêtus à l'intérieur d'un enduit peint à fresque. Une chambre a été fouillée jusqu'à six pieds de profondeur sans en avoir atteint le sol; quatre médailles romaines de petit bronze y ont été trouvées : un Gallien, un Constance-Chlore et deux Tétricus.

L'autre emplacement est situé au bas des vignes du village qui font face à la commune de Piépape; il est aussi couvert de tuiles à rebords, mais il n'a pas encore été exploré.

On pense que le village de Villegusien doit tirer son nom d'une de ces villas.

D'autres découvertes, plus importantes encore que celles-ci, ont été faites au mois de novembre dans la commune de Bussières-les-Belmont. En cherchant des pierres pour réparer le chemin de Bussières au Fays-Billot, sur un emplacement peu éloigné de ce chemin, et situé au milieu du versant de la colline, dans un terrain très incliné, on trouva dans ce lieu, qu'on avait cru jusqu'alors avoir été occupé par un des châteaux de l'ancienne seigneurie, des débris de construction qui appartiennent évidemment à l'époque romaine.

Voici les détails de cette découverte que nous extrayons d'une lettre de M. Thiberge, maire de Bussières, adressée à M. Royer (1).

« On a trouvé, au milieu de différentes cons-
» tructions faites sans soin, et seulement en
» moëllons posés à sec, des murs en mortier de
» chaux et ciment; une portion de construction
» en brique très-bien conservée; un pavé blanc
» incrusté dans une très-grande épaisseur de
» bêton; des portions de bêtons qui faisaient
» parois de murs revêtus de stuc, peint en
» rouge et jaune: ces couleurs dessinent de
» simples raies, comme en ferait un ouvrier de
» campagne pour marquer une hauteur d'appui;
» une grande quantité de fragments de mosaï-
» que, composée de petits cubes blancs et noirs;
» les cubes blancs sont en calcaire pareil à celui
» des pavés; ce calcaire n'existe pas ici, il est
» analogue à la pierre à bâtir de Chaumont, à
» la pierre des gargouilles trouvées à la Marnotte
» à côté de la source; les cubes noirs sont faits
» en pierre de Fouvent. Dans les décombres on
» a trouvé deux fibules en cuivre; elles sont en
» partie recouvertes d'une espèce d'étamage, et
» d'un peu d'émail bleu; beaucoup de débris
» de poterie, quelques-uns de poterie très-fine,
» et d'autres de poterie commune et de grande

(1) 5 novembre 1838.

» dimension, probablement des fragments d'am-
» phore ; une pierre en balsalte, produit volcani-
» que étranger au pays ; cette pierre paraît avoir
» servi de meule à un moulin à bras ; elle est cir-
» culaire de o mètre 50 de diamètre, forée au
» milieu, convexe d'un côté et taillée en rayons.
» Enfin une médaille petit bronze, portant d'un
» côté une tête assez bien conservée, autour de
» laquelle on lit CLAVDIVS. CAE, et de l'autre
» une figure assise très-*détériorée ;* autour on
» distingue RTA. »

APPENDICE.

CHARTE

DE LOUIS LE DÉBONNAIRE

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DE LANGRES.

C'est le plus ancien titre de l'évêché qui soit conservé aux archives de la Haute-Marne ; mais le doute doit être permis sur son authenticité, car, malgré la mention formelle qui y est faite du sceau royal, le vélin ne porte nulle empreinte et rien n'indique qu'il ait jamais été scellé. — Du reste, il a tous les caractères qui distinguent les documents du IX.ᵉ siècle, et pourrait bien n'être qu'une copie faite à cette époque.

On remarque en marge de ce diplôme la mention de l'enregistrement qui en a été fait, à la chambre des comptes, le 14 décembre 1739, en conformité de la déclaration du roi du 26 août 1738.

Nous reproduirons fidèlement le texte, en y ajoutant, par renvois, les additions que divers auteurs, et entre autres ceux de la *Gaule Chrétienne*, ont cru devoir y faire d'après de fausses copies, publiées au XV.ᵉ siècle, on ne sait à quel dessein. — Nous avons même vu quelques-unes de ces copies certifiées par des notaires.

TEXTE ORIGINAL.

In nomine Domini dei et salvatoris nostri Jesu Christi. — Hludowicus, divinà ordinante providentià, imperator augustus (1) : si sacerdotibus in quibuslibet necessitatibus œcclesiasticis nostrâ auctoritate sublevandis consulimus, et ad ministerium suum liberiùs exsequendum opem ferimus, à summo pontifice Domino nostro Jesu Christo æternæ remunerationis largiri nobis præmia non ambigimus. — Notum sit igitur omnibus fidelibus sanctæ Dei æcclesiæ et nostris, presentibus videlicet et futuris, quia vir venerabilis Betto Lingonensium urbis episcopus, obtulit nobis auctoritates antecessorum nostrorum regum, in quibus insertum repperimus qualiter olim, propter occupationem Sarracenorum, strumenta cartarum, vel etiam immunitates regum, quæ ibidem erant, perdita vel disrupta fuissent ; et idem reges suâ auctoritate miserandi graciâ ad præces prædecessorum suorum æpiscoporum eandem rælevassent jacturam ; ita videlicet ut per eorum auctoritatem antecessores sui æpiscopi res et mancipia quæ in eisdem strumentis cartarum incendio exustis continebantur, sive eadem quæ posteà à catholicis viris eidem conlata fuerunt

(1) *Augustus* est placé dans l'interligne et comme ajouté au texte.

æcclesiæ actenus secure et quiete in jure et potestate prædictæ tenuissent vel possedissent æcclesiæ, sed et ipsam sanctam sedem antecessores nostri reges cum cellulis sibi subjectis vel omnibus rebus ad se justès aspicientibus (1), sub plenissimâ semper defensione et immunitatis tuitione habuissent; ob firmitatem tamen rei postulavit nobis prædictus Betto episcopus ut eorumdem regum auctoritates ob amorem Dei et reverentiam sancti Mammæ martiris nostrâ confirmaremus auctoritate. Cujus petitioni libenter ad quievimus, et hoc præceptum auctoritatis nostræ circa ipsum sanctum locum (2) fieri decrævimus

(1) Après *aspicientibus* les auteurs de la *Gaule Chrétienne* ajoutent :

« Munitionem videlicet Lingonicæ civitatis, ubi habetur ecclesia in » honore sancti Mammetis eximii martyris; et castrum divionense, » in quo sita est ecclesia in honore sancti Stephani protomartyris, » et juxta murum, monasterium sancti Benigni, cum omni eorum in- » tegritate; et in pago Tornotrensi, monasterium melundense, et in » eodem pago, castrum Tornotrense, caput videlicet comitatûs, et » abbatiolam sancti Simphoriani in Ladiniaco, cum ecclesiis aliis que » rebus sibi aspicientibus, et infra muros jam dictæ Lingonis, abba- » tiam sancti Petri; et juxtà eamdem civitatem, monasterium sanc- » torumGeminorum; et in comitatu Portense, cum omnibus sibi com- » petentibus, ecclesiam sancti Gengulfi martyris, quo quondam, » quorumdam principum, tyrannicâ sacriligâ que temeritate atque » inlicitâ presumptione, sine omnipotentis Dei respectu, substracta » fuisset, sed per eumdem decretum in eodem loco restituta et confir- » mata; et in pago Atoariorum monasterium Besuense. »

(2) Autre addition de la *Gaule Chrétienne :*

« Pro amore omnipotentis Dei et sancti Jacobi Apostoli et fratris » Domini, cujus Brachium in ecclesiâ sancti Mammetis conditum est. »

per quod jubemus atquæ præcipimus ut nemo fidelium nostrorum vel quilibet ex judiciariâ potestate in æcclesias aut loca vel agros seu ræliquas possessiones sive eas, ante præfatam occupationem Sarracenorum, a rectoribus ipsius æcclesiæ per prœfata strumenta cartarum legaliter possessas, et per auctoritatem confirmationis antecessorum nostrorum regum posteà ad partem ipsius æcclesiæ confirmatas; sive eas quas moderno tempore, in quibus libet locis vel territuriis infra ditione totius imperii nostri juste et legaliter memorata tenet vel possidet æcclesia; vel eas quæ deinceps a catholicis viris eidem conlatæ fuerint æcclesiæ : ad causas audiendas, aut freda vel tributa exigenda, aut mansiones vel paratas faciendas, aut fidejussores tollendos, aut homines ipsius ecclesiæ tam ingenuos quam servos super terram ipsius conmanantes distringendos nullas redibitiones; aut in licitas occasiones requirendas, nostris et futuris temporibus ingredy audeat, vel ea quæ supra memorata sunt exigeræ penitus præsumat, sed liceat memorato præsuli, suis que successoribus, res prædictæ ecclesiæ, cum cellulis sibi subjectis sub inmunitatis nostræ defentione, quieto ordine, possideræ et nobis fideliter desærviræ atque pro stabilitate nostrâ vel totius imperii a Deo nobis conlati vel conservandi una cum clero et populo sibi subjecto libere Dei misericordiam exorare; et quidquid exinde fiscus

noster exigere ad integrum prædicte æcclesiæ concedimus, ut perpetuis temporibus ibidem perficiat in augmentum. Quod si fortè supra eisdem rebus, ante prafatam occupationem Sarracenorum, per strumenta cartarum a prælatis prædicte æcclesiæ jure possessis, quæstio orta fuerit, ut pro eis legaliter disceptari necesse sit; ita per hanc nostram auctoritatem easdem res et mancipĩa ipsius æcclesiæ defendantur, sicuti per eadem strumenta, si perdita vel disrupta non fuissent, legibus defendi poterant : et hanc auctoritatem, ut firmior in dei nomine habeatur et a fidelibus sanctæ dei æcclesiæ et nostris diligentiùs conservetur, manu propriâ subterfirmavimus et anuli nostri inpressione signari jussimus. Signum (1) (.....) HLUDOWICI SERENISSIMI IMPERATORIS (.....) HELISACHARIUS RECOGNOVI (.....) — Data V, id. septembris anno primo, christo propitio, imperii nostri (2), indictione VIII. Actum aquis grani palatio regio in Dei nomine.

FELICITER AMEN.

(1) Les points entre parenthèses remplacent des monogrammes et des paraphes.

(2) Louis le Débonnaire a été nommé roi d'Aquitaine dès sa naissance; mais il ne comptait les années de son règne, dans cette province, que depuis la fête de Pâques de l'an 781, qu'il fut couronné Roi à Rome par le pape Adrien. La seconde époque à observer dans les diplômes est celle de son empire, qu'on fixe au 28 janvier 814, quoiqu'il eût été couronné empereur au mois de septembre 813, du vivant de Charlemagne son père (*Art de vérifier les dates*). — Le cinq des ides de septembre correspond, en suivant le calendrier Grégorien, au neuf du même mois.

TRADUCTION.

Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu et notre sauveur. HLODWIG, par les soins de la divine Providence empereur Auguste.—En prenant soin de venir en aide aux prêtres, dans toutes les nécessités de l'Eglise, et en les secourant pour rendre leur ministère plus facile, nous ne doutons pas que le souverain pontife, notre Seigneur Jésus-Christ, ne nous fasse largesse de récompenses éternelles. Qu'il soit donc bien connu de tous les fidèles de la sainte Eglise de Dieu et des nôtres, présents et à venir, que vénérable personne Betto, évêque de la ville des Lingons, nous a présenté des lettres de nos prédécesseurs rois, dans lesquelles nous avons vu écrit comment autrefois, à cause de l'invasion des Sarrasins, les chartes et même les exemptions royales qui étaient dans cette ville avaient été perdues et mises en pièces : nous y avons vu que ces mêmes rois, par compassion, avaient, de leur autorité et à la prière des prédécesseurs dudit évêque, réparé ce dommage de telle sorte que lesdits évêques avaient tenu et possédé jusqu'à présent, paisiblement et tranquillement, dans la juridiction et au pouvoir de ladite église, toutes les choses qui étaient spécifiées dans lesdites

chartes détruites par l'incendie, et celles qui avaient été données depuis à ladite église par des personnes religieuses. Nosdits prédécesseurs avaient aussi toujours eu ce saint siége sous leur défense et sauve-garde, ainsi que les maisons religieuses qui lui étaient soumises, tous leurs biens et immunités. — Cependant, pour plus de sûreté à l'avenir, ledit Betto nous a demandé que nous confirmions, pour l'amour de Dieu et en l'honneur de Saint-Mammès, martyr, les lettres de nosdits prédécesseurs. — Nous avons acquiescé bien volontiers à sa demande, et nous avons fait faire, pour ce saint lieu, ce précepte par lequel nous ordonnons et enjoignons, à l'égard des églises, lieux, champs ou autres possessions (tant celles que les gouverneurs de ladite église possédaient légalement, avant ladite invasion des Sarrasins, en conformité desdites chartes, et qui leur ont été confirmées ensuite par lettres de nos prédécesseurs; que celles qu'ils tiennent et possèdent depuis peu, en quelque lieu et sur quelque territoire que ce soit, dans la domination de notre empire justement et loyalement désignée; comme aussi celles qui ont été données depuis à ladite église par des hommes catholiques) : qu'aucun de nos fidèles ou des hommes de notre juridiction ne soit assez osé d'y entreprendre rien dans le but de plaider, d'obtenir des amendes ou des tributs, d'établir le droit de gîte, de lever

des cautions ou de poursuivre injustement les hommes tant libres que serfs de ladite église demeurant sur ses terres ou pour toute autre chose illicite; ni même qu'aucun ait intérieurement l'intention d'exiger les choses ci-dessus mentionnées. — Au contraire, nous voulons qu'il soit permis audit évêque et à ses successeurs de posséder, tranquillement et sous notre sauve-garde, les biens de ladite église et les maisons religieuses qui en dépendent, de nous servir fidèlement, et d'implorer avec son clergé et le peuple qui lui est soumis, la miséricorde divine pour notre conservation et celle de tout l'empire que Dieu nous a confié. Et nous accordons en entier à ladite église tout ce que notre fisc serait en droit d'exiger d'elle, afin qu'elle prospère de mieux en mieux à l'avenir. Que si, par hasard, à l'égard de ces mêmes choses, possédées avec droit par les prélats de ladite église avant ladite invasion des Sarrasins, en conformité de leurs chartes, il s'élevait quelque débat et qu'il fût nécessaire d'en décider judiciairement; nous voulons qu'en vertu de nos présentes lettres, les droits desdits prélats soient défendus par les lois comme ils pourraient l'être, en vertu des chartes, si elles n'étaient pas prises ou perdues. — Et pour que ces lettres soient plus stables au nom de Dieu et plus soigneusement observées par les fidèles de la sainte église de Dieu et par les nôtres, nous les avons

souscrites de notre propre main et nous les avons fait sceller de l'empreinte de notre anneau......

Donné le 5 des Ides de septembre, l'an premier de notre empire, par la grâce de Dieu, ind. 8, fait à Aix-la-Chapelle, au Palais-Royal, au nom de Dieu.

TABLE DES MATIÈRES.

PLANCHES.

AGIOGRAPHIE.

A

TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE DES ÉVÊQUES DE LANGRES. — *Suite.*

—

BIOGRAPHIE.

—

MONOGRAPHIE.

TABLE DES MATIÈRES.

ARCHÉOLOGIE.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

—

APPENDICE.

ERRATA.

Page 313, *huitième ligne. Rétablissez cette phrase ainsi :*

D'après Jacques Vignier, ce fut vers 1306, ou peu auparavant, que Renier de Choiseul, chevalier et sire d'Aigremont, affranchit ses sujets de Fresnoy, du consentement de Guy, seigneur de Clefmont, dont il relevait.

